Annales de la Faculté des Lettres de Bordeaux
et des Universités du Midi
QUATRIÈME SÉRIE
Commune aux Universités d'Aix, Bordeaux, Montpellier, Toulouse

REVUE
DES
ÉTUDES ANCIENNES

Tome 12
1910

SWETS & ZEITLINGER N.V.
AMSTERDAM - 1967

Réimprimé avec le consentement des propriétaires de la Revue



L'HÉRAKLÈS DE POLYCLÈTE[1]

(Planche I.)

Dans ses *Schriftquellen*, ouvrage publié en 1868, Overbeck distinguait encore deux statues d'Héraklès par Polyclète, un Héraklès *Hageter* à Rome et un Héraklès tueur de l'Hydre (*Hydratödter*)[2]. Pour l'Héraklès *Hageter*, le professeur de Leipzig se fondait sur un passage de Pline dont la ponctuation, rétablie avec certitude de nos jours, ne permet plus d'admettre que le mot *Hageter* soit une épithète d'Hercule. Voici le texte (Pline, XXXIV, 56) : *Polyclitus... fecit... Mercurium qui fuit Lysimachiæ, Herculem qui Romae, hagetera arma sumentem...* Donc, Polyclète était l'auteur d'un Mercure qui fut à Lysimachie, d'un Hercule qui était à Rome (du temps de Pline) et enfin d'un chef militaire (ἁγητήρ) au moment de prendre les armes. On a remarqué que la forme dorienne de ce mot (ἁγητήρ pour ἡγητήρ) prouve que la source grecque que suit ici Pline dérivait elle-même d'une épigramme placée sous l'image du guerrier en question.

L'Héraklès tueur de l'hydre était attesté, aux yeux d'Overbeck, par un passage du *De Oratore* de Cicéron (II, 16, 70) qui ne paraît pas avoir été bien interprété par les archéologues. Cicéron dit que lorsqu'on s'est rendu capable, par l'étude ou la pratique, de discuter les affaires, on trouve facilement, en toute circonstance, des mots pour exprimer ce que l'on veut dire : *hunc de toto illo genere reliquarum orationum non plus quaesiturum esse quid dicat, quam Polycletum illum, cum*

1. Mémoire lu à l'Académie des Inscriptions en 1908 (*Comptes rendus*, p. 480; cf. *Rev. archéol.*, 1908, II, p. 107, où a paru un résumé de ce mémoire).
2. Overbeck, *Schriftquellen*, nos 944 et 945.

Herculem fingebat, quemadmodum pellem aut hydram fingeret, etiamsi haec nunquam separatim facere didicisset. Th. Gaillard a traduit parfaitement cette phrase : « On n'est pas plus embarrassé pour exprimer tout ce qu'on veut dire que ne le fut Polyclète, en travaillant à son Hercule, pour rendre l'hydre ou la peau du lion, quoiqu'il n'eût jamais fait une étude particulière de ces détails[1]. » Donc, il n'est pas question ici d'Hercule tuant l'hydre. M. Collignon écrit, dans son *Histoire de la Sculpture grecque* (t. I, p. 502) : « Polyclète avait trouvé dans le cycle héroïque le sujet de quelques-unes de ses statues. Tel était l'*Héraklès tuant l'hydre de Lerne et couvert de la peau du lion de Némée;* ce bronze avait été transporté à Rome. » Les mots que j'ai soulignés ne sont pas autorisés par les textes. D'autre part, il est possible que M. Collignon ait raison d'identifier la statue signalée par Cicéron — lequel ne dit point qu'elle fût à Rome — avec celle dont parle Pline, en disant expressément qu'elle s'y trouve; mais il n'y a là qu'une possibilité, non une certitude.

Revenons au texte de Cicéron. Puisqu'il ne dit pas qu'Hercule est représenté combattant l'hydre, ou la tuant, il faut expliquer autrement la mention de l'hydre dans ce passage. Je trouve cette explication dans deux demi-vers de l'*Hercule furieux* de Sénèque (v. 45-46). Junon, dont le long discours ouvre cette tragédie, décrit Hercule de façon très plastique et comme si le poète avait eu sous les yeux ou dans l'esprit une statue du héros :

Pro telis gerit
Quae timuit et quae fudit : armatus venit
Leone et hydra.

C'est-à-dire que les armes d'Hercule sont les ennemis qu'il a craints[2] et terrassés : il vient armé du lion et de l'hydre. Quelques commentateurs prétendent que cela veut dire : Hercule est vêtu de la peau de lion et armé de flèches trempées dans le sang de l'hydre. C'est là une glose absolument inadmissible; l'Hercule de Sénèque porte la peau du lion et la

1. Cicéron, éd. Nisard, t. I, p. 232.
2. *Timuit;* ne faut-il pas écrire *domuit?*

peau de l'hydre comme des trophées, comme les dépouilles de monstres vaincus dont il se pare, peut-être aussi (dans la tradition primitive) comme des armes magiques, comparables au Gorgoneion d'Athéna ou de Persée. *Pellem (leonis) aut hydram,* écrit Cicéron; *leone et hydra,* dit Sénèque. La concordance est parfaite. Remarquons toutefois que Cicéron dit *pellem* aut *hydram;* cela n'implique pas absolument que la statue dont il parle fût revêtue à la fois de ces deux peaux, mais qu'une statue d'Hercule pouvait réunir ces deux attributs. Donc, à supposer que l'Hercule de Polyclète mentionné par Cicéron soit identique à celui dont parle Pline et à celui que Sénèque avait en vue, il y a tout au moins une possibilité que cette statue célèbre se soit distinguée par deux attributs du héros, la peau du lion et la peau de l'hydre; il n'est pas question dans ces textes de la massue.

Botho Graef et Furtwaengler[1] ont proposé de reconnaître non pas la copie, mais l'imitation d'une tête d'Héraclès due à Polyclète dans un buste d'Herculanum dont il existe plusieurs répliques. Le buste en question est certainement polyclétéen; mais comme la tête est nue, sans autre attribut qu'un bandeau, il n'y a pas de raison pour y voir Héraklès plutôt qu'un athlète, un vainqueur aux jeux.

De mon côté, en publiant la tête du Louvre qui porte le nom d'*Iole* ou d'*Omphale,* à cause du mufle de lion qui la couvre *(fig. 1 et 2),* j'en ai signalé les caractères polyclétéens : « Il faut, disais-je, que l'artiste se soit inspiré d'œuvres plus anciennes, car les yeux très ouverts, le nez et la bouche, avec sa forte lèvre inférieure, se rattachent à l'art de Polyclète[2]. »

Avant moi, M. Sieveking, parlant de cette tête dans une note de l'article *Omphale* du *Lexikon* de Roscher (p. 892), avait émis l'opinion qu'il fallait y voir un Héraklès juvénile de la fin du ve siècle, féminisé par une restauration arbitraire. Cette dernière observation est inadmissible, car la restauration a porté seulement sur une partie du front et du sourcil gauche, la peau de lion derrière et sur les côtés du visage, l'oreille et les

1. *Athen. Mitth.*, 1889, p. 202; *Masterpieces,* p. 234.
2. S. Reinach, *Têtes antiques,* pl. 193, p. 154.

cheveux à droite, le cou et le buste. Comme le buste s'arrête au-dessus des seins, dont il n'y a pas la moindre indication, on ne peut incriminer le restaurateur. Mais M. Sieveking



Fig. 1. — Prétendue Iole ou Omphale. Musée du Louvre.
(Cliché Giraudon, n° 1284.)



Fig. 2. — Prétendue Iole ou Omphale. Musée du Louvre.
(Cliché Giraudon, n° 1246.)

semble néanmoins avoir eu raison de considérer cette tête comme virile et il a certainement été dans le vrai en la rapportant à un prototype du ve siècle.

Une tête d'Hercule analogue et coiffée de même, qui appartient au Musée de Berlin, a été publiée par Furtwaengler[1]. Le savant archéologue y reconnaissait une œuvre du ve siècle, mais ne risquait pas d'attribution ; elle appartient, écrivait-il, au groupe des contemporains de Phidias, mais avec une individualité et un caractère particuliers. La forme de l'œil y est moins polyclétéenne que dans la prétendue Iole du Louvre, ce qui peut tenir à la médiocrité de la copie.

La tête en bronze du Doryphore, au Musée de Naples, permet de préciser très exactement les caractères des têtes

1. *Masterpieces*, p. 83, fig. 32.

viriles de Polyclète, qui se retrouvent, d'ailleurs, dans le Diadumène (*fig. 3*), dans l'admirable Hermès polyclétéen des Fins d'Annecy (collection Dutuit), dans le Kyniskos de Londres et dans d'autres œuvres de la même série. Yeux très ouverts, un peu bombés, avec paupières fines, dont la ligne supérieure déborde un peu sur le contour de l'œil, glandes lacrymales accusées, nez fort et large, bouche ondulée, légèrement tombante aux coins, lèvres épaisses et sensiblement égales[1]. Ces caractères, ainsi réunis, n'ont rien de banal; ils contrastent, par leur archaïsme, avec ceux des têtes grecques du IVe siècle, et si les têtes des métopes du Parthénon s'en rapprochent plus que celles des frises, c'est que celles-ci, comme on l'a déjà reconnu, sont dues à une école un peu moins avancée que celles-là.



Fig. 3. — Copie romaine du Diadumène de Polyclète. Musée du Louvre. (Cliché Giraudon, n° 1283.)

Je crois pouvoir me fonder sur ces critères, ainsi que sur d'autres que je signalerai plus loin, pour reconnaître la copie exacte d'un Héraklès de Polyclète dans une admirable statuette en bronze haute de 9 pouces et demi, qui, après avoir fait partie de la collection de feu W. Rome, à Londres, a été vendue aux enchères en décembre 1907 (pl. I).

M. Rome avait exposé, il y a une quinzaine d'années, sa collection d'antiques au Guildhall. J'eus l'occasion de l'y étudier et d'y retrouver le vase peint à figures rouges, avec une image d'Athéna sur un pilier, qui, autrefois dessiné par Politi, avait disparu depuis longtemps. Le possesseur me permit d'en faire exécuter une photographie et des dessins, que j'ai communiqués à l'Académie et publiés dans la *Revue des Études grecques*[2].

1. S. Reinach, *Têtes antiques*, p. 37.
2. *Revue des Études grecques*, 1907, p. 409. Ce beau vase a depuis passé aux Etats-Unis.

J'avais dû aussi à l'obligeance de M. Rome des photographies, malheureusement à petite échelle, d'après les bronzes, les terres cuites et les objets égyptiens de sa collection. La statuette que je présente aujourd'hui à l'Académie n'y figure pas; sans doute M. Rome, qui fréquentait les ventes de Londres, où il avait formé sa collection, l'aura acquise depuis ma visite. La photographie me fut envoyée, au commencement de la présente année 1908, par M. Offord, alors que la statuette, qui avait été vendue 160 livres (4,000 francs), était chez des antiquaires de Piccadilly, MM. Spink. M. Arndt, de Munich, que j'interrogeai à ce sujet et à qui j'envoyai une épreuve de la photographie, me répondit que cette statuette, qu'il considérait comme un chef-d'œuvre, avait été portée depuis par des marchands à Munich, où elle ne trouva pas preneur, et de là à Vienne, où il pensait qu'un collectionneur l'avait acquise. M. Arndt ajoutait que la patine en était irréprochable et qu'il l'attribuait à un atelier gréco-étrusque, mais plutôt grec qu'étrusque. A la vérité, il importe assez peu de savoir où cette statuette a été fondue; l'essentiel, c'est qu'elle reproduit un modèle incontestablement grec, incontestablement du v[e] siècle, et, j'ajoute, non moins incontestablement polyclétéen. Tous les caractères du style de Polyclète se retrouvent dans la tête, notamment la grande ouverture des yeux et l'épaisseur des lèvres. Le type est tout à fait imberbe, d'accord avec l'observation de Quintilien que Polyclète n'a jamais représenté d'hommes barbus (*nil ausus ultra laeves genas*). La pose, avec le poids du corps portant sur une seule jambe, est celle dont les anciens attribuaient l'invention à Polyclète, bien qu'il semble n'avoir fait que la populariser par ses chefs-d'œuvre. La position de la main droite sur la hanche est celle de deux figures déjà rapportées par Furtwaengler et d'autres à Polyclète, l'éphèbe de la collection Barracco[1] et la Tyché de bronze de la Bibliothèque Nationale[2]; enfin, le modelé des pectoraux, du ventre, des jambes, avec leurs larges surfaces séparées par de profondes dépressions, la musculature accusée du bras droit et

1. Furtwaengler, *Masterpieces*, p. 237, fig. 97.
2. *Ibid.*, p. 276, fig. 116.

du thorax sont autant d'indices, peut-être même exagérés par le copiste, de l'origine polyclétéenne de ce bronze. Remarquons, en passant, qu'alors qu'on ne connaît pas encore une seule statuette de bronze qui reproduise sûrement un original de Phidias, les œuvres de Polyclète ont été souvent copiées ou imitées en métal, jusque dans les ateliers gallo-romains.

La dépouille du lion est nouée sur le devant au-dessous du cou, enserre la tête, retombe sur le dos et les épaules et vient s'enrouler sur le bras gauche avancé. Ce bras, dont les doigts sont brisés, tenait peut-être la massue que le héros appuyait sur son épaule gauche; c'est là un motif que l'on constate dans plusieurs statues d'Hercule. Parmi ces très nombreuses statues, il en est qui montrent le héros la main sur la hanche, la massue contre l'épaule, la tête recouverte de la peau de lion; mais je n'en connais pas qui soit identique ou même analogue dans son ensemble à celle de la collection Rome. Ce n'est pas là une raison pour mettre en doute qu'elle représente un original de Polyclète, car la statue des Fins d'Annecy est dans le même cas; on n'en a pas encore signalé de réplique. Du reste, les statues d'Hercule qui remplissent nos Musées ont presque toutes été si fort restaurées et souvent d'une façon si arbitraire qu'une réplique du bronze de la collection Rome peut très bien s'y dissimuler à notre insu[1].

En 1890, M. Heinrich-Ludwig Urlichs a publié une statuette mutilée, provenant de Rome et conservée au Musée universitaire de Wurzbourg. Elle représente Héraklès debout, le bras gauche abaissé et tenant sur ce bras la dépouille de l'hydre, dont la tête, qui est celle d'une jeune fille, vient s'appuyer contre son épaule *(fig. 4 et 5)*[2]. Le style de cette statuette accuse, sans doute possible, un original grec du ve siècle, assez voisin de la figure juvénile de Stephanos à la villa Albani. Mais comme la représentation de l'hydre avec tête de jeune fille ne s'est

1. M. Mahler a cru justement reconnaître l'influence d'un modèle polyclétéen dans une statue en marbre d'Hercule, de la collection Ny-Carlsberg, qui est traitée dans le style de Scopas. Le type de cette statue rappelle celui du bronze que nous publions (*Polyklet*, p. 143, fig. 46).

2. Cf. H. L. Urlichs, *Herakles und die Hydra*, 1890, pl. I; *Bonn. Jahrb.*, XCV, p. 90; Arndt-Amelung, E. V., n° 883, 884; *Rép.*, t. II, p. 238 et 796.

pas encore rencontrée avant l'époque hellénistique[1], on a été tenté de supposer que la statuette de Wurzbourg était le résultat d'une sorte de *contaminatio* opérée à l'époque romaine, de

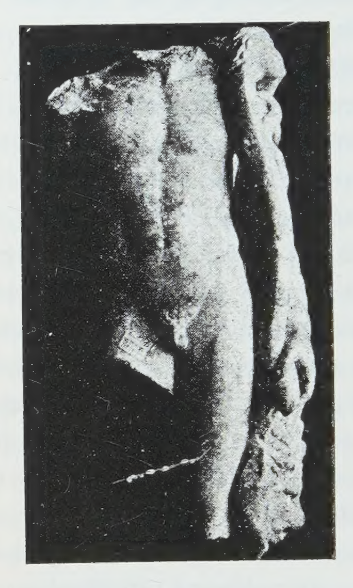


Fig. 4. — Hercule et l'Hydre.
Statuette de Wurzbourg.
(Arndt, n° 883.)



Fig. 5. — Hercule et l'Hydre.
Statuette de Wurzbourg.
(Arndt, n° 884.)

l'alliance d'un type ancien d'Héraklès avec un type beaucoup plus récent de l'hydre. Toutefois, M. Bulle, auquel s'est présentée cette hypothèse[2], s'est objecté à lui-même qu'une représentation gracieuse et simplifiée de l'hydre avait pu fort bien être adoptée plus tôt par la plastique en ronde bosse, vu la difficulté de figurer plusieurs têtes et cols de serpent émergeant, pour ainsi dire, d'un grand corps. Il y a certainement eu des *contaminations* à l'époque romaine; mais il ne faut en admettre que lorsque les éléments d'une statue ou d'un groupe accusent des différences inconciliables de date et de style. N'est-ce pas le cas de rappeler ici les textes de Cicéron, de Pline et de Sénèque que nous avons cités plus haut?

1. *Röm. Mitth.*, 1895, p. 210.
2. Dans le texte de l'E. V., p. 47.

Ces textes établissent la *possibilité* de l'existence d'une statue d'Hercule par Polyclète, transportée à Rome dès l'époque de Cicéron, dont le type était juvénile et qui était reconnaissable à deux attributs : la peau de lion et l'hydre. Si, au lieu d'une massue, la statuette de l'ancienne collection Rome tenait, comme celle de Wurzbourg, la partie inférieure du corps de l'hydre de la main gauche avancée, ne serions-nous pas autorisé à reconnaître que ce type d'*Héraklès à l'hydre* remonte à Polyclète et que le petit bronze qui fait le sujet de ce mémoire nous a rendu enfin une de ses créations les plus célèbres?

Salomon REINACH.

Grec θέσσεσθαι « demander, supplier » et ses correspondants dans les langues occidentales (celtique — germanique).

La racine verbale g_2^w*hedh*– « demander, prier » est attestée en grec, non seulement pour le thème du présent *g_2^w*hedh-y*$^e/_o$– par la glose d'Hésychios : θέσσεσθαι· αἰτεῖν, ἱκετεύειν, mais plusieurs fois aussi pour le thème de l'aoriste sigmatique, chez Pindare, Hésiode, Archiloque et chez Apollonios de Rhodes. En effet, Pindare *Ném.* V. 10, a la 3e p. pl. θέσσαντο et Hésiode frgt. 9, de même qu'Archiloque 10 (éd. Bergk) présentent le participe θεσσάμενος. De même encore Apollonios qui a θεσσάμενοι I 824 sans qu'on puisse attacher une grande importance à ce témoignage tardif. Le verbal en –*to*– est sûrement représenté dans le composé πολύ-θεστος « très désiré », d'où « très cher » que l'on lit chez Callimaque (*Hymne à Cérès* 48) et peut-être par les noms propres Θέστη (ou Θέστις), et Θεστ-υλίς Théocr. II, 1. Il continue un ancien *g_2^w*hedh*(*s*)*tós*. De même pour le nom d'agent en –*tor*–, cf. sans doute Θέστωρ Homère Iliade. (cf. Θεστορ-ίδης), soit *g_2^w*hedh*(*s*)*tor*–. M. Brugmann *Gr. Gr.* 3(1900), p. 115, en rapproche également les noms propres béotiens Φεστίᾶς, Θιο-φεστός dans la section où il parle du traitement spécial des gutturales labio-vélaires (k_2^w, g_2^w, $g_2^w h$) devant *e* en béotien, thessalien et lesbien. En ionien-attique on a θ dans ce cas pour l'aspirée, mais φ (comme devant α et ο) en éolien et en béotien. C'est une raison qui pourrait conduire à rattacher encore à la même racine le nom des Thessaliens qui se présente avec les variations connues :

ionien Θεσσαλός
attique Θετταλός
thessalien Πετθαλός
béotien Φέτταλός.

Le degré *o* de la racine *g^w_2hedh*–, soit *g^w_2hodh*–, est également bien représenté en grec. Mais ici les conditions phonétiques ne sont plus les mêmes. Le groupe **g^w_2ho*– devient labial, soit *φο– dans tout l'ensemble des dialectes grecs à cause du point d'articulation de la voyelle *o*. Le nom d'action (paroxyton) **g^w_2hódhos* (formé comme λόγος sur λέγω etc...) évolue donc régulièrement en *φόθος qui, en vertu de la dissimilation des aspirées subséquentes, donne le mot bien connu : πόθος « désir » d'où est dérivé l'adjectif ποθεινός. De même l'itératif régulier **g^w_2hodh–éyō* (formé comme φορ-έω sur φέρ–ω etc...) aboutit à *φοθέyω, d'où régulièrement ποθέω (cf. encore θείνω < **g^w_2hen–yō*, φόνος < **g^w_2hón–os*, etc[1]...).

La racine **g^w_2hedh*–, **g^w_2hodh*– (le degré réduit **g^w_2hdh*– est peut-être représenté dans le grec φθ–όνος « envie », cf. pour le sens πόθος « regret »), n'appartient pas seulement au grec (et comme on le verra à l'indo-européen occidental (grec — italique — celtique — germanique), mais elle est également attestée dans une partie du groupe oriental, à savoir dans les langues iraniennes. Celles-ci possèdent en effet le correspondant exact du thème de présent $θεσσ^{ε}/_{ο}$–, (**g^w_2hedhy$^e/_o$*–). On a en vieux perse la 1re personne indicatif présent *jadiyāmi* « je prie » (c'est-à-dire *jadyāmi*) et en avestique (entre autres formes) la 3e personne imparfait indicatif *ja^{i}δya*–t qui remontent à une forme de thème indo-iranien **jhadhya*– soit également i.-e. **g^w_2hedhy$^e/_o$*–. La racine **g^w_2hedh*– appartenait donc au vocabulaire de l'indo-européen commun et l'on pouvait s'attendre à la retrouver dans une autre langue indo-européenne soit orientale, soit occidentale. On l'a en effet reconnue depuis longtemps dans le vieil irlandais ·*gu^{i}diu*, « je prie, je demande » qui s'explique bien par i.-e. **g^w_2hodhéyō* et qui est ainsi l'équivalent exact du grec ποθέω (ancien *φοθέω). On aurait pu être également tenté de la retrouver en germanique (gotique *bidjan* « prier », allemand *bitten*, anglais *bid*, germanique commun **bidjan(an)* si l'on admettait encore aujourd'hui que *sporadiquement* les labio-vélaires de

1. *φονέω seul manque à la série : il est remplacé par des dérivés postérieurs de φόνος. A part ce détail, $\frac{θεσσο\text{-}}{θεινο\text{-}} = \frac{πόθος}{φόνος}$.

l'indo-européen sont représentées dans ce groupe par des labiales comme elles le sont en réalité dans gotique *wulfs* « loup », grec λύκος; *fimf* « cinq », grec πέντε, latin *quinque*, *waírpan* « jeter », vieux slave *vrĭgą* « je jette ». Mais on enseigne à bon droit aujourd'hui que ce traitement relève de causes particulières (assimilation exercée par une labiale du même mot), et il est impossible de songer à une explication de ce genre dans le cas de $^*g^{w}_{2}$*hedhyō* qui aurait abouti à *(γ)*widjō* en germanique commun et le serait resté. Aussi explique-t-on généralement **bidjo*– « prier » comme étant un thème formé sur la racine *bheidh*– « persuader, être persuadé », soit le degré zéro *bhidh* + le suffixe $-y^{e}/_{o}-$. A cela il y a une difficulté, c'est que *bidjan* en gotique (et dans toutes les autres langues germaniques) se conjugue exactement comme *sitjan* « être assis », *sat*, *sitans* (= grec ἕζο-(μαι), i.-e. **sed-yo*–, et il a fallu admettre pour expliquer la formation *baθ*, *bidans* qui existait déjà en germanique commun, ce que les Allemands appellent une « Entgleisung », c'est-à-dire une déviation du type normal de la racine : *bidjan* appartiendrait réellement à une racine en *i (bhidh–)*, mais comme il ressemblait extérieurement à *sitjan* (et autres), il aurait formé son prétérit *baθ* d'après l'analogie de *sat* (et autres), son participe *bidans* d'après l'analogie de *sitans* (et autres semblables). Cette interprétation pouvait passer à défaut d'une meilleure, mais elle n'explique toujours pas le fait remarquable que, pour la formation, *bidja*, *baθ* coïncide exactement (la consonne initiale seule diffère) avec le thème du présent $^*g^{w}_{2}$*hedhy*$^{e}/_{o}$– qui est attesté à la fois par le grec θέσσεσθαι et par l'iranien *jadya*– (plus ancien **jhadhya*–) non plus que l'identité parfaite du sens de tous ces thèmes verbaux. En effet, la consonne initiale étant à part pour le moment, la ressemblance est frappante, *bidja*– pouvant être tout aussi légitimement germanique primitif **bedjo*– que germanique primitif **bidjo*– (c'est-à-dire i.-e. –*edhyo*– aussi bien que –*idhyo*–. C'est sans doute ce qui a déterminé M. A. Walde à dire dans son *Lat. etym. Wörterbuch* (sub verbo *fīdō*) que le rapprochement de germanique (gotique)

bidjan avec la racine *bheidh*- (celle de *fido*, du grec πέποιθα etc.), est incertain. (Contra Kluge, *Et. Wb. VII Auflage*).

D'une part donc *bidja*- ressemble étrangement à g^{w}_{2}*hedhyo*- et d'autre part il est inconciliable avec lui si le mot est en germanique de desoendance indo-européenne directe, $g^{w}_{2}h$ devant aboutir à $(\gamma)w$- et non à *b*-. Comment se tirer de cette difficulté? La chose serait facile si, depuis l'article de H. Osthoff *(Labio-velare media und media aspirata im Keltischen)* dans les *Indogermanische Forschungen*, IV, p. 264 suiv. (1894), on n'enseignait généralement qu'en celtique commun, c'est-à-dire aussi bien dans le groupe brittonique qu'en irlandais, la labio-vélaire aspirée i.-e. *$g^{w}_{2}h$- est toujours représentée par *g*-. En effet, la racine dont il s'agit ici avait vécu en celtique ainsi qu'on l'a vu par l'irlandais *guidiu* (= πυθέω), mais dans la théorie indiquée les mots correspondants en brittonique (en gaulois par exemple) auraient eu également un *g*- à l'initiale. Pourtant, M. J. Loth, dont l'autorité sur le domaine celtique est bien connue, a protesté, timidement, il est vrai, contre ce que l'enseignement d'Osthoff a de trop absolu (*Mélanges Havet*, pp. 237-240 [1909]) et il a apporté deux exemples irréfutables du traitement *b* en gallois, savoir *nyf* qui suppose nécessairement un brittonique commun **snib*- (cf. grec νίφα), et *deifio* « brûler » qui suppose nécessairement un brittonique *deb*-. Ces deux mots sont indo-européens et avaient à l'origine un $g^{w}_{2}h$- (racines *snig*$^{w}_{2}h$- et *dheg*$^{w}_{2}h$-). Mais M. Loth a cherché à pallier les choses et s'est demandé s'il n'y avait pas ici alternance indo-européenne entre $g^{w}_{2}h$- et g^{w}_{2}- finaux (le dernier donnant régulièrement *b* dans toutes les langues celtiques), et il a rapproché pour *nyf* la glose d'Hésychios νίβα· χιόνα καὶ κρήνην. Mais on peut tout aussi bien voir dans νίβα un mot macédonien = grec νίφα et c'est ce que l'on fait généralement; quant à νίβα· κρήνην, il se rattache sans doute à νίζω (**nig*$^{w}_{2}$*yō*) et se retrouve par exemple dans le mot χέρνιβα accus. M. Loth n'a du reste rien trouvé d'analogue pour la racine *dheg*$^{w}_{2}h$- et il se demande si la valeur de la voyelle aurait eu une influence sur l'évolution de l'aspirée labio-vélaire. L'exemple des dialectes grecs montre

qu'il peut très bien en avoir été ainsi. On remarquera, dit-il, que dans les deux cas contraires à la loi d'Osthoff la voyelle est palatale. *A priori* on attendrait du reste *b* en brittonique pour répondre à i.-e. $g_2^w h$–, car, dans le système indo-européen des labio-vélaires, savoir :

$$k_2^w;\ g_2^w h;\ g_2^w,$$

le sort de g_2^w ayant été réglé dès le celtique commun et celui-ci étant devenu *b*, on remarquera qu'en irlandais la sonore aspirée $g_2^w h$ a été traitée comme la sourde k_2^w, c'est-à-dire que toutes deux ont perdu la labialisation (vieil irlandais *c* et *g*) ; on attendrait donc que le brittonique fît de même, et, puisqu'il a sûrement *p* pour la sourde (par exemple breton *pemp* « quinque » en face de v. irl. *cóic*), il y a des chances pour qu'il ait également *b* (au moins dans certains cas) pour corrrespondre à la sonore aspirée. Un dialecte aussi peu labialisant que le latin par exemple (si on le compare aux autres dialectes italiques) a bien labialisé le $g_2^w h$– en *f*– à l'initiale et, dans certains cas à l'intérieur, d'où *b*. Enfin on pourrait admettre que devant la voyelle vélaire par exemple on a *g* comme dans *gor* « couvée » de la racine $g_2^w her$- « chauffer », grec θέρος, cf. latin *formus,* parce qu'ici l'appendice labio-vélaire serait tombé devant la voyelle vélaire avant que le $g_2^w h$– placé devant la voyelle palatale fût devenu *h*. Mais ce sont là des questions de phonétique celtique qu'il faut laisser à la décision des spécialistes. Il serait à souhaiter que l'un d'entre eux critiquât à nouveau tous les exemples d'Osthoff. En tout cas **snib*– et **deb*– autorisent à penser qu'un thème indo-européen *$g_2^w hedhy^e/_o$–, fonctionnant comme présent en grec et en avestique, soit 1re personne singulier **g_2^whedhyō,* se présenterait en brittonique sous la forme **bediō* (par exemple gaulois **bediu*), et par là serait expliquée l'énigme que pose le verbe germanique **bidjan*(*an*), gotique *bidjan*, etc. *Bidja* remonterait bien à **bedjo* et serait simplement un emprunt, comme il y en a beaucoup, du germanique au celtique. L'apophonie usitée dans la conjugaison de *bidjan* s'expliquerait ainsi naturellement et l'on n'aurait pas besoin de recourir à une déviation de la norme. On objectera sans doute que le germanique n'a pas emprunté de mots religieux

au celtique, mais le mot n'a d'abord eu que le sens de « faire une requête » comme le montre clairement le grec et M. H. d'Arbois de Jubainville a montré qu'un certain nombre de mots de valeur sociale ont passé du celtique en germanique (voir *MSL.*, t. VII (1891), p. 286 et suiv.). Parmi ces emprunts il y en a de plus anciens les uns que les autres : *reiks* par exemple (nom. pl. < **rīkiz*) a subi les effets de la première mutation consonantique (*k* au lieu du *g* du gaulois), *-rīx*, *-rīgos,* plur. *-rīges*, mais il y en a d'autres, non moins certains, qui ont gardé les consonnes celtiques telles qu'elles étaient, par exemple gotique *kelikn* qui est l'équivalent par emprunt du gaulois *celicnon* et gotique *siponja-* « disciple » qui est un emprunt à un mot brittonique où le k_2^w de la racine sek_2^w- « suivre » était devenu régulièrement *p*. Ce *p* n'a pas été transformé en *f* par le gotique ni mécaniquement ni par substitution phonétique. Le germanique commun **bidjō*, gotique *bidja,* vha. *bitt(i)*u, etc. (*bitten;* anglais *bid*) serait précisément dans ce cas[1].

A. CUNY.

1. Voir Thurneysen, *Handbuch des Altirischen* (1909), § 182 et 223 (pp. 111 et 135).

NOTES GALLO-ROMAINES

XLV

A LA GAYOLLE

J'ai eu l'occasion, en octobre 1908, d'aller à La Gayolle; cette même année, j'ai consacré quelques leçons, au Collège de France, au célèbre sarcophage qu'y découvrit Peiresc et dont les sculptures sont aujourd'hui conservées au Petit Séminaire de Brignoles[1]. Je me permets de résumer en quelques lignes ce que j'ai essayé de prouver au sujet de ce monument, la plus célèbre des ruines du christianisme primitif[2].

1. Contrairement à l'opinion courante[3], il n'offre aucun emprunt à des pensées païennes. Toutes ces figures peuvent être ramenées à des allégories ou à des croyances chrétiennes.

2. A gauche, le soleil, quelle que soit la signification qu'on lui donne, n'est là ni comme ornement, ni comme survivance mythologique, ni comme emblème mithriaque. J'incline à y voir la représentation symbolique de « la face de Dieu »[4], éclairant les scènes qui suivent.

3. Le pêcheur qui amène le poisson peut être la traduction en image du salut des âmes[5].

4. L'ancre, les brebis, les arbres où sont posés des oiseaux,

1. Cf. p. 20, n. 2. — En dernier lieu, Espérandieu, n° 40, t. I. Je n'ai pas besoin de dire que l'inscription, du VIe siècle, a été ajoutée bien après coup.

2. « Monument unique, » Le Blant, p. 157.

3. « La sculpture offre un curieux mélange de sujets païens et chrétiens » (Espérandieu). « Singulier mélange des images chrétiennes et païennes » (Le Blant). Garrucci, *Storia*, V, p. 105, inclinait davantage dans le même sens que nous.

4. A propos du Christ, *resplenduit facies ejus sicut sol* (Mathieu, 17, 2). — On peut aussi penser aux justes, qui *fulgebunt sicut sol in regno Patris eorum* (Mathieu, 13, 43). — Bien entendu, il faut, pour commenter ce monument, chercher dans les plus anciens textes chrétiens.

5. *Piscatores hominum* (Mathieu, 4, 19).

l'orante, sont des figures fréquentes sur tous les sarcophages chrétiens.

5. Le personnage assis, tenant un bâton, parlant à un enfant, est l'image du Christ en fonction de pédagogue[1].

6. Le « bon pasteur » avec la brebis sur l'épaule, ne doit pas être étudié à part : il faut le rapprocher du personnage assis, tenant à la main le bâton de commandement Ce personnage, c'est, je crois, Dieu en fonction de chef de maison ou de père de famille[2], et le bon pasteur, qui est le Christ, lui apporte la brebis sauvée[3].

7. Toutes ces représentations doivent être rapprochées l'une de l'autre. Elles racontent la vie de l'âme chrétienne, convertie, sauvée, priant, instruite, amenée à son Dieu. Et, comme cadre de ce récit, les arbres du jardin céleste.

8. Cet effort pour faire tableau, la sobriété du



Le sarcophage de La Gayolle.

1. *Lex pædagogus noster fuit in Christo* (Paul, *Ad Galatas*, 3, 24).
2. Cf. *erat paterfamilias* (Mathieu, 20, 33), etc.
3. *Ego sum pastor bonus... et agnosco Patrem* (Jean, 10, 14-15).

bas-relief, le style des figures, certains détails des moulures, nous ramènent, semble-t-il, à la seconde moitié du second siècle, au plus tard.

9. L'influence de l'art grec paraît visible.

10. Ce monument révèle un effort sérieux et délicat pour accommoder à la traduction de pensées chrétiennes les figures et les scènes consacrées de l'art hellénistique.

11. Effort semblable à celui que nous trouvons dans la littérature chrétienne de ce temps, et notamment dans certaines apologies[1].

12. Mais il y avait un grand danger à figurer ainsi par des scènes complètes les croyances chrétiennes (par exemple Dieu sous forme d'un père de famille). C'était que, par cette voie détournée de l'allégorie, l'anthropomorphisme ne reparût dans le culte chrétien. Car on pouvait être amené, après avoir symbolisé Dieu en père de famille, à le figurer ainsi d'une manière permanente, et, le sens allégorique disparaissant, il ne restait plus que l'image, c'est-à-dire déjà l'idole. On dut voir le danger. Et c'est sans doute pour cela que les représentations du genre de celle-ci ont disparu.

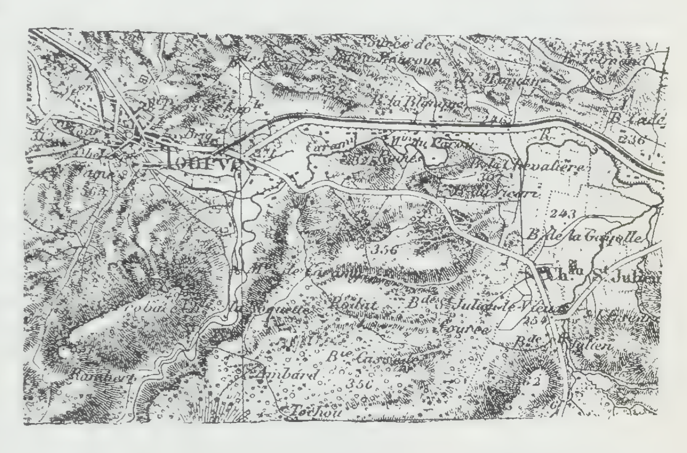
13. Il est probable, mais non certain, que ce sarcophage a été, dès son origine, destiné à un habitant de La Gayolle, et qu'il a été découvert là où il a toujours servi.

14. Dans ce cas, La Gayolle aurait été, dès le second siècle, un centre chrétien. Et cela n'a rien que de très naturel. Nous sommes ici sur la grande route d'Italie en Gaule, et près du point (Tourves) où un grand chemin se détache vers Marseille. Tourves a toujours été comme une succursale archéologique de Marseille[2]. Or, comme, dès le second siècle, il y a des chrétiens à Marseille, rien n'empêche que La Gayolle n'ait eu aussi les siens.

1. Renan, *L'Église Chrétienne,* p. 364 et s., *Marc-Aurèle,* p. 102 et s.; etc.

2. Voyez l'énorme trésor de monnaies marseillaises trouvé à Tourves (*Revue numismatique,* 1903, p. 164; Blanchet, n° 247). Cf. *Hist. de la Gaule,* I, p. 409. — Précisément, ce chemin, de Tourves à Marseille, par le bas-fond que domine la Sainte-Baume et par la vallée de l'Huveaune, par Saint-Zacharie, Auriol, Roquevaire, le vallon de Garguier, Aubagne, Saint-Marcel, est plein tout à la fois de vestiges marseillais (trésor d'Auriol, etc.) et de sculptures ou inscriptions chrétiennes des plus anciens temps.

15. Mais il faudrait bien se garder de parler, à propos de La Gayolle, d'une communauté chrétienne. Il n'y a jamais eu de ville ou de village à La Gayolle. Le pays ne s'y prête pas. C'est un vallon de culture, bien arrosé, avec arbres, vignes et prairies, mais peu étendu, fermé par des montagnes



âpres et nues. Il n'a pu y avoir là que ce que nous y trouvons aujourd'hui encore, une exploitation rurale, un grand domaine[1].

16. Ce sarcophage, de marbre, très bien travaillé, ne peut être que la tombe d'un homme riche. On peut donc supposer que c'est celui du propriétaire de ce domaine, chrétien hellénisant, et peut-être d'origine marseillaise.

17. Et il faut tenir compte, lorsqu'on étudie le christianisme primitif, de ces domaines de grands seigneurs convertis, au même titre que des communautés populaires dans les grandes villes.

J'ajoute que mon ami Clerc et moi nous avons étudié avec soin les ruines de La Gayolle, où il a bien voulu me suivre.

1. Notre maître, l'abbé Albanès, qui a eu le mérite de retrouver le monument de La Gayolle, oublié depuis Peiresc, a étudié les possesseurs de ce domaine au v[e] ou vi[e] siècle dans une brochure d'une extrême rareté (*Deux inscriptions métriques trouvées à La Gayole*, Marseille, 1886, in-8°). — Le vieux prieuré de La Gayolle n'a pu être qu'un de ces *oratoria* établis par les grands seigneurs sur leurs domaines (cf. Fustel de Coulanges, *La Monarchie franque*, p. 518-9). — La maison seigneuriale a dû être près de là, là où se trouve aujourd'hui encore le château de l'endroit, Saint-Julien. La présence, sur ce terroir, d'une source abondante, me fait également supposer la possibilité de trouvailles païennes.

Tous les abords et les murs du vieux prieuré sont pleins de débris, qui s'échelonnent du IIIe au XIIIe siècle. Nulle part en Gaule, nous ne trouverons un pareil champ de fouilles, où il sera possible de résoudre quelques-uns des problèmes de l'archéologie chrétienne. Et fouiller, sur ce sol meuble, souvent à fleur de terre, cela ne coûterait presque rien [1].

CAMILLE JULLIAN.

M. Radet a reçu la lettre suivante :

« Septèmes, banlieue de Marseille, 25 décembre 1909.

» ...Sur la demande de M. C. Jullian je vous fais parvenir le cliché qui reproduit un fragment de buste trouvé à La Gayolle, près Brignoles, Provence, en faisant quelques petites fouilles.

» Ce marbre était au-devant même du fameux tombeau dont la face antérieure a été décrite par E. Le Blant. C'est en creusant dans la terre que la pioche l'a heurté. La cuve du sarcophage si précieux, attribué par Le Blant à la fin du IIe siècle, est encore en place au fond du bras gauche de la chapelle de La Gayolle [2]. La nature de ce marbre que j'ai fait analyser est du type de Paros [3] ou de Carrare. Le grain est luisant, transparent, effervescent. A le polir on lui donne un aspect très artistique.



» La composition du marbre qui a servi au bas-relief dont j'apporte la représentation est exactement la même. Même épaisseur aussi.

» Ce morceau de sculpture mesure 0m55 de haut. Le personnage est drapé. Il tient la main sur la poitrine. En le sortant de terre, à côté même du tombeau, dans ladite chapelle, il n'a reçu aucun coup, ni fracture. Sa forme, sa couleur, son aspect nous ont impressionné, mais sa mutilation de longue date, sans doute, nous a donné surtout des regrets. Espérons que dans de prochaines fouilles en ce lieu vénérable par ses antiquités de tous ordres, nous aurons un complément satisfaisant de profitables découvertes...

» Abbé M. CHAILLAN. »

1. J'apprends à l'instant même que des fouilles se font à La Gayolle et qu'elles donnent des résultats : voir la lettre qui suit. Voir encore p. 90.

2. [On sait en effet que la partie sculptée de la tombe a été enlevée et transportée jadis à la Bibliothèque du Petit Séminaire de Brignoles. Il serait vraiment désirable qu'on restaurât le célèbre monument.]

3. [Cela est à noter pour confirmer l'origine hellénistique des figurations.]

UNE NOUVELLE THÉORIE

RELATIVE A L'EXPÉDITION DES CIMBRES EN GAULE

EXAMEN ET RÉFUTATION

M. Robert Forrer a consacré une étude[1] au trésor de monnaies découvert à Tayac (canton de Lussac, arrondissement de Libourne, Gironde), en 1893, et connu des numismates seulement quelques années plus tard[2]. Les conclusions de ce mémoire seraient d'un intérêt général si considérable qu'il est nécessaire de les examiner avec attention. Je dois dire que mon premier projet n'était pas de prendre le travail de M. Forrer comme point de départ de l'examen du trésor. Mais cette importante découverte, faite en France, et la théorie de l'auteur allemand ont vivement excité l'intérêt de divers érudits et j'ai été sollicité de dire mon opinion sur la question.

M. Forrer commence par se référer à un essai de classement du monnayage celtique de la Suisse qu'il a présenté dans le chapitre LXXVI de son ouvrage[3] et il tient pour démontré son système de classification. Discuter ce système point par point m'entraînerait assez loin; aussi bien, je crois que les éléments sont insuffisants pour tenter cette discussion, de même que pour poser les bases des hypothèses considérées comme inébranlables par M. Forrer[4].

1. *Der Goldstaterfund von Tayac-Libourne, ein Dokument des Cimbern- und Tigurinerzuges von 113–105 vor Chr.*; extr. du *Jahrbuch der Ges. f. lothringische Gesch. und Altertumskunde*, t. XIX, 1907 (paru en août 1908); mémoire réimprimé dans l'ouvrage intitulé *Keltische Numismatik der Rhein- und Donaulande*, Strassburg, 1908 (p. 316 à 343).

2. Voy. la bibliographie que j'ai donnée dans mon *Traité des monnaies gauloises*, 1905, p. 561, n° 95.

3. P. 304 à 315.

4. Voici comment M. Forrer apprécie son propre travail (p. 316): « Das war vielfach völlig neues, bisher vielfach unbekanntes... »

D'ailleurs, j'aurai à discuter plus loin quelques points de sa classification et il suffira de dire ici qu'on ne saurait définir exactement le territoire des Helvètes dans la seconde moitié du deuxième siècle avant notre ère[1]; et c'est la principale raison qui me fait penser qu'un classement rigoureux des monnaies d'or du territoire correspondant à la Suisse actuelle ne saurait être que prématuré[2].

Examinons donc seulement le trésor de Tayac. On sait qu'il fut porté au Musée de Bordeaux, qui fit l'acquisition de plusieurs objets et monnaies. D'autres monnaies entrèrent dans la collection d'Emile Lalanne, à Bordeaux[3]; quelques-unes me parvinrent. L'orfèvre J. Fontan, de Bordeaux, qui en avait acquis la plus grande partie, fondit à peu près les trois cinquièmes de la trouvaille et céda le reste à deux antiquaires de Paris. L'une de ces maisons (MM. R. et F.) en obtint environ soixante et en possède encore une quarantaine. L'autre (M. B.) en fit passer quelques exemplaires dans une vente publique et céda quatorze statères du type bellovaque et soixante-cinq des autres types à M. R. Forrer[4].



Fig. 1.

En somme, la composition du trésor peut être donnée de la manière suivante : Un torques « à tampons » de 762 grammes, en trois fragments; un fil tordu de 53 gr. 40; une barre plate, ovale, de 55 gr. 50; une barre quadrangulaire de 17 grammes; soixante-treize flans circulaires, sans types, pesant en moyenne 7 gr. 60; enfin environ trois cent vingt-cinq statères dont quelques-uns frappés d'un seul côté *(fig. 1)*;

1. Cf. C. Jullian, *Hist. de la Gaule*, t. II, 1908, p. 520-521; t. III, 1909, p. 61 et 147.

2 La fragilité des attributions aux Helvètes de diverses monnaies ressort du travail même de M. Forrer, qui classait d'abord à ce peuple des statères de la trouvaille de Tayac (fig. 57 et 58) et qui les restitue ensuite aux Ambarres (p. 323).

3. Une barre rectangulaire, quatre flans, une pièce uniface et plusieurs autres complètes. Les collections d'Emile Lalanne, mort en octobre 1909, doivent être données au Musée de Bordeaux.

4. Le tableau de la dispersion, que l'on vient de lire, diffère sur quelques points de celui qui a été présenté par M. Forrer. Celui-ci disait, entre autres choses, en 1908, que les restes de la trouvaille avaient presque disparu du commerce. Ce n'est pas exact; car, au commencement de 1909, j'ai pu examiner, chez MM. R. et F., environ les deux tiers des pièces que j'avais déjà vues quelques années auparavant.

le tout pesant près de 4 kilogrammes d'un or dont le titre varie entre 720 et 960/1000[1].

D'après un renseignement recueilli par M. Cartailhac, le dépôt aurait été contenu dans deux vases de terre, qui furent brisés par la charrue et perdus, et la composition aurait été pour un cinquième de monnaies bellovaques, pour quatre cinquièmes de pièces des autres types, et, en plus, deux spécimens qui « se rapportent aux Pannoniens ».

M. Forrer pense que le torques brisé pouvait servir comme moyen d'échange, d'autant plus que, pesant 762 grammes, il a presque le poids de cent statères du trésor de Tayac et pouvait avoir cours pour cette somme[2]. M. Forrer rapproche ce torques de celui du « Gladiateur mourant », qui est comme on le sait un Gaulois de Pergame représenté par la Sculpture vers 180 avant J.-C.[3]. Quant au rapprochement du poids de 762 grammes, avec celui d'une mine phénicienne, il fut, je pense, inspiré par les théories de M. J. Haeberlin, relatives aux étalons monétaires de l'Italie. Sans entreprendre une discussion qui m'entraînerait sûrement hors de mon sujet, je dirai simplement que les statères celtes sont, indubitablement, des imitations du statère macédonien. Il est donc inutile de chercher un autre système pondéral pour expliquer la taille des monnaies d'or celtes. Si le poids a varié, c'est par une conséquence inéluctable de l'affaiblissement du titre[4].

En 1900, Émile Lalanne avait publié aussi le lingot quadrangulaire de 17 grammes qui est formé de fils d'or battus au marteau; il le considérait comme représentant un état de la

1. Il y avait aussi sept ou huit quarts de statère « arvernes » (E. Lalanne, *Congrès intern. de Numism. à Paris, en 1900, procès-verbaux et mémoires*, 1900, p. 87). Je n'en ai vu aucun exemplaire et M. Forrer paraît en avoir ignoré l'existence. Le Musée de Bordeaux a acquis le torques « à tampons », qui est restauré maintenant; la spirale; le lingot ovale; deux flans sans types; deux, frappés d'un seul côté; un statère bellovaque et dix des autres types. Le torques a été publié par M. Emile Cartailhac, avec la provenance de Coutras, dans l'*Anthropologie*, t. VIII, 1897, p. 585, fig. M. Forrer l'a reproduit (Fig. 517 de son travail).

Selon M. Leurtault, de Coutras, le trésor aurait été composé de plus de cinq cents statères.

2. Je reviendrai plus loin sur cette question.

3. Cf. S. Reinach, in *Rev. archéol.*, 1888, II, pp. 280 et s.

4. J'ai mis en évidence cette loi du système monétaire celtique, dans mon *Traité des monnaies gauloises*, pp. 68-69 et *passim*.

préparation des flans[1]. M. Forrer n'y voit qu'un fragment de spirale à moitié fondu. Quant aux lingots ou flans de 7 gr. 60, épais et portant de chaque côté un gros globule qui occupe à peu près la moitié de la surface *(fig. 2)*, Lalanne pensait qu'il s'agit de flans préparés pour la frappe. Mais M. Forrer, s'appuyant évidemment sur le passage de M. Cartailhac, y reconnaît des spécimens du monnayage des Boïens ou Rhétiens, analogues aux pièces du grand trésor de Podmokl (Bohême). M. Forrer est déjà obligé de reconnaître que les lingots de Tayac sont plus épais et moins larges que les statères de Podmokl. Je ne saurais trouver une identité parfaite d'aspect entre les flans de Tayac et ceux de Podmokl, car ces derniers offrent certainement un embryon de type mal venu à la fonte.

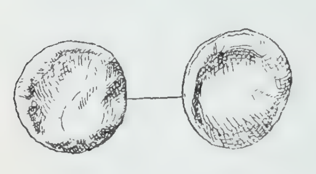


Fig. 2.

Des statères bellovaques que j'ai pu voir, les plus nombreux sont d'un style relativement bon et assez proches du spécimen que j'ai reproduit ailleurs[2]. Quelques variétés, dont une est figurée par M. Forrer[3], sont de types plus dégénérés. L'or des statères bellovaques de Tayac est d'une couleur jaune orange et d'un titre très élevé; le poids varie entre 7 gr. 26 et 7 gr. 75.

L'autre groupe de monnaies est constitué par des statères qu'on peut partager en deux séries. M. Forrer les distingue surtout par la couleur, « jaune orange » pour les uns, « jaune citron » pour les autres[4], et déduit du nombre d'exemplaires arrivés entre ses mains que les premiers étaient aux seconds dans la proportion de quatre à un. Le calcul me paraît sujet à caution et je dois signaler des causes d'erreur que M. Forrer

1. L'association de lingots de métal et de monnaies n'a rien d'étonnant. Sans parler de plusieurs dépôts de monnaies romaines *(aes rude)*, je citerai seulement le trésor de Goutrens (arrond. de Rodez), qui contenait mille cinq cents monnaies à la croix et au sanglier, ainsi que 4 kilogrammes d'argent en lingots (Voy. mon *Traité*, p. 543).

2. *Traité des monnaies gauloises*, p. 369, fig. 348.

3. Fig. 442 de son ouvrage.

4. En réalité cette gamme est très approximative: le «jaune orange» est plus terne que la teinte orange véritable; quant au «jaune citron», c'est plutôt un «jaune de Naples» mêlé de gris.

ne paraît pas avoir soupçonnées. Les pièces de la couleur orange[1] sont plus grossières, moins nettes, généralement plus usées que les autres ; elles étaient en très petit nombre dans le lot qui avait été choisi par la maison R. et F. de Paris et, d'autre part, l'on peut croire, sans crainte de se tromper, que les pièces fondues par l'orfèvre Fontan appartenaient surtout à cette série dont les exemplaires devaient séduire beaucoup moins les collectionneurs de monnaies. Je pense donc qu'il est impossible de faire, avec exactitude, un calcul analogue à celui de M. Forrer ; mais je suis porté à croire que la proportion devait être encore plus forte en faveur des pièces de couleur orange.

Ces statères (7 gr. 50 à 8 grammes ; environ 580/1000 de fin) portent une tête imitée de celle du statère de Philippe ; mais cette tête présente plusieurs aspects divers, dont deux principaux : 1° Un visage auquel la bouche donne une apparence négroïde ; les cheveux sont groupés en mèches serrées (*fig.* 3 et 4).

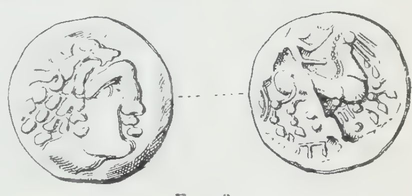


Fig. 3.



Fig. 4.

2° Une tête d'un dessin plus barbare avec l'œil tracé de face, obliquement, et avec l'oreille représentée souvent par un S ; les cheveux sont groupés en mèches plus larges et moins serrées (*fig.* 5).

Au revers, les chevaux du bige ont une certaine parenté, car les jambes sont figurées, en majeure partie, par des globules disjoints ; les



Fig. 5.

1. Je mets à part les pièces bellovaques, dont il n'est pas question dans le calcul.

deux séries portent, en plus ou moins grand nombre, des Π à l'exergue, souvenir de la légende du statère grec[1].

Des exemplaires des deux séries présentent sous les chevaux un différent assez mal dessiné, mais où l'on reconnaît néanmoins facilement un trident. Il est remarquable que plusieurs exemplaires du type négroïde (coll. Forrer[2] et Blanchet) présentent, au revers, une bavure de métal qui oblitère le type, diagonalement, à travers l'aurige, les chevaux et l'exergue (*fig. 3*).

Les statères de couleur jaune citron (7 gr. 05 à 7 gr. 60; 500 à 580/1000 de fin) sont d'un travail meilleur. La couronne de laurier de la tête est mieux formée; les cheveux apparaissent mieux massés; le visage est plus féminin, quoique les traits soient gros; le cou est orné d'un collier de perles; devant la bouche apparaît un ornement à deux volutes. Au revers, sous les chevaux, il y a un *triquetrum* ou *triskeles* sous lequel on voit un croissant ou torques(?) et, sur beaucoup d'exemplaires, un signe « ressemblant à une feuille ou à une souris »[3], avec une longue tige ou queue. Je reviendrai plus loin sur ce différent, dont la grande importance a complètement échappé à M. R. Forrer. Celui-ci, décrivant les statères de couleur citron, déclare qu'ils ne présentent aucun reste de lettres[4]. C'est une erreur, qui prouve que M. Forrer n'a pas vu assez de pièces de la trouvaille de Tayac pour en parler en pleine connaissance de cause. Voici, en effet, le dessin d'un statère de la série en question, provenant de Tayac et qui

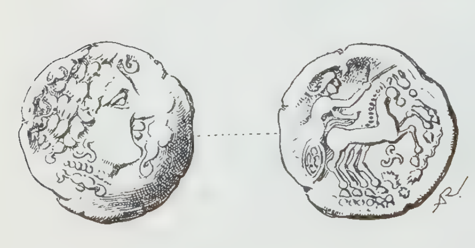


Fig. 6.

1. M. Forrer a lu, sur un exemplaire ATIIIII. Je n'ai pu vérifier cette lecture. Un exemplaire, frappé seulement au revers, paraît porter ΦΙΛΙΙΙΙΙ (*Congrès, loc. cit.*, p. 86, fig. 2). Voyez plus haut, *fig. 1*.

2. Fig. 57 et 58 de son travail.

3. « Ein blatt- oder mausähnliches Zeichen mit langem, gewelltem Stiel bezw. Schwanz » (Forrer, *op. cit.*, p. 324).

4. « Im Gegensatz dazu fehlen diese buchstabenähnlichen Zeichen, wie schon gesagt, den zitrongelben Stücken völlig » (*Ibid.*).

fait partie actuellement de ma collection *(fig. 6)*. On y voit nettement un II et le sommet de deux autres, restes de la légende primitive, et les différents y sont beaucoup plus clairs que sur les pièces reproduites par M. Forrer. Remarquez aussi le *triquetrum* empreint sur le cou, au droit ; M. Forrer ne paraît pas y avoir prêté attention, bien que ce signe soit visible sur les figures 523 et 61 de son travail.

M. Forrer croit que l'or le plus jaune se rapproche davantage de l'or grec et romain, qui provenait surtout de mines ; l'or de couleur citron rappellerait plutôt celui du Rhin dont un échantillon est conservé au Musée géologique de Strasbourg. Cette constatation étant tendancieuse, nous rappellerons que l'or blanc, c'est-à-dire fortement allié d'argent, ne provient pas nécessairement d'un fleuve ; ainsi les mines de Transylvanie fournissent un or blanc (or, 64,77 ; argent, 35,23)[1]. M. Forrer fait remarquer que le *triquetrum* est déjà, selon lui, le signe particulier des Rauraques, habitant sur le Rhin, dans la région de Bâle[2]. Il est vrai, ajoute l'auteur allemand, que ce symbole se trouve sur les monnaies des Arvernes[3] ; mais ceci pourrait prouver simplement que les Protohelvètes ont reçu leurs types monétaires des Arvernes. Ici se place une hypothèse complètement inadmissible de M. Forrer. Il suppose que le prototype des statères celtiques au *triquetrum* est la pièce d'or de Syracuse, qui porte un *triskeles* sous les chevaux du bige. D'abord, il se trompe en donnant à cette pièce le nom de statère[4] ; c'est un demi-statère. Ensuite, cette monnaie de Syracuse ne porte pas

1. On sait bien du reste que l'or des mines est toujours allié d'argent, plus ou moins fortement.

2. Pour donner une idée de la témérité de M. R. Forrer, je cite la phrase suivante : « Von den Arvernern kam diese Spezialform dann rhôneaufwärts zu den Helvetiern und wanderte von diesen weiter nordwärts an den Rhein zu den Raurachern. Hier hat sich das Triquetrum, wie ich oben (Kap. LXXVI) zeigte, zu einem besonderen Stammeszeichen entwickelt, um dann nordwärts Basels, bei dem Elsässer Stater von Schirrhein, fig. 508, in einen Hahn umgewandelt zu werden. » Le statère de Schirrhein est fort intéressant ; mais je ne saurais croire que le coq, représenté au revers, soit venu du *triquetrum*. Les lois de la morphologie monétaire me permettent d'affirmer que la forme incomplète du *triquetrum* n'a pu engendrer la forme complète du coq.

3. M. Forrer ignore évidemment ce que j'ai écrit sur la question.

4. M. George Macdonald (*Catalogue of Greek coins in the Hunterian Collection*, t. I, 1899, p. 236, n° 134, pl. XVII, 13), cité par M. Forrer, ne décrit pas la pièce comme un statère. Le poids indiqué (4 gr. 22) prouve le contraire. D'ailleurs il est facile d'examiner la monnaie dans les collections de tous les pays.

le nom de Philippe, mais la légende ΣΥΡΑΚΟΣΙΩΝ. Or, nous savons que des statères de Tayac au *triquetrum* portent des II, souvenir du nom de Philippe. La conclusion est facile à tirer: le demi-statère de Syracuse ne saurait avoir servi de prototype aux statères analogues à ceux du dépôt de Tayac.

Aussi bien, c'est encore une hypothèse gratuite de dire, avec M. Forrer, que l'or, le *triquetrum* et l'aspect féminin des statères de couleur citron sont des raisons pour en reporter la patrie vers le nord de la Suisse occidentale; que cette tête est particulière aux monnaies des Helvètes des IIe et Ier siècles av. J.-C., et, enfin, que cette série de pièces provient du territoire des Rauraques, entre Bâle et Belfort[1].

Les pièces de couleur orange appartiennent, suivant M. Forrer, à une patrie située plus au sud-ouest[2], chez les Ambarres, entre Genève et Lyon. Reconnaissant que le groupe présente des variétés assez nombreuses, M. Forrer accorde que quelques pièces peuvent appartenir à des voisins des Ambarres, aux Allobroges et même aux Helviens. Il revient sur la question des deux pièces attribuées aux Pannoniens dans un passage de l'article de M. Cartailhac, et comme il a déjà posé en principe que les flans de 7 gr. 60 de la trouvaille étaient des monnaies des Boïens, il admet, sans plus chercher, que les deux spécimens précités sont des statères scyphates des Rhétiens ou des Boïens.

Ainsi donc, en peu de lignes, M. R. Forrer a établi des classifications et il arrive aux résultats suivants : le trésor comprend quatre groupes de monnaies : le premier, celui des statères « scyphates » des Boïens, appartient à la Bavière ou

1. J'accorde qu'il y a quelque analogie entre les pièces de couleur citron, trouvées à Tayac, et le statère d'or blanc, présumé trouvé à Aarau (coll. Forrer, fig. 437). Mais il y a aussi des différences dans le *facies* du droit, dans les chevaux et la roue du revers. D'ailleurs ce seul rapprochement ne suffit pas pour affirmer une origine.

2. A propos d'un rapprochement avec des pièces dites « arvernes » par quelques numismates, M. Forrer cite une division de statère dont le visage est traversé par une barre et il dit que le graveur de ce type a dû copier servilement un modèle marqué par un coin cassé (p. 327). L'explication est rationnelle. Mais M. Forrer ne sait pas ou oublie que le n° 3659 du cabinet de France, cité par lui, est un statère analogue avec la « balafre » (voyez mon *Traité*, p. 213, fig. 55, où j'ai dit, d'accord avec M. Changarnier, que ces pièces n'étaient pas arvernes). Il est donc probable que le type de la balafre a été voulu, puisqu'il existe, à la fois, sur des statères et sur des divisions.

à la Bohême; le deuxième, celui des monnaies bellovaques, nous conduit sur la frontière méridionale de la Belgique; le troisième groupe, celui des statères des Rauraques, nous transporte près de Bâle; et le quatrième, celui des monnaies des « Ambarres-Arvernes », appartient à la région moyenne du cours du Rhône. Le lieu de la trouvaille, Tayac, près de Libourne, à côté de l'Océan Altantique, vient encore compliquer le problème.

M. Forrer se dit que les monnaies ont dû voyager beaucoup, qu'elles sont usées sensiblement de la même manière, comme si elles avaient fait ce long voyage côte à côte. Son avis est que le dépôt ne peut avoir été la propriété d'un marchand ou d'un monnayeur, parce qu'on n'y trouve pas de pièces bien conservées, ni de pièces des régions voisines du lieu de la trouvaille. Le mélange d'espèces devrait être plus varié et les groupes moins unis. Je reviendrai plus tard sur divers points de cet exposé qu'il vaut mieux résumer immédiatement.

M. Forrer est d'avis qu'il s'agit d'un trésor de guerre, de la la caisse d'une tribu errante où avaient afflué les espèces des villes qui s'étaient rachetées du pillage[1]. Ce serait la seule explication possible pour cette masse de monnaies accompagnées d'un torques et de lingots d'or.

M. Forrer est, en outre, d'avis que les émissions représentées dans le dépôt ont eu lieu à la fin du IIe siècle avant notre ère, c'est-à-dire à l'époque de l'émigration des Cimbres, Teutons, Boïens et Helvètes, de 113 à 101 av. J.-C.

Après s'être établis dans la Forêt Noire, les Cimbres et Teutons, refoulés, se dirigèrent sur la Norique[2]. Le consul romain Cn. Papirius Carbo les attaqua à *Noreia* (Carinthie); mais il fut écrasé. L'invasion remonta chez les Boïens du Danube, puis chez les Helvètes, qui habitaient alors la Forêt Noire. Les Tigurins s'unirent aux Cimbres et sous la conduite de l'Helvète Divico, marchèrent contre les Gaulois de la Bel-

1. « Die Kriegskasse eines wandernden Stammes, in welcher die Loskaufzahlungen zusammenflossen, welche bedrängte Städte beim Durchzuge des Stammes bezahlten, um vor Plünderung und Niederbrennung verschont zu bleiben » (Forrer, *op. cit.*, p. 329).

2. Strabon, VII, 2.

gique, où les Aduatuques, au nombre de 6,000 hommes, furent laissés pour garder les bagages que l'expédition ne pouvait emporter[1]. Les bandes repartirent, ayant l'Italie pour objectif. Sur leur route, elles rencontrèrent l'armée romaine commandée par les consuls M. Junius Silanus et L. Cassius Longinus : le premier fut défait sur un point inconnu; le second eut le même sort, vers 109, dans le pays des Nitiobriges, près d'Agen, et les Romains passèrent sous le joug[2]. Les Tectosages firent alliance avec les Cimbres et, le 6 octobre 105, près d'*Arausio* (Orange), une armée romaine de 80,000 hommes, sous le commandement du consul Cn. Mallius Maximus et du proconsul Q. Servilius Caepio, fut encore détruite[3]. Les vainqueurs poussèrent une pointe vers l'Espagne, puis refoulés par les Celtibères, revinrent en Gaule et se divisèrent. Les Teutons et les Ambrons tombèrent à *Aquae Sextiae* (Aix-en-Provence), en 102, et les Cimbres furent anéantis près de Verceil, le 30 juillet 101 av. J.-C.

M. Forrer déclare que le dépôt de Tayac offre une image saisissante de cette expédition. Pour lui, les deux pièces « pannoniennes » rappellent la région de *Noreia;* les soixante-treize flans scyphates sont des témoins du voyage entre le pays des Boïens et la Forêt Noire. Les soixante-cinq statères des Bellovaques ont rapport à l'expédition de Belgique; les pièces des Rauraques indiquent la marche en arrière et le retour en Gaule dont les nombreux statères des Ambarres et des Arvernes précisent la direction. Ensuite les pillards remontent la Garonne; la bataille aux environs d'Agen ne les arrête pas et Tayac marque leur étape finale à l'ouest; ils y enterrent leur butin. Ainsi, ajoute M. Forrer, on s'explique l'origine de monnaies si diverses et si étrangères au lieu d'enfouissement, les traces de longs frottements sur ces monnaies et la présence

1. César, *B. G.*, II, 29, 4. J'ai admis ici, pour ne pas rompre tout le système de M. Forrer, que l'expédition chez les Belges avait eu lieu à cette époque. Mais, si Augustin Thierry est de cet avis (*Hist. des Gaulois*, t. II, p. 6), on a cependant des doutes au sujet de la date de l'établissement de cette « colonie » (cf. C. Jullian, *op. cit.*, t. III, p. 69-70).

2. Tite-Live, *Epit.*, 65; César, *B. G.*, I, 12. Après d'autres, M. Camille Jullian émet des doutes au sujet de la région où Cassius fut défait (*op. cit.*, t. III, p. 63, n. 5).

3. Strabon, VII, 2; Orose, V, 15-16.

de lingots et d'un torques dont la forme appartiendrait plutôt au nord de la Gaule.

Ces conclusions étant posées, M. Forrer reprend la question de l'âge des monnaies de Tayac et trouve naturellement que la date en devient très précise. La bataille de *Noreia* ayant eu lieu en 113 av. J.-C., aucune des monnaies du trésor ne peut être beaucoup plus ancienne; elles furent plutôt émises entre 113 et 109, cette dernière date étant celle de la bataille d'Agen[1]. Les soixante-treize flans, supposés statères des Boïens, sont considérés par M. Forrer, comme le reste d'une rançon perçue en Bohême; ils pesaient en moyenne 7 gr. 60 et avaient sans doute atteint 7 gr. 70; donc, toujours selon M. Forrer, ils appartiennent à la série la plus lourde des statères scyphates, sans type, et l'on doit les dater maintenant de 113 environ avant notre ère. Résultat important, car c'est la première fois qu'on peut arriver à dater ces pièces d'une manière aussi précise! M. Forrer rappelle le célèbre trésor de Podmokl, découvert en 1771[2], et composé de statères de 7 gr. 50 à 7 gr. 80, et il tient pour vraisemblable que ce dépôt fut enfoui au moment du retour des Cimbres et des Teutons, en 113. Ensuite les envahisseurs, après avoir recruté les Tigurins, se dirigèrent sur la Gaule belgique, qui fut pillée, et c'est alors qu'une tribu des Cimbres, — les 6,000 Aduatuques, — fut laissée à la garde du butin. Le trésor de Tayac contenait une grosse[3] somme en statères bellovaques, qui devaient provenir d'une rançon levée sur le pays et permettent de fixer le point atteint au sud-ouest[4] par les Cimbres[5]. Comme ces statères sont des mêmes types,

1. J'accepte les dates données par M. Forrer. Elles sont douteuses; mais il ne peut y avoir qu'un écart de deux ou trois années. Il y a aussi, dans son exposé des faits historiques, quelques menues erreurs que j'ai corrigées dans mon propre texte.

2. Il paraît ignorer l'évaluation de 5,000 pièces, qui a été fournie d'après des documents nouveaux, par M. Ed. Fiala (Voyez mon *Traité des monnaies gauloises*, p. 446).

3. Je conserve, autant que possible, les expressions de M. Forrer.

4. Il serait préférable de dire *nord-ouest*, puisqu'il est ensuite question de Tayac.

5. César (*B. G.*, II, 4, 1) dit que les Belges prétendaient avoir repoussé les Cimbres. M. Forrer ne craint pas de corriger l'auteur ancien : la présence des monnaies bellovaques lui fait supposer que ce n'est pas la bravoure, mais plutôt l'or des Belges qui amena la retraite des Cimbres. Je ne tente pas de discuter cette question ; mais il me semble qu'il y eut deux époques, où les Cimbres se trouvèrent en contact avec les Belges. On admet que César est fort sujet à caution, et j'incline vers cette opinion; mais encore il faudrait poser nettement la question, quand on le prend à partie.

poids et métal, et qu'il n'y a pas de variétés anciennes, dit M. Forrer, on doit conclure que la frappe de ces monnaies bellovaques a précédé de peu le paiement de la rançon aux Cimbres et que l'émission ne peut être postérieure à l'an 111. Les statères des Boïens et des Bellovaques, enfouis à Tayac, ne formeraient, d'ailleurs, qu'une partie des sommes recueillies.

De Belgique, les pillards retournèrent vers le Rhin, probablement par Metz, « afin d'atteindre la Gaule méridionale par la grande porte des peuples entre Bâle et Belfort »[1].

Le dépôt de Tayac démontre l'exactitude de cet itinéraire, puisqu'il contenait soixante-cinq statères des Rauraques dont « la capitale était *Augusta Rauracorum* »[2].

Si M. Forrer n'ose pas dire que l'expédition passa à l'est ou à l'ouest du Jura, il croit toutefois qu'elle suivit le cours moyen du Rhône. Il accorde qu'on ne saurait affirmer que les statères, dits des Ambarres ou Arvernes, appartiennent à ces peuples plutôt qu'aux Séquanes méridionaux ou aux Helvètes du Sud. Quant à l'âge, la solution est plus simple : ils ne peuvent être postérieurs à la bataille d'Agen, naturellement!

A l'aide de déductions analogues, M. Forrer arrive logiquement à dater le torques de la seconde moitié du IIe siècle et il établit que vers 115-110 av. J.-C., le statère d'or pesait sensiblement 7 gr. 60 à 7 gr. 70, qu'il eût été émis dans le sud-ouest de la Gaule, chez les Helvètes, chez les Belges ou en Bohême.

Après la bataille d'Agen, les Cimbres continuèrent leur marche vers l'Ouest; ce n'est pas l'histoire qui nous le dit, c'est le trésor de Tayac qui le prouve! Comme la bataille

1. « Zurück an den Rhein, um durch das grosse Völkertor zwischen Basel und Belfort Südfrankreich zu erreichen » (*loc. cit.*, p. 335).

2. « Ihre Hauptstadt war *Augusta Rauracorum.* » Ai-je besoin de dire qu'en 111 av. J.-C. il ne saurait être question de cette ville, car la colonie romaine de *Raurica* fut fondée par L. Munatius Plancus, en 42 av. J.-C. seulement. Le fait qu'on y a trouvé des monnaies celtiques ne prouve rien. D'ailleurs, ces monnaies sont-elles des statères prétendus des *Rauraci?*

M. R. Forrer est coutumier de cette sorte d'erreurs qui consiste à supposer l'existence, en 110 av. J.-C., de villes connues par des textes postérieurs. Ainsi, plus loin (p. 336), il suppose que les Cimbres furent attirés vers l'embouchure de la Garonne par les bons vins de Bordeaux *(Burdigala)* et les trésors de cette ville. On sait qu'aucun texte ne fait mention de vignobles en Gaule, à cette époque reculée de notre histoire (Cf. C. Jullian, *Hist. de la Gaule,* t. II, p. 270), et *Burdigala* est mentionnée pour la première fois par Strabon, qui écrivait sous Auguste.

d'Orange est de l'an 105, l'enfouissement a dû avoir lieu vers 106. La cause de cette cachette ne paraît pas certaine à M. Forrer; mais il croit, d'ailleurs avec quelque timidité, que, parvenus au point le plus éloigné de leur course, les Cimbres et les Tigurins enterrèrent ce trésor, afin d'avoir les mains libres pour de nouveaux pillages à exercer en revenant vers la Provence. Cette situation aurait une grande analogie avec celle de l'établissement des Aduatuques chez les Belges, comme gardiens d'un dépôt. M. Forrer, reprenant confiance dans son explication, croit même que les gardiens de cette nouvelle station étaient des Tigurins[1], car ceux-ci s'étaient séparés des Cimbres et Teutons et retournèrent chez eux après la bataille d'Orange[2]. Et, lorsqu'en 58 av. J.-C., les Helvètes[3] avaient l'intention de se rendre dans le pays des Santons, en passant par celui des Séquanes et des Éduens, c'est parce qu'ils connaissaient les cachettes de butin faites par les Tigurins. Le trésor de Tayac peut n'être qu'un des nombreux dépôts enfouis alors. On a trouvé des statères scyphates des Boïens chez les Santons et le trésor de Courcoury, près de Saintes, serait un dépôt analogue à celui de Tayac et de la même époque. M. Forrer cite encore le trésor de Sankt Ludwig, près de Bâle[4], comme apparenté à ceux de Podmokl, de Tayac et de Courcoury : ces dépôts formeraient en quelque sorte les anneaux d'une même chaîne.

M. Forrer suppose encore qu'une tribu de l'expédition a pu se séparer du groupe et s'établir dans la région ou fut découvert le trésor de Tayac. Il lui vient à l'esprit que les monnaies d'argent des trouvailles de Pomarez et d'Eyres ressemblent beaucoup aux pièces des Boïens[5]. Il n'y reconnaît pas un

1. Il pense aussi à considérer le dépôt comme le reste du butin des Tigurins. Cette hypothèse ne modifie guère le problème.

2. Cette affirmation est inexacte. Les Tigurins suivirent les Cimbres, qui devaient envahir l'Italie en franchissant les Alpes orientales. Ils furent vaincus par Sylla.

3. César, *B. G.*, I, 10, 1.

4. Ce trésor est probablement le même que celui dit de Fribourg-en-Brisgau (Voyez mon *Traité des monnaies gauloises*, p. 473).

5. A propos de Pomarez et d'Eyres, M. Forrer renvoie simplement à l'*Atlas des monnaies gauloises*, n°s 3582 et 3583. Mais l'*Atlas*, qui a paru en 1892, ne contient aucune pièce de Pomarez, car ce dépôt a été découvert le 18 mars 1892, et la planche qui contient les monnaies d'Eyres avait été gravée longtemps auparavant par les soins de

numéraire des Tarusates ou des Tarbelli, mais le monnayage de Boïens ou de Germains établis dans la région. De même les drachmes des Élusates [1] sont, à son avis, si éloignées des autres monnaies de la Gaule méridionale qu'il croit à une influence des Boïens ou des Helvètes. Et il cite trois types de monnaies celtiques de la Forêt Noire et de la Bohême, qui, selon lui, sont d'un genre analogue au numéraire des Élusates. Puis, M. Forrer reprend une comparaison, connue depuis longtemps, entre les pièces à la croix des Tectosages de Toulouse et celles de la région de la Forêt Noire. Ce n'est pas le commerce seul qui expliquerait cette dispersion de types; la cause véritable résiderait dans les liens qui survivaient entre des Helvètes établis dans le sud de la Gaule et ceux qui étaient restés dans la Forêt Noire. Il a dû y avoir de petites émigrations postérieures à la grande expédition. Le trésor de Courcoury, qui contenait des statères plus légers des Boïens, pourrait avoir cette origine, de même que le dépôt de Serviès-en-Val (Aude) [2], composé de plusieurs torques d'or et d'un statère au type d'Irsching [3].

Pour terminer son étude sur le trésor de Tayac, M. Forrer se félicite de nouveau d'avoir fourni une base chronologique sérieuse au classement des « Regenbogenschüsselchen », qui ne sauraient, pour les plus anciens, remonter plus loin que 130 avant J.-C.

la Commission de la topographie des Gaules, comme du reste les cinquante-quatre premières planches de l'*Atlas*. M. Forrer n'a pu connaître la trouvaille de Pomarez que par mon article paru en 1893, ou plutôt par mon *Traité*, pp. 286 et 571.

1. A propos de ces pièces, M. Forrer en reproduit un exemplaire de sa collection qu'il présente comme provenant du dépôt de Manciet, trouvé en 1846. Mais, à moins que des documents dignes de foi me démontrent l'exactitude de cette provenance, je refuse d'accepter l'indication de Manciet pour les pièces des Élusates. La plupart de celles qui sont aujourd'hui dans le commerce proviennent du dépôt de Laujuzan (découvert en 1882), qui fut, pendant plusieurs mois entre les mains de mon regretté ami Émile Taillebois, et dont j'ai pu voir de nombreux exemplaires. M. Forrer accepte souvent, avec trop de confiance, je le crains, des provenances données par ceux qui lui cèdent des monnaies gauloises.

2. Comme le trésor de Courcoury, celui de Serviès-en-Val n'a probablement été connu de M. Forrer que par les indications de mon *Traité* (pp. 476-477). Mais M. Forrer a omis de citer cet ouvrage et ce n'est pas la note d'une ligne ajoutée à la fin de sa *Keltische Numismatik* (p. 360), qui remet les choses au point.

3. Les statères de cette série sont fort répandus (voyez mon *Traité*, p. 468). Un exemplaire a été trouvé récemment à Boisset-les-Prévanches (arrondiss. d'Evreux). Je note cette provenance, mais je me garde bien d'en tirer une conclusion.

Assurément tous les problèmes, auxquels M. R. Forrer a donné, avec tant d'aisance, des solutions concordantes, offrent un intérêt considérable. L'auteur présente ses explications avec des déductions telles, qu'à la suite d'une première lecture on est tenté d'accepter ce renouvellement de tout un chapitre de l'histoire des Celtes.

Mais, après un mûr examen du travail de M. Forrer, je n'hésite pas à déclarer que sa démonstration repose, d'un bout à l'autre, sur une pétition de principe : le trésor de Tayac est une épave de l'expédition des Cimbres, parce qu'il contient des monnaies des Boïens, des Bellovaques, des Rauraques et des Ambarres (ou peuples voisins); les monnaies du trésor de Tayac ont été émises entre 113 et 109, parce qu'elles ont fait partie du butin des Cimbres.

Après avoir combattu quelques points de l'exposé de M. R. Forrer, j'ai continué l'examen de ses hypothèses sans élever d'objection. Je reprends mon examen critique.

A l'appui de l'attribution aux Ambarres, Allobroges ou Helviens, d'une série de pièces du type « arverne », M. Forrer ne cite aucun exemplaire semblable, trouvé dans les pays occupés par ces peuples [1]. Il serait bien en peine de le faire, car, à ma connaissance, on n'a jamais signalé de découverte de ce genre

Quant aux pièces que M. Forrer attribue aux Boïens, sur la foi de rapports très insuffisants à tous les points de vue, qu'il s'agisse des deux statères « pannoniens » ou des soixante-treize flans sans types, on m'accordera qu'on ne peut en faire état dans une étude scientifique précise. M. Forrer n'a pu voir les deux statères « pannoniens », qui doivent être fondus ; il n'a vu qu'un moulage d'un seul flan. Comment peut-il échafauder une partie importante de sa théorie sur une base aussi fragile? J'ai dit plus haut que le rapprochement entre les pièces de Podmokl et les flans de Tayac ne me séduisait pas. Non seulement il y a une différence d'aspect, mais je ne saurais admettre la description de M. Forrer qui, dans tout son travail, applique

1. Il paraît ignorer qu'une attribution de statères de bon or aux Ambarres avait déjà été faite par Saulcy. Je ne l'ai d'ailleurs pas acceptée (*Traité*, p. 218).

aux flans de Tayac l'épithète de « Schüsselstater ». Je n'ai vu aussi qu'un spécimen de cette série, mais je n'y ai pas remarqué de dépression creuse, permettant l'emploi de l'adjectif « scyphate », et ma manière de voir paraît assez conforme à celle du numismate qui a vu le plus de spécimens de ce genre, car Émile Lalanne écrivait que ces lingots de 7 gr. 60 « portent des deux côtés un très gros globule qui occupe à peu près la moitié de la surface » [1]. *(Voy. plus haut, fig. 1.)*

Pour moi, comme pour Lalanne, les lingots de 7 gr. 60 sont bien des flans préparés pour le monnayage [2].

L'attribution aux Rauraques des statères de couleur « citron » est-elle mieux assise que celle des pièces données aux Boïens?

M. Forrer, dans un mémoire antérieur, avait classé aux Rauraques plusieurs monnaies d'aspect complètement différent : un statère de bon or, aux types du « philippe », assez bien copiés, mais avec le bige à gauche (trouvé à Bâle, coll. Forrer); un quart de statère d'or blanc, très voisin, par les types, des statères couleur citron de Tayac (sans provenance, coll. Forrer, fig. 506 de son ouvrage); enfin, les statères d'or très allié d'argent, très scyphates et très larges (semblables à la figure 68 de mon *Traité*).

Il résulte de cet exposé que la seule pièce, attribuée antérieurement aux Rauraques par M. Forrer et présentant une similitude réelle avec un groupe de statères de Tayac, que cette seule et unique pièce n'a pas de provenance connue! M. Forrer ne s'est pas aperçu que j'avais publié un statère absolument semblable (avec la double volute devant la bouche et le *triquetrum* sur le cou et sous les chevaux), qui a été trouvé près de Beaune [3]. Si l'on osait baser une attribution sur cette unique provenance connue, la localisation du groupe analogue

1. *Congrès international de numismatique réuni à Paris en 1900, procès-verb. et mém.*, 1900, p. 87.

2. La présence de flans non frappés à côté de monnaies véritables est assez fréquente, ainsi que je l'ai démontré (*Bulletin intern. de num.*, t. III, 1904, p. 33 à 35). On a trouvé, dans l'enceinte de Pommiers, un flan d'or bas, pesant 7 gr. 61, qui est évidemment un proche parent des flans de Tayac.

A des époques où la diffusion du monnayage était très grande, le fait n'a rien d'étonnant.

3. Coll. A. Changarnier; *Traité des monnaies gauloises,* p. 216, pl. I, 13.

de Tayac devrait donc se faire chez les Éduens et non chez les Rauraques.

M. Forrer trouve que l'usure de toutes les monnaies du trésor est sensiblement la même. Il me permettra d'avoir quelque doute à cet égard. J'ai noté des degrés d'usure très différents, selon les divers exemplaires d'un même groupe, et les statères bellovaques que j'ai eus entre les mains m'ont paru relativement moins usés que les pièces du groupe de couleur orange, dites des Ambarres. Ceci est une question de fait qu'on pourrait facilement élucider, mais j'ajoute que la question de l'usure relative des pièces de Tayac est impossible à trancher complètement, pour la raison que j'ai déjà mise en avant plus haut. Les trois cinquièmes du dépôt ont été livrés au creuset et l'on doit croire que les pièces fondues avaient été choisies parmi les plus usées.

Après avoir fait valoir de nouveau l'argument tiré de la présence des pièces attribuées aux Boïens, M. Forrer écrit que les statères du dépôt rappellent l'expédition de Belgique. Tout d'abord, je dois dire que je ne comprends pas la présence de statères de Boïens dans le dépôt de Tayac, puisque le butin des Cimbres et des Tigurins était resté sous la garde des Aduatuques. Si les monnaies bellovaques jalonnent la marche de retour de l'expédition vers l'Helvétie, ne doit-on pas s'étonner que les pillards, venant du Nord et passant par Metz, n'aient recueilli aucun statère des Atrébates, de 7 gr. 80, aucun de ces statères de 7 gr. 75, classés aux Leuques, aucun de ceux attribués aux Mediomatriques (fig. 410 de mon *Traité*), dont le poids atteint 7 gr. 60[1]?

L'histoire nous apprend seulement que les Cimbres passèrent en Belgique et qu'ils ravagèrent ensuite la Gaule. Nous ne pouvons assurer, comme M. Forrer, qu'ils revinrent chez les Rauraques pour repasser en Gaule. J'admets volontiers l'indécision de ces bandes. Mais remarquons qu'en revenant ainsi dans la région de Bâle, les Tigurins, alliés des Cimbres, se

1. Je considère ces pièces comme contemporaines des statères bellovaques, car l'aurige du revers est conçu dans le même esprit, et les monnaies de ces deux peuples présentent sous le cheval, reste du bige, une rosace qui indique encore la roue du char.

trouvaient à deux pas de leur patrie. Pourquoi n'y ont-ils pas déposé leur part du butin recueilli depuis le départ du dépôt des Aduatuques? N'était-ce pas plus raisonnable, plus prudent, que d'aller cacher ce butin tout près de l'Océan, en un lieu perdu, au milieu de populations certainement hostiles? Il est vrai que M. Forrer a supposé que les Tigurins, tribu helvète alliée des Cimbres, avaient ravagé le pays des Rauraques, dont ils étaient cependant de proches parents; car en 58 av. J.-C., les Rauraques s'allièrent aux Helvètes, qui avaient décidé d'émigrer pour éviter les Germains. Je veux bien accepter l'hypothèse, tacitement formulée, de l'inimitié des Tigurins et des Rauraques en 111, parce que cet état de guerre entre peuples voisins n'a rien d'invraisemblable. Mais je m'étonne que les Rauraques aient eu un monnayage très abondant, tandis que les Tigurins n'en avaient pas. Car aucune pièce de cette tribu helvète n'a été reconnue dans le trésor de Tayac, qui cependant aurait été caché, selon M. Forrer, par une bande de cette même tribu[1].

M. Forrer suppose que le trésor de Podmokl est contemporain. Mais nous savons qu'il se composait de véritables « Regenbogenschüsselchen », au type de la coquille (ou « arc-en-ciel »). Comment peut-on admettre qu'aucune monnaie de ce type ne figure dans le trésor de Tayac, alors que ce dernier passe pour contenir des statères des Boïens?

L'assertion de M. Forrer que les statères bellovaques de Tayac sont tous du même type est erronée. J'ai vu des pièces de cette trouvaille avec la tête à gauche, alors que M. Forrer en décrit seulement avec la tête à droite. De plus, M. Forrer lui-même a reproduit deux variétés de statères bellovaques de Tayac[2]. La première a le profil et le cheval bien dessinés; l'autre présente des déformations de types qui, selon moi, placent cette pièce très près des premiers statères atrébates.

1. M. Forrer ne s'est préoccupé d'aucun des problèmes que je viens de poser. Il pourrait me répondre d'ailleurs, entre autres choses, que, selon son opinion, les monnaies de Tayac proviennent de rançons perçues et que par conséquent il n'a pas à s'occuper du monnayage des Tigurins. Comme on peut le penser, cette réponse me paraîtrait médiocrement satisfaisante.

2. *Op. cit.*, p. 321, fig. 519 et 442.

Il résulte donc de mes observations et des pièces publiées par M. Forrer que le groupe des statères bellovaques de Tayac n'est pas aussi homogène que cet auteur le prétend.

Pourquoi penser que les Cimbres revinrent par Metz pour repasser dans la Gaule centrale par la trouée de Belfort? S'ils connaissaient la réputation de richesse des Éduens et des Arvernes, pourquoi les Cimbres ne suivaient-ils pas les vallées de la Seine, de la Loire ou de la Saône? Mais M. Forrer tient essentiellement à les faire passer par le pays des Rauraques, parce qu'il vient d'attribuer à ce peuple un groupe de pièces du trésor. Si l'on ne supposait pas que les Cimbres aient retraversé, en ennemis, le pays des Rauraques, il deviendrait impossible d'expliquer la présence de ce groupe dans le trésor. Tout s'enchaîne inexorablement! De même la date de toutes ces pièces n'est nettement déterminée que parce que le trésor a été transporté par les pillards. Toutes les pièces ont été émises de 113 à 109, selon M. Forrer, et si elles sont assez fortement usées, c'est qu'elles ont beaucoup voyagé! J'imagine que les Cimbres, s'ils recherchaient les monnaies d'or, n'étaient pas assez naïfs pour les transporter sans aucune précaution et les user intentionnellement, car il était facile d'éviter cette usure[1]; et tout ce trésor, bien enveloppé dans une peau de bête et confié à un seul homme, eût pu faire dix fois le tour de l'Europe, sans être plus usé pour cela!

Le torques se trouve de même daté approximativement, puisqu'il faisait partie du même butin. A-t-il eu cours pour cent statères? En admettant que ce bijou ait été restauré dans une parfaite intégrité du poids originel[2], je crois que l'analyse de l'or n'en a pas été faite. Il peut donc être d'un or beaucoup plus fin que celui des monnaies qu'il accompagnait, et je doute que le possesseur ait jamais pensé à l'échanger contre cent de ces pièces. Aussi bien, j'ai déjà dit ailleurs que les Celtes et leurs congénères transformaient plutôt des statères en

1. L'hypothèse de M. Forrer concernant l'usure des statères de Tayac est une de celles qui ont frappé M. Wilhelm Kubitschek. Cet érudit, rendant compte du livre de M. Forrer, s'est déclaré peu convaincu par la théorie de M. Forrer sur l'expédition des Cimbres (*Numismatische Zeitschrift* de Vienne, 1909, pp. 271 à 273).

2. Il était brisé en trois fragments qui se rapprochaient exactement.

bijoux[1]. Je comprends parfaitement que les Cimbres se soient parés de colliers et de bracelets d'un métal rutilant; je ne conçois pas du tout qu'ils aient transporté au loin des monnaies qui ne devaient leur être d'aucune utilité. Car leur commerce était fort simple: ils n'achetaient pas, ils prenaient.

On a déjà vu que l'Histoire ne nous renseigne pas sur la marche des Cimbres après leur victoire remportée près d'Agen. M. Forrer a résolu la question; il a décrété que le trésor de Tayac avait été transporté par ces envahisseurs. Par conséquent, ils ont marché vers l'Océan Atlantique, au moins jusqu'à Tayac! J'ai déjà dit mon opinion sur cette cachette pratiquée par des pillards errants, dans un lieu qu'ils devaient considérer comme le bout du monde. M. Forrer déclare que la situation est analogue à celle du dépôt confié à la garde des Aduatuques. Je suis d'un avis différent; en voici la raison. Au nord-est de la Belgique, les Cimbres étaient rapprochés de leur lieu d'origine, et ils avaient trouvé une branche alliée de leur peuple. Peut-on penser qu'il en ait été de même près du confluent de la Garonne et de la Dordogne? Je ne crois pas davantage à la possibilité de l'établissement de bandes peu nombreuses de barbares du Nord au milieu de peuples très différents de mœurs. Je tiens donc les hypothèses de M. Forrer pour inadmissibles et je repousse également les suppositions relatives à l'explication des monnaies des dépôts d'Eyres et de Pomarez. Quand on a examiné un bon nombre d'imitations de la drachme de Rhoda, à toutes les étapes de la dégénérescence, on n'a pas à chercher des analogues dans les pays de l'Europe centrale. Du reste, les pièces invoquées par M. Forrer, pour expliquer le style de la drachme des Élusates sont des imitations de la monnaie d'argent, si commune dans l'est de la Gaule; on n'y reconnaîtra jamais un Pégase comme sur le numéraire élusate.

Avec la comparaison entre les monnaies à la croix des Tectosages du midi de la Gaule et de la Forêt Noire, M. Forrer touche à une question intéressante. Mais devons-nous tirer de

1. *Mémoires et Notes de Numismatique*, 1909, pp. 412-413. Les torques de deux et même cinq livres romaines étaient relativement communs chez les Gaulois du Danube en 170 et 169 avant J.-C.

ces rapprochements la déduction qu'il en tire? Pourquoi s'étonner que des types monétaires de la Gaule aient influé sur d'autres de l'Europe centrale? On ne saurait oublier que l'oppidum de Stradoniz en Bohême a rendu des bronzes gaulois au taureau déformé, des bronzes avec le personnage tenant un torques (dits souvent des *Catalauni*) et des bronzes des Leuques au sanglier, sans parler de diverses pièces helvètes. La circulation monétaire des Celtes n'était pas aussi locale qu'on pourrait le croire.

Il est aisé de dire que le trésor de Courcoury est analogue à celui de Tayac. La composition en était bien différente, puisque M. Forrer lui-même a deux théories différentes pour l'expliquer. La seconde, c'est que ce dépôt a pu être caché à la suite d'une émigration postérieure. Encore une hypothèse!

Je vais passer maintenant à l'examen des types des monnaies de Tayac; c'est une étude indispensable, car M. Forrer omet trop souvent, par négligence ou par défaut de connaissances, d'intéressants enseignements fournis par le numéraire celtique de la Gaule proprement dite.

J'ai annoncé plus haut que je devais étudier un symbole des monnaies du groupe attribué aux Rauraques par M. Forrer, qui y voit une feuille à longue tige ou une souris à longue queue. L'exemplaire que j'ai fait graver montre qu'il s'agit d'un épi *(fig. 6)*. Or, il y a de nombreuses pièces d'or, de régions et d'âges différents, mais appartenant sûrement à la partie de la Gaule, qui correspond à la France actuelle, et ces pièces présentent un épi muni d'une longue tige[1]. On trouve ce symbole sur de belles imitations du « Philippe », trouvées en Champagne; il est associé au *triskeles* sur des statères d'assez beau type, recueillis dans la Sarthe et le Loir-et-Cher[2] *(fig. 7)*.

1. Je préfère ce nom à celui de « feuille », car le symbole paraît toujours hérissé comme un épi.

Le statère de Saint-Ciergues (près de Langres), que j'ai reproduit (*Traité*, p. 218, pl. I, 8) et dont un exemplaire a été trouvé près de Zurich, porte bien un épi; mais ce symbole, sur cette pièce, n'a pas de tige et présente un aspect différent de celui dont je parle. Je rappelle que je n'ai aucune provenance sûre pour des statères et quarts de statère, portant un épi très net et classés aux Eduens par Saulcy (cab. de France, n°s 4832-4834, *Atlas*, pl. XV).

2. *Traité des monnaies gauloises*, p. 220, fig. 61. Ces pièces pèsent 7 gr. 70 et 7 gr. 80. C'est évidemment par erreur qu'Eugène Hucher a donné la seconde de ces pièces

Cet épi à longue tige apparaît encore sur des pièces d'or armoricaines[1] *(fig. 8)*. C'est donc un symbole fréquent sur



FIG. 7.



FIG. 8.

des monnaies véritablement gauloises ; par contre, je ne connais pas de pièce de la région du Rhin sur laquelle il soit gravé. Quant au *triquetrum* ou *triskeles*, il est figuré sur tant de monnaies celtiques qu'on doit renoncer à y chercher un critérium de localisation. Il n'est pas plus helvète qu'il n'est arverne[2]. Je crois avoir démontré nettement que ce symbole dérive du monogramme de A et P, qui a été copié sur un statère de Philippe II, émis par l'atelier de Pella[3].

M. Forrer, décrivant les statères qu'il attribue aux Rauraques, remarque bien l'ornement à deux volutes, placé devant la bouche au droit; mais il ne paraît pas y attacher d'importance. Cependant, pour celui qui connaît les monnaies de la Gaule centrale, ce type est plein d'intérêt. Je m'en suis déjà occupé ailleurs[4] et j'ai dit qu'il fallait probablement y reconnaître une influence des dauphins de la monnaie d'*Emporiae*, type imité lui-même de celui des monnaies de Syracuse. Cette influence d'un prototype d'argent sur une pièce d'or est parfaitement admissible, car nous connaissons des statères d'or, trouvés en Lorraine, qui, au lieu d'une tête d'Apollon, présentent une tête féminine, avec pendants d'oreille, très proche parente de la figure des pièces de *Neapolis* et de *Massalia*[5]. En tout cas, quelle que soit

comme trouvée près de Châteaudun (*L'Art gaulois*, 2e partie, p. 27, fig. 38). Elle a été trouvée à Moisy (Loir-et-Cher).

1. *Traité des monnaies gauloises*, p. 308, fig. 200 et 201 ; p. 312, fig. 209.

2. Voy. mon *Traité*, pp. 215 et 216.

3. *Ibid.*, p. 212. L'origine du monogramme gaulois me paraît certaine; mais je ne peux désigner encore le pays où la première copie a été frappée.

4. *Traité*, p. 173, fig. 25 et 26 ; cf. pl. II, 2.

5. *Traité*, p. 217, fig. 56; cf. *Revue Num.*, 1908, p. 462, et mes *Mémoires et Notes de Num.*, p. 309, pl. III, 2. Voy. dans le même recueil, p. 308, pl. III, 1, un statère, imité du « Philippe », qui porte un dauphin devant le visage.

l'origine de la doûble volute devant le visage, il est indéniable qu'on la remarque sur des statères classés aux Lemoviques[1], sur d'autres attribués aux Pictons[2], sur d'autres encore, dont un à la légende SOLIMA, appartenant sûrement aux Bituriges Cubi[3]. Donc, le type de la double volute rattache au monnayage de la Gaule centrale les statères du groupe portant le *triquetrum* et l'épi[4].

J'ajoute que les beaux exemplaires du même groupe de Tayac laissent voir que le buste est, en quelque sorte, supporté par un autre ornement à deux volutes. C'est encore un point de rapprochement avec certains statères pictons, que je citais plus haut, et l'on retrouve le même objet, plus ou moins développé, sur des statères qu'on peut classer aux Namnètes et aux Andes[5].

Nous aboutissons toujours à des rapprochements avec le monnayage de la Gaule centrale. M. Forrer ne pourrait nous citer un ensemble de faits analogues pour des espèces originaires du pays des Helvètes, susceptibles d'avoir servi de prototypes aux Rauraques, en admettant que ce peuple ait frappé monnaie.

Ma conclusion est que les statères de Tayac, portant le *triquetrum*, l'épi, les doubles volutes devant le visage et sous le cou, ne peuvent avoir été émis ailleurs que dans une région centrale de la Gaule, de préférence chez les Bituriges Cubi, les Lemoviques ou les Pictons.

Passons maintenant au groupe de statères que M. Forrer

1. *Traité*, p. 290, fig. 164.

2. *Ibid.*, pp. 295 et 296, fig. 175 et 177. Sur des statères postérieurs, la volute se transforme; *ibid.*, fig. 176. Cf. pl. II, 3, et E. Hucher, 2e partie, p. 64.

3. *Ibid.*, p. 411, fig. 435 et p. 173, fig. 25. Je suis porté à croire que cette volute a eu une influence sur la formation des cordons perlés qni entourent la tête sur les monnaies armoricaines. Je reprendrai sans doute la question dans une autre occasion. On trouve aussi un fleuron analogue devant la bouche, sur des statères attribués aux Éduens; mais il est moins caractéristique que la double volute dont j'ai parlé plus haut.

4. Je n'ignore pas qu'Eugène Hucher, publiant un quart de statère analogue du Musée de Rouen, le considérait comme originaire de l'Est, à cause d'un autre, du même genre, trouvé en draguant le Doubs. Mais je crois qu'il s'appuyait sur des exemples trop peu nombreux et d'ailleurs, en parlant de la patrie de ces pièces, il ajoutait: « en tirant vers le centre » (*L'Art gaulois*, 2e partie, 1874, p. 22).

5. *Traité*, pp. 301 et 302, fig. 189 et 192. Le type se retrouve sur le numéraire attribué aux Baïocasses; *ibid.*, p. 310, fig. 205.

attribue aux Ambarres ou à quelque peuple de la même région. Ces pièces, différenciées par des têtes d'aspects dissemblables, ont des caractéristiques communes. C'est d'abord la présence d'une pseudo-légende composée de Π, les têtes des chevaux figurées par des globules, plus ou moins régulièrement disposés ; enfin, la présence du trident sous les chevaux *(fig. 3 à 5)*. Le symbole du trident n'est pas commun sur les monnaies gauloises. Mais on le voit, très net, sur le statère trouvé à Pons (Charente-Inférieure), considéré autrefois, à tort, comme un original grec, mais qui est bien une des premières copies gauloises du statère macédonien [1].

M. Forrer paraît croire que les statères de ce groupe de Tayac n'étaient pas connus avant la découverte du trésor. Cependant, dès 1905, je signalai la présence, au Musée d'Agen, d'un statère au symbole du trident, semblable à ceux de Tayac [2]. M. Forrer regrettera certainement de n'avoir pas lu mon livre, car j'imagine qu'il aurait vu dans cette pièce, trouvée aux environs d'Agen, un argument en faveur de sa thèse : pièce perdue par les Cimbres, au cours des combats contre les Romains près d'Agen, aurait-il dit peut-être?

Cette découverte isolée me paraîtrait de peu de poids dans la balance. Mais il y a plus. Sur le territoire de la commune de Rouquette (canton d'Eymet, arrondissement de Bergerac, Dordogne), c'est-à-dire seulement à une soixantaine de kilomètres de Tayac, on trouva, en septembre 1879, au lieu dit *Font-d'Eylias*, un vase en forme de bol, de fabrication celtique, qui contenait six cents pièces d'argent et six pièces d'or. Ce dépôt, malheureusement dispersé, fut vu cependant par un bon connaisseur de monnaies gauloises, Léon Lacroix, à qui l'on doit des travaux fort judicieux sur les pièces de la trouvaille de Cuzance. Or, dans une lettre du 9 mai 1881, que j'ai eue entre les mains, Léon Lacroix écrivait à Maxe-Werly que les six cents pièces d'argent étaient des drachmes au type le plus dégénéré de *Rhoda,* avec le revers cruciforme, et que les six statères d'or portaient la tête d'Apollon et le bige avec E,

1. C'est ce que j'ai dit dans mon *Traité des monnaies gauloises,* p. 210, pl. I, 16.
2. *Traité*, p. 213, n. 5.

débris du trident, et plusieurs II[1]. Ce bref signalement est cependant assez clair pour qu'on n'hésite pas à reconnaître des pièces analogues à celles de Tayac.

Ainsi, les statères de ce type ont été recueillis, isolés ou en nombre, près d'Agen, près de Libourne et près de Bergerac, c'est-à-dire aux trois angles d'un triangle dont le plus grand côté n'a guère qu'une centaine de kilomètres. Mais, par contre, aucun exemplaire semblable n'a été recueilli sur les bords du Rhône.

J'ajoute que je considère ces pièces comme dérivant d'un prototype voisin du statère de Pons, localité qui se trouve seulement à 80 kilomètres environ de Tayac.

J'arrive donc à cette conclusion que les statères les plus nombreux *(fig. 3 à 5)* et probablement les plus anciens[2] du dépôt de Tayac ont été émis dans la région où ils ont été trouvés. Les pièces, plus pâles, au *triquetrum* et à l'épi *(fig. 6)*, appartiennent à une région plus septentrionale, mais assez voisine. Quant aux statères bellovaques, ils ne forment assurément pas un tout homogène avec les autres groupes. Mais les relations commerciales des Gaulois étaient assez développées, vers 100 av. J.-C., pour qu'on puisse admettre le transport de statères bellovaques vers le pays des Santons et des Bituriges Vivisques. La route du commerce passait vraisemblablement déjà par *Genabum*, qui, au temps de la conquête romaine, était, comme on le sait, un grand centre commercial[3]. Je rappelle qu'à Orléans, dans la Loire, près de l'ancien pont, vis-à-vis de la rue Sainte-Catherine, on a recueilli, parmi de nombreuses pièces gauloises, une monnaie d'or des Bellovaques[4].

1. Cf. mon *Traité*, p. 552, n° 54.

2. Il serait trop long de développer ici mes idées sur le classement chronologique des monnaies d'or de la Gaule. J'espère le faire prochainement.

3. César, *B. G.*, VII, 3, 1.

4. Voyez mon *Traité*, p. 492, § 22. Sur le même point on trouva aussi deux statères globuleux, semblables à ceux qui, en si grand nombre, étaient associés à des statères des Morins, dans le grand dépôt, découvert entre Reims et Châlons-sur-Marne en 1905. Les bronzes des Carnutes pénétraient chez les Pictons (*Traité*, p. 507) et le numéraire de toutes les régions de la Gaule, recueilli au Grand-Saint-Bernard (*Ibid.*, p. 514-515), démontre une fois de plus que les monnaies celtiques voyageaient beaucoup.

Il est donc inutile de supposer une expédition, comme celle des Cimbres, pour expliquer la composition du trésor de Tayac. Ce n'est pas le trésor de guerre d'un clan de barbares, dont les combattants n'étaient sûrement à la solde d'aucun chef ; c'est plutôt la bourse de quelque marchand ou la fortune de quelque agriculteur ou chef de *pagus*.

Assurément mon explication est moins séduisante que celle de M. Forrer ; elle est moins importante au point de vue de l'histoire de la Gaule et j'en suis fort contristé.

Mais la critique scientifique ne saurait avoir de préoccupations de ce genre : j'ai visé seulement à obtenir l'approbation des érudits qui préfèrent une solution prudente à une hypothèse brillante.

Adrien BLANCHET.

LE MODE D'ÉLECTION DE JULIEN

A LA DIGNITÉ D'EMPEREUR[1]

L'examen des textes relatifs au séjour de Julien à Paris m'a conduit à discuter, dans une brochure de quelques pages, une phrase d'Ammien Marcellin et à en donner une traduction qui, si elle est exacte, jette une lumière inattendue sur le mode d'élection de Julien à la dignité d'Empereur. Des recherches complémentaires ont transformé cette légère esquisse en un travail de plus longue haleine. Si l'on approuve ma traduction et les corollaires qui en découlent, un progrès se trouvera réalisé dans l'histoire de Julien, dans l'histoire de Paris, et dans l'étude des assemblées provinciales.

Le César Julien a été élu empereur par ses soldats, à Paris, en mai 360. Quelle sera sa conduite envers l'auteur de sa fortune passée, son cousin l'empereur Constance, alors occupé à repousser une invasion des Perses? Julien ne peut compter sur la bienveillance de l'autocrate qui lui a donné tant de preuves de son mépris; mais la faible armée dont dispose le César révolté ne peut entrer en lutte avec les forces redoutables de son rival. Il lui faut gagner du temps, préparer l'opinion publique, réunir des éléments de résistance et d'attaque. Julien entame des négociations, il fait à Constance des propositions de paix; une entente, dit-il, épargnerait de grands malheurs; et d'ailleurs il restera comme jadis l'auxiliaire soumis et dévoué de son aîné. Cette démarche est habile : si Constance ne veut pas entrer en accommodement, il se charge d'une écrasante responsabilité.

1. Travail lu à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, séances du 2 et du 9 juillet 1909.

Constance n'accepte pas la paix. De Césarée de Cappadoce, où il réside alors avec sa cour, il envoie à Paris le questeur de son palais, Léonas, déjà connu par son rôle dans les démêlés de l'Arianisme et du Catholicisme. Le questeur apporte la réponse impériale : Julien doit reprendre purement et simplement son titre et ses fonctions de César. L'édit de Constance est lu aux Parisiens, dans le Champ de Mars, où se sont réunis les soldats et le peuple. La multitude accueille avec indignation la menace d'anéantissement de son œuvre et de ses espérances, et de toutes parts éclate cette protestation : *Auguste Juliane, ut provincialis, et miles, et reipublicæ decrevit auctoritas, recreatæ quidem, sed adhuc metuentis redivivos barbarorum excursus* (Ammien, XX, 9, 7).

Quel est le sens de cette phrase?

Jusqu'ici elle a été traduite comme un simple morceau littéraire. Écoutons Amédée Thierry : « Julien, tu es Auguste par la volonté des provinces, par celle des soldats, par l'autorité de la république. Sans toi, les barbares seraient encore chez nous ; sans toi ils y reviendront. » (*Histoire de la Gaule sous la domination romaine,* liv. IX, chap. II.) Thierry, pas plus que ses devanciers ni ses successeurs, ne s'est aperçu qu'en cet endroit Ammien ne fait pas de la littérature, mais rapporte un document officiel, dont tous les mots ont une valeur consacrée par des textes de loi. « Auguste Juliane » ne signifie pas : « Julien, tu es Auguste. » C'est l'acclamation réservée aux Empereurs par le protocole de la chancellerie. Elle se suffit à elle-même et, dans son raccourci elliptique, elle équivaut à notre : « Vive l'Empereur ! »

Le *Code Théodosien* nous en fournit un exemple : *Cum introisset (Constantinus Magnus) Principia*[1], *et salutatus esset a præfectis et tribunis et viris eminentissimis, adclamatum est : Auguste Constantine, dii te nobis servent. Vestra salus, nostra salus. Vere dicimus, jurati dicimus* (l. 2, lib. VII, tit. XX).

1. Les *Principia* étaient, pour les militaires, ce qu'étaient les *Secretaria* des Gouverneurs pour les civils : des locaux où les chefs venaient conférer avec leurs inférieurs (Godefroy, in *op. cit.*).

Cette correction à la traduction d'Amédée Thierry n'offre en elle-même qu'un intérêt de détail, mais elle nous met en garde contre l'interprétation qui suit, en nous avertissant que l'historien n'a pas pensé, en cet endroit de son travail, à la législation romaine. Et, en effet, ce qu'il ajoute sur la « volonté » des provinces et des soldats, et sur l'autorité de la république, est inadmissible. Ammien ne parle pas de « volonté », il parle d'un triple décret : *decrevit.* Et de quelle république s'agit-il? Thierry ne s'en est pas préoccupé. C'est là cependant un point important.

Je propose, en conséquence, de considérer comme non avenue la traduction littéraire, et d'entendre ainsi le texte d'Ammien : « *Julien Auguste! ainsi que l'ont décrété les provinciaux, les soldats, et l'autorité*[1] (c'est-à-dire la curie) de notre république (c'est-à-dire de la ville de Paris), relevée de ses ruines sans doute, mais redoutant encore les retours offensifs des barbares. » Chaque ville romaine portait le titre de république[2], et les Parisiens qui répondaient au questeur Léonas

1. Comment le Sénat de Paris a-t-il pu être appelé *auctoritas?* Cicéron (*De legibus*, lib. III, cap. 12), étudiant l'équilibre des pouvoirs dans la république romaine, émet cette sentence, qui est une constatation : *Quum* potestas *in populo, auctoritas in senatu sit.* Plus tard, ces deux éléments passèrent dans la main des empereurs, ainsi qu'en témoignent ces paroles de Julien : *ad summam polliceor, rebus post hæc prospere mitigatis, absque omni prærogativâ principum, qui, quod dixerint vel censuerint, pro* potestate auctoritatis, *justum esse existimant, rationem me recte consultorum vel secus, si quis exegerit, redditurum* (Ammien, XXIII, 5, 22). C'est dans le même sens qu'Ammien observe (XXI, 16, 1) que l'empereur Constance était *« imperatoriæ auctoritatis » cothurnum ubique custodiens.* Cependant l'ancienne *auctoritas* appartenait aussi à l'armée qui, à défaut du Sénat de Rome, élisait les empereurs. Julien dit à ses soldats : *At nunc, cum* auctoritate *vestri judicii, ad Augustum elatus sum culmen, Deo vobisque fautoribus, si fortuna cœptis adfuerit, altius affecto majora* (Ammien, XXI, 5). Elle appartenait également aux sénats des villes romaines. Les décurions de chaque ville étaient les *patres patriæ, patres reipublicæ, auctores;* et la *plebs* des Parisiens, réunie au Champ de Mars pour recevoir le questeur Léonas, ne pouvait désigner plus clairement ni plus dignement le Sénat de Paris qu'en l'appelant *auctoritas reipublicæ.* Le sénat était l'*auctoritas* de la ville. Le mot abstrait *auctoritas* prenait la place du mot concret *auctores.* Ce genre de substitution est général à cette époque. Ammien emploie le mot *auctores* dans notre sens moderne de *chefs-autorités* (XVI, 8,13) *ordinum singulorum auctores.* Ailleurs (XXI, 16, 2), il emploie dans le même sens le mot *potestates : sed cunctæ castrenses et ordinariæ potestates.* C'est notre mot français : les pouvoirs publics.

2. Si le mot *respublica* signifiait, ici, l'Empire, il faudrait en conclure que l'autorité de l'Empire, c'est-à-dire l'Empereur Constance, approuvait l'élection de Julien. Or, cela est impossible, puisque précisément le questeur Léonas apportait à Paris la désapprobation de Constance.

Dans le Code et les Inscriptions, le mot *respublica* signifie fréquemment : une ville. L'épigraphe du fronton des bains de Diane, à Nîmes, contient ces deux mots : RESPVBLICA NEMAVSESIVM, que M. Allmer commente ainsi : *Respublica* est une expres-

ne pouvaient parler que de la leur. Ils ne pouvaient penser à la République romaine, à l'empire tout entier, puisque Julien n'était pas encore reconnu au delà des Alpes. Ils ne pouvaient penser à la Gaule entière, puisque la Gaule n'a jamais formé, à l'époque Romaine, ni la République, ni une république.

Telle est la traduction qui me semble devoir s'imposer, du texte d'Ammien Marcellin. Étudions-en, maintenant, les conséquences.

Si nous donnons au mot *decrevit* sa valeur législative, nous devons admettre : 1° que l'élection de Julien par ses soldats passa aux yeux des Parisiens pour avoir force de loi ; 2° que les provinciaux de la Gaule s'assemblèrent (presque certainement à Paris) en concile extraordinaire, et votèrent un ordre du jour approbatif du décret des soldats ; 3° que le Sénat de Paris, imitant en cela l'exemple tant de fois donné jadis par le Sénat de Rome, tint une assemblée spéciale, s'occupa de politique, et porta un décret conforme à celui de l'armée. Dans quel ordre se succédèrent ces trois décrets? Il est évident que le peuple de Paris, dans son acclamation du Champ de Mars, n'a pas suivi l'ordre chronologique, et qu'il a énuméré les décrets par ordre de dignité : la Gaule, l'armée, la ville de Paris.

Dans l'ordre de temps, Julien fut élu en premier lieu par ses soldats qui, la nuit du 1er mai 360, sortirent en tumulte de leur caserne, environnèrent le palais où se trouvait alors le César, et proclamèrent empereur leur commandant, dont Constance voulait les séparer. L'assemblée de la Curie parisienne dut suivre à une très courte distance. Le concile de la province ne

sion à peu près équivalente à celle de *civitas*, et qui pourrait se rendre dans notre langage moderne par le mot *commune*. Toutes les cités, qu'elles fussent colonies ou municipes, et par cela même qu'elles étaient des cités et avaient le droit de s'administrer elles-mêmes, étaient des *respublicæ* (*Inscriptions antiques de Nîmes*, Toulouse, 1893, p. 263). — Voir aussi *C. I. L.*, t. XII, nos 1282, 1375, 1893, 3322, etc.

Pour les textes législatifs : *Cod. Theod.*, lib. VIII, tit. V, l. 3 : *Præsidibus... quibus respublicæ annonas subministrant*, et le commentaire de Godefroy : *Rebuspublicis, id est, civitatibus*. Voir aussi : lib. X, tit. III, l. 2 et l. 5 ; lib. XII, tit. I, l. 9 ; lib. XV, tit. I, l. 33, et les commentaires de Godefroy à chacune de ces lois.

Sur les ravages exercés à Paris par les Germains avant l'année 355, voir : Camille Jullian, *Notes Gallo-romaines*.

put être tenu qu'après un intervalle assez long (1[er] août 360) nécessité par les convocations à adresser aux intéressés et par les élections des légats qui devaient se rendre à l'assemblée.

Reprenons l'ordre chronologique, et étudions la valeur inhérente à chacun des trois décrets :

I. Le décret des soldats.

Comment l'acclamation tumultueuse des légionnaires a-t-elle pu être regardée comme un décret ; et comment les Parisiens ont-ils osé présenter ce décret à Léonas, et par suite à Constance, comme ayant force de loi ?

Pour le comprendre, reportons-nous aux coutumes de l'époque, en prenant nos exemples dans l'histoire d'Ammien Marcellin.

Le droit de nommer à la dignité d'*Imperator* ou de *Cæsar* appartenait à la fois à l'Empereur et à l'armée. Le droit de l'Empereur constituait le *jus ordinarium*[1]. C'est l'expression dont se sert Ammien pour annoncer que Constance à son lit de mort s'était donné Julien pour successeur. L'armée Gauloise qui avait nommé Julien empereur à Paris et qui marchait à ses côtés pour lui assurer la paisible possession de ce titre, apprit avec joie que son vote à elle avait été enfin confirmé par le « droit ordinaire ». *Advertebant enim imperium, quod ereptum ibant cum ultimorum metu discriminum, præter spem* ordinario jure *concessum* (Ammien, XXII, 2, 3).

L'Empereur pouvait ne pas faire usage de son droit, et c'est ainsi que Julien mourant refusa de désigner son successeur, afin de ne pas créer de conflit (Ammien, XXV, 3, 20). Aussitôt après sa mort, l'armée d'Assyrie élut Jovien, sans avoir égard aux droits de l'armée restée à la frontière (Ammien, XXV, 5, 1). Valentinien I[er] fut élu dans des conditions identiques (Ammien, XXVI, 2, 2).

Parfois l'armée agissait contre la volonté probable de l'Em-

1. Ammien met le mot *ordinarius* en opposition avec les mots *militaris* et *castrensis* (XVI, 8, 13 ; XXI, 16, 2).

pereur ; et c'est ce qui se produisit dans l'élection de Julien. Parfois, elle supposait le consentement de l'empereur, et c'est ainsi que Valentinien II, âgé de quatre ans, fut nommé *Imperator* et Augustus par une armée qui ne consulta pas l'empereur Gratien, frère aîné du jeune prince. Ammien déclare cette élection légitime : *Imperator legitime declaratus, Augustus nuncupatur more sollemni* (Ammien, XXX, 10, 5). Par bonté, par prudence aussi, Gratien sanctionna le fait accompli, et se chargea même de l'éducation de son jeune rival.

En certains cas, il y avait entente cordiale entre l'empereur et l'armée. Lorsque Valentinien Ier voulut se donner pour collègue son fils Gratien, il sollicita l'approbation de ses troupes, et en quels termes déférents ! *Gratianum in Augustum sumere commilitium paro, si propitia cœlestis numinis vestræque majestatis voluntas parentis amorem juverit præeuntem* (Ammien, XXVIII, 6, 8). Il ne se reconnaît à lui-même que le droit de prendre les devants ; mais il est père et peut se tromper dans son affection pour son fils, et il veut que son amour paternel obtienne l'agrément d'une double majesté, celle de Dieu et celle de l'armée, *vestræque majestatis*.

On dira peut-être que cette condescendance de Valentinien n'était pas très sincère, et qu'au début de son règne il avait traité assez cavalièrement l'armée en s'associant malgré elle son frère Valens. Il avait, en effet, commencé par déclarer à ses soldats que c'était à lui à se choisir un collègue : ... *si patientia vestra cum æquitate consentiens, id mihi*, quod mearum est partium *concesserit libens* (Ammien, XXVI, 2, 8). Ensuite, il avait sollicité l'avis de ses troupes (*ibid.*, 4, 1), puis, finalement, il avait si bien intimidé son entourage que personne n'avait osé le contredire : *nec enim audebat quisquam refragari* (*ibid.*, 3), mais il n'en avait pas moins demandé le vote de l'armée en faveur de Valens, et il n'avait prononcé la formule sacramentelle qu'après s'être assuré par la terreur l'unanimité des suffrages : *Valentem*... universorum sententiis concinentibus... *Augustum pronuntiavit.*

Pour revenir à Constance, il n'est pas sans intérêt de constater que cet ombrageux autocrate avait reconnu des

droits énormes à l'armée lorsqu'il avait promu Julien à la dignité de César. Avait-il fait alors appel à l'autorité du Sénat? Nullement. Avait-il attaché à la naissance de Julien, comme lui petit-fils de Constance Chlore, un droit héréditaire? Pas davantage. Sans doute, sur le conseil de sa femme, l'impératrice Eusébie, il avait préféré un parent à un étranger, comme devant être moins dangereux, mais il avait si peu pensé au droit dynastique qu'il avait cru devoir présenter Julien à l'approbation des soldats réunis à Milan. Il avait reconnu aux soldats un droit égal au sien dans l'élection qu'il se proposait de faire: *si... occurrerit nostri vestrique consulti suffragium* (Ammien, XV, 8, 7). Il avait admis le droit de vote de l'armée: *suffragium*, et il avait attribué à ce vote l'autorité du : *consultum,* le mot qui désignait les décisions du Sénat de la ville éternelle.

Voici les termes de sa proposition : *Julianum... in Cæsaris adhibere potestatem exopto, cœptis, si videntur utilia, etiam vestrâ consensione firmandis* (*ibid.*, 8). Il exprime un désir: *exopto,* qui doit être confirmé par le consentement des soldats: *consensione.* Les soldats approuvent ce discours, et Constance reprend, en s'adressant à Julien: *Propera sociis omnium votis velut adsignatam tibi ab ipsa Republica stationem cura pervigili defensurus* (Ammien, *ibid.*, 14). Julien est choisi par l'armée; désormais il doit se considérer comme élu par la République elle-même.

Évidemment, l'empereur se réservait en toute occasion la priorité du choix et du vote, et l'armée de Paris, en élisant Julien, empiétait sur le *jus ordinarium* de Constance; mais elle pouvait espérer, quoique ce fût peu probable, que son décret serait ratifié par l'autocrate, et les Parisiens pouvaient rappeler sans ironie à Constance le terme de *consultum* donné par lui au suffrage de l'armée de Milan[1].

1. D'où venait, en théorie, le droit de l'armée? Symmaque croit l'avoir trouvé lorsque, félicitant Valentinien Ier de son élection, il lui dit: *Et jam concilii dies certus instabat: aderat exercitus ex omni robore Roman æ pubis electus, digna plane comitia tanti imperii principatu! decernebant liberi, cui deberent esse subjecti...* Ars est boni militis ducem nosse deligere (*Laudatio in Valentinianum seniorem Augustum prior. Monum. Germ.*, t. VI, p. 320).

Mais plus on accorde d'importance au vote des soldats, moins doit-on en donner, semble-t-il, aux décrets du Sénat de Paris et des provinces de la Gaule. Si l'armée faisait légalement les empereurs, elle pouvait se passer de l'approbation de tout élément étranger. Et, dès lors, de quelle utilité furent les décrets de la curie parisienne et des provinces Gauloises? C'est ce que nous allons tâcher d'élucider. Mais, pour la clarté de l'exposition qui va suivre, nous devrons intervertir l'ordre chronologique, et parler du décret des provinciaux avant d'étudier le décret du Sénat Parisien. Le motif de cette interversion apparaîtra au cours de la discussion qu'il est temps d'aborder.

II. Le décret des Provinciaux.

La mention *provincialis decrevit* prouve-t-elle qu'une assemblée provinciale approuva l'élection de Julien?

Avant de le démontrer, nous devons écarter une objection. Les historiens modernes de la domination romaine en Gaule regardent les assemblées provinciales du IVe siècle comme étrangères aux débats politiques. Voici ce que dit à ce sujet M. G. Bloch : « Les conciles se tinrent en dehors des révolutions du IVe siècle, comme ils avaient fait pour celles du IIIe. » (*La Gaule indépendante et la Gaule romaine,* Paris, 1902, p. 306.) Si cette opinion était absolument conforme à la vérité, elle rendrait impossible la démonstration que nous devons tenter ; mais est-elle à tel point exacte qu'elle ne laisse la porte ouverte à une seule exception? Je ne le crois pas. L'opinion de M. Bloch a sa source dans la magistrale étude de M. P. Guiraud : *Les assemblées provinciales dans l'Empire romain* (Paris, 1887, pp. 274-275): « En 360, » dit M. Guiraud, « Julien est proclamé Auguste par ses troupes Les seuls dont il exige le serment de fidélité sont les gouverneurs et les soldats. Pour acquérir de la popularité, il redouble de bienveillance à l'égard des corps municipaux ; il écrit aux Athéniens, aux Lacédémoniens, aux Corinthiens ; il comble Constantinople de faveurs ; il n'oublie que les assemblées des provinces. » Voilà qui semble formel ;

mais les citations d'Ammien Marcellin, dont M. Guiraud appuie ce passage de son étude, se réfèrent toutes au séjour de Julien, depuis plusieurs mois Empereur, à Vienne, en Illyrie et à Constantinople; elles ne se rapportent pas à l'élection elle-même, qui eut Paris pour théâtre. Et d'ailleurs nous ne prétendons pas que Julien, à Paris, ait sollicité l'approbation d'une assemblée provinciale, nous disons simplement qu'une assemblée provinciale approuva son élection. Par conséquent il nous est loisible de laisser intacte la thèse d'historiens que nous respectons comme des maîtres, et de chercher le sens d'une expression que la critique a jusqu'ici laissée de côté sans essayer de lui faire rendre ce qu'elle contient de précieuses indications.

Le mot *provincialis* ne suffit pas, à lui seul, à prouver la tenue d'une assemblée provinciale; mais, joint au mot *decrevit,* il a cette puissance, parce que les provinciaux, en cette qualité de provinciaux, ne pouvaient porter de décret, que s'ils étaient réunis en concile, ordinaire ou extraordinaire.

Reprenons cela en détail. Qu'est-ce que les *provinciaux?* Ce sont les contribuables, ce sont les habitants des provinces, par opposition à la triple milice *militia* de la cour, de l'armée, de l'administration impériale[1]. Dès qu'on entrait au service de l'Empereur, soit au Palais, soit dans les légions, soit dans les préfectures et les gouvernements, on devenait un militant; et l'armée ne se distinguait des deux autres milices que par son titre spécial de *militia armata.* Ces trois milices étaient complètement distinctes les unes des autres par leurs fonctions, mais elles avaient ceci de commun qu'elles cherchaient dans l'exploitation des provinciaux la satisfaction de leur orgueil et de leur cupidité. *Le Code Théodosien* et les *Novelles* abondent en textes de ce genre : *Cum Pietas nostra ad provincialium*

1. Dans la conversation courante, le mot *provincialis* continuait à désigner tout individu qui n'habitait pas la Ville Éternelle; de même qu'aujourd'hui les habitants de Paris appellent provinciaux tous ceux qui vivent en dehors de la capitale et de sa banlieue. Ammien faisant le parallèle entre le luxe des évêques de Rome et la simplicité de quelques évêques d'autres villes, s'exprime ainsi : *Qui esse poterant beati revera, si magnitudine Urbis despecta,... ad imitationem antistitum quorumdam provincialium viverent* (XXVII, 3, 15). Mais, dans le style administratif, le *provincialis* était le contribuable.

quietem tuendam, simul ad avaritiam Palatinorum arcendam remedia quœreret... (*Theod. Novell.*, tit. XLV, l. II).

La *militia* des *Palatini* était une plaie pour les provinces, et de même la *militia armata*, car souvent les soldats désertaient et devenaient des coureurs de grand chemin. Les provinciaux avaient le droit de se saisir de ces misérables. *Universi igitur provinciales sciant, opprimendorum sibi desertorum facultatem esse permissam.* (*Cod. Theod.*, l. 13, lib. VII, tit. XVIII).

Et quant à la *militia* des préfets et des gouverneurs de province, elle était souvent à tel point funeste aux administrés que Constantin le Grand crut devoir adresser cet édit aux provinciaux, *ad provinciales*, pour leur rappeler qu'ils avaient le droit de se plaindre des gouverneurs qu'il leur envoyait, si ces gouverneurs se conduisaient à leur égard comme des brigands : *Cessent jam nunc rapaces Officialium manus, cessent, inquam : nam si moniti non cessaverint, gladiis prœcidentur. Non sit venale judicis velum, non ingressus redempti, non infame licitationibus secretarium, non visio ipsa Prœsidis cum pretio...* (*Cod. Theod.*, l. 1, lib. I, tit. VII).

Voilà donc un point établi : les provinciaux étaient les sujets de l'Empire fixés dans les provinces. Ils recevaient les ordres de l'Empereur par l'intermédiaire des préfets du prétoire, des vicaires de diocèse et des gouverneurs de province, et ils devaient à ces magistrats une obéissance absolue ; mais ils avaient un droit imprescriptible, antérieur, pour la Gaule du moins, à la domination romaine : le droit de se réunir et de porter des décrets chargés d'exprimer à l'Empereur leurs doléances et leurs désirs. Chacun des *corps* reconnus par la loi pouvait tenir des réunions de ce genre et faire parvenir à la Cour, par des légats spéciaux, le résultat de ses votes. *Si quis vel civitatis, vel provinciæ, vel corporis alicujus ita prosequi desideria voluerit...* (*Cod. Theod.*, l. 11, lib. XII, tit. XII).

Mais les décrets d'une corporation, quoique cette corporation fût composée d'habitants des provinces, ne s'appelaient pas des décrets de provinciaux ; c'étaient des décrets de professeurs, de médecins, d'artisans de tel ou tel métier. De même, les

décrets des décurions de telle ou telle ville, quoique rédigés par des habitants de province, n'étaient que des décrets de décurions. Le titre de *provincialium decreta* ne s'appliquait qu'aux résolutions des conciles qui réunissaient les représentants de toute une province et débattaient les intérêts, non plus d'une seule profession, non plus d'une ville unique ou de plusieurs villes, mais d'une province entière, en tant que province.

Aujourd'hui, en France, le même citoyen prend part à des votes corporatifs, municipaux, législatifs. En émettant ces trois sortes de votes, il est également Français, mais il n'agit véritablement en sa qualité de Français que lorsqu'il débat des intérêts communs à toute la France. Ainsi, les habitants des provinces romaines ne portaient un décret provincial que s'ils étaient réunis en concile.

Lorsque le *Code Théodosien* parle des *decreta* ou des *desideria provincialium*, il les considère comme votés par une assemblée provinciale. *Si quod extraordinarium concilium postulatur, cum vel ad nos est mittenda legatio, vel nostro sedili aliquid intimandum, id quod inter omnes communi concilio tractatuque convenerit, minime in examen cognitoris ordinarii perferatur. Provincialium enim desideria quibus necessaria sæpe fortuitis remedia desposcuntur, vobis solis* (la loi est adressée à un préfet du prétoire) *agnoscere atque explorare permittimus; nobis probationem ac judicium reservamus: ad provinciale concilium in unâ frequentiore totius provinciæ urbe cunctos volumus convenire, qui primatum honorantur insignibus...* (*Cod. Theod.*, l. 12, lib. XII, tit. XII).

Ce que nous voulons faire remarquer dans ce texte, ce n'est pas l'objet dont il parle, mais la manière dont il en parle : il traite des décrets ou désirs des provinciaux, et immédiatement il montre que ces décrets ont été portés par le concile de toute une province. Tout autre vote n'était que le vote d'une corporation ou d'une ville : *desideria civitatis, desideria corporis alicujus*. Seuls, les *desideria provinciæ* étaient des décrets provinciaux.

Par conséquent, lorsque Ammien nous dit que l'élection de Julien avait été ratifiée par un décret des provinciaux, il dit

par le fait même qu'une assemblée provinciale avait été tenue au sujet de cette élection, et que le décret de ce concile ne se confondait pas avec le décret de la république des Parisiens. Toutes les provinces de la Gaule avaient pris part à cette assemblée dont la majesté avait primé, dans l'esprit du peuple de Paris, la majesté même des soldats de Julien : *ut provincialis, et miles, et reipublicæ decrevit auctoritas*.

Ce mouvement politique du IVe siècle eut du reste un pendant au siècle suivant. Le mode d'élection d'Avitus (en 455) semble avoir été copié sur celui de Julien : l'armée prit l'initiative, à Toulouse, et son décret fut confirmé par les *honorati* réunis quelque temps après à Arles ; puis, le nouvel Empereur fut appelé à Rome, et de là il envoya une légation à l'Empereur d'Orient, qui le reconnut comme son égal. Les propositions d'Avitus à Marcianus étaient l'équivalent de celles que Julien avait faites à Constance, et que celui-ci n'avait pas acceptées (*Idacii Chron.*, Migne, t. LI, col. 884).

Olymp. CCCVIII... Ipso anno, in Galliis Avitus, Gallus civis, ab exercitu Gallicano *et ab* honoratis, *primum Tolosæ, dehinc apud Arelatum, Augustus, appellatus, Romam pergit et suscipitur...*

Olymp. CCCIX. Per Avitum, qui a Romanis et evocatus et susceptus fuerat imperator, legati ad Marcianum pro unanimitate mittuntur imperii...

Marcianus et Avitus concordes principatu Romani utuntur imperii[1].

Le concile provincial qui approuva l'élection de Julien se borna-t-il à un vote platonique? C'est peu probable. Étant donné que Julien avait sauvé la Gaule en la débarrassant des Barbares ; étant donné que Constance, pour employer l'expres-

1. Dans le récit poétique consacré par Sidoine Apollinaire à l'élection d'Avitus, l'assemblée provinciale joue un rôle encore plus grand que dans le *Chronicon Idatii*. Le poète semble avoir eu honte pour son beau-père des faits qui s'étaient passés à Toulouse. Avitus avait été envoyé comme légat par Maxime auprès du roi des Goths. Son gendre estima sans doute qu'il avait trahi son prince en acceptant la pourpre que lui offrirent ses soldats, à l'instigation des Barbares (*Monum. Germ.*, t. IX, *Sidonii Carminum* VII, 5). V. 436 : le roi des Goths et Avitus, la main dans la main, entrent à Toulouse, *Palladiam implicitis manibus subiere Tolosam ;* v. 464 : Avitus proteste que le *princeps Maximus* l'a envoyé en qualité de légat, *vos quo legatus adirem*. V. 506 : le roi déclare à Avitus qu'il doit, lui, Avitus, prendre le titre d'Empereur s'il veut que

sion de Julien, menaçait d'anéantir les Celtes en leur enlevant l'armée qui protégeait leur frontière, il est plus que probable que les Gaulois s'engagèrent à soutenir le libérateur du territoire en lui fournissant les moyens de s'imposer par la force à son rival.

Que fallait-il à Julien? Des hommes et de l'argent. Or, le soin de fournir des recrues à l'armée était précisément un impôt qui se percevait par province, et sur lequel les conciles devaient être sans cesse appelés à porter les yeux. *Et pro militari supplemento, quod* provinciatim *annuum pendebatur, thesauris accederet auri cumulus magnus* (Ammien, XXXI, 4, 4). L'historien parle en cet endroit de la joie stupide de Valens qui accueillait les Goths dans l'Empire avec l'espoir d'en faire des soldats et de toucher en espèces sonnantes l'impôt du sang que lui devaient les provinces.

Il y avait un autre impôt dont Julien avait besoin, c'était celui de l'*aurum coronarium* offert aux empereurs par affection, par reconnaissance, en signe d'allégresse. *Quæ diversarum ordines curiarum, vel amore proprio, vel indulgentiarum lætitia, vel rebus prospere gestis admoniti in coronis aureis signisque diversis obtulerint...* (*Cod. Théod.*, l. 4, lib. XII, tit. XIII). Cet *aurum coronarium* était offert par les villes, ainsi qu'en fait foi le texte qu'on vient de lire; mais il l'était aussi par les assemblées provinciales. *Qua spe Tripolitani frustrati, formidantesque extrema, adlapso legitimo die* concilii, *quod apud eos est annuum,*

les Goths deviennent les alliés des Romains: Si tu, *dux inclite, solum Augusti subeas nomen.* De l'acclamation des soldats, il n'est aucunement question. V. 571 : Sidoine Apollinaire nous transporte à Beaucaire, et non pas à Arles, comme Idace, et nous fait entendre la voix de la noblesse Gauloise proclamant Avitus:

. . . . fragor omnia complet
Uierni, quo forte loco pia turba senatus
Detulerat vim, vota, preces, locus, hora diesque
Dicitur imperio felix, ac protinus illic
Nobilium excubias gaudens sollertia mandat.

Trois jours après, les soldats assistent, en figurants, au couronnement d'Avitus :

V. 577 : *Concurrunt proceres, ac milite circumfuso*
Aggere composito statuunt ac torque coronant
Castrensi mæstum donantque insignia regni...

Aux yeux de Sidoine Apollinaire, Avitus était l'élu, non de ses soldats, mais de la patrie Gauloise représentée par les nobles accourus des bords du Rhin, de la Loire, des Alpes et des Pyrénées. V. 569: *patriæ cur vota moraris?*

Severum et Flaccianum creavere legatos, victoriarum aurea simulacra Valentiniano ob imperii primitias oblaturos... (Ammien, XXVIII, 6, 7). L'assemblée provinciale tenue pour l'élection de Julien dut lui voter un contingent de soldats et une forte somme d'argent, par affection, par reconnaissance, pour les prémices de son règne.

Ce que nous disons ici est plus qu'une conjecture, c'est une certitude, car Julien, dans son Misopogon, a donné le reçu qu'il devait aux Gaulois, en reconnaissant publiquement qu'ils avaient pris pour lui les armes, et qu'ils lui avaient avancé l'argent nécessaire à son entreprise : Κελτοὶ μὲν γὰρ οὕτω με δι' ὁμοιότητα τρόπων ἠγάπησαν, ὥστε ἐτόλμησαν οὐχ ὅπλα μόνον ὑπὲρ ἐμοῦ λαβεῖν, ἀλλὰ καὶ χρήματα ἔδωκαν πολλά· καὶ παραιτούμενον οὐκ ὀλιγάκις ἐβιάσαντο λαβεῖν, καὶ πρὸς πάντα ἑτοίμως ὑπήκουσαν[1] (édition Hertlein, p. 465). Julien ne pouvait se lancer en étourdi dans une guerre contre Constance. Dès qu'il fut élu Empereur, il songea à augmenter ses forces, et ne cessa de le faire. Ammien, décrivant ses occupations à Vienne, en janvier 361, dit de lui : *...paullatimque sese corroborans, ut dignitatis augmento virium quoque congruerent incrementa* (XXI, 2, 3). La mort subite de Constance rendit inutiles ces préparatifs, mais les préparatifs avaient été nécessaires, et ce fut l'honneur des provinces Gauloises d'y avoir employé les ressources de leur inépuisable générosité[2].

1. Il n'est pas sans intérêt de comparer à Julien l'empereur Posthumus, dont parle Trebellius Pollion dans ses *trente tyrans*. Posthumus avait été élu *ab omni exercitu* et *ab omnibus Gallis*, et Valerianus, dans une lettre circulaire adressée aux Gaulois, disait de lui : *virum dignissimum severitate Gallorum*. C'est à cause de la pureté, de la sévérité de ses mœurs privées et publiques que Julien se fit aimer des Gaulois, et détester des habitants corrompus d'Antioche.

2. Il n'y a rien d'étonnant dans l'empressement des provinces Gauloises à s'occuper de l'élection de Julien. Les Gaulois ont toujours eu la réputation d'aimer les changements politiques. Voici ce que dit à ce sujet Flavius Vopiscus, au début de la vie de Saturninus : *Saturninus oriundus fuit Gallis ex gente hominum inquietissima, et avida semper vel faciendi principis vel imperii.* Mais le temps a fait périr les témoignages d'estime, d'affection, des conciles Gaulois à l'adresse de Julien. En voici un pourtant, dont un fragment a survécu. Il se trouve dans l'*Alsatia* Jo. Daniel Schœpflini (Mannheim, 1772, t. II) : *Juliani Imp. Aug. decurtatum marmor extitit Argentorati, San-Stephaniani sacrarii muro exteriori insertum :*

IVLIAN
AVG. PR
OVINC

Castellum Romanum eo loci stetisse creditur ubi monasterium S.-Stephani. Diceres ergo monumentum in ipso castello fuisse erectum.

Il y eut donc un concile gaulois qui approuva l'élection de Julien ; tel est le sens du *provincialis decrevit* d'Ammien. Mais ce concile, par qui fut-il convoqué, où et quand se réunit-il? C'est ce qui nous reste à examiner en étudiant le décret de la république des Parisiens.

III. Le décret de la Curie Parisienne.

Pourquoi le Sénat de Paris voulut-il joindre son vote à celui des soldats? Était-ce un simple effet de cette intempérance politique dont Vopiscus accuse les Gaulois? Il dut y avoir un peu de cela, et l'esprit frondeur des Parisiens dut être enchanté d'une occasion qui lui permettait de manifester son mépris pour l'autocrate Constance, ennemi des Celtes et allié des bandes germaines. Mais il y eut autre chose de plus sérieux, de plus profond.

Dans toutes les provinces de l'empire, les villes se disputaient le titre de métropole et l'honneur de servir de résidence aux gouverneurs et aux chefs d'armée durant les intervalles des expéditions guerrières. A Rome, on se battait dans le Sénat pour la nomination des légats à envoyer à l'empereur. *certatio usque ad nefarias pugnas,* dit Symmaque (*Epistul.*, lib. VI, e. XXII ; a. 395). En province, on se disputait avec acharnement la possession des envoyés de l'empereur, et c'est pour justifier leurs prétentions que les villes élevaient à grands frais des palais somptueux. Écoutons Godefroy, dans son commentaire sur la loi 13. *Cod. Theod.*, lib. XII, tit. XII. « Entre les villes, » dit-il, « περὶ προτείων *ingens certamen erat : de quo fidem faciunt vel Dio Chrysostomus, Aristides et Ausonius. Sic et ad injuriam suam eaedem putabant, si non ipsæ judicum hyemationi sedem præberent, de quo est ejusdem Theodosii Magni lex 6. Cod. Just. de offic. Rectoris provinciæ* ». — En Gaule, il n'y avait plus, depuis trois ans, de discussion entre les villes pour savoir où le représentant du pouvoir impérial prendrait ses quartiers d'hiver, puisque Julien restait fidèle à sa chère Lutèce, la

petite ville qu'il avait relevée de ses ruines, — dont il était le second fondateur.

Ne pas s'associer au vote de l'armée eût été pour le Sénat de Paris une marque d'ingratitude à l'égard de Julien, et c'eût été aussi une faute dont les conséquences eussent été désastreuses pour les intérêts de la ville. Julien avait été assiégé pendant un mois, à Sens, par les Barbares. Paris l'avait mis à l'abri de toute insulte; il fallait le retenir à Paris, lui, sa femme, leurs gardes personnels, leurs domestiques, leurs bureaux, leur armée. Il fallait conserver à la ville son rang de métropole et continuer à profiter du mouvement d'affaires que provoque la présence d'une cour et d'une garnison. Paris avait le bonheur d'être mis en vedette par des événements considérables; ce n'était pas le moment de bouder Julien. Paris se devait à lui-même de prouver à la Gaule qu'il était digne d'abriter le nouvel empereur, le sauveur, le père de la patrie gauloise[1].

Mais ce motif, où le sentiment s'alliait à l'intérêt, fut-il le seul qui porta les décurions de Paris à s'occuper de l'élection de Julien? Je ne le crois pas. Il dut y avoir alors à Paris des hommes d'une intelligence politique de premier ordre, qui comprirent qu'il était de leur devoir de provoquer la réunion d'un concile de toute la Gaule; car, nous l'avons démontré, c'était ce concile qui seul pouvait donner à la révolution de Paris un caractère pratique. Sans les subsides votés par une assemblée provinciale, Julien serait resté perdu dans une petite ville, avec une poignée d'hommes, exposé à la vengeance de l'autocrate.

Mais le concile, l'assemblée nécessaire, qui devait le convoquer? qui devait tracer le programme de ses travaux, lui offrir un lieu convenable à ses séances? En droit, c'était au préfet du prétoire qu'il appartenait de convoquer une assemblée extraordinaire de provinciaux, et d'en fixer la date et le siège (l. 13, *Cod. Theod.*, lib. XII, tit. XII, adressée en 392 au

1. Sur l'intelligence politique des villes romaines, cf. Ammien (XVIII, 6, 2): les curies et les habitants des villes de l'Orient demandent par voie de décrets et d'acclamations que l'empereur Constance laisse Ursicin à la tête des légions qui les protègent.

préfet du prétoire d'Illyrie : *Provinciale concilium quo tempore iniri debeat, cum adsensu omnium atque consilio, propria auctoritate definias : ita ut ipse conventus in una opulentiore totius provinciæ urbe, absque ullius injuriâ, celebretur...*

Or, le préfet du prétoire des Gaules, Florentius, qui depuis longtemps s'était enfui à Vienne sous prétexte de s'occuper des approvisionnements de l'armée, se hâta de passer les Alpes, à la première nouvelle de la révolution de Paris (Ammien, XX, 8, 20-21). C'était lui qui avait conseillé à Constance d'enlever à Julien la meilleure partie de ses troupes, et il ne se croyait pas en sûreté à Vienne, encore moins à Paris, où il eût dû venir se mettre aux ordres du nouvel empereur.

En l'absence de son préfet du prétoire, Julien devait-il prendre l'initiative de la convocation du concile? En agissant ainsi, Julien eût imité l'exemple de Jules César : *Concilio Galliæ primo vere, uti instituerat indicto, quum reliqui, præter Senones, Carnutes Trevirosque, venissent, initium belli ac defectionis hoc esse arbitratus, ut omnia postponere videretur, concilium Lutetiam Parisiorum transfert* (*Bell. Gall.*, lib. VI, cap. III). Mais Julien dut comprendre qu'il enlevait d'avance à la future assemblée une partie considérable de sa valeur morale, s'il prenait l'initiative d'une réunion qui devait soutenir sa propre autorité et le présenter au monde romain comme l'élu de la Gaule. Il dut craindre qu'on ne l'accusât d'avoir exercé une pression sur les légats des provinces. Il était beaucoup plus habile pour lui de se tenir en dehors de la convocation et de garder l'avantage d'une attitude désintéressée qui lui permettait de dire qu'il avait eu la main forcée par ses soldats d'abord et ensuite par ses administrés.

Dans ces conditions, une seule autorité se trouva, me semble-t-il, qualifiée pour adresser aux provinces gauloises la convocation nécessaire; cette autorité fut : le sénat de Paris.

Ce n'était, d'ailleurs, pas une nouveauté de voir une ville gauloise prendre une initiative de ce genre.

En l'an 70, une révolte avait éclaté dans le nord-est de la Gaule. Les Séquanes, restés fidèles aux Romains, ayant vaincu les Lingons, promoteurs du soulèvement, et d'autre

part une armée romaine se disposant à franchir les Alpes, il fallut aviser. Les Rèmes se chargèrent de convoquer l'assemblée des provinces : *Resipiscere paulatim civitates, fasque et fœdera respicere, principibus Remis : qui per Gallias edixere, ut missis legatis in commune consultarent libertas an pax placeret* (*Tacit. Hist.*, lib. IV, 67). — La cité des Rèmes était, en 70, une puissance territoriale plus importante que ne l'était la ville de Paris en l'an 360; mais Paris, en 360, représentait le peuple entier des Parisiens, dont il avait accaparé le nom : *Parisii,* et le texte d'Ammien Marcellin, *auctoritas reipublicæ decrevit,* nous montre que la Curie parisienne imita l'antique exemple de la cité des Rèmes. Elle s'assembla, elle prit une initiative : *Principibus Parisiis*, pourrait-on dire, en renouvelant le texte de Tacite; elle porta un décret qui équivalait à l'édit des Rèmes, *edixere;* et, aux termes de ce décret, l'élection de Julien était approuvée et une convocation était adressée à toutes les provinces de la Gaule pour que chacune d'elles envoyât à Paris des légats, *ut missis legatis,* chargés de résoudre en commun cette question : fallait-il s'engager, à la suite de Julien, dans une lutte ouverte contre Constance, ou valait-il mieux abandonner le César? *in commune consultarent, libertas an pax placeret?* Tacite, en racontant les événements de 70, ajoute que l'assemblée fut tenue, *Galliarum civitates in Remos convenere*, et que les représentants des provinces se résolurent à la paix, non par crainte de la guerre, mais par suite de leurs mutuelles jalousies, *deterruit plerosque provinciarum æmulatio :* qui prendrait le commandement de la future guerre, et qui recueillerait l'*imperium* dont on voulait dépouiller les Romains? Une lettre fut écrite à la cité de Trèves au nom de la Gaule entière, *nômine Galliarum,* pour engager les révoltés à poser les armes et à mériter leur pardon par un repentir sincère (*Tacit.*, *ibid.,* cap. 69).

Il n'en fut pas de même en 360 : les légats des provinces s'assemblèrent à Paris, et s'entendirent pour engager la guerre contre Constance.

Je reconnais du reste volontiers que le fait de la convocation du concile par le sénat de Paris n'est qu'une hypothèse, mais

je crois pouvoir affirmer comme une quasi-certitude que le concile fut tenu à Paris. Et voici sur quoi se fonde mon opinion[1].

Il y eut, à Paris, en 360, un concile ecclésiastique *(Sacrorum conciliorum collectio.* Florentiæ, 1759, t. III, col. 358. — *Concilium Parisiense I, in quo formula fidei ab Arianis condita, et Arimini suscepta, damnata est).* Dans ses observations sur ce concile, le P. Antoine Pagi prouve qu'il fut tenu en 360, avant le mois d'octobre, « à la faveur de la rébellion de Julien » (*Ibid.,* col. 362). N'y eut-il là qu'une coïncidence? Les évêques catholiques se réunirent-ils par hasard à Paris? Je ne crois pas qu'il soit permis de le penser. Constance avait fait peser un joug de fer sur la conscience orthodoxe. Les conciles de Milan, de Séleucie et de Rimini avaient été réunis par son ordre, et il y avait fait triompher l'arianisme. Ses contradicteurs avaient été emprisonnés, outragés, domptés par la faim, par les supplices, par l'exil. Constance s'était rendu plus odieux aux catholiques que les anciens persécuteurs du christianisme. Saint Hilaire, qui venait de rentrer en Gaule après une déportation de cinq ans, le couvrait d'injures d'une violence inouïe et le traitait d'Antéchrist. Julien dut apparaître aux catholiques gaulois ce qu'il fut un peu plus tard pour les juifs, lorsqu'il leur promit la reconstruction du temple de Jérusalem, la réincarnation d'un de leurs prophètes, un précurseur du Messie, un vengeur de la conscience et de la liberté. « *Et accepta ab eo reparandi templi licentia*, *in tantum insolentiæ (Judæi) pervenerunt, ut aliquis eis prophetarum redditus videretur.* » (Rufinus, *Hist. Eccl.,* lib. I, cap. 37). Julien, en Gaule, eut le plus grand soin de se ménager la collaboration des catholiques. A Vienne, en 361, il entra dans leur église et y adressa une prière à l'Éternel (Ammien, XXI, 2, 5). Sans doute, plus tard, lorsqu'il eut, suivant la bizarre expression de Libanius, abandonné la peau d'âne dont il avait voilé sa crinière de lion, sans doute, le dépit des catholiques se changea contre lui en une

1. L'assemblée annuelle des provinces Gauloises se tenait à Lyon, centre du culte de la *domus divina;* mais qui ne sait qu'en temps de révolution les événements apportent des changements aux usages?

haine atroce; mais, à Paris, en 360, au lendemain de son élection à la dignité d'empereur, les catholiques durent regarder comme un devoir de lui apporter l'appui de leur approbation. La condamnation de l'Arianisme avait un sens politique, à cette heure où la politique et la religion se tenaient de façon si étroite [1].

Or, le fait que, pour donner à leur démonstration toute la valeur dont elle était susceptible, les évêques orthodoxes se soient réunis à Paris, ce fait nous prouve que Paris était en ce moment le cœur de la Gaule, l'endroit où le sang affluait et d'où il repartait avec enthousiasme pour aller jusqu'aux extrémités de la patrie gauloise rendre aux opprimés la confiance, la joie, l'espoir d'un avenir libre et glorieux.

C'est à Paris que fut tenu le concile provincial dont les Parisiens opposèrent l'autorité aux injonctions du questeur Léonas.

C'est pour recevoir les hommages de la Gaule entière que Julien resta, cette année 360, la plus grande partie de l'été à Paris, et qu'il n'entreprit qu'à la fin de la saison son expédition annuelle contre les Barbares.

Dès qu'il eut congédié Léonas (Ammien, XX, 9, 8), il s'assura de la personne du turbulent Lupicinus, et partit vivement pour la France où il mit un peu d'ordre, à la hâte. De là, toujours au pas de course (*Ibid.*, X, 3 : *unde reversus pari celeritate*), il remonta la frontière jusqu'à Augst, et traversa Besançon pour aller prendre à Vienne ses quartiers d'hiver.

Paris ne devait plus le revoir; mais son cœur ne put jamais quitter la petite ville où il avait éprouvé de si fortes et de si douces émotions, et, la veille de sa mort, pendant que ses soldats dormaient dans la plaine de Maranga, il tourna mélancoliquement sa pensée, nous dit Libanius [2], vers ce coin de terre où le Génie de l'Empire, parti du temple du Maître des dieux, lui avait imposé le diadème.

Luc de VOS.

1. On pourrait, je crois, réaliser quelques progrès dans l'étude des assemblées provinciales, si l'on voulait se donner la peine de rechercher dans l'histoire des Conciles ecclésiastiques les traces d'emprunts faits par l'Église catholique à l'administration civile de l'Empire.

2. Discours XVIII.

INSCRIPTION CHRÉTIENNE

DU CIMETIÈRE PRIMITIF DE SAINT-SEURIN

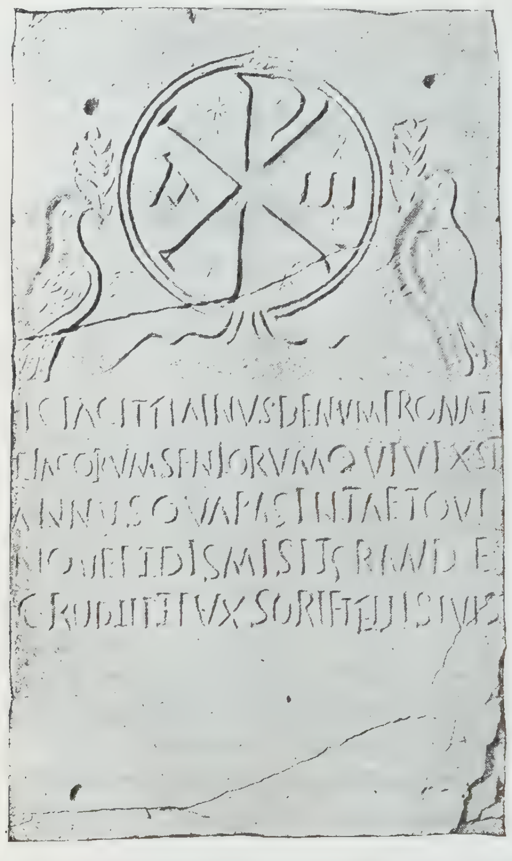
A BORDEAUX

Les fouilles entreprises par la Faculté des Lettres de Bordeaux sur l'emplacement de l'ancien cimetière de Saint-Seurin (aujourd'hui allées Damour) ont amené la découverte de la nécropole primitive du IVe siècle. Un premier sarcophage à inscription a été dégagé le 10 décembre dernier. Ce sarcophage, très grossier, en pierre tendre de Bourg, portait, encastrée dans son couvercle, une plaque de marbre blanc d'Italie, de 0m88 de long sur 0m42 de large et d'une épaisseur inégale. Cette plaque a cédé, comme le couvercle lui-même, sous le poids des terres, mais elle est entière. Quatre trous y avaient été percés pour recevoir des goujons. Ils n'ont pas été utilisés : le marbre a été simplement scellé avec du mortier, et après que la partie inférieure, moins épaisse, eut été mise au niveau de la partie supérieure au moyen d'un fragment de brique engagé dessous.

La plaque porte le monogramme chrétien, orné de huit étoiles dans le champ et accosté de deux colombes mystiques portant au bec un rameau d'olivier. Le chrisme est gravé en creux, les colombes sont légèrement en relief. L'ensemble est d'un travail soigné[1].

1. Le cliché ci-après est dû à un amateur distingué, M. Th. Amtmann, qui donne sans compter à l'entreprise des fouilles de Saint-Seurin le précieux concours de sa compétence archéologique et de son talent photographique. Rappelons que M. Espérandieu lui a dû les belles reproductions des monuments gallo-romains de Bordeaux publiés au tome II du *Recueil général des bas-reliefs de la Gaule romaine.*

Au-dessous, l'inscription est disposée sur cinq lignes réglées d'un double filet.



(H)ic iacit Fla(v)inus de numero Mattiacorum seniorum qui vixs(i)t annus quaraginta et quinque et dismisit grande(m) crudeli(ta)te(m) uxsori et fili(i)s (s)uis.

Il y a lieu de noter, à la dernière ligne, deux erreurs, sans doute imputables au lapicide. La chute de la syllabe accentuée *tá* dans *crudelitatem* doit être un oubli qui s'explique par la répétition des syllabes *ta* et *te*. Le graveur avait, de même, oublié d'abord le second *i* de *filiis*: Il l'a écrit après le mot *(filisi)*; puis il a oublié l'*s* initial de *suis* ou l'a omis, parce qu'il n'avait plus la place de loger le mot entier.

Au point de vue paléographique, l'écriture annonce, par l'irrégularité des lettres, l'O ovale de *uxsori*, les deux formes de l'U (V et U), la forme des C, des G, des L, des R, les traverses courtes des E et des T, les M peu d'aplomb sur leurs jambes, une basse époque. Il faut pourtant relever les I, les O, les Q, les D, les N, les S, qui sont soignés et fermes. L'A non barré de *iacit*, avec au sommet une espèce de corne tournée vers la gauche, se trouve déjà dans une inscription bordelaise de la fin du IIIe siècle[1]. L'F à double traverse médiane et allongée

1. Cf. C. Jullian, *Inscript. romaines de Bordeaux*, n° 43 (t. I, p. 139-141, t. II, p. 428).

est remarquable, ainsi que les allongements de l'I, qui procèdent, d'ailleurs, d'une simple fantaisie graphique, et le T plus petit de *Mattiacorum* à la fin de la ligne. Notons enfin l'L de *filis*, qui, d'après Le Blant, n'apparaîtrait qu'en 501[1].

Notre inscription offre deux monogrammes. Celui de *grande* (ꟽ) est voulu, car le lapicide, pour terminer sa ligne, a été amené à espacer le D et l'E d'une façon exagérée. Il avait d'abord écrit NA pour MA dans *Mattiacorum*. Par une sorte de repentir, il a lié à l'N très ferme le premier jambage de l'A et composé le monogramme NA[2].

J'emprunte à une note qu'a bien voulu rédiger pour moi mon collègue M. Bourciez la plupart des remarques linguistiques suivantes :

Ic avec chute de l'*H* est usuel dans les inscriptions[3], de même que la flexion *iacit*, fréquente notamment dans celles de la Gaule[4].

Flainus doit être lu *Flavinus*. Ce *cognomen*, diminutif de *Flavus* (cf. *Paulinus* dérivé de *Paulus*, *Severinus* de *Severus*), est connu par de nombreuses inscriptions trouvées en Italie, en Espagne et en Portugal[5]. L'effacement du *v* est de règle, en latin vulgaire, devant *u*, *o* (*flavus non flaus*, dit l'*Appendix Probi*, 62[6]; cf. les formes *paorem, paonem*, etc.); mais il peut aussi très bien se produire entre *a* et *i* (*favilla non failla*, dit l'*Appendix Probi*, 73)[7].

L'orthographe *xs* dans *vixs(it)*, *uxsori* est fréquente sur les inscriptions antérieures à César[8]. Cette graphie reprend faveur à la décadence, notamment en Gaule; elle est assez ordinaire chez Le Blant[9].

1. *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, t. I, préface, p. XXIV et n° 67 (p. 147).
2. Il faut donc écarter l'hypothèse (cf. le *Journal des Débats* du 19 décembre 1909) de *Nattiacorum*, forme vulgaire dérivée de *Natium* = *Nassau*.
3. Seelmann, *Die Aussprache des Lateins*, p. 265-266.
4. Cf. Le Blant, n°s 235, 353, 359, 600, 624, etc.
5. Mommsen, *Inscr. regn. Neapol. reg.*, n° 6820; *C. I. L.*, II, n°s 366, 866, 1017, 1190, 2381, 2405, 2469, 2604, 2774, 2852, 2868, 2889, 2930, 4144, 4151, 4156, 5090, 5311, 5317 (Valerius Flavinus à son père Valerius Flavus, soldat de la VII° légion Gemina), 5582, 5766, etc.
6. Ed. Keil, *Grammat. lat.*, IV, 198, 5.
7. *Ibid.*, IV, 198, 8.
8. Cf. *C. I. L.*, t. I, ou le recueil de Garruccius, Turin, 1877.
9. Pour *vixsit*, *C. I. L.*, XII, 1207, XIII, 1862; pour *uxsori*, XII, 572, 1018, 1207, 1229, 2758, 2765, 2789, 2843, 2939. — Cf. J. Pirson, *La Phonétique des inscriptions latines de la Gaule*, Liège, 1900, p. 69-70.

Annus (accusatif pluriel *-us* pour *-os*) est fréquent à la décadence, tout spécialement en Gaule[1].

L'exemple d'effacement du *d* dans *quaraginta* est à ajouter à ceux que Ihm a déjà réunis[2].

Dismisit (pour *dimisit* ou *demisit*) est une preuve de l'empiétement du préfixe *dis-* sur *di-* ou *de-*. Le phénomène est tout à fait conforme aux habitudes du latin populaire. Dès le Ier siècle après Jésus-Christ, le grammairien Caper faisait la recommandation : *Dismitte non dicas*[3].

L'apocope de l'*m* dans *grande(m) crudeli(ta)te(m)* est une nouvelle trace de vulgarisme. La forme *crudili(ta)te(m)* ne présente aucune difficulté[4].

Crudelitatem = *dolorem* est remarquable. On trouve dans Cicéron et dans Sénèque *crudelis* pris au sens de *miser*[5]. On le trouve dans les inscriptions pour désigner celui qu'on pleure[6]. Mais on l'y trouve aussi pour désigner ceux qui pleurent le mort : *Crudeles parentes facere cur(averunt)*[7]. C'est le sens qu'a ici *crudelitas*.

Au point de vue de la rédaction, la brièveté de la formule initiale, l'indication de la condition sociale du défunt, l'absence de date du décès, la mention des survivants, la formule pompeuse de l'*affectus parentum* sont des caractères d'antiquité[8].

L'inscription est l'épitaphe d'un soldat du *numerus* des *Mattiaci seniores*. On sait que le mot *numeri* désignait, sous l'Empire, des corps d'armée composés de Barbares. C'étaient, à l'origine, des milices locales ou provinciales, chargées de protéger les frontières[9]. Dès Trajan, on les utilisa hors de

1. Schuchardt, *Der Vokalismus des Vulgärlateins*, II, 95-97 ; d'Arbois de Jubainville, *La déclinaison latine en Gaule à l'époque mérovingienne*, p. 62.
2. *Archiv* de Wölfflin, VII, 69. — Cf. J. Pirson, *op. cit.*, p. 97-99.
3. Keil, VII, 97, 7.
4. Schuchardt, I, 227 et suiv.; Bourciez, *Bull. épigraph.*, IV, 218 ; Jullian, *Inscr. rom. de Bordeaux*, II, 484.
5. Cic., *Pro Flacc.*, 60 ; Sén., *Epist.*, 122, 7.
6. *C. I. L.*, VIII, 9970, 9981, 21804, 21805 : Julia crudelis vixit annis plus minus X ; suppl. 1-2, 11597 : Te non T(ar)tara crudelem tene(bu)nt (Cf. *Anthol. lat.*, éd. Bücheler, 1515, 8).
7. *C. I. L.*, III, 5246 (inscription trouvée à Celeia, dans le Norique).
8. Le Blant, *L'Épigraphie chrétienne en Gaule et dans l'Afrique romaine*, p. 7-19.
9. Cf. A. Stappers, *Les milices locales de l'Empire romain. Leur histoire et leur organisation d'Auguste à Dioclétien* (*Musée Belge*, 1903, t. VII, p. 198 et suiv.).

leur pays d'origine, avec les auxiliaires réguliers. A partir du IIe siècle, le recrutement de l'armée régulière étant devenu régional, il parut nécessaire de renforcer certains corps d'armée provinciaux par des éléments de choix tirés d'ailleurs[1]. Mommsen pense qu'à partir de Dioclétien, le mot *numerus* n'a plus, dans les textes, le sens précis de corps de barbares irrégulier, mais qu'il s'applique aussi aux corps réguliers[2]. Il paraît avoir conservé son sens propre dans notre inscription. L'indication est très précise, et *Flavinus* paraît bien être un *cognomen* germanique.

Les Mattiaques étaient des Germains cantonnés entre le Main et la Lahn, dans le quadrilatère dont Francfort, Mayence, Coblentz et Wetzlar sont les sommets. Leur ville, *Mattiacon,* citée par Pline l'Ancien comme possédant des eaux thermales, est identifiée avec Wiesbaden[3].

Les *numeri* des Mattiaques *(seniores* et *juniores)* sont connus par la *Notitia dignitatum* et par les inscriptions. Ils figurent dans la *Notitia* parmi les troupes auxiliaires palatines « *sub dispositione viri illustris magistri peditum præsentalis* »[4].

Les *seniores* sont connus par deux inscriptions trouvées à Concordia, en Carniole[5]. Les *juniores* sont mentionnés, avec le nom de *Gallicani,* comme ayant tenu garnison en Gaule[6]. Notre marbre signale, pour la première fois, un soldat des *seniores* enterré en Gaule, à Bordeaux.

A quelle époque? M. C. Jullian, qui a bien voulu communiquer le texte de l'épitaphe de Flavinus à la séance du 17 décembre de l'Académie des Inscriptions, la place à la fin du IVe ou au début du Ve siècle. Les particularités paléographiques et la rédaction concordent avec les monnaies trouvées dans le sarcophage pour faire accepter cette date[7].

1. R. Cagnat, vo *numerus* dans Daremberg et Saglio.
2. Mommsen, *Das römische Militärwesen seit Diocletian* (*Hermes*, 1889, t. XIV, p. 196).
3. Voir les textes dans Holder, *Alt-celtischer Sprachschatz,* Leipzig, 1904, t. II, col. 474-476.
4. *Notitia,* éd. Böcking, t. I, p. 19; éd. Seeck, p. 13, no 53, p. 122, no 164.
5. *C. I. L.,* V, 8737 : Fl. Augustus de numeru *(sic)* Mattiacorum seniorum; 8739 : Fl. Ampio semissalis de n. Mattiacorum sen...
6. *Notitia,* éd. Böcking, t. II, p. 25, no 52; éd. Seeck, p. 124, no 209.
7. Ce sont six médailles de bronze, deux de Valens (Cohen, t. VIII, p. 110, no 47),

La découverte est importante pour l'histoire bordelaise. On ne connaissait jusqu'ici que deux inscriptions chrétiennes du cimetière de Saint-Seurin : celle d'Aucilia Pascasia, trouvée en 1715[1], et celle que M. É. Durègne a publiée ici-même, en 1908[2]. De la première, on n'a qu'un dessin du XVIIIe siècle, trop informe pour qu'on puisse se prononcer sur la date. La seconde n'est malheureusement qu'un fragment mutilé, à peu près inintelligible. L'épitaphe de Flavinus est intacte : c'est le premier document épigraphique authentique et complet nous faisant connaître un contemporain d'Ausone, de Paulin de Nole, d'Amandus, l'évêque qui reçut saint Seurin à Bordeaux. Elle jette un rayon de lumière sur une des époques les plus obscures de notre histoire locale. A ce titre, elle mérite de prendre place dans le beau Musée d'antiques de la rue Mably, à côté des nombreuses inscriptions païennes dont M. C. Jullian a publié le *Corpus*. C'est la première inscription chrétienne bordelaise qui y fait son entrée. Il faut souhaiter que d'autres l'y rejoignent bientôt.

Paul COURTEAULT.

deux de Valentinien (Cohen, t. VIII, p. 88, n° 12, p. 143, n° 30) et deux petits bronzes trop flous pour être déterminés, mais qui paraissent être de l'époque de Valentinien. Je dois ces identifications à la parfaite bonne grâce de M. E. Babelon; je lui en exprime ma respectueuse gratitude.

1. Cf. C. Jullian, *Inscr. rom. de Bordeaux*, t. II, p. 21-22.

2. *Revue des Études anciennes*, t. X, p. 363-364.

LE GÉNIE DU CASTELLUM D'OLBIA

A HYÈRES[1]

Le colonel de Poitevin de Maureillan, conservateur des Musées d'Hyères, a signalé par un mémoire à la Société archéologique de Provence, la découverte, faite le 20 octobre dernier, au quartier de La Manarre[2], d'une base de statuette en marbre blanc avec inscription.

La statuette a été cassée en oblique au-dessous des genoux. L'inscription, en petits caractères de un centimètre et demi de hauteur, très serrés, occupe tout le devant du socle qui mesure 0m155 sur 0m075. Je viens de voir ce texte et j'y ai lu :

GENIO · VICINIAE +
CASTELLANAE · OL
BIENSIVN · L · RVPILVS
IACCHVS · D · D · C S

Genio viciniæ castellanæ Olbiensium[3] *L[ucius] Rupil[i]us Iacchus d[ono] d[edi] c[avit]* ou *d[ono] d[edit et] c[on]s[ecravit]*[4].

« Lucius Rupilus Iacchus a dédié ce monument au Génie du castellum d'Olbia et le lui a donné. »

Cette lecture ne diffère de celle du colonel de Poitevin que

1. Mémoire communiqué à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres par M. Camille Jullian, dans la séance du 3 décembre 1909.

2. L'orthographe courante est « l'Almanarre ». M. Mireur, archiviste du Var, m'écrit à ce sujet : « Je ne puis vous cacher mon agacement de la forme créée par A. Denis *(Hist. d'Hyères)* et vulgarisée aujourd'hui par les guides et les horaires, de l'*Almanarre* pour *La Manarre*, qui est celle des textes, de la logique et de la grammaire. Si *al* est l'ancien article, l'*Almanarre* est un pléonasme absurde. » — [Le quartier a depuis longtemps fourni des monnaies marseillaises et des débris romains; cf. *C. I. L.*, XII, 5678, 10; 5679, 15, 38, 86; 5694, 5; *Dict. arch. de la Gaule*, II, p. 33.]

3. [N pour M, comme dans la forme *etian* pour *etiam.*]

4. Il n'existe pas de point séparatif entre le c et l's finale de l'inscription. — [M. Cagnat préfère *cum suis*. — On a songé à voir dans le prolongement de la première traverse du deuxième V de Rupilus l'équivalent de l'I. La vue de la photographie ne me permet pas d'accepter cette hypothèse, au surplus ingénieuse et naturelle. Je crois à une omission de l'I, comme dans les formes *aspicet*, *quetas*, etc.]

dans les trois dernières lettres de l'inscription (DC S) auxquelles mon érudit collègue a donné la signification d'une date, celle de l'an 600 de la fondation de Rome.

Je crois, du reste, cette inscription d'une date bien postérieure à l'an 154 avant notre ère et tout au plus du Ier ou du



Inscription d'Hyères.

IIe siècle après[1], parce qu'elle n'est pas en caractères grecs et parce que la forme *Olbiensium* est une latinisation du nom grec *Olbia, Olbiæ* comme *Massiliensis* pour *Massalia.* De plus, les Génies sont d'importation italienne et leur culte ne pénétra en Gaule que postérieurement à la conquête.

D'autre part, la statuette brisée qui surmontait l'inscription — dont il ne reste que les deux pieds, une portion des jambes et la partie inférieure du vêtement — devait représenter,

1. [Du IIIe siècle au plus tôt, d'après M. Cagnat.]

comme l'indique M. de Poitevin, un personnage debout, la main droite appuyée sur un cippe cylindrique (peut-être un tronc d'arbre) entouré d'un serpent dont on voit la queue et une partie du corps, mais je ne partage pas l'opinion de l'heureux inventeur de la découverte quant au sexe de la divinité représentée. Au lieu d'Hygie ou de la Volupté, proposées à cause de la présence du serpent, je crois à une divinité mâle, à cause des membres inférieurs et des pieds qui n'ont rien de la gracilité féminine, notamment la proéminence du muscle extenseur qui se trouve au point d'attache antérieur à la cheville. De plus, l'inscription porte *Genio*, c'est-à-dire le datif de Genius, qui est du genre masculin. Les hommes avaient d'ailleurs pour protecteurs les Génies qui appartenaient au sexe mâle, tandis que les femmes avaient les *Junones* (Tibulle, IV, 6, 1; Sénèque, *Epistol.*, 110). Les Génies locaux étaient supposés prendre la forme matérielle d'un serpent (Virgile, *Énéide,* V, 95; Serv., *ad loc.*) et ils sont ainsi couramment représentés, notamment dans les *lararia* domestiques de Pompeï, mangeant de la viande ou des fruits sur un autel.

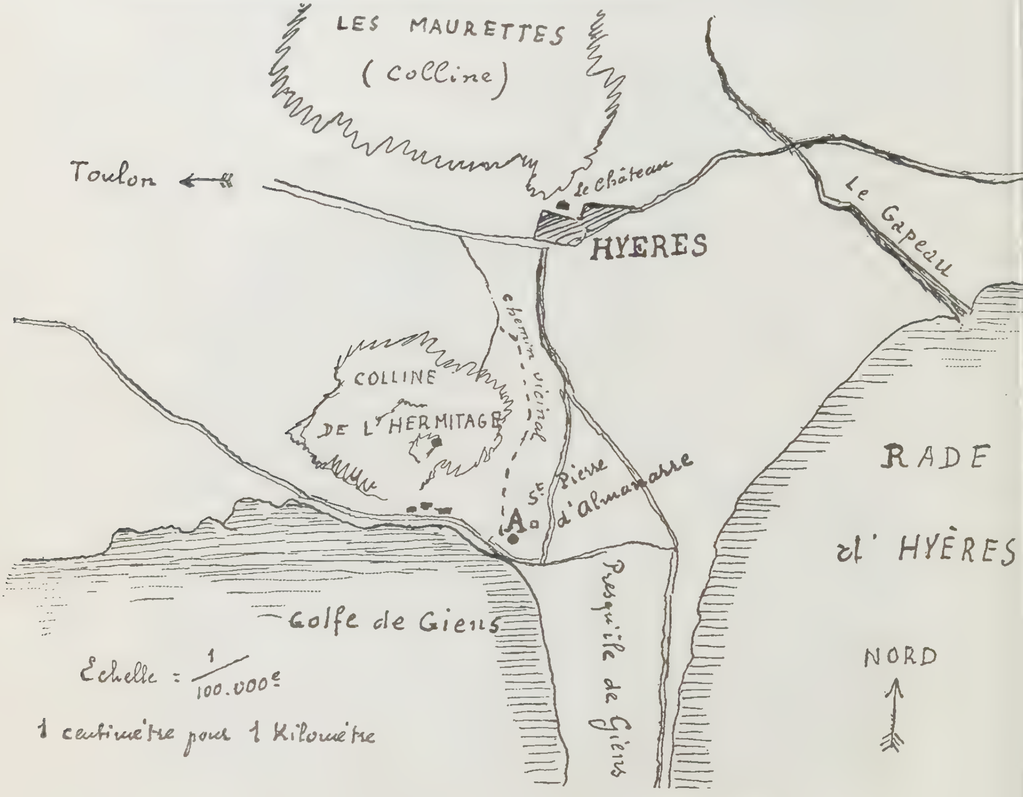
Quoi qu'il en soit, la découverte d'Hyères est fort intéressante parce qu'elle vient confirmer que la plupart des villes, même petites, de la Gaule avaient leur Génie propre[1]; elle nous apprend que celui d'Olbia avait comme attribut le serpent, accompagnant déjà en Provence des divinités mâles (je compte revenir sur ce point dans quelque temps); enfin et surtout, elle fixe le point géographique de l'Olbia de Strabon, de Pomponius Mela et de Ptolémée, discuté jusqu'à maintenant[2].

Je sais bien qu'étant donnés les dimensions et le poids si réduits du monument, on pourra ergoter qu'il a pu être transporté en ce lieu d'un autre point de la côte où se trouvait Olbia; mais à cela je répondrai qu'aucun point de cette partie du littoral n'offre des vestiges de *castellum* avec enceinte à appareil cyclopéen comparable à ce que l'on peut voir au

1. Cf. C. Jullian, *Gallia*, p. 211. — [*Vicinia* me paraît désigner ici l'ensemble des habitants du *castellum;* comparez l'inscription suivante de Trèves (XIII, 3652) que me signale M. Cagnat : I. O. M. ET. NVM. AVG. ET. GENIO. VICINIAE. M. MANNIVS. ET. COSSIA. NERTA. ET. SVI. D. D.]

2. Strabon, *Géogr.*, l. IV, ch. I, § 5; Méla, l. II, ch. V; Ptolémée, *Géogr.*, l. II, ch. IX; Etienne de Byzance, V, 215-216.

quartier de La Manarre où a été trouvée l'inscription[1]. En outre, celle-là a été rencontrée au cours des défoncements faits en octobre à une quarantaine de mètres à peine au couchant du castellum dont on aperçoit les ruines importantes,



Carte du quartier de La Manarre (commune d'Hyères)[2].

non pas isolée, mais dans les restes d'une construction rectangulaire de 3 mètres sur 3m50 environ et dont le sol se trouvait à 1m50 de profondeur. Les dimensions exiguës de cette pièce font penser aux vestiges d'un *fanum* ou petit

1. [Il est probable qu'il faille distinguer du *castellum* d'Olbia, à La Manarre, un autre groupe habité, à Hyères même, cf. *C. I. L.*, XII, nos 385-8, 390. — L'enceinte de La Manarre serait à étudier de près, site, tracé et appareil. Je la crois inspirée des Grecs; cf. Justin, XLIII, 4, 1.] — Ses murs ont été décrits et figurés dès 1848 par mon bisaïeul d'alliance l'avocat Audiffret, membre de l'Académie de Marseille (*Mémoires* de cette Académie, 1848-1850), sous le titre de *Monument cyclopéen en Provence*. Le Dr Guebhard a aussi reproduit l'appareil de l'enceinte dans le IIe Congrès préhistorique de France (Vannes, 1906, pl. I et p. 165).

2. Le point où a été trouvée l'inscription est surmonté de la lettre A.

temple, demeure de la divinité qui a dû être renversée et brisée sur place[1]. Cela aussi m'engage à croire que le monument a été trouvé *in situ,* si l'on peut ainsi dire.

Il reste maintenant à examiner s'il ne pourrait être tiré aucun parti de l'identification d'Olbia avec La Manarre pour le repérage sur la côte des autres stations de l'Itinéraire maritime et notamment du castellum de Tauroentum.

Il est vrai que les Itinéraires ne font pas mention d'Olbia; mais, si Pomponiana (qui s'y trouve citée) et Olbia étaient un seul et même point, la question se trouverait simplifiée. C'est ce que je me propose d'examiner dans une prochaine occasion et, sans rien préjuger, il ne paraît nullement impossible d'identifier l'Olbia des Phocéens avec la Pomponiana des Romains. Ces deux points sont, dans tous les cas, assez voisins.

Je compléterai la description déjà donnée par M. de Poitevin en indiquant que le côté du socle opposé à l'inscription est arrondi en demi-cercle ou arc dont la corde est représentée par le plan de l'inscription et dont la flèche mesure 0^{m} 12. (J'ai donné plus haut les autres dimensions du socle.) Quant aux extrémités inférieures du Génie, qui adhèrent au-dessus, leur mensuration donne 0^{m} 10 du côté le plus haut, c'est-à-dire à la jambe gauche et 0^{m} 045 de l'autre côté, où se trouve l'arbre ou l'autel entouré par un serpent. En calculant d'après la partie restante de la statuette et en tenant compte des proportions du corps humain, la représentation du Génie d'Olbia devait avoir, complète, 30 centimètres environ de haut.

Enfin, en ce qui concerne les noms du dédicant portés par l'inscription, il y a lieu de remarquer que les *nomina* Lucius et Rupilus sont romains, tandis que le cognomen, le nom de famille Iacchus est grec et semblerait indiquer qu'au IIe siècle le castellum marseillais d'Olbia renfermait encore des habitants originaires de la Métropole et portant des prénoms romains[2].

22 novembre 1909. H. DE GÉRIN-RICARD.

1. Ce renseignement, qui est nouveau, m'a été fourni par M. Vénissian, jardinier de la propriété de M. Uhde, qui a suivi les défoncements, exécutés devant son habitation, lesquels ont amené la découverte du socle de statuette.

2. [L'inscription laisse en suspens la question si *Olbia* avait été laissée à Marseille par César ou rattachée à Arles ou à Fréjus. J'incline encore pour Arles.]

AUTEL DE MERCURE

TROUVÉ A VILLETTE, PRÈS SAINT-LAURENT-DU-PONT (ISÈRE)

Lors de sa constitution, le Comité de protection des Sites et Monuments pittoresques de l'Isère fit adresser une circulaire à tous les notables des différents cantons, conducteurs des ponts et chaussées, agents voyers, curés, notaires, etc., pour les prier de lui signaler les sites et monuments curieux en faveur desquels il pourrait exercer son action. Son attention fut appelée sur une tête ancienne qui, déposée à Villette sur un mur de la propriété de Barral, était exposée aux injures des passants.

Sur cet avis nous partîmes, M. Duchemin et moi, et nous nous rendîmes en automobile à Saint-Laurent-du-Pont. Nous y prîmes la petite route de Miribel, par Villette, et grâce aux renseignements recueillis dans ce dernier village, nous atteignîmes bien vite la belle propriété qui avait appartenu à M. de Barral, ancien sénateur sous l'Empire. Là, au haut d'un mur de clôture, d'environ 2 mètres d'élévation, qui bordait un chemin de desserte, le fermier nous montra la tête antique. Nous reconnûmes bien vite qu'il s'agissait d'un autel romain et que la tête portait les attributs de Mercure.

Les renseignements recueillis par nous furent des plus succincts. Cette pierre avait été trouvée à une date qu'on ne peut préciser, probablement vers 1860, dans une dépendance de la propriété que l'on ne put nous indiquer, et le propriétaire, M. de Barral, l'avait fait hisser sur ce mur, comme ornement, sans paraître s'en occuper autrement. Quand le château voisin était habité, naturellement tout était respecté. Mais, depuis la mort de M. de Barral, ses héritiers n'y étant pas venus résider, cherchant à vendre leur propriété, la surveillance était négligée, et les passants avaient pris en grippe la tête antique. On lui en voulait de son rictus étrange. Pour un peu, on l'aurait

accusée de jeter des sorts; en tout cas, on lui jetait des pierres, dont nous trouvâmes de nombreux échantillons au pied du mur, et le petit monument portait des traces très apparentes de trois balles de revolver.

D'ordinaire, nous considérons comme déplorable le transfert en un lieu central, fût-il un Musée, des objets d'art ou monu-

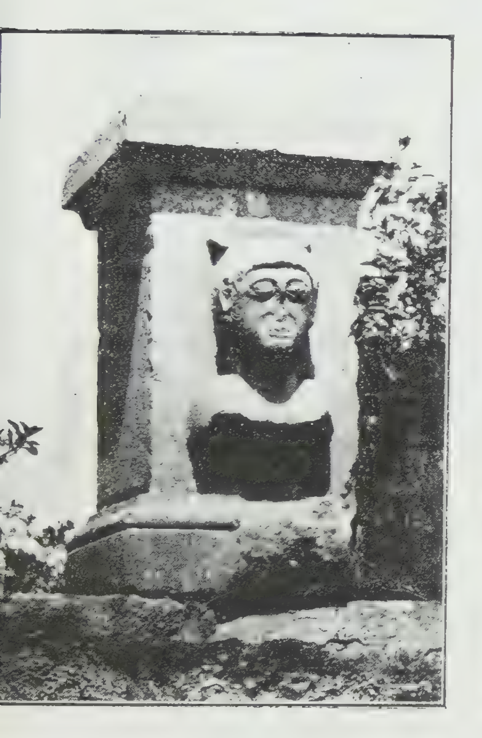



Fig. 1. — Autel de Villette.



Fig. 2. — Soi-disant « dolmen » de Villette.

ments topiques, qui y perdent plus de la moitié de leur signification. Mais ici il n'y avait pas à hésiter. Le maintien sur place de l'autel de Mercure, qui n'ajoutait rien à la valeur vénale de la propriété, était sa destruction à brève échéance.

J'adressai donc une requête à M. de Beaufranchet, neveu de M. de Barral et propriétaire du domaine, et celui-ci, fort aimablement, me fit savoir qu'il consentait à en faire cadeau au Musée archéologique de Grenoble, et qu'il m'autorisait à le faire enlever.

L'opération, que rendait assez délicate le poids du monument, fut menée à bien par les soins de M. Tartavel, entrepreneur de transports à Saint-Laurent-du-Pont, et la pièce est maintenant rangée dans le Musée archéologique de Grenoble récemment installé, rue Très-Cloitres, dans la chapelle désaffectée dite de Sainte-Marie-d'en-Bas.

Très simple comme il convient à un autel rustique, ce monument affecte dans son ensemble la forme d'un parallélipipède. Sa base est ébréchée assez fortement à droite, et c'est la face antérieure du fût qui porte en ronde-bosse très saillante la tête ou plutôt le buste de Mercure.

La hauteur totale de la pierre est de $0^{m}89$. La largeur de l'entablement supérieur est de $0^{m}56$ et la hauteur de $0^{m}06$. La hauteur du soubassement est de $0^{m}14$. Quant au fût, entre le soubassement et l'entablement, il présente $0^{m}59$ de haut et $0^{m}40$ de large. Son épaisseur est sensiblement la même. Au sommet de la tête se trouve pratiquée une excavation en forme de coupe dont le diamètre est de $0^{m}09$ et la profondeur de $0^{m}03$. La saillie de la ronde-bosse, difficile à mesurer sans instrument de précision, est d'environ $0^{m}18$.

La commune de Villette avait déjà été signalée comme ayant fourni divers objets et vestiges romains qui ont été dispersés chez des particuliers, ainsi que les ruines d'un temple de Romulus[1]. Orientée au sud-est, à la base d'une colline qui la protège contre les vents du nord, elle s'étendait jadis sur les bords du lac du Guiers dont les vastes marais de Saint-Laurent-du-Pont et de Saint-Joseph-de-Rivière sont les restes encore palpables. Il semble résulter de ces diverses trouvailles et notamment de notre autel de Mercure qu'elle avait été pour les Romains de Morginnum (Moirans), station importante de la voie romaine de Turin à Vienne, un lieu de plaisance qu'attesterait encore son nom de *Villétta*.

Tout auprès de Villette on a aussi signalé un dolmen druidique, mais ces pierres, de petite dimension, ne présentent aucun caractère sérieux d'authenticité.

H. FERRAND.

1. *Bulletin de l'Académie Delphinale*, IIIe série, vol. XIV, 1879, p. 35 ss. : *Antiquités trouvées à Villette*, par M. Géry.

DE L'INFLUENCE DU PAIN

SUR LES POPULATIONS NÉOLITHIQUES[1]

Le pain introduit dans l'alimentation des hommes de l'époque néolithique a dû modifier considérablement leurs aptitudes physiques; l'on peut s'en faire une idée par les considérations suivantes :

Il faut d'abord partir de ce point de vue que l'homme est un omnivore. Ceci est prouvé par l'état de sa denture et la constitution de son tube digestif; or, si par la chasse il pouvait se procurer, peut-être en quantité assez considérable, de la chair des animaux, il lui était difficile d'avoir, non pas quantité d'aliments végétaux, mais d'avoir des aliments végétaux riches en élements nutritifs puisque la culture, à proprement parler, n'existait pas et n'avait pu modifier les plantes sauvages aujourd'hui devenues, grâce à cette culture, alimentaires.

L'équilibre n'existait donc probablement pas entre l'alimentation carnée et l'alimentation végétarienne chez l'homme néolithique. L'usage du pain a pu la rétablir.

Au point de vue du pouvoir énergétique des aliments, l'usage du pain a dû donner à l'homme néolithique un supplément considérable d'énergie. Si l'on compare, en effet, le pain, même grossier, aux autres aliments tirés du règne végétal, on constate que ces aliments sont très inférieurs par leur richesse en calories.

Une comparaison fera mieux saisir cette richesse : si l'on prend le lait, aliment qui ne devait pas être inconnu à l'homme néolithique, comme terme de comparaison, on trouve que 100 grammes de pain équivalent à 384 grammes de lait, tandis que 100 grammes de pommes de terre n'équivalent qu'à 144 grammes, 100 grammes de pommes (fruits du pommier) n'équivalent qu'à 78 gr. 8 et, enfin, que des végétaux purs comme l'épinard et la laitue n'équivalent respectivement qu'à 55 grammes et 27 grammes de lait. On voit par ces comparaisons quel réservoir énorme d'énergie physique devait trouver l'homme néolithique dans l'usage du pain remplaçant les autres aliments végétaux qu'il pouvait avoir à sa portée ou venant s'y ajouter.

Il y a une autre considération à faire valoir encore : l'homme

1. [Note demandée par nous à notre cher collègue de la Faculté de Médecine. — C. J.]

néolithique avait surtout besoin d'énergie sous forme de chaleur et de travail mécanique. Il était, en effet, assez bien abrité peut-être, mais il était mal couvert; or, les hydrates de carbone, à défaut de sucres, hydrates de carbone que le pain renferme en quantité considérable, sont les meilleures sources de la production de chaleur.

Au point de vue de l'énergie dynamique dont l'homme néolithique devait faire une dépense énorme pour sa lutte contre les animaux et la protection de sa vie, une remarque analogue peut se faire : le charbon dont nos muscles ont besoin pour produire du travail mécanique est *le glycogène,* c'est-à-dire une substance dérivée, presque sans transformation, des hydrates de carbone dont le pain est si riche. Il est donc probable qu'entre deux aliments qui lui étaient offerts, la chair des animaux d'une part, le pain d'autre part, l'homme néolithique a dû se trouver mieux de l'usage du pain à cause de l'utilisation immédiate de cet aliment à la production du travail physique, tandis qu'il fallait, pour utiliser l'énergie de la viande, des transformations digestives longues, avec peut-être des intoxications alimentaires. (Elles ne devaient pas être plus rares à cette époque qu'aujourd'hui.)

Quant à l'influence de l'usage du pain sur l'état moral de l'homme néolithique, elle peut être déduite des considérations précédentes, c'est-à-dire de l'influence du pain sur son état physique. Il est certain que l'homme néolithique ayant à sa disposition par le nouvel aliment une plus grande somme de puissance physique et de chaleur corporelle, devait être plus souvent victorieux des animaux, devait acquérir un développement de squelette plus complet, une masse musculaire plus grande et, de fait, comme conséquence, dominer davantage les autres animaux, ses concurrents dans la lutte pour la vie.

J. BERGONIÉ.

CHRONIQUE GALLO-ROMAINE

Jupiter auctor bonarum tempestatum (cf. 1909, p. 362). — « Roanne, le 16 novembre 1909. — Mon cher collègue, Vous retrouvez dans l'inscription moderne de la croix d'Archiloa l'*antique invocation* au dieu maître des tempêtes : *A fulgure et tempestate libera nos, Domine.* Il y a quelques années, ayant alors assez de loisirs et assez de souplesse pour escalader les charpentes des beffrois d'églises, j'ai relevé toutes nos vieilles inscriptions campanaires de l'arrondissement de Roanne. Sur les plus anciennes, celles du XVIe et du XVIIe siècle, j'ai retrouvé plusieurs fois cette légende que les fondeurs apposaient alors, je crois, sur toutes les cloches de France et sans doute aussi d'ailleurs [1].

» C'est à elles qu'on avait recours il y a peu d'années encore dans nos campagnes, aux approches des orages. Je me demande sérieusement si nos canons et nos fusées « paragrêle » ne tirent pas de ces croyances ataviques le meilleur de leur prestige et, j'ajouterais, de leur efficacité. Viticulteur très sceptique par expérience sur les résultats pratiques de ces méthodes de protection dites scientifiques, je crois qu'il ne nous a servi à rien d'emprunter à Jupiter son foudre et de lancer contre lui nos éclairs. Mais mon vigneron, pourtant rebelle au progrès, s'obstine, parce qu'il est, je crois, hanté inconsciemment de quelques confuses croyances que les cloches ont dû transmettre des anciens aux modernes.

» Je paie donc avec résignation le prix des fusées, tout en regrettant sincèrement l'intervention économique des vieilles cloches [2], au moins aussi efficaces et beaucoup plus harmonieuses. — J. DÉCHELETTE. »

Duplex limes. — Sur l'importante controverse entre Barthel et Kornemann, voyez Barthel, *Bericht über die Fortschritte del r.-g. Forschung* de 1906-7, p. 174 et s., et Kornemann, *Klio*, 1907, p. 71-121, et 1909, p. 500-2. Je ne peux pas, jusqu'à nouvel ordre, ne pas incliner dans le sens d'un double *limes* dans certaines régions.

Objets étrusques en Gaule. — Œnochoés, patère, colliers, qui auraient été découverts [aucun renseignement précis] à Caix dans la

1. [M. Déchelette a publié là-dessus une excellente monographie, qui est un de ses débuts en archéologie, *Inscriptions campanaires*, 1898, Montbrison.]

2. [Je la regrette beaucoup moins, car parfois la foudre frappait et tuait le malheureux sonneur. Ce qui a déterminé nombre de maires à interdire cet usage de sonner les cloches en temps d'orage. — C. J.]

Somme, seraient du VIe-Ve siècle : Boulanger, *La Trouvaille d'or de Caix*, extrait de l'*Homme préhistorique*, 1909, n° 1.

Art barbare. — Je reçois à l'instant même de M. Boulanger un beau livre sur *le Cimetière de Marchélepot,* livre plein de faits et de gravures, et qui est un véritable *compendium* d'archéologie franque (Paris, 1909, gr. in-8°). Tout érudit doit se le procurer. Près de 300 dessins et de 200 pages de description. Beaucoup de bibliographie.

Bedriacum (cf. 1909, p. 360). — Notre confrère et collaborateur M. Montanari veut bien nous faire connaître, à propos de sa récente brochure sur les guerres de Bedriacum, que « le premier point traité dans ladite brochure, c'est-à-dire la correction d'*Addua* en *Arda,* et l'identification du lieu de la bataille avait déjà été l'objet d'un mémoire du professeur Valmazzi, paru dans les Actes de l'Académie de Turin. Il l'ignorait. Il ne l'a pas cité. Et il prie la *Revue des Études anciennes* de faire savoir ses regrets au public savant. » Voilà qui honore singulièrement M. Montanari.

Période postglaciaire. — Obermaier, *Les formations glaciaires des Alpes et l'homme préhistorique* (*L'Anthropologie,* sept.-oct. 1909). Travail absolument remarquable, soit à cause des résultats, soit à cause de la méthode, d'une rigueur et d'une précision parfaites. — La période glaciaire s'arrêtait au Moustérien, déjà le Moustérien récent serait postglaciaire. Et dès lors, jusqu'à l'Azylien, l'évolution archéologique se fait, sans hiatus, en dehors de toute considération climatérique. D'une manière générale, industrie et faune, le dernier paléolithique évolue normalement, sans solution de continuité.

En Souabe. — De M. Kornemann, *Die Alb zur Zeit des Kaisers Klaudius*, à propos du livre de Nægele, *Alblimes*. Le livre ou plutôt la brochure de M. Nægele a été imprimé par les soins du *Schwæbisches Albvereins* de Tubingue. Le petit mémoire de M. Kornemann est extrait du tome XXI des *Blætter* de cette société Comme ces travaux sur le *limes* sont productifs! Il y a chez Kornemann d'excellentes indications sur les établissements helvètes en Souabe. Tout son commentaire sur Tacite, *Germanie*, 3, Pline, IX, 145; XXI, 86, ést concluant : les *monumenta et tumuli litteris Græcis inscripti* sont des inscriptions laissées par les Helvètes dans leurs anciens domaines de Souabe.

En Provence. — Quelques inscriptions et quelques monuments figurés chez Chaillan : 1° *Inscriptions, bas-reliefs et documents divers du canton de Gardane;* 2° *Recherches archéologiques et historiques sur Gardane,* tous deux chez Picard, 1910. Ce qui fait l'intérêt des fouilles qui peuvent être faites dans le pays de Gardane, c'est qu'il est, entre Marseille et Aix, la zone purement grecque et la zone purement celtique.

A Vaison. — Sautel, *Le théâtre romain de Vaison,* Avignon, 1909, in-8° de 54 p. : beaucoup de détails nouveaux relevés et objets trouvés.

Haches enfouies au pied des arbres. — Note d'un de mes auditeurs :

« Dans la propriété de la Brunetterie, à Orgeval, canton de Poissy, Seine-et-Oise, il a été trouvé, il y a quelques années, des pierres polies au pied de châtaigniers plus que séculaires. Trois de ces châtaigniers existent encore dans la propriété. » — J'ai vu l'une de ces pierres : c'est un fragment de hache qui n'a pu être enterré là qu'après un très long usage, et sans doute après être resté bien longtemps enfoui dans le sol.



PASSAGE DES CÉVENNES AU COL DU PAL.

La traversée des Cévennes par César au col du Pal. — Vue prise à la Souche (la croix de Bauzon, col du Pal, route d'Avignon au Puy), cliché Bouvrain, collection C. Artige fils. Il s'agit d'un endroit où la grande route, à 1,200 mètres d'altitude, est obstruée par un de ces amas de neige que les gens du pays appellent *coungèro (congeries)*. Cf. *Commentaires*, VII, 8 : *Mons Cevenna altissima nive iter impediebat : tamen discussa nive in altitudinem pedum sex et ita viis patefactis.*

La vie scientifique à Avignon. — Il s'est fondé, à Avignon, une *Société des Recherches historiques de Vaucluse* qui annonce, entre autres volumes, à paraître dans ses collections : Duprat : 1° *Catalogue des objets antiques trouvés à Avignon et sur le territoire de sa civitas ;* 2° *Avignon avant le* XIe *siècle;* 3° *Les Légendes des saints de Provence.* — S'adresser à Champion à Paris et à Roumanille à Avignon, qui enverront le prospectus de la nouvelle collection, où nous trouvons les noms estimés de Labande, Requin, Chobaud, J. Girard, etc.

L'origine du bas-relief. — Extrait d'une lettre de M. Cartailhac, Toulouse, 24 décembre :

« Je pense que vous avez appris la nouvelle découverte. G. Lalanne, l'aimable docteur bordelais (maison de santé du Bouscat) a loué la vaste station de Laussel. Il l'explore depuis deux ans avec grand succès. Très bel aurignacien, superbe moustiérien, nombreux foyers de tous les étages ou presque. Un peu plus loin on soupçonnait une station madeleinienne. Lalanne en fit la location et y mit des ouvriers, la récolte était très bonne. Du madeleinien *inférieur*. Or. voici que les couches enlevées laissent voir sur le rocher des reliefs sculptés avec art : quatre chevaux, un renne probablement, un bison et d'autres qui pointent çà et là. Il faut les dégager très soigneusement des terres qui les recouvrent. Le relief est de 10 centimètres environ jusqu'à 20! Avec des pics de silex on a enlevé la roche autour d'eux pour les dégager, puis *on les avait peints*. Peyrony me dit qu'il a retrouvé les dits pics.

» Ainsi, voilà un grand fait nouveau. Il faudra revoir toutes les surfaces à l'abri ; on trouvera, peut-être, sur les falaises de calcaire tendre qui constituent les abris de la Vézère des reliefs encore visibles. Le Dr Lalanne a dépensé de fortes sommes, mais il est payé de ses dépenses et de ses peines. »

L'origine de la sculpture à l'époque aurignacienne. — Lettre de M. Déchelette, 20 décembre 1909 : « ... Un fascicule du *Correspondenz-Blatt* de la Société allemande d'Anthropologie m'apporte aujourd'hui un nouveau document aurignacien *merveilleux :* une réplique de la Vénus de Brassempouy en pierre. Même réalisme et même idéal sauvage, j'allais dire nègre, de la femme ou plutôt de la mère, la vierge ne comptant pas pour ces primitifs. Les cheveux sont « calamistrés » (sans fer!), comme ceux des Éthiopiens gréco-romains. Sergi aurait-il raison[1] ? J'espère bien qu'il n'y a là aucune mystification, et j'écris, pour plus de détails, à Breuil et Obermaier[2].

» J'avais suggéré dans mon *Manuel* (p. 130) que Willendorf, le lieu de la trouvaille, était aurignacien. Maintenant les fouilles me donnent raison. On peut désormais espérer beaucoup, au moins de vue art, des stations du *loess* autrichien. »

Si tout cela se confirmait, l'aurignacien occuperait une place à part dans l'histoire de l'art, et aurait vu se développer la sculpture anthropomorphique, que les derniers âges du paléolithique auraient reléguée au second plan, derrière l'art zoomorphique. Comme ces temps quaternaires nous apparaissent peu à peu pleins de révolutions dans la pensée et la technique !

1. [Non, certes, et je pense que M. Déchelette ironise.]
2. [Je fais une autre enquête de mon côté. M. le Dr Capitan, qui a eu l'objet en main à Vienne, ne doute pas de l'authenticité.]

L'histoire des Arènes de Nîmes. — Robert Michel [un de nos plus récents et plus brillants diplômés de l'École des Chartes], *Les Chevaliers du Château des Arènes de Nîmes aux* XIIe *et* XIIIe *siècles*, extrait de la *Revue historique*, CII, 1909. Très curieuse contribution à l'histoire des monuments romains, transformés au Moyen-Age en *præsidia* et même en cités féodales (*castrum* et même *caslania arenarum*).

Saint-Acheul et Montières. — Sous ce titre, M. Commont nous adresse un travail extrait de la *Revue préhistorique* (1909, n° 10, Paris, Vigot) : c'est un résumé de ses fouilles et un guide à travers les gisements. Bien que ces deux gisements amiénois n'offrent pas les merveilles d'art des Eyzies, ils méritent de devenir presque aussi célèbres, et ils sont peut-être aussi importants au point de vue strictement historique. D'abord, ils présentent une incroyable variété de types industriels, et de tous les âges paléolithiques, sans parler de l'énigmatique série des fines lames prémoustériennes de la couche de limon brun (p. 22). Puis, la transition nous a paru se faire, sur certains points, tout naturellement, entre les couches paléolithiques et les foyers néolithiques : pas d'hiatus. Enfin, plus que Les Eyzies, dont la fin du paléolithique a vu la décadence, ces parages d'Amiens, ce confluent de la Somme et de l'Avre, lieu de réunions et de convergences humaines capital dès le paléolithique primitif, l'est demeuré dans les temps néolithiques, celtiques et romains : il est vrai pour des causes différentes : pays de chasse d'abord, d'emblavures ensuite, de routes enfin. Aux grandes époques du passé, des forces diverses ont agi sur le même point pour y retenir les hommes. On a là une admirable leçon de choses. Et M. Commont la donne fort bien. Lui et M. Peyrony, tous deux instituteurs, font honneur à l'Université de France.

La préhistoire et l'étymologie. — La *Revue Bleue* a publié à la fin de 1909 un article de M. Michel Bréal qui a excité une longue et juste sensation. Entre autres choses, il rappelait que *cadaver* ne peut venir que de *cadere*, la chose ou l'être qui tombe. Et j'ai pensé tout de suite à la manière dont les primitifs représentent l'homme ou la bête morte, sous la forme d'un être à terre, pieds ou pattes en l'air. Voyez, je crois, les gravures rupestres du monte Bego dans les Alpes, etc. Et je suis de plus en plus convaincu que l'examen des monuments préhistoriques rendra de grands services à la science des étymologies. Les temps de la pierre ou du bronze ont certainement laissé des restes innombrables dans les langues classiques, tout aussi bien que dans la mythologie, le rituel, les motifs de décor et les formes d'objets.

Le journal d'un bourgeois de Paris. — J'annonce avec le plus grand plaisir la nouvelle édition qu'en donne M. Bourrilly (collection de textes de chez Picard, 1910) : d'abord, parce que M. Bourrilly est un savant de premier ordre, connaissant comme pas un le XVIe siècle,

et auquel on a eu le tort de ne pas rendre justice, et ensuite, parce que ce journal nous fournit de précieux documents sur les cultures du sol parisien, qui peuvent rendre service à la géographie ancienne de la France.

L'histoire de l'ethnographie. — *Les débuts de l'ethnographie au XVIIIe siècle*, par M. Georges Hervé, 1909, extrait de la *Revue de l'Ecole d'Anthropologie*. En ethnographie comme en archéologie, notre initiation vient de la renaissance du XVIII[e] siècle. Je regrette que M. Hervé n'ait pas fait une part plus grande à Leibnitz.

Les origines de l'épiscopat de Bayonne.— On annonce la publication de *Recherches sur la ville et l'Église de Bayonne*, par MM. Dubarat et Daranatz [deux excellents érudits], gr. in-4° de 700 pages et 200 gravures, 30 francs, Bayonne, Lasserre.

La monnaie de bronze romaine. — Willers, *Geschichte der römischen Kupferprägung* depuis 90 jusqu'à Néron, Teubner, Leipzig, in-8°. P. 107-111, as frappés par Auguste en Gaule en 39-38.

Anchoine, *Ville disparue sous les dunes de la Coubre*, par Massiou, La Rochelle, 1909 (extrait de la Commission). Je demeure très sceptique.

La dégénérescence des figures. — Breuils, *Exemples de figures dégénérées et stylisées à l'époque du renne*, Monaco, 1907, extrait du *Compte rendu du Congrès d'Anthropologie*.

Fouilles de Chastel-sur-Murat, Cantal, 1907-1908, par Pagès-Allary, Le Mans, 1909, extrait de la Soc. préhistorique de France.

Le Commerce et la propagation des religions dans le monde romain, par R. Cagnat, Paris, Leroux, 1909, in-12, extrait de la *Bibliothèque Guimet*, XXXI. Très utile pour comparer à ce qui s'est passé en Gaule.

Les Origines celtiques, par A. de Paniaga, Paris, Dujarric, 1909, in-8° de 60 p. « Dans *Celte*... l'*r* final du dravidien *sêr* s'est changée en *l*... ».

Toponomastique. — *Des difficultés que présente l'interprétation des noms de lieu, d'origine germanique, dans le territoire de Belfort*, par Th. Perrenot, extrait du *Bulletin* n° 28 *de la Société Belfortaise*. Sérieux. — Même remarque pour, du même, *La Répartition des établissements burgondes, noms de lieux en ange, ans*, etc., Lons-le-Saunier, 1909, extrait des *Mémoires de la Société d'Émulation du Jura*, et pour, du même encore, *Les Alamans et les Burgondes dans la trouée de Belfort vers la fin du V[e] siècle*, extrait du *Bulletin* n° 27 *de la Société Belfortaise*.

Œnochoé. — *Découverte d'une œnochoé dans un tumulus de Provence*, par Ch. Cotte, extrait de *l'Homme préhistorique*, 1909, n[os] 7-9.

Fana. — De Vesly, *Les Fana ou petits temples gallo-romains de la*

région normande, avec 11 planches et 44 figures, Rouen, Lecerf, 1909, in-8° de 170 p. Capital pour l'archéologie monumentale.

Stèles espagnoles. — Que le lecteur m'excuse si je répète ici, une fois de plus, qu'un des principaux *desiderata* de l'archéologie est un *corpus* des monuments figurés de l'Espagne, genre Espérandieu. Ce qui m'y fait penser à nouveau, c'est une publication que MM. Radet et Brutails m'ont rapportée d'Oviedo[1], et qui renferme les images de stèles gallo-romaines. Nous les reproduisons ici (pl. II, fig. 1 et 2). Ce qui m'y fait penser aussi, ce sont des photographies que je reçois de différents côtés du Nord de l'Espagne (pl. II et III, fig. 3 à 5). Il est visible que, chez les Ibères, Cantabres, Astures et autres, le culte des morts a été étroitement lié à la religion des astres et du ciel. Ces dessins qui rappellent l'arc outre-passé des Arabes, ce n'est autre que la silhouette stylisée du défunt, tête et buste. Le soleil, la lune sont visibles, celle-ci reposant parfois sur une sorte de trépied ou de chevalet. Les deux étoiles, je l'ai dit ailleurs, sont *Nocturnus* et *Lucifer*, adorées en Espagne. Je suis plus embarrassé pour les autres symboles. Mais en m'aidant d'autres tombes espagnoles, je crois pouvoir supposer que ces signes en forme d'équerres ne sont autres que les montants ou les accessoires des portes du ciel, *ostia poli* ou *janua cœli*, disent je ne sais plus quels textes[2]. L'ornement qui ressemble à un caisson doit être ou la porte du ciel, ou la voûte céleste. Si bien que nous avons dans cet ensemble l'image stylisée du firmament, tel que le concevait la cosmogonie de certains peuples ibériques. Comme nous sommes loin de la Gaule, où la tombe est l'image du défunt! On dirait que l'anthropomorphisme funéraire a aussi peu pénétré en Espagne qu'il s'est développé en Gaule, que l'Espagne, par suite de ses habitudes religieuses propres, a été réfractaire à la figuration funéraire, et toute pleine, au contraire, de symbolique astrale. Et on trouvera quelque chose de semblable en Afrique, et surtout en Orient. Et ceux qui voudront résoudre les problèmes que soulève l'ethnographie ibérique devront se préoccuper de ces choses plus que de toute autre. — Et je m'explique par là cette figure si fréquente du cavalier dans les tombes espagnoles. Le cavalier solaire, dit M. Déchelette[3]; je ne crois pas. C'est un des deux Dioscures. Et

1. Redondo, *Iglesias primitivas de Asturias* (publication de la Commission des Monuments historiques et artistiques de la Province d'Oviedo). Oviedo, 1904, in-8°, figures 16 et 17. Ici, planche II, fig. 1 et 2.

2. Voyez les indications données par Hübner, *C. I. L.*, t. I (supplément), p. 1204.

3. *Le Culte du Soleil*, p. 19. — C'est l'objection que je me permettrai de faire au travail de M. Déchelette, dont M. Audollent nous dira ici même (p. 108) les mérites. Que ces symboles, cheval, char, cygne, barque, roues, svastika, signe en S, etc., aient pu être appliqués au soleil, et que le soleil ait joué un rôle capital dans les vieux empires préceltiques, Tartessus, Norique (Sigynnes-Hallstatt), Vénètes, Ibères, etc., cela me paraît de toute certitude et les textes, sur ce point, confirment l'archéologie. Mais, d'une part, je crois que quelques-uns de ces signes, comme la barque, comme le

je m'explique encore le choix des Dioscures comme type monétaire dans les monnaies ibériques, et l'image du soleil sur les vaisseaux de Tartessus, etc. — Ce qui rend cette question des stèles espagnoles plus importante encore, c'est que nous trouverons ces motifs, astres, roues, svastikas, bien longtemps après la Renaissance, comme motifs de décoration de meubles ou de tombes, et dans le nord de l'Espagne et dans le Pays Basque français [1]. J'ai encore vu graver un svastika sur une tombe au cimetière de Cambo. J'en ai retrouvé, avec les symboles astraux, sur de vieux coffres de sacristie (pl. III, fig. 1 et 2)[2]. — Est-ce tradition continuée depuis l'époque romaine? est-ce simplement copies imaginées depuis la Renaissance? je ne sais trop que penser.

Cercueils de plomb. — M. Leblond vient d'étudier avec son soin coutumier ceux qui ont été découverts dans la région de Beauvais (*Cercueils de plomb*, etc., Beauvais, 1909, extrait des *Mémoires de la Soc. acad.*, t. XX). Il cite à ce propos un certain nombre de cercueils semblables découverts ailleurs en Gaule. Il y en a au moins un au Musée de Bordeaux, et je crois que d'autres ont été trouvés dans cette ville. Ils ne sont pas non plus absents de la vallée du Rhône. Il y aurait une étude à faire sur l'ensemble de ces objets (cf. *Revue*, 1900, p. 137, et 1910, fasc. 2).

Le sarcophage de la Gayolle et l'art chrétien; cf. plus haut, p. 16-20. — Au moment de mettre sous presse, nous recevons le t. II du grand recueil de von Sybel, *Christliche Antike*, II, 1909, Marbourg. Le tombeau de la Gayolle y est décrit, p. 208-9. M. von Sybel inclinerait aussi à y mettre plus de figures chrétiennes qu'on ne le dit d'ordinaire. Il hésite, pour la date, entre la fin du second siècle et le début du troisième.

Camille JULLIAN.

char, ont été au moins aussi souvent appliqués à d'autres astres et surtout à la Terre-Mère, la grande Déesse au char et aux animaux, dont le rôle, avant 600, me paraît aussi prééminent, sinon plus, que celui du soleil. Et en outre, ces symboles, barque, cygne, roue, etc., même lorsqu'ils s'adressent au soleil, jouent un rôle funéraire et ils vont au soleil protecteur et récepteur des morts. Si les squelettes de cheval du Manné-Lud sont les restes d'un sacrifice au soleil (Déchelette, p. 20), c'est au soleil en tant que dieu des morts, et, sur ce point, je crois toujours plutôt à la Terre. — C'est du moins la thèse que j'ai essayé de développer en 1908-1909 au Collège de France, que les survivances archéologiques et mythiques des temps primitifs (néolithiques, bronze, hallstattien) nous font songer moins souvent à la religion solaire qu'à la religion de la Terre, à celle du Ciel (astres, firmament, lune et soleil), et surtout à la religion chthonienne des morts. Bien entendu, tout cela demeure hypothétique.

1. Voyez le livre de O'Shea sur *les Tombes basques*. J'y reviendrai.

2. [Suivant les informations recueillies auprès de M. Escobal Gil, antiquaire à Saint-Jean-de-Luz, les deux coffres basques reproduits sur notre planche III proviennent du Guipuzcoa. — G. R.]

BIBLIOGRAPHIE

Hermann Möller, *Indoeuropæisk-semitisk sammenlignende Glossarium (Festskrift udgivet af Kjöbenhavns Universitet i anledning af Universitets Aarsfest).* Copenhague, Hagerup, 1909; 1 vol. in-8° de IV-170 pages.

Cette nouvelle publication de M. H. Möller ne fait en grande partie que reprendre, sous forme de dictionnaire comparé de l'indo-européen et du sémitique, les rapprochements étymologiques qu'il avait proposés déjà dans son grand ouvrage *(Semitisch und Indogermanisch).* Comme le livre est publié à l'occasion de la fête annuelle de l'Université de Copenhague, la langue qui s'imposait était le danois. Toutefois, il y a très peu de texte et la plupart des mots cités sont accompagnés d'une interprétation soit grecque, soit allemande, soit anglaise; le *Glossarium* est donc utilisable même pour ceux qui ignorent le danois, à condition qu'ils aient étudié les publications précédentes de M. Möller sur le même sujet.

Le nouveau livre de M. Möller n'appelle aucune nouvelle discussion, car son système n'a subi aucune modification essentielle. Ceux qui l'admettent seront heureux d'en voir ainsi condensés les résultats; ceux qui le rejettent n'auront aucune nouvelle objection à lui opposer. Comme chacun des articles étymologiques se présente sous une forme très concise et presque algébrique, M. Möller a été bien inspiré de faire précéder le *Glossarium* proprement dit d'une table phonétique (p. I-IV), qui rappelle les correspondances vocaliques et consonantiques qu'il a admises dans ses ouvrages précédents et auxquelles il a apporté depuis quelques légères modifications. Souhaitons à l'auteur que ses vues trouvent beaucoup d'adhérents au moment où deux de ses quasi-compatriotes, MM. Wiklund (dans le *Monde oriental*[1]) et Paasonen (dans les *Finnisch-ugrische Forschungen*[2]) viennent de reprendre la question de la parenté des langues indo-européennes et des langues finno-ongriennes, question traitée déjà en 1879 par Nicolas Anderson[3].

A. CUNY.

1. Volume 1, fasc. 1 [1906], page 43 et suiv. : *Finnisch-ugrisch und Indogermanisch.*

2. Volume VII [1908]. *Zur Frage von der Urverwandtschaft der finnischen und indoeuropaeischen Sprachen.*

3. *Studien zur Vergleichung der ugrofinnischen und indogermanischen Sprachen,* Dorpat, 1879.

Στρωματεῖς, *Grazer Festgabe zur 50. Versammlung deutscher Philologen und Schulmänner*. Graz, Selbstverlag des Festausschusses (en vente chez Leuschner et Lubensky, libraires de l'Université), 1909; 1 vol. in-8° de 172 pages.

Ce volume de *Mélanges* publié à l'occasion de la 50e réunion des philologues allemands qui a eu lieu cette année à Graz, contient des articles de MM. : R. Meringer (Sur la formation du comparatif indo-européen); A. Ledl (Sur une loi attique concernant les successions *ab intestat*). M. A. Goldbacher (Horace Sat. I, 3 : Contribution à l'explication de cette satire); L. Wenger (Un jugement postjustinien sur papyrus); capitaine G. Veith (Sur la topographie de la guerre des mercenaires de Carthage); O. Cuntz (Q. Ælius Tubero, élève de Panétius en tant qu'auteur d'un ouvrage astronomico-météorologique); A. Bauer (Polybe et Tite-Live sur les rois et la royauté grecque); K. Schriefl (Athénè); R. Wimmerer (Sur Ovide, *Métam.*, II, 138 suiv.); J. Stalzer *(Zu den brabanisch-keronischen Glossen);* R. C. Kukula (Aphorismes sur la lecture métrique); H. Schenkl (Une traduction byzantine des *Carmina amatoria* d'Ovide); J. Cornu (L'hexamètre latin présentant la coupe après le trochée quatrième); M. Murko (Jean Hus *réformateur* de l'écriture latine); H. Schuchardt (La valeur de la linguistique historique). Presque tous ces travaux relèvent, on le voit, de la science de l'Antiquité, même celui de M. J. Cornu qui est pourtant spécialement romaniste. Il en faut excepter seulement l'article de M. Murko qui traite un sujet moderne et celui de M. Schuchardt qui a une portée générale. Quelques mots sur ceux de ces articles qu'on est en mesure d'apprécier. — La note de M. Meringer ne traite pas du comparatif indo-européen en général; elle ne concerne que le morphème *-yes-* en grec, plus particulièrement dans πλέον, hom. πλέες, etc., et toutes les formes dialectales qui sont aujourd'hui connues grâce aux inscriptions. M. Meringer y fait preuve d'une profonde connaissance de la dialectologie grecque et de ses sources. Qu'il soit permis de formuler ici une critique : p. 6, M. Meringer fait venir le latin *plūs* (archaïque *plous*) d'une forme **pleos*. Tout le monde en fait autant et c'est pourtant inadmissible : *eo* > *ou* est une contraction attique; elle n'est même pas commune à tous les dialectes grecs et on ne peut en citer un seul autre exemple en latin. On allègue toujours le fameux *pleores* du chant des Arvales et M. Meringer le fait encore; mais rien n'est moins sûr que *pleores* veuille dire *plūres*. M. Bréal, avec sa finesse ordinaire, l'avait déjà vu dès 1881 (*MSL.*, t. IV, p. 373-381). Dès cette époque il corrigeait *im-plores*. Et d'autres explications sont également possibles.

M. K. Schriefl a proposé une nouvelle étymologie du nom d'Athénè. Il a fait précéder l'énoncé de son hypothèse de force précautions oratoires sur l'incertitude des étymologies de noms propres et il a bien fait, car la sienne est inadmissible. Ἀθήνη serait suivant lui : * *n-χθημ-ya*, c'est-à-dire « la souterraine ». Il n'y a qu'un malheur, c'est que 1° la proposition ἐν « dans » n'a jamais en grec ni ailleurs le degré zéro : *n* (voyelle); 2° que le nom de la terre ne semble présenter nulle part le degré *ē* long; 3° que si le μ devant *y* pouvait en effet devenir ν (cf. βαίνω rac. g_2^w*em-*), le *y* aurait laissé sa trace devant ν sous forme de ι (cf. le même βαίνω); 4° qu'on ne voit nullement pour quelle raison le groupe χθ qui s'est conservé à l'initiale de χθών, se serait réduit à un simple θ à l'intervocalique. En voilà assez pour montrer que M. Schriefl a tort. Pourquoi s'attaquer du reste à un mot qui n'est sans doute pas indo-européen d'origine, mais qui, en tant que nom de ville [le vrai nom de la déesse est Pallas et Ἀθήνη peut n'être qu'une abréviation de Ἀθηναίη nécessaire dans la clausule hexamétrique Παλλὰς Ἀθήνη (-υυ--)], est sans doute d'origine préhellénique comme Θῆβαι dont V. Henry avait pourtant donné autrefois une séduisante étymologie indo-européenne, irréprochable au point de vue phonétique celle-là? C'est en effet surtout dans les noms propres que fourmillent les vocables d'origine préhellénique. Cf. Fick *(Die vorgriechischen Ortsnamen* et Meillet (*M S L.*, t. XV, fasc. 3ᵉ, p. 161 suiv. *De quelques emprunts probables en grec et en latin).*

L'article de M. Mathias Murko est très intéressant et montre comment le célèbre Jean Hus a été sinon l'inventeur, du moins le réformateur génial de l'écriture latine appliquée à la transcription des langues slaves (et particulièrement du tchèque). Beaucoup de signes de cet alphabet, sont en effet, comme le dit M. Murko, devenus d'un usage général en linguistique. Le principe était celui de la phonétique moderne : un seul signe pour un seul son. Jamais le même signe ne doit servir à noter deux ou plusieurs sons différents

La contribution de M. H. Schuchardt est une longue causerie (spirituelle et instructive comme toujours), sur la valeur de la linguistique historique. On est heureux de voir ainsi un vétéran des études linguistiques, homme d'un savoir extrêmement étendu (M. Schuchardt connaît les langues les plus diverses et s'intéresse au basque aussi bien qu'au géorgien), prendre en main la cause de la valeur de nos études et celle de la science en général. Il a quelquefois, il l'avoue, des moments de découragement ; mais c'est quand il pense à l'immensité de la tâche. Cela ne l'a pas empêché de travailler et de publier depuis près de cinquante ans. C'est dire que son découragement n'a jamais été que passager.

A. CUNY.

Axel Nelson, *Die Hippokratische Schrift* περὶ φυσῶν (Text und Studien; inaugural-Dissertation). Uppsala, Almqvist et Wiksell, 1909; 1 vol. in-8° de 119 pages.

Le Περὶ φυσῶν n'est pas un traité scientifique, écrit pour des professionnels. C'est une lecture publique, une *conférence*, qui s'adresse aux profanes. L'auteur lui-même est, semble-t-il, un sophiste frotté de médecine, plutôt qu'un médecin. Il a souci du beau langage, et tous les artifices, tous les faux brillants *gorgianiques* trouvent place dans sa prose. A ce point de vue, l'opuscule a quelque intérêt : il atteste combien fut étendue l'influence stylistique de Gorgias. Quant à la thèse de l'auteur, la voici en deux mots. Toutes les maladies dérivent d'une cause première et unique, qui est l'air que nous inspirons (φῦσα). Il y a maladie, quand l'air est entré dans nos organes en trop grande masse, ou souillé de miasmes morbides. Ainsi s'expliquent, en particulier, les fièvres, les coliques, les flux, l'hémorragie, l'hydropisie, l'apoplexie, l'épilepsie. Si étrange qu'elle puisse paraître, cette théorie a d'illustres antécédents. Elle dérive évidemment d'Anaximène, aux yeux de qui l'air était le principe premier de l'univers. Au ve siècle même, Diogène d'Apollonie et Archélaos d'Athènes enseignaient encore que l'air est le principe de la vie et de la pensée. Doctrine dont nous trouvons l'écho ironique dans les *Nuées* d'Aristophane, où Socrate invoque emphatiquement, comme ses patrons, « l'Air infini, l'Ether brillant et les vénérables déesses Nuées » (v. 264). Au total, le Περὶ φυσῶν est donc un essai d'adaptation à la médecine de la théorie *pneumatique* des physiciens. Mais, pour juger de la valeur de cette adaptation, il suffit d'en lire quelques lignes. Voulez-vous savoir, par exemple, la genèse du coryza et par quel processus il s'aggrave en rhume de poitrine? « L'air inspiré arrive par la gorge à la poitrine et ressort par la même voie; quand donc le souffle qui vient d'en bas rencontre le flux qui va en bas, il survient de la toux, et la pituite est rejetée en haut. Les choses étant ainsi, la gorge s'ulcère, s'irrite, s'échauffe et, étant chaude, attire l'humide qui est dans la tête; la tête, à son tour, qui puise dans le reste du corps, fournit à cette attraction. Quand une fois le flux s'est habitué à prendre cette route, et que les pores se sont élargis, il en vient à gagner la poitrine même... » (ch. X, trad. Littré). Ne croirait-on pas entendre déjà le Sganarelle du *Médecin malgré lui* ou Thomas Diafoirus? Au point de vue scientifique, le Περὶ φυσῶν est donc sans valeur; ce n'est qu'un témoignage de plus, entre mille autres, des inepties et du pompeux galimatias, dont a si longtemps vécu la médecine. M. Axel Nelson a fait de cet opuscule une étude très diligente. Il a lui-même copié de sa main, à Paris et Venise, les deux principaux manuscrits, le *Parisi-*

nus A et le *Marcianus* M, sans compter plusieurs autres qu'il a collationnés ou, du moins, consultés. Son travail comprend deux parties : dans la première, il nous offre un texte, accompagné d'un apparat critique et des deux anciennes versions latines de Francesco Filelfo et Janus Lascaris ; la seconde partie, qui comprend 80 pages, est une série d'études très diverses : paléographique, bibliographique, critique, littéraire, lexicographique, toutes très claires et substantielles, mais presque exclusivement de seconde main. Quoi qu'il en soit, il serait à souhaiter que chacun des traités hippocratiques fût l'objet d'une étude si consciencieuse ; la tâche gigantesque entreprise par les Académies associées, je veux dire la publication du *Corpus medicorum graecorum*, s'en trouverait singulièrement allégée. O. NAVARRE.

Maurice Croiset, *Aristophanes and the political parties at Athens*, translated by **James Loeb**. Londres, Macmillan, 1909 ; 1 vol. in-8° de xx-192 pages.

La librairie Macmillan, à laquelle on devait déjà une version anglaise du livre de M. Paul Decharme : *Euripide et l'esprit de son théâtre*, ainsi que de l'*Histoire abrégée de la littérature grecque* de MM. Alfred et Maurice Croiset, offre aujourd'hui à ses compatriotes une traduction de l'ouvrage de M. Maurice Croiset sur *Aristophane et les partis politiques à Athènes*. J'ai parlé ici même de ce volume, lors de son apparition, et j'ai essayé d'en mettre en lumière les rares qualités : érudition aussi discrète que vaste, sagacité très fine mais toujours prudente, sens aigu des faits humains. Nul livre, donc, ne méritait davantage l'honneur d'une traduction et n'était plus propre à porter outre Manche le bon renom de la science philologique française. La version de M. James Loeb, précédée d'une intéressante préface de M. J. W. White, est d'une exactitude littérale, et, autant que j'en puis juger, d'une langue élégante et ferme. Un *index*, qui manquait dans l'original, a été ajouté par le traducteur, et pourra rendre service, à l'occasion, même aux lecteurs français[1]. O. NAVARRE.

A. D. Kéramopoullos, *Guide de Delphes*. Athènes, Beck et Barth-Eleuthéroudakis, 1909 ; 1 vol. in-12 de 79 p., avec 2 plans.

Nous avions précédemment annoncé l'édition grecque de cet

1. Il est regrettable que plusieurs coquilles typographiques soient passées de l'original dans la traduction. P. 12, au lieu de « *bibliographies* », il faut lire « *biographies* ». — P. 37, les mots « *revolt* » et « *despair* » auraient dû être intervertis. — P. 55, le traducteur n'a pas vu que « *en personne* » était une faute d'impression pour « *en sa personne* » ; sa traduction forme un véritable contresens. — P. 98, le texte français porte « *nuages* », coquille évidente pour « *usages* » ; prenant le mot pour une métaphore, le traducteur l'a rendu par « *doubts* ». Ajoutons quelques erreurs dans la transcription du grec : par exemple, p. 116, εἶθ' αὖθις (pour εἶτ' αὖθις), etc.

excellent petit livre (*Rev. Ét. anc.*, t. X, 1908, p. 286). L'édition française a été revue et sensiblement augmentée. On ne saurait prendre, pour visiter Delphes, un meilleur guide que M. Kéramopoullos. Il ne se borne pas en effet à résumer les travaux des autres. Il y ajoute les découvertes propres que lui a suggérées sa longue expérience du terrain[1]. Souhaitons que cette nouvelle édition s'épuise vite, pour que l'auteur apporte à son *Guide* les retouches nécessitées par les recherches des derniers explorateurs delphiens, au nombre desquels il faut compter, en très bonne place, M. Kéramopoullos lui-même.

G. RADET.

S. Reinach, *Répertoire de reliefs grecs et romains*, t. I[er], *Les ensembles*. Paris, E. Leroux, 1909; 1 vol. grand in-8° de II-493 pages.

Nul n'a plus fait que M. Salomon Reinach pour l'organisation du travail archéologique en France. Aux nombreux recueils que nous lui devions déjà, et parmi lesquels il suffira de citer le *Répertoire de la statuaire grecque et romaine*, le *Répertoire des vases grecs et étrusques*, il en ajoute un autre : le *Répertoire des reliefs grecs et romains*, dont le premier volume, consacré aux ensembles, c'est-à-dire aux groupes qu'on ne saurait étudier isolément, vient de paraître.

Ce précieux album ne contient pas tous les bas-reliefs grecs et romains : « il y en a trop, et beaucoup trop sont insignifiants. » L'auteur a fait un choix, d'ailleurs très riche. Chaque monument est accompagné d'une notice, sobre, mais topique, admirablement au courant et représentant à elle seule des recherches considérables.

Pour son classement, M. Salomon Reinach a préféré l'ordre alphabétique à l'ordre systématique. Il est évident que ce dernier eût fourni à lui seul une histoire figurée de tout un immense département de la sculpture et l'on peut regretter à cet égard qu'il n'ait pas été suivi. Mais, d'autre part, la répartition par localités d'origine, sans souci de la chronologie, amène des rapprochements piquants, curieux, suggestifs. On passe sans transition des *columnae caelatae* d'Éphèse au chaudron de Gundestrup, c'est-à-dire de Crésus aux Vikings, ou presque, et du Trésor dit d'Attila aux colosses du Nemroud-Dagh en Commagène. Rien, pour former, pour éveiller un œil d'antiquaire, n'est plus efficace que ces brusques dépaysements.

M. Salomon Reinach ne se contente pas de réunir à notre usage, dans un seul volume, la matière de soixante-treize volumes, représentant une valeur marchande d'au moins 3,000 francs. Comme il a

1. Citons de lui : Ἀνάθημα Ἀμπελιωτῶν Κυρηναίων ἐν Δελφοῖς, Καυλὸς σιλφίου, dans le *Journal international d'archéologie numismatique*, t. X, 1907, p. 295-310, avec planche, et *Zum delphischen Wagenlenker*, ap. *Ath. Mitt.*, t. XXXIV, 1909, p. 33-60.

le sens de l'utile, il a le don de la vie. Il prend de l'intérêt à tout et il communique à tout de l'intérêt. C'est assez dire qu'on ne s'instruit pas seulement à son école : le plaisir n'est pas moindre que le profit.

Georges RADET.

E. **Pottier**, *Diphilos et les modeleurs de terres cuites grecques*. Paris, H. Laurens, 1909 ; 1 vol. in-8° de 128 p. avec XXIV pl.

Diphilos est le nom d'un coroplaste dont M. Pottier a découvert maintes œuvres signées, lorsqu'il fouillait, avec M. Salomon Reinach, la nécropole de Myrina. C'est en souvenir de ces brillantes campagnes, si fructueuses pour le Musée du Louvre, qu'ayant à personnifier, dans la collection *Les grands artistes*, le genre si délicieusement grec des statuettes de terre cuite, il a fait choix du modeste ouvrier qui lui rappelait ses premières émotions d'archéologue.

En publiant ce livre, il n'a point voulu en rééditer un autre : *Les statuettes de terre cuite dans l'Antiquité,* qu'il avait composé en 1890 pour la *Bibliothèque des Merveilles*. Il s'est assigné un but différent. Le Musée du Louvre possède une collection d'environ 4,000 figurines, appartenant à toutes les époques et représentant, avec plus ou moins d'abondance, la production de tous les ateliers. C'est en vue de faciliter la visite à ces riches séries que *Diphilos* a été écrit. Le texte est accommodé à la disposition géographique et chronologique des salles ; les planches reproduisent exclusivement des types empruntés aux vitrines dont l'auteur a la garde. En même temps qu'une histoire, le volume est un catalogue.

L'idée est ingénieuse et notre bénéfice est double. Nous parcourons tour à tour la Troade, Chypre, la Phénicie, Rhodes, Carthage, la Grèce propre, de Mycènes à Tanagre (époques primitive, archaïque et classique), — la Cyrénaïque, Alexandrie, Tarse, Smyrne et Myrina (époque hellénistique), — l'Italie méridionale et l'Étrurie (du vi[e] siècle au i[er]). Chemin faisant, nous rencontrons une infinité de problèmes que M. Pottier met au point avec une souple aisance de maître aussi judicieux que bien informé.

Puis, à côté des grosses questions, comme celle, par exemple, de l'origine et de la destination de cette imagerie populaire, si heureusement élucidée à l'aide des observations du *folk-lore* (p. 16), ce sont de fines remarques d'art semées à chaque page. Voyez, p. 38, le joli passage sur l'invention du sourire grec; p. 70, l'allusion à la mimique grecque et au rôle expressif, à la vie agissante des mains.

Bien que Diphilos, le bon fabricant d'Aphrodites myrinéennes, fût sans doute un homme d'Asie, voici, par la magie de M. Pottier, l'humble artisan d'Éolide qui marche de pair avec l'attique Douris, dont nous analysions naguère les œuvres (*Rev. des Études anc.*,

t. VII, 1905, pp. 399-400). Qui ne remerciera l'auteur d'avoir traité le modeleur de poupées et le peintre de vases comme deux frères jumeaux?

GEORGES RADET.

A. Bouché-Leclercq, *Leçons d'histoire romaine, République et Empire*. Paris, Hachette, 1909; 1 vol. in-12 de 294 pages.

Ce livre fait suite aux *Leçons d'histoire grecque*, parues il y a environ dix ans. Il se compose de dix leçons d'ouverture, prononcées entre 1880 et 1899, toutes également inédites. L'ensemble porte sur toute l'histoire des institutions romaines, depuis les origines jusqu'aux invasions germaniques. Voici les sujets traités dans ces dix morceaux, et les thèses principales qu'ils ont fournies à l'auteur.

I. *Les institutions religieuses de Rome.* — C'est le sujet qui a le plus longtemps tenu à cœur à M. Bouché-Leclercq. C'est par lui qu'il a débuté dans la vie scientifique, et c'est à lui qu'il a consacré son ouvrage le plus étendu et le plus grand nombre de ses articles : je parle de ses livres sur les Pontifes, sur la Divination, de ses articles dans le *Dictionnaire* Saglio (par exemple, l'article *Fasti*). — Aussi est-ce avec une sorte de respect particulier que l'on doit lire ce chapitre, un des plus anciens du volume (1881), mais un de ceux où l'on sent le plus d'idées personnelles réunies, concentrées, je dirais presque volontiers distillées. L'écrivain y rappelle le caractère étroit et formulaire de la religion romaine, et il sait bien que cela est connu. Mais, tout de suite après, il nous invite à ne plus parler de la religion romaine en soi; car elle n'est, comme il le dit fort bien, qu'« une stratification de couches successives ». Et, malgré la rudesse du mot, dont M. Bouché-Leclercq s'excuse, j'accepte et j'aime cette expression, chère aux paléontologues et aux préhistoriens, parce qu'elle nous rappelle qu'en histoire et en préhistoire, au fond, la méthode doit être la même et qu'elle consiste à mettre chacune à sa place les couches qui forment soit un gisement, soit une institution. — Je n'analyserai pas, après l'auteur, les différents éléments de cette religion romaine, l'étroite solidarité qui existe entre elle et l'État (et ceci est à lire de très près, parce qu'on retrouvera là quelques-uns des principes dont est sortie l'école sociologique), les tendances nouvelles que l'étranger a déposées en elle, et l'héritage qu'elle a laissé aux temps modernes.

II. *Les Romains et l'Orient hellénistique:* — Ce travail (1893) nous reporte au temps où M. Bouché-Leclercq traduisait Curtius, Droysen, Hertzberg, et songeait déjà à l'histoire des Ptolémées et des Séleucides. — Cette leçon est une réponse à ceux qui ont prétendu que les Romains ont toujours fait la guerre à leur corps défendant. Il y rétablit la vérité avec beaucoup de finesse. C'est le développement de la pensée célèbre de Montesquieu : « Rome était dans une guerre éternelle et toujours

violente. » Que les Romains aient voulu passer pour le peuple pacifique et laborieux par excellence, cela, c'est la légende que les nations créent toujours sur leur nom, et c'est l'équivalent de *Napoléon et la paix* d'un livre célèbre. En réalité, leur Paul-Émile ou leur Métellus n'ont jamais été que des espèces d'hommes d'affaires, cherchant chicane à tous et appuyés sur la force des légions, comme des légistes sur une bande de recors (p. 49-50).

III. *Histoire intérieure de Rome, de Sylla à César.* — Ici, nous assistons à la lutte entre l'aristocratie et la démocratie, et, plus particulièrement, entre l'esprit oligarchique et l'esprit monarchique, qui point sans cesse sous le beau mot de réformes sociales. Et il y a là des choses très fortes et neuves, sur les institutions des deux derniers siècles, sur leur mécanisme, sans cesse faussé par les hommes et les événements. Nous voyons agir les forces politiques que M. Bouché-Leclercq, dans son *Manuel d'Institutions*, s'était borné à analyser.

IV. *La fin de la République romaine.* — Moins d'institutions dans ce chapitre, et plus de personnalités. En première ligne les Gracques, et l'histoire de Caius, au début simple réformateur, à la fin roi et administrateur de Rome, est une excellente occasion pour M. Bouché-Leclercq de nous montrer « combien le peuple romain était pressé de se donner un maître » (p. 100). — Et en fait, entre le premier Africain, qui s'entend saluer roi ou dieu par les étrangers, qui se dit conseillé par Jupiter, qui se laisse offrir tous les pouvoirs en dehors des lois, qui a remplacé son père et son oncle dans une guerre qu'il dirige à sa guise, entre lui, dis-je, et Sylla entrant de force dans Rome et César cherchant la royauté aux Lupercales, la distance n'est point trop grande, et vous trouverez chez le vainqueur de Zama tous les éléments qui ont failli faire la royauté de César. — Mais M. Bouché-Leclercq n'insiste pas sur Scipion, il s'arrête ici de préférence sur l'homme qui prépare le plus immédiatement les voies à César, Sylla; car Sylla, qui se croyait « infaillible », a voulu reconstituer l'aristocratie en imaginant précisément les moyens qui serviront le plus sûrement à l'abattre.

V. *Le principat d'Auguste.* — C'est une des leçons les plus récentes du recueil (1898), et l'une des plus subtiles (dans le bon sens du mot) par les recherches psychologiques sur le fondateur et la fondation de l'Empire. Comment Auguste a voulu faire perdre à ses contemporains l'esprit militaire, comment il ménagea les moindres formes républicaines, comment un sentiment complexe, fait de reconnaissance et de religion, put s'imposer au peuple, comment enfin, avec tout cela et par tout cela, la monarchie héréditaire s'implantait, — M. Bouché-Leclercq finit, devant cette œuvre si prudente, si habile et si forte, par un mouvement d'admiration, presque involontaire, à l'endroit d'Auguste (lequel cependant, à tout prendre, et il le reconnaît, fut un piètre personnage).

VI. *Le premier siècle de l'Empire.* — C'est un peu le même sujet que le précédent, mais traité, non plus au point de vue des gouvernants, mais des gouvernés. « Ce n'est pas (p. 168) sur le sol privilégié de l'Italie que l'Empire a posé ses plus fortes assises. L'établissement du principat a été la revanche des peuples conquis sur la race conquérante, la prise de possession du pouvoir, non pas, comme on le répète si souvent, par le mandataire de la démocratie, mais par le protecteur des provinciaux. » Voilà une théorie, l'empire démocratique, que combat volontiers M. Bouché-Leclercq, peu polémiste de sa nature. Théorie qui nous vient évidemment du régime napoléonien, que de mauvais petits manuels ont répandue à profusion, et qui est contraire à tout ce que nous savons d'Auguste et de son successeur. Comme Montesquieu, dont s'inspire si heureusement M. Bouché-Leclercq, était plus juste! Et ç'a été souvent le cas des érudits d'avant 1789 : car l'histoire romaine pour eux n'avait pas encore été gâtée par la politique.

VII. *L'Empire romain au deuxième siècle.* — M. Bouché-Leclercq revient ici, d'abord, sur l'idée dominante de la leçon précédente, mais pour s'étendre presque aussitôt sur le caractère du pouvoir impérial, sur le titre de roi voulu par César (non sur les Romains, mais sur les peuples soumis aux Romains, et cela est parfait), sur le système de la succession héréditaire et sur celui de l'adoption, et sur la force de la religion impériale, religion d'État. Et il y a là quelques lignes qui sont à rapprocher des pages célèbres de Fustel de Coulanges sur le culte des empereurs.

VIII. *L'Empire romain au troisième siècle.* — C'est la décadence qui commence. Et M. Bouché-Leclercq en recherche les causes : la grandeur de l'Empire, le développement des frontières, la poussée des Barbares, les inégalités administratives, les habitudes pacifiques des populations, la persistance des guerres défensives, la colonisation à l'aide d'éléments étrangers, les croyances déplaçant le centre de gravité moral [ceci très important] dans la vie de l'Empire, etc. Et il termine « au seuil du Bas-Empire » par quelques mots sur Dioclétien.

IX. *Le Bas-Empire.* — Le chef, la cour, la terminologie, la religion d'État [une des préoccupations dominantes du livre de M. Bouché-Leclercq], la hiérarchie administrative, la centralisation, la séparation du pouvoir civil et du pouvoir militaire, la question des curiales, tout cela est passé successivement en revue. Et l'on voit que l'auteur, dont les tendances évolutionnistes sont ici nettement marquées (le travail est de 1887) tient à rappeler surtout les liens qui unissent le Bas-Empire aux temps antérieurs : « Loin d'être une réaction contre le passé, il en est la continuation et l'achèvement (p. 261) » ; et encore : « Ces qualités [de dieu et de maître], l'empereur les tient non d'une

usurpation récente, mais d'une longue accoutumance qui a façonné les esprits. » Et cela peut se dire de tous les caractères de l'époque.

X. *L'Administration financière du Bas-Empire.* — Le sujet le plus particulier de ceux qui sont traités dans ce volume. Seulement, vu le rôle de la fiscalité au IVe siècle, c'est ici le tableau de tout le régime administratif, de toute la vie sociale de l'Empire au moment de sa chute. Au premier plan, toujours la décadence des classes moyennes, ou des curiales, qui prépare les catastrophes dernières. — Si bien que ce livre, tout entier d'histoire romaine, se termine, presque malgré l'auteur, par des considérations dont l'histoire contemporaine pourra faire utilement son profit.

J'ai tenu à montrer en détail ce que renfermait ce livre. Car il nous force à réfléchir sur toutes les crises, toutes les institutions et tous les hommes de l'histoire romaine. Il a été écrit vigoureusement, sobrement, sans hors-d'œuvre et sans fioritures inutiles. Il est l'œuvre de l'homme qui, en France et partout, a le plus consacré d'heures à l'enseignement de l'histoire romaine, et qui la connaît le mieux dans son entier développement et sous ses formes multiples. Ce livre enfin est le résumé de l'enseignement et de la vie scientifique de cet homme, un des plus probes et des plus vaillants qu'ait portés la génération de nos maîtres. Et devant cette vie, comme devant ce livre, il faut s'incliner très bas, avec respect et reconnaissance.

Camille JULLIAN.

G. **Bloch**, *M. Æmilius Scaurus, étude sur l'histoire des partis au VIIe siècle de Rome* (dans la *Bibliothèque de la Faculté des Lettres de l'Université de Paris*, t. XXV, *Mélanges d'histoire ancienne*). Paris, Alcan, 1908; in-8° de 80 pages.

C'est une réhabilitation, calme, mesurée, logique, de Scaurus, et, en même temps, de ces optimates dont le gouvernement a été si outrageusement vilipendé par les déclamations de Salluste. M. Bloch n'aime pas Salluste, et il a raison. C'est le plus triste des historiens anciens, et ce qu'il a écrit n'est presque partout qu'un pamphlet verbeux et prétentieux. Les Scaurus, les Métellus et autres, qui ont gouverné Rome après les Gracques, n'ont pas été les abominables prévaricateurs que l'ami de César se plaît à nous dépeindre. Scaurus ne peut être donné comme un modèle de probité, M. Bloch en convient, mais il n'a pas dépassé la mesure habituelle aux hommes politiques de son temps, et il est impossible de faire de lui un traître et un malfaiteur. Dans cette curieuse époque, si négligée depuis trente ans par les historiens de l'Antiquité, le livre de M. Bloch apportera une vive lumière, à la lueur de laquelle il faudra longtemps travailler.

C. J.

R. C. Kukula, *Briefe des jüngeren Plinius*, 2e Auflage; 1 vol. in-8° de 126 pages. *C. Plinii Secundi Epistulae*, ed. minor. Vienne, Graeser et Cie, 1909.

Le premier de ces ouvrages, destinés aux étudiants, est une réédition du choix des lettres de Pline le Jeune publié en 1904. Rien n'a été changé à la disposition générale. Le tome I contient le texte de soixante lettres (on aurait pu aisément et avec profit en augmenter le nombre), fort bien choisies parmi celles qui sont le plus propres à renseigner le lecteur sur la personne de l'auteur, ainsi que sur les hommes et les choses de son temps. Le texte est comme dans la première édition, celui de C. F. Mueller (Leipzig, 1903), sauf quelques détails modifiés d'après l'édition complète des lettres publiées par Kukula chez Teubner en 1908. Dans l'introduction, M. Kukula a remanié, d'après les travaux récents, l'historique du genre épistolaire. Le commentaire, écrit aussi en allemand, forme un petit volume séparé, et renferme tous les renseignements nécessaires pour en faciliter la lecture et la rendre intéressante à la jeunesse studieuse; les notes historiques et littéraires sont sobres et d'une louable netteté.

En même temps que cette nouvelle édition des lettres choisies avec commentaire, la librairie Graeser a donné en *editio minor* le texte des mêmes lettres, sans commentaire ni introduction, mais accompagné des plans, dressés par H. Winnefeld, de la villa Toscane et de la villa Laurentine. Quelle qu'en soit l'exactitude, ils sont les bienvenus dans une édition de classe. A. W.

Henri Gœlzer, *Le latin de saint Avit,* avec la collaboration de Alfred Mey (Bibliothèque de l'Université de Paris). Paris, F. Alcan, 1909; 1 vol. in-8° de IX-767 pages.

Depuis que l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a mis au concours, en 1878, l'*Étude lexicographique et grammaticale du latin de saint Jérôme,* le latin de la décadence a été l'objet d'un assez grand nombre de travaux, surtout en Allemagne et en France. On a compris la nécessité de multiplier les études sur les écrivains des différentes époques, si l'on veut aboutir à des résultats positifs sur cette intéressante question de la transformation progressive du latin et de la naissance des langues romanes. Ces travaux sont énumérés et appréciés dans un article publié par M. Gœlzer dans la *Revue internationale de l'Enseignement* (1908), sous ce titre : *Histoire de l'altération du latin du IIIe au VIIe siècle.* Avec la haute autorité que lui donnent ses travaux personnels et son enseignement à la Sorbonne, il y a montré quel intérêt présentent les études qui ont pour objet la latinité chrétienne, dans quel esprit elles doivent être abordées, quelles diffi-

cultés elles présentent et quelle méthode il y faut suivre. Il remarque avec regret que, à part le travail de M. Hoppe sur la syntaxe et le style de Tertullien, on ne trouve en Allemagne aucun livre où soit étudiée d'ensemble l'œuvre d'un écrivain et que c'est un caractère commun à presque toutes les dissertations parues à l'étranger de ne porter que sur certains détails de langue, de syntaxe ou de style. Il exprime le souhait que le nombre des travaux particuliers augmente, mais surtout qu'ils aient un caractère moins fragmentaire et plus méthodique; mais il ne dissimule pas les difficultés que l'on rencontre si l'on a l'ambition d'étudier dans son ensemble la latinité d'un Père de l'Église, d'un docteur de la foi ou d'un simple écrivain ecclésiastique.

La France a produit un certain nombre de travaux de ce genre; il faut placer en première ligne la thèse de M. H. Gœlzer sur la latinité de saint Jérôme et le livre magistral de M. Bonnet sur le latin de Grégoire de Tours. A leur suite, une dizaine d'études analogues ont été accueillies comme thèses de doctorat par les Universités françaises, parmi lesquelles la *Prudence* de M. Puech, le *Lactance* de M. R. Pichon, le *Saint-Cyprien* de M. l'abbé Bayard. Enfin, M. H. Gœlzer vient d'apporter une pierre nouvelle à cette immense construction, objet principal depuis de nombreuses années de son activité de philologue et de professeur; il a enrichi la Bibliothèque de l'Université de Paris d'un ouvrage considérable sur le latin de saint Avit, évêque de Vienne.

Il expose ainsi, dans son Avant-Propos, l'origine de son livre : « Chargé d'enseigner à la Sorbonne l'histoire de la langue latine et d'initier les étudiants aux méthodes scientifiques en dirigeant leurs recherches, j'ai pris comme sujet de mon cours l'histoire du latin de la décadence, et comme sujet d'expériences les lettres, les homélies et les poèmes d'Avitus. Les particularités du latin qu'il écrit ont été relevées, classées et rattachées aux diverses tendances qui en rendent compte. L'étude que je publie aujourd'hui est donc, à proprement parler, un spécimen des travaux que j'ai entrepris dans des conférences pratiques en collaboration avec mes élèves anciens et nouveaux. » C'est pour cette raison qu'il a voulu associer à son nom celui de M. A. Mey, professeur au lycée Charlemagne, qui a spécialement relevé dans les œuvres de saint Avit tout ce qui touche à la syntaxe des cas et des prépositions, à celle de l'infinitif, du gérondif et du participe, enfin aux conjonctions *ut*, *quod* et *quia*.

Le latin de saint Avit (Alcimus Ecditius Avitus), évêque de Vienne, mort vers 526, n'avait pas encore été étudié. Intermédiaire chronologiquement entre saint Jérôme et Grégoire de Tours, s'il n'occupe pas dans l'histoire littéraire un rang aussi élevé, l'étude de ses écrits, au point de vue de la linguistique, n'en offre pas moins un réel intérêt.

Ce n'est pas que ce travail considérable ait accru la somme des documents que nous possédons sur la langue latine vulgaire et qu'il

apporte plus de lumière sur les origines des langues romanes. Avitus est un lettré, élevé dans une province où la culture romaine s'était maintenue vigoureuse et dans une ville qui paraît être restée longtemps un foyer d'études. Son latin est relativement correct et pur. Si l'on cherche dans l'étude de M. Gœlzer le relevé des déformations caractéristiques de la langue latine, « on trouvera à peine quatre ou cinq faits intéressants; par exemple, quelques nouveautés, mais peu importantes, dans la syntaxe des cas et des prépositions, dans celles de *quod, quia* et de *ut* employés au lieu de la proposition infinitive, enfin dans celle des modes et des temps employés dans les propositions conditionnelles. » A plus forte raison n'y a-t-il presque rien à tirer de l'étude des sons, ni de l'étude des formes employées par Avitus.

Cependant, comme le remarque justement M. Gœlzer, ces résultats ne sont pas insignifiants, si l'on songe à la condition de l'auteur et à son époque. « Pour qu'Avitus ait laissé échapper de tels solécismes, bien qu'en petit nombre, il faut que l'accoutumance en ait fait oublier la gravité; et comment aurait-il pu se méprendre à ce point, si le latin qu'il entendait parler autour de lui, même par des gens instruits, ne lui avait pas fait oublier quelquefois les leçons de ses maîtres et de ses modèles littéraires? »

Cette correction relative du latin de saint Avit fait adopter à M. Gœlzer un plan qui, au premier abord, surprend quelque peu. Généralement, une étude complète sur la langue d'un écrivain ou d'une époque comprend les recherches sur la phonétique, le vocabulaire, la morphologie, la syntaxe et le style. M. Gœlzer a divisé son travail en deux livres; le premier est consacré à la syntaxe, le second au style de saint Avit. Mais dans la conclusion de la syntaxe il a fait entrer une quinzaine de pages sur les altérations de la prononciation et dix pages sur les altérations de la flexion. De la même façon il a fait entrer l'étude du vocabulaire dans l'étude du style et c'en est la partie la plus considérable (200 pages environ sur 300); les deux autres chapitres sont consacrés à l'emploi des parties du discours et aux procédés du style. M. Gœlzer justifie cette disposition en disant que le vocabulaire d'un auteur est la matière de son style. Il considère donc, dans le vocabulaire de saint Avit, d'abord les éléments chrétiens, ensuite les éléments plus ou moins étrangers à la langue sacrée.

Les éléments de la langue religieuse sont les mêmes que chez les autres écrivains ecclésiastiques, il suffit de les énumérer dans l'ordre d'une classification méthodique ; l'auteur emprunte en grande partie celle que propose M. Bayard dans le *Latin de saint Cyprien*. Quant au vocabulaire général, il comprend d'abord une liste par ordre alphabétique, peu considérable, des mots dérivés ou composés que les lexiques ne mentionnent pas du tout ou mentionnent comme ne se rencontrant pas avant saint Avit. Puis, il étudie les mots qui ne se rencontrent pas

en latin avant la période chrétienne. Dans cette subdivision, comme dans la subdivision consacrée aux mots anciens et à l'usage qu'en fait saint Avit, il a multiplié naturellement les rapprochements avec les autres Gallo-Romains, Salvien, Cassien, Claudius Mamert, Sidoine Apollinaire, Ennodius. Cette comparaison, d'où résulte une appréciation plus favorable de saint Avit, n'est pas un des moindres mérites de l'ouvrage de M. Gœlzer; c'est par là surtout, on peut l'affirmer, qu'il contribue à donner une idée exacte et nette du latin littéraire parlé en Gaule dans la première partie du VIᵉ siècle. Il est à désirer que cette solide étude, comme l'auteur lui-même en exprime le souhait, suggère à d'autres l'idée d'en entreprendre d'analogues; les chercheurs ne sauraient trouver un guide plus éclairé et un plus utile modèle.

AD. WALTZ.

Em. de Stoop, *Essai sur la diffusion du manichéisme*. Gand, E. van Goethem, 1909; in-8° de VIII-151 pages.

Ce petit livre présente une esquisse d'ensemble de l'histoire du manichéisme dans l'Empire; on y examine successivement pourquoi le manichéisme s'est répandu dans le monde romain, quelle attitude il y a prise vis-à-vis de l'Église, quel accueil il y a reçu de l'État, quelles manifestations de vie il a données dans les diverses provinces. Cette dernière partie (chap. IV et V) est la plus intéressante et la plus utile. Les trois autres chapitres pourraient être d'une composition plus serrée, et celui qui s'intitule « le Manichéisme et l'Église » reste superficiel. L'auteur est d'ailleurs au courant de la littérature de son sujet et il en a diligemment exploré les sources; il se tient en général à bonne distance des opinions exagérées et fait, en somme, les réserves qu'il faut sur les calomnies dont les orthodoxes ont accablé autant qu'ils ont pu les doctrines et les pratiques manichéennes: tout au plus souhaiterait-on que ces réserves fussent plus fortement accentuées et que M. de Stoop se mît dès l'abord encore mieux en défiance à l'égard de la « clairvoyance ordinaire » des Pères; la passion et les nécessités de la bataille ont produit dans leur esprit les déformations qui se remarquent sous la plume de tous les polémistes.

Plusieurs des thèses de l'auteur me semblent contestables. A son jugement, le manichéisme n'a rien de romain; il n'a rien non plus de chrétien : ce n'est qu'un syncrétisme païen, dont les religions de la Perse, de la Babylonie et de l'Inde ont fourni les éléments essentiels et où le christianisme n'intervient que comme une composante tout à fait accessoire. Cela est exact s'il s'agit de la doctrine de Mani, mais cela ne l'est plus au regard du manichéisme de Fauste de Milève, par exemple. En fait, les docteurs chrétiens ont considéré le manichéisme comme une hérésie; ils ont pris vis-à-vis de lui exactement l'attitude

qu'Irénée avait prise au IIe siècle vis-à-vis de la gnose; or, si mal que nous les connaissions, les divers systèmes gnostiques nous semblent bien peu chrétiens, si nous les jugeons du point de vue de la *regula fidei* de la grande Église de leur temps, et cependant leurs auteurs se proclamaient seuls vrais chrétiens, ils invoquaient non seulement des révélations, mais encore des traditions apostoliques particulières et nous savons que les orthodoxes hésitaient souvent avant que de les rejeter de leur communion. Le manichéisme romain paraît aux yeux des docteurs chrétiens une néo-gnose parce que, en réalité, c'est cela qu'il est : qu'il ait cherché ou non à prendre la suite et à recueillir l'héritage du mithriacisme, il n'en est pas moins vrai qu'au temps où il s'est répandu dans l'Empire il ne pouvait réussir que sous les apparences d'un christianisme exalté; il a pris ces apparences; il s'est adapté au milieu romain. M. de Stoop ne nie pas cette adaptation, mais je crois qu'il n'en tient pas assez compte. Et c'est pourquoi il incline à trop restreindre le succès du manichéisme parmi les chrétiens : la doctrine n'aurait réussi qu'auprès des intellectuels, des derniers partisans du polythéisme, que son rationalisme fondamental séduit. Mais l'auteur lui-même avoue qu'il attire les femmes; les systèmes gnostiques qui, eux aussi, représentent une tentative « d'intellectualisation » par syncrétisme, de la foi chrétienne, se présentaient dans des conditions semblables et ils séduisaient aussi les femmes; ils gagnaient également des hommes qu'ils détachaient de l'Église et il me paraît évident que le manichéisme a fait de même; l'attitude des Pères à son égard me semble un argument décisif en faveur de cette conclusion.

L'opinion à laquelle M. de Stoop s'arrête, touchant la nature et le succès du manichéisme, l'entraîne à rapetisser beaucoup trop l'église manichéenne et, sur ce point, on peut relever dans son travail quelque contradiction. Religion très répandue, mais peu nombreuse (p. 48), le manichéisme aurait cependant réussi à inquiéter Dioclétien qui lance contre lui un édit rigoureux (p. 34); il est constamment — ou à peu près — persécuté par les empereurs, parce qu'ils le considèrent comme un péril d'État analogue à celui que pouvait constituer le christianisme de Tertullien au début du IIIe siècle; et, au temps de Grégoire le Grand, l'Afrique passe pour être une « pépinière de manichéens » (p. 119). J'avoue ne pas bien comprendre comment un si petit nombre d'hommes auraient pu tenir tant de place, et si longtemps, dans les préoccupations de l'État et de l'Église. Que M. Dufourcq ait quelque peu exagéré l'importance absolue du manichéisme et celle des réflexes qu'il provoque dans l'orthodoxie, je le veux bien; mais le grand émoi des docteurs du IVe et du Ve siècle est visible et il reste inintelligible si on le suppose produit par une doctrine si mal enracinée dans le sol romain. Priscillien n'a pas été manichéen,

M. de Stoop l'a bien montré, en même temps que M. Babut, mais si ses adversaires ont cru que le meilleur moyen de le perdre était de lancer contre lui l'accusation de manichéisme, c'est que cette hérésie hantait alors l'esprit des orthodoxes, qu'elle était si répandue autour d'eux qu'ils la soupçonnaient partout. « Il est question partout du manichéisme, nulle part des manichéens, » affirme l'auteur (p. 50); d'abord, ce n'est pas tout à fait exact, et les chapitres IV et V du livre suffiraient à en apporter la preuve; ensuite, une doctrine qui n'aurait pas de partisans en nombre ne constitue pas un danger et n'aurait pas alimenté l'inquiétude tenace de ceux des Pères du IVe et du Ve siècle le plus tournés vers l'action; enfin, n'oublions pas que le manichéisme a connu, au Moyen-Age, plusieurs réveils dignes d'attention et qu'au temps où l'Église romaine a cru ne pouvoir dompter l'un d'entre eux que par le moyen d'une croisade, il a prouvé qu'il était capable de gagner la majorité de la population d'un pays chrétien. En fait, la distinction entre les simples auditeurs et les Parfaits et le manque d'*humanité,* par lesquels M. de Stoop explique le médiocre succès du manichéisme, ne paraissent pas avoir nui à celui de l'albigéisme, son authentique descendant.

Les réserves que je viens de présenter ne font pas que M. de Stoop n'ait écrit un livre fort intéressant, et je souhaite qu'il reprenne bientôt cet *Essai* pour lui donner toute l'ampleur que le sujet comporte.

CH. GUIGNEBERT.

Émile Dunant, *Catalogue raisonné et illustré des séries gallo-romaines du Musée épigraphique cantonal de Genève.* Genève, Kündig, 1909; in-4° de 216 pages et 108 figures.

M. Dunant, conservateur du Musée épigraphique cantonal de Genève et des Musées archéologique et ethnographique de la ville de Genève, est mort prématurément, à trente et un ans, en 1902. Mais le catalogue du premier de ces Musées était presque entièrement achevé, et c'est ce catalogue qui paraît maintenant, grâce aux soins pieux du père de Dunant, M. le professeur Pierre Dunant. Outre près d'une centaine d'inscriptions, il renferme un assez bon nombre de fragments architecturaux. Les inscriptions sont données avec leur bibliographie, et accompagnées d'un court commentaire, pour lequel l'auteur s'est souvent inspiré des travaux classiques de Fazy et de Morel. Il y a, au début, une préface sur Genève et ses abords au temps de la domination romaine. — Inscriptions et monuments sont reproduits à l'aide de clichés sur bois ou sur zinc. Je regrette qu'ils n'aient pas été directement reproduits d'après l'original. On fait à Genève des *directs* merveilleux, et, même en France, nous sommes parfois tributaires des maisons de phototypie suisse. Si soignés que soient les clichés de ce recueil, ils ne donnent

pas l'impression de l'Antiquité : par exemple, si je n'avais que le dessin de la page 113, je jugerais fausse l'inscription de Mars Caturix, tellement les R et les G sont d'allure moderne. C. J.

J. **Déchelette**, *Le culte du soleil aux temps préhistoriques* (extrait de la *Revue archéologique*, 4e série, t. XIV). Paris, E. Leroux, 1909; 1 broch. in-8° de 83 pages.

Rien de ce qu'écrit M. Déchelette ne saurait passer inaperçu. Tous ses travaux se distinguent par une information étendue et précise, une extrême ingéniosité dans l'interprétation des documents, une sûreté de coup d'œil qui lui fait apercevoir dans des objets déjà maniés et remaniés par les savants les plus experts ce que personne n'y avait vu avant lui, et qui s'y trouve réellement. Il y a donc toujours profit à le lire ; l'accompagner dans ses explorations fructueuses, c'est, le plus souvent, entreprendre un voyage à la découverte. Ces réflexions se présentent naturellement à l'esprit à propos du mémoire dont j'ai transcrit le titre, synthèse heureuse qui ouvre sur bien des points obscurs de l'archéologie de lumineuses perspectives.

Que les peuples primitifs de l'Europe, à partir du moment où ils s'adonnèrent à la culture, aient été des fervents adorateurs du soleil, c'est ce que l'état actuel des études archéologiques permet d'affirmer. M. Déchelette rappelle ce fait aujourd'hui indéniable, mais il ne se borne pas à une simple constatation. « On peut aller plus loin encore, ajoute-t-il (p. 3), et démontrer que, si l'art européen de l'âge du bronze et du premier âge du fer présente partout, malgré les diversités de style, certaines similitudes de types — qu'on appelle cet art, suivant les lieux et suivant les temps, minoen, mycénien, nordique, dipylien, villanovien, lacustre ou hallstattien — la véritable cause de ces analogies doit être cherchée dans des croyances communes se rattachant au culte du soleil. » Voilà la démonstration à faire, et voilà la grande nouveauté. Car, en même temps qu'il nous révèle entre ces lointaines civilisations des points de contact encore insoupçonnés, l'auteur nous apporte un principe d'interprétation à la fois simple et fécond.

Pour prouver sa thèse, M. Déchelette produit une foule de documents, non pas entassés au hasard, répartis au contraire avec soin entre plusieurs chapitres. Nous voyons défiler tour à tour le disque solaire conduit par un cheval, la barque solaire pilotée par un dauphin, la barque solaire et les cygnes hyperboréens ; viennent ensuite les symboles solaires dans les arts mycénien et dipylien, les premières images anthropomorphiques, enfin les survivances des symboles solaires. L'Europe — spécialement l'Italie et les pays scandinaves — puis les régions égéennes asiatiques, ont été presque exclusivement

mises à contribution. Pourtant, quoique M. Déchelette déclare laisser aux spécialistes le soin d'examiner si les types orientaux, surtout chaldéens et égyptiens, fournissent des arguments en faveur de sa théorie, la mention qu'il fait du bas-relief de Sippara, en Chaldée (p. 15), montre assez qu'il la considère comme valable bien au delà du monde occidental. Je ne saurais dresser la liste de tous les objets qu'il produit, ni reprendre un à un ses exemples. Rapprochés les uns des autres ils s'éclairent mutuellement ; la plupart prennent une signification très nette, au lieu du sens incertain qu'on leur attribuait jusqu'à présent et dont on se contentait faute de mieux.

Est-ce à dire que rien dans ce système ne sera contesté? Je n'oserais le prétendre, et M. Déchelette, j'imagine, ne s'en flatte pas. Pour ne citer qu'un fait accessoire, on peut se demander si, dans la figurine italique de Vetulonia (fig. 39, *g*), un Apollon, nous dit-on, faisant « le geste du porteur d'eau qui assujettit un seau sur sa tête » (p. 69), le vase ainsi placé est bien « la coupe médicinale » (p. 75)? Quoi qu'il en soit des détails, l'ensemble de la thèse est solidement établi ; c'est l'essentiel.

Je veux pourtant soumettre un doute à M. Déchelette. Son titre nous annonce une étude sur « le culte du soleil aux temps *préhistoriques* ». Ce dernier mot a pour lui une valeur bien déterminée. Il a pris soin de le définir en tête de son *Manuel* (I, p. v-vi) dont le premier volume *(Archéologie préhistorique)* est consacré exclusivement à l'âge de la pierre, tandis que « le second *(Archéologie protohistorique* ou *celtique)* traitera de l'âge du bronze et des premiers âges du fer ». D'après cette distinction parfaitement logique, on s'attendrait à trouver dans le présent mémoire une série d'observations sur les époques paléolithique ou néolithique. Et c'est des âges du bronze et du fer qu'il est question presque à chaque page. Quelques remarques sans doute visent des monuments plus anciens, comme les barques des gravures rupestres de la Scandinavie (p. 24-26), comme les pierres du tumulus du Mané-Lud, à Locmariaquer (p. 20), et les outils de silex disposés en cercle (p. 53). Mais ce ne sont là que des exceptions, et M. Déchelette cherche à interpréter ces cas néolithiques par les données des périodes suivantes bien plutôt qu'il ne fonde son argumentation sur eux.

Il est juste de reconnaître d'ailleurs qu'il s'est parfois corrigé lui-même. S'il écrit (p. 3), en parlant comme tout le monde, « des découvertes d'une importance capitale ont mis récemment l'archéologie *préhistorique* en possession de documents nouveaux sur le culte du soleil *à l'âge du bronze* », ou bien (p. 16) « le culte [solaire] dont nous nous proposons d'indiquer l'importance dans l'Europe *préhistorique* », ou encore (p. 20) « les rapprochements qui précèdent indiquent la relation du cheval et du disque dans l'art *préhistorique* », etc. ; en revanche, il signale dès le début (p. 3) « cette religion héliolatrique

dont nous allons étudier les nombreuses manifestations aux temps *protohistoriques* », et annonce *(ibid.)* qu'il se bornera « à interpréter et à classer chronologiquement les objets qui, dans la *protohistoire* européenne, paraissent se rapporter au cycle des représentations solaires » ; à diverses reprises (p. 40, 54, 64) la même épithète reparaît, et elle se lit encore dans la phrase finale (p. 83) sur la fête de Gayant, à Douai, où « la roue et la barque perpétuaient jusqu'aux temps modernes les coutumes religieuses des temps *protohistoriques* ». D'instinct, M. Déchelette revient donc à la terminologie très claire qu'il a proposée. Pour éviter dorénavant toute confusion fâcheuse, il serait à souhaiter qu'elle fût toujours maintenue avec une entière rigueur.

Je n'aurais donné de ce mémoire qu'une idée incomplète, si je n'ajoutais qu'à côté du système proprement dit qui s'y trouve développé, il abonde en aperçus intéressants sur mainte question connexe. Au Mané-Lud, on a dégagé de la masse des terres « une rangée de petites pierres verticales disposées en cercle et portant chacune une tête de cheval ». M. Déchelette y voit (p. 20) « les grossiers prototypes des autels classiques ornés de bucranes ». Il fait dériver l'égide et le bouclier d'Achille « du même bouclier prototype, orné sur ses bords d'une rangée de cygnes hyperboréens escortant le soleil » ; les serpents qui bordent l'égide ne seraient qu'une déformation « du cygne dont le long col se courbe et se replie en flexions serpentiformes » (p. 49). Le caractère essentiellement médical du dieu-soleil » qui se conserva dans la Gaule romaine, invite à lui assimiler Apollon Borvo « ce dieu du feu céleste qui fait jaillir les bienfaisantes sources thermales » (p. 69). L'origine du nimbe mérite d'être retenue. Sur des bronzes italiques et sur un bijou d'Égine, le dieu-soleil porte deux larges pendants d'oreilles annulaires. « C'est là, évidemment, une parure symbolique et non point un simple ornement corporel, car, plus tard, dans l'art classique, c'est encore un cercle — le nimbe circulaire — qui rappellera la forme primitive du dieu et passera dans l'iconographie chrétienne » (p. 71). Enfin « le disque entouré d'un *croissant*, propre aux monuments phéniciens, pourrait être non pas l'image du soleil et de la lune, mais un dérivé » de la barque solaire (p. 72).

Réflexions d'ensemble sur l'art villanovien (p. 41), explication d'une série d'urnes funéraires de Crète, de vases égéens ou mycéniens (p. 54), étude du type de la Gorgone (p. 67), que de fines observations j'aurais encore à noter ! Mais à quoi bon insister davantage ? On a vu suffisamment par ce qui précède toute l'importance de ce beau travail qu'illustrent quarante-sept figures. Il est plein de choses, plein d'idées neuves, et il marquera certainement une date dans les études d'archéologie primitive.

Aug. AUDOLLENT.

CHRONIQUE

I. Orient et Grèce.

L'âge du Sphinx. — Grâce aux fouilles exécutées par M. Reisner sur le plateau de Gizeh, M. G. Daressy a pu deviner l'âge du Sphinx : « Il a été créé sous Chéfren. Il est probable que, primitivement, il figurait le roi lui-même ayant un corps de lion comme emblème de sa force. » Ainsi reporté à la IV[e] dynastie, le Sphinx a maintenant quelque 5,500 ans (*Bull. Instit. égypt.*, 5[e] série, t. III, p. 35-37).

Les tranchées de la Grande Pyramide. — On y a vu longtemps des fosses à mortier. M. G. Daressy (*loc. cit.*, p. 37-38) montre qu'elles abritaient les barques funéraires à l'aide desquelles les morts devaient, suivant les croyances égyptiennes, accompagner le Soleil dans le voyage de l'au-delà. Bateaux et fosses expliquent la légende, rapportée par Hérodote (II, 124 et 127), que le tombeau de Chéops était dans une île, autour de laquelle circulaient les eaux du fleuve.

Un nouveau livre sur Renan. — Le dernier ouvrage de M. Hippolyte Parigot : *Renan, l'égoïsme intellectuel* (Paris, Flammarion, 1909), doit être signalé ici. C'est un livre où l'historien de la vie de Jésus, des origines du christianisme et du peuple d'Israël, est examiné de très près. L'auteur, avec le talent qu'on lui connaît et qui n'est pas celui d'un thuriféraire, ne s'évertue en aucune façon à cacher l'agacement que lui cause ce phénomène, pourtant assez fréquent à notre époque, d'un « curé manqué », devenu, malgré ses goûts aristocratiques, l'un des saints laïques de la démocratie. A Renan, on peut en effet préférer Michelet et regretter l'emploi que font du complexe et subtil élixir renanien les disciples de M. Homais : « Ils ont trouvé au fond du précieux flacon une ivresse de sectaires. Ainsi, le plus souriant des jongleurs a préparé une société dure et des Béotiens violents ; le plus conservateur des révolutionnaires patronne, après sa mort, les fanatiques de la raison, avec leurs insupportables façons d'avoir raison. » On peut aussi ne goûter que modérément la *Prière sur l'Acropole*, qui ne gagne pas à être psalmodiée dans les cérémonies officielles. Mais il n'en reste pas moins que Renan fut un des plus magnifiques évocateurs du passé, un des plus lucides, très souvent un des plus souverainement vrais. Le virtuose qui « met la femme et la beauté au centre de ses spéculations

équivoques », ne saurait faire oublier l'admirable écrivain qui a su pratiquer tant de fois, comme le dit si bien M. Parigot, « l'art infini de ranimer la cendre et les textes éteints ».

La campagne d'Agésilas en Asie Mineure (395 avant J.-C.). — En comparant, dans un article net, sobre, bien conduit, l'Anonyme d'Oxyrhynchos à Xénophon et à Diodore (*Bull. de Corr. hellén.*, t. XXXIV, 1910, p. 58-95, avec carte), M. Charles Dugas arrive à des conclusions importantes, les unes topographiques, les autres historiques.

I. L'itinéraire décrit par l'Anonyme s'accorde beaucoup mieux avec le récit de Diodore qu'avec celui de Xénophon : « Xénophon se soucie visiblement fort peu de savoir avec exactitude par où ont passé les Grecs : ses indications, le plus souvent incomplètes et vagues, sont quelquefois fausses. » Au contraire, l'Anonyme « donne un nombre suffisant de points de repère pour permettre de suivre sur une carte, sans interruption et presque avec certitude, la marche d'Agésilas ».

II. Dans son admiration naïve pour le roi de Sparte, Xénophon nous trace de lui un portrait de fantaisie. Agésilas ne fut pas le grand capitaine à larges vues, magnanime et courtois, que peignent les *Helléniques*. Le papyrus Grenfell-Hunt nous le montre sous les traits d'un simple chef de bandes, habile et rusé, dont la prétendue marche triomphale se réduit à une sorte d'audacieux « rezzou », marqué par de fructueux pillages.

La précision et l'impartialité de l'Anonyme permettent de supposer deux choses : l'une, qu'il travaillait sur le journal de route de quelque officier de l'expédition ; l'autre, qu'on ne saurait voir en lui Théopompe, lequel n'avait rien de cette manière sèche et de plus était un enthousiaste d'Agésilas.

L'extension du mot Asie. — Comment le nom d'« Asia », qui était à l'origine celui d'une petite localité riveraine du Caystre, a-t-il ensuite désigné tout un continent ? C'est par un phénomène identique à celui qui s'est produit dans le Nouveau Monde, lors de la conquête de Pizarre. Un village nommé *Birou,* riche en métaux de toute sorte, donna son nom au pays de l'or : le *Pérou*. Le district d'Asia était de même voisin de la grande région aurifère du Tmole. C'est l'or, le grand moyen d'action des Mermnades, qui fit que le continent tout entier prit le nom d'un coin ignoré du royaume de Lydie. Telle est l'hypothèse que présente M. Michel Bréal (*Rev. des Études gr.*, t. XXII, 1909, p. 231-233). Elle est au moins ingénieuse et séduisante.

Le mot « sycophante ». — Dans la suite de ses *Étymologies grecques et latines* (extrait des *Mémoires de la Société de Linguistique de Paris*, t. XV, 1909), M. Michel Bréal admet le rapprochement, suggéré par M. Salomon Reinach, entre συκοφάντης et ἱεροφάντης : « Tandis que le hiérophante explique les mystères sacrés, le sycophante

débite les secrets de nulle valeur. Et comme il arrive aux débitants de discours en l'air, le sycophante devient aisément un propagateur de faux bruits, un trafiquant de mensonges et de calomnies. »

Delphica. — La deuxième série des recherches de M. G. Karo : *En marge de quelques textes delphiques,* IV et V (extrait du *Bull. de Corr. hellén.,* t. XXXIV, 1910, p. 187-221 ; cf. pour I à III, *Rev. Ét. anc.,* t. XI, 1909, p. 287-288), porte sur la première section de la Voie sacrée et sur le sanctuaire de Marmaria. Voici quelques-unes des conclusions de cette remarquable étude, où l'expérience propre de l'auteur s'est renforcée, en bien des cas, de la singulière intelligence des ruines qui n'est pas un des moindres dons de M. Heberdey.

A partir du Trésor de Sicyone, les monuments de la zone sud de la Voie sacrée se suivent dans un ordre chronologique parfait : les Tarentins et les Épigones, première moitié du ve siècle; les Sept contre Thèbes et les Offrandes de Marathon, milieu du même siècle; le Cheval durien, après 414; l'ex-voto de Lysandre, un peu avant 400. Ce dernier monument doit être maintenu dans l'angle sud-est du téménos, contrairement à la thèse de M. Poulsen, qui transporte les Navarques dans la grande niche rectangulaire d'en face.

Lorsqu'on monte la Voie sacrée et qu'on débouche sur le carrefour des Trésors, on rencontre, à la naissance du premier tournant, deux édifices : l'un, celui de gauche (côté sud de la Voie), est désigné sous le nom du Trésor A sur le plan de M. Karo; l'autre, celui de droite (côté nord de la Voie), est appelé Trésor B. Le Trésor A fut attribué par M. Homolle, d'abord, en 1894, à Siphnos, puis, en 1896, à Cnide. Pour M. Karo, d'accord avec M. Heberdey, ce Trésor devra être rendu aux Siphniens et c'est le Trésor B qui appartiendrait à Cnide[1].

Dans le faubourg de Marmaria, le premier temple que l'on rencontre en allant de l'est à l'ouest (temple I), est, pour M. Karo comme pour M. Poulsen, le plus ancien temple d'Athéna Pronaia. Les temples II et III, dans lesquels M. Poulsen inclinait à voir le Trésor des Spinatiens et le Trésor des Massaliotes, sont, comme l'avaient supposé MM. Pomtow, Kéramopoullos et C. Robert, les chapelles expiatoires des deux familles delphiques dont la *vendetta* avait profané le sanctuaire : celle de Kratés et celle d'Orsilaos. La Rotonde qui fait suite reste anonyme, à Delphes comme à Épidaure. On ne saurait l'affecter, avec M. Poulsen, au héros Phylacos, dont le modeste téménos se place à l'entrée orientale du faubourg, sur la petite terrasse qui domine le temple I. Quant au temple IV, c'est bien le temple récent d'Athéna Pronaia : Pausanias, en le mentionnant, se sert de l'épithète *Pronoia,* variante tardive de la précédente.

1. Dans son mémoire *Cnide ou Siphnos ?,* lu à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (séance du 22 octobre 1909, *C. R.,* p. 725), M. Homolle maintient sa théorie de 1896. J'ignore s'il a eu connaissance des arguments de M. Karo.

Scaptésylé. — Dans un important mémoire publié sous ce titre (*Klio,* t. X, 1910, p. 1-27), M. Paul Perdrizet retrace l'histoire de la région minière du Pangée; il étudie les différents épisodes de l'intervention de Thasos et d'Athènes; il en fixe le sens et en précise les dates. Il tient, avec Cousinéry, pour l'assimilation de Drabescos à Sdravik. Il montre qu'on a exagéré le nombre et l'importance des gisements aurifères de ce district : en réalité, le pays « n'a possédé, en tout, que deux placers d'or, l'un, dans le Pangée même, celui de Scaptésylé, dont le *rush* date du début du ve siècle, l'autre, dans les montagnes à l'est du Pangée, celui d' Ἄσυλα, autrement dit de Crénides, ou de Daton, ou de Philippes, dont le *rush* date de 360 ».

Les fouilles russes d'Olbia. — La remarquable communication que M. Pharmakowsky avait faite, le 14 avril 1909, au Congrès archéologique du Caire, sur les fouilles exécutées par lui à Olbia, de 1901 à 1908, a paru dans le *Bulletin de la Commission impériale archéologique de Saint-Pétersbourg* (t. XXXIII, p. 103-137, avec 65 gravures). Elle contient un résumé sommaire des trouvailles, lesquelles offrent une variété très grande et s'échelonnent sur plus d'un millier d'années (du vi^e siècle avant notre ère au vi^e siècle après). On signalera parmi ces découvertes : d'importantes sections de la muraille grecque et du mur romain; un fragment d'une statue de marbre dont le style est voisin des colonnes sculptées offertes par Crésus à l'Artémision d'Éphèse, ce qui justifie l'attribution à l'école de Milet, Olbia étant une colonie milésienne, de l'ex-voto du roi de Lydie; — de nombreux échantillons de céramique, permettant de fixer au temps de la conquête de l'Hellespont par Pisistrate le moment où l'art attique commence à supplanter l'ancien art ionien ; — une curieuse mosaïque hellénistique en galets du Boug (iie siècle avant J.-C.); — des reliefs en os, d'une facture étrange, qui représentent une suite de personnages, les uns vêtus, les autres nus, de type sassanide ou parthe. A ce propos, M. Pharmakowsky note les points de contact qu'il a relevés entre Olbia et Alexandrie. Depuis la fondation de la monarchie lagide jusqu'aux grandes invasions barbares, Alexandrie fut, pour les Olbiopolites, ce qu'avaient été antérieurement pour eux Milet et Athènes. Les fouilles d'Olbia ont donc, entre autres mérites, celui d'apporter une contribution à l'histoire de l'art alexandrin.

Les antiques du Palais Farnèse. — Divers manuscrits, étudiés aux Archives de Parme, ont permis à MM. Pierre Bourdon et Robert Laurent-Vibert de nous offrir une reconstitution pleine d'intérêt : *Le Palais Farnèse, d'après l'inventaire de 1653* (extrait des *Mélanges d'archéologie et d'histoire,* publiés par l'École française de Rome, t. XXIX, 1909, p. 145-198, in-8° de 56 pages avec 3 planches). Ce travail mérite d'être signalé aux archéologues : il contient en effet de curieux détails sur la place qu'occupaient au xviie siècle certaines

statues célèbres, dont l'Hercule Farnèse et le Taureau Farnèse, aujourd'hui conservées au Musée de Naples.

Daos. — M. Ph.-E. Legrand vient de consacrer, dans les *Annales de l'Université de Lyon*, tout un ouvrage à la Comédie nouvelle. Il l'a placé sous l'invocation d'un des héros de Ménandre : Daos. C'est un livre de première importance dont M. Navarre entretiendra prochainement nos lecteurs avec tout le soin qu'il mérite.

Georges RADET.

Aristophane et Browning. — L'un des plus obscurs poèmes de Browning est son *Apologie d'Aristophane, ou la Dernière Aventure de Balaustion.* Farcie de souvenirs antiques, d'allusions, d'emprunts directs ou déguisés, cette œuvre touffue, mais où brillent des beautés poétiques de premier ordre, n'est intelligible pleinement qu'à qui saurait par cœur Aristophane et Euripide. M. C.-N. Jackson s'est donné pour tâche de retrouver les sources de cette intempérante érudition (*Classical Elements in Browning's Aristophanes' Apology*, tirage à part des *Harvard Studies in classical Philology*, vol. XX, 1909, p. 15-73). A ceux qu'intéresse le débat littéraire et philosophique entre Aristophane et la jeune Rhodienne, Fleur-de-Grenade (Βαλαύστιον), ce travail consciencieux sera désormais un secours précieux et indispensable.

O. NAVARRE.

II. Rome.

Progrès du participe latin. — En faisant des statistiques minutieuses de l'emploi de tous les participes (parfait passif, présent, futur actif, ablatif absolu, gérondif et participe en *dus*) chez trois auteurs d'époque très diverse, mais qui tous trois ont subi l'influence du langage populaire, M. Th. K. Sidey arrive à cette conclusion que la proportion grandissante des participes (1 o/o chez Plaute, 4 o/o chez Pétrone, 6 o/o chez Apulée) dans le vocabulaire total témoigne d'une action de plus en plus forte exercée par la langue littéraire sur le *sermo plebeius* employé par quelques écrivains : le style de Plaute est encore voisin du langage parlé, celui d'Apulée est plus « rhétorique » que celui de Virgile (*The participle in Plautus, Petronius and Apuleius,* thèse de doctorat de VI-70 pages in-8°; Chicago, University Press, 1909).

Cicéron et Lucrèce. — Cicéron a fait une allusion au poème de Lucrèce (*ad Quint. Fr.*, II, 9, 3); mais dans quelle mesure l'avait-il pratiqué ? Une analyse minutieuse des passages où Cicéron parle de l'épicurisme ou examine des questions voisines de celles que traite le *De Natura Rerum* conduit M. Merrill à cette conclusion, que l'auteur du *De Finibus* devait fort mal connaître Lucrèce et n'a pas du tout subi son influence (*Cicero's Knowledge of Lucretius's poem,* dans les *University of California Publications in classical Philology,* t. II, n° 2, Berkeley, 1909, p. 35-42).

Le supplice du fratricide. — Dans les *Transactions of the American Philological Association* (t. XXXIX, 1909, p. 49-72), M. W. A. Oldfather (*Livy, I, 26, and the Supplicium de More Majorum*) a donné un commentaire très serré et très documenté du texte classique, mais assez obscur sur quelques points, de Tite-Live à propos du fratricide d'Horace : « *Duumviri perduellionem judicent; si a duumviris provocarit, provocatione certato; si vincent, caput obnubito, infelici arbori reste suspendito, verberato vel intra pomerium vel extra pomerium.* » A l'aide de textes précis, M. Oldfather a pu établir quelles étaient les diverses phases légales de ce supplice antique, où le condamné était mis en croix la tête voilée, puis fouetté jusqu'à ce que mort s'ensuivît.

Le rythme tripudique. — M. Fitzhugh (*The Sacred Tripudium, University of Virginia, Bulletin of the School of Latin*, n° 3, 2e édition; 59 pages in-8°, Charlottesville, Anderson, 1909) continue la série de ses études sur l'origine et l'histoire du rythme italo-romain. Son dernier opuscule fait donc suite à ses travaux sur le *Carmen Arvale*, et sur l'accent tonique et rythmique en latin. L'auteur a scandé minutieusement le chant des Arvales, les distiques Martiens, les chants magiques et ceux des danses sacrées, l'hymne des Saliens, les diverses formules « tripudiques », les chants populaires païens et chrétiens, c'est-à-dire tous les types prélittéraires et extralittéraires de « tripudium » que nous ayons conservés. Il en conclut que la loi rythmique de la versification « tripudique » exclut — sauf dans des cas assez rares et très déterminés — tout renversement du rythme accentuel. La métrique hellénisante a dépossédé ce système indigène et a affecté de l'ignorer; mais elle n'a pu empêcher la tradition populaire d'en perpétuer le souvenir jusque dans la poésie italienne du Moyen-Age. M. Fitzhugh nous annonce en terminant une prochaine étude sur l'adaptation du rythme tripudique au vers saturnien littéraire de Livius Andronicus et de Naevius, et sur les traces qu'il a pu laisser dans l'hexamètre quantitatif d'Ennius, de Lucrèce et de Virgile.

Emendationes epigraphicae. — Les corrections proposées par M. Ullman (*Additions and Corrections to C. I. L.*, ap. *Classical Philology*, t. IV, n° 2, p. 190-198; Chicago, the University Press, 1909) concernent les douze inscriptions suivantes : *C. I. L.*, VI, 1936, 23716, 17830, 21757, 8580, 12772, 1714, 20226, 21703, 3336, 3338, 391; les lecteurs du *C. I. L.* que ces textes intéressent auront profit à se reporter à cet article. Les inscriptions inédites publiées par M. Ullman sont au nombre de deux : elles sont courtes, assez mutilées et de peu d'importance.

Pierre WALTZ.

25 janvier 1910.

Le Directeur-Gérant, Georges RADET.



HERCULE DE BRONZE

(ANCIENNE COLLECTION W. ROME A LONDRES)



1



2



3



4



5

STÈLES ROMAINES DU NORD DE L'ESPAGNE



1



3



4



5



2

STÈLES ROMAINES ET COFFRES MODERNES
DANS L'ESPAGNE DU NORD

NOTES ARCHÉOLOGIQUES

(Art grec)

I

Les Revues d'archéologie croissent et multiplient. Nombreux y sont les articles qui apportent des notions et idées neuves, intéressantes en soi, excitantes par leur variété même. Choisir les plus considérables de ces articles, les étudier avec soin, puis les résumer de façon à montrer en quoi ils méritent d'être considérés, un travail de ce genre peut rendre quelques services. Pourtant, je ne voudrais pas priver mes lecteurs du profit qu'ils auront à dépouiller eux-mêmes les Revues. Aussi dois-je les prévenir que mon intention est de leur offrir seulement quelques résumés et analyses. Je ne redouterai pas d'être un peu long, s'il est nécessaire pour être clair, quoiqu'on admette en général que la brièveté obscure est un grand signe de supériorité. C'est justement parce qu'il m'arrivera de consacrer beaucoup de temps et de place à un seul article, que place et temps me manqueraient pour les analyser tous. Mais on aurait tort de penser que ceux dont je ne dirai rien soient, de ce fait, marqués comme n'ayant à mes yeux nulle valeur ou n'en ayant guère. Ce pourra être le cas, certaines fois, non pas toujours. Quelques raisons que j'aie de prendre ceux-ci et de laisser ceux-là, je déclare que je n'assume pas l'office d'un juge séparant les bons des mauvais, couchant les bons sur son papier et mettant les autres au panier. Je ne suis pas l'Archange tenant en main les infaillibles balances. Quant aux auteurs dont je parlerai, autant que possible je m'effacerai devant eux, et, sans m'interdire de donner en passant mon opinion personnelle, j'aurai pour principal souci de présenter exactement la leur et tout l'essentiel de leur travail.

Ces *Notes* ne feront pas double emploi avec le Bulletin que publie la *Revue des Études grecques :* le lecteur s'en apercevra bien. Peut-être remarquera-t-il, cependant, une petite ressemblance dans la disposition extérieure des matières. Je rappelle donc que cette disposition, c'est moi jadis qui l'ai cherchée et le premier adoptée[1]. Je n'ai pas trouvé mauvais qu'on me l'empruntât; on trouvera bon que je m'en serve de nouveau, à ma convenance.

Plastique et Poésie.

On prend un intérêt des plus vifs et un délicat plaisir littéraire à lire les pages où M. Winter a placé en parallèle artistes et poètes grecs de plusieurs époques, en considérant d'un point de vue nouveau les relations à établir entre les œuvres de l'art et celles de la poésie[2]. Je joindrai à l'analyse de son mémoire[3] celle d'un article de M. Pottier et d'un autre de M. Hauser, lesquels concernent respectivement Homère et Aristophane.

Homère. — On sait l'abondance des comparaisons homériques, principalement dans l'*Iliade*. Elles ne sont pas toutes de même qualité, tant s'en faut. Qu'on étudie d'abord les suivantes : les loups altérés (XVI, 156), la lionne défendant ses petits (XVII, 133), le lion blessé se jetant sur les chasseurs (XX, 164); et après, qu'on vienne à celles-ci : les loups ravisseurs (XVI, 352), le lion attaquant un troupeau (X, 485), l'arbre abattu par la hache (XIII, 389). Des premières aux secondes, on croirait passer d'un éclatant soleil à un pâle reflet lunaire. Autant les premières sont vives, directes, justes

1. Cf. mes explications à ce sujet, en tête du premier Bulletin publié par moi dans la *Rev. Ét. gr.* (VII, 1895, p. 400); les Bulletins antérieurs, et signés d'autres noms, étaient rédigés sur un plan différent.

2. F. Winter, *Parallelerscheinungen in der griechischen Dichtkunst und bildenden Kunst* (*Neue Jahrbücher,* 1909, p. 681-712). Les poètes successivement étudiés par M. Winter sont : Homère; les Lyriques; Pindare; Aischyle et Sophocle; Euripide.

3. Analyse non tout à fait complète. Pour ne pas l'allonger outre mesure, je supprimerai la partie touchant les Lyriques et j'abrégerai celle qui concerne Euripide.

par la vision, pénétrantes par l'observation, nettes par l'expression, autant les secondes sont molles, vagues, ternes, indécises pour le poète lui-même, puisqu'il nous dit, de la proie enlevée par les loups : des agneaux *ou* chevreaux ; du troupeau attaqué par le lion : des chèvres *ou* brebis ; et de l'arbre abattu par la hache : chêne *ou* peuplier *ou* pin. Les comparaisons de la première série sont de frais jaillissements de poésie ; les autres ne sont que façons de parler rebattues, usées, ayant traîné dans toutes les besaces de rapsodes. — En art aussi, on observe un contraste tout pareil entre deux séries de représentations, analogues par leurs sujets aux comparaisons homériques. La double scène figurée sur les gobelets de Vaphio, la chasse aux lions sur un des poignards de Mycènes, et cette peinture de Phaistos où un chat sauvage s'avance à pas de velours, l'œil fixe, vers un bel oiseau sans méfiance[1], ce sont là des tableaux ayant les mêmes qualités de justesse dans l'observation, de netteté dans le rendu, et de vie sentie, de naturel, de spontanéité, de fraîcheur[2], que les plus belles comparaisons de l'*Iliade*. Elles sont sorties de la même source, dit M. Winter, et sont contemporaines. Mais, quand l'art crétois-mycénien commence de se dessécher, ses figurations d'animaux deviennent bientôt de banales redites ; et ensuite, dans la période post-mycénienne, aux décorateurs qui prodiguent tant les zones d'animaux, il n'importe guère que ces bêtes soient lions *ou* taureaux *ou* sangliers *ou* bouquetins : ce ne sont plus des êtres réels, observés sur le vif, mais de purs ornements, des formules du langage décoratif, comme, dans le même temps, les « loups ravisseurs » et les « lions dévorants » n'étaient plus qu'une formule du langage poétique.

D'autre part, les comparaisons de l'*Iliade* sont empruntées surtout au monde des bêtes. Pour mieux caractériser l'homme, c'est aux animaux que le poète a recours, et, par exemple, voulant nous décrire avec éloge les héros, il ne trouve pas mieux

1. On trouvera une reproduction de ce fragment de peinture dans le récent article de M. Collignon sur *la Peinture préhellénique en Crète et dans la Grèce mycénienne* (*Gazette des Beaux-Arts*, 1909, II, p. 13).

2. Sur ces qualités de l'ancien art crétois en ses belles œuvres, cf. A. Reichel, *Studien zur kretisch-mykenischen Kunst* (*Wien. Jahreshefte*, XI, 1908, p. 242-258).

que de comparer Agamemnon à un taureau superbe (II, 480) et Odysseus à un bélier, chef du troupeau (III, 197). Cela est d'un esprit directement opposé à celui de la Grèce historique, dont l'art ne connaît que l'homme et oublie pour l'homme le reste de la nature. En revanche, cela s'accorde avec l'esprit de l'art crétois-mycénien, qui a si bien compris et si largement aimé la nature, toute la nature[1]. Il y a donc là une nouvelle raison de situer en pleine époque « minoenne » la source première d'où se sont épanchées les comparaisons homériques. — Et voilà comment M. Winter fortifie de bons arguments la récente hypothèse, d'un intérêt capital, selon quoi certaines parties de l'épopée ne seraient pas seulement teintées d'un reflet et d'un souvenir de la civilisation crétoise-mycénienne, mais auraient reçu dès le temps de cette civilisation leur forme poétique, leur façon littéraire.

A côté de ces petits îlots émergeant du passé, la masse de l'épopée appartient visiblement à la période post-mycénienne. Où en sont donc les arts plastiques dans cette période? De plus en plus détournés de l'observation du monde vivant par leur goût du style géométrique, ils commencent à peine, très lentement, l'étude du corps humain; ils ne savent plus rien de la nature et ne savent encore rien de l'homme. Cependant, l'imagination grecque achève de cristalliser sa conception anthropomorphique des dieux, de qui elle fait des surhommes par la prestance et la beauté; mais ces surhommes n'existent encore qu'à l'état d'idée, l'art étant impuissant à les représenter. Or, remarque M. Winter, tous ces mêmes traits se retrouvent dans l'épopée. Il est curieux de constater que les personnages n'y sont jamais l'objet d'une description physique, d'un essai de portrait. Les héros sont grands, forts, beaux, et tous semblables aux dieux; mais nous ne savons au juste comme ils sont faits, eux ni les dieux. L'exemple le plus frappant en ce genre est celui d'Hélène. Elle est belle, oui; mais de quelle beauté? Comment a-t-elle les yeux, le nez, le

1. Cet amour de la nature ne se retrouve d'ailleurs pas aussi large dans l'épopée. Car il s'étendait jusques aux petites plantes, aux feuilles, aux fleurs; les fleurs sont un des charmes les plus fins de la décoration crétoise-mycénienne. Or, on l'a remarqué déjà, elles ne fournissent rien aux comparaisons homériques.

front?... Le poète se borne à dire qu'elle est semblable à une déesse, étant entendu qu'une déesse doit être la plus belle des femmes. Mais cette beauté, il ne la *définit* pas, ne la *montre* pas : et, s'il a réussi à nous en donner l'impression, ce n'est que par un moyen indirect, par l'effet que produit la vue d'Hélène sur les vieillards troyens[1]. Bref, une même impuissance existe alors, dans la poésie et dans la sculpture ou la peinture, à observer et rendre le *physique* de l'homme.

Deux ou trois siècles plus tard, tous les artistes grecs, jusqu'aux plus humbles dessinateurs sur vases, étudiaient et reproduisaient inlassablement la figure humaine, dans les mille scènes qu'offrait à leur choix le trésor des légendes mythiques ou des chants épiques. Trésor étonnamment riche, qu'avaient contribué à former des poèmes aujourd'hui perdus, lesquels ensemble fournissaient beaucoup plus de matériaux que les deux d'Homère, à quoi nous sommes trop enclins à réduire toute l'épopée grecque. Mais il faut dire aussi que, devant cette abondance de sujets tous abondants en détails, les artistes en prenaient à leur aise, ne faisant pas profession d'illustrateurs fidèles, gardant leur pleine indépendance, accomplissant de leur mieux avec leurs petits moyens, puis avec des moyens améliorés, une pure œuvre d'art plutôt qu'une imagerie littéraire. On trouvera ces idées développées d'une manière précise et sûre dans un article de M. Pottier sur une coupe archaïque de Bruxelles[2] ; et, après le commentaire de cette coupe, une étude sur deux vases du Louvre, l'un appartenant au début du VI[e] siècle, l'autre au début du V[e], et représentant tous deux la mort de Troïlos, fournit l'occasion à M. Pottier de montrer les progrès réalisés, étape par étape, grâce à un effort intense et régulier, pour la mise en scène, la

1. Il ne faut s'esbahir, disoient ces bons vieillars
Dessus le mur Troyen, voyans passer Helene,
Si pour telle beauté nous souffrons tant de peine,
Nostre mal ne vaut pas un seul de ses regars.

L'idée de ce dernier vers est propre à Ronsard. Le poète de l'*Iliade* a dit seulement (III, 158) : « Elle est, de visage, toute semblable à une déesse immortelle. »

2. E. Pottier, *Vases peints grecs à sujets homériques* (*Monuments Piot*, XVI, 1909, p. 99-136, pl. XIII-XVII).

vie, l'expression, le sens du dramatique. A propos de cette aventure de Troïlos, où Achille manifeste la plus abominable sauvagerie, M. Pottier observe que cela même est l'indice d'une haute antiquité; qu'il a fallu longtemps pour que les poètes pussent ajouter à ce fonds barbare toute la noble et généreuse humanité qui imprègne le récit de l'entrevue de Priam et Achille; et qu'on voit ainsi se juxtaposer dans l'épopée la Grèce déjà policée et une Grèce primitive, antérieure de plusieurs siècles.

Ces conclusions, qu'on y prenne garde, ne se confondent pas avec celles de M. Winter; elles sont d'un autre ordre, et du reste ne les contredisent pas. M. Winter nous signale une sorte de dualisme dans la façon d'employer la matière poétique; le dualisme dont parle M. Pottier ressortit au domaine du sentiment et de la morale. Or, il n'y a nulle contradiction à faire coexister avec l'art raffiné de la période crétoise-mycénienne un Achille barbare, représentant de mœurs primitives et sauvages. C'est une simple question de latitude. Dans l'épopée sont venues converger maintes traditions de très diverses origines. Si on en recherche les plus lointains commencements, il faut se tourner vers tous les points de l'horizon successivement, vers les âpres montagnes de la Grèce septentrionale non moins que vers la Crète aux cent villes. Et, selon qu'on regarde d'un côté ou de l'autre, on aperçoit dans le même temps : au midi, la civilisation la plus florissante; au nord, la totale barbarie.

Pindare. — La pleine maturité du génie de Pindare correspond à peu près au moment où furent exécutés les frontons et métopes du temple de Zeus à Olympie. Ces marbres sont de 470-460 environ; et, parmi les odes du poète, la 7ᵉ *Olympique* date de 464, la 4ᵉ *Pythique* date de 464 aussi ou de 462. A la poésie du Béotien et à la sculpture des ouvriers d'Olympie, M. Winter trouve même caractère et même saveur : c'est le même dédain des gentillesses, la même largeur de facture, la même puissance un peu rude et heurtée, voire parfois un peu rustre, mais dominatrice et grandiose. Outre cette analogie

d'ensemble, il y a certaines similitudes dans le détail. Qu'on relise, dans la 9e *Pythique* (18 sqq.), le portrait de la nymphe Kyréné. Cette fille aux bras forts et au cœur fort, chasseuse et dompteuse de bêtes, dont Pindare vante la vigueur et la vaillance, non la beauté et la grâce, si nous voulons plus aisément nous la représenter au physique, nous n'avons qu'à regarder les figures féminines des frontons d'Olympie, ou telles statues du même style, comme par exemple les *Danseuses* d'Herculanum. L'histoire de Iason, dans la 4e *Pythique*, fournit matière à maints rapprochements plus nets encore : Iason et Médée, échangeant entre eux, avant les épreuves imposées par Aiétès, une mutuelle promesse d'amour (v. 222-223), c'est Pélops et Hippodamie, au premier fronton d'Olympie, confiants dans le succès prochain et penchant amoureusement la tête l'un vers l'autre; cependant qu'Aiétès, le père de Médée, hautain, sûr de lui (v. 224-231), rappelle si bien Oinomaos, le père d'Hippodamie, non moins fier et certain de triompher; et ensuite, le petit tableau de Iason labourant (v. 232-238) répond de la façon la plus exacte, par son franc réalisme, aux métopes où se déroulent les douze travaux d'Héraclès.

Pour mieux apprécier ces métopes d'Olympie, M. Winter demande qu'on se souvienne des vieilles métopes de Sélinonte, où c'est, en somme, le même type figuré qui reparaît dans chaque scène sous des noms divers, ici avec le nom de Perseus et accomplissant un exploit de Perseus, là avec le nom d'Héraclès et accomplissant un exploit d'Héraclès[1], tandis qu'à Olympie, c'est un seul et même personnage qui revient douze fois, mais différent à chaque fois et comme renouvelé, selon l'acte accompli. A Sélinonte, des scènes dont l'acteur principal change de nom et ne change pas d'apparence; à Olympie, des scènes dont l'acteur reste le même sans se répéter jamais. A Sélinonte, simple énoncé de chaque fait, impersonnel et sans vie; à Olympie, adaptation plastique du personnage à chacun de ses rôles, en sorte que le fait,

1. M. Pottier (p. 106 de l'article cité tout à l'heure) a fait une pareille observation, mais plus générale, concernant le répertoire décoratif des anciens peintres céramistes.

vraiment « vécu » par lui, devient vivant pour nous. Pareillement, dans le domaine de la poésie, confrontons l'*énoncé* par Hésiode (*Théog.*, 924-926) de la naissance d'Athéna, en trois vers nets, précis, énumératifs et privés de vie, avec les vers 35-38 de la 7e *Olympique*, où on croit *voir* le miraculeux surgissement et *entendre* l'effroyable cri dont tressaillent le Ciel et la Terre : l'Athéna d'Hésiode n'était que le type fourni par la légende, comme les héros du sculpteur sélinontien n'étaient que le type fourni par la tradition artistique; l'Athéna de Pindare est un être de mouvement et de vie, qui entre dans la vie en criant, et, par son cri de nouveau-née, prend possession de la vie d'une manière à faire tressaillir le monde. Et il n'y a, dans l'art grec, qu'une œuvre seule qu'on puisse mettre en parallèle avec cette brusque, effrayante et superbe vision, pour l'effet de soudaineté et pour la grandeur des contrastes : c'est, malgré toutes les différences des sujets, ce deuxième fronton d'Olympie, où tant de tumulte environne tant de calme, où l'apparition divine a une telle puissance, exprimée si simplement!

Aischyle et Sophocle. — Si on a eu raison de signaler certaines ressemblances entre Aischyle et son contemporain Pindare, il doit donc en exister aussi entre l'art d'Aischyle et celui des sculpteurs d'Olympie? Assurément oui. Voici, par exemple, dans les *Choéphores* (734 sqq.), la bonne vieille Kilissa, qui fut la nourrice d'Oreste : figure très vivante, très réelle, et qui ne paraît un peu réaliste que parce qu'elle est tout uniment ce qu'elle doit être et qu'elle a les sentiments et le langage de son état. M. Winter lui trouve un pendant fort exact en ce vieil homme, au front chauve et ridé, qu'on voit sur le premier fronton d'Olympie[1] : figure bien vivante, bien réelle aussi, celle-là même dont Rayet disait au lendemain de la découverte : « Ce rude et mâle vieillard, le sculpteur a dû le rencontrer dans la rue; il l'a fait poser devant lui, et l'a copié sans rien changer, ni les rides du front, ni la fatigue de la

1. M. Winter l'explique comme étant un devin, un « voyant », de l'entourage du roi Oinomaos.

paupière, ni les chairs molles... etc.[1]. » Mais ce n'est pas assez que de tels rapprochements particuliers. Prenons une vue d'ensemble des *Choéphores*, et observons que la composition (par un procédé habituel à Aischyle, puisqu'on le reconnaît dans l'*Agamemnon* aussi et dans les *Perses* et dans les *Sept*) consiste à mettre bout à bout deux grands développements que sépare à peine un petit motif central, et qu'en somme l'action se déroule conformément à la légende traditionnelle, le génie du poète ne se manifestant que par l'expression, par l'accent dramatique donné aux situations. De même, dans les frontons d'Olympie, le sculpteur n'a rien changé ni ajouté aux deux légendes qui lui fournirent ses sujets, il s'est borné à les dérouler tout simplement, avec une netteté quasi brutale; mais à chacun de ses personnages, à chacun de ses groupes il a conféré un indépassable accent de vigueur et les a dotés d'une superbe grandeur.

Combien différents des frontons d'Olympie, vingt ou vingt-cinq ans plus tard, ceux du Parthénon, que leur auteur[2] a librement composés, en y subordonnant les détails du sujet aux exigences de son sens artistique, afin d'atteindre, dans les savantes combinaisons des lignes, la plus parfaite eurythmie et de nous donner, dans les groupements et les poses et les mouvements, une impression de sereine noblesse et de lumineuse beauté! Telle est justement la différence entre l'art d'Aischyle et celui de Sophocle. Que l'on compare aux *Choéphores*, jouées en 458, donc antérieures à l'épanouissement de la sculpture attique, l'*Électre*, qui est contemporaine du Parthénon ou lui est un peu postérieure. C'est la même donnée, et tout est changé cependant, car tout est ramené maintenant au seul personnage d'Électre, à une étude d'âme, d'une grande âme tragique, de qui la noblesse et l'élévation se dévoilent, s'éclairent, se nuancent devant nous dans une suite de scènes harmonieusement équilibrées, balancées avec le plus délicat sentiment du rythme. Et au cours de ces scènes, les vers du

1. Cf. Rayet, *Études d'archéologie et d'art*, p. 58.

2. Je me garde d'écrire ici le nom de Phidias, M. Winter ayant clairement laissé voir, dans son texte, qu'il n'attribue pas à Phidias les sculptures du Parthénon. Une telle opinion me paraît fort discutable, mais ce n'est point le moment de la discuter.

poète évoquent maints tableaux, dont une juste réalisation plastique ne serait possible que si on empruntait aux sculptures attiques de ce temps leurs traits, leurs attitudes, surtout ce doux et calme rayonnement intérieur qui met autour d'elles une atmosphère de sérénité émanée d'elles-mêmes. Ingénieusement, M. Winter retrouve le double portrait des deux sœurs, de l'énergique et tragique Électre et de la douce et résignée Chrysothémis (l'observation vaut aussi pour les deux autres sœurs pareilles, Antigone et Ismène), dans ces deux filles du vieux roi Pélias, qu'un sculpteur contemporain de Sophocle, et qui peut-être avait travaillé au Parthénon, a groupées avec la magicienne Médée sur un bas-relief célèbre du Latran. Plus ingénieusement encore, dans cette scène si longue, ou plutôt si prolongée, retardée à plaisir de la reconnaissance d'Oreste par Électre, M. Winter trouve que le poète a procédé comme l'auteur de la frise dite des Panathénées, lequel, dans la longue succession des cavaliers et des chars, se reprend à chaque pas, repart, s'arrête, recommence, et semble ne pouvoir se résoudre à quitter ce diamant de beauté, avant d'en avoir, le tournant d'un doigt léger, présenté et fait briller chacune des multiples facettes.

Euripide. — Lui aussi, il a composé une *Électre*, et pas n'est besoin d'autre exemple pour apprécier de quelle main non timide il accommodait à sa façon les antiques légendes. Sa façon n'était point celle de Sophocle; visiblement, il ne cherchait pas les hauteurs sereines et les calmes harmonies. Il a supposé Électre mariée à un paysan pauvre, il a donné pour habitation à la fille du Roi des rois une masure, il l'a montrée allant avec la cruche sur sa tête chercher l'eau à la fontaine; et, quand Oreste revoit d'abord sa sœur, c'est une esclave au travail qu'il croit rencontrer. Contrastes voulus, qui témoignent d'un goût décidé pour la vie ordinaire et pour la réalité la plus commune, et aussi, sans doute, d'un vague besoin de contrebalancer par un peu plus de réalisme chez soi le trop d'idéalisme qu'on reproche au voisin. Or, dans le même temps que Sophocle et Euripide, il y avait, à Athènes,

deux renommés sculpteurs portraitistes : l'un était Crésilas, qui savait, selon le mot de Pline, « ajouter de la noblesse à ses plus nobles modèles », c'est-à-dire que, généralisant et idéalisant, il élevait l'individu jusqu'au type, et nous en pouvons juger encore par son *Périclès* ; l'autre, Démétrios (d'Alopéké), prenait l'individu tel quel, par amour du vrai, et, par exemple, portraiturant Pélichos, homme à gros ventre et fort laid, s'arrangeait très bien de ce gros ventre et de cette laideur, parce qu'il était, dit Quintilien, « plus féru de ressemblance que de beauté ». Et Lucien résume tout en deux mots : ce n'était pas un θεοποιός, mais un ἀνθρωποποιός. — Sophocle était, comme Crésilas, un θεοποιός ; Euripide, plus volontiers, eût ramené les dieux et les héros à la simple condition humaine, et ainsi il a été, en plein ve siècle, l'initiateur des idées qui devaient prévaloir dans l'art du IVe siècle.

J'arrête enfin ce long résumé, que j'ai fait tel pour mieux inciter quelques-uns de mes lecteurs à aller rechercher dans le texte même de M. Winter tout l'abondant détail de ses instructifs parallèles. Ils en rapporteront aussi cette impression, que les archéologues paraissent connaître les monuments de la littérature beaucoup mieux que les philologues en général ne connaissent les monuments de la plastique. Cela est confirmé encore par un article de M. Hauser, qui va me permettre de joindre ici le nom d'Aristophane à tous ceux qui précèdent.

Aristophane. — M. Hauser a trouvé dans Aristophane une aide pour comprendre certaines peintures de vases, et inversement des peintures de vases lui ont fourni le moyen d'expliquer avec sûreté des passages d'Aristophane, jusqu'à présent demeurés obscurs ou compris de travers[1].

1. L'expression ξαίνειν ἐς καλαθίσκον (*Lysistraté*, 579), le même mot ξαίνειν, plus quelques autres liés nécessairement à lui (*Assemblée des femmes*, 88-97), sont maintenant très clairs, grâce à une coupe de Berlin et une pyxis du musée de Boston,

1. F. Hauser, *Aristophanes und Vasenbilder* (*Wien. Jahreshefte*, XII, 1909, p. 80-100, pl. I.)

ou plutôt grâce au parfait commentaire qu'a donné de ces petites peintures M. Hauser. Il s'agit d'un travail préparatoire, d'une première mise en fil, peut-on l'appeler, que les femmes faisaient subir à la laine avant de l'enrouler sur la quenouille. C'est même en vue de ce travail-là, pour le faciliter à leurs plus délicates clientes, que les potiers grecs avaient fabriqué une nouvelle forme céramique des plus curieuses, et qui demeura longtemps une énigme : l'ἐπίνητρον ou ὄνος[1].

2. « O ma lampe d'argile[2], à l'œil étincelant!... » Ce début de l'*Assemblée des femmes* et surtout les vers 12-13 paraissent fournir le vrai sens d'une petite scène figurée, qu'on croyait fort déshonnête et bonne pour musée secret. Mais non; Aristophane (de qui on n'aurait pas attendu ce genre de réhabilitation) suggère une autre chose, qui est naturelle, avouable, légitime; reste toujours, cependant, que cela ne peut se passer qu'à huis clos et que l'image à mettre en marge des vers de l'*Assemblée des femmes* n'est point devenue, plus qu'auparavant, une image pour pensionnat.

3. Depuis 1845, on discutait si la peinture dont s'orne un aryballe attique du musée de Carlsruhe avait rapport ou non avec la fête annuelle d'Adonis; aidé d'Aristophane, M. Hauser a tranché la question. Cette jolie peinture fait un petit tableau à quatre personnages seulement; encore les deux femmes en péplos, debout l'une à droite, l'autre à gauche, ne font qu'assister à la scène du milieu et semblent n'être là que pour l'encadrer. Dans le milieu, on voit les Ἀδώνειοι κῆποι, c'est-à-dire un beau large vase et deux grands morceaux d'amphores, d'où émerge un peu de végétation fraîche. Une femme presque nue est montée sur une échelle : sa nudité nous avertit qu'elle

1. J'ai résumé jadis (cf. *Rev. Ét. gr.*, XI, 1898, p. 222) un article de M. C. Robert sur ce genre d'instrument; mais on croyait alors qu'il servait à égaliser la laine *déjà filée*, tandis qu'il ne servait qu'à *préparer* la mise en fil.

2. L'épithète d'Aristophane signifie exactement : tournée sur le tour. A cette occasion, M. Hauser signale un vase du British Museum et un autre de Munich, où se trouve figuré un tour de potier, qu'on n'avait pas jusqu'ici reconnu. Le premier de ces vases offre l'amusant spectacle de deux Silènes qui, tels deux gamins espiègles (et pourtant ils sont âgés, ils ont le front chauve, ils devraient être sérieux!), se sont mis à genoux sur un tour, se tiennent l'un l'autre par les bras et jouent à se faire tourner ensemble; leur queue de cheval, soulevée et flottante, indique la rapidité de la giration.

va tout à l'heure, près de quelque image d'Adonis étendu mort, jouer le rôle d'Aphrodite, de l'amante désolée; et elle gravit son échelle, afin de porter et disposer les κῆποι sur le toit-terrasse de sa maison. Elle est aidée par un Éros à grandes ailes, figure étrangère au sujet, due à une fantaisie gracieuse de l'artiste.



Peinture de vase attique, à Carlsruhe.
[Wien. *Jahreshefte*, 1909, fig. 53.

Cette échelle dressée est la principale curiosité du tableau; on l'avait mal expliquée jusqu'ici, et tout le sujet en était faussé. Or, Aristophane indique par deux fois, à quelques vers d'intervalle (*Lysistraté*, 389 sqq.), que la commémoration funèbre d'Adonis se faisait sur le toit des maisons : étant donné que la plupart des maisons en Attique, surtout au v[e] siècle, consistaient en une petite bâtisse carrée, plus que modeste, sans étage, avec un toit plat dont une simple échelle, non pas un escalier, permettait l'accès, l'énigmatique échelle du vase de Carlsruhe se comprend sans peine; on peut même dire qu'elle était généralement indispensable dans les préparatifs de l'*adoniasmos*. — M. Hauser a rectifié en conséquence les interprétations inexactes que M. Nicole, dans sa récente étude sur le peintre Meidias, avait proposées pour quelques peintures de vases où se revoit l'échelle dressée, avec une femme en train de la gravir.

Architecture.

Acropole d'Athènes. — Lentement (et jamais longueur de temps ne fut mieux justifiée), coûteusement (et jamais drachmes grecques ne furent mieux employées), pieusement, dévotieusement (et jamais piété au cœur ne fut mieux concevable, commandant aux mains plus attentive dévotion), les monuments de l'acropole athénienne ont été consolidés, raffermis, pansés de quelques-unes de leurs blessures, garantis contre un progrès menaçant de la ruine. Voilà dix ou douze ans qu'on a commencé de les « traiter », le traitement est aujourd'hui près de sa fin. Grâces soient rendues à la Société archéologique d'Athènes qui assuma les frais de l'entreprise, à M. Cavvadias qui en dressa le programme, à M. l'ingénieur Balanos qui en dirigea tout le travail !

Il était temps d'intervenir, on avait déjà trop différé d'appeler le guérisseur. Au Parthénon naguère, dans les parties hautes de la face Ouest, divers membres de la construction (chapiteaux, architraves; plaques du tympan) étaient les uns mutilés, les autres disjoints ou fendillés et émiettés, bref, suivant la locution familière, ne « demandaient » qu'à s'écrouler[1]. Quiconque a vu de près, sur l'échafaudage même, cet état ruineux, vu de près aussi avec quelle conscience on y portait remède, avec quel désir de respecter les matériaux anciens et quelle discrétion dans l'emploi de matériaux neufs, est tenu en conscience à déclarer que tout ce qui a été fait là devait être fait et ne pouvait pas être mieux fait. Lorsqu'on a critiqué parfois une si bonne et si indispensable besogne, ce fut malveillance ou sottise.

1. Les causes de cela étaient l'explosion de 1687, puis la malheureuse tentative de Morosini sur le fronton Ouest, enfin le manque de surveillance et de soins pendant plus de 200 ans. Pour toute personne connaissant un peu l'histoire du Parthénon, il n'y a jamais eu de doute possible quant à l'origine du mal. Cependant, on a pu lire un jour (*Débats* du 12 avril 1905), sortie de la plume suffisante et souvent mal informée de feu Gebhart, cette péremptoire affirmation : que le mal datait seulement de 1888, et venait de ce que les fouilles faites alors au voisinage du Parthénon en « *ébranlèrent les fondations rocheuses* » (!!).

Après le Parthénon, vint le tour de l'Érechtheion. Le délicat édifice ionique avait souffert non moins affreusement que le puissant temple dorique; mais ses infortunes n'avaient pas été de la même nature. Il n'avait pas été broyé, lui, par une formidable explosion de poudrière; telle de ses parties avait été abattue par le canon (1827), telle autre par un ouragan (1852), en sorte que beaucoup de ses morceaux gisaient près de lui, qu'il n'y avait qu'à relever et remettre en place. Le succès de l'opération a dépassé l'espoir. Tandis que le travail exécuté sur la face Ouest du Parthénon n'en a pour ainsi dire pas modifié l'apparence[1], l'Érechtheion, au contraire, a maintenant changé d'aspect[2] : le portique Est (réduit à 5 colonnes, au lieu de 6, par les sauvages démolisseurs que lord Elgin avait pris à sa solde) a recouvré tout le bandeau de sa frise en marbre noir, plus une grande longueur de sa corniche et même un des angles de son fronton ; le mur du sud a été rétabli au complet, avec son beau couronnement de palmettes ; le portique du nord a maintenant toutes ses colonnes, tout son entablement, tout son plafond ; sur la face de l'ouest, les quatre demi-colonnes ont été remontées, avec la partie de mur qui les relie entre elles, et un bon morceau de l'entablement s'élève au-dessus, continué lui-même par un des angles du fronton. Seul, le mur du nord est resté à demi ruiné. Et, si l'on songe qu'il s'agit d'un simple mur lisse, qu'on eût pu compléter sans possibilité d'erreur, cet exemple caractérise selon quel esprit tout le travail s'accomplit. On ignore, sur l'Acropole, cette ivresse de la pierre neuve qui, durant le XIXe siècle, tourna la tête à tant d'architectes par qui furent saccagés nos monuments du Moyen-Age ; on n'y emploie de marbre neuf qu'en cas d'absolue nécessité, et ces cas-là sont rares. Il arrive même, chose inattendue, qu'on ôte du neuf

1. Au point que des touristes, en redescendant de l'Acropole, achetaient naguère (achètent peut-être encore aujourd'hui) des photographies tirées sur d'anciens clichés, ne représentant donc pas l'état actuel de la façade Ouest, et ne s'apercevaient pas qu'il y eût une différence avec ce qu'ils venaient de voir là-haut.

2. Cf. les photographies qui permettent de comparer l'ancien état et le nouveau : *Πρακτικά de la Soc. arch. d'Athènes pour 1907* (1908), pl. 1 ; et *pour 1908* (1909), pl. 6, fig. 3 ; *Arch. Anzeiger*, 1909, c. 103-106, fig. 4-5 ; l'*Illustration*, n^os du 13 mai 1905 et du 22 février 1908.

qui avait usurpé la place du vieux : ainsi, on a ôté de l'entablement soutenu par les Caryatides un grand bloc, qui datait d'une restauration faite en 1844 ; le bloc ancien ayant été retrouvé, on a jugé avec raison qu'il devait, tout mutilé fût-il, reprendre ses droits et sa place[1]. Vraiment, plus on connaît le détail de cette entreprise délicate, patiente, minutieuse, plus on doit approuver qu'elle ait été ainsi entendue et ainsi conduite ; mais trop peu de personnes, je le crains, en savent le détail[2].

On ne procède pas autrement pour les Propylées aujourd'hui qu'on ne procédait hier pour l'Érechtheion. Le travail a commencé par le portique Est, celui qui succédait, vers l'intérieur de l'Acropole, à la quintuple entrée. Les Turcs l'avaient laissé en triste état : les fûts des colonnes étaient violemment disloqués et leurs chapiteaux brisés, par terre gisaient les morceaux de l'entablement, du fronton, du plafond. Voici maintenant que les colonnes ont repris l'aplomb et réparé leurs chapiteaux, lesquels sentent derechef sur eux le poids de l'architrave antique, et sur celle-ci à son tour on repose quelques-uns des triglyphes et métopes de la frise, au-dessus de quoi viendront un des angles du fronton et plusieurs des plaques de son tympan ; ensuite quelques parties du plafond caissonné s'étendront de nouveau entre la colonnade et le grand mur de marbre que percent les cinq portes[3]. Ici encore, comme à l'Érechtheion, comme au Parthénon, il n'y a qu'à louer, puisque la tâche assignée est uniquement de *consolider, relever, remettre en place*, et n'a rien d'une « restauration », au sens déplorable qu'a pris ce mot chez nous, par la faute du génial et malfaisant Viollet-le-Duc.

1. On n'a malheureusement pas retrouvé de quoi éliminer de la même façon les parties neuves de la Caryatide refaite aux trois quarts par le sculpteur Imhof en 1844 (c'est celle du deuxième plan, à droite, immédiatement près de l'ouverture qui donnait accès dans la *prostasis*). Signalons à ce propos une erreur qui fut commise assez fréquemment dans ces dernières années : on a dit, écrit, imprimé qu'on venait de refaire une Caryatide, et que c'était un sacrilège. C'en est un, mais il remonte au temps de Louis-Philippe.

2. Cf. les rapports publiés annuellement par M. Balanos dans les Πρακτικά ; les deux derniers concernent l'Érechtheion : Πρ. *de 1907* (1908), p. 125-128, pl. 1 ; et *de 1908* (1909), p. 224-226, pl. 6.

3. Un rapport de M. Balanos sur les travaux déjà exécutés paraîtra dans les Πρακτικά *de 1909* (1910).

Quand les échafaudages des Propylées seront retirés, mais avant qu'ils quittent l'Acropole pour aller se dresser ailleurs au long de quelque temple (car les semblables besognes de sauvetage ne manquent pas en Grèce[1]), je crois qu'il y aurait à leur demander un dernier service. Je ne veux pas faire allusion à tout ce que, volontairement, on a laissé inachevé et en suspens au Parthénon[2]. Mais il faut considérer, outre les monuments sur l'Acropole, l'acropole même qui est leur commun piédestal : ce massif rocher, ceinturé d'une forte muraille, est devenu, par le travail humain, une façon d'œuvre d'art, intimement unie au reste, et sans laquelle l'ensemble du tableau laisserait peut-être quelque chose à désirer. Les murs élevés par Thémistocle et Kimon ne font qu'un, dans notre esprit, avec les édifices construits par Périclès : c'est pourquoi les soins respectueux qu'on donne à ceux-ci, ceux-là également y ont droit. Or, en certaines parties, ces remparts ont été (par les Vénitiens, dit-on) plaqués extérieurement d'une grossière maçonnerie, destinée à les renforcer contre les coups de l'artillerie. Il me semble qu'on devrait faire tomber cette enveloppe destituée d'intérêt, pour les mêmes raisons qu'on a jadis abattu toutes les masures modernes qui s'appuyaient à l'Érechtheion ou aux Propylées. Si la Tour franque a été supprimée, qui avait cependant pour elle le prestige de sa fière silhouette, bien plus encore la muraille d'enceinte doit-elle être débarrassée d'un cuirassement, sans objet aujourd'hui, et sous lequel se dérobe à nos yeux son aspect ancien et vénérable.

Délos. — L'École française d'Athènes poursuit à Délos, depuis six ans, une entreprise qui lui fait le plus grand honneur et qui ne mérite que des éloges sans aucune réserve. L'abondante générosité de M. le duc de Loubat lui fournit, en majeure partie, les moyens matériels d'exécuter ; et l'esprit

1. On a fait déjà le nécessaire à l'Olympieion d'Athènes et à Phigalie. Il faudra un jour s'occuper du grand temple de Zeus à Olympie, du temple d'Aigine, de celui de Némée, etc. Il y a du travail pour longtemps. — A Olympie, un don généreux d'un particulier a déjà permis de relever deux des colonnes de l'Héraion : cf. G. Kawerau, *Wiederaufbau zweier Sæulen des Heraions in Olympia* (*Athen. Mittheil.*, XXX, 1905, p. 157 sqq., pl. V-VI).

2. Porte sur l'opisthodomos, escalier du minaret, colonnes.

de méthode de son actuel Directeur, M. Holleaux, assure à l'exécution une marche continue, un progrès défini, l'exacte mise en ordre et en valeur des résultats obtenus[1].

L'exploration archéologique de Délos date de bien plus longtemps, il est vrai, puisque les deux premières fouilles, si fructueuses, de M. Homolle ont eu lieu en 1877 et 1878; mais la besogne qu'on est en train d'y accomplir a un caractère tout nouveau. Jusqu'à ces récentes années, le but principal avait été, en somme, la récolte d'inscriptions et de sculptures; et le peu de ressources pécuniaires ne permettait guère davantage. A cette chasse aux dépouilles de Délos on avait sacrifié Délos elle-même. Les tranchées ouvertes en tous sens et les tas de pierres et de terre qu'on en avait retirés et qu'on avait accumulés au plus près donnaient au site un aspect fort confus, décourageant, attristant : car les ruines gardaient un air plus ruiné et plus morne, à chaque fois que la troupe piochante des terrassiers s'en allait, ne laissant derrière elle que trous et bosses. A présent, les trouvailles d'inscriptions ou de sculptures, de peintures ou de mosaïques, si intéressantes qu'elles puissent être en soi, ne sont plus l'intérêt premier de l'entreprise : il s'agit de rendre au jour Délos entière, comme Pompéi; et, sans doute, ce sera une Pompéi moins grande, moins riche, moins élégante, et qui, n'étant pas morte d'une catastrophe soudaine, aura conservé en son enfouissement beaucoup moins d'objets domestiques et d'œuvres d'art; mais ce sera toujours, comme Pompéi, une morte délivrée du tombeau, une morte de qui, après le linceul soulevé, on revoit les traits et on distingue la physionomie.

Cette Délos, qui fut à la fois un centre religieux et un centre commercial, un sanctuaire et un entrepôt, a eu une histoire longue et variée : son sol et ses ruines le rappellent d'abord. On vient d'y constater les traces d'un habitat néolithique; on

1. Cf. *Comptes rendus Acad. Inscr.*, 1904 et années suivantes : lettres et rapports de M. Holleaux sur les travaux de Délos. Le plus récent rapport a été publié dans les *Comptes rendus* de 1909, p. 397-417; il est illustré, comme les précédents, de photographies et plans très instructifs. — Un excellent article général sur les fouilles et l'état actuel du terrain a été publié par M. Courby, Membre de l'École d'Athènes, dans la *Revue scientifique (Revue rose)*, du 16 octobre 1909, p. 481-487.

y a relevé les restes de bâtisses de l'époque mycénienne; les constructions et les sculptures des sanctuaires ressortissent à tous les siècles successivement de la Grèce archaïque et de la Grèce classique; les maisons et les magasins maintenant déblayés appartiennent la plupart au IIe et au Ier siècle avant notre ère; des maisons encore et des thermes datent de l'Empire romain; enfin, des débris d'églises byzantines closent ce long déroulement d'activité humaine sur le petit îlot rocheux qui fut hospitalier à Létô errante et que sacra la naissance d'Apollon.

Tous ces multiples témoins de la civilisation et des croyances anciennes, on ne se borne plus à les reconnaître et les enregistrer; on apporte un soin scrupuleux à les préserver et les conserver. Les murs sont partout consolidés, et, s'il est nécessaire pour cela d'y introduire quelques pierres neuves, celles-ci se décèlent au premier regard soit par leur état brut ou par une application de chaux; dans les cours des maisons et dans les grands édifices des sanctuaires, les colonnes renversées sont, quand il est possible, remises debout; les bases et les exèdres sont pareillement rétablies sur place; les peintures décoratives et les mosaïques dans les maisons demeurent où elles étaient, des précautions étant prises pour en garantir les plus notables contre l'indiscrétion des visiteurs. Les déblais, jetés à la mer, n'offensent plus les yeux; les ruines des monuments sont désencombrées de tous les morceaux informes; et un spacieux musée, élevé au voisinage, hospitalise, comme à Olympie et Delphes, les objets qui ne pourraient sans dommage rester en plein air. Le grand Sanctuaire d'Apollon, dont tous les édifices ont été étudiés d'une façon approfondie, pierre par pierre, détail à détail, a pris maintenant sa physionomie définitive; et il en sera ainsi bientôt pour le Sanctuaire des Dieux étrangers, nouvellement découvert, où la fouille n'est pas terminée encore. Çà et là, s'ouvre un large puits de sondage, aux parois maçonnées en pierres sèches, qui laisse voir les parties notables des constructions de la primitive époque, tout comme, sur l'Acropole d'Athènes, on a laissé visibles par places, en contre-bas, les restes du

plus antique rempart et des aménagements de la période mycénienne. A côté du sanctuaire principal, un grand quartier de la ville, depuis la mer jusqu'au théâtre, a été excavé et mis au net, sur une longueur d'environ 225 mètres à vol d'oiseau et une largeur variable de 175 mètres à 60 mètres; le promeneur y circule dans d'étroites rues tortueuses, dallées et canalisées, entre des murs qui sont conservés en général jusqu'à la hauteur du premier étage, devant des boutiques étroites et des maisons au seuil de marbre, dont les cours sont parfois encore plantées de colonnes[1]. Une partie des magasins qui s'alignaient sur les quais du port ont été déblayés avec un égal soin; et le port lui-même a été l'objet d'une minutieuse étude: car, tandis qu'on le croyait jadis un port naturel, il a été, au contraire, entièrement aménagé de main d'homme, avec ses cinq bassins qui se suivent sur plus de 1,000 mètres de longueur, séparés l'un de l'autre par de grands môles, le plus antique et le plus important de ces bassins étant couvert par une jetée en granit.

Ce n'est pas tout. Dans le temps que les jeunes « Athéniens », avec le renfort de quelques-uns de leurs anciens, dirigeaient les chantiers de fouilles et recueillaient les éléments de leurs publications à venir, de l'ordre archéologique ou épigraphique, d'autres auxiliaires leur étaient adjoints pour des travaux nécessitant une compétence spéciale. M. le capitaine d'artillerie Bellot a dressé, au cours de deux campagnes, une carte admirable de l'île, la seule carte sûre qu'on aura de Délos[2]. M. l'enseigne de vaisseau Bringuier a fait, parallèlement, la carte des constructions du port, en partie submergées aujourd'hui, et celle des profondeurs de la mer au voisinage. Enfin, M. Cayeux, professeur de géologie à l'École nationale des mines, est venu à deux reprises étudier la composition du sol, les nombreuses carrières de l'île, son hydrographie, son adaptation à la vie de l'homme.

1. Cf. *Bull. Corr. hell.*, XXX, 1906, pl. IX-XII; la fouille a beaucoup progressé depuis que ces plans furent dressés en 1904; je les signale seulement comme vues partielles de ce qu'on appelle le Quartier du théâtre. D'excellentes illustrations, propres à faire bien connaître l'aspect des rues et des maisons, accompagnent l'article publié avec ces plans: cf. *Ibid.*, p. 483 sqq. (Chamonard).

2. Cette carte vient d'être publiée.

Voilà, sommairement esquissée, l'œuvre scientifique à laquelle s'est vouée l'École française d'Athènes depuis six ans[1]. Elle y concentre, cela va de soi, presque toutes ses ressources matérielles et toutes ses forces intellectuelles; les unes et les autres y ont été employées de la manière la plus judicieuse et la plus féconde. Bientôt, chacun pourra en juger, grâce à une publication en fascicules[2], non moins bien conçue que les gros travaux qui la préparèrent, et menée avec un pareil esprit d'exactitude et d'ordre minutieux. Il convient de féliciter et remercier tous les vaillants ouvriers, à des degrés divers, qui ont été et sont encore à la peine; et, doit-on ajouter, par là même que la tâche à accomplir comprend beaucoup de parties ingrates et destituées d'éclat, l'accomplissement intégral et loyal du programme tracé fait d'autant plus d'honneur à l'École d'Athènes et à son Directeur. Les archéologues étrangers, bons juges, le savent bien. Parmi les Français qui devraient le savoir non moins, il y en a qui l'ignorent ou affectent de l'ignorer: cela n'est pas à leur avantage.

Sculpture.

Myron : groupe d'Athéna et Marsyas. — Il aura fallu presque un siècle pour retrouver, identifier et rétablir au complet, d'après les copies subsistantes, ce groupe qui ne comptait que deux seules figures et fort simples. L'œuvre originale, en bronze, était sur l'Acropole d'Athènes, dans la région à l'ouest du Parthénon. Des monnaies de l'époque impériale la reproduisent, d'une façon incertaine et confuse. Pline et Pausanias l'ont mentionnée, mais leurs mentions ne se ressemblent guère, sinon pour la brièveté et l'insuffisance.

En 1823, on exhumait à Rome, sur l'Esquilin, une statue de Silène, sans les bras. On lui refaisait des bras, on lui mettait en chaque main des castagnettes, et c'était donc un Silène

1. Encore une fois, je n'oublie pas les fructueuses explorations faites à Délos auparavant; mais l'entreprise des fouilles depuis 1904 est foncièrement différente de tout ce qui avait précédé.

2. Deux fascicules ont déjà paru.

dansant. Après trente-cinq ans passés, Brunn démontrait que cette restauration ne valait rien et que la figure était une copie du *Marsyas* de Myron. Cinquante ans passèrent encore, et voici



Groupe d'*Athéna et Marsyas*, par Myron.
(*Wien. Jahreshefte*, 1909, fig. 70.

que l'*Athéna*, seconde figure du groupe, a été à son tour reconnue. M. Sauer et M. Pollak l'ont retrouvée, indépendamment l'un de l'autre, par des voies différentes[1]. Et c'est plusieurs exemplaires à la fois qui nous en sont rendus : trois corps, sans la tête, lesquels sont respectivement au Louvre, à Madrid et à Toulouse; puis une tête isolée, à Dresde; enfin surtout, à Francfort, un exemplaire à peu près complet, tête et corps, en un très bon état de conservation. Aussi le musée de moulages de Munich a-t-il pu entreprendre avec succès une

1. B. Sauer, *Die Marsyasgruppe des Myron* (*Arch. Jahrbuch*, XXIII, 1908, p. 125-162, pl. III-IV); L. Pollak, *Die Athena der Marsyasgruppe Myrons* (*Wien. Jahreshefte*, XII, 1909, p. 154-165, pl. II-V). — Cf. É. Michon, *L'Athéna du groupe d'Athéna et Marsyas de Myron* (*Bull. Soc. Antiquaires*, 1908, p. 335-343).

restitution fidèle de l'œuvre originale[1] : on y voit par terre, entre les deux personnages, les flûtes, ces flûtes d'invention neuve qui provoquent le dédain d'Athéna et l'ardente convoitise de Marsyas; la déesse exprime son sentiment et sa volonté par un geste simple de la main gauche, cependant qu'elle tient de sa droite la lance; et Marsyas, lui, débarrassé du tronc d'arbre qui se colle à l'une de ses jambes dans le marbre du Latran, agitant des bras qui sont maintenant ses vrais bras, est en outre proprement *coué*[2]



Statue d'*Athéna*, à Francfort.
Wien. Jahreshefte, 1909, pl. II.

1. Cf. J. Sieveking, *Myrons Gruppe der Athena und des Marsyas* (*Arch. Anzeiger*, 1908, c. 341-343). — M. Pollak fait deux reproches à cette restauration : 1° la tête d'Athéna est trop durement tournée sur l'épaule gauche, et son regard pèse trop fixement sur Marsyas; 2° la lance ne devait pas reposer sur le sol, la main s'appuyant dessus; à cause de la position du pouce contre le bois, on doit admettre que la déesse était en train de lever sa lance pour bâtonner l'impudent Silène, ou du moins la tenait de telle manière qu'on pouvait lui prêter cette intention (cf. Pausanias, I, 24, 1 : Ἀθηνᾶ τὸν Σιληνὸν Μαρσύαν παίουσα...).

2. Vieux français, = *caudatus*.

d'une belle queue de cheval, par où la race des Silènes se distingue, comme on sait, de celle des Tityres et de celle des Satyres[1]. — La découverte, qu'on peut dire incontestable[2], de M. Sauer et de M. Pollak a d'heureuses conséquences. C'est déjà beaucoup, de posséder au complet et sous son exact aspect la seule œuvre certaine de Myron qu'il y ait après son *Discobole;* mais considérons, en plus, que cette œuvre est un groupe, chose si rare pour nous dans la statuaire de ronde bosse au vᵉ siècle[3], et qu'enfin l'une des figures de ce groupe est une femme, autre grande rareté dans la production de Myron lui-même.

Elle est charmante, cette *Athéna* de Myron, telle que nous l'offre la statue de Francfort[4] : son corps mince, ses seins à peine éclos qui ne repoussent que légèrement l'étoffe du péplos, ses épaules presque menues, son cou délicat, la fraîche fleur de ses joues font ici de la puissante Olympienne une pure jeune fille; sans le casque et la lance, ce serait plutôt Nausicaa. Eût-on attendu pareille grâce fine, de l'artiste qui semblait avoir mis dans les sujets athlétiques toute sa complaisance? Quant à l'expression du visage, il n'en faut point chercher une qui soit déterminée par le sujet et le moment: au milieu du vᵉ siècle encore, ni la passion ni le sentiment ni même l'action physique la plus vive n'ont en général d'effet sur les traits et ne nuancent la physionomie[5]; seule, l'attitude parle et les gestes signifient. La digne attitude de la déesse n'est pas moins expressive que la pétulance du Silène, et le geste si mesuré de ses jolies mains s'oppose, avec un tact très sûr, au mouvement désordonné des deux bras violents qui s'agitent devant elle.

1. Notons ici, en ce qui concerne le *Marsyas*, que M. Arndt, à l'occasion de la découverte de MM. Sauer et Pollak, a republié, en deux photographies excellentes, la tête de la statue du Latran: cf. Brunn-Bruckmann's *Denkmæler*, 611; on trouvera aussi, dans la brève notice qui accompagne cette planche, deux vues de l'autre copie connue, celle de la collection Barracco.

2. Elle a été contestée cependant: cf. *Neue Jahrbücher*, XXIII, 1909, p. 382-383 (J. Steinberger).

3. Je ne parle pas, naturellement, de la sculpture décorative.

4. Haute de 1ᵐ73 (sans la plinthe); le corps en marbre pentélique, la tête (avec le cou et le haut de la poitrine) taillée dans du beau paros.

5. Et cela était particulièrement vrai de Myron; cf. Pline, 34, 58: *corporum tenus curiosus animi sensus non expressisse* [*videtur*].

Le groupe est composé à la façon d'un bas-relief; il ne s'étend pas en profondeur, la « troisième dimension » ne joue aucun rôle. Il est fait pour être vu d'un point unique, les deux personnages s'offrant presque en entier de face, sur le même plan, et leurs gestes étant calculés de manière que les bras ne viennent pas en travers des corps, n'en recoupent pas les lignes, ne superposent pas un plan secondaire au plan principal. Mais il n'y a là ni gaucherie ni contrainte; les deux figures se présentent avec le plus grand naturel, et c'est le plus naturellement aussi que le geste de l'une répond au geste de l'autre, et que l'action de l'une provoque chez l'autre une immédiate réaction. La claire et solide unité du groupe provient de l'opposition totale qui existe entre les deux héros de la scène : opposition dans leurs sentiments et leur volonté,



Tête de l'*Athéna* de Francfort.
[*Wien. Jahreshefte*, 1909, fig. 71.]

dans leur attitude et leurs gestes. Mais ce n'est pas tout, et l'art myronien se manifestera plus complètement, si on analyse, après ce contraste des deux figures l'une par rapport à l'autre, les éléments de contraste que les circonstances ont fait surgir en chacune des deux, pour elle-même. Il y a contraste, chez Marsyas, entre sa convoitise qui le pousse en avant, qui retient ses yeux attachés sur les flûtes par terre, et le brusque rejet de son corps en arrière, l'arrêt de son élan soudain brisé: Et chez Athéna, il y a contraste pareil, mais moins brusque, entre le mouvement de marche qu'elle commence vers la droite (sa droite à elle) et le mouvement inverse qui tourne vers la gauche sa tête et ses mains; l'action résultant du sujet la retient à gauche, cependant que ses jambes veulent la porter à droite. Voilà comment Myron a marqué de sa marque la plus personnelle cette jolie figure, de qui, au premier abord, on n'aurait point pensé qu'il pût être le père.

Polyclète. — Les études sur Polyclète se succèdent. Après M. Lippold, qui avait corrigé une sérieuse erreur en démontrant que la tête dite *Héraclès Broadlands* ne justifie pas son nom et que les diverses têtes où on avait cru reconnaître des copies d'un *Héraclès* polyclétien se rapportent soit à l'une ou à l'autre de deux figures d'athlètes déjà connues[1], M. Sieveking vient, par une démonstration inverse, de promouvoir à la qualité divine une tête du musée de Boston, qui avait passé jusqu'ici pour copie du *Doryphore*[2]. Ce marbre, d'une beauté de travail exceptionnelle, représente *Hermès,* type de l'*Hermès Boboli;* l'auteur de la statue *Boboli* a, d'ailleurs, fâcheusement altéré son modèle : la vraie image complète de l'œuvre originale s'est conservée plutôt dans le bronze d'Annecy, de la collection Dutuit. Enfin, on a lu ici même, dans le précédent numéro de la *Revue*, le mémoire où M. S. Reinach remet sur le tapis, à propos d'un petit bronze de l'ancienne collection W. Rome à Londres, la question des *Héraclès* de Polyclète[3].

1. G. Lippold, *Zu Polyklet* (*Arch. Jahrbuch,* XXIII, 1908, p. 203-208).
2. J. Sieveking, *Hermes des Polyklet* (*Ibid.*, XXIV, 1909, p. 1-7, pl. I-II).
3. S. Reinach, *L'Héraklès de Polyclète* (*Rev. Ét. anc.,* XII, 1910, p. 1-9, pl. I).

Mais, si précieux que soient les résultats de ces travaux de M. S. Reinach, de M. Sieveking ou de M. Lippold, les articles « démolisseurs » de M. Hauser font une impression plus forte et différente. Ils n'instruisent pas seulement, ils troublent et inquiètent; ils introduisent le soupçon et le doute, comme le ver au cœur d'un fruit, dans ce qu'on croyait être des certitudes bien établies. Après une étude déjà publiée pour démontrer que le *Diadoumène* était un *Apollon*[1], M. Hauser ne se contente pas aujourd'hui d'apporter de nouveaux arguments à l'appui de cette opinion; étendant son enquête au *Doryphore*, il affirme que celui-là, à son tour, n'est rien moins qu'une statue athlétique[2]. — Car, puisque la main gauche portait, non pas l'ἀκόντιον, le javelot léger, arme de jet que l'on employait dans l'une des épreuves du pentathle, mais le δόρυ, la grande et lourde lance de choc, arme exclusivement militaire, la statue ne peut représenter qu'un guerrier[3]; et sa complète nudité indique dès l'abord que ce guerrier ne saurait être qu'un dieu ou un héros. C'est précisément un héros, le plus fameux des héros guerriers, qui avait donné son nom, chez les Romains, à une catégorie de statues-portraits, les *Achilleae effigies*, que Pline (34, 18) décrit en ces termes : *nudae tenentes hastam ab epheborum e gymnasiis exemplaribus.* Une telle appellation se comprend, si le prototype de ces statues était un Achille; et comme la description de Pline s'applique exactement au *Doryphore,* concluons que celui-ci était le prototype demandé et qu'il représentait donc Achille. — Puis, M. Hauser passe à une troisième œuvre de Polyclète, le *nudus talo incessens* (Pline, 34, 55). Ce serait un athlète, un pancratiaste, donnant un croc-en-jambe à son adversaire. Un petit bronze au Louvre, provenant d'Autun, reproduit ce « coup de Jarnac » de la lutte grecque; d'après quoi nous pouvons nous figurer en ses lignes

1. F. Hauser, *Polyklets Diadumenos* (*Wien. Jahreshefte,* VIII, 1905, p. 42-51); Id., *Apollon oder Athlet?* (*Ibid.,* IX, 1906, p. 279-287). — Cf., à l'encontre, E. Lœwy, *Athlet oder Apollon?* (*Ibid.,* VIII, 1905, p. 269-276; X, 1907, p. 329); cf. aussi *Arch. Jahrbuch,* XXIII, 1908, p. 208 (G. Lippold).

2. F. Hauser, *Gott, Heros und Pankratiast von Polyklet* (*Wien. Jahreshefte,* XII, 1909, p. 100-117).

3. Cet argument n'est pas neuf, on l'avait déjà allégué plusieurs fois et depuis longtemps; mais ceux mêmes qui l'alléguaient n'en tiraient pas de trop rigoureuses conséquences.

principales le grand bronze de Polyclète : la jambe gauche haut levée et projetée en avant dans une position presque horizontale, le torse rejeté en arrière pour faire équilibre, tout le poids du corps soutenu par la jambe droite plus ou moins ployée sur elle-même. Et une pareille figure, si hardiment construite et si neuve dans la statuaire, explique enfin d'une manière satisfaisante la phrase connue de Pline (34, 56) : *proprium eius est uno crure ut insisterent signa excogitasse*, éloge particulier et défini, qu'on n'avait pas osé prendre à la lettre et qu'on s'efforçait de plier à des œuvres comme le *Doryphore* ou le *Diadoumène*, qui ne le justifiaient nullement.



Statuette en bronze, au Louvre.
(*Wien. Jahreshefte*, 1909, fig. 63.)

Cette dernière thèse de M. Hauser, exposée en deux pages, est des plus considérables. Elle aurait pour résultat de faire entrer dans la production polyclétienne, parmi la calme famille des *Doryphore*, *Diadoumène*, *Kyniscos*, *Éphèbe de Dresde*, *Amazone*, *Hermès Dutuit*, etc., une figure bien imprévue, dont les lignes heurtées et violentes sembleraient plutôt être d'invention myronienne[1]. Mais aussi, est-il désormais hors de doute que les mots *talo incessens* ne peuvent désigner qu'un pancratiaste donnant le croc-en-jambe? Faut-il absolument écarter la correction *telo* (pour *talo*), aperçue par Benndorf, adoptée et fortifiée par Furtwængler[2], laquelle conduit à supposer une très simple statue de guerrier s'avançant avec le *telum* en main[3]? Tout en rendant leur plein sens aux mots

1. On citait des pancratiastes de Myron; cf. Pline, 34, 57 :... *Delphicos pentathlos, pancratiastas*...
2. Cf. *Meisterw. gr. Plastik*, p. 452.
3. On peut prendre une idée de ce type sur les stèles peintes de Thèbes, publiées par M. Vollgraff dans *Bull. Corr. hell.*, XXVI, 1902, pl. VII-VIII; M. Vollgraff

de Pline, *uno crure* etc., est-il indispensable, pour justifier ce sens, d'imaginer autre chose que le naturel mouvement de la marche, dans cette phase où l'un des pieds appuie sur le sol et l'autre est soulevé au-dessus du sol[1] ? Marche normale d'un promeneur, ou marche plus rapide, comme celle d'un guerrier *telo incessens*, peu importe au fond : ne suffit-il pas qu'un des pieds ait quitté le sol? et une telle pose, qui fournirait en quelque sorte la suite du *Doryphore*, n'est-elle pas davantage dans l'esprit de l'art polyclétien que la pose violente, extrême, presque acrobatique, du petit pancratiaste d'Autun? — M. Hauser doit s'attendre aussi à quelques objections sur le nom d'Achille assigné au *Doryphore*. On trouvera sans doute un peu surprenant que, dans les textes assez nombreux concernant cette statue, l'appellation originelle d'Achille, dont les copistes se souvenaient, ne soit jamais venue à la mémoire des écrivains, qui eussent dû la connaître mieux encore. On pourra même trouver que les mots souvent cités de Quintilien[2], au lieu d'être un éloge du *Doryphore*, ne sont plus guère que truisme : dire d'un Achille qu'il est *aptus militiae!* Et puis, on ajoutera peut-être que, dans la définition des *Achilleae effigies*, le mot *effigies* a bien son importance; qu'il s'agit de statues-portraits; et qu'il n'est pas improbable que le prototype de telles statues ait été un portrait[3], ce qui n'est assurément point le cas du *Doryphore*.

Mais, quoi qu'il en soit des discussions à venir, ce sera le mérite de M. Hauser de les avoir provoquées. Ses articles sont, au meilleur sens du mot, des stimulants. « Sachons

a lui-même indiqué (*Ibid.*, p. 570) la possibilité d'un certain rapport entre le *nudus telo incessens* de Polyclète et les représentations des deux stèles.

1. Je donnerais volontiers pour exemple ici le petit bronze du Louvre, publié par M. Héron de Villefosse dans les *Monuments Piot*, I, 1894, pl. XV-XVI, fig. 1-2 à la p. 110. Il me semble que le personnage (probablement un jeune dieu, peut-être Dionysos) devait être représenté en marche, son pied droit ayant quitté le sol. Cf. Marey, *le Mouvement*, p. 168, fig. 117 : le 3e homme de la file (en comptant de droite à gauche) offre exactement la même pose, dans le sens inverse, que le bronze du Louvre ; sa jambe gauche et son bras gauche ont entre eux même rapport que la jambe droite et le bras droit de la statuette. — Ne serait-ce point parce que le bronze ne posait que sur un seul pied, qu'on avait laissé subsister sous ce pied le jet de la fonte, en guise de tenon, afin de pouvoir l'assujettir avec solidité?

2. *Inst. orat.*, V, 12, 21 (= Overbeck, *Schriftq.*, 955).

3. Peut-être un portrait d'Alexandre, ce nouvel Achille.

désapprendre, » nous dit l'auteur, à la fin, un peu narquoisement. Cela ne signifie pas, sans doute, qu'on doive adopter en hâte toutes les idées qui passent, changer continuellement son habit selon la dernière lecture faite, et se livrer, par crainte de ne paraître pas au courant, à une sorte de « frégolisme » ingénu. Il faut savoir désapprendre : cela veut dire qu'on doit être toujours prêt à examiner de nouveau ce dont on se croyait le plus sûr, et ne point imiter le Thomas Diafoirus de Molière, le sot Thomas qui « ne démord jamais de son opinion », l'imbécile Thomas qui « s'attache aveuglément aux opinions de nos anciens ». Ce n'est pas les Thomas de l'archéologie qui feront avancer cette pauvre science, trop souvent hésitante et trébuchante.

Eutychidès : Tyché d'Antioche. — Vers 300 av. J.-C., un des principaux élèves de Lysippe, Eutychidès (de Sicyone) exécutait pour la ville d'Antioche, nouvellement fondée par Séleucos, en Syrie, une statue de *Tyché* en bronze, dont les dimensions, non connues au juste, étaient certainement colossales. La figure était représentée assise sur un rocher, au pied duquel émergeait, avec un grand geste de nageur, le fleuve Oronte : admirable traduction plastique (d'autant plus admirable qu'on ne saurait la concevoir plus directe et plus simple) de ce fait matériel, que la ville était effectivement sise sur des collines, en avant desquelles le fleuve, après un assez long cours souterrain, revient à la surface et coule au jour. *Tyché*, coiffée de la couronne murale, vêtue d'un long chiton et d'un ample manteau, dont un pan relevé enveloppait et couvrait la masse de ses cheveux par derrière, avait la jambe droite croisée sur l'autre jambe, et, tandis que sa main gauche s'appuyait fortement au rocher, faisant remonter son épaule, son bras droit reposait allongé sur le genou, la main tenant un bouquet d'épis et de raisins. L'œuvre d'Eutychidès ne nous est connue que par des copies réduites, qui ne sont pas également fidèles. On doit tenir aujourd'hui pour la plus considérable d'entre elles une petite statuette en marbre, d'un travail excellent, qui a passé de la collection Arndt au musée de

Budapest[1]. Elle a subi, il est vrai, des mutilations graves[2], mais du moins nous renseigne avec précision sur tous les détails de la draperie. Car, les mêmes détails se retrouvant et dans la statuette et dans plusieurs petits bronzes, on doit conclure évidemment qu'ils existaient dans le commun modèle de ces diverses copies. Quant au marbre du Vatican, où l'on voyait naguère la meilleure reproduction de la *Tyché*, on ne doit plus voir en lui qu'une copie, exacte en somme dans la pose et pour l'effet d'ensemble[3], mais dont l'auteur a pris, à l'égard de son modèle, d'impertinentes libertés.



Statuette de la *Tyché d'Antioche*, à Budapest.
[Brunn-Bruckmann's *Denkmæler*, 610.]

Vu le nombre des monnaies de l'époque hellénistique, puis romaine, qui reproduisent une figure analogue à la *Tyché d'Antioche,* M. Arndt estime que celle-ci a dû être souvent

1. Cf. P. Arndt, *Statuette der Tyche von Antiochia* (Brunn-Bruckmann's *Denkmæler*, 610).
2. L'avant-bras droit et la tête de *Tyché* ont disparu, et aussi la figure entière de l'*Oronte*.
3. Abstraction faite des inexactitudes qu'a commises, en certains points, le restaurateur moderne.

imitée pour d'autres villes, et c'est par elle qu'aurait été réintroduit dans la statuaire du IIIe siècle ce motif de la position assise avec les genoux croisés l'un sur l'autre. Remarquons, d'autre part, en ce qui concerne le geste respectif des deux bras, l'un s'appuyant au rocher, l'autre s'allongeant détendu sur la cuisse jusqu'en avant du genou, quelque analogie entre le chef-d'œuvre du lysippien Eutychidès et cette statue si parfaitement lysippienne qu'est l'*Hermès assis* d'Herculanum.

Polyeuctos. — Après le portrait d'Aristote, heureusement reconnu et étudié avec une science pénétrante par M. Studniczka[1], voici un autre beau portrait grec, mais sous lequel on ne saurait, pour le moment, inscrire aucun nom[2]. Il fait partie d'une collection d'antiques, aujourd'hui transportée à Vienne et qui était précédemment au château de Catajo, près Padoue. C'est une excellente copie, en marbre pentélique, d'un original en bronze; l'original était une statue entière, le copiste n'en a reproduit que la tête avec les épaules et la poitrine. Une seconde copie, réduite à la tête, se trouve à Rome, au Musée national; elle est d'une moindre valeur que le buste de Vienne. — Physionomie sérieuse et triste, un peu creusée, un peu rentrée, on sent là une forte vie intérieure, une capacité d'ardentes passions intellectuelles. L'artiste qui a su marquer si bien les traits physiques et le caractère moral de son modèle, doit avoir vécu à la fin du IVe siècle et au commencement du IIIe; il se rattachait visiblement à Lysippe, et même, dans un important détail de la chevelure, il s'est souvenu et servi des *Alexandre* du maître : voilà tout ce qu'on peut dire de lui avec certitude. Cependant, comme nulle autre œuvre ne paraît, en son fond, plus apparentée au buste de Vienne que le *Démosthène* exécuté par Polyeuctos en 280, le nom de ce sculpteur doit être rappelé, de préférence à tout

1. F. Studniczka, *Das Bildnis des Aristoteles* (Leipzig, 1908). Cette brochure de 35 pages, avec de nombreuses figures réunies sur 3 planches, est un chapitre détaché du grand ouvrage d'iconographie antique, « *Imagines illustrium,* » que M. Studniczka doit prochainement publier.

2. Cf. A. Hekler, *Griechischer Portrætkopf* (*Wien. Jahreshefte,* XII, 1909, p. 198-206, pl. VIII).

autre. C'est pourquoi je l'ai inscrit en tête de ces lignes, mais pour ce motif-là seulement, et non pas pour avoir l'air de reprocher à M. Hekler la juste et raisonnable prudence qui l'a empêché de rien affirmer.

Sculptures funéraires. — Passant en revue, après les avoir classés suivant l'ordre des temps, les marbres de nécropoles dans les collections publiques de Munich, M. Wolters y a trouvé, malgré le petit nombre de ces monuments, de quoi retracer l'histoire sommaire de la sculpture pour tombeaux en Attique[1]. Il manque seulement un échantillon de l'archaïsme; mais l'époque de la grande floraison, jusqu'au décret prohibitif rendu par Démétrios de Phalère, soit de la seconde moitié du ve siècle à la fin du ive siècle, est représentée par quelques exemples d'une suffisante variété. Ce ne sont pas des chefs-d'œuvre pour l'exécution; on sait de reste que les chefs-d'œuvre n'abondent pas dans cette catégorie de sculptures. Elles sont sorties le plus souvent de modestes ateliers, elles tiennent un peu de l'objet commercial, elles sentent la fabrique. Mais avec cela elles ont de l'âme, et elles touchent notre âme; même ce sont là, dans leur ensemble, les plus *humains* des marbres antiques; ils peuvent ne pas toujours satisfaire pleinement l'œil, ils ne laissent pas le cœur aride, ils éveillent en nous un écho profond d'humanité. Saisissons l'occasion offerte pour parler encore d'eux.

Si leur sens littéral maintes fois ne paraît pas clair, cette imprécision leur convient, n'est pas accident ou défaut; et certains exégètes ont dépensé vraiment trop de pédanterie (M. Wolters emploie avec raison ce mot) à vouloir fixer le moment et l'endroit de telles petites scènes qui, somme toute, ne racontent pas un fait, sont destinées seulement à susciter dans l'esprit une idée, à provoquer dans le cœur un sentiment.

1. P. Wolters, *Griechische Grabmæler in München* (*Münchner Jahrbuch d. bild. Kunst*, 1909, p. 1-21, avec 1 pl.). — Un des monuments qui sont passés en revue dans cet article a été, peu après, l'objet d'une étude plus détaillée de M. Wolters : *Bemalte Grabstele aus Athen* (*Arch. Jahrbuch*, XXIV, 1909, p. 53-60, pl. V). — Cf. aussi P. Castriôtis, Ἀνάγλυφα ἐπιτύμβια μετὰ πλαγγόνος (Ἐφημ. ἀρχ., 1909, c. 121-132, pl. 4). Un des reliefs de Munich, étudiés par M. Wolters, est aussi reproduit dans cet article (fig. 2).

Ces scènes ne sont point la nette affirmation d'une foi, ni l'expression définie d'une espérance; et cependant leur imprécision ne tient pas à un voile de symbole ou d'allégorie. Fort simples en soi, puisqu'elles consistent d'ordinaire à mettre face à face le père et le fils, la maîtresse et sa servante, ou à grouper la famille entière, le mari et la femme et les enfants et la petite esclave et jusqu'au chien de la maison, elles ont pourtant quelque chose d'irréel, par ceci que les morts y sont mêlés aux vivants : morts qui se présentent bien aux yeux comme des vivants, mais dont on sait, tandis qu'on les regarde faire les gestes anciens de la vie, que c'est là seulement l'image de ce qu'ils ont été. Et que sont-ils à présent? Vaguement, sans appuyer, craignant plutôt d'approfondir sa pensée incertaine, le Grec se figurait volontiers l'Hadès tel qu'un vaste paysage aux lignes et limites indécises, douce prairie de silence sous un triste clair de lune, où la vie se prolongeait terne, froide, incapable de changement, pareille à un écho indéfini des jours vécus sur terre, pareille à ce que serait le fantôme du passé pâlement réfléchi dans un miroir pour l'éternité. Or, c'est le miracle des stèles funéraires grecques, qu'elles puissent, même en des œuvres d'exécution médiocre, souvent nous donner, plutôt que l'impression du terrestre, celle du mystérieux Hadès : l'art le plus dépendant de la matière a su nous communiquer cette sensation élyséenne d'une vie ralentie, silencieuse, aux gestes rares et calmes et lents, aux attitudes longuement pensives et pleines d'inexprimé. Rien ne détonne, les vivants auprès de leurs morts semblant participer aussi de cette existence d'outre-tombe et les sentiments de leur cœur prendre de là un aspect apaisé.

Car enfin, quel que soit l'au-delà, la mort reste toujours la douloureuse séparation d'avec l'être cher. Mais c'est l'autre grand mérite des stèles funéraires, de nous montrer une douleur si belle, moralement et plastiquement, par ce qu'elle a de retenu et de recueilli, par la grave pudeur qui l'éloigne de toute manifestation vive, par la tendresse paternelle ou conjugale qu'exprime avec tant de simplicité la poignée de mains, le geste qui unit, cependant qu'un affectueux regret se marque,

avec non moins de discrétion et une égale noblesse d'âme, dans les bras abandonnés et la tète penchée de l'humble petite servante! Il n'y a rien de plus grec, et qui fasse plus d'honneur à l'esprit grec, que ces reliefs où l'émotion humaine, si profonde soit-elle, garde tant de mesure et se revêt naturellement, sans effort, d'une si pure sérénité. Citons, pour leur juste sobriété et leur cadence même, ces quelques mots d'un écrivain, devant les stèles du Céramique : « Calme souverain de ces séparations... Nulle angoisse, aucun abattement; c'est un fruit qui se détache ou le soleil quand il se couche. »

Henri LECHAT.

Lyon, février 1910.

DÉMÉTER

TERRE CUITE GRECQUE D'EMPORIUM[1]

(PLANCHE IV)

Grâce à l'amabilité de l'abbé Breuil, le savant préhistorien, grâce à la libéralité de MM. Joseph Reig et François-Xavier de Ferrer, la *Revue des Études anciennes* a l'heureuse fortune de présenter à ses lecteurs une très belle figurine d'argile trouvée à Ampurias. Elle fut découverte par M. de Ferrer dans le sable, tout près du môle du port de l'antique Emporium, au cours de travaux destinés à fixer les dunes mouvantes.

L'œuvre n'a pas besoin d'un long commentaire. Le *polos* dont la tête est couronnée, le porcelet que de la main droite la femme tient suspendu par les pattes de devant, la coupe pleine de fruits que de la main gauche elle porte contre son sein, caractérisent amplement Déméter.

Le *polos*, c'est la couronne de la déesse Mère et de la déesse Terre, comme le porc en est la victime :

Prima Ceres avidæ gavisa est sanguine porcæ,

dit Ovide (*Fastes*, IV, v. 413), comme les fruits à pépins ou les œufs sont les symboles de sa fécondité. Déméter s'orne, dans mainte œuvre grecque, de l'un ou de l'autre de ces attributs ou de tous ensemble, et il serait superflu d'insister.

Je préfère admirer la grande beauté de l'humble ex-voto qu'un Grec emporta dans ses bagages jusqu'à la lointaine colonie d'Espagne. Toute la majesté noble de l'art religieux

1. Hauteur : 0m165.

au milieu du ve siècle éclate dans la tête portée haute et droite sur un cou, sur des épaules puissantes de caryatide, dans le visage aux traits graves et forts modelés largement en pleine pâte, dans l'attitude si simple du corps d'une très savante pureté de lignes, dans l'ajustement à plis réguliers, sans raideur, de l'ample péplos.

J'aime à rapprocher la statuette du buste exquis de « Coré remontant des demeures souterraines, les bras encore emprisonnés dans son vêtement » que « les Athéniens », en 1896, eurent tant de joie d'offrir à leur illustre camarade Léon Heuzey, et dont chacun reçut en souvenir une délicate image. C'est le même style sévère que la frise du Parthénon a immortalisé. La Déméter d'Emporium avec la Coré de Tanagra forment le couple idéal des Grandes Déesses.

Supposez que le temps ait respecté toute la figurine d'Ampurias, et restituez la robe brisée en son ampleur de colonne cannelée, substituez le marbre éclatant à l'argile, grandissez la statuette à la taille d'une matrone, dressez-la sur un robuste piédestal dans la « cella » sévère d'un temple dorique, et dites si dans la série, pourtant si riche, des Déméter, il est une statue d'un art plus puissant, une statue plus vraiment divine?

Pierre PARIS.

LES MOTS DU FONDS PRÉHELLÉNIQUE

EN GREC, LATIN ET SÉMITIQUE OCCIDENTAL

C'est M. A. Meillet qui, dans un article des *MSL* (t. XV, fasc. 3ᵉ, p. 161 suiv. : *De quelques emprunts probables en grec et en latin*), a attiré l'attention sur les mots communs au grec et au latin « qui ne sont certainement pas indo-européens et dont la ressemblance très sensible ne peut s'expliquer que par des emprunts » faits à la langue (ou aux langues) de la civilisation antérieure à l'arrivée des Italiotes et des Hellènes dans les deux péninsules. Le principe qui permet de reconnaître ces mots, c'est qu'ils se ressemblent sans pouvoir se superposer phonétiquement et que ce sont des mots de civilisation. Ils appartiennent à des catégories définies et M. Meillet s'est contenté de quelques exemples appartenant à celle des noms de plantes (ὑάκινθος, κυπάρισσος, μίνθη, ῥόδον, λείριον, σῦκον, (Ϝ)οῖνος, ou à celle des noms de métaux. On se propose ici de suivre la voie qu'il a ouverte, d'ajouter quelques exemples aux catégories qu'il a traitées et de signaler des exemples analogues (minéraux, instruments, noms de fonctions) qui peuvent être également regardés comme des mots de civilisation. On les rangera d'après leur forme phonétique ou autre particularité remarquable, mais non d'après le sens.

I. *Mots à suffixe* -νθος. — Tout le monde admet qu'ils sont d'origine préhellénique. Citons :

ἀσάμινθος (instr.)	πλίνθος (instr.)
ἐρέβινθος (plante)	ὄλυνθος (ὄλονθος) (pl.)
μήρινθος (instr.)	ὑάκινθος (déjà cité par M. Meillet).
πείρινς ou πείρινθος (instr.)	τερέβινθος (pl.)
χήρινθον (pl.)	τέρμινθος (pl.)
χήρινθος (pl.)	τρέμινθος (pl.)
καλάμινθος (pl.)	cf. cyp. Τρεμιθοῦς (d'après Hehn 7ᵉ éd.)

La plupart de ces mots sont homériques. Ainsi ἀσάμινθος « baignoire » est déjà K 576 et dans l'*Odyssée*. Sa forme étrange, son -σ- intervocalique et le suffixe -νθος le dénoncent comme un mot non indo-européen.

Καλάμινθος « calament » ne se lit que chez Nicandre (IIᵉ siècle avant notre ère *Th.* 60), mais il est intéressant en ce sens que, comme

ἐρέβινθος ὄρο∼βος, il montre l'indépendance relative du suffixe *(i)nTh* que le peuple emprunteur a ajouté à des mots indo-européens[1], cf. νεοσσός qui est fait sur νέ(ϝ)ο- au moyen du suffixe -^{T}s-[2] que l'on retrouve dans Πυρασός, Πηγασός, Παρνασός, Παρνησσός, Ἰλισσός, etc... (v. Meillet, *loc. cit.*, p. 162). Le même suffixe apparaît dans κήρινθον « cérinthe » et κήρινθος « nourriture des abeilles, propolis » (Aristote *H. A.* 9, 40, 5) qui sont en rapport étymologique évident avec gr. κηρός. (cf. encore Κήρινθος v. d'Eubée), lat. *cēra*, lituanien *kóris*, etc.

En effet, certains de ces mots paraissent s'être étendus jusqu'à l'Europe du nord par l'intermédiaire des langues balkaniques. Κηρός, par exemple, a pu passer par l'albanais (illyrien) qui change l'*ē* indo-européen en *ō* (alb. *koš* « temps » de *k^{u}_{2}*ēso-*, d'où v. sl. *časŭ* même sens). Cet exemple n'est pas isolé, car on connaît πλίνθος qui se retrouve en vha. *flins* et en letto-slave : tchèque *plita*, « Sandstein », lit. *plytà* « tuile »); *-ns* (c'est-à-dire *-nz*), g. c. **flinta-* n'est pas trop étonnant étant donné le *-īnium* du lat. *uaccīnium* en face de -ινθος dans ὑάκινθος. En outre, il y a ἐρέβινθος qui a un représentant non seulement en latin (*eruom*), mais également en germanique (*Erbse*). La forme classique en grec est ὄροβος et en latin *eruom*. De plus on a : vha. *araweiz*, v. s. *erwet* de prégerm. **arw-ait-*. A côté de ἐρέβινθος apparaît une forme dialectale λεβίνθιοι · ἐρέβινθοι Hes. Ce n'est sans doute que par hasard que l'ο de ὄροβος paraît correspondre à l'*o* germanique (en désaccord avec l'*e* du latin). Le mot préhellénique commençait peut-être par une sorte d'*r* voyelle évoluée en latin comme l'*r* voyelle de date récente (**tris* > **trs* > *ter*[*r*]) et en grec en ε devant ι (ἐρέβινθος, λεβίνθιοι), en ο devant ο (ὄροβος), en germanique suivant les habitudes phonétiques de la langue intermédiaire[3]. Le second phonème devait être un *b* spirant (β grec moderne) rendu par β occlusif dans le grec qui, à cette date, ignorait toute spirante autre que *s*, en latin par *u* consonne (*w*) de même qu'en germanique. Cf. en latin *rosa* (avec *s* en face de (ϝ)ρόδον avec δ (Meillet, *ibid.*, p. 162), sans doute d'un préhellénique **wroδ-*. [On explique habituellement *rosa* par **rodia* (collectif : *sacculus rosā fartus* Cic. *Verr.*); mais *-ā* aussi bien que *-iā* forme des collectifs en indo-européen. L'explication de M. Meillet se recommande donc par sa simplicité (*rosa* < **wroδā*)].

1. A moins que grec καλαμινθος, plante odoriférante comme la menthe, ne résulte par superposition syllabique de *καλαμομινθος. Mais dans ce cas l'exemple de ἐρέβινθος ∼ ὄροβος subsiste de même que celui de νεοσσός. Cf. aussi les nombreux féminins en -ισσα (βασίλισσα, etc...) qui ne sont pas indo-européens (à part μέλισσα et quelques autres).

2. Dans cet article on notera le *teth* sémitique (*t* emphatique) ou ses équivalents par la majuscule italique *T*. De même pour les *heth*. On les notera *H*.

3. M. Hoops *Waldbäume* (1905), p. 464, émet également l'avis que tous ces mots dérivent d'une source commune.

Le suffixe *-inTh-* (dans ἐρέβινθος) est représenté par à-peu-près en germanique (*-ait-*)[1] et, comme il est mobile, il manque au latin et à la forme classique ὄροβος. — Parmi les noms de plantes cités, il y a encore ὄλυνθος, (ion. ὄλονθος) (cf. le nom propre Ὄλυνθος et lac. ὀλυνθεύς « figue tardive », ὀλυνθάζω « féconder les palmiers ») et τερέβινθος, τέρμινθος, τρέμιθος (Τρεμιθοῦς) qui se décèle comme préhellénique, non seulement par la finale, mais aussi par l'alternance β ~ μ irrégulière au point de vue grec, cf. dans le même sens κυμερῆναι κυβερνῆσαι cypr., qui doit être un terme technique préhellénique (remarquer le *g* du latin en face du κ grec). — Les autres mots sont des noms d'instruments : πείρινς, acc. πείρινθα « panier d'osier adapté à un char » et μήρινθος « corde, ficelle » (Il. Ψ 854-857-866-867-869) à côté duquel l'acc. consonantique μήρινθα (Orph. *Arg.* 595). On rattache le mot à μηρύω « rouler, enrouler » (particulièrement « enrouler une chaîne de tisserand »[2]). Ce sens technique, la présence du suffixe -νθος et le manque d'étymologie indo-européenne pour μηρύω indiquent qu'on a affaire sans doute à des mots empruntés à la civilisation préhellénique.

II. *Mots à -σ- intérieur.* — Le -σ (-σσ-) intérieur d'origine indo-européenne existe en grec. Il provient alors de *ts (d+s), (dh+s), (t+s)* ou de *k+y*, (*gh+y*) ou *t+y*, (*dh+y*) et peut être représenté même dans ce dernier cas par -ττ- attique (πράττω de *πρακγω, θάσσων de *θαγχγων, βλίττω de **mlityō*, cf. μέλιτος, contre μέσος, Hom. μέσσος de **medhyos* sk. *mádhyah*, lat. *medius*, etc. Mais en dehors des verbes en -σσω, -ττω, le cas est assez rare et pour la plupart des mots que l'on va étudier, l'absence d'une bonne étymologie ou d'autres indices portent à croire qu'il s'agit pour -σ- (-σσ-) de la représentation grecque d'un phonème étranger analogue au ^{T}s des langues sémitiques. A côté du suffixe *-inTh*, la langue (ou les langues) préhellénique possédait sans doute un suffixe à consonne -^{T}s-. C'est celui qu'on a rencontré dans νεο-σσός et qu'on trouve dans κυπάρισσος et dans un nom de plante non rappellé par M. Meillet : νάρκισσος, dans les féminins en -ισσα, -ιττα, dans θίασος (mot de civilisation religieuse) qui pas plus que διθύραμβος ou θρίαμβος ne peut s'expliquer par l'indo-européen, dans Πηγασός, Πηδασός et autres noms propres, dans κνίση (κνίσση). [La langue égéenne possédait bien le groupe initial *kn-* comme le montre Κνίδος et surtout Κνωσός]. Dans quelques mots le -σ- n'appartient pas à une finale. On n'a jamais réussi à expliquer le σ de δασύς en face de l'*s* du latin *densus*. Le rapprochement évident se heurte à la loi qui voudrait que l'on eût

1. Quelques formes du germanique supposent même simplement *-it-* : v. b. a. *erit* v. n. *ertr*.

2. On n'a pas prétendu relever ici tous les noms communs en -νθος qui existent en grec — ils sont sans doute beaucoup plus nombreux ; — on a simplement repris ceux qui se lisent chez Homère et quelques autres que le hasard des lectures a fait rencontrer.

*δαύς au lieu de δασύς. Tout s'expliquerait et même la différence des thèmes (υ et *o*), si l'on admettait que l'adjectif est un mot préhellénique *$dn^{T}s$- emprunté par le grec d'une part et le latin de l'autre. Le ^{T}s étant plus fort que le *s* indo-européen ne devait pas tomber à l'intervocalique. — Il en est de même du rapprochement de νᾶσος et de *insula*, car : $\frac{\textit{insula}}{\text{νᾶσος}} = \frac{\textit{uiola}}{\text{(ϝ)ίον}}$. [Ce nom de plante (ἴον) peut également être un nom préhellénique. Il ne se retrouve nulle part ailleurs en indo-européen et cf. σίον « berle » autre plante]. De même encore le nom du « pois » : πίσος, lat. *pisum*, ne s'explique que par l'hypothèse d'un préhellénique *$pi^{T}s$[1]. — Enfin, si le lat. *porrum* fait supposer **prsom*, le gr. πράσον montre par son -σ- intervocalique qu'il s'agit d'autre chose que de *s* indo-européen. Osthoff avait vu la difficulté et imaginé *πραϰνᾶ (hom. πρασιή « plate-bande », mais dans ce cas on attendrait att. *πράττον. Les difficultés disparaissent si l'on part d'un préhellénique *$pr^{T}s$-.

Quelques autres mots à -σ- intervocalique se dénoncent par leur sens et par leur isolement comme appartenant à la même catégorie. Ce sont σήσαμον, σίσαρος lat. *siser* (plantes), κασσίτερος (métal), κίσηρις et κίσσηρις « pierre ponce », ἀσύφηλος dont a traité M. Bréal (*MSL.*, t. XI, p. 118) (cf. hébr. ^{T}*sūs* « făuos »?); πεσσός, (Platon *Phaedr.* 274, attribue aux Égyptiens l'invention de la chose). Un mot de cette catégorie est intéressant. C'est l'homérique νύσσα *mēta* « la borne des chars ». C'est un terme technique, il a un -σσ- intérieur et il est identique au nom d'une ville de Cappadoce. Ces raisons suffisent sans doute pour y faire reconnaître un mot préhellénique puisque la civilisation égéenne a également atteint l'Asie-Mineure). Il se rencontre du reste également sous la forme Νῦσα en Carie, Béotie et comme nom de diverses montagnes *(La Butte)*. En tant que nom de ville, il équivaudrait au latin impérial *Metae* (Metz). On traitera plus loin de βύσσος, ὕσσωπος, κάρπασος et βασιλεύς. Il a déjà été parlé de ἀσάμινθος.

III. *Mots à σ- initial + voyelle.* — Les mots grecs à σ- initial suivi d'une voyelle sont suspects pour la même raison. A moins qu'un mot indo-européen ne commençât par *ts-*, *ty-*, *dhy-*, *ky-*, *ghy-* (cas très rares, cf. par exemple σέβομαι sk. *tyag-;* dor. σᾶμα, sk. *dhyā-*), on ne pouvait avoir de mots grecs commençant par σ + voyelle, les nombreux *s-* de l'indo-européen devenant régulièrement dans ce cas *h* (esprit rude) et même *zéro* dans quelques dialectes. Rentrent dans cette catégorie en l'absence d'étymologie indo-européenne les mots σάλπιγξ et σῦριγξ (remarquer l'identité du suffixe *-ing-*[2]; σάνδαλον (instr.); σέλινον, σίον tous deux dans un même vers de l'*Odyssée* (ε 72), σίκυον

1. D'après Hoops, p. 328, le pois est originaire d'Asie-Mineure et n'est encore que très peu répandu dans l'Europe du nord-ouest à l'époque néolithique.
2. Cf. φόρμιγξ et encore ἔλμ-ιγγες à côté de ἕλμ-ινθες et de ἕλμ-ις, Boisacq, p. 245.

cf. Σικυών ; σίδηρος (métal), σῖτος, σόλος, σήσαμον et σίσαρος déjà cités, σίπαρος et σίφαρος (π ⁓ φ) ; σάμψυχον (marjolaine) qui a subi par étymologie populaire l'influence de ψυχή, cf. lat. *sambūcus ;* ἕρπυλλον *serpyllum ?),* σύβαξ et *subāre* « être en chaleur », enfin, σῦφαρ « vieille peau ridée d'un serpent » qui est sans doute le même mot que le lat. *sūber* « liège, chêne-liège », littéralement « peau ridée » (Cf. *Festschrift* en l'honneur de Brugmann = *IF.* XXVI, p. 22 sqq.)

Tous ces mots, de même que les innombrables noms propres, de lieu ou d'homme, de Grèce ou d'Asie-Mineure, commençant par σ (type Σίσυφος) s'expliqueront sans doute par l'hypothèse d'un *ᵀs* ou d'un phonème analogue d'une langue étrangère et antérieure au grec.

IV. *Mots existant à la fois en grec et en latin, mais qui ne sont pas exactement superposables d'après les formules phonétiques de ces langues.* — On en a déjà rappelé quelques-uns plus haut. Ils ne seront pas repris ici. On ne citera que pour mémoire les mots σφόγγος ⁓ *fungus* qui ne diffèrent que par la présence ou l'absence de l'*s* et σφενδόνη ⁓ *funda* (cf. σφονδύλιον *uertebra*) qui diffèrent en outre par le suffixe et le degré vocalique. A moins que quelqu'un ne soit disposé à admettre des racines indo-européennes **zbheng-*, **zbhend-* (ou **zg$^{w}_{2}$heng-*, **zg$^{w}_{2}$hend-*), on y verra des mots du fonds préhellénique. Στύραξ et *storax* ne sont séparés que par une légère différence vocalique et il s'agit sans doute de mots orientaux dont on ne saurait sérieusement faire état. Toutefois, il est à remarquer que c'est seulement devant *r* provenant de *s* que *ŭ* est représenté en latin par *ŏ* (type : *fore*). — En revanche, σπινθήρ pl. σπινθῆρες Il. Δ 77 (derivé σπινθαρίδες *Hymne à Apollon* 442) doit retenir l'attention, car il ne saurait être ni séparé du lat. *scintilla* ni superposé à ce mot en vertu des formules phonétiques ordinaires. Il est à remarquer en effet que :

$$\frac{\sigma\pi\iota\nu\theta\acute{\eta}\rho}{scintilla} = \frac{(\grave{\alpha})\sigma\tau\acute{\eta}\rho}{stella}$$, à ceci près que **ster-* « étoile » est un mot indo-européen. D'autre part **ē* non indo-européen est représenté dans ce mot par *i* en latin, par η en grec de même que dans *lōrīca :* θώρηξ et dans *formīca :* μύρμηξ. La difficulté réside dans le π en face du *k (c)* latin. Tout s'expliquerait si l'on admettait l'emprunt fait indépendamment par le grec et par le latin d'un mot préhellénique **stinTēr-* qui aurait donné d'une part σπινθήρ par dissimilation et de l'autre **scintir-* en vertu du même phénomène, le résultat seul étant différent dans les deux langues.

Quant à θώρηκ- = *lōrīc-* (qui est bien un mot de civilisation), il présente deux correspondances irrégulières : θ = *l*, et *ē* = *ī*. Il est facile de se rendre compte de la seconde à laquelle il vient d'être fait allusion. La langue prêteuse avait sans doute ici un *ē* fermé que le latin a rendu par *ī* en exagérant dans un sens tandis que le grec le

rendait par η en exagérant dans l'autre[1], le latin et le grec n'ayant à l'origine que des ē ouverts hérités de l'indo-européen.

Quant à l'autre égalité : θ = *l*, elle semble plus difficile à résoudre. Toutefois, si l'on réfléchit que le θ grec n'est autre chose dans l'alphabet sémitique que le *T* (teth, et qu'aujourd'hui on est porté à croire que les Sémites, loin d'avoir donné aux Grecs leur alphabet, avaient emprunté celui des peuples qui avaient précédé ces derniers en Grèce, on ne pourra refuser d'admettre que la langue de ces peuples possédait une dentale à la fois analogue au θ grec et au *T* sémitique. Or, le θ grec était une sourde *douce* (et non forte comme le τ), suivie d'un souffle sourd, et le *T* sémitique appartient à la catégorie des consonnes *emphatiques* qui ont une articulation indécise entre la sourde et la sonore (cf. *q* (*K*) qui est *g* en babylonien et dans plusieurs parlers arabes modernes). Ce caractère est souligné par un fait que signale M. W. Max Müller : dans les transcriptions sémitiques de mots égyptiens, le *T* emphatique est rendu tantôt par *d*, tantôt par ז (v. *Orientalistische Literaturzeitung*, n° du 15 juin 1907, colonnes 299-305), ce qui montre que le *T* égyptien produisait quelquefois l'impression d'une sonore[2]. Les Grecs empruntant à la civilisation égéenne le mot **Tōrēk*- en même temps que l'alphabet ne pouvaient manquer de rendre le *T* de ce mot par le caractère qui lui correspondait dans l'écriture du peuple prêteur. Les langues italiques n'avaient pas cette ressource. Le *t* latin était fort et sourd, et le *d* (faible et sonore) ne correspondait pas non plus exactement au *T* du mot emprunté. C'est peut-être ce qui explique que ce *T* a été rendu par *l*. Toutefois, on sait qu'en latin il y a eu substitution dialectale de *d* à *l* surtout dans les mots empruntés au grec : Ὀδυσσεύς (Vases attiques Ὀλυττεύς) — *Ulixes ;* du reste ce nom est peut-être lui-même un vocable préhellénique, rem. *x* = σσ[3].

De même μύρμηξ ne peut évidemment pas être séparé de *formica*, car il est avec ce dernier dans le même rapport que θώρηξ à *lorīca* au point de vue de la finale (cf. au point de vue de l'initiale μορφή : *forma*). Peut-être faut-il partir ici d'une forme *β*órmék*- donnant régulièrement en grec *βόρμηξ d'où μύρμηξ par assimilation, lat. *formīca* par identification (à l'initiale) du son *β au résultat italique du *bh*- indo-européen. — Le même *T* que dans θώρηξ se rencontre sans doute dans θρίαμβος, mais en latin il a donné un résultat différent : *triumpe* (*triumphus*). Ce *t*, de même que le *p*, s'explique sans doute par une différenciation, *r* et *m* étant des sonores et déterminant **T* et *β à passer

1. θώραξ serait donc un hyperatticisme, ce qui n'aurait rien d'étonnant étant donné que le mot est avant tout homérique.

2. Cf. en grec même κίδαρις à côté de κίταρις. Ces mots sont sûrement d'origine étrangère. De même encore τάπης, τάπητος à côté de τάπις τάπιδος (Xénophon, *Anabase* et *Cyropédie*).

3. Ajouter ici δάχνη, dial. δαύχνα et λάφνη qu'on ne saurait séparer du lat. *laurus*.

à la sourde. En effet, ce phénomène, de même que celui de la dissimilation et de la métathèse, est surtout fréquent dans les mots d'emprunt dont l'image auditive est flottante dans la conscience linguistique des sujets qui empruntent. Un désaccord analogue règne entre les mots inséparables *tilia* et πτελέη (noms de plantes). L'*i* du latin résulte de *l'* mouillé devant *i* et l'*i* du frç. *tilleul,* etc., ne peut faire supposer un ī long, car il est dû au même phénomène que dans *fēcī* > (je) *fis,* etc. (*umlaut* de *i*). Le grec accueillait très bien le groupe **pt-*[1] du mot préhellénique; le latin au contraire l'a naturellement simplifié en *t*. Cf. arm. *theλi,* épidaur. πελέα, Hésych. τιλίαι (Walde).

— *Le désaccord existe entre des labiales :* exemple πυξός en face du latin *buxus* et πυρρύς en face du latin *burrus*. Ces mots peuvent être préhelléniques, car l'étymologie de πυρρός par πῦρ n'est évidemment qu'un pis-aller. Est-il permis de rappeler encore une fois le gr. πύργος en face du germ. **βurγ-* (got. *baúrgs,* vha. *burg,* etc.)? Le mot est peut-être un de ceux qui ont passé, à une date préhistorique, dans les langues du nord de l'Europe (v. Bréal *MSL.* VII, p. 247), etc.

— *Le désaccord existe entre des gutturales*, soit à l'initiale, soit à l'intérieur du mot : on a par exemple : gr. χάλιξ, Thucyd., I, 93, en face du lat. *calx* « chaux » (ici le vocalisme est également différent : ι grec = *zéro* latin, mais il peut s'agir d'une absorption proprement latine à l'intérieur du mot); gr. χαλκός[2] supposant $*g_2hl$-*k*-, tandis que v. sl. *želězo* et lit. *geležis* postulent $*g_2$*helēg*- ou $*g_2$*helēgh*-. De même encore *urc-eus,*(*urna*<**urcsnā*) en face du grec ὕρχη. — *Il y a métathèse entre les deux éléments du groupe* sk *ou* ks : exemple gr. ἀξίνη en face du latin *ascia,* ἰξός, éolien βισκός en face du latin *uiscum,* ξίφος en face du dorien σκίφος qui a peut-être un rapport (par emprunt postérieur) avec l'arabe *sayf*^{un} « sabre », kopte CIΦI.

— *Le vocalisme ne coïncide pas exactement dans les deux langues.* On en a déjà vu de nombreux exemples. Signalons encore : ὄνος — *asinus* qui a été étudié en dernier lieu par M. Brugmann *IF.* XXII, 197 suiv.[3]; ἐρωδιός ῥωδιός, lat. *ardea* qui paraît être représenté également en slave et en germanique (v. Walde *s. v.*) et qui avait déjà été signalé par M. F. de Saussure dans son célèbre *Mémoire;* Κύρνος (pour **kurs-nos*) ∼ lat. *Cors-ica* (cf. μύρμηξ : *formīca*), car :

$$\frac{\text{Κύρνος}}{\textit{Cors-ica}} = \frac{\textit{Tur(s)nus}\ (\text{Τυρσηνός})}{\textit{Tur(s)cus}};$$ Ἑστία att., ἱστίη ion., avec ι dans les autres dialectes (v. Ehrlich *KZ* 41, 289), lat. *Vesta,* et l'on en rencontrera encore des exemples dans ce qui suit.

1. Car il avait πτέσθαι, etc., et le dialecte homérique affectionne l'initiale πτ- + voy.

2. On a souvent rapproché χάλυψ, -υβ-ος « acier » qui lui non plus n'est pas grec d'origine.

3. On peut rattacher l'hébreu *'ātōn* à *aš*- en supposant le mot emprunté par l'araméen et à celui-ci par l'hébreu et l'arabe (ar. *'atān,* syr. *'-t-n*).

V. *Mots préhelléniques qui se rencontrent à la fois en grec (quelquefois aussi en latin) et dans le sémitique occidental (hébréo-phénicien et araméen (syriaque).*

On voit combien est féconde la catégorie de mots sur laquelle M. Meillet a attiré l'attention. On ne prétend pas l'avoir épuisée ni que tous les mots étudiés plus haut s'y rapportent nécessairement, mais on peut espérer ne pas s'être trompé pour le plus grand nombre d'entre eux.

Toutefois, ce n'est sans doute pas là le résultat le plus intéressant de la théorie. P. 162-163, M. Meillet n'a pas hésité à voir un emprunt de même nature, non seulement dans le grec (ϝ)οῖνος et (ϝ)ρόδον, mais encore dans les mots sémitiques correspondants (hébr. *yayin*, etc., ar. *ward*^{un}, etc., qui se sont de proche en proche communiqués à la plupart des langues sémitiques. A plus forte raison pourra-t-on admettre un emprunt analogue lorsque le mot n'existe qu'en grec (ou en grec et latin) d'une part, en hébréo-phénicien et araméen (ensemble ou isolément) de l'autre. Car il est bien connu que les Sémites, non plus que les Indo-Européens, n'ont pas de tout temps touché la Méditerranée. Il est donc possible qu'eux aussi aient emprunté des mots à la civilisation égéenne. En voici quelques-uns qu'on a réussi à rassembler :

I. Hébr. *'ēTūn*, gr. ὀθόνη Γ 141 Σ 594 (le mot est un terme de navigation et manque dans toutes les autres langues sémitiques).

II. Hébr. *bū*^{T}*s*, gr. βύσσος (terme de commerce; n'existe en outre qu'en syriaque) v. *REA*. t. X, p. 366 et Spiegelberg *KZ*, 41, 129.

III. Hébr. *kuttōneθ* et *keθōneθ*, aram. *kittānā* (emprunté plus tard par l'arabe), gr. χιτών (et κιθών) d'un mot préhellénique **ktōn-* d'où lat. *tun-ica*) par dérivation[1].

IV. *karpas*, gr. κάρπασος lat. *carbasus* « voile, toile à voile ». Remarquer *b* en face de π et cf. *gubernāve* : κυβερνᾶν; *buxus* : πυξός, etc. Le mot s'est ensuite répandu dans toutes les directions et a été emprunté même par le sanskrit : *karapāsa-*.

V. *kaδ* et *śaq*, κάδος et σάκκος (termes de commerce). Ni l'un ni l'autre n'a une bonne étymologie sémitique. Ils ne sont attestés qu'en hébréo-phénicien.

VI. *har* « montagne » gr. ὄρ(ος). Le mot hébreu n'existe pas dans les autres langues sémitiques, ni le mot grec dans les autres langues indo-européennes. Pour les voyelles, cf. (ϝ)οῖν-ος : *yayin*.

VII. *bām-āh* fém. « hauteur (quelquefois artificielle) sur laquelle on sacrifie », gr. βωμός « plate-forme élevée, estrade, piédestal, autel »; n'a pas de bonne étymologie indo-européenne, v. Boisacq, *Dict. étymol.*, p. 138 (Il n'y a pas d'apophonie *ā* : *ō*[2]).

1. A moins que *tunica* ne soit simplement une métathèse de **cutina* (ordre expiratoire — type *mazaguin* au lieu de *magazin*).

2. Le mot hébreu qui n'existe pas dans les langues congénères et n'a pas non plus de bonne étymologie sémitique, signifie en outre « tumulus, tombeau »; or βωμός a également ce sens.

VIII. *pileγeš* « courtisane », cf. gr. παλλακίς, etc., lat. *pellex* (n'existe qu'en hébréo-phénicien et n'a pas d'étymologie sémitique. Pour κ=γ (*g* spirart), cf. κάμηλος — *gāmāl* et κυπάρ-ισσος *infra*).

IX. *mallūªH* gr. μῶλυ (nom de plante), l'arroche. Cf. encore μαλάχη — *malua?*

X. *Helben-āh* fém. (nom d'une gomme odoriférante), gr. χαλβάνη, lat. *galbanum*.

XI. Peut-être *ᵀsulH(an)* « tabula », gr. σαν-(ίδ)- « tabula ».

XII. *gōφer* < **guparu* : gr. κυπάρ-ισσυς, lat. *cupr-essus*, cf. Pline « *huic patria insula Creta* » et *kōφer*, pl. *kᵉ φārīm* « la poix ».

XIII. *'ēzōβ* gr. ὕσσωπος. Ce n'est pas un mot sémitique d'origine (d'après une communication personnelle de M. H. Möller, qui a de lui-même reconnu le fait, malgré l'opinion qu'il a de la parenté des langues sémitiques et indo-européennes).

XIV. Un excellent exemple est *Harūᵀs* : χρυσός « or » qui n'existe qu'en hébreu et encore uniquement dans la langue poétique [en prose on dit *zĕhĕβ*, ar. *δahabᵘⁿ*, etc. (pansémitique)].

XV. Non moins sûr paraît être le terme de commerce hébr. *ᶜarāβōn* gr. ἀρραβών, lit. *arrhabo*. Le mot existe en arabe sous quatre formes différentes : *ᶜarbān*, *ᶜarabūn*, *ᶜarbūn*, *ᶜurbān* ce qui indique un emprunt à l'hébréo-phénicien. La racine verbale *ᶜ-r-b* au sens de « échanger » et « être caution » n'existe pas dans les autres langues sémitiques sauf le syriaque. Il s'agit peut-être d'un mot restreint à l'origine au phénicien et emprunté par lui à une langue égéenne.

XVI. Sans doute faut il ranger également ici le nom du taureau, bien qu'il existe en arabe : *θaurᵘⁿ*, hébr. *šōr*, aram. *tōr*, etc.; gr. ταῦρος, lat. *taurus*, v. sl. *turŭ*, etc. Le mot ne serait pas plus sémitique qu'indo-européen[1]. Cf. pour son extension celle de (ϝ)οἶνος et de (ϝ)ρόδον.

XVII. Hébr. *qānĕh*, gr. κάννα, κανών, etc. De là, peut-être κάννα-βις, etc. V. pourtant une étymologie de ce dernier mot par le finno-ougrien (Hoops, p. 472).

XVIII. Hébr. *šiqm-āh*, gr. συκάμινος, etc. Hehn, *Kulturpflanzen*[7], p. 382.

[XIX. Hébr. *liškāh (niškāh)* « chambre », etc., gr. λέσχη[2]].

Jusqu'ici, la plupart de ces mots avaient été considérés comme des emprunts faits par le grec aux langues sémitiques; mais cette explication se heurte au fait que la plupart du temps, les mots soi-disant originaires en hébréo-phénicéen ou araméen, n'existent pas dans les autres langues sémitiques. De plus, il y a de part et d'autre de la mer Égée un curieux *emprunt de traduction* qu'il est absolument

1. C'est également l'opinion de M. Ed. Meyer (*Geschichte des Altertums*, I², p. 627).
2. L'hésitation entre *l* et *n* dans le mot hébreu s'explique bien dans l'hypothèse d'un emprunt.

impossible d'expliquer de cette façon. A l'origine, dans les langues sémitiques aussi bien que dans les langues indo-européennes, le nom de la lune est masculin (hébr. *yarēaH*, et arab. *qamārun*), le *dieu* Sin à Babylone (masculin également en syriaque). Or, le fait remarquable qu'en grec, en latin et en slave on a créé une désignation féminine de la lune, gr. σελάννα « la brillante », lat. *lūna*, v. sl. *luna* = zd. *raoxšnā* « la brillante »[1], a son pendant exact dans l'hébréo-phénicien où le nom *poétique* de la lune est *leβānāh* « la blanche » (fém.). Ceci ne peut reposer que sur une conception religieuse différente à la fois de celle des Sémites et des Indo-européens, conception d'après laquelle la lune était une *déesse*. C'était sans doute celle de la civilisation égéenne[2]. Un emprunt de traduction analogue est le nom du *populus alba* qui est λεύκη en grec (la blanche) et *leβānāh* en hébreu (même sens). On voit que M. Meillet avait tout à fait raison de dire que la langue (ou les langues) de la civilisation égéenne n'était pas sémitique. Toutefois, les observations faites plus haut indiquent que le consonantisme de cet idiome avait un certain caractère de ressemblance avec le système consonantique du sémitique et du vieil égyptien. Un détail en latin montre que certains traits du vocalisme étaient également analogues dans quelques-unes de ces langues : en face de *tuscus* < **turs-cus*, cf. Τυρσ-ηνός, on a aussi *etruscus* < **trus-cus*. L'*e* tient évidemment à la place différente de l'*r* dans le mot. Mais ce n'est pas d'après les habitudes phonétiques d'une langue indo-européenne que **trusco-* a donné *etrusco-*. Ces dernières affectionnent au contraire à date ancienne le groupe initial *tr* (τρεῖς : *trēs* et d'innombrables autres exemples). Inversement, les langues sémitiques et de même le vieil égyptien ont horreur de tout groupe consonantique initial, et, quand la morphologie en amène un, ils écartent la difficulté en lui préposant une voyelle furtive (indiquée dans l'écriture non vocalisée par la consonne *aleph :* (') = esprit doux). *Etruscus* est donc la trace d'une phonétique analogue à celle du sémitique et du vieil égyptien. Ceci ne prouve pas que, suivant l'hypothèse de M. Pedersen, les langues méditerranéennes fussent apparentées au groupe chamito-sémitique, mais démontre en tout cas l'unité de la civilisation dans la plus grande partie de la Méditerranée, ou du moins des rapports suivis dès une haute antiquité entre les peuples qui en habitaient les bords. Sinon, comment expliquer autrement que par un hasard la coïncidence du verbe égyptien *c-r-q* « jurer » (kopte OPK c. à d. *orek*) et du grec ὅρκος « serment » et de *Hór-t*, gr. χήρα « veuve »?

Enfin, voici un mot difficile qui remonte sans doute lui aussi aux idiomes préhelléniques. C'est le grec βασιλ-εύς, fém. βασίλ-ισσα. Il est

1. Féminin d'un adjectif indo-européen **louqsnos*, cf. lat. *lūc-eō*, etc.

2. M. Perdrizet a fait récemment remarquer dans cette *Revue* (t. IX, 1907, p. 384) que les Mycéniens semblent surtout avoir adoré des déesses.

inutile de rappeler les étymologies indo-européennes proposées pour l'expliquer : elles ne satisfont personne. Si l'on accorde que le terme est préhellénique, soit *$ba^{T}sil$-*, le σ du grec s'expliquera facilement et de même le double λλ du phrygien βαλλήν (de *$ba^{T}sl$-en-*[1] par assimilation, v. *REA*, 1909, t. XI, n° 3, pp. 212-213), avec addition du même suffixe que dans le sk. *rāj-an-*. Si l'on suppose que ce mot a été emprunté d'abord par l'araméen et que cette langue, avec le sentiment de la correspondance *régulière* de son ^{c} (^{c}*ain*) avec le ^{T}s des autres langues sémitiques, lui a fait subir la mutation voulue, on obtient *$ba^{c}il^{u}$, d'où la forme araméenne existante $b^{ec}\bar{e}l$, laquelle par emprunt a donné l'assyrien *bêlu* et qui, par emprunt également, a pu donner hébr. *ba al*, etc. Il est vrai que $ba^{c}l^{un}$ existe en arabe, mais au sens d'*époux*. Car le mot pourrait avoir été adopté par les langues sémitiques en tant que nom propre[2] : Baal = (dieu), roi, de sorte que ce nom équivaudrait à *Melech, Moloch* qui a le même sens. On pourrait du reste concevoir les choses d'une façon légèrement différente. La voici. Ce trait étrange de la phonétique araméenne : ^{c} en face du ^{T}s de presque toutes les langues sémitiques n'est peut-être qu'un héritage de la langue que l'on parlait dans l'Asie antérieure avant l'arrivée des Sémites. Peut-être prononçait-on déjà *$ba^{c}il$ dans ce pays, alors que de l'autre côté de la mer Égée on disait encore *$ba^{T}sil$[3]. De toute façon, il semble bien qu'au moins au sens de *roi, dieu* : $B^{ec}\bar{e}l$, *Bêlu*, $Ba^{c}al$ se rattache au même mot que le grec βασιλεύς et le phrygien βαλλήν[4].

A. CUNY.

1. Ou *$ba^{c}l$-en-*. On rencontre aussi l'orthographe βαλήν.

2. Et identifié au sémitique *$ba^{c}l^{u}$ nom commun.

3. Cf. postérieurement des faits analogues en laconien : βαΐλεύς, Μῶά, etc. Bien qu'ici il s'agisse, non seulement de ^{T}s préhellénique, mais de *τσ, σ provenant à date plus récente de *ty, etc., indo-européen, leur transformation en simple souffle résulte peut-être d'habitudes articulatoires héritées des anciens habitants du pays. Le fait n'est malheureusement pas attesté dans les dialectes crétois (v. Meister, *Dorer und Achäer*, I, p. 68). [Dans l'arabe de Syrie on constate des phénomènes analogues remontant par-dessus l'araméen jusqu'à l'ancien cananéen].

4. [Note additionnelle]. Cet article était rédigé quand on s'est aperçu que, dans la deuxième partie du tome premier de la seconde édition de sa *Geschichte des Altertums* (parue en 1909 peu de mois auparavant), M. Ed. Meyer émettait lui aussi (p. 627) l'opinion que bien des mots communs au grec et aux langues sémitiques doivent tirer leur origine d'une langue de l'Asie-Mineure. Mais, pas plus que M. Meillet, M. E. Meyer ne fait de distinction entre mots pansémitiques et mots sémitiques occidentaux. On a donc peut-être montré trop de scrupules dans l'identification de βασιλ-εύς et du sémitique *$ba^{c}l^{u}$. M. Ed. Meyer en effet semble près d'admettre la même origine pour ταῦρος, sémit. *θauru et tous les mots apparentés. — On a emprunté après coup à M. Meyer le rapprochement XIX (*liškāh* — λέσχη). Pour quelques autres on s'est rencontré avec lui. Il rappelle avec juste raison que le nom du Jourdain en Palestine (*Yardan*) est le même que celui du Ἰάρδανος en Crète et en Élide. On peut remarquer à cette occasion que le *y* initial a été traité comme le *w* dans ὑάκ-ινθυς, c'est-à-dire qu'il a été vocalisé. Ceci semble indiquer qu'à l'époque où ces mots ont passé dans le grec indo-européen, cette langue avait déjà fortement altéré les anciens *y*- et *w*- initiaux que possédait la langue-mère.

NOTES GALLO-ROMAINES

XLVI

NOTES SUR LUCAIN GÉOGRAPHE

I, 432 : Cinga pererrat. — Il me paraît impossible de conserver *Cinga,* leçon des manuscrits[1], et de songer à la rivière espagnole de ce nom, aujourd'hui le Cinca[2]. Ce serait, dans le tableau des peuplades gauloises que donne ici Lucain, une grossière confusion, et ce serait la seule. On a proposé *Sulga*[3], la Sorgue du Comtat. Il me semble que cette conjecture ne fait aucun doute : 1° la Sorgue, rivière de plaine au cours sinueux, aux bras nombreux, mérite plus que nulle autre l'épithète de *pererrans*[4]; 2° c'est la rivière propre du peuple des Cavares[5], et il était naturel à Lucain d'en parler ici, avant le Rhône (433) et la Saône (434) et avant les Cévennes (435); 3° c'était une des rivières les plus célèbres de la Narbonnaise, depuis la victoire remportée sur ses bords par les Romains, victoire qui leur avait livré tout le Midi de la Gaule[6].

I, 434-5 : Cana pendentes rupe Cebennas. — Après les Cavares, Lucain parle d'un peuple qui habite les « blanches Cévennes ». Il s'agit évidemment des Helviens du Vivarais, et

1. En dernier lieu, Hosius, 1re éd., 1892, 2e, 1905.
2. Cf. César, *De b. g.*, I, 48, 3. Le Cinca est d'ailleurs une rivière très décidée, si je peux dire, à laquelle *pererrat* ne conviendrait guère.
3. Bentley, 1760; Weber, 1821; Francken, 1896.
4. C'est la rivière qui « se ramifie indéfiniment », dit justement Vivien de Saint-Martin. — Il faut remarquer à ce propos que *sorgo*, comme *garouno* (Garonne), est moins un nom propre qu'un nom commun de rivière (cf. la Sorgue du Larzac; Mistral, *s. v.*). Et il est probable qu'il en était de même des mots anciens *Sulga, Garumna.* Pour *Sulga,* je ne sais s'il faut le rapprocher de *Suleviæ, Sul, Sulmana.*
5. Strabon, IV, 1, 11 : je crois que, dans le passage si discuté (δυό, etc.) le géographe grec pense au réseau de rivières qui finit par s'appeler la Sorgue.
6. Strabon, IV, 1, 11; 2, 3.

peut-être le poète se souvient-il du passage de César à travers les neiges de ce pays, dans sa campagne de 52[1]. Je ne suis cependant point sûr que l'épithète de *cana* soit tirée des neiges cévenoles. Le pays des Helviens avait pour ville métropole *Alba* (Aps)[2], et il serait possible que Lucain, dans ce vers, ait fait allusion au sens apparent de ce nom.

I, 397 : Vosegi curvam ripam. — Je n'accepte pas la correction *rupes*[3], et je traduis par « la ligne » ou « le bord recourbé des Vosges ». Il s'agit (puisque Lucain parle ici des Lingons) non pas des Vosges actuelles, mais des croupes de montagnes qui forment le plateau de Langres et les monts Faucilles[4], région du reste qui avait au temps de César et qui a conservé jusqu'à nos jours le nom de Vôge[5].

Je me demande si *curva ripa* ne se rapporte pas précisément à la forme recourbée[6] de ce dernier système de montagnes, forme par laquelle on explique (d'ailleurs à tort) leur nom

1. César, *De b. g.*, VII, 8 ; *Revue*, 1910, p. 85.
2. Pline, III, 36 : *Alba Helvorum ; Alba Helvia*, XIV, 43.
3. Très ancienne (dès le XVIe siècle) et presque courante. *Curva rupes*, dit Lejay (1894), serait une allusion à la forme des « ballons » vosgiens. M. Gallois m'écrit à ce sujet : « Il faut écarter pour l'explication de *curva ripa* l'hypothèse d'une allusion aux Ballons. C'est encore une idée totalement fausse que celle de la forme arrondie des Ballons. Ballon est l'équivalent ou la traduction de l'alsacien *Belchen*. Je suis très frappé également du terme Planche employé pour désigner les sommets dans la même région voisine de Giromagny et de Bussang : exemple, « la Planche des Belles filles » ; je crois bien que cette Planche c'est encore un équivalent ou une déformation de *Belchen*. Toute la terminologie vosgienne est ainsi faite de traductions par à peu près. Exemple : Fête pour *First* dans Gazon de Fête. En résumé, les sommets désignés comme Ballons sont bien plutôt des croupes aplanies que des ballons. Nulle part, en examinant la silhouette des Vosges, on n'a l'idée de quelque chose d'arrondi. » — Je ne puis croire davantage que Lucain ait pris *Vosegus* pour le nom d'une rivière, comme on l'a dit.
4. Cela a été remarqué de très bonne heure : « mont de Fauciles », dit l'édit. Schrevelius, 1669.
5. Textes anciens chez Holder, III, *s. v.* ; Vidal de La Blache, p. 237 ; etc. Cf. ici, p. 169.
6. Tout cela, bien entendu, en me plaçant au point de vue traditionnel, celui des Anciens et celui de l'école moderne des lignes de partage des eaux : système suivant lequel une ligne ininterrompue de montagnes courrait depuis les Pyrénées jusqu'aux Vosges ; et système qui a déterminé dans la cartographie les fameux dessins de montagnes en forme de « chenilles » (dessins qu'on rencontre, je crois, dès les temps anciens ; cf. la Table de Peutinger ; Strabon, II, 5,28). — Cela étant, comme le nom de Vosges s'étendait jusqu'au plateau de Langres, les Vosges se présentaient donc suivant une ligne droite d'abord (les Vosges actuelles) et ensuite une ligne courbe (Faucilles et plateau de Langres) : c'est cette ligne courbe qui est représentée par le *curva ripa* de Lucain. — On trouvera l'équivalent de cette expression chez Strabon, à propos des Alpes (II, 5, 28, περιφερῆ γραμμήν, τὸ μὲν κυρτόν, etc.).

actuel de Faucilles[1], et forme que Lucain aura pu constater sur quelque carte de la Gaule.

I, 420-1 : Aturi... littore curvo. — Les vers *ripas Aturi, qua littore curvo molliter admissum claudit Tarbellicus aequor*, peuvent se traduire ainsi : « L'Adour, [rivière] du pays des Tarbelles, enferme l'Océan reçu mollement par son rivage recourbé[2]. » Tout s'explique dans ce cas : l'Adour est bien en effet la rivière des Tarbelles (Bayonne et Dax); la marée y remonte fort loin; l'Océan y entre *molliter*, à cause des sables de l'embouchure et du cours inférieur; et l'Adour, dans ces parages, présentait une courbure fort prononcée, puisqu'il se retournait vers le nord à la hauteur de Bayonne et qu'il ne se jetait dans la mer qu'à Capbreton[3].

Je crois donc que Lucain, pour composer cette description de la Gaule, ne se sera pas servi seulement d'un écrit, Tite-Live ou Posidonius[4], mais encore d'une carte présentant les tracés des mers, des montagnes et des rivières, et les noms des villes et des peuples[5]. L'œuvre de Lucain, je ne cesse de le répéter, est peut-être la plus travaillée, la plus riche en faits précis, la plus complexe de la littérature latine[6].

Camille JULLIAN.

1. Cf. là-dessus, p. 168, une note de M. Philippe, archiviste des Vosges. — Dans un récent article, d'une documentation extraordinairement riche, M. Gallois a montré que ce nom (sous la forme *Fauciles*) n'apparaît à coup sûr qu'en 1573, chez Ortelius, lequel semble du reste le tenir de Pinet. M. Gallois suppose que le nom serait une faute de gravure pour « le mont des Forches, séparant Bourgougne d'avec la Loraine » (Gallois, *L'Origine du nom de Fauciles*, p. 10 et suivantes des *Annales de géographie*, 1910).

2. On sous-entend d'ordinaire *ager* devant *Tarbellicus*, et on entend *littore curvo* par le littoral du golfe de Gascogne; cf. Haskins, 1887, Francken, 1896, sans parler des éditions anciennes.

3. La chose est surabondamment prouvée : cf. Gabarra, *L'ancien port de Capbreton*, dans la *Revue maritime* de 1897, et tiré à part; Saint-Jours, *Port-d'Albret*, 1900, in-12. L'ouverture du chenal de Bayonne date du 28 octobre 1578.

4. Cf., en dernier lieu, Bæumer, *De Posidonio, etc., Lucani auctoribus*, 1902, Munster, p. 7 et suivantes.

5. La fameuse carte d'Agrippa? Cf., en dernier lieu, Detlefsen, *Ursprung... der Erdkarte Agrippa*, 1906 (dans l'excellente collection des *Quellen* de Sieglin), et Clément Pallu de Lessert, *L'Œuvre géographique d'Agrippa et d'Auguste* (p. 215 et suiv. des *Mém. de la Soc. des Antiquaires*, 1908).

6. Et je m'associe une fois de plus à tout ce qu'a dit sur Lucain M. Salomon Reinach, *Mythes*, I, 2e éd., p. 204 et suiv.

LE NOM DES FAUCILLES

Lettre à M. Camille Jullian.

Mon cher Confrère,

Je vous avoue tout d'abord que cette question des Faucilles, sur laquelle vous voulez bien me demander une appréciation, est une des moins claires et une de celles qui divisent encore aujourd'hui les géographes.

Il est certain qu'il est difficile de considérer comme un tout les deux rameaux auxquels on donne le nom de Faucilles, et dont l'un va du ballon de Servance vers Épinal, tandis que l'autre, à angle droit, se dirige vers le plateau de Langres.

Que la première partie ait une allure montagneuse, le fait n'est pas contestable; qu'il fasse partie des Vosges, rien ne s'y oppose, loin de là. Mais il est difficile de voir une chaîne de montagnes dans la seconde partie.

Ceci dit, j'arrive au vif de votre question.

D'où vient le nom de Faucilles? Il y a deux hypothèses à envisager:

1° Ou bien cette appellation a été donnée à la ligne de faîte précitée lorsqu'on la dessina la première fois sur le papier, c'est-à-dire à l'apparition des cartes géographiques, et par ressemblance avec l'instrument agricole dont elle épousait — très vaguement — la forme.

2° Ou par déformation d'un vocable anciennement donné à la région.

D'accord avec M. Alban Fournier (*Topographie ancienne du département des Vosges*, 9e fascicule), j'écarterai la première hypothèse, parce que le nom de Faucilles est une appellation récente, et il suffit de consulter les cartes lorraines du XVIe au XVIIIe siècle pour se convaincre que le nom de Faucilles ne se trouve mentionné dans aucune.

Également d'accord avec le même auteur, je proposerai timidement, aussi timidement que lui, l'étymologie suivante :

Fauxilles ou *Faucilles* (l'*x* se prononçant également *ç* ou *ch* dans la toponymie locale : Xertigny = Certigny ou Chettegney) est de la même famille que les noms de communes ou d'écarts Fouchain-

goutte, Foucharupt, Fouchefol, Fouchelle. Or, les hauteurs appelées aujourd'hui Faucilles faisaient partie de la *forêt de Voge* où le hêtre était abondant.

A quelle époque le nom apparaît-il? Il n'existe dans aucune des nombreuses cartes lorraines que j'ai consultées, cartes dressées depuis la fin du XVIe siècle jusqu'à la fin du XVIIIe. Mais votre savant collègue, M. Gallois, vient de le retrouver dans les cartes générales dès le XVIe siècle[1].

Dans une carte de Lorraine de 1587, dans celle de Gerard Mercator, géographe du duc Charles III (fin du XVIe siècle), et dans plusieurs autres dont la dernière en date est de 1740 (Amsterdam, chez P. Schenck et Gerard Valck), les hauteurs boisées appelées aujourd'hui Faucilles sont dénommées *Boys de la Voge, boys de la Voyge,* tandis que le nom de *Vogesus Mons* y est réservé à la chaîne des Vosges.

Dans d'autres documents géographiques des XVIIe et XVIIIe siècles (1634-1784), ou bien je n'ai trouvé aucun nom, ou bien le seul que j'ai découvert est celui de *Montagne et Forest de Vauge* (la *silva Vosagus* de Grégoire de Tours), donné à l'ensemble des hauteurs qui vont d'Escles ou de Lorrain à Bussang.

Enfin je lis dans Durival (*Description de la Lorraine et du Barrois*. Nancy, Leclerc, 1778, t. L, p. 265), que le Cône « joint naturellement la Saône et la Moselle, et par elles, les deux mers. Le point de sa contrepente est un petit étang *sur une élévation des Vosges*, entre Xertigny et Raon-aux-Bois... »

Tels sont les renseignements que je puis vous donner en l'état actuel de la question.

Veuillez agréer, mon cher Confrère, l'assurance de mes sentiments les plus distingués,

A. PHILIPPE.

1. [L'article de M. Gallois, p. 167, n. 1, a paru peu après que cette lettre a été écrite.]

L'INDUSTRIE DES LAMES

DANS LES STATIONS PALÉOLITHIQUES D'AMIENS

(Planche V)

Amiens, le 12 janvier 1910.

Monsieur,

Lorsque, il y a sept ans, j'ai commencé l'étude des stations de Saint-Acheul et de Montières, un fait m'a paru surprenant et m'a montré que la classification des industries paléolithiques était bien un peu artificielle.

Si, comme l'ont établi les géologues, les fleuves ont peu à peu approfondi leur lit et laissé, sur les flancs des vallées, des terrasses étagées de graviers, marquant les différents stades de creusement de leur vie fluviale, il est évident que les terrasses les plus élevées sont les plus vieilles.

Alors, pourquoi choisir Chelles, situé sur la basse terrasse de la Marne, comme type de station caractérisant l'industrie paléolithique la plus ancienne (laissant de côté les éolithes)?

Les industries des graviers de la haute et moyenne terrasse de Saint-Acheul sont plus anciennes que celles de Montières (basse terrasse) et par conséquent que Chelles, synchronique de Montières, tant par l'industrie des niveaux inférieurs que par la faune.

De trop nombreux préhistoriens imbus des idées de diluvium, phénomène général ayant recouvert toute la surface de la terre de dépôts de graviers et de limon, s'imaginent que lorsqu'ils ont établi la stratigraphie de divers gisements, ils peuvent synchroniser les graviers et les limons de ces divers gisements et que tous les graviers inférieurs sont du même âge, de même que les limons de même situation stratigraphique par rapport à ces graviers.

Si cela était ainsi, l'étude des industries préhistoriques d'une région serait un jeu.

Il est vrai qu'on procède parfois encore d'une manière plus simpliste. On range morphologiquement dans des tiroirs les formes similaires. Il suffit de jeter les yeux sur les classements d'objets dans certaines vitrines de musées ou de collectionneurs. Lorsqu'on essaie d'établir la chronologie relative des dépôts et de leurs industries, on se heurte à des difficultés de toute nature.

Si l'industrie se trouve dans des graviers, quel est l'âge de ces graviers? S'ils ne renferment pas de faune, comme c'est le cas le plus fréquent, on peut croire que l'altitude relative du dépôt au-dessus du fleuve va donner des renseignements suffisants pour déterminer la terrasse à laquelle il appartient. Mais l'altitude des terrasses varie suivant la position qu'elles occupent sur le cours du fleuve entre la source et l'embouchure. La moyenne terrasse de la Somme à Saint-Acheul est moins élevée à Abbeville et la terrasse qui correspond à celle de Montières est sous la tourbe à l'embouchure de la Somme, par suite du déplacement du niveau de base qui s'est effectué depuis qu'elle a été formée.

Et puis une nouvelle difficulté surgit, sur laquelle je me propose d'appeler l'attention des géologues et des préhistoriens.

Dans les hauts niveaux, vers les plateaux, on trouve des graviers que, théoriquement, on a fait très anciens; mais, dans une douzaine de gisements étudiés, je n'ai rencontré que du mammouth *vrai* et de l'industrie moustérienne ou acheuléenne? C'est qu'en même temps que se creusaient les vallées, l'érosion, plus ou moins intense, suivant les périodes (cycles d'érosion), a dénudé partiellement la surface de la craie sur certaines pentes rapides dépourvues de végétation; l'argile de dissolution recouvrant les couches calcaires de nos régions et les silex qui s'y trouvaient empâtés (argile à silex) ont été charriés plus ou moins loin, et puis déposés dans des dépressious : ce sont les dépôts que je désigne sous le nom de graviers *pseudo-fluviatiles* et qui se sont formés en grande partie en même temps que les limons du quaternaire moyen.

Il faudra donc les distinguer des graviers des terrasses fluviales, et ce n'est pas toujours facile.

On peut penser que la faune donnera des renseignements plus précis. Mais là encore que de difficultés! On est étonné, lorsqu'on lit la relation des travaux faits il y a une cinquantaine d'années par Prestwich et d'autres savants, de voir l'indication de trouvailles de dents de *mammouth* dans des dépôts très anciens, c'est que là encore il y a mammouth et mammouth.

Comme je présentais à M. Boule, le savant professeur du Museum, des molaires d'éléphants trouvées à Abbeville avec El. antiquus et El. Trogontherii, il me disait : l'étude des éléphants est à refaire.

En fait, ceux qui étudient la faune des dépôts quaternaires peuvent constater qu'il y a un mammouth bien typique à lamelles serrées, contemporain des industries moustériennes et un mammouth à couronne large et lamelles bien plus espacées, qu'on trouve dans les couches anciennes d'Abbeville, du Forest bed, etc., un des ancêtres du mammouth.

Il faut donc tenir compte de toutes ces causes d'erreurs dans les

recherches, et l'étude du quaternaire est loin d'être achevée. Si certains points se sont éclaircis peu à peu, que de coins obscurs à éclairer.

En ce qui concerne le gîsement Montières, voici la conception que je me fais actuellement des industries de ses différentes assises de bas niveaux.

Si nous partons de Saint-Acheul (moyenne terrasse), nous y trouvons les « coups de poing » chelléens typiques dans les sables aigres qui couronnent les graviers inférieurs. Donc, lorsque les Chelléens (de Saint-Acheul) circulaient sur les graviers de la moyenne terrasse, celle-ci était déjà creusée.

Le fleuve a continué à approfondir son lit et a ensuite déposé les graviers de la basse terrasse, que je ne puis étudier à Saint-Acheul (puisqu'elle est recouverte par le quartier de la gare et de la Vallée) mais que je retrouve à Montières (bas niveaux); ces graviers inférieurs de la basse terrasse sont encore contemporains des Chelléens dont on retrouve l'industrie bien typique dans les couches inférieures avec les restes de l'El. antiquus et de l'hippopotame, tout comme à Chelles d'ailleurs.

Jusque-là, pas de difficulté apparente, mais dans les couches supérieures de ces mêmes graviers de Montières, j'ai récolté, dans ces dernières années, une industrie bien spéciale de coups de poing. Ce sont des instruments taillés sur les deux faces, mais triangulaires toujours et aux arêtes très vives, tranchantes, de grande taille le plus souvent, avec une partie de la croûte réservée au talon ou sur le côté pour faciliter la préhension.

J'avais pensé que ces types étaient contemporains des limandes acheuléennes, mais des objections sérieuses s'opposent à cette assimilation.

Pourquoi les hommes de Montières, distant de Saint-Acheul de 6 kilomètres seulement, auraient-ils eu à la même époque une industrie si différente ? Il faudrait supposer des tribus absolument isolées. Le cours d'eau (la Selle) qui sépare les deux stations ne pouvait être un obstacle suffisant et, d'autre part, j'ai trouvé, dans ces dernières années, des limandes acheuléennes dans les limons moyens des hauts niveaux de Montières (sablières Debary).

On pourrait supposer aussi que ces instruments triangulaires correspondaient à un besoin particulier des populations de pêcheurs riverains du fleuve.

L'étude d'une autre station chelléenne m'a fourni l'explication que je pense être la plus rationnelle.

J'ai trouvé dans les graviers inférieurs de Thennes des types chelléens très archaïques et fort grossiers, mais les couches supérieures de ces mêmes dépôts ont donné des instruments également trian-

gulaires d'une grande perfection de taille, comme ceux de Montières. et pourtant encore contemporains de l'El. antiquus.

On a considéré jusqu'à ces derniers temps l'industrie chelléenne comme composée exclusivement de « coups de poing » grossièrement taillés et de formes peu variées. Nos investigations dans nombre de gîsements tendent à prouver le contraire. Ce stade de l'humanité a été fort long et l'homme a perfectionné son outillage ou bien il faut lui supposer une « mentalité stagnante », comme l'était celle des populations éolithiques (M. Rutot)[1]. Par la taille directe du silex, avec *peu* ou *point* de retouches, l'homme chelléen façonne des instruments parfaits qui rivalisent avec ceux des Acheuléens, qui sont peut-être plus retouchés, mais de taille moins large, moins habile souvent.

Les types des couches supérieures des graviers inférieurs de Montières (basse terrasse) sont à mon avis des types chelléens évolués : les descendants directs des « ficrons[2] » de Saint-Acheul.

Dans ces graviers se trouve un limon blanc que les ouvriers appellent « terre à pipe », sorte de marne sableuse qui est un dépôt d'eau assez calme, une vase calcaire qui s'est déposée dans ces eaux qui divaguaient sur les bords du fleuve au confluent de la Selle. Il y avait là des étangs, et nous avons eu la bonne fortune de trouver des « coups de poing » dans cette vase ancienne. Ils sont restés intacts, non roulés, et nous donnent de précieux renseignements. On conçoit facilement à leur examen l'utilité de ces outils si tranchants, à l'arête si vive, restés tels que nos ancêtres les ont abandonnés.

D'autre part, leur présence dans ce dépôt lacustre ancien nous prouve que les chelléens de Montières circulaient sur les eaux des étangs dans des pirogues ou embarcations primitives et que c'est au cours de leurs expéditions de pêche qu'ils ont laissé tomber leurs outils au fond de l'eau où la vase les a ensevelis et mis à l'abri jusqu'à nos jours.

Mais au-dessus de ces coups de poing chelléens nous ne trouvons pas, dans les bas niveaux, les formes acheuléennes (acheuléen ancien à limandes) que l'on ne récolte que dans les limons moyens des hauts niveaux. Des considérations géologiques permettent d'expliquer cette absence.

Il est rationnel de supposer que la formation des limons du quaternaire moyen correspond à une époque humide (grandes précipitations atmosphériques et érosion intense). Le fond plat de la vallée, déjà complètement creusée, a dû être envahi par les eaux du fleuve (peu profondes, mais très étalées).

1. [Toutes réserves à faire sur ce dernier point des éolithes. — C. J.]

2. J'ai dit dans des études antérieures que nos ouvriers désignaient ainsi les pointes chelléennes de Saint-Acheul qu'on ne trouve plus actuellement que fort rarement.

Dans notre région du nord de la France qui fut dépourvue de glaciers, il nous paraît difficile d'admettre l'hypothèse de crues gigantesques, telle que la crue hesbayenne.

Les populations vivaient alors sur le versant des vallées, où nous retrouvons les restes de leur industrie dans les dépôts du quaternaire moyen.

Mais un nouveau problème se pose à ce stade de l'histoire du fleuve. Après le retrait des eaux, un sol tourbeux s'établit sur les graviers abandonnés : limon noir à succinées (les couches inférieures du quaternaire moyen manquant).

Quelle est cette industrie de lames qui vient se placer à la base de ce dépôt, tandis que dans le limon et le cailloutis qui se place au-dessus on trouve une industrie caractérisée par de grands éclats et des racloirs moustériens typiques avec formes acheuléennes très fines et bien particulières également?

Malgré les affirmations de certains ouvriers, entraîné par des considérations morphologiques, j'avais supposé que ces lames se plaçaient immédiatement au-dessus du moustérien; cela me semblait tout naturel, et je pensais que les ouvriers faisaient erreur.

En effet, les recherches dans ces graviers sont très délicates. L'ouvrier fait tomber à la pince la partie supérieure de la couche, et il lui est parfois difficile de préciser l'endroit exact de ses trouvailles, surtout lorsque, comme à Montières, les couches se ravinent.

D'autre part, les trouvailles sont très rares : une lame par-ci par-là, de loin en loin. Ce n'est pas comme dans une caverne ou un abri sous roche, où il suffit d'une fouille de quelques jours pour avoir des séries d'instruments.

Il faut remuer des centaines de mètres cubes de cailloux ou de limon avant de récolter un silex taillé et ce n'est qu'à force de patience qu'on obtient des séries suffisantes pour l'étude.

Enfin, je voulus tirer cette question au clair et, dans ces dernières années, je multipliai mes visites et investigations à Montières. J'ai acquis peu à peu la conviction que l'industrie de lames se trouvait à un niveau inférieur à celle des éclats moustériens, et désormais il sera assez facile de faire la séparation des instruments.

Les types du cailloutis de base de l'ergeron ou du limon noir lui-même sont à patine blanche ou marbrée bleuâtre; ceux du cailloutis inférieur ou limon noir ne sont pas patinés et sont en silex noir ou brun.

Cette industrie est surtout formée de lames épaisses, régulières, à section triangulaire, parfois avec retouches frustes sur les arêtes. Parmi ces lames, quelques-unes à bout abattu intentionnellement pour enlever le bulbe et obtenir une section transversale nette, une sorte de grattoir à bout carré. J'ai aussi un grattoir sur lame épaisse, mais bien caractérisé [planches I et II].

Un beau racloir double, sur une lame très large, des pointes subtriangulaires de type moustérien, mais différentes comme faciès des grands éclats qui viennent au-dessus ; des lames écrasées et quelques instruments tout particuliers, dont on ne peut guère préjuger l'usage, se trouvent associés à ces lames.

Comment expliquer la position de cet outillage en silex de facture aurignacienne ?

Une des pointes, finement taillée sur les deux faces, trouvée dans le limon noir qui se place au-dessus, a des allures solutréennes, mais, avec elle, on a trouvé également des coups de poing triangulaires plats, du type de Chez-Pouré, et on ne peut faire de cette industrie du solutréen.

C'est bien plutôt la transition de l'acheuléen final au moustérien.

Alors il faut bien admettre qu'avant l'apparition des Moustériens sur les rives de la Somme, une population s'est établie en ce point et a débité des lames, comme le feront plus tard les hommes de l'âge du renne. Est-ce une population aurignacienne ? Étant donné qu'on ne trouve dans nos dépôts aucun outillage en os (et que la pointe en os à base fendue caractérise l'Aurignacien), on ne peut l'affirmer. Cette industrie a un faciès aurignacien (aurignacien inférieur), mais c'est tout ce qu'on peut en dire actuellement. D'autre part, n'est-on pas trop porté à classer dans cette industrie (aurignacien) des formes simplement moustériennes.

De même que le Chelléen a différents faciès, le moustérien doit comprendre des horizons divers. Il est aussi fort possible que ces populations de chasseurs se déplaçant à la poursuite du gibier, soit sur les bords des fleuves, soit dans les steppes ou les forêts de nos plateaux, n'aient pas eu le même outillage. Pourquoi vouloir malgré tout que toutes les populations de l'Europe occidentale aient le même outillage lithique à la même époque ?

Je considère donc actuellement cet outillage de lames comme un faciès de l'industrie moustérienne (n'ayant aucune preuve certaine pour la ranger dans l'aurignacien). Ces découvertes montrent combien on doit être prudent pour attribuer à une époque déterminée des instruments de silex, simplement d'après leur forme.

La préhistoire, comme toutes les sciences, n'est pas simple. On veut peut-être généraliser trop prématurément.

Enfin, un limon blanc de débordement qui couronne l'ergeron a donné des burins bien semblables à ceux trouvés dans certains gisements aurignaciens.

La base de la terre à briques ayant fourni une industrie analogue à celle de Belloy-s.-S. Puis, immédiatement au-dessus, l'industrie en silex jaune de petits tranchets (dits campignyiens) où, cet hiver, on a récolté deux autres haches polies en silex jaune.

Je viens d'en rapporter un autre fragment.

Si nous rangeons l'industrie de Belloy dans la pré-solutréen, il nous manque donc le solutréen et le magdalénien ; cela peut s'expliquer par des considérations géologiques.

A l'époque moustérienne, le fleuve a recreusé son lit dans les graviers chelléens déposés primitivement.

Nous en avons la preuve à Montières par les faits suivants.

Au voisinage immédiat du fleuve, la partie supérieure des graviers inférieurs renferme des éclats Levallois roulés, contemporains des éclats moustériens des limons, avec du mammouth typique et de Rh. tichorhinus.

Les populations solutréennes et magdaléniennes ont dû suivre la nouvelle évolution du fleuve et descendre très bas dans la vallée, le lit majeur du fleuve à Montières étant à 10 mètres d'altitude. Puis un relèvement du niveau de base s'étant produit, le période de remplissage a commencé et la tourbe a comblé la vallée.

Si nous pouvions suivre les couches archéologiques sous la tourbe[1], peut-être y trouverions-nous les pointes à cran et les grattoirs magdaléniens?

Je vous écris à la hâte ces lignes pour vous donner les indications que vous me demandez.

Très occupé par mes fonctions, qui me tiennent toute la journée, je n'ai guère de temps comme je le désirerais, et mes loisirs sont complètement employés par mes courses de divers côtés, car à présent je dois étendre mes recherches à toute la région du Nord.

J'ai donné à Beauvais une étude sur le moustérien dans la région du Nord, à l'impression actuellement. J'espère, d'ici quelques années, pouvoir faire un travail d'ensemble sur le quaternaire de notre région.

Agréez, etc.

V. COMMONT.

1. L'épaisseur de la tourbe est de 6, 8 et parfois 10^{m} dans la vallée de la Somme.

LES ÉTUDES CELTIQUES DEPUIS 1900[1]

Du développement des études celtiques, les lecteurs de la *Revue des Études anciennes* connaissent à fond, par les notes et la chronique de M. Jullian, la partie spécialement relative à la Gaule. Les travaux qui ont pour objet les autres régions du monde celtique ne laissent pas d'apporter souvent à l'histoire ancienne des Celtes quelques utiles compléments.

De ce point de vue, l'œuvre des linguistes est presque achevée. Par la comparaison des formes anciennes des divers dialectes[2], on a pu restituer, en ses traits essentiels, la langue préhistorique des Celtes, et on peut établir, avec le degré de certitude que comportent ces recherches, des étymologies scientifiques des noms propres de personnes et de lieux que nous ont conservés les anciens. Nous possédons depuis 1901 un recueil complet et exact des textes en vieil-irlandais, le *Thesaurus palaeo-hibernicus* de Whitley Stokes et J. Strachan; la *grammaire du vieil-irlandais* de J. Vendryès est de 1908 et le manuel du vieil-irlandais de R. Thurneysen, de 1909. Il ne nous manque plus qu'un dictionnaire, celui qu'avait entrepris G. Ascoli étant resté inachevé à la mort de l'auteur (1907). Le moyen-irlandais n'a encore été l'objet que d'études grammaticales de détail, parmi lesquelles il faut citer celles de H. Zimmer, J. Strachan, R. Thurneysen. L'irlandais moderne et ses dialectes dont Henebry, Finck, Quiggin ont fourni d'utiles monographies ne rentrent guère dans notre sujet, quoique dans certains cas la phonétique des parlers vivants permette seule de résoudre des problèmes d'origine.

Quant au trésor des institutions et des idées celtiques, que l'on peut rechercher surtout dans l'île qui a été à l'abri de l'influence romaine, l'Irlande barbare du haut Moyen-Age, il est loin d'avoir été entièrement exploité. Les textes gaéliques les plus anciens ont été, il est vrai, publiés et traduits. En 1905 a paru l'édition par E. Windisch du *Tâin Bô Cuailnge,* la principale épopée du cycle d'Ulster, dont H. d'Arbois de Jubainville laisse interrompue une traduction fran-

1. Sur les études celtiques en général voir V. Tourneur, *Esquisse d'une histoire des études celtiques*, Liège, 1905, et *Revue de synthèse historique,* t. III, p. 60-97; t. VI, p. 317-362; t. VIII, p. 78-104.

2. L'ouvrage d'ensemble sur ce sujet est le *Urkeltischer Sprachschatz,* de Wh. Stokes et A. Bezzenberger, 1894. J. Loth a donné de nombreux articles sur la comparaison de mots irlandais avec des mots gallois ou bretons.

çaise; il faut signaler aussi la publication en 1902 par Whitley Stokes du *Togail Bruidne Dâ Derga,* texte très important pour l'archéologie irlandaise. Je ne puis énumérer ici tous les fragments de la littérature païenne et de la littérature chrétienne de l'Irlande et de l'Écosse qu'ont publiés dans la *Revue celtique,* la *Zeitschrift für Celtische Philologie,* la *Celtic Review, Eriu* et quelques autres recueils, par exemple la collection des *Irische Texte* [1], Whitley Stokes, Kuno Meyer [2], E. Windisch, L. Ch. Stern, A. Bugge, F. N. Robinson, D. Mac Kinnon, E. J. Gwynn, O. Bergin, R. I. Best, J. G. O. Keeffe; mais, quelle que soit l'activité déployée sur ce point, il nous manque encore de bonnes éditions critiques et des études définitives sur la composition et les sources des épopées. Les travaux de H. d'Arbois de Jubainville sur le droit irlandais, complétés par le glossaire donné par R. Atkinson en 1901, permettent d'entreprendre la critique des anciens coutumiers. L'achèvement de la publication des *Annals of Ulster* 1895 a fourni des documents à qui voudrait étudier la formation et les sources des Annales irlandaises. La métrique est devenue accessible grâce aux travaux de R. Thurneysen, de J. Loth et de Kuno Meyer. La comparaison entre les détails archéologiques que contiennent les textes et les nombreux objets conservés en Irlande n'a été encore qu'ébauchée par W. Ridgeway (1905). Il nous manque d'ailleurs encore pour cette période le dictionnaire enfin complet dont Kuno Meyer n'a publié que les trois premières lettres (1906). Mais nous possédons une histoire de la littérature de l'Irlande par Doûglas Hyde (1901) et de nombreux mémoires de H. Zimmer sur divers points de l'histoire religieuse ou profane de l'Irlande.

Miss Eleanor Hull a fait connaître au grand public les héros du cycle d'Ulster. P. W. Joyce a publié une histoire sociale de l'ancienne Irlande (1903).

Les langues brittoniques, gallois, cornique, armoricain, n'offrent point de monuments aussi anciens que le gaélique d'Irlande. J. Loth a fixé dans un grand nombre d'articles de la *Revue celtique* et de l'*Archiv für Celtische Lexikographie* [3] les principaux traits de la phonétique brittonique, donné des étymologies galloises et bretonnes et fourni des additions et corrections nombreuses aux dictionnaires gallois et corniques [4] (1902). J. Strachan a publié sous le titre d'*An introduction to early Welsh* (1909) un manuel du gallois moyen [5].

1. On pourrait y ajouter les publications de l'*Irish Text Society*, 10 vol., mais elles ne comprennent pas de textes antérieurs au XVIIe siècle.

2. Ce savant a particulièrement mis en lumière la poésie lyrique de l'Irlande et a fait connaître nos études par de brillantes conférences dans les Iles Britanniques.

3. Fondé en 1898 et dirigé par Wh. Stokes et Kuno Meyer.

4. Depuis les travaux, déjà anciens, de Whitley Stokes, le cornique, ancien dialecte celtique de la Cornouaille anglaise, a été spécialement étudié par J. Loth et H. Jenner (1904).

5. Des corrections et additions à ce manuel, par J. Loth, sont sous presse.

La littérature galloise ancienne comprend des romans en prose, les *Mabinogion*, et des poèmes pour la plupart historiques. J. Loth et Ferdinand Lot ont continué leurs études sur les romans arthuriens; le même cycle a fait l'objet de mémoires dus à des savants américains : A. C. L. Brown (1900), G. L. Kittredge, R. H. Fletcher.

La valeur historique des anciens poèmes et leur âge, ainsi que la principale source de la *Myfyrian archaiology*, ont été étudiés par J. Loth, qui prépare une édition du *Livre Noir de Carmarthen*. E. Anwyl a publié en 1904 une introduction à l'étude de la poésie galloise. Mais, comme la littérature irlandaise, la littérature galloise manque d'éditions critiques; beaucoup de manuscrits importants n'ont pas encore été collationnés. La métrique a fait l'objet d'un long travail de J. Loth (1902). L'étude complète des textes moyen-gallois ne sera d'ailleurs possible que quand nous aurons un dictionnaire; celui qu'avait entrepris Silvan Evans est resté inachevé.

Les établissements des Bretons insulaires en Irlande, l'existence du brittonique en Somerset au VIIe siècle ont fourni à J. Loth le sujet de mémoires courts, mais pénétrants.

Le breton armoricain, qui ne présente point de texte suivi antérieur au XVe siècle, ne concerne notre sujet que du point de vue linguistique. L'étymologie et la lexicographie en ont été étudiées par V. Henry, J. Loth et E. Ernault. Le judicieux emploi de la linguistique comme auxiliaire de l'histoire a permis à J. Loth de tracer l'ancienne limite des langues romane et bretonne et de relever dans la toponomastique armoricaine les traces des saints bretons. L'étude des *gourdeziou* de l'année bretonne l'a conduit à une étude complète de l'année celtique (1904).

Le développement des études celtiques ne s'est pas seulement manifesté depuis une dizaine d'années par de nombreuses publications dont nous venons de donner une idée sommaire et incomplète[1]. De nouvelles revues ont été fondées : en 1904, à Edimbourg, *The Celtic Review* éditée par Mackinnon et miss E. C. Carmichael[2], en 1905, à Dublin, *Eriu*, publication de l'école de science irlandaise établie en 1903 par Kuno Meyer et Strachan, et où chaque année pendant les mois d'été on initie des étudiants à l'étude de l'ancien et du moyen-irlandais. Des chaires ont été créées; en 1901 à Berlin, en 1903 à Rennes, en sorte que l'on ne compte pas moins de quinze cours réguliers et de treize cours occasionnels de langues et litté-

1. Nous avons laissé de côté tous les travaux spéciaux qui concernent des époques trop éloignées du vieux celtique, ou des questions qui ne peuvent éclairer les origines. Certains comptes rendus par J. Loth sont pleins de faits et d'idées intéressantes.

2. On compte encore en Écosse deux autres revues celtiques : *The Scottish Review*, et les *Transactions of the Gaelic Society of Inverness*.

ratures celtiques[1]. Les cours régulièrement établis sont ceux du Collège de France qu'occupait H. d'Arbois de Jubainville, de l'École pratique des Hautes Études (M. Gaidoz), à Paris; ceux de l'Université de Rennes (M. Loth), de l'Université de Berlin (H. Zimmer), de Liverpool (Kuno Meyer), d'Oxford (J. Rhys), d'Edimbourg (D. Mac Kinnon), de Glasgow (G. Henderson), d'Aberystwyth (E. Anwyl), de Bangor (J. M. Jones), de Cardiff (Th. Powel), de Trinity College de Dublin (J. E. A. Murphy), de l'Université catholique de Dublin (E. Hogan), de la fondation Todd et de la fondation M. Stokes à l'Académie royale d'Irlande, de l'Université catholique de Washington (J. Dunn). Il conviendrait d'y ajouter les professeurs qui, chargés officiellement d'un autre enseignement, donnent quelquefois des cours de celtique : à la Sorbonne, J. Vendryès; à Poitiers, E. Ernault; à Fribourg-en-Brisgau, R. Thurneysen; à Greifswald, E. Zupitza; à Leipzig, E. Windisch; à Graz, H. Schuchardt; à Cambridge, E. C. Quiggin; à Copenhague, H. Pedersen; à Christiania, A. Bugge, A. Torp; à Gothembourg, E. Lidén; à Bâle, F. Sommer; à l'Université Harvard, F. Robinson.

Ainsi, depuis l'Allemagne — qui fut en 1853 le berceau de la philologie celtique, comme l'Europe centrale avait été, semble-t-il, le berceau des anciens Celtes — jusqu'à l'Amérique[2], des travailleurs s'adonnent à des études dont les abords ne sont pas sans difficultés, mais dont les résultats compenseront largement la peine dépensée. Notre pays qui, seul avec les Iles Britanniques, conserve encore une langue celtique, ne se refusera pas, espérons-le, à développer encore cet enseignement et à créer de nouveaux foyers de science celtique dans nos universités[3]. En attendant, personne ne comprendrait, ni en France, ni à l'étranger, que nous ne conservions pas ceux qui existent.

G. DOTTIN.

1. Le nombre des cours de celtique a été réduit par la mort de R. Atkinson (1908) qui enseignait, à l'occasion, le celtique à Trinity College, et par celle de Strachan (1907) qui était titulaire d'une chaire de celtique à Manchester. D'autre part, on va, m'a-t-on assuré, créer un enseignement du celtique à l'Université de Vienne et à l'Université de Londres.

2. En 1907, l'Italie a perdu en la personne de G. Ascoli un celtiste éminent.

3. Voir un article de J. Loth dans la *Revue de l'Enseignement supérieur*, vol. XXXV, p. 404-413.

DEUX PIÈCES GAULOISES AU CAVALIER

(Bibl. Nat., 9910-11)



Paris, le 24 février 1910.

Cher Monsieur,

Ces deux pièces sont très belles et très intéressantes; prototypes de toute une série d'imitations, de dégénérescences, de barbaries étonnantes ou singulières, les unes anépigraphes et les autres avec légendes.

Elles proviennent toutes les deux de l'ancien fonds et n'ont pas, malheureusement, d'autre provenance établie.

En tout cas, elles n'appartiennent sûrement point aux *Boii* de la Transpadane ainsi que l'avait prétendu de Saulcy (*Ann. Soc. de num.*, t. III, 1868, p. 1 à 25). Les trouvailles démontrent qu'il les faut attribuer aux peuples de la région du Norique, aux Taurisques probablement; peut-être pourrait-on les donner aux Boïens de la Pannonie, mais non à ceux de la région de Bologne, comme le dit le *Catalogue* de la Bibliothèque.

Le style de ces deux monnaies est remarquable. Le n° 9910 est finement gravé, très bien frappé et d'une belle conservation. Le n° 9911 est gravé moins soigneusement, mais avec plus de liberté et d'entrain. L'agencement de la chevelure est exceptionnel, avec sa couronne accompagnée d'un double rang de perles, la mèche qui ondule sur la nuque et les petites touffes de cheveux en forme de palmes minuscules. Quant au cheval, il est extraordinaire de vigueur. Nulle part, je ne trouve une ossature aussi accusée; et cette accentuation farouche des articulations et des muscles, je ne la rencontre au même degré d'âpreté que dans le monnaies archaïques de la Thrace et de la Macédoine. Comme vous l'avez vu [cf. ici, p. 201], le casque en forme de triangle est exceptionnel aussi. Dans le n° 9911, on peut noter l'élan et la rudesse farouche du cheval, la pose du cavalier à longue taille si cambrée et à la tête tellement levée qu'il paraît comme renversé. Enfin, je trouve dans ces deux tétradrachmes un singulier mélange de recherche dans les détails et de rudesse, surtout dans le revers, où se manifestent une vraie force et une certaine grandeur farouche.



Si ce cavalier et sa coiffure vous intéressent spécialement, je vous en ferai un dessin grandi [voir les gravures ci-dessus].

Agréez, etc.

H. DE LA TOUR.

LA « SALIUNCA » DANS PLINE LE NATURALISTE

ET DANS MARCEL DE BORDEAUX[1]

Dans mon précis historique de la plante saliunca[2], je n'ai fait état ni des données fournies par Marcel de Bordeaux ou l'Empirique, ni de celles fournies par Pline. Au sujet du premier, j'ai dit pourquoi, en le qualifiant de prétendu auteur de la fin du ɪvᵉ siècle après J.-C. Mais ce n'est ici ni le lieu ni le moment de justifier mon opinion sur son compte, si contraire qu'elle soit au sentiment commun et depuis si longtemps accrédité. Qu'il me suffise de dire que je considère la lettre-préface et dédicatoire de son livre, sur laquelle repose uniquement tout ce qu'on sait de ce personnage, comme aussi apocryphe, dans sa suscription et son contenu, que les sept autres épîtres qui lui forment cortège, parmi lesquelles il y en a une d'Hippocrate à Mécène relative à la santé d'Auguste et au régime hygiénique que l'empereur doit suivre. En visant nommément et en revendiquant des faux aussi notoires, le pseudo-Marcel de Bordeaux s'est irrémédiablement compromis ; sans compter que le fond et le contenu du recueil de pharmacie auquel on a donné pour titre : *Livre des médicaments*, ne répond en aucune façon au programme tracé dans cette dédicace, destinée à démarquer l'œuvre d'un autre. — Quoi qu'il en soit, la saliunca y figure plusieurs fois sous ce seul nom.

Quant à Pline, si je n'ai pas utilisé ses renseignements, c'est que le passage qui les contient est visiblement altéré. Le voici : *Pannonia hanc [saliuncam] gignit et Norici Alpiumque aprica, urbium Eporedia, tantae suavitatis ut metallum esse cœperit*[3]. Littré lisait ainsi : « Elle [la saliunca] vient dans la Pannonie, dans la Norique, sur les pentes des Alpes exposées au soleil, et, parmi les villes, à Eporedia. L'odeur en est tellement agréable que l'exploitation commence à en valoir celle d'une mine[4]. »

1. C'est la qualité que lui donne Cornarius (édit. princeps, Bâle, 1536, préf. p. 6), parce que la dédicace le fait contemporain et concitoyen d'Ausone. Depuis, l'épithète de *Burdigalensis* lui est constamment restée (Haller, Fabricius, Zeuss, Brunot, etc.), malgré l'intervention du surnom vulgaire d'Empiricus, dû au caractère particulier de l'ouvrage.

2. *Rev. Ét. anc.*, t. XI, 1909, pp. 246 et 364.

3. Édit. C. Mayhoff (Teubner), XXI, 43, vol. III, p. 394.

4. Édit. Nisard (Didot), XXI, 20, vol. II, p. 49.

Texte et traduction laissent beaucoup à désirer. On ne voit pas du tout ce que vient faire là le mot *metallum*, au sens de mine ou autre. On ne voit pas non plus ce que le mot *urbium*, complément aussi inutile qu'incorrect, ajoute à *Eporedia*, même en le prenant au sens de territoire. Aussi des tentatives de rectifications n'ont-elles pas manqué de se produire. Déjà, dès le milieu du XVIe siècle, Cornarius, l'un des meilleurs éditeurs du temps, proposait de remplacer le mot *metallum* par *mel atticum*, ce qui est mieux en rapport avec la suavité d'une drogue. Par contre, Mayhoff, le dernier éditeur, avance le mot *feracitatis* en remplacement de *suavitatis*, ce qui va mieux avec l'idée de mine qu'il conserve de préférence. Quant à l'expression *urbium Eporedia*, on s'est efforcé d'en deviner le sens, en variant les traductions, ou on n'en a pas tenu compte[1].

Rien de tout cela n'est satisfaisant. Le seul mot qui, au double point de vue de la graphie et du sens, puisse remplacer *metallum* est *metopium*, déjà connu comme une latinisation plinienne[2] du mot grec μετώπιον employé par Dioscoride pour désigner un parfum d'Égypte à base de galbanum[3]. De même, d'autre part, le mot *Virunum*, nom d'une ville du Norique connue de Pline[4], a tout ce qu'il faut pour prendre la place d'*urbium*, et le texte corrompu peut être ainsi rétabli : *Pannonia hanc gignit et Norici Alpiumque aprica* (*Virunum, Eporedia*), *tantae suavitatis ut metopium esse cœperit*, phrase qu'on doit traduire : la Pannonie la produit ainsi que le Norique et les Provinces des Alpes dans leur région alpine (Virunum, Eporedia), si suave qu'on dirait du metopium.

Telles sont les deux corrections que je propose à mon tour. Elles se réduisent en somme à lier autrement quelques jambages dans le corps de deux mots dont les lettres initiales et finales sont conservées ; et si l'on réfléchit à la masse de corrections plus ou moins profondes que les premiers éditeurs ont apportées aux manuscrits de Pline comme aux autres, on sera moins porté à invoquer contre moi le respect scrupuleux d'un texte que les siècles passés ont revêtu de leur patine, par-dessus des avaries qui sautent aux yeux.

Ainsi restauré, Pline ajoute beaucoup aux données connues de Dioscoride. Si la Pannonie de l'un représente l'Istrie de l'autre, puisqu'en réalité il s'agit de la région des Alpes Juliennes qui séparaient les deux pays, — si les Provinces équestres des Alpes ne sont qu'une extension de l'une d'elles, les Alpes maritimes, il n'en est pas moins évident que la zone de production s'est étendue à presque tout

1. Ajasson de Grandsagne, trad. de la coll. Panckouke, XXI, 20, vol. XIII, p. 325.
2. *Loc. cit.*, XIII, 5, 8 ; XV, 26 ; XII, 123.
3. Édit. Wellmann, I, 59, et III, 83.
4. *Loc. cit.*, III, 146.

le massif des Alpes, y compris le Norique à l'est, et qu'elle a été localisée dans la région alpine la plus élevée et la plus découverte, au-dessus de la zone des forêts de Conifères. Les centres ou marchés de la drogue se sont déplacés, car ce ne sont plus les ports de la côte de Ligurie ou d'Istrie, mais bien Virunum, en Norique, et Ivrée, en Piémont, villes situées l'une et l'autre au pied des chaînes productrices.

Il s'en est fait une si grande consommation au cours du Ier siècle après J.-C. que les premiers gisements connus du précieux gazon se sont vite épuisés sans se renouveler et que les marchands ont couru de plus en plus loin après lui. Finalement, c'est en Styrie que le commerce s'en est localisé et qu'il a subsisté jusqu'au Moyen-Age. La récolte s'en faisait surtout aux environs de Iudenbourg, où un groupe de montagnes dénudées porte le nom de Spickberg, montagne de l'aspic ou épi, l'un des anciens noms des nards, celui qui a prévalu dans la région. On la vendait ensuite à Vienne, soit aux Hongrois, soit aux Persans qui venaient chaque année l'y chercher. Les Hongrois appelaient cette marchandise : herbe ou foin de Vienne, « bechy fiu »[1]. Ainsi donc le nom de saliunca ne s'est pas implanté en Norique, bien que ce fût un pays de langue celtique, ni chez ses clients. Cela confirme l'origine que lui donne Dioscoride quel qu'en soit le mode de formation et le sens.

Une remarque importante s'impose à propos des auteurs qui se sont servis du nom de *saliunca;* c'est qu'ils sont tous Gaulois d'origine, Cisalpins comme Virgile, né à Mantoue, et Pline, né à Vérone ou à Côme; ou Transalpins comme étaient, selon toutes apparences Scribonius Largus, et sûrement le pseudo-Marcel de Bordeaux; car, quel qu'il soit, il est trop au courant des choses des Gaules pour n'y avoir pas séjourné longtemps, si même ce n'est pas un Gaulois gallicisant. Quant à Dioscoride, qui avait parcouru le monde romain, c'est en Gaule assurément qu'il aura appris le nom de *saliunca*. Par conséquent, il semble bien que nous nous trouvions en présence d'un terme usité d'abord et surtout dans les Gaules et employé de préférence par les originaires et les familiers de ces pays.

Dr J.-A. GUILLAUD.

1. Jean Bauhin, *Hist. plant.*, III, 2e partie, p. 205. — *Comment.* Matth., in Diosc., 7. — Clusius, *Stirpium nomenclator pannonicus*, Anvers, Plantin, 1584.

LA ROUTE D'AGRIPPA A AVIGNON

Les découvertes d'antiquités à Avignon n'ont ni la fréquence ni l'importance de celles qui très souvent attirent l'attention des archéologues sur nos voisines Arles, Nîmes, Orange.

Plus modeste en monuments, notre ville a de plus subi des remaniements profonds. Cependant, pour qui suit avec vigilance les fouilles qui ont lieu de-ci de-là, les découvertes d'objets antiques ne sont pas aussi rares que le laisseraient supposer les bouleversements subis par le sol avignonnais.

Le samedi 18 décembre, en creusant une tranchée, dans la petite traverse qui relie le chemin de Monclar à celui de la Violette, à la hauteur du boulevard Jules-Ferry, les ouvriers employés aux travaux d'assainissement ont mis à jour l'extrémité d'un cercueil en plomb.

Grâce à l'amabilité du chef des chantiers de MM. Charlois et Chardin, j'ai pu examiner ce cercueil, qui était enfoui à $2^{m}10$ de profondeur dans une boue gluante. Orienté du nord au sud, il était de forme rectangulaire, avec couvercle plat, et mesurait $0^{m}30$ de hauteur et $0^{m}35$ de largeur. L'épaisseur des plaques de plomb était de $0^{m}005$. Sa longueur et son contenu ne pourront être reconnus que dans quelques mois, lorsque la tranchée qui sera faite pour établir le grand égout collecteur permettra de le retirer complètement.

Mais, bien que l'intérieur du cercueil n'ait pu être exploré et que les alentours immédiats n'aient pas fourni de débris antiques, on peut cependant affirmer, dès aujourd'hui, qu'on se trouve en présence d'une sépulture de l'époque romaine.

Cette sépulture se trouvait le long d'une voie se dirigeant vers la Durance et qui, à n'en pas douter, est l'ancienne *via Agrippa*. La direction de cette voie est marquée par des découvertes d'antiquités analogues faites autrefois. C'est ainsi qu'en 1853, en creusant les fondations du Pénitencier militaire, dans les jardins de l'ancien couvent des Célestins, on rencontra, à environ 3 mètres de profondeur, des tombeaux romains avec tout un mobilier funéraire[1]. Calvet avait déjà signalé en cet endroit une mosaïque[2]. En 1866, lorsqu'on établit l'usine des Eaux, à Monclar, on découvrit à près de 3 mètres et dans

1. *Catalogue manuscrit du Musée d'Avignon*, n°s 28B, 87D, 87E, 127A, 146A, 192B, 198A.

2. Calvet, *Manuscrit de la Bibliothèque d'Avignon*, n° 2345, f° 346.

le limon, une statue de femme, un chapiteau de pilastre corinthien très fruste et des fragments de poterie et de verre antique[1]. Or, il est facile de se rendre compte que le cercueil qui vient d'être mis à jour se trouve exactement sur la même ligne. Cette découverte fournit donc un nouveau jalon indiquant la direction de la voie Agrippa[2].

Cette *via* sortait d'Avignon par la porte ouverte dans le mur antique à l'endroit où se trouve actuellement le carrefour des rues Joseph-Vernet, Trois-Faucons et des Lices. Cette porte existait aussi dans l'enceinte du XIIIe siècle; elle était dite alors *portale Pontis-Fracti*[3]. La *via* traversait ensuite la place qui a reçu le nom des Corps-saints, et s'engageant dans l'impasse qui aboutit à l'extrémité de la rue des Chevaliers, elle pénétrait dans le futur jardin des Célestins (Pénitencier militaire) et coupait le rempart construit par les papes en face du chemin actuel de Monclar, avec lequel elle se confondait. Elle aboutissait à la Durance qu'elle passait presque au viaduc du chemin de fer P.-L.-M.

Plus tard la *via Agrippa* perdit son nom; elle devint la *Rotta*. C'est ainsi que la nomme un acte des environs de 966[4]. Elle se trouvait alors entre la *via Salinaria*[5] (route du sel) et la *via Magaise*.

L'identité de la *Rotta* et de la *via Agrippa* est attestée par les documents du Moyen-Age. Dès 1268, on connaît le quartier de la Rota[6], qui tirait son nom du chemin en question. Or, d'après un acte de 1328, ce chemin voisinait avec le Pont Fract et se trouvait alors hors de l'enceinte du XIIIe siècle[7]. Nécessairement, il devait passer sur l'emplacement du jardin des Célestins, puisqu'un acte de 1366 (postérieur par conséquent à la construction de l'enceinte des Papes) mentionne une rue allant du Pont Fract enfermé, à cette époque dans les nouvelles murailles, au Pont de la *Rota*, qui était à l'extérieur[8]. Un texte de 1460 précise[9]; il place le chemin de la *Rote* hors les remparts

1. *Catalogue manuscrit du Musée d'Avignon*, n° 208. La tête de la statue, plus grande que nature, a seule été conservée. (Musée d'Avignon, sans numéro.)

2. Des tombeaux en pierre, en forme de petites auges rondes ou carrées, ont été trouvés « en creusant pour le chemin de fer de Marseille » en 1848. Malgré le vague de l'indication, il faut placer la découverte sur l'emplacement de la gare actuelle. (*Catalogue du Musée d'Avignon*, n° 131.)

3. Acte de 1227. (De Maulde, *Coutumes et règlements de la République d'Avignon au XIIIe siècle*, Paris, 1879, p. 250-253.

4. *Histoire de Montmajour de Chantelou*, publiée par du Roure dans la *Revue historique de Provence*, 1890-1891, p. 39.

5. La *via Salinaria* se dirigeait très probablement sur Châteaurenard et gagnait l'arrière-pays des Alpines par les hauteurs de la Petite Crau.

6. « Vinea ad Rotam. » (Archives de Vaucluse, H, 5, *Ste Catherine*, f° 43.)

7. « Ortus extra muros (enceinte du XIIIe siècle) in loco appelato Pont Frach conf. cum itinere dicto de la Rota. » (Archives de Vaucluse, H. 5, *Ste Catherine*, f° 50.)

8. « Carreria publica que va del pont fract al pont de la Rota. » (Archives de Vaucluse, H, 5, *Ste Catherine*, f° 98.)

9. « Viridium extra et *prope* portale S^ti^ Michaelis, in itinere publico de la Rota, quod est in prima transversia tendendo de dicto portali ab extra civitatem ad porte

des Papes, à droite en sortant de la porte Saint-Michel. Or le chemin, à droite en sortant de cette porte, est celui de Monclar. On peut donc identifier la rue qui, en 1366, allait du Pont Fract au pont de la Rote avec l'impasse que j'ai signalée près des Corps saints, impasse qui, avant la fondation du couvent des Célestins, était une rue aboutissant au chemin de Monclar[1]. Le pont de la Rote devait se trouver sur une dérivation de la Sorgue. D'autre part, le quartier de la *Rotte* comprenait l'extrémité des chemins de Monclar et de la Violette. Il existait encore en 1543[2], mais déjà on voit son nom associé à celui de *Cortbes* ou *Corbes*[3] lequel était situé plus au sud, près du monastère de Saint-Ruf[4]. En 1613, l'ancien clos de la *Rote* est dit de la *Route et Corbière*[5].

Mais tous ces noms se modifient, se transforment ou disparaissent. Le quartier de la *Route* ne figure plus au cadastre. Il a fait place à la section de Saint-Roch et au quartier de Champfleuri. *Corbes*, après avoir été associé au clos de *Gallans*[6], a disparu à son tour, tandis que *Gallans* est devenu *Gallias*, quartier situé plus au sud que l'ancien clos de la *Route*, mais traversé par le chemin de Monclar et par conséquent situé, lui aussi, sur le tracé de l'antique voie Agrippa.

La voie le long de laquelle avait été déposé le cercueil de plomb découvert ces jours-ci fut donc de tout temps, dans l'Antiquité comme au Moyen-Age, une des plus importantes de toutes celles qui aboutissaient à Avignon.

A ce titre, il était utile de noter dès maintenant, et en attendant mieux, une découverte qui, pour n'être pas sensationnelle, peut cependant être de quelque utilité pour ceux qui s'occupent des origines de notre cité.

E. DUPRAT.

de Miraculis (portrait actuel de Saint Roch), que transversia nuncupatur transversia pontis nunc integri. » (Archives de Vaucluse, H, 9, *Ste Catherine*, f° 35.) — En 1482 : « Viridarium extra muros inter portalia sancti Michaelis et de Miraculis propre iter de la Rota. (Archives de Vaucluse, *Notaires*, fonds Pons, 11, à la date du XXII février 1482.)

1. Rue qui a existé un moment et qu'il faut probablement identifier avec la rue Courte-joie dont l'existence fut éphémère.

2. Archives de Vaucluse, H, 6, *Terrier de Saint-Véran.*

3. « Clausum de la Rotha alias de Corbelo. » (Manuscrit de la Bibliothèque d'Avignon, n° 2487, f° 102, année 1503.)

4. « Locus dictus ad Cortbes prope monasterium Sancti Ruffi. » (Archives de Vaucluse, G. Archevêché, 117, f° 53, année 1366.)

5. Archives de Vaucluse, H, 6, *Terrier de Sainte Catherine.*

6. *Ibid.*, H, 6, *Terrier de Saint-Véran*, an. 1543 : « Clos de Galans et de Corbes ».

STÈLES ESPAGNOLES[1]

(PLANCHE VI)

M. Jullian a reçu la lettre suivante :

MON CHER AMI,

Votre note sur les stèles espagnoles est des plus ingénieuses, et j'ai pris à la lire un très vif intérêt. Me permettez-vous d'ajouter quelques constatations, non plus sur le symbolisme de ces pierres, mais sur les origines de leur ornementation?

Les stèles dont il s'agit paraissent former trois groupes : l'un du côté de León, le second dans la région de Burgos, le troisième dans les Pyrénées, vers la vallée de l'Arboust. Mon ami M. Puig y Cadafalch, architecte à Barcelone et député aux Cortès, a étudié récemment ces diverses familles de stèles dans son beau volume sur l'Architecture romane en Catalogne[2] : son sujet l'a conduit à s'occuper surtout des stèles pyrénéennes, qui diffèrent profondément des autres; je retiens principalement, ci-après, les stèles léonaises et burgalaises.

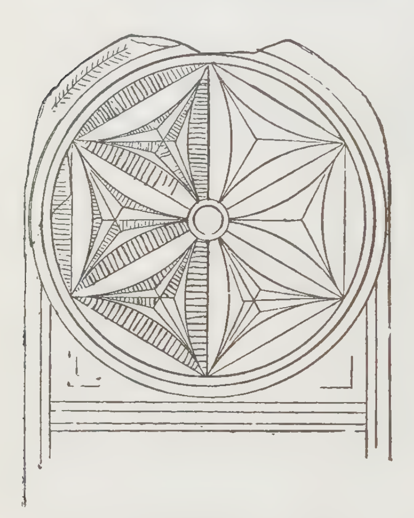
Ces stèles sont arrondies du haut; la partie supérieure du champ présente un motif principal, une sorte de rosace, entourée d'un cercle plus ou moins large, plus ou mois riche. Ce motif peut être une étoile à six rais curvilignes, une hélice, une marguerite, etc. Il est accompagné d'ornements secondaires : feuilles stylisées, dessins géométriques, croissant(?) monté sur un pied et accompagné de deux feuilles de lierre, équerres (?) dont les extrémités libres sont découpées d'une échancrure rectangulaire, etc. La décoration de certaines stèles est entièrement à méplats, à facettes. Enfin, des stèles léonaises et pyrénéennes offrent un arc en fer-à-cheval, qui souvent encadre l'inscription.

Parmi les motifs de cette décoration, il est présumable qu'il en est d'indigènes : Bofarull a jadis publié une stèle sur laquelle un croissant figure à côté d'une inscription ibérique[3].

Quant aux autres motifs, ne faut-il pas en chercher la provenance en Orient?

1. Cf. plus haut, p. 89.
2. *Arquitectura románica á Catalanya*, t. I, in-4°, Barcelone, 1909.
3. M. Puig a reproduit ce dessin dans le vol. précité, p. 243.

M. Puig examine et il rejette la théorie bien connue qui fait de l'étoile à six pointes, de l'hélice et de la rosace des caractéristiques essentielles de l'art byzantin. « Ce sont, » dit-il, « des motifs trop simples pour que les différents peuples n'aient pas pu les tirer de ce fonds d'idées qui est commun à l'humanité[1]. » Rien n'est plus vrai, et à la question, telle qu'elle est énoncée par quelques orientalistes[2], il est difficile de faire une autre réponse. Seulement, on peut croire que le problème doit être mieux posé, d'une façon plus concrète et qui serre de plus près l'objectivité des faits. L'erreur de Courajod, par exemple, est d'avoir attribué à chacune des analogies une valeur trop absolue et d'avoir pensé que partout où il existe une hélice ou une étoile à six rais, une marguerite ou une gravure obtenue par des gouttières en V, ce fait est dû à une influence effective de l'Orient[3].



Partie supérieure d'une stèle du Musée de León.
(*Corpus*, n° 2680.)

L'étoile à six rais curvilignes n'appartient en propre à aucune école, non plus que la marguerite stylisée, non plus que la gravure à facettes ni, peut-être, l'hélice. Mais ces éléments peuvent être caractéristiques par la façon dont ils sont traités ou par leur groupement.

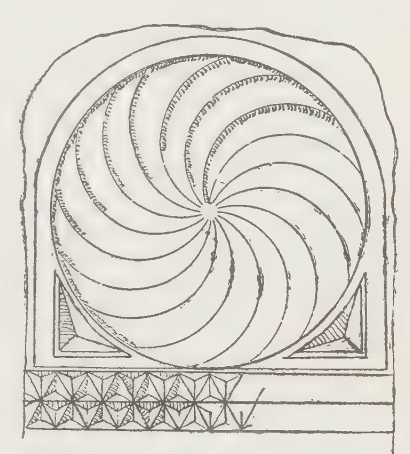
Prenons, par exemple, l'étoile à six rais curvilignes : dans sa forme élémentaire, c'est le motif le plus banal, le plus répandu qui se puisse imaginer; mais à León comme à Burgos, cette étoile se complique d'accessoires qui lui donnent une physionomie spéciale; or, elle se retrouve, exactement pareille, sur des objets que l'on donne comme orientaux, telle la petite châsse de Poitiers[4], ou sur des ossuaires juifs[5]. Dom Leclercq[6], rencontrant une sculpture pareille sur un coffret de l'Afrique du Nord, a rattaché cet objet à l'art judaïque. On ne voit pas pourquoi un pareil raisonnement ne serait pas légitime quand il s'agit de nos stèles d'Espagne.

De même, l'hélice à rais nombreux et pressés, taillés à facettes, semble

1. *Op. cit.*, p. 249.
2. Voir Courajod, *Leçons professées à l'École du Louvre*, t. I, pp. 122-123.
3. *Op. cit.*, p. 310 et *passim*.
4. *Op. cit.*, p. 324.
5. Dom Leclercq, *Manuel d'archéologie chrétienne*, t. I, p. 527.
6. *Op. cit.*, p. 528.

être d'origine orientale : l'art byzantin l'a adoptée ; elle se voit sur des édifices syriens[1], sur des tombeaux phrygiens[2], dans des mosaïques ravennates[3] et sur toute une série de bas-reliefs recueillis par Cattaneo[4] dans l'Italie byzantinisée.

La marguerite stylisée orne des ossuaires juifs gardés au Louvre. Sur certains bas-reliefs qui portent la trace d'influence byzantine[5], l'hélice et la marguerite stylisée sont posées aux côtés d'une croix, où ils représentent le soleil et la lune.



Partie supérieure d'une stèle du Musée de León.
(*Corpus*, n° 2687.)

Entre les stèles de León et de Burgos et les monuments orientaux, l'analogie réside moins dans les schémas des motifs que dans les détails de l'exécution et dans l'association de ces ornements. L'affinité est véritablement frappante si on rapproche des stèles en question la porte d'un tombeau palestinien signalée naguère par M. Heuzey à l'Académie des Inscriptions[6]. Hélice, étoile à six rais combinée avec les dessins géométriques dont sont meublés les secteurs entre les rais, étoile à quatre rais rectilignes, marguerite : la grammaire décorative et le faire sec et froid sont communs aux deux arts, si éloignés dans leur domaine, si étroitement unis, peut-être, dans leurs origines.

Reste le fer-à-cheval. Vous pensez, mon cher ami, que l'arcade en fer-à-cheval est l'expression d'une idée anthropomorphique, et je me garderai bien de vous contredire ; mais il est possible que l'on ait converti en un symbole ce qui était à l'origine un pur ornement. La marguerite et l'hélice n'avaient, je pense, chez les Orientaux qu'une valeur décorative ; les Italiens en ont fait la figure du soleil et de la lune ; vous constatez que les ornemanistes espagnols se sont emparés de ces dessins pour représenter l'étoile du matin et l'étoile du soir ; plus tard, ces motifs traînent dans l'art asturien[7], où ils sont revenus

1. De Vogüé, *La Syrie centrale*, passim.
2. Ramsay, *Studies in the History and Art of the Eastern Province of the Roman Empire*, fig. 8, fig. 22 A.
3. Rohault de Fleury, *La Messe*, t. I, pl. II et III.
4. *L'Architecture en Italie du VIe au XIe siècle*, pp. 119, 160, 161, 162, 196, 199, 202, etc.
5. Cattaneo, *op. cit.*, p. 192.
6. *Comptes rendus de l'année 1905*, pp. 344 et suiv. — Voir la planche VI.
7. Voir la planche VI.

à leur rôle primitif. De même, on a pu voir un schéma du corps humain dans une forme qui était primitivement une combinaison d'architecture. Ils serait intéressant, à ce sujet, de classer chronologiquement les arcs outrepassés des stèles espagnoles; peut-être trouverait-on que les plus anciens sont montés sur des colonnettes[1] et constituent un encadrement, comme dans cette stèle du Musée de Madrid dont l'inscription est publiée dans le *Corpus,* sous le n° 2675.

Le symbolisme des stèles n'empêche donc pas que les dessins qui les décorent et en particulier l'arc en fer-à-cheval procèdent de l'Orient. Est-ce de ces lointaines contrées que le tracé dont il s'agit a été porté en Espagne? Peut-être en trouverait-on des exemples dans la Péninsule dès les temps préhistoriques[2], et pour rattacher en ceci l'Occident à l'Orient, il ne suffirait pas de démontrer que l'arc outrepassé était très anciennement connu en Asie, soit pour le tracé des baies ou des plans d'exèdres[3], soit pour l'ornementation des stèles funéraires[4]. Mais ici encore, il faut prendre dans leur ensemble et tels qu'ils se présentent les divers éléments de solution; il ne faut pas isoler une analogie de toutes celles qui l'accompagnent; il faut, en un mot, se rappeler que cette même famille de stèles, où sont les arcs en fer-à-cheval, présente également toute une série d'autres formes dont l'origine orientale a été ci-dessus démontrée. Cette considération permet de formuler, dans le sens de la provenance asiatique, une conclusion devant laquelle M. Gomez Moreno a reculé[5].

En résumé, je suis porté à chercher sur le littoral méditerranéen de l'Asie la source de l'ornementation étrange qui se voit sur les stèles de León, de Burgos et de la haute vallée de la Garonne. Peut-être une autre explication se produira-t-elle un jour; pour le moment, celle-ci est l'hypothèse qui paraît le mieux donner la raison des faits et des analogies ci-dessus constatés.

J.-A. BRUTAILS.

1. Quelquefois aussi, la forme outrepassée résulte de ce que le sculpteur a emboîté le corps dans l'arc qui l'encadre; la ligne ressaute vers l'extérieur au niveau des épaules, comme dans cette stèle pyrénéenne que viennent de publier M. Puig (*op. cit.*, p. 245) et M. Espérandieu (*Bas-reliefs de la Gaule,* t. II, p. 25, n° 882).

2. Cartailhac, *Ages préhistoriques de l'Espagne et du Portugal,* p. 120, fig. 122.

3. Strzygowski, *Kleinasien,* fig. 9, 13, 22, 48, 49, etc. — Cf. le même, *Der Dom zu Aachen,* p. 40.

4. Ramsay, *op. cit., passim.* — Choisy avait mentionné cette particularité des stèles phrygiennes dans *L'Art de bâtir chez les Byzantins,* p. 166, note.

5. *Excursión á través del arco de herradura,* extrait de la *Cultura española,* p. 28.

H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE

Marie-Henry d'Arbois de Jubainville, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, est mort à Paris le 26 février 1910.

Né à Nancy, le 5 décembre 1827, élève de l'École des chartes, 1848-1851, il devint en 1852 archiviste du département de l'Aube, et consacra dès lors à la science sa vie entière. Jusqu'en 1880, époque à laquelle il prit sa retraite d'archiviste, il partagea son temps entre ses devoirs professionnels et des travaux d'archéologie et d'histoire du Moyen-Age. Parmi ces travaux, qui n'entrent point, en général, dans le cadre de la *Revue des Études anciennes,* il faut citer au moins le *Répertoire archéologique du département de l'Aube,* 1861, et l'*Histoire des ducs et des comtes de Champagne*, 1859-1867, qui obtint le premier prix Gobert en 1864. Déjà pourtant, dans cette période si active et si féconde, commençait à se faire jour dans son esprit l'idée qui devint bientôt directrice de toutes ses recherches et pour laquelle il n'hésita point à entreprendre de nouvelles et pénibles études. Il avait pensé que l'histoire de nos origines peut être éclairée par la linguistique et que la connaissance des langues celtiques est nécessaire à qui veut étudier les anciens Celtes. En 1870, il publiait dans la *Revue celtique*, que venait de fonder M. Gaidoz, une *Étude phonétique sur le dialecte breton de Vannes*. En 1877, paraissait : *Les premiers habitants de l'Europe d'après les auteurs de l'Antiquité et les recherches les plus récentes de la linguistique,* qui constituait dans la pensée de l'auteur l'introduction nécessaire à l'histoire des Celtes. Mais, dès la publication des *Études grammaticales sur les langues celtiques* (1881), H. d'Arbois de Jubainville reconnut que le breton de France n'offrait pas de textes assez anciens pour atteindre aux premiers siècles de notre ère, et il s'attacha désormais à l'étude de la langue et de la littérature gaélique de l'Irlande. Il composa, après une mission dans les Iles Britanniques (1881), un précieux catalogue où il énumérait méthodiquement les richesses d'une littérature épique qui ne le cède en importance qu'à notre épopée du Moyen-Age; c'était comme la préface des travaux par lesquels il fit connaître au public français les plus anciennes traditions de l'Europe occidentale.

Au moment même où sa vie scientifique s'orientait ainsi, sa situation changeait. Correspondant de l'Institut dès 1867, il devenait

en 1882 professeur de langues et littératures celtiques au Collège de France, et, en 1884, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

En 1885, il succédait à M. Gaidoz comme directeur de la *Revue celtique*. Cette fonction, ainsi que son enseignement au Collège de France, dont il préparait les leçons avec un soin scrupuleux, ne le détournèrent point de l'œuvre qu'il avait conçue. Il avait préparé un dictionnaire des noms du vieux-celtique que le *Sprachschatz* de Holder rendit inutile et dont un fragment sur les noms en *-rix* a seul vu le jour (1891) ; mais, dans les *Recherches sur l'origine de la propriété foncière et des noms de lieux habités en France* (1890), et dans le tome II d'une réédition de *Les premiers habitants de l'Europe* (1894), il renouvela en grande partie, par l'étude de l'onomastique celtique et des noms ligures, la préhistoire de notre pays. En même temps, dans le *Cours de littérature celtique* (1883-1902), il tirait ingénieusement des lois et de l'ancienne épopée de l'Irlande les survivances qu'elles pouvaient contenir de l'état social et politique des Celtes. Ainsi, l'historien qu'il resta toujours avait seulement cherché dans la linguistique et la littérature l'appui que, parallèlement à l'archéologie, elles nous apportent pour connaître les peuples disparus.

Je ne puis qu'indiquer, en ces quelques lignes, les idées maîtresses qui inspirèrent cette belle vie de travail et de science. Seule, une énumération de tous les livres et de tous les mémoires[1] de H. d'Arbois de Jubainville donnerait l'impression de son immense érudition, qui faisait songer à celle des hommes de la Renaissance, mais qui jamais n'étouffa en lui la faculté créatrice ni le sens critique. Ceux qui ont vécu dans l'intimité de son labeur journalier se rappellent de quelle conscience sereine il renonçait à une théorie entrevue comme dans un éclair de divination, quand les faits ne s'y accommodaient point. Il accueillait les objections avec une singulière bienveillance et savait plus de gré à ses élèves de le contredire que de l'approuver. C'était un sage en même temps qu'un savant. Et au plus profond de nous-mêmes nous garderons aussi le souvenir de l'homme excellent qu'il fut.

G. DOTTIN.

1. On trouvera les articles de revue, dont le nombre dépasse la centaine, surtout dans les *Mémoires de la Société archéologique de l'Aube*, dans la *Revue archéologique*, dans la *Revue celtique*, dans la *Nouvelle revue historique de Droit français et étranger*, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, dans les *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*.

CHRONIQUE GALLO-ROMAINE

Montlaurès. — Séance du 31 décembre 1909, Académie des Inscriptions : « M. Edmond Pottier a rendu compte des fouilles de Montlaurès près de Narbonne, poursuivies par M. Rouzaud depuis plusieurs années. Il s'agit d'un oppidum composé de plusieurs petites habitations très antiques, groupées sur la pente d'une acropole et dans la plaine. Le mobilier mis à jour est d'un caractère primitif et barbare. La présence de poteries grecques qui forment l'intérêt principal de la découverte montre une fois de plus l'activité des relations entre la Gaule et la Grèce dès le VIe siècle et surtout pendant le IVe et le IIIe siècle avant notre ère. » — Ce que le compte rendu ne dit pas, c'est que l'exposé de M. Pottier a été une merveille de clarté et de précision.

Je ne crois pas que Montlaurès ait été à proprement parler un *oppidum*. Je n'ai vu nulle part trace de remparts ni même la possibilité d'en bâtir. Je crois plutôt à un simple habitat rural, du VIe au IIIe siècle, habitat qui constituait moins une localité que les dépendances serviles, les demeures de la *familia* ou de la clientèle d'un grand (cf. César-Hirtius, VIII, à propos d'Uxellodunum). Il serait aisé de faire le plan de ce *vicus :* j'ai reconnu les traces de deux chemins montants, et peut-être aussi d'escaliers. M. Pottier les a, je crois, vus aussi. Il y a évidemment deux couches de débris importés, l'une se rattachant au négoce phocéen plutôt que marseillais, c'est-à-dire au VIe siècle ; l'autre, au négoce proprement marseillais, IVe et IIIe siècle, et cela a été bien mis en lumière par M. Pottier. Une chose m'étonne cependant, c'est que la plupart des monnaies trouvées là, sinon toutes, dénotent une couche chronologique plus récente que les fragments de poteries : cela peut être fort important à noter, il importerait beaucoup de savoir à côté de quelles poteries telle monnaie a été découverte. Je crois que l'habitat a été évacué vers 118, au moment de la fondation de Narbonne, et que cette évacuation se rattache à l'ensemble des mesures prises pour établir des lots de colons dans la plaine de Livière.

Mosaïques. — La première partie du *Corpus* des mosaïques a paru. S'adresser au secrétariat de l'Institut ou à M. Klincksieck, 11, rue de Lille.

Le latin mérovingien. — *Notes sur le latin des monnaies mérovingiennes,* par M. Prou, extrait des *Mélanges Wilmotte.* Précieux complément au travail de M. Pirson sur la langue des inscriptions latines

de la Gaule (paru en 1901 dans la Bibliothèque de la Faculté de Philosophie de Liége, t. XI).

Le trésor Holder. — Un nouveau fascicule du supplément vient de paraître, fasc. XIXe de l'ensemble, de *Aduatuca* à *Aviedur*.

Art chrétien primitif. — Reil, *Die altchristlichen Bildzyklen des Lebens Jesu,* Leipzig, 1910, Xe fascicule de la collection des *Studien über christliche Denkmäler.*

L'Europe préhistorique. — Feist, *Europa im Lichte der Vorgeschichte und die Ergebnisse der vergleichenden indogermanischen Sprachwissenschaft.* Berlin, 1910, collection Sieglin.

Faune populaire. — La mort de Rolland, je crois, n'interrompra pas la publication du précieux recueil de la *Faune populaire de la France.* Voici le tome XII, consacré aux *Mollusques, Crustacés, Arachnides et Annélides.*

Noverus pagus et la villa d'Ausone. — M. Georges Poisson place la fameuse villa saintongeaise d'Ausone aux environs des ruines célèbres de Saint-Cybardeaux *(Germanicomagus?).* On retrouve là, à 12 kilomètres, Mareuil *(Marojalum),* et à Saint-Cybardeaux même la Nouère *(Noverus pagus).* L'hypothèse de M. Poisson est donc fort séduisante. — Reste à savoir pourquoi Ausone, à propos de sa villa, aurait insisté sur le voisinage de Saintes, et non pas sur celui d'Angoulême (Saintes est deux fois plus loin d'Angoulême que Saint-Cybardeaux). — Le travail est court, sans hors-d'œuvre, vraiment bien fait. (*La Villa Saintongeaise d'Ausone*, extrait du *Bull. de la Soc. de Géogr. de Rochefort*, 1909.)

Toponymie. — Sauvage, *Notes toponymiques sur quelques localités du Calvados,* Caen, 1910 (extrait des *Mém. de l'Acad. de Caen*, 1909). — 1° *Aregenua :* c'est bien Vieux. Vieux est voisin de la rivière de Guine; *Aregenua* = *ad* ou *ante Genuam* [parfait]. — 2° *Grannona.* M. Sauvage hésite, mais ne croit pas à Grand'Tonne [je crois que *Grann-ona* doit être quelque source apparentée au soleil; cf. *Apollo Grannus*]. — 3° Lion-sur-mer. Viendrait de *legio* [ingénieux, mais plus douteux]. — 4° *Via magna :* serait la route de Clauda. — 5° *Pagus Algiensis :* serait d'origine populaire.

La Basse-Normandie gallo-romaine, par M. Sauvage (extrait du même recueil). — Bon résumé de ce qu'on peut dire des *Lexovii*, des *Viducasses* et des *Baiocasses*, avec une bibliographie bien faite.

Sémantique provinciale. — *Quelques faits de Sémantique dans les parlers du Bas-Maine*, par G. Dottin, extrait des *Mélanges offerts à M. Maurice Wilmotte.* Il faudrait que ce genre de travail trouvât beaucoup d'imitateurs. Je parle des études de sémantique provinciale et non pas des mélanges *in honorem*, car ce dernier genre de publications, parfaitement inutile, onéreux ou encombrant pour les érudits, les acheteurs et les lecteurs, devrait être proscrit de nous tous.

L'homme moustérien. — *L'homme fossile de La Chapelle-aux-Saints*, par M. Boule, extrait de l'*Anthropologie*, 1909. Le crâne est intermédiaire entre celui du chimpanzé et celui du Français actuel.

Autel aixois. — Nous recevons la lettre et la photographie suivantes : « Petit autel, conservé aujourd'hui à La Gayolle, chez M. Garnier. D'origine aixoise : il a été trouvé dans le terroir de cette ville, au quartier de la Colline des Pauvres. Pierre blanche tendre.

» Hauteur : 0m30; largeur : 0m13.

» Abbé CHAILLAN. »



Il me semble lire :

C·POMPEIVS

HOSP·IIS

V·S·L·M·

Je ne peux être sûr de la fin de la seconde ligne : HOSPES ou HOSP*(es)* H*(erculi??)* S*(acrum???)*. Je me demande même s'il n'y a pas, à la fin de cette ligne, B ou R. Il faudrait voir la pierre ou avoir une meilleure photographie.

Inscription de Vieux, *Corpus*, XIII, 3163. — M. Besnier en montre l'authenticité. Elle serait contemporaine de l'empereur Posthume, qui, suivant l'hypothèse de M. Dessau *(Mélanges Boissier)* aurait créé des consuls spéciaux pour la Gaule. — Besnier, *Note*, etc., extrait du LXXVe Congrès archéologique, Caen, 1908. Le tirage à part est daté de 1910.

Moulins à huile, pressoirs, etc., des temps primitifs, par Clastrier, Guébhard et Goby, extrait du *Bulletin de la Société préhistorique*, janvier 1910. A voir le soin avec lequel cette brochure a été imprimée et illustrée, on reconnaît, outre les recherches des trois auteurs, le savoir-faire de M. le Dr Guébhard.

Himilcon. — Blázquez y Delgado-Aguilera, *El Periplo de Himilco*, Madrid, 1909, in-8° de 71 pages. Réduit le voyage d'Himilcon à la traite entre Gibraltar et le cap Saint-Vincent. Impossible.

Les déesses-mères. — *La nouvelle déesse-mère d'Alésia*, par A.-J. Reinach, extrait de *Pro Alesia*. C'est en réalité une étude d'ensemble qui rendra de grands services. — Pourquoi, à brûle-pourpoint, l'auteur me reproche-t-il, à propos du culte de la Terre en Gaule, de n'avoir pas allégué Strabon, IV, 5, 6 ? Il n'y a pas de IV, 5, 6. S'il s'agit de IV, 4, 6, je n'avais pas à en parler à l'endroit visé par M. Reinach, et d'ailleurs je renvoie, à cet endroit, aux passages où il en est question.

Les transitions à l'époque préhistorique. — Ce n'est pas un des

moindres services de la science préhistorique d'aujourd'hui, que d'insister sur les phénomènes de transition, tout comme le faisait Fustel de Coulanges à propos des institutions romaines. Voyez à ce propos Breuil, *Etudes de morphologie paléolithique, la transition du Moustérien vers l'Aurignacien* à l'abri Audi dans la Dordogne et au Moustier, 1909, extrait de la *Revue de l'École d'Anthropologie.*

Ofnet. — Breuil, *Le gisement quaternaire d'Ofnet* en Bavière et sa sépulture mésolithique, extrait de l'*Anthropologie.* Origine méditerranéenne des Asyliens-Tardenoisiens??

Crânes et coupes. — *Crânes paléolithiques façonnés en coupes*, par Breuil, extrait de la même revue. Je me demande si le crâne-coupe n'est pas ce qui a donné à l'homme la première idée du récipient de bois ou de terre cuite[1]. M. Breuil rapproche les sauvages d'aujourd'hui. Les Gaulois ou Ligures, qui ont succédé aux Magdaléniens sur le même sol, pourraient être aussi allégués.

L'âge du bronze dans le bassin de Paris, du même auteur, et de la même revue. Extrait.

La question aurignacienne. —Breuil, *L'Aurignacien présolutréen,* extrait de la *Revue préhistorique*, n°s 8 et 9, 1909. Important. Mais je souhaite que cette polémique ne fasse plus perdre à M. Breuil un temps précieux, et j'accepte le sous-titre *épilogue.* — Je conseille à ceux qui ne sont point encore convaincus d'étudier les fouilles du docteur Lalanne à Laussel et de voir sa collection.

Bratuspantium. — *L'oppidum Bratuspantium des Bellovaques*, par le Dr V. Leblond, Beauvais, 1909, in-8° de 50 pages. Ce travail, fait par l'érudit qui connaît le mieux le Beauvaisis, se compose de deux parties. L'une est consacrée à l'étude de Breteuil, Vendeuil, Caply, c'est-à-dire de la région où l'on place d'ordinaire le célèbre *oppidum* des Bellovaques ; cette région a fourni un grand nombre d'antiquités, ce qui explique le choix qu'on en a fait. Mais il y a de nombreuses raisons qui empêchent de l'accepter, et M. Leblond les expose avec son soin coutumier. — L'autre partie du travail est pour développer les motifs qui lui font accepter comme lieu de *Bratuspantium* le mont César : isolement de l'*oppidum*, situation au centre du Beauvaisis et sur sa voie maîtresse, protection des tourbières voisines, découverte de quelques antiquités, etc. Et de fait le mont César est un merveilleux site de forteresse gauloise, comparable (toutes proportions gardées) à Alise, et je crois que des fouilles bien conduites y donneraient de très beaux résultats.

1. C'est l'hypothèse émise entre autres par de Saint-Venant (*La Cuillère à travers les âges*, 1898, p. 8). On a également songé comme prototype du récipient, au nid du merle (du Chatellier, *Poterie*, p. 8), et, je crois, à des calices ou des coquilles. On peut également supposer que, de la même manière que l'arme chelléenne est venue doubler et imiter le poing naturel, le récipient (en bois ou en poterie, paléolithique et néolithique), est venu doubler et imiter le creux formé par les deux mains rapprochées.

Habitat ligure [en damier] au Pain de Sucre, près de Marseille. J'aimerais voir les pierres à signes qu'on y a découvertes. La terre à poteries serait celle de Saint-Henry (Clastrier, extrait de l'AFAS, *Congrès* de Clermont, 1908).

Céramique antique, même auteur, même origine. Questions de méthodes [1].

Castella romains. — *Das Kastell Alzei*, par Anthes, extrait des *Quartalblætter des historischen Vereins*, du grand-duché de Hesse, IV, 16, Darmstadt. Important; plan détaillé; points de comparaison; remarques judicieuses.

Inscriptions celtiques inédites de Cavaillon (Mazauric, *Revue du Midi*, 1910) :

1	2	3	4	5
ΒΑΛΑΥΔΟ ΥΙΜΑΚΚΑΡΙΟ ΥΙ	ΚΑΒΙΡΟϹΟΥΙ Ν Δ Ι Α Κ Ο Ϲ	ΕΛΟΥΙϹϹΑ ΜΑΓΟΥΙΕΙ ΤΙΑΟΥΑ	. . . . ΤΕΟΜαΤ . . . . . ΜΑΓΟΥ . . ΤΙΟΝΝΑ ϹΟΥΙ	ΜΙϹϹΟ ΥΚΟϹ ϹΙΛΟΥ ΚΝΟϹ

La forme des stèles est visiblement inspirée des types helléniques.

L'historique des images des cavernes. — On connaît la succession historique de ces mémorables découvertes : M. Chiron, en 1878, à la grotte Chabot; M. de Santuola à Santillana (1878-1881); M. Émile Rivière, à La Mouthe, en avril 1895; M. Daleau, à Pair-non-Pair, en août-septembre 1896. Je tiens à rappeler ici que M. Daleau avait constaté les dessins de sa grotte dès le 27 décembre 1883.

Saint-Acheul et Montières, *Notes de géologie, de paléontologie et de préhistoire*, par V. Commont, Lille, 1909, in-4° de 68 pages, très nombreuses gravures. Résumé très bien ordonné des belles fouilles de l'auteur: je n'aurai qu'à répéter, pour caractériser ce travail, ce que j'ai dit dans le précédent fascicule, page 87.

Les enceintes vitrifiées. — *Étude sur les enceintes vitrifiées et calcinées de la Gaule*, par M. le Dr Paul Raymond, extrait de la *Revue préhistorique*, 1910, n° 1. Travail d'ensemble complet, répertoire utile, conclusions prudentes. La plupart dateraient de l'âge du fer, surtout de Hallstatt, mais encore, dit sagement l'auteur, faut-il attendre, avant d'affirmer pour toutes, de nouvelles recherches.

Monnaies gauloises, surtout des Arvernes, trouvées à Chastel-sur-Murat par M. Pagès-Allary, déterminées par M. H. de La Tour; *Société préhistorique de France*, 1909, p. 289 et suiv.

1. Jusqu'à quel point les questions de céramique néolithique passionnent aujourd'hui les préhistoriens, on peut le voir par les analyses parues dans le dernier numéro de l'*Anthropologie* (1909, p. 398-400) : c'est M. Wilke, qui fait correspondre les différents types de poteries à bandes aux différents groupes des langues ariennes; c'est M. Schlitz, qui voit dans la poterie à cordelettes le propre de populations agricoles, et dans la poterie à bandes le propre de populations guerrières, etc., car il paraît bon an mal an une dizaine de mémoires de ce genre.

Éolithes. — Contre M. Rutot, M. Pagès-Allary, dans le *Congrès préhistorique* de 1908 à Chambéry.

Meules. — *Considérations* [techniques] *sur le broyage, contribution à la classification des meules,* par M. Pagès-Allary, *Bulletin de la Soc. préhist.,* 1909, p. 179-195.

De la méthode en céramique, surtout néolithique. — Remarques de M. Pagès-Allary dans l'*Anthropologie,* 1909, p. 568 et suiv.

Anses multiforées. — On n'arrive certainement à des résultats sérieux, en matière de chronologie céramique, qu'en classant les détails ou les annexes des vases, anses, pieds, rebords, becs, etc. A ce point de vue, le travail de M. le docteur Guébhard nous apporte quantité de choses nouvelles sur ces mamelons perforées ou sur ces anses de suspension qui sont un des côtés les plus curieux de la poterie néolithique ou énéolithique (*Sur les anses multiforées à trous de suspension verticaux,* 1909, in-8° de 32 p., extrait du *Congrès préhistorique de France,* 1908, Chambéry). — Je ne m'explique pas très bien la disparition de ces sortes d'objets. Peut-être l'industrie du bronze les a-t-elle démodés, en propageant des systèmes de suspension tout autrement commodes.

Boules de calcaire. — C'est du même genre qu'est le travail de M. Chauvet, intitulé *Boules en pierre, moustériennes* (1908, in-8° de 12 p., extrait du même Congrès, 1907, Autun). Un des mérites de ce travail comme du précédent, c'est de ne négliger aucune des observations antérieures. Grâce à ces habitudes bibliographiques, prises ainsi dès le début de sa carrière, la préhistoire ne tombera pas, comme si souvent l'histoire des temps classiques, dans les péchés du plagiat, de l'oubli ou de l'orgueil.

Les figures de femme dans l'art aurignacien. — On sait que la figuration humaine, qui caractérise assez bien l'art aurignacien, se borne, jusqu'ici, à des images féminines, à allures stéatopygiques. Cela peut s'expliquer par ces phrases par lesquelles M. Pottier (dans son charmant et profond *Diphilos,* [1910], p. 16-17) explique les caractères semblables des poteries primitives dans l'art égéen: « Autour de la femme, qui assure la perpétuité de la race... s'assemble le gibier de chasse, etc... Absence de l'homme lui-même... Rien de plus naturel que cette marque de possession sur la femme et sur le troupeau... Mais l'homme doit l'éviter soigneusement pour demeurer maître de lui et de sa force. »

Bononia. — Plus je réfléchis sur la fameuse lettre de Tibère, écrite ἀπὸ B]ονωνίας τῆς ἐν Γαλλίαι, moins je crois qu'il s'agit de notre Boulogne, hypothèse énergiquement soutenue par M. Kornemann (*Beiträge* ou *Klio,* 1909, p. 422 et suiv.). Jamais Tibère n'aurait dit *Bononia,* alors que *Gæsoriacum* était dès lors le nom officiel dans les statistiques et les itinéraires, et l'est demeuré jusque vers 300. Il ne

peut s'agir que de Bologne en Gaule italienne. M. Kornemann a écarté très vite cette hypothèse, comme inadmissible, vu que la Gaule italienne était alors incorporée à l'Italie. Mais d'une part l'expression de *Gallia Cisalpina* s'est maintenue dans le langage courant bien après Actium, et ensuite la Gaule Cisalpine a été un instant ramenée à l'état de province peu avant l'ère chrétienne (cf. Mommsen, *Staatsrecht,* II, p. 229).

La Tour d'Ordre de Boulogne. — M. Kornemann, dans cet article, nous donne des indications bibliographiques nouvelles sur le célèbre phare de Boulogne, entre autres Thiersch, *Pharos*, 1909, p. 21 (qui y voit une combinaison du phare et du trophée de guerre). — Ce volume de M. Thiersch renferme, évidemment, beaucoup de recherches sur les phares antiques, mais il est bien incomplet précisément sur un des rares dont nous possédions un dessin très sûr, celui de Boulogne.

Les campagnes de Tibère en Germanie en 4-5. — Dans l'article cité plus haut, et à propos du séjour supposé de Tibère à Boulogne, M. Kornemann étudie avec le plus grand soin les deux fameuses campagnes qui assurèrent aux Romains toute la Germanie jusqu'à l'Elbe. L'auteur propose, pour la marche de Tibère, un nouvel itinéraire; il essaie même de retrouver ses campements. Il ne se dissimule pas du reste tout ce qu'il y a de conjectural dans son système, vu l'absence presque totale de renseignements précis chez les écrivains anciens.

Les casques dits de Falaise. — Qu'ils ne soient pas normands, c'est ce que M. Costa de Beauregard n'a pas de peine à démontrer dans un travail fort documenté et dont un juge compétent, M. Breuil, vient de me dire qu'« il est fort bien, comme tout ce qui vient de son auteur ». (*Les casques dits de Falaise,* Caen, 1910, extrait du Congrès de 1908, Caen, LXXV). Il montre bien qu'ils ne peuvent appartenir qu'à l'époque préromaine. — Il en fait des œuvres des premiers temps de Hallstatt, VIIIe-IXe siècles, c'est-à-dire de l'époque ligure de la Gaule. J'hésite beaucoup à suivre l'auteur sur ce terrain. D'abord à cause de mes inquiétudes, toujours profondes, au sujet de la méthode des contemporanéités, chère à Montelius et à ses disciples. Ensuite, parce qu'il n'est pas prouvé que l'époque de La Tène, c'est-à-dire celtique, n'ait point connu des casques à profil triangulaire, analogues à ceux de Falaise. Précisément, je viens d'en voir figurés de semblables, sur des monnaies attribuées à la Gaule Cisalpine (Cabinet des Médailles, nos 9910-1), que l'on ne peut absolument pas placer avant 300 (cf. ici, p. 182).

Antiquités du Valais. — Sous presse et en souscription chez Fragnière frères, imprimeurs-éditeurs à Fribourg : M. Besson, docteur ès lettres, professeur d'histoire au Grand Séminaire, professeur agrégé d'histoire du Moyen-Age à la Faculté des Lettres, *Antiquités du Valais*

(v^e-xe siècles), trésors de Saint-Maurice, de Sion, etc., édition de luxe; grand in-4° (32 × 25 centimètres), 45 planches dont 5 en couleur, nombreuses illustrations dans le texte.

La Campagne des Helvètes. — Ferrero, *The classical Review,* IV, 1910, p. 28-34. Plein de singulières assertions.

Faune retardataire. — C'est par ces mots (l'*Anthropologie,* 1909, p. 529), que M. Obermaier explique le problème de Grimaldi (contemporanéité de l'industrie moustérienne et de la faune chelléenne). Et je me demande s'ils n'expliqueraient pas aussi bien des anomalies de la civilisation des Ardennes, jusqu'au temps de César. — Ce qui complique encore ce problème, c'est la présence, dans les grottes Grimaldi, d'un type humain (la « race de Grimaldi » de Verneau) différent (et supérieur) du type moustérien ordinaire (Spy, Néanderthal, La Chapelle-aux-Saints; cf. Boule, *id.,* p. 525).

Dernier art celtique. — Handerson, *The norse influence on Celtic Scotland,* Glasgow, 1910 (archéologique et linguistique). — Quel mystérieux problème que celui de l'art des Iles Britanniques, pour lequel on songe à la fois à de lointaines influences mycéniennes et au contact des Vikings! Et quelle passionnante étude que celle des motifs de décor mycéniens, qui s'échelonnent depuis plus de mille ans avant notre ère dans le monde égéen, jusqu'aux abords de l'ère chrétienne en Espagne [1] et en Armorique, et qu'on va retrouver bien plus tard encore dans la mer du Nord, comme s'il leur avait fallu près de deux millénaires pour faire le tour de l'Europe. Mais ne sommes-nous pas victimes d'une illusion en parlant de filiation?

A Alésia : organes en ex-voto. — Hier s'est ouvert à la Sorbonne le 48e Congrès des Sociétés savantes, sous la présidence de M. Héron de Villefosse, membre de l'Institut. Après une allocution du président, les membres du Congrès se sont constitués en sections, où des communications ont été faites par les congressistes inscrits.

Dans la section d'archéologie, le commandant Espérandieu expose les résultats des fouilles faites par lui et le docteur Epery au lieu dit la Croix-Saint-Charles, au mont Auxois.

« On a mis au jour, » dit-il, « quatre temples, dont le plus considé-

1. La question des poteries ibériques va être certainement reprise à la suite de la publication par M. P. Paris, dans le dernier fascicule des *Monuments Piot*, des très beaux vases du Musée de Saragosse. Qu'ils soient indigènes, cela pour moi ne fait aucun doute; qu'ils soient voisins de l'ère chrétienne, je n'hésite guère à le croire. Que la décoration rappelle de très près les motifs égéens, cela va de soi. Toute la question se ramène donc à ceci : ces motifs ont-ils été imaginés en Espagne ou ont-ils été importés? et, dans ce dernier cas, l'importation est-elle préphénicienne (avec lente évolution) ou phénicienne? Je crois bien qu'on arrivera à une solution, mais à la condition expresse de ne pas séparer l'étude de la poterie de celle des autres produits, de l'ornementation des stèles funéraires [cf. ici, p. 89 et 189] et notamment du soi-disant alphabet celtibérien, pour lequel on pourrait faire des observations entièrement identiques.

rable est octogonal et mesure 7m80 de côté[1]. Un temple rectangulaire possède une piscine. Cent dix-huit monnaies romaines d'Auguste à Valens, et trente et une monnaies gauloises, surtout des Éduens, des Arvernes, des Séquanes et des Lingons, ont été recueillies.

» Parmi les sculptures découvertes, les plus importantes sont la tête diadémée et couronnée d'épis, et la main gauche tenant un serpent, de la divinité, Hygie ou Cérès, de grandeur à peu près naturelle, qui était adorée dans le sanctuaire avec piscine; puis, un bas-relief qui représente un enfant emmailloté. On a trouvé également des ex-voto de pierre figurant des têtes, des mains, des pieds et des seins, un buste de bronze, des débris d'inscriptions, dont un paraît provenir d'une borne milliaire, le manche d'une patère portant une dédicace à Apollon, des fibules, des épingles et des aiguilles d'os, des fragments de poteries, surtout de l'époque gallo-romaine, etc.

» Mais la découverte la plus intéressante est celle de 109 ex-voto de bronze constitués par de minces feuilles de métal, découpées au ciseau ou travaillées au repoussé, qui représentent des yeux, des seins et d'autres organes. Ces ex-voto rappellent de tous points ceux que l'on a découverts en 1836 aux sources de la Seine. Une constatation curieuse est relative au mode de captage des eaux. Des tuyaux de bois placés bout à bout étaient réunis au moyen d'anneaux de fer d'une forme particulière, dont quelques-uns ont été retrouvés en place. »

En se fondant sur les indications que lui fournissent les monnaies, M. Espérandieu est d'avis que les sanctuaires de la Croix-Saint-Charles, au mont Auxois, datent de l'époque de Trajan ou de celle d'Hadrien. Leur destruction se placerait vers la fin du IVe siècle. Mais d'autres sanctuaires plus anciens avaient existé sur les mêmes emplacements.

(*Le Temps* du 31 mars 1910.)

Un cimetière gaulois en Champagne. — Reims, 25 mars. — On vient de découvrir à Pogny un cimetière de l'époque gauloise, renfermant des objets d'une grande valeur archéologique. Parmi les objets ainsi découverts, se trouvent deux colliers, trois bracelets, dont un d'enfant, trois fibules, une garniture de ceinture, une boule en terre cuite incrustée de turquoises, trois magnifiques vases, un javelot, etc. Les fouilles sont continuées. — D'après les journaux.

Archéologie italiote. — Les celtisants ne devront pas négliger: *Oskische Grabmalerei* de Weege dans le *Jahrbuch des k. d. arch. Inst.*, XXIV, 1909; il y a là de très curieuses choses sur l'armement italiote, qui peut permettre d'expliquer certains détails des monnaies gauloises (l'étendard ou le fanion, etc.).

Contemporanéité ou divergence? — Voyez, à propos des stations

1. [Cf. *Revue*, 1909, p. 358.]

néolithiques de la Thessalie, désormais célèbres, les remarques de Jolles dans le dernier fasc. du *Jahrbuch*, c. 406, XXIV, 1909.

Voies romaines du Limousin. — M. Bombal étudie les anciens chemins et voies romaines du pays d'Argentat dans le *Bulletin de la Corrèze*, 3e livr. de 1909.

Saint Hilaire. — Feder, *Studien zu Hilarius von Poitiers, I (Fragmenta historica et liber I ad Constantium),* Vienne, 1910 (dans les *Sitzungsberichte*).

Ausone. — *Beiträge zu Ausonius : IV. Die Ephemeris - ein Mimus* de W. Brandes, 1909, Wolfenbüttel. Bon travail du meilleur « ausonien » d'Allemagne.

Un atelier de sculpture de l'âge du renne, par le docteur Gaston Lalanne, extrait de la *Revue préhistorique*, n° 2 de 1910, premier rapport imprimé sur les fameuses fouilles de Laussel (cf. ici, p. 86).

L'ours des cavernes. — Une nouvelle victoire à l'actif de M. l'abbé Gaurier, que nous avons eu le plaisir d'entendre à Bordeaux, et qui se place maintenant au tout premier rang parmi les explorateurs pyrénéens :

« L'abbé Gaurier, qui explore constamment les montagnes, a découvert à Arudy, dans une caverne inconnue, le squelette d'un ours remontant à l'époque quaternaire. Ce squelette mesure 3 mètres de long et 2 mètres de hauteur. Le crâne à lui seul mesure 45 centimètres. Ce squelette, trouvé absolument intact, a été transporté à Pau. »

(*Le Petit Temps* du 6 avril.)

Pro Alesia. — Numéros 41-42, nov.-déc. 1909 : Chaussemiche, *Un acrotère;* Testart, *Anciennes fouilles du Mont-Auxois;* Toutain, *Lampe en terre cuite;* Berthoud, *Le siège d'Alésia chez Dion Cassius,* etc.

Glouton *gravé sur bois de renne de l'époque magdalénienne*, par Gaston Lalanne, extrait des *Actes de la Société Linnéenne de Bordeaux,* LXII, 1909.

C. J.

BIBLIOGRAPHIE

T. S. Denison, *A Mexican-Aryan comparative Vocabulary*. Chicago, Denison, 1909; 1 vol. in-8° de 110 pages.

Cet opuscule, destiné à montrer la parenté du nahnatl avec les langues indo-européennes, ne mérite pas qu'on le discute, car il n'observe pas la règle de méthode reconnue depuis longtemps : pour prouver la parenté de deux langues, c'est avant tout de la grammaire et non du vocabulaire qu'il faut partir, car ce dernier est sujet à toutes sortes d'emprunts et de rencontres de hasard. Du moins, si l'on ne traite que le vocabulaire, faut-il faire preuve d'une phonétique rigoureuse et toujours semblable à elle-même. Or, tel n'est pas le cas de M. Denison. Ouvrons le livre, pages 30-31. Nous voyons d'abord un *c* (dans *call* « maison ») correspondre à un k_1 indo-européen (gr. *καλιά*, καλυβή[1] sk. *çālā*), puis (dans *canauhtli* «canard») à un g_1h de la même langue : sk. *hamsá-*, gr. χήν, lat. *anser*, **ganser* (sic!), germ. *gans*, et de même dans *cantli* « joue » (sk. *hánu-* gr. γένυς, got. *kinnus*, lat. *gĕna*, etc...); enfin, le *c* nahnatl correspond à un k_2^w indo-européen dans *cana* « finir, arrêter », auquel M. Denison compare sk. *cárati* gr. πολέω, πόλος, lat. *polus* (on dirait que l'auteur ne sait pas que ce dernier mot est un emprunt), rac. k_2^w*el-*, k_2^w*ol-*. Remarquons de plus que c'est un *n* qui correspond à *l* indo-européen. Le sens ne concorde pas le moins du monde. Mais c'est un rapprochement de plus, et l'auteur est satisfait. Ce sont là des enfantillages et l'auteur n'a pris de la linguistique que la technique extérieure, espérant en imposer par là. Une foule de petits détails trahissent du reste l'inexpérience du novice dans l'emploi de cette technique. Un exemple frappant est le monstre qu'est **ganser* cité plus haut et qui prouve que, sur tous les points qui sont laissés à l'intelligence du lecteur, M. Denison est sujet à errer. Les formes préhistoriques de *anser* sont en remontant jusqu'à l'italique commun **hans(er)*, **xans(ar)* **khans(ar)-*, (de i. e. *g_1*hans-*).

A. CUNY.

1. M. Denison n'a pas manqué de citer ici le persan *ekal'a* (?) et l'assyrien *ekalli* 'palais'. Il est bien étonnant qu'il n'ait pas rappelé l'hébreu *hĕkal* (même sens). Le mot n'a rien d'indo-européen ni de sémitique. Il est universellement connu qu'il est d'origine sumérienne. C'est sans doute par l'intermédiaire de l'araméen que le mot (s'il existe) se rencontre en persan.

G. Veith, *Geschichte der Feldzüge C. Julius Cæsars*. Vienne, Seidel, 1906; 1 vol. in-8° de xx-552 pages et 46 planches.

Le livre de M. Veith date de bientôt quatre ans. Mais il ne nous est arrivé qu'en 1909. Et d'ailleurs on a été si injuste à son endroit, soit en le passant sous silence, soit en le critiquant de parti pris, qu'il nous semble un devoir d'en dire quelques mots. — M. Veith est un officier en activité de service et, comme tel, il traite trop César à la moderne : en cela, il partage les torts de tous les militaires, historiens du grand proconsul; il l'admire comme manœuvrier; il lui fait un mérite de bien des créations nouvelles (réserve, etc.); il le prendrait volontiers comme modèle, à la façon d'un Frédéric, d'un Monluc ou d'un Napoléon. Et il est visible que l'œuvre assez mauvaise du XIXe siècle a passé sur M. Veith pour l'influencer. A ce point de vue, les historiens du XVIIIe siècle, comme Davon, Pecis et d'autres, ont mieux compris César ; ils ne subissaient pas le contre-coup de ce culte césarien qu'ont déterminé d'abord les guerres de Napoléon et de Frédéric et ensuite la crise bonapartiste et démagogique. En réalité, César a fort peu innové: bon nombre des pratiques dont on lui fait gloire (je parle des pratiques militaires) sont traditionnelles. Comme manœuvrier, à part la grande campagne des Cévennes de 52, je ne trouve rien de remarquable en lui dans sa guerre des Gaules; c'est toujours le vieux système romain: bâtir un camp très fortifié près de l'ennemi et tâcher de surprendre celui-ci, de ce camp comme point d'appui. Quand on étudie, non pas sur les cartes, mais sur le terrain, les manœuvres et batailles de César, on constate que presque toujours le terrain et les circonstances l'ont obligé à faire ce qu'il a fait. Dans ses campagnes contre les Helvètes, contre Arioviste, contre Vercingétorix, c'est-à-dire les principales, il n'a pas eu le choix. — Mais, cela dit pour répondre aux tendances générales de M. Veith, il faut reconnaître que son livre, malgré l'absence d'appareil critique, est fait avec soin, présenté avec une grande sobriété d'expressions, et que l'auteur a presque toujours accepté pour les champs de batailles les solutions les plus judicieuses. Dans ses polémiques contre Delbrück, il me semble que la raison est de son côté et cela est très important, parce que Delbrück a parlé en militaire et que c'est en militaire que M. Veith lui répond : voyez, par exemple, ce qu'il dit à propos du chiffre des combattants gaulois près de Bibracte ou dans Alésia. — Vous ne voulez pas, dit en substance M. Veith, que 80,000 hommes aient tenu dans Alésia. Mais cela résulte : 1° directement, de deux textes formels de César ; 2° indirectement, du chiffre de prisonniers qu'il y fit ; 3° avec moins de monde, Vercingétorix n'eût pas tenu contre un assaut ; 4° et il n'eût pas failli rompre les légions romaines ; 5° 80,000 hommes pouvaient tenir et sans peine

dans les cent hectares et davantage d'Alésia et de ses pentes; 6° s'il avait eu 80,000 hommes, dit-on, il aurait pu continuer la campagne après la défaite [de Dijon] : vous oubliez qu'il n'avait pas rallié sa cavalerie et que César le talonnait; après une défaite comme celle-là, il n'avait plus qu'à gagner une retraite sûre [et si on place la bataille, comme je le fais, à Hauteville, on verra qu'il lui était impossible de faire autre chose que d'occuper Alésia], et, après la seconde défaite, qu'à s'y enfermer complètement. — Le livre de M. Veith comprend, du reste, toute l'histoire militaire de César[1].

C. J.

E. R. Garnsey, *A student's edition of the Odes of Horace, books I to III*. Londres, Swan, Sonnenschein et Cie, 1910; 1 vol. in-8° de 321 pages.

M. Garnsey, qui a déjà écrit divers travaux sur Horace, publie une édition des trois premiers livres des *Odes*. Ce groupement ou cette limitation ne manquera pas de paraître arbitraire à tous ceux qui voient dans les quatre livres d'*Odes* trois recueils différents (l. I-II, III, IV); et cette hypothèse semble la plus probable, car la dernière ode du livre II (la 20°) a bien l'air de constituer un épilogue. Mais M. Garnsey cherche précisément à établir que les trois premiers livres ont été publiés en une seule fois; la preuve en serait dans les allusions, également fréquentes au cours de ces trois livres, à Muréna, le beau-frère de Mécène, qui fut mis à mort en l'an 22 pour avoir conspiré contre Auguste; donc, le recueil entier serait antérieur à cette date. Muréna est d'ailleurs rarement nommé dans les pièces où il serait question de lui[2]; mais il serait désigné tantôt par un pseudonyme[3], tantôt par le simple pronom *tu* (ou *te*), qu'aucun vocatif n'accompagne, et où un sens fort subtil est nécessaire pour déterminer à quel personnage Horace s'adresse. C'est ainsi que M. Garnsey explique d'une façon très nouvelle le « Caecubum... *tu* bibes... », dans l'ode « Vile potabis »[4]. Ailleurs, le mot « Tu! » prend aux yeux du commentateur une telle importance qu'il en fait le titre de la pièce[5].

1. M. B.-A. Müller, dans son travail sur le nombre des Helvètes (*Der Zahl*, etc., *Klio*, 1909, p. 69 et s.), reproche à M. Veith de ne pas avoir cité le travail de M. Wachsmuth sur cette question (*Beiträge* = *Klio*, 1903). L'ouvrage de M. Veith ne comportant pas une bibliographie complète du sujet, l'auteur ne mérite aucun reproche de ce genre. — M. B.-A. Müller m'adresse ce même reproche. J'ai cité Wachsmuth en son lieu et place, *Hist. de la Gaule*, III, p. 197. — Et, si je voulais entrer dans ce jeu de reproches bibliographiques, il ne me serait point difficile d'attaquer à mon tour, et à coup sûr. Mais à quoi bon perdre son temps?

2. Par exemple III, 19 (ce qui suffit à M. Garnsey pour affirmer qu'il est déjà question de lui dans l'ode 18). — Cf. au contraire I, 3, 6, 10, 11, 25, 35, 37, etc.

3. Telephus (I, 13), Torquatus (IV, 7), etc.

4. I, 20, v. 10.

5. II, 18. Ces titres, imaginés par M. Garnsey, consistent généralement dans le nom du personnage auquel le poète s'adresse.

Cette théorie fantaisiste résume tout ce que l'ouvrage contient d'original; les autres notes, explicatives ou critiques, n'offrent rien de bien personnel. Quant à la disposition matérielle, elle est aussi confuse et aussi peu commode que possible : chaque ode est suivie d'une analyse et de notes de toute sorte; le texte est perdu et comme noyé au milieu de ce vaste commentaire, sans points de repère ni divisions qui facilitent la lecture ou les recherches.

Le livre de M. Garnsey ne paraît pas appelé à supplanter, même auprès du public anglais, les éditions françaises et allemandes des *Odes* d'Horace.

PIERRE WALTZ.

É. Bourciez, *Éléments de linguistique romane*. Paris, C. Klincksieck, 1910; 1 vol. in-12 de XXI-697 pages.

Nous n'avions en France aucun traité général de linguistique romane, rien de comparable à des monuments tels que la grammaire de Diez ou celle de M. Meyer-Lübke, et c'était à des livres étrangers ou à des traductions qu'un Français devait recourir pour avoir une vue d'ensemble sur le développement des langues sorties du latin. Le livre de M. Bourciez vient combler cette lacune, et, en face des œuvres de l'érudition allemande, d'une construction solide mais massive, les *Éléments de linguistique romane* prennent place, modèle de science précise, élégante et sobre.

L'auteur a voulu « exposer d'une façon sommaire — conforme toutefois aux exigences de la science — ce que nous savons d'un peu certain sur l'origine et l'évolution des langues romanes ». Il s'est borné, en général, à l'étude des langues littéraires, sans entrer par le menu dans l'examen des dialectes, ce qui aurait considérablement alourdi le volume. D'ailleurs, dans la plupart des pays romans, et peut être même en Italie et en France, les dialectes sont encore trop mal connus, pour qu'on puisse, pour le moment, en faire une synthèse satisfaisante. M. Meyer-Lübke, qui l'a essayé, s'est parfois égaré dans le détail. Au contraire, le livre de M. Bourciez ne donne que les faits fondamentaux du développement dialectal, — ce qui est plus sage dans l'état présent de la science, — tandis qu'il apporte, dans le domaine des idiomes littéraires, les solutions définitives, désormais parfaitement légitimes.

Il était d'autant plus utile d'écarter toute surcharge, que le manuel vise non seulement les faits de phonétique et de morphologie, mais encore ceux de lexicologie, de sémantique et de syntaxe. Ces dernières branches de la linguistique romane y sont étudiées d'une manière plus complète et plus suivie qu'elles ne l'ont été jusqu'ici dans les traités généraux. On ne peut guère en rapprocher, parmi les œuvres récentes, que la deuxième édition de l'*Einführung* de M. Meyer-Lübke.

L'auteur n'a pu la mettre à profit, puisqu'elle n'a paru qu'après juin 1909. Elle ne contient d'ailleurs qu'une quinzaine de pages sur la syntaxe, alors que les chapitres correspondants des *Éléments* donnent, sous une forme concise, et avec une grande précision de détail, un aperçu complet sur l'évolution syntaxique du latin depuis l'époque républicaine jusqu'à nos jours. L'exposé est aussi fouillé que celui des *Beiträge* de M. Tobler, mais il n'a rien de fragmentaire, il est débarrassé de tout détail superflu, et il se signale par une parfaite limpidité.

Là n'est pas la seule originalité du livre. Au lieu de procéder selon la méthode comparative ordinaire qui consiste à rapprocher les langues romanes les unes des autres pour remonter à leur source commune, le latin, l'auteur part du latin, en suit le développement dans le temps et dans l'espace, en montre l'épanouissement dans les langues romanes actuelles. Il a fait une grammaire *différenciative*, — comme il le dit, — et non comparative.

De cette conception particulière, découle le plan — absolument nouveau — du volume. Celui-ci se divise en trois parties. La première est consacrée à l'étude du latin tel qu'il était parlé à Rome pendant l'époque impériale. Résumant et complétant sur certains points les travaux de Schuchardt, Neue-Wagner, Dräger etc., M. Bourciez énumère les différences qui ont séparé le latin vulgaire du latin classique, et montre que la diffusion du latin vulgaire, celui de Rome, s'est, au début, opérée d'une manière à peu près uniforme dans la plupart des provinces romaines.

La seconde partie, intitulée *Phase romane primitive*, note les changements qu'a subis le latin entre le ve siècle et la fin du xe. C'est durant cette période que les langues romanes ont commencé à se différencier. C'est celle où les documents font le plus défaut, celle qu'il est le plus malaisé de connaître, et celle aussi où l'auteur a déployé le plus de science, accumulé le plus de preuves, et fait montre d'une information aussi étendue que précise sur tout ce qui concerne les sources linguistiques du haut Moyen-Age.

Enfin, dans la troisième partie, l'étude des langues romanes proprement dites se développe et se précise. On y trouvera les notions essentielles sur l'ancien français et le provençal, l'espagnol et le portugais, l'italien, le roumain, les idiomes rhétiques.

Le chapitre qui clôt l'ouvrage a trait au français moderne. Le français moderne diffère sans doute de l'ancien français plus que la plupart des autres langues romanes actuelles ne diffèrent de ce qu'elles étaient à leurs débuts. Telle est vraisemblablement la raison d'être de ce chapitre qui n'a pas, dans l'ouvrage, son équivalent pour les langues sœurs. Néanmoins, peut-être eût-il été plus harmonieux de consacrer aussi aux autres langues romanes quelques pages spéciales,

pour montrer le développement que chaque idiome a pris dans les temps modernes.

En revanche, l'idée de placer en tête du volume une courte et substantielle introduction, où sont exposées les vues générales de l'auteur sur le langage et sur son évolution, est tout à fait heureuse. Ceux des lecteurs qui ne sont pas encore familiarisés avec la méthode linguistique, trouveront, dès le seuil de l'ouvrage, les principes fondamentaux de la science, et seront ainsi préparés à lire le reste du livre avec fruit.

Je ne puis songer à suivre ici l'exposé pas à pas. Je dois me borner à signaler deux ou trois questions au sujet desquelles l'auteur a proposé des théories particulièrement neuves et ingénieuses.

L'explication de l'alternance du radical dans les verbes espagnols (*sentir, medir, dormir*, etc.) ou portugais (*sentir, subir*, etc.) mérite d'être signalée. M. Bourciez montre que les faits qui se produisent dans les deux langues, malgré d'apparentes similitudes, doivent être distingués les uns des autres. En espagnol, l'alternance vocalique résulte de deux lois phonétiques qui se sont entre-croisées : *i* + í > *e; e* + ié, ió > *i*. C'est du gérondif *midiendo* et de la 3e pers. sing. du parfait *midió*, qu'est sorti le radical *mid-*, en regard de *med-*. D'autre part, comme le radical atone gardait l'*e* dans *sentimos, sentides*, on n'a pu avoir ici qu'au subjonctif *sintamos, sintades* (d'après *sintiendo*). De là est résulté le triple aspect, *-i-*, *-e-*, *-ie-*, que le radical de certains verbes offre au présent. — En portugais au contraire, les innovations sont relativement modernes, et l'analogie joue un rôle plus étendu : le point de départ phonétique est le passage de *o* à *u* devant *i* : on a eu, phonétiquement, *subir, subi*, puis, par analogie, *subo*, tandis qu'on a dit *sòbes*, sous l'influence de *còmes*. Cette alternance *subo : sòbes* s'est propagée, par symétrie, dans *sinto : sèntes*.

Mais ces questions de langues modernes s'écartent un peu des sujets traités habituellement dans cette revue. La théorie du pluriel dans les substantifs latins en *-is* de la troisième classe intéresse une époque plus ancienne. Cette théorie est d'une importance capitale. On avait cru jusqu'à ce jour (v. Meyer-Lübke, *Gram.*, I, 553; II, 41; *Grundr.*, I², p. 677-8, § 68) que les pluriels en *-i* de l'italien et du roumain reposaient sur les formes *-es* du latin classique. On expliquait l'*-i* par une influence de l'*-s* finale. Ce système soulevait une grave objection. Comment l'*-s* aurait-elle pu entraîner ce traitement spécial, puisqu'elle est tombée de bonne heure en Italie et en Orient? Cette difficulté est résolue par M. Bourciez. Mettant à profit et précisant une remarque faite en passant par G. Mohl (*Introd. à la Chronol. du lat. vulg.*, 217), il fait remonter les pluriels italiens et roumains en *-i* à des nom.-acc. latins en *-īs*, qui sont attestés en effet dans les inscriptions, et qui ont dû devenir régulièrement *-i* en Italie et en Orient. — Quant à la 2e pers.

du sing. du présent de l'indicatif, *vendìs*, c'est l'analogie, et non la phonétique, qui a entraîné les formes italiennes et roumaines *vendi*, *vinzì*. D'après la 3e pers. du singulier *vendĭt* = *dormĭt*, on a eu, dès la fin de l'Empire, à la place de *vendĭs*, **vendī(s)*, comme *dormī(s)*. L'identité de la terminaison de *canto*, *vendo*, **dormo*, a aussi produit **cantī(s)*, d'où *canti*, *cînţĭ*.

Il faudrait relever une foule d'autres points intéressants. Pour expliquer le développement de la flexion *-*omus* à la première personne du pluriel, dans le nord de la Gaule, la Haute-Italie et la Rhétie, l'auteur propose des types **daomus*, **staomus* formés sur *dao*, *stao*. — Les formes françaises et rhétiques, aux deux premières personnes du pluriel, dans le verbe « être », sont tirées de **essĭmus*, **essĭtis*, d'après le nouvel infinitif **essĕre*. — Le français *puis* est considéré comme le résultat d'un croisement entre **posso* et **pŏteo* d'où **pŏsseo*, etc.

Je n'insisterai pas davantage sur tous ces détails, car je veux, avant de terminer, signaler une innovation importante. Chacune des parties de l'exposé linguistique est précédée d'un résumé succinct des principaux faits historiques particuliers à chaque pays et à chaque époque. Les divers manuels s'étaient bornés jusqu'ici à étudier en elle-même l'évolution des langues, sans faire une part suffisante à l'influence que les événements de l'histoire exercent sur les destinées des idiomes. C'est le mérite de ce livre d'avoir su regarder plus haut et plus loin. Pour l'auteur, la linguistique n'est pas uniquement la science des mots. Le linguiste n'est pas l'homme qui se borne à compter le nombre des spondées dans Ovide, ou à faire la statistique de la préposition σύν dans Xénophon. Il a pour mission de rechercher les causes nécessaires et les relations profondes qui existent entre les variations des langues et la vie des peuples.

Ainsi, l'unité nationale de l'empire romain fut la plus sûre garantie de l'unité linguistique. Mais, lorsque l'empire succombe, lorsque ce corps immense se désagrège, sur les restes de l'ancienne latinité, de la *Romania*, fermentent et pullulent bientôt les dialectes naissants. Par une décentralisation progressive, chaque pays tend inconsciemment à se créer un idiome particulier. A l'unité de l'époque impériale succède une véritable féodalité linguistique. Tant il est vrai que les évolutions du langage sont solidaires des changements historiques, et que le sort des langues est intimement lié à celui des nations.

L'ouvrage de M. Bourciez, rempli de détails minutieux et patiemment accumulés, n'en suggère pas moins en plus d'un endroit, par ses vigoureux raccourcis historiques, des pensées d'une philosophie profonde. Les linguistes n'oublieront pas, en le lisant, que leur science n'est qu'une branche de l'histoire, et les historiens y pourront comprendre que l'étude du langage a, comme toutes les sciences qui concernent l'homme, son intérêt général. G. MILLARDET.

Lennel, *Histoire de Calais*, t. I, *des origines à la domination anglaise*. Calais, Peumery, 1909; in-4° de xv-320 pages.

Il faut savoir gré à l'auteur de ce livre de n'avoir point placé à Calais le *Portus Iccius* de César, et de n'avoir point cédé, à ce point de vue, aux ambitions habituelles aux historiens locaux (Lapôtre, Morel-Disque, etc.). M. Lennel rend à Calais ses modestes origines : ce fut un simple groupement sur le territoire de Marck, et la vraie localité primitive, dans cette région, c'est celle-là, le *Marcæ* de la *Notitia Dignitatum*, qui a livré du reste un assez bon nombre d'antiquités. J'aurais souhaité que M. Lennel discutât la question de l'*ora Marsaci* de Pline, et les motifs géographiques ou autres qui font de Calais un tard-venu dans notre histoire. Mais on ne peut lui faire reproche d'être arrivé le plus vite possible au Moyen-Age, qui était l'objet de son livre.

C. J.

CHRONIQUE

I. Orient et Grèce.

La jambe humaine de Sinope. — M. Blanchet (*Florilegium Melchior de Vogüé*, pp. 59-63) incline à rapporter un des types les plus étranges de la numismatique sinopéenne : la jambe humaine chaussée d'un cothurne et surmontée d'une tête de taureau, au culte de Dionysos qui fut, avant sa naissance, enfermé dans la cuisse de Zeus.

Les antiquités chrétiennes de l'Asie Mineure. — Nous recevons, trop tard pour en parler cette fois avec détail : *The thousand and one Churches*, de Sir W. M. Ramsay et Miss Gertrude L. Bell. Contribution de première importance à l'étude des problèmes byzantins soulevés par M. Strzygowski, à qui l'ouvrage est dédié.

Délos. — Les deux premiers fascicules de l'*Exploration archéologique de Délos* viennent de paraître. Ils font le plus grand honneur à l'École française d'Athènes et à l'homme qui la dirige avec non moins d'élévation que d'intelligence et d'esprit de suite. Ce n'est pas seulement la haute probité du travail scientifique qu'il importe de louer ici ; c'est aussi sa valeur morale. En prenant l'œuvre en main, M. Maurice Holleaux s'y est consacré tout entier, avec un dévouement admirable, sans l'ombre d'une visée personnelle. Un pareil désintéressement est trop rare en notre temps et en notre pays pour qu'on ne le

signale pas au passage. M. Henri Lechat a noté ci-dessus (p. 133-137) le caractère général de l'entreprise. Ajoutons que les deux livraisons initiales : la *Carte de l'île de Délos*, par le capitaine André Bellot, et la *Salle hypostyle*, par M. Gabriel Leroux, seront incessamment l'objet d'analyses de M. P. Camena d'Almeida et de M. Paul Perdrizet.

Le procès de Phidias. — Deux feuillets de papyrus, récemment achetés en Égypte et provenant peut-être d'Eshmounim, l'ancienne Hermopolis Magna, ont exercé au plus haut point l'ingénieuse sagacité de M. Jules Nicole. Malgré l'état de mutilation extrême qu'offrent ces misérables débris, le savant éditeur, guidé par certains mots et certains noms, en particulier des noms d'archontes, y a vu un fragment des *Chroniques* métriques d'Apollodore d'Athènes, et sa riche érudition a reconstitué le morceau (*Le procès de Phidias dans les Chroniques d'Apollodore, d'après un papyrus inédit de la Collection de Genève, déchiffré et commenté par* JULES NICOLE ; Genève, Kündig, 1910, 50 pages in-8°, avec un *fac-simile*).

Nous aurions là un des épisodes les plus dramatiques de la vie de Phidias : son procès à propos de la Parthénos (affaire du vol de l'ivoire, dénonciation de Ménon, retraite de l'artiste à Olympie). Il faut souhaiter que la découverte de nouveaux fragments confirme les brillantes inductions du papyrologue et que sa thèse ne soit pas remise en question, comme il est arrivé pour l'*Anonymus Argentinensis*.

Un guet-apens archéologique. — La *Ligue militaire*, qui s'était formée en Grèce à l'imitation du fameux Comité jeune-turc Union et Progrès, n'a pas borné son œuvre à déchaîner l'anarchie dans l'État. Elle a prétendu aussi régenter la science. Prêtant son appui à une misérable coalition de rancunes et d'appétits, elle a diffamé, traqué, exilé l'homme qui a su faire d'Athènes la métropole des études d'archéologie grecque. Les basses manœuvres dont M. Cavvadias a été victime ont soulevé la réprobation unanime du monde savant. Une réparation s'impose, et si le promoteur de tant de belles entreprises ne l'obtient pas de ses compatriotes, il l'aura d'autant plus vive dans l'estime des gens civilisés.

GEORGES RADET.

II. ROME ET OCCIDENT.

Recherches critiques sur Vitruve et son œuvre. — M. V. Mortet, dont l'intention est sans doute d'écrire un livre sur Vitruve et son œuvre, s'est attaché, en plusieurs mémoires préliminaires (*Revue archéologique*, 4e série, t. II, III, VIII, IX, XI), à mettre en relief l'importance du sujet et traiter quelques questions qui lui ont paru essentielles.

I. Dans un premier chapitre, il essaie de fixer l'époque où vécut

Vitruve. Entre l'opinion courante qui fait de l'écrivain un contemporain d'Auguste et celle de Schultz qui ne voulait y voir qu'un compilateur du Moyen-Age, et du xe siècle tout au plus, M. Mortet adopte, sur bonnes preuves, une thèse moyenne : pour lui, Vitruve a vécu dans le dernier quart du Ier siècle, sous Titus. Suit un aperçu d'ensemble de l'œuvre de Vitruve que M. Mortet cherche à caractériser.

II. *Vitruve et les Vitruvius d'après les sources littéraires et épigraphiques.* — M. Mortet s'efforce de retrouver le véritable nom de Vitruve et les origines de sa famille. Les prénoms de *Marcus* ou *Lucius* ont été forgés aux xve et xvie siècle. Le surnom de *Pollio*, fréquent dans l'Italie du Nord, peut être admis sur le témoignage de l'abréviateur Cetus Faventius. Quant au gentilicium *Vitruvius,* fréquent à l'époque impériale en Italie et dans l'Afrique du Nord, il est celui d'une famille où les architectes et constructeurs formèrent une vraie dynastie.

III. *Objet et limites du « De architectura ».* — Vitruve n'a pas voulu traiter tout ce qui concerne l'architecture au sens complet et moderne du mot. Son objet était avant tout et presque exclusivement l'*ædificatio,* c'est-à-dire les édifices publics et privés au point de vue de la construction, de la décoration et des aménagements qui s'y rattachent. De là son silence, qui ne doit pas paraître étrange, sur les arcades, les voûtes, les cintres, et par suite les amphithéâtres, arcs de triomphe, aqueducs, viaducs, etc.

IV. *Vitruve et l'hydraulique romaine.* — Ayant ainsi délimité l'œuvre de Vitruve, M. Mortet cherche à approfondir quelques questions particulières, et d'abord celle qui fait partie du livre VIII, l'hydraulique. Ce qui concerne les aqueducs est particulièrement intéressant, puisque nombre de ces vastes constructions ont bravé les siècles. Tout ce qu'il est dit du système des siphons et des regards est d'une instructive précision.

V. *Vitruve et l'orientation des temples.* — M. Mortet montre avec une forte érudition que Vitruve, en ordonnant de tourner vers l'Orient la façade des monuments religieux, ce qui semble paradoxal, reste fidèle à de très anciennes traditions. On sait d'ailleurs maintenant, à la suite du grand mouvement de recherches et de fouilles du siècle dernier et du nôtre, combien cette question d'orientation était, au fond, secondaire.

VI. *Le canon des proportions du corps humain.* — Ce sixième extrait a, pour les historiens de l'art antique, un intérêt très vif. C'est une contribution originale à la solution de problèmes encore très obscurs. D'abord, M. Mortet établit que de nos jours la question s'est déplacée et que le canon des proportions du corps humain n'est plus étudié qu'au point de vue scientifique. Puis il réunit en leur ordre chronologique les témoignages anciens, les textes de Pline, de Dio-

dore, de Galien et enfin de Vitruve. Le commentaire de ce dernier document est ingénieux; plusieurs obscurités relatives au *canon de huit têtes*, aux rapports de la longueur de la paume de la main et du visage, du pied à la totalité du corps, à la place du nombril au centre de l'individu, à l'égalité de la grande envergure et de la taille, sont dissipées avec bonheur. Le mémoire est heureusement complété par l'étude de quelques passages de l'ancien traité anonyme *de Physiognomonia* (milieu du IIIe siècle), où l'on remarque surtout une bonne comparaison des proportions du corps de l'homme et du corps de la femme. Des textes de Philostrate, du rhéteur africain Martianus Capella, de saint Augustin, sont pour la première fois appelés en témoignage, expliqués et critiqués. M. Mortet fait enfin un ingénieux usage d'un texte d'un formulaire du VIIIe siècle pour les fondations d'édifices et de ponts. Il s'en sert pour démontrer que les canons grecs ou latins n'étaient pas ignorés au Moyen-Age et que les constructeurs connaissaient les sources antiques.

Ce formulaire a été, du reste, l'objet d'une étude spéciale de M. Mortet (*Un formulaire du VIIIe siècle pour les fondations d'édifices et de ponts*, Paris, Picard, 1908).

Il ne nous reste plus à signaler que des *Remarques sur la langue de Vitruve*, parues dans la *Revue de Philologie, de Littérature et d'Histoire ancienne*, en 1908, et une étude de *Lexicographie archéologique. Le sens ancien du mot « abside »*, extrait du *Bulletin monumental*, 1908. M. Mortet s'y montre aussi érudit philologue qu'archéologue de goût.

Il est admirablement préparé à l'œuvre qu'il nous doit.

PIERRE PARIS.

Sélinonte. — Après l'*Olympie*, de Laloux et Monceaux (1889), l'*Épidaure*, de Defrasse et Lechat (1895), le *Pergame*, de Pontremoli et Collignon (1900), voici, complétant brillamment la série des restaurations, la *Sélinonte*, de Hulot et Fougères (1910). Contentons-nous pour aujourd'hui d'annoncer cette magnifique publication d'histoire et d'art, tout à fait digne de ses devancières. Nous y reviendrons prochainement pour en montrer l'importance et l'intérêt.

La nécropole de Carthage. — Les *Notes et Documents publiés par la Direction des Antiquités et des Arts*, à Tunis, en sont à leur 3e fascicule. Après le *Temple d'Apollon à Bulla Regia* et les *Inscriptions d'Uchi Majus*, que nous avons précédemment annoncés (t. X, 1908, p. 204, et t. XI, 1909, p. 99), on nous donne *La nécropole punique d'Ard el-Kheraïb à Carthage*, par MM. A. Merlin et L. Drappier (1 vol. grand in-8° de 84 pages, avec 61 gravures et VII planches, Paris, Leroux, 1909).

L'ouvrage catalogue et décrit le contenu de 108 tombeaux ouverts

au cours de fouilles qui durèrent d'octobre 1906 au mois d'août 1908. On trouvera là d'importantes remarques, notamment sur les rites et le mobilier funéraires.

Traductions d'auteurs grecs et latins. — La librairie Enrique Dieste, à Barcelone, entreprend la publication d'une *Biblioteca de autores griegos y latinos,* dirigée par MM. L. Segalá et C. Parpal, professeurs à l'Université de cette ville. Chaque fascicule, d'environ 16 pages in-12, coûte 25 centimes. Il contient le texte original de l'auteur grec ou latin, accompagné de traductions en prose et en vers dans les différents idiomes de la péninsule ibérique (castillan, catalan et même basque). Le but de l'entreprise est de populariser les écrivains anciens en les rapprochant des littératures modernes qui en dérivent. Ont paru jusqu'ici : Horace, *Épodes,* I et II; Sapho et Erinna, *Odes;* Bacchylide, *Thésée* (avec illustrations empruntées aux vases peints). Les traductions données sont faites avec soin et témoignent d'un réel sentiment de l'antique.

Virgile et Victor Hugo. — En dressant le bilan de ce que le poète des *Contemplations* doit à l'auteur de l'*Énéide* et en retraçant les phases de ce qu'on pourrait vraiment appeler leur liaison (*Annales de l'Université de Grenoble*, t. XXI et XXII, 1909 et 1910), M. Samuel Chabert n'a pas seulement précisé quelques traits de la physionomie de Victor Hugo : il a éclairé, du même coup, celle de Virgile. Le « Cygne de Mantoue » ne répond qu'imparfaitement aux épithètes de « doux et de tendre » qu'on lui accole d'ordinaire : il fut en réalité un Romantique de la première heure, un imaginatif de passion ardente, qui méritait bien d'être le père du Cénacle.

Termès. — Termès (Termancia dans Appien) était, avec Numance, Clunia, Oxama, une des douze cités des Arévaques. Ses ruines, situées aux confins de trois provinces, Ségovie, Guadalajara et Soria, au pied de l'ermitage de Notre-Dame de Tiermes, qui a conservé le nom ancien, viennent d'être explorées et décrites par le comte de Romanones, qui unit heureusement les travaux de l'archéologie à ceux de la politique. Sa monographie (*Las ruinas de Termes,* une brochure in-8° de 32 pages, avec six planches et un plan, Madrid, 1910) est une contribution précieuse à l'étude d'un district où l'on ne va guère et qui a cependant joué un rôle important dans les luttes des tribus ibériques contre les Romains.

GEORGES RADET.

---

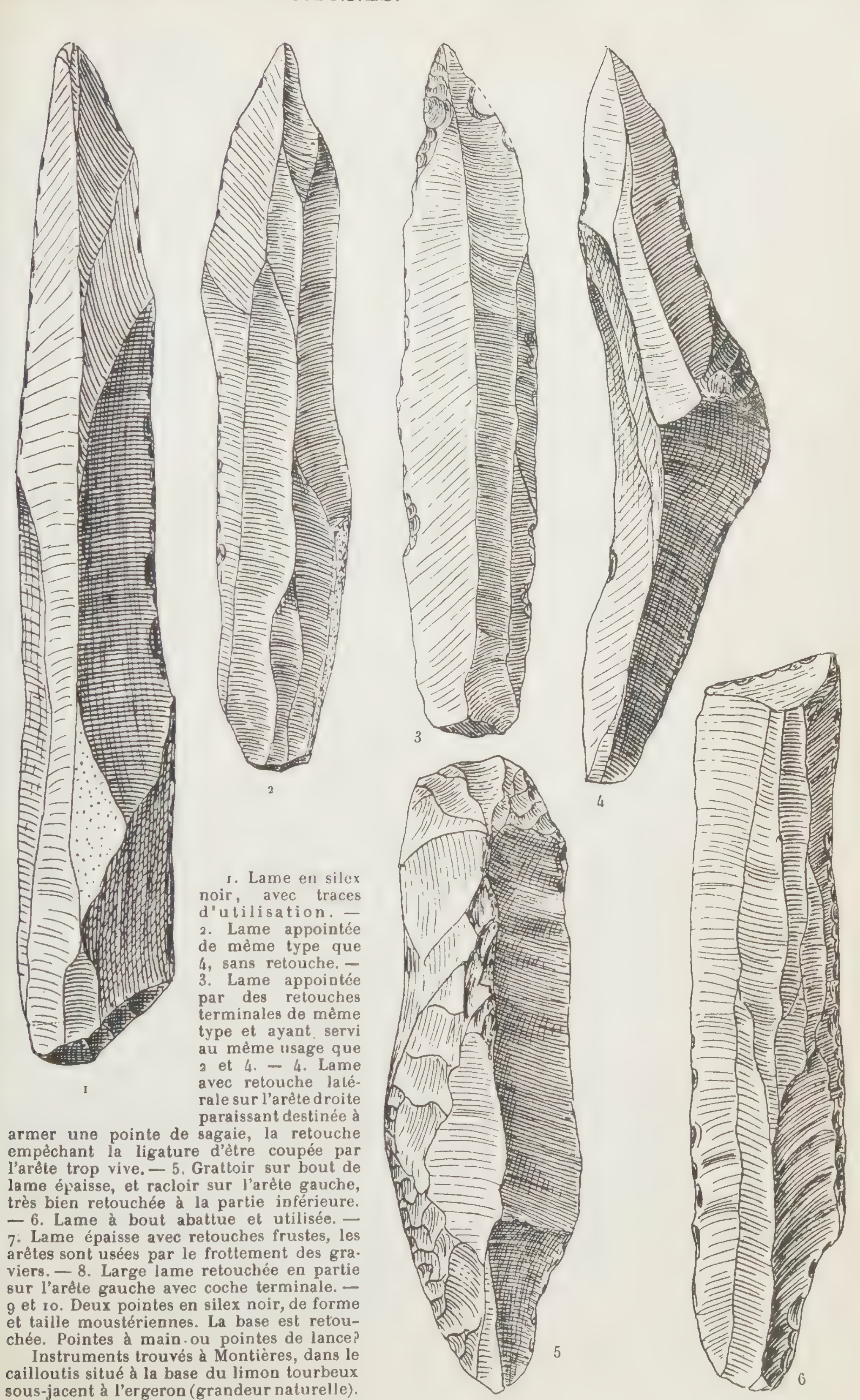
11 avril 1910.

Le Directeur-Gérant, GEORGES RADET.



PHOTOTYPIE CH. CHAMBON, BORDEAUX.

TERRE CUITE GRECQUE D'AMPURIAS



1. Lame en silex noir, avec traces d'utilisation. — 2. Lame appointée de même type que 4, sans retouche. — 3. Lame appointée par des retouches terminales de même type et ayant servi au même usage que 2 et 4. — 4. Lame avec retouche latérale sur l'arête droite paraissant destinée à armer une pointe de sagaie, la retouche empêchant la ligature d'être coupée par l'arête trop vive. — 5. Grattoir sur bout de lame épaisse, et racloir sur l'arête gauche, très bien retouchée à la partie inférieure. — 6. Lame à bout abattue et utilisée. — 7. Lame épaisse avec retouches frustes, les arêtes sont usées par le frottement des graviers. — 8. Large lame retouchée en partie sur l'arête gauche avec coche terminale. — 9 et 10. Deux pointes en silex noir, de forme et taille moustériennes. La base est retouchée. Pointes à main ou pointes de lance?

Instruments trouvés à Montières, dans le cailloutis situé à la base du limon tourbeux sous-jacent à l'ergeron (grandeur naturelle).


7
8
9
10



ÉGLISE SAN MIGUEL DE LINO, PRÈS D'OVIEDO.
ARCHIVOLTE A LA TRIBUNE.



BATTANT DE PORTE D'UN TOMBEAU PALESTINIEN.
(D'après Heuzey, *C. R. Acad. Inscr.*, 1905, p. 344.)



STÈLE DU MUSÉE DE LEÓN.
(*Corpus*, nº 5700.)

LE FRAGMENT DE SATYROS

SUR LES DÈMES D'ALEXANDRIE[1]

Le texte qui doit faire l'objet de cette étude est connu des érudits qui s'occupent d'Alexandrie, grâce surtout au mémoire que lui a consacré, il y a quelque quarante ans, le Nestor des études alexandrines, M. Giacomo Lumbroso[2]. C'est ce morceau, d'une trentaine de lignes, sur les dèmes d'Alexandrie, qu'un apologiste chrétien du IIe siècle, l'auteur du Πρὸς Αὐτόλυκον[3], a emprunté à un écrivain de la période ptolémaïque, nommé Satyros. Ce fragment raconte comme quoi Ptolémée IV Philopator (221-204) donna le premier rang, entre les tribus d'Alexandrie, à la Διονυσιάς, il énumère les dèmes de cette tribu, dèmes dont les noms sont tous pris de la légende dionysiaque, et il explique comment les Ptolémées descendaient de Dionysos. Mais, plutôt que de résumer un texte à propos duquel nous allons entrer dans d'assez longs développements, le mieux est de le mettre sous les yeux du lecteur :

Σάτυρος, ἱστορῶν τοὺς δήμους Ἀλεξανδρέων, ἀρξάμενος ἀπὸ Φιλοπάτορος τοῦ καὶ Πτολεμαίου προσαγορευθέντος, τούτου μηνύει Διόνυσον ἀρχηγέτην γεγονέναι· διὸ καὶ [suppl. τὴν Διονυσίαν] φυλὴν ὁ Πτολεμαῖος

1. Ce travail a été d'abord communiqué, sous forme de conférence, au IIe Congrès international d'archéologie, session d'Alexandrie (cf. *Comptes rendus*, p. 146-148). Quelques auditeurs compétents, MM. Crusius, Wolters, Th. Schreiber, Svoronos, Jouguet, Maas, Breccia, lui ayant fait bon accueil, je m'enhardis à le publier.

2. *Riserche Alessandrine*, dans les *Memorie della r. Acc. delle Scienze di Torino*, série II, t. XXVII (1873), p. 228 sq. Cf. du même, *L'Egitto dei Greci e dei Romani*, 2e éd., p. 141.

3. L. II, ch. VIII (Migne, *P. G.*, VI, 1057; Meineke, *Analecta Alexandr.*, p. 346; *FHG*, t. III, p. 164). Je n'ai pas vu l'édition de Théophile par W. G. Humphry (Cambridge, University press).

πρώτην κατέστησεν. Λέγει οὖν ὁ Σάτυρος οὕτως· « Διονύσου καὶ Ἀλθαίας τῆς Θεστίου γεγενῆσθαι Δηιάνειραν, τῆς δὲ καὶ Ἡρακλέους τοῦ Διός, οἶμαι, Ὕλλον, τοῦ δὲ Κλεοδαῖον, τοῦ δὲ Ἀριστόμαχον, τοῦ δὲ Τήμενον, τοῦ δὲ Κεῖσον, τοῦ δὲ Μάρωνα, τοῦ δὲ Θέστιον, τοῦ δὲ Ἀκοὸν, τοῦ δὲ Ἀριστοδαμίδαν, τοῦ δὲ Κάρανον, τοῦ δὲ Κοινὸν, τοῦ δὲ Τυρίμμαν, τοῦ δὲ Περδίκκαν, τοῦ δὲ Φίλιππον, τοῦ δὲ Ἀέροπον, τοῦ δὲ Ἀλκέταν, τοῦ δὲ Ἀμύνταν, ***, τοῦ δὲ Βόκρον, τοῦ δὲ Μελέαγρον, τοῦ δὲ Ἀρσινόην, τῆς δὲ καὶ Λάγου Πτολεμαῖον τὸν καὶ Σωτῆρα, τοῦ δὲ καὶ Βερενίκης Πτολεμαῖον τὸν Φιλάδελφον, τοῦ δὲ καὶ Ἀρσινόης Πτολεμαῖον τὸν Εὐεργέτην, τοῦ δὲ καὶ Βερενίκης τῆς Μάγα τοῦ ἐν Κυρήνῃ βασιλεύοντος Πτολεμαῖον τὸν Φιλοπάτορα. Ἡ μὲν οὖν πρὸς Διόνυσον τοῖς ἐν Ἀλεξανδρείᾳ βασιλεύσασι συγγένεια οὕτως περιέχει. Ὅθεν καὶ ἐν τῇ Διονυσίᾳ φυλῇ δῆμοί εἰσιν κατακεχωρισμένοι. Ἀλθηὶς ἀπὸ τῆς γενομένης γυναικὸς Διονύσου, θυγατρὸς δὲ Θεστίου, Ἀλθαίας· Δηιανειρὶς ἀπὸ τῆς θυγατρὸς Διονύσου καὶ Ἀλθαίας, γυναικὸς δὲ Ἡρακλέους· Ἀριαδνὶς ἀπὸ τῆς θυγατρὸς Μίνω, γυναικὸς δὲ Διονύσου·***· Θεστὶς ἀπὸ Θεστίου τοῦ Ἀλθαίας πατρός· Θοαντίς ἀπὸ Θόαντος παιδὸς Διονύσου· Σταφυλὶς ἀπὸ Σταφύλου υἱοῦ Διονύσου· Εὐανθὶς ἀπὸ Εὐάνθεος υἱοῦ Διονύσου· Μαρωνὶς ἀπὸ Μάρωνος υἱοῦ Ἀριάδνης καὶ Διονύσου.

I

Le Πρὸς Αὐτόλυκον Ἕλληνα περὶ τῆς τῶν Χριστιανῶν πίστεως est attribué par Eusèbe à un certain Théophile, qui fut évêque d'Antioche entre 180 et 190. Cette attribution, qu'on a contestée, semble établie désormais par les recherches de Harnack[1]. Quant à Satyros, on dit généralement[2] qu'il aurait écrit un livre sur les dèmes d'Alexandrie. J'en doute fort. Σάτυρος ἱστορῶν τοὺς δήμους Ἀλεξανδρέων, ainsi s'exprime l'auteur du Πρὸς Αὐτόλυκον : cela ne signifie pas nécessairement que Satyros fût l'auteur d'un ouvrage consacré aux dèmes alexandrins. Prenons un exemple. Thucydide, au commence-

1. *Texte und Untersuchungen,* I, 1, p. 288 sq; *Die Chronologie der altchrist. Litteratur*, p. 319.

2. Bouché-Leclercq, *Hist. des Lagides,* t. III, p. 151 : « Satyros, un érudit qui avait écrit un ouvrage sur les dèmes d'Alexandrie. » Cf. C. Müller dans *FHG,* t. III, p. 164. Süsemihl (*Gesch. der gr. Lit. in der Alexandrinerzeit,* t. II, p. 160) reste dans le vague, prudemment.

ment de son histoire de la guerre du Péloponnèse, expose le résultat de ses recherches sur l'histoire des premiers temps de la Grèce, notamment sur la guerre de Troie : si l'*Histoire de la guerre du Péloponnèse* ne nous était plus connue que par une mention comme celle-ci : Θουκυδίδης ἱστορῶν τὰ Τρωικά, suivie d'une citation de l'« Archéologie », Thucydide ne risquerait-il pas de passer pour l'auteur d'un livre sur la guerre de Troie? Je crois donc que l'ouvrage de Satyros auquel l'auteur du Πρὸς Αὐτόλυκον a emprunté cette citation sur les dèmes alexandrins n'avait pas pour unique objet l'étude de ces dèmes, je crois qu'il ne traitait qu'en passant de cette question de détail.

Dans quel ouvrage peut-on penser que Satyros avait eu à parler des dèmes alexandrins? Saint Jérôme[1] le cite, d'après Suétone, parmi les maîtres du genre biographique; il avait écrit des Βίοι de personnages célèbres[2], de philosophes, de poètes, de rois — de Denys le Jeune par exemple et de Philippe. Il avait écrit aussi, ce semble, la vie d'Alexandre[3], et l'on peut admettre que c'est dans cette biographie du fondateur d'Alexandrie qu'il avait été amené à dire ce qu'il savait des dèmes de cette ville. Ou peut-être le fragment cité dans le Πρὸς Αὐτόλυκον provient-il d'une vie de Ptolémée IV Philopator? Avec cette hypothèse concorderaient assez bien les renseignements donnés par Théophile : Σάτυρος, ἱστορῶν τοὺς δήμους Ἀλεξανδρέων, ἀρξάμενος ἀπὸ Φιλοπάτορος. De toute façon, je crois que le fragment sur les dèmes alexandrins provient d'une biographie. Satyros était un érudit, *doctus vir*, dit saint Jérôme. On peut croire que ses Βίοι étaient remplis d'excursus où il exposait le résultat de ses savantes recherches.

1. Préface du *De viris illustribus* (Migne, *P. L.*, XXIII, 603 = *Suetoni quae supersunt omnia*, éd. Roth, p. 287) : *fecerunt hoc idem apud Graecos Hermippus peripateticus, Antigonus Carystius, Satyrus doctus vir et longe omnium doctissimus Aristoxenus musicus.*

2. Les fragments de ces Βίοι dans *FHG*, t. III, p. 160 sq. Voir l'étude de Leo, *Die griechisch-römische Biographie und ihrer litterarischen Form* (Leipzig, 1901), p. 118-124, et les remarques de Wilamowitz dans l'*Hermes*, t. XXXIV, p. 634.

3. Il se peut qu'un autre fragment de Satyros (n° 18 = Athénée, VI, p. 250 F) provienne de ce Βίος d'Alexandre. C'était l'avis de Carl Müller. Leo (p. 119, n. 1) y contredit, sans raisons convaincantes.

II

Ce que le fragment de Satyros conservé dans le Πρὸς Αὐτόλυκον nous apprend d'abord, c'est que la ville d'Alexandrie était, sous les Ptolémées, divisée en tribus, et celles-ci en dèmes — comme Athènes l'était depuis Clisthène. Du texte du Πρὸς Αὐτόλυκον (Σάτυρος... ἀρξάμενος ἀπὸ Φιλοπάτορος), Lumbroso concluait que la division d'Alexandrie en tribus et dèmes datait de Ptolémée IV Philopator. Elle est attestée aujourd'hui dès le règne du premier Ptolémée[1], et l'on ne voit pas de raison de douter qu'elle ne date de la fondation même d'Alexandrie. La ville neuve du Delta aura été divisée et subdivisée sur le patron de la cité grecque par excellence, à l'instar d'Athènes. Pour expliquer certaines analogies qu'on a constatées naguère entre le droit grec de l'Égypte ptolémaïque et le droit athénien, peut-être n'est-il pas nécessaire de rappeler le séjour de Démétrios de Phalère à la cour de Ptolémée II[2] : c'est dès sa naissance qu'Alexandrie a dû prendre modèle sur Athènes. Son port et son emporion semblent avoir été aménagés à l'instar du Pirée. Un de ses faubourgs s'appelait Éleusis, parce que Sôter y avait consacré un temple[3] dans le genre du sanctuaire éleusinien. Le hiérophante qui avait présidé à cette consécration était un Eumolpide[4]. Car loin que Déméter soit venue d'Égypte à Éleusis, comme l'ont cru des savants anciens et modernes, c'est le contraire qui est vrai[5].

1. Breccia, *Tribù e demi in Alessandria,* dans le *Bull. de la Soc. archéol. d'Alexandrie,* 1908, n° 10, p. 176 sq, où l'on trouvera l'indication des travaux antérieurs. Ajouter Wilhelm, *Beiträge zur griech. Inschriftenkunde,* p. 225, et l'important mémoire de Schubart, *Alexandrinische Urkunden aus der Zeit des Augustus,* dans l'*Archiv für Papyrologie,* t. V, fascicule 1 (paru le 11 mai 1909).

2. Bouché-Leclercq, dans les *Papyrus de Lille,* p. 126. Cf. *C. R. de l'Ac. des Inscr.,* 1908, p. 448.

3. Polybe, XV, 27, 2. Cette explication du nom de l'Éleusis alexandrine a été contestée (Schiff, dans Pauly-Wissowa, X, 2341), mais sans succès (cf. Kaerst, *Gesch. des hellenist. Zeitalt.,* II, p. 244, et Wilcken dans l'*Archiv. f. Pap.,* IV, 235).

4. Tacite, *Hist.,* IV, 83 ; Plutarque, *De Is. et Osir.,* 28.

5. Cf. le vase de l'Ermitage où l'on voit l'arrivée de Triptolème, de Déméter et des Heures au bord du Nil : *C. R. de Saint-Pétersbourg,* 1862, pl. IV, p. 54 sq ; Th. Schreiber, dans *Philol. Versammlung Görlitz,* 1889, p. 311 ; Marg. Heinemann, *Landschaftliche Elemente in der griech. Kunst bei Polygnot* (diss. Bonn, 1910), p. 11 ; Pagenstecher, dans *Amer. Journal of arch.,* 1909, p. 390.

Alexandrie fut fondée pour servir de capitale à la Basse-Égypte, pour remplacer l'antique Memphis, qui était trop loin de la mer. Mais l'Égypte, depuis un temps immémorial, était habituée à deux capitales, les Pharaons portaient la double couronne du Nord et du Midi. Pour remplacer Thèbes, le premier Ptolémée fonda dans le Sa'îd une capitale nouvelle, Ptolémaïs, création purement grecque, dont Strabon [1] dit qu'elle avait σύστημα πολιτικὸν ἐν τῷ ἑλληνικῷ τρόπῳ. Ptolémaïs en effet — nous le savons par les inscriptions — avait une βουλή, des prytanes; ses citoyens s'assemblaient en ἐκκλησία pour voter des décrets; et comme les Athéniens ou les Grecs d'Alexandrie, ils étaient répartis en tribus et en dèmes [2].

Chose digne de remarque : lorsque, 450 ans plus tard, Hadrien fonda Antinoé, la ville neuve qui devait servir de capitale à la Moyenne-Égypte, il fit ce qu'avaient fait Alexandre pour Alexandrie et Ptolémée pour Ptolémaïs, il adopta pour Antinoé l'organisation clisthénienne [3]. Lui aussi devait penser qu'on ne pouvait créer de ville grecque qu'en copiant celle qui avait donné au monde le type le plus parfait de la πόλις hellénique.

Mais revenons aux deux villes neuves de l'Égypte ptolémaïque. Pour être divisées l'une et l'autre en tribus et en dèmes, avaient-elles la même constitution? Assurément non. Strabon, qui nous apprend que Ptolémaïs était une πόλις à la grecque, n'en dit pas autant d'Alexandrie [4], et pour cause, car Alexandrie manquait de l'essentiel, elle n'avait ni ἐκκλησία ni βουλή, elle ne rendait pas de décrets. Elle n'avait d'une cité grecque que l'apparence, comme Paris, qui n'a que l'apparence de l'autonomie municipale, ou comme nos « Universités »

1. XVII, p. 813.
2. Jouguet, dans *BCH, XXI*, p. 184 sq.
3. Wilhelm Weber, *Untersuchungen zur Geschichte des Kaisers Hadrianus* (Leipzig, 1907), p. 165, 175, 249. Hadrien, initié aux Mystères d'Éleusis, avait emprunté la plupart des noms des dèmes d'Antinoé au culte et à la légende éleusiniaques. Il résulte d'un papyrus d'Antinoé que le code civil donné aux bourgeois de cette ville par Hadrien était celui de Naucratis (Ricci, dans *C. R. de l'Acad. des Insc.*, 1905, p. 163); mais autre chose est le code civil, autre chose l'organisation politique. L'éditeur de ce papyrus n'a pas fait cette distinction nécessaire. Aucun témoignage, d'ailleurs, ne nous autorise à penser que Naucratis fût divisée en dèmes.
4. Lumbroso, *L'Egitto*², p. 76.

françaises, qui n'ont de l'autonomie académique qu'un faux semblant.

Un document de 265 av. J.-C., dans lequel Grenfell et Hunt voient une ordonnance royale[1], parle d'une ville grecque d'Égypte divisée en 5 tribus, de 12 dèmes chacune, chaque dème comprenant 12 phratries. M. Schubart[2] pense qu'il s'agit d'un décret d'Alexandrie. Que le document concerne Alexandrie, je le crois; qu'il en provienne, rien d'impossible; les cartonnages de momies de Hibeh peuvent bien contenir des documents alexandrins, puisqu'on en a trouvé, plus loin encore qu'Alexandrie, dans les cartonnages d'Héracléopolis. Mais on admettra difficilement qu'il s'agisse d'un décret. Qui dit décret dit ἐκκλησία, et prytanes pour présider l'ἐκκλησία, et βουλή dont les prytanes sont l'émanation. Aussi Schubart est-il amené, pour appuyer son hypothèse, à supposer l'existence de prytanes dans l'Alexandrie ptolémaïque. Il l'infère de l'existence de prytanes dans l'Alexandrie impériale. Inférence malheureuse, car la constitution d'Alexandrie a été modifiée plusieurs fois, peut-être vers 265, en tout cas sous Philopator, puis sous Néron[3], et plus tard encore. En faveur de cette inférence, Schubart allègue, à tort je crois, une inscription des environs de l'an 300 avant notre ère, trouvée près de Rosette, qui fait mention de cinq prytanes[4]. Cette inscription, en dialecte dorien, n'a rien à voir avec Alexandrie; ni même, probablement, avec l'Égypte : bien d'autres inscriptions grecques, pour avoir servi de lest à des voiliers, ont été retrouvées loin de leur pays d'origine[5]. Peut-être celle-ci provient-elle de Cyrène? D'ailleurs, de ce que la dédicace en

1. *The Hibeh papyri*, t. I, n° 28.
2. *Archiv. für Papyr.*, t. V, p. 100.
3. Wilcken dans l'*Archiv*, t. V, p. 182.
4. *Annales du service*, II (1900), p. 191 : πρυτάνιες | Πύθειος Νειχομάχου, | Φωχίων Φαιδίμου, | Εὐαλκίδας Εὐφραγόρου, | Μικύλιος Εὐέλθωνος, | Ἱεροχλῆς Ἀριστοτίμου | καὶ γραμματεὺς βουλᾶς | Ἀγήμων Ἀγησιάνακτος | Θεοῖς.
5. *Rev. ét. anc.*, 1900, p. 367; *BCH*, 1905, p. 59. M. Wilhelm vient de signaler, maçonnée dans une église de Tino, une inscription du Pirée (*Jahreshefte*, 1909, p. 147). On a découvert en 1902 près de Zagazig-Boubastis, sur la berge du Nil, une statue qui doit avoir été apportée de Chypre (Maspero, *Guide to the Cairo Museum*, p. 240; *Musée Égyptien*, II, p. 33, pl. 12; Edgar, *Greek Sculpture*, p. 17). Le Musée de Marseille possède deux statues qui ont dû être apportées en Provence comme lest (Maspero, *Cat. du Musée égypt. de Marseille*, p. 5 et 6).

question est faite par cinq prytanes, il résulte, non pas que la cité dont elle provient était formée de cinq tribus, mais que la tribu qui avait la prytanie quand fut faite cette dédicace était représentée à la βουλή par cinq prytanes.

III

Alexandre, Ptolémée, Hadrien n'ont pas été les seuls œkistes qui aient pris modèle sur Athènes, l'Égypte n'est pas le seul pays où, pendant la période hellénistique, aient été créées des cités à l'instar de la ville grecque par excellence.

De l'organisation des villes fondées par les Macédoniens en Asie, au delà du Taurus, nous ne savons pas grand'chose[1]. Mais nous entrevoyons, par exemple, que la plus fameuse, Antioche de l'Oronte, la capitale des Séleucides, devait être de type grec, *libera civitas*[2], organisée en tribus[3].

L'existence de φυλαί est attestée pour la période hellénistique dans nombre de villes de l'Asie antérieure. Les témoignages épigraphiques ont été réunis par Szanto[4]. On y ajoutera un document trouvé depuis, la liste des gens qui, en 135 avant notre ère, reçurent à Pergame le droit de cité[5] : on y voit que Pergame, à cette date, était divisée en douze tribus. Quant aux dèmes, on n'en signale qu'en Carie, à Mylasa et à Olymos[6].

Nous sommes mieux renseignés sur les villes fondées en Europe même pendant la période hellénistique. En 316, Cassandre en fonde deux en Macédoine. A l'une, il donne le nom de sa femme, Thessalonique. Comme Alexandrie, cette ville neuve devait remplacer l'ancienne capitale, Pella, qui, comme Memphis, avait l'inconvénient d'être trop loin de la

1. Beloch, *Griechische Geschichte*, t. III, p. 275.
2. Pline, *Hist. nat.*, V, 21.
3. Julien, *Misopog.*, p. 362 C. Sous le Bas-Empire, les tribus d'Antioche étaient au nombre de dix-huit. Cf. K.-O. Müller, *De antiquitatibus Antiochenis* (*Kunstarchaeologische Werke*, t. V, p. 30).
4. *Die griechischen Phylen*, p. 61 sq., dans le tome CXLIV des *Sitzungsberichte* de l'Académie de Vienne.
5. *Ath. Mitth.*, 1902, p. 106.
6. Szanto, *art. cit.*, p. 67; v. Schœffer, ap. Pauly-Wissowa, IX, 131.

mer. A l'autre, qui devait servir de capitale à la Chalcidique, Cassandre donna son propre nom, Cassandrie. Or, à Cassandrie comme à Thessalonique, nous constatons la même division en tribus et dèmes qu'à Ptolémaïs et Alexandrie.

On connaît un décret honorifique de Cassandrie[1], daté du temps où Lysimaque régnait sur la Macédoine (286-281). Ce décret fut proposé par Pantænos, du dème d'Hippolyte (Ἱππολυτεύς). L'éponyme de ce dème n'était autre, probablement, que le héros trézénien. Pour les dèmes de Thessalonique, leur existence est attestée par deux textes d'Étienne de Byzance (il est fâcheux que nous ne sachions pas à quelle source le compilateur a puisé ces curieux renseignements) :

Βουκεφάλεια· πόλις ἐπὶ τῷ Βουκεφάλῳ ἵππῳ ἣν ἔκτισεν Ἀλέξανδρος ἐν Ἰνδίᾳ ...τὸ ἐθνικὸν Βουκεφαλῖται· οὕτω γὰρ καὶ δῆμος Θεσσαλονίκης.

Κεκροπία·... ἔστι καὶ Κεκροπὶς χώρα Θράκης· ἔστι καὶ δῆμος Θεσσαλονίκης· οἱ δημόται Κεκρόπιοι.

Faute, apparemment, de s'être rappelé la première de ces gloses, Tafel et Dittenberger ont tenté sur la seconde des conjectures malheureuses. Tafel[2] supposait que δῆμος Θεσσαλονίκης équivalait à δῆμος Θεσσαλίας, et Dittenberger[3] que δῆμος était une bévue d'Étienne, au lieu de φυλή. Ces opinions arbitraires proviennent de l'idée préconçue que la division en dèmes n'aurait existé qu'à Athènes.

Dans l'organisation clisthénienne, le dème et la tribu étaient des organismes importants, surtout au point de vue civil et politique. Il semble que sous la paix romaine, quand les cités grecques ne furent plus des *liberae civitates* que de nom et de souvenir, on dut perdre de vue les dèmes et que les tribus subsistèrent, comme rouages de l'organisation administrative, mais surtout de la vie religieuse. Des inscriptions de l'Empire

1. Publié par Duchesne, *Rev. arch.*, 1876, t. XXXI, p. 107. Réimprimé par Dittenberger, *Syll.*², t. I, p. 318, n° 196 (cf. t. III, p. 169), qui s'est efforcé de démontrer qu' Ἱππολυτεύς était un nom de tribu. Cette opinion est adoptée par Szanto, *Griech. Phylen*, p. 63. Je l'ai déjà réfutée dans la *Rev. des Ét. anc.*, 1900, p. 263. L'article de v. Schœffer sur les dèmes, dans Pauly-Wissowa, si documenté pour le reste, ne dit pas un mot de Cassandrie et de Thessalonique, pas un mot non plus d'Alexandrie; sur Ptolémaïs, ceci seulement : « Auch in Ptolemais in Aegypten sind Demen bezeugt, über die sich nichts sagen lässt » (Pauly-Wissowa, IX, 131).

2. *De via Egnatia*, p. CI : « Θεσσαλονίκη dicitur pro Thessalia sive Macedonia. »

3. *Syll.*², t. I, p. 318. Cf. Szanto, *Griech. Phylen*, p. 63.

nous font connaître trois tribus de Thessalonique[1], la Διονυσίας, l' 'Αντιγονίς, et l' 'Ασκληπίας. Une inscription de la même époque apprend qu'il y avait à Philippopolis une tribu Εὐμολπίς[2] : si cette tribu date, comme je crois, de la fondation de la ville par Philippe II de Macédoine, c'est que Philippe pensait, ou qu'on lui avait persuadé qu'Eumolpe et les Thraces de la légende éleusinienne étaient venus en Attique de ce canton reculé de la Bessique[3]. Le nom d'Εὐμολπίς, donné par Philippe à une tribu de Philippopolis, rappelle celui de Κεκροπίς, donné par Cassandre à un dème de Thessalonique; ce sont autant de preuves que ces fondateurs de cités étaient hantés de la pensée d'Athènes.

A l'imitation des villes neuves de la période hellénistique, les villes neuves de la période impériale[4] et, au moins sous les Empereurs, les vieilles villes indigènes placèrent leurs tribus sous l'invocation des dieux et des héros[5] : ainsi, à Béroé de Macédoine, la φυλή Πευκεστική qui est mentionnée dans une dédicace du temps de Nerva[6], et qui doit son nom au héros macédonien Peucestès.

IV

Un décret de Ptolémaïs, en l'honneur d'un fonctionnaire d'Évergète nommé Antiphile, décerne à ce personnage une couronne de lierre, qui lui sera remise au théâtre, le jour du

1. Duchesne et Bayet, *Mission au mont Athos*, p. 16-17.

2. Kalinka, *Antike Denkmäler in Bulgarien*, p. 266, n° 366. Cf. Kazarow, dans la *Berl. phil. Woch.*, 1901, col. 1566.

3. Cette tradition relative à l'origine d'Eumolpe explique le nom *Eumolpias* dont Ammien Marcellin se sert pour désigner Philippopolis (XXII, 2, 2; XXVI, 10, 4). Si d'ailleurs le nom Eumolpias évince, au temps d'Ammien, celui de Philippopolis, c'est à cause de l'intérêt que le paganisme expirant portait à ses légendes mystiques; il s'y raccrochait, par instinct de conservation. Vers 400 de l'ère vulgaire, un poète porte le nom du chanteur préhomérique Musée : « mann griff damals manchmal auf solche Namen zurüch, » remarque fort justement Wilamowitz, *Die griech. Literatur des Altertums*, p. 217.

4. Pour les tribus de Nicopolis juxta Iatrum, cf. *Rev. arch.*, 1907, II, p. 428.

5. Autres tribus de Philippopolis : Ἑβρηίς (Kalinka, n° 55), Ἡρακλείς (*Id.*, n° 102), 'Αρτεμισιάς (*CIG*, n° 2047, et Kalinka, n° 216).

6. Rostovsev, dans le *Bull. de l'Institut arch. russe de Constantinople*, IV, n° 3, p. 170.

roi, c'est-à-dire le 25 du mois, le jour qui avait vu l'avènement d'Évergète. Le décret, de plus, accorde la bourgeoisie à Antiphile et décide qu'il sera inscrit dans la tribu Πτολεμαΐς et dans le dème Βερενικεύς[1]. Évidemment, les citoyens de Ptolémaïs rendent à ce grand personnage tous les honneurs possibles. S'ils l'inscrivent sur les rôles de la tribu Πτολεμαΐς et du dème Βερενικεύς, c'est qu'ils tiennent pour plus honorifique d'être inscrit sur ces rôles-là que sur ceux d'une autre tribu ou d'un autre dème. Évidemment encore, la tribu Πτολεμαΐς était la tribu n° 1, parce qu'elle avait pour héros éponyme et protecteur le fondateur de la cité et de la dynastie, Ptolémée Sôter; le dème Βερενικεύς était le dème n° 1, parce qu'il avait pour éponyme et patronne la femme de Sôter, Bérénice.

Qu'une tribu, dans ces villes neuves, eût le pas sur les autres, et un dème sur les autres dèmes, cela résulte du témoignage de Satyros : Philopator, dit-il, donna le premier rang parmi les tribus alexandrines, πρώτην κατέστησεν, à la Dionysias. Jusqu'à Philopator, c'est l'Alexandrias, je suppose, qui avait tenu le premier rang à Alexandrie. Car si à Ptolémaïs, fondation du premier Ptolémée, la tribu n° 1 était placée sous l'invocation de ce roi, à Alexandrie la tribu n° 1 n'a pu être placée d'abord que sous le patronage du fondateur de la cité.

Que la tribu n° 1 d'Alexandrie se soit jusqu'à Philopator appelée Alexandrias ou autrement, ce qui est sûr, c'est que Philopator a enlevé le premier rang à la tribu qui en avait joui jusqu'à lui pour le donner à la Dionysias. Voilà le fait attesté par Satyros et dont M. Lumbroso, le premier, a souligné l'importance pour l'histoire religieuse. Je ne contredirai pas l'explication qu'il en a donnée; mais on peut, après quarante ans, l'enrichir de quelques corollaires et la pousser plus avant.

Si Philopator a donné le premier rang à la tribu Dionysias, c'est à cause de la dévotion singulière qu'il avait pour Dionysos, dévotion qui paraît avoir été extrêmement sincère

1. Jouguet, *BCH*, XXI, p. 187.

et active. Elle lui a fait faire des choses qui ont excité la malignité de plusieurs de ses sujets, et offensé la foi de certains autres. Ceux-ci paraissent d'ailleurs lui avoir rendu en calomnies, et avec usure, les mauvais traitements dont ils pouvaient avoir à se plaindre. Ainsi, la dévotion de Philopator pour Dionysos expliquerait en partie la fâcheuse réputation qu'il a dans l'histoire.

En qualité de Macédoniens et de successeurs d'Alexandre, les Ptolémées devaient être très attachés au culte mystique et enthousiaste de Bacchos. Ce dieu thrace, dont les grands sanctuaires indigènes se trouvaient l'un en Bessique[1], l'autre sur le Pangée[2], n'était pas moins adoré en Macédoine qu'en Thrace même. La pièce des *Bacchantes*, qui fut écrite et jouée en Macédoine, à la cour d'Archélaos, est toute pleine de Bacchos : « Heureuse Piérie, chante le chœur à la fin du deuxième stasimon (v. 565 sq.), heureuse Piérie — c'est-à-dire heureuse Macédoine — Dionysos t'aime, il viendra te révéler ses mystères, ses danses sacrées. Il viendra de Nysa[3] (autrement dit du Pangée), en traversant l'Axios et le Lydias... » On racontait qu'Olympias[4] avait conçu Alexandre du Bacchos thrace[5], qui pour s'unir à elle avait pris la forme d'un serpent.

Alexandre a-t-il vraiment été appelé Διόνυσος de son vivant dans un décret des Athéniens, comme l'assure Diogène de Laërte[6]? Il est permis d'en douter. Mais on peut accorder à Plutarque[7] que le fils d'Olympias était regardé comme un

1. Dion Cassius, LI, 26; Suétone, *Oct. Aug.*, 3 et 94.
2. Hérodote, VII, 111.
3. *Bacch.*, 556.
4. Plutarque, *Alex.*, 2.
5. Des légendes analogues ont été racontées de beaucoup de monarques hellénistiques, notamment du premier Séleucus : *hujus quoque et virtus clara, et origo admirabilis fuit, siquidem mater ejus Laodice, cum nupta esset Antiocho, visa sibi est per quietem ex concubitu Apollinis concepisse* (Justin, XV, 4,). Elles s'expliquent par l'influence des idées orientales en matière de légitimité. Cf. Maspero, *Comment Alexandre devint Dieu en Égypte*, dans l'*Annuaire de l'École des hautes études*, 1897.
6. VI, 63 : ψηφισαμένων Ἀθηναίων Ἀλέξανδρον Διόνυσον, « κἀμέ, ἔφη [ὁ Διογένης], Σάραπιν ποιήσατε ». Le mot est apocryphe : Sarapis n'existait pas encore au temps d'Alexandre. — Helbig (*Unters. über die campan. Malerei*, p. 50) a émis l'hypothèse qu'un tableau de Protogène (Pline, *H. N.*, XXXIV, 106 : *novissime pinxit Alexandrum et Pana*) représentait Alexandre en Dionysos vainqueur des Indiens, accompagné de Pan, qui avait été l'un des généraux de l'armée dionysiaque (Lucien, *Bacchus*, 2 et 4).
7. Περὶ τῆς Ἀλεξάνδρου τύχης, I, 10 : τὰ Διονύσου μετιὼν ἴχνη, θεοῦ γενάρχου καὶ προπάτορος.

descendant de Dionysos et se croyait lui-même tel : par Caranos, il remontait à Héraclès et à Déjanire; or, si Héraclès était fils de Zeus, Déjanire était fille de Dionysos. Alexandre, d'ailleurs, tenait à Dionysos, non seulement par la race, mais par toutes sortes de ressemblances : « Alexandre, dit Renan[1], un jeune dieu qui sembla aux Anciens une réapparition de l'antique Dionysos... » Comme Dionysos, il avait conquis et hellénisé la plus lointaine Asie; la fondation de tant de villes neuves chez les Barbares, la fondation même d'Alexandrie rappelaient ce que racontaient les poètes sur les villes fondées par Bacchos Indien. Les beaux vers dans lesquels Horace[2] — d'après quel auteur grec, on ne sait — définit l'activité des grands conducteurs de peuples, qui ont accompli une œuvre politique et sociale immense et mérité, par là, les honneurs divins,

Romulus, et Liber Pater, et cum Castore Pollux,
post ingentia facta deorum in templa recepti,
dum terras hominumque colunt genus, aspera bella
componunt, agros adsignant, oppida condunt,

ces vers s'appliquent aussi bien à Alexandre qu'à Liber Pater, en l'espèce Bacchos Indien.

Les Ptolémées tâchèrent de ressembler à Alexandre et d'être, à son imitation, des images de Bacchos sur terre, des « figures » de ce dieu triomphant. Le fameux cortège mythologique qui, aux jeux isolympiques de 279, déroula ses splendeurs dans Alexandrie[3], atteste déjà ce dessein. De même, ce nom mystique de Nysa, nom de la nourrice légendaire de Bacchos, qu'on voit porté dans les maisons royales de la période hellénistique[4]. De même encore, ce titre de τροφεὺς καὶ τιθηνὸς τοῦ υἱοῦ τοῦ βασιλέως, qui, chez les Ptolémées, comparait, pour ainsi dire, le précepteur du prince héritier à Silène, le précepteur légendaire de Dionysos[5].

1. *Hist. d'Israël,* t. IV, p. 200.
2. Épîtres, II, 1, 5 sq.
3. Callixène dans Athénée, V, 196 A-202 A; sur le char de Bacchos cherchant refuge à l'autel de Rhéa étaient les statues couronnées de lierre d'Alexandre et de Sôter (p. 201 C).
4. Dürrbach, dans *BCH,* 1905, p. 191; cf. Dittenberger, *OGIS,* n° 771, note 12.
5. Perdrizet, dans les *Annales du Service des antiquités d'Égypte,* 1908, p. 243. Sur le culte rendu à Dionysos par les Ptolémées, cf. Lobeck, *Aglaophamus,* p. 392 et 657.

Eux aussi, les Ptolémées se targuaient d'une origine dionysiaque. Dans l'une des inscriptions d'Adoulis, Évergète se glorifie d'être ἀπόγονος τὰ μὲν ἀπὸ πατρὸς· Ἡρακλέους τοῦ Διὸς, τὰ δὲ ἀπὸ μητρὸς Διονύσου τοῦ Διός[1]. Satyros, dans le fragment qui nous occupe, assure en effet que les Ptolémées, par la mère de Sôter, Arsinoé, descendaient de Hyllos, lequel avait pour père Héraclès et pour mère Déjanire, fille de Dionysos. Une preuve de cette dévotion des Ptolémées pour Dionysos serait fournie par la frise dionysiaque qui orne la scène du théâtre d'Athènes, si cette frise est bien, comme le pense M. Svoronos[2], un ex-voto de Ptolémée Philométor II Sôter. A la fin de la dynastie, avec Ptolémée XIII et avec l'époux de Cléopâtre, Marc Antoine, la dévotion dionysiaque redevient aussi ardente que sous Philopator : l'un et l'autre, le Romain comme le Lagide, recherchent et méritent le nom de νέος Διόνυσος, veulent passer pour des incarnations du dieu[3].

La dévotion des Ptolémées pour Dionysos paraît être allée en grandissant depuis Philadelphe. On n'en entend pas encore parler sous Sôter. Même sous Philadelphe, son importance ne doit pas être exagérée. Sans doute, la description faite par Callixène du cortège de 279 ne parle que de Dionysos : c'est que Callixène avait décrit ailleurs, dans un autre ouvrage qui ne nous est point parvenu, le reste du cortège, où figuraient les autres dieux. Sans doute aussi, Philadelphe a protégé les artistes dionysiaques : mais c'était moins par piété envers le dieu que par goût pour l'art théâtral[4]. Évergète est le premier Ptolémée qui paraît s'être réclamé de sa descendance

1. Dittenberger, *OGIS*, t. I, n° 54, l. 5-6. Cf. Miller dans *BCH*, 1885, p. 139.

2. *Das Athener Nationalmuseum*, p. 232.

3. Pour Ptolémée XIII, cf. *OGIS*, n° 182, note 1. Pour Antoine, cf. Velleius, II, 82, et Dion Cassius, L, 5.

4. Dans la pompe de 279, le prêtre de Bacchos était un poète, Philiscos ; il marchait entouré de la corporation, au grand complet, des technites dionysiaques d'Alexandrie (Callixène dans Athénée, V, 198 C), qui étaient, par définition, spécialement chers au dieu (Diodore, IV, 5). Cf. encore, sur le goût de Philadelphe pour l'art dramatique, Théocrite, XVII, 112, Hérondas, I, 29, et la lettre de Glycère à Ménandre dans le recueil d'Alciphron, II, 4, composition pseudépigraphe, mais dont la donnée paraît authentique : tel est du moins le sentiment unanime des érudits qui se sont occupés récemment de Ménandre (Maurice Croiset, *Litt. gr.*², III, p. 623; Lefebvre, *Fragments d'un manuscrit de Ménandre*, p. VII; Legrand, *Daos*, p. 649). Les deux décrets des technites dionysiaques de Ptolémaïs (*OGSI*, n°ˢ 50 et 51) datent de la fin du règne de Ptolémée II ou du début de Ptolémée III.

dionysiaque; mais il se réclamait aussi de sa descendance héraclide, et même il s'en réclamait d'abord. Dans l'ἐγκώμιον de Philadelphe, Théocrite n'avait parlé que de celle-ci[1]. Les deux premiers Ptolémées y tenaient extrêmement; elle leur était commune avec Alexandre, dont Sôter passait pour le demi-frère; elle les désignait donc, entre tous les diadoques et épigones, comme les vrais successeurs du conquérant. Aux yeux de leurs soldats macédoniens, elle les rattachait à la lignée des anciens rois de la Macédoine, qui s'étaient toujours prévalus, comme on le voit aux types de leurs monnaies[2], non de Dionysos, mais d'Héraclès.

Sous l'influence de l'Égypte et de l'Asie, les rois hellénistiques tâchèrent de se donner un caractère sacro-saint de légitimité, en prétendant qu'un sang divin coulait dans leurs veines. Pour la même raison, les Jules, trois siècles plus tard, se firent passer pour descendants de Vénus. Les Séleucides choisirent Apollon comme ἀρχηγός de leur lignée[3], les Attalides Dionysos Cathégémon[4], les rois de Cappadoce Zeus Sabazios[5]. Quant aux Ptolémées, ils se prévalurent d'abord de leur origine héraclide. Il était réservé à Philopator de faire ou d'essayer de faire de la religion dionysiaque à Alexandrie, comme elle l'était à Pergame depuis Attale I[er], une religion d'État.

V

Sur la dévotion dionysiaque de Philopator, nous avons des témoignages divers, mais concordants. Clément d'Alexandrie est particulièrement affirmatif : Πτολεμαῖος ὁ τέταρτος Διόνυσος ἐκαλεῖτο[6]. Il ne s'agit pas d'un nom ou surnom officiel, comme

1. XVII, 25-26.
2. *Beschreibung der antiken Münzen* [zu Berlin], t. II, p. 186 sq.
3. *OGIS*, n° 219, l. 26; n° 227, l. 6; n° 237, l. 5; n° 746; Justin, XV, 4, 3.
4. H. von Prott, dans *Ath. Mitth.*, 1902, p. 162 sq. Cette descendance fut pour les Attalides un moyen de faire oublier leur origine barbare : la famille de Philétæros était de Tios en Bithynie (Strabon, XIII, p. 623).
5. *OGIS*, n° 332, l. 44-49.
6. *Protrept.*, p. 16 Sylburg. Meineke a rapporté à Philopator le vers des *Priapées* cité par Héphæstion où il est question d'un νέος Διόνυσος (Susemihl, *Gr. Litt. in der Alexandrinerzeit*, t. I, p. 282).

celui qu'a porté Ptolémée XIII : Philopator n'est jamais nommé ainsi dans les inscriptions ou les papyri. Il ne s'agit pas non plus d'un sobriquet, comme les Alexandrins et les Égyptiens, nés malins, en ont tant donné à leurs rois. Philopator doit avoir été salué du surnom de Dionysos par les courtisans de son intimité, par les mystes qu'il admettait à célébrer avec lui l'orgie bachique. Non, d'ailleurs, que les efforts de Philopator pour introduire à Alexandrie les Χόες attiques, le sans-façon rustique de cette festivité à la vieille mode grecque, n'aient excité la causticité de la capitale[1], d'autant plus qu'à en croire Polybe, le nouveau Dionysos ne se contentait pas de l'extase et de l'enthousiasme, mais demandait à son dieu favori, et fréquemment, l'ivresse du vin, ἀλόγους καὶ συνεχεῖς μέθας[2]. Il est vrai que pour les Grecs le culte bachique n'avait rien de commun avec la tempérance, comme le prouvent la plupart des images de Dionysos ou de Silène, qui les montrent perdus dans une vague rêverie dont le vin est la cause.

L'exaltation bachique produisait l'inspiration poétique. C'est à Dionysos que les mortels devaient le dithyrambe, la comédie, le drame satyrique, la tragédie. Dionysos avait sous sa protection les poètes et artistes dramatiques. Une preuve de la dévotion de Philopator pour Dionysos, c'est qu'il s'était exercé dans le genre tragique : il avait écrit une tragédie sur la légende d'Adonis[3]. Elle avait été jouée, sans doute, sur le théâtre qui attenait au palais royal d'Alexandrie[4]. On appelait

1. Athénée, VII, p. 276 A (Nilsson, *Griech. Feste*, p. 468), d'après Érastosthène, sur les Λαγυνοφόρια de Philopator, ainsi nommées ou plutôt surnommées d'après le λάγυνος (lat. *lăgæna*), carafe de terre cuite, à panse aplatie et à long col étroit (cf. *Anthol. pal.*, V, 135), dans laquelle chaque thiasote apportait ou recevait sa ration de vin. M. Leroux doit publier dans le *Bull. de Corr. hell.* de 1911 une étude sur cette sorte de vase; on en connaît de nombreux exemplaires; la forme est l'une des plus caractéristiques de la poterie hellénistique. — A la même tentative de Philopator se rapporte un autre témoignage dans Athénée, VI, p. 246 C : Πτολεμαῖος ὁ τοῦ Ἀγησάρχου, Μεγαλοπολίτης γένος, ἐν τῇ δευτέρᾳ τῶν περὶ τὸν Φιλοπάτορα ἱστοριῶν, συμπότας φησὶ τῷ βασιλεῖ συνάγεσθαι ἐξ ἁπάσης τῆς πόλεως, οὓς προσαγορεύεσθαι γελοιαστάς. Le mot συμπόται devait être l'expression consacrée pour désigner les gens que réunissait la fête des Χόες. A Magnésie, Thémistocle, banni d'Athènes, avait introduit, avec cette fête, le culte de Διόνυσος Χοοπότης (Possis ap. Athénée, XII, p. 533 D).

2. Polybe, V, 34.

3. *Schol. ad Aristoph. Thesmoph.*, 1059.

4. César, *De bello civ.*, III, 12.

ce théâtre τὸ Διονυσιακὸν θέατρον[1] : le nom paraît indiquer un ensemble de constructions, comprenant, comme le Διονυσιακόν d'Athènes, un temple ou au moins une chapelle de Dionysos[2].

La galère géante qu'il s'était fait construire était garnie à l'extérieur d'attributs bachiques, thyrses et guirlandes de lierre[3]. Ces talismans en faisaient une barque sacrée, la désignaient comme le navire sur lequel Bacchos qui, lui aussi, à l'occasion, est un dieu marin[4], se plaisait à voguer sur la mer; et les poètes devaient rappeler que dans l'expédition des Indes déjà, Dionysos avait remporté des victoires, non seulement sur terre, mais sur mer[5].

Philopator s'était fait construire aussi une immense dahabyeh dont le salon d'avant[6] était consacré à Bacchos. Dans cet οἶκος βακχικός avait été aménagée à bâbord une sorte de grotte, quelque chose d'analogue, je suppose, aux « grottes de Lourdes » qu'on voit dans certaines églises et dans les jardins de couvents; elle simulait les antres des montagnes où le dieu se repose au milieu des Ménades, quand il s'adonne aux joies de l'*oribasie*. Cette grotte renfermait une série de portraits en marbre *lychnite,* bustes ou statues, ἵδρυτο δ' ἐν αὐτῷ τῆς τῶν βασιλέων συγγενείας ἀγάλματα εἰκονικὰ λίθου λυχνέως. Par τῶν βασιλέων, il faut entendre soit les souverains régnants, Philopator et Arsinoé, soit les Ptolémées ayant régné jusque-là, Sôter, Philadelphe, Évergète et leurs femmes. De toute façon, τῆς τῶν βασιλέων συγγενείας désigne toute la lignée des ancêtres que s'étaient donnés les Ptolémées ou que leur avaient trouvés des généalogistes complaisants, ancêtres qui les rattachaient, tout comme Alexandre lui-même, d'un côté à Héraclès, de l'autre à

1. Polybe, XV, 30, 4.
2. Cf. Vitruve, I, 7 : *Patri Libero secundum theatrum.*
3. Callixène, dans Athénée, V, p. 204 (*FHG*, t. III, p. 56) : τὸ δ' ἔγκωπον ἅπαν μέχρι τῆς τρόπεως κισσίνην φυλλάδα καὶ θύρσους εἶχε πέριξ.
4. Voir dans Gerhard, *Auserlesene Vasenbilder*, pl. 49, la coupe d'Exékias, au musée de Munich. D'autres preuves dans le *Lexicon* de Roscher, I, 1084, Pauly-Wissowa, art. *Dionysos,* col. 1021, et Nilsson, *Dionysos im Schiff* (*Archiv f. Relig.*, 1908, p. 399).
5. Le 39ᵉ livre du poème de Nonnos est consacré au récit d'une victoire navale de Dionysos sur les Indiens.
6. Callixène dans Athénée, V, p. 205 E (*FHG*, t. III, p. 57) : προάγοντι δὲ ἐπὶ τὴν πρῷραν οἶκος ὑπέκειτο βακχικὸς, τρισκαιδεκάκλινος, περίπτερος, ἐπιχρύσουν ἔχων τὸ γεῖσον ἕως τοῦ περιτρέχοντος ἐπιστυλίου· στέγη δὲ τῆς τοῦ θεοῦ διαθέσεως οἰκεία. Ἐν δὲ τούτῳ κατὰ μὲν τὴν δεξίαν πλευρὰν ἄντρον κατεσκεύαστο... ἵδρυτο δ'ἐν αὐτῷ τῆς τῶν βασιλέων συγγενείας ἀγάλματα εἰκονικὰ λίθου λυχνέως.

Dionysos. De même, dans Platon, il est question de la συγγένεια, c'est-à-dire de la lignée d'ancêtres, par laquelle Charmide remontait à l'antique Solon[1]. Un monument de Délos, dont il ne subsiste que la dédicace[2], devait représenter un haut fonctionnaire des Séleucides avec sa συγγένεια. Les séries de statues figurant l'ascendance d'un héros mythologique ou d'un grand personnage historique paraissent avoir été fréquentes en Grèce au IV[e] siècle[3]. Les rois de Macédoine avaient élevé à la gloire de leur dynastie des ensembles de ce genre à Olympie[4], à Délos[5]. Comme les rois macédoniens, les monarques de l'Orient hellénistique voulurent avoir leurs συγγενικά : Eumène en avait dédié un sur l'acropole de Pergame[6], et Antiochos de Commagène en consacra un autre sur le mont de Nemrod, au Taurus[7].

L'hypothèse que je propose s'accorde bien, ce semble, avec les dimensions probables du salon de ce yacht gigantesque. Je crois donc que dans la chapelle dionysiaque du ποτάμιον πλεῖον de Philopator se trouvaient les effigies des ancêtres supposés qui, par Arsinoé, mère de Sôter et par Déjanire, rattachaient le monarque à Dionysos. Autrement dit, je crois que ces statues représentaient les éponymes des dèmes de la tribu Διονυσιάς, tels que Satyros les énumère, plus, probablement, les trois premiers couples de la dynastie Lagide. Les images sculptées qui décoraient cette salle, d'une part, et la réforme opérée dans l'organisation d'Alexandrie, de l'autre, seraient donc des faits analogues, corrélatifs et contemporains, attestant les mêmes préoccupations religieuses.

Si cette hypothèse est juste, on ne peut accorder à M. Bouché-Leclercq[8] que la généalogie dionysiaque de Philopator

1. *Charmide*, p. 155 A.
2. Restituée par Wilhelm, *Beitr. zur griech. Inschriftkunde*, p. 163.
3. Cf. Preuner, *Ein delphisches Weihgeschenk*, p. 48 sq. Sur le συγγενικόν de Daochos à Delphes, voir le récent travail de Gardiner et Smith, dans l'*Amer. Journal of archæol.*, 1909, p. 447 sq.
4. *Olympia*, t. II, p. 128 sq. (Philippéion de Philippe II : cf. Pausanias, V. 20, 10).
5. Holleaux, dans *C. R. de l'Acad. des Inscr.*, 1908, p. 169 (συγγενικόν dédié probablement par Philippe V).
6. *Inschr. von Pergamon*, t. I, n[os] 171-176.
7. *OGIS*, n° 383, l. 59.
8. *Hist. des Lagides*, t. I, p. 328, note 1.

ait été confectionnée par Satyros. C'était pour Philopator une chose trop importante pour qu'elle fût laissée à l'initiative et à la fantaisie d'un simple grammairien.

La dévotion de Philopator pour Dionysos ne pouvait point ne pas laisser de trace dans la numismatique. Il existe, parmi la multitude des monnaies ptolémaïques, une série de didrachmes et de drachmes d'un type exceptionnel. Au lieu du sempiternel profil de Sôter, on y voit, au droit, la tête de Dionysos, couronnée de lierre[1]. Les numismates semblent avoir eu raison d'attribuer ces pièces à Philopator et d'en expliquer l'effigie extraordinaire par les idées particulières de ce roi en matière religieuse.

VI

La dévotion dionysiaque de Philopator a-t-elle été une foi profonde, ou simplement, comme le disaient les mauvaises langues d'Alexandrie, un prétexte à débauches? Philopator fut-il un Louis II de Bavière, ou un Auguste de Saxe? Je crois que sa dévotion pour Dionysos fut sincère; même, je ne serais pas surpris qu'à un certain moment de son long règne, elle lui ait conseillé un dessein ayant une certaine portée politique : auquel cas, il conviendrait peut-être d'être plus défiant que ne le sont en général les historiens pour les racontars malveillants qui forment la plus grande partie de notre information sur Philopator.

On lit dans le troisième livre des *Maccabées*[2] qu'après la victoire de Raphia (217 avant l'ère vulgaire), qui obligea Antiochos III d'évacuer la Palestine, Philopator fit un voyage dans ce pays, pour y recevoir la soumission des habitants. Arrivé à Jérusalem, il veut voir l'intérieur du temple. Grand émoi dans la ville. Les Juifs s'opposent à une visite qui aurait profané leur sanctuaire. Au moment où Philopator va franchir

1. Svoronos, Τὰ νομίσματα τοῦ κρατοῦς τῶν Πτολεμαίων (Athènes, 1904), μέρος πρῶτον, σελ. τιδ', πίν. XLIII, 24. Cf. Révillout, *Rev. égypt.*, II, p. 231 et Head, *Hist. numorum*, p. 715.

2. I, 1 sq. Cf. l'édition Swete de la Bible des Septante, t. III, p. 709 et la traduction de Reuss, *La Bible*, t. VI, p. 375.

le seuil interdit, il est frappé de paralysie[1]. De retour à Alexandrie, il se venge sur les Juifs d'Égypte. Il rend un édit portant qu'il était défendu de se rendre dans les synagogues à qui ne sacrifierait pas aux dieux païens; que les Juifs seraient recensés et marqués au fer rouge d'une feuille de lierre, emblème de Dionysos[2]. Les insoumis devaient être traqués, il était défendu de leur donner asile; celui qui dénoncerait un Juif ou un recéleur de Juif recevrait 2,000 drachmes d'argent sur le trésor royal, et serait couronné publiquement aux fêtes de Bacchos Eleuthéros[3].

La plupart des critiques, depuis Ewald, considèrent le III[e] livre des Maccabées comme un roman patriotique, comme un conte polémique analogue aux livres d'Esther et de Judith, qui aurait été composé à l'époque de Caligula, dans un temps où les Juifs de Jérusalem s'opposaient de toutes leurs forces à l'intrusion des enseignes romaines et de la statue impériale dans l'enceinte sacrée[4]. S'ensuit-il de là que le III[e] livre des Maccabées ne contienne, concernant Philopator, aucun renseignement digne de foi? C'est l'avis de Niese[5]. Je suis d'une opinion différente. Un mot de Jeanne d'Arc — *Messire veut que le dauphin ait le royaume en commende* — a permis à son meilleur historien[6] de mettre en vrai jour le but de l'héroïne et

1. Sans doute parce que le *maleak* de Jahvé, c'est-à-dire Jahvé lui-même, lui était apparu : χαλεποὶ δὲ θεοὶ φαίνεσθαι ἐναργεῖς, lit-on dans l'*Iliade*, V, 131, ou comme traduit La Boétie dans son 5[e] sonnet,

Nul jamais sans son dam ne regarda les Dieux.

Sur cette croyance universelle, cf. mon article sur le *Dionysalexandros* de Cratinos, paru ici même, en 1905, p. 112 sq. La paralysie de Philopator est analogue à l'hémiplégie dont étaient frappés les gens qui avaient la malchance de voir un revenant : cf. Aristophane, *Oiseaux*, 1492, avec les commentaires de Kock et de Van Leeuwen.

2. Macc. III, 2, 28-29 : μηδένα τῶν μὴ θυόντων ἐπὶ τὰ ἱερὰ αὐτῶν εἰσιέναι, πάντας δὲ τοὺς Ἰουδαίους εἰς λαογραφίαν καὶ οἰκετικὴν διάθεσιν ἀχθῆναι, τοὺς δὲ ἀντιλέγοντας βίᾳ φερομένους τοῦ ζῆν μεταστῆσαι, τούς τε ἀπογραφομένους χαράσσεσθαι καὶ διὰ πυρὸς εἰς τὸ σῶμα παρασήμῳ Διονύσου κισσοφύλλῳ.

3. Le texte paraît corrompu en cet endroit. Je donne le sens qui me paraît le plus probable. Cf. Reuss, p. 383.

4. Voir le lumineux exposé de Reuss, *La Bible*, t. VI, p. 365 sq. Des critiques plus récents ont pensé que le III[e] livre des Maccabées pouvait dater du 1[er] siècle avant J.-C. (Schürer, *Gech. des Jüd. Volkes*, t. III, p. 366). Je vois dans Schürer, t. III, p. 367, qu'un érudit israélite, du nom d'Abrahams, aurait cherché à montrer que l'auteur du III[e] livre des Maccabées avait certaines notions historiques tout à fait exactes. C'est aussi mon avis. Malheureusement, je n'ai pu me procurer le travail d'Abrahams, qui a paru dans la *Jewish Quarterly Review* de 1897.

5. *Gesch. der gr. und mak. Staaten*, t. II, p. 407.

6. Anatole France, *Vie de Jeanne d'Arc*, t. I, p. 73-74.

lui a fait deviner de quelles gens elle avait été l'instrument. De même, le récit du IIIe livre des Maccabées renferme un détail qui donne à réfléchir : comme il ne peut guère avoir été inventé sous Caligula, il garantit, ce semble, que cet apocryphe contient quelques renseignements qui méritent créance. « Philopator voulut, dit le IIIe livre des Maccabées, faire marquer les Juifs d'un fer rouge représentant une feuille de lierre. » Voilà le « petit fait signifiant » qui fait penser que tout n'est pas invention dans ce récit tendancieux. Le *Grand Étymologique*[1] assure que Philopator lui aussi était marqué au signe du lierre. Il l'était, parce que tel paraît avoir été le rit des Dionysiastes de la stricte observance. La religion bachique avait gardé de ses origines thraces le rit du tatouage sacré. On sait en effet l'importance que le tatouage a eue chez les Thraces[2], et plus généralement dans les religions barbares du monde ancien. Ce rit, qui datait des temps les plus

1. *S. v.* γάλλος· ὁ Φιλοπάτωρ Πτολεμαῖος διὰ τὸ φύλλα κισσοῦ καταστίχθαι ὡς οἱ γάλλοι. Cf. Lobeck, *Aglaophamus*, p. 657. La comparaison ὡς οἱ γάλλοι concerne simplement καταστίχθαι : rien ne permet de croire que les Galles, tant syriens que phrygiens, fussent marqués au signe du lierre ; les Galles étaient tatoués, mais non certes au signe de la feuille de lierre. De quels Galles s'agit-il ? On ne le saurait dire, car il s'en trouvait des uns et des autres dans Alexandrie, le culte de la Grande Mère Phrygienne, comme celui de la Déesse Syrienne, ayant des fidèles dans l'immense cité si mélangée (*BCH*, 1896, p. 398 ; πολίτευμα de Phrygiens à Alexandrie, *OGIS*, n° 658). — Dans le texte de Plutarque, *De discernendo adulatore ab amico*, ch. 12, p. 56 E, οὗτος [ὁ τῶν κολακευόντων ἔπαινος] Αἴγυπτον ἀπώλεσε, τὴν Πτολεμαίου θηλύτητα καὶ θεοληψίαν καὶ ὀλολυγμοὺς καὶ τυμπάνων ἐγχαράξεις, εὐσέβειαν ὀνομάζων καὶ θεῶν λατρείαν, Crusius (*Philologus*, 1903, p. 128), voit une allusion à Philopator : ce roi aurait été tatoué aussi au signe du tympanon dionysiaque. Je crains qu'ἐγχαράξεις ne soit une mauvaise leçon : on attendrait, après ὀλολυγμούς, que Plutarque parlât du bruit des tambourins, τυμπάνων κτυπήματα. C'est à Philopator, je crois, que se rapporte cet autre passage du même traité de Plutarque : οὕτως δὲ καὶ Πτολεμαίῳ φιλομαθεῖν δοκοῦντι, περὶ γλώττης καί στιχιδίου· καὶ ἱστορίας μαχόμενοι, μέχρι μεσῶν νυκτῶν ἀπέτεινον· ὠμότητι δὲ χρωμένου καὶ ὕβρει, καὶ τυμπανίζοντος καὶ τελοῦντος, οὐδεὶς ἐνέστη τῶν τοσούτων (*De disc. adul.*, 17).

2. Hérodote, V, 6 ; Διαλέξεις (vers 400 : cf. Christ, *Griech. Litt.*[3], p. 418), § 2, p. 40 Weber, dans les *Beiträge C. Wachsmuth überreicht :* τοῖς δὲ Θραξὶ κόσμος τὰς κόρας στίζεσθαι ; Cléarque, cité par Athénée, XII, p. 524 ; Phanoclès, dans Stobée, *Floril.*, t. II, p. 387 Meineke ; *Anth. pal.*, VII, 10 ; Cicéron, *De officiis*, II, 25 ; Strabon, VII, 54 ; Dion de Pruse, XIV, p. 233 ; Plutarque, *De sera num. vind.*, 12, p. 557 D, d'après Phanoclès ; Artémidore, *Onirocr.*, I, 9 ; Hésychios, *s. v.* Ἰστριανὰ μέτωπα d'après les *Babyloniens* d'Aristophane (Kock, *Com. att. fr.*, I, p. 414). Dans Hérondas, un tatoueur (στίκτης) s'appelle Κόσις, d'un nom certainement thrace : cf. Κοσίγγας, roi thrace (Polyen, VII, 22), *Cosingis,* femme de Nicomède I (Pline, *H. N.*, VIII, 144), Κόσων, monétaire des *aurei* frappés par Brutus en Macédoine (*Beschr. der ant. Münzen zu Berlin,* t. II, p. 23), Κοζείλας, nom d'homme dans une inscription inédite de l'Odomantique, Ἀστικόσης, nom d'un Thrace de Philippes (*FHG*, III, p. 609 ; Keller, *Rerum natur. script. gr. min.*, I, p. 87), Δαικώσης, nom d'homme dans une inscription

reculés[1], subsistait, par exemple, dans le culte d'Isis[2], dans celui de la Grande Mère et d'Attis[3], dans celui de Mithra[4], et dans les religions sémitiques[5]. C'est seulement la persistance jusqu'à l'époque impériale du rit du tatouage dans le culte thrace de Bacchos qui permet d'expliquer un passage de l'épitaphe d'un jeune dionysiaste de Philippes :

[Tu placidus, dum nos cr]uciamur volnere victi
et reparatus item vivis in Elysiis...
Nunc seu te Bromio signatae mystides ad se
florigero in prato congregant in satyrum,
sive canistriferae poscunt sibi Naïdes aequum[6].

Les *signatae mystides* qui accueilleront le Dionysiaste dans la prairie d'outre-tombe sont marquées du signe mystique, tatouées de l'image d'un chevreau ou d'un faon, sur la jambe ou sur le bras, car tel devait être le tatouage des Bacchantes[7]. De même, à Érythrées, la stèle d'un Dionysiaste de la période hellénistique portait, sous le nom du mort, une feuille de lierre, en bronze, encastrée dans la pierre[8] : car la stèle est comme le substitut du défunt; puisqu'il avait été marqué, de son vivant, au signe sacré du lierre, qui était le tatouage des Dionysiastes du sexe fort, sa stèle devait l'être aussi.

de la Thrace. Ménades thraces tatouées sur les peintures de vases du vᵉ siècle : Rapp, *Die Beziehungen des Dionysoskultus zu Thrakien und Kleinasien*, p. 25; *Journal of hell. studies*, 1888, pl. VI, et surtout Wolters dans l'*Hermes*, XXXVIII, p. 265-273. Sur le tatouage chez les Thraces, voir encore C. A. Böttiger, *Kleine Schriften*, t. I, p. 174; Müllenhoff, *Deutsche Altertumskunde*, t. III, p. 51; Tomaschek, *Die alten Thraker*, I, p. 117; Kretschmer, *Einleitung in die Gesch. der griech. Sprache*, p. 213, et Hirt, *Die Indogermanen*, t. I, p. 129.

1. Hoernes, *Urgeschichte der bild. Kunst*, p. 211; Hirt, t. II, p. 460, et surtout Blinckenberg, *Antiquités mycéniennes* dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires du Nord* (à Copenhague), 1896, p. 47, travail plein de choses, que Déchelette a résumé pour les lecteurs de la *Revue Archéologique*, 1907, II, p. 38.

2. Dennison, dans l'*American Journal of archæology*, IX (1905), p. 33 sq., où l'on trouvera beaucoup d'indications sur le tatouage dans les religions orientales.

3. A preuve le sobriquet γάλλος donné à Philopator. Cf. Prudence, *Peristeph.*, X, 1076 sq. et les renseignements réunis par Hepding, *Attis* (Giessen, 1903), p. 163 et 177.

4. Tertullien, *De praescript.*, II, 40 : *et si adhuc memini, Mithra signat illic in frontibus milites suos.*

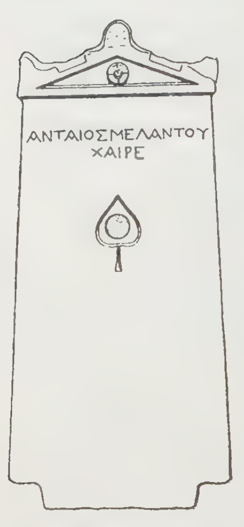
5. *De dea Syria*, 59. Cf. Robertson Smith, *Lectures on the religion of the Semites*, new edition, p. 334.

6. Heuzey, *Mission de Macédoine*, p. 128; *CIL*, III, nᵒ 686; Bücheler, *Carmina latina epigraphica*, nᵒ 1233.

7. Cf. les peintures de vases et l'*Anth. pal.*, VII, 10.

8. Wilamowitz, *Nordionische Steine*, p. 13-15, extrait des *Abhandlungen* de l'Académie de Berlin, 1909.

Pourquoi une feuille de lierre, et non une feuille de vigne? Sans doute parce que le culte de Bacchos a toujours gardé quelque chose de ses origines septentrionales : chez les Thraces, dans les temps anciens, avant qu'ils ne fussent imbus d'hellénisme, Bacchos ne semble pas avoir été un dieu de la vigne et du vin : c'était alors le dieu de la végétation, qui meurt au début de l'hiver pour renaître au printemps, et la plante qui lui était consacrée, celle dans laquelle il était censé résider, était le lierre où, en hiver, la vie végétale semble réfugiée[1]. C'est pour cela, et non parce que les buveurs se rafraîchissaient le front en se couronnant de lierre mouillé, que cette plante est restée, jusqu'à la fin du paganisme, celle de Bacchus, θεοῦ πελάτης καὶ παράσιτος[2].



Stèle d'Érythrées.

VII

Étant admis que les sectateurs du grand dieu thraco-macédonien, au moins les plus zélés, étaient tatoués au signe du lierre ; que Philopator, en qualité de parfait dévot de Dionysos, portait le saint stigmate, on ne s'étonnera pas qu'il ait voulu l'imposer aux néophytes dont il croyait augmenter sa secte. La question qui se pose pour nous à propos du III[e] livre des Maccabées n'est donc pas de savoir si Philopator a voulu contraindre les Juifs de recevoir le tatouage dionysiaque, mais s'il a tâché de les faire entrer dans la religion de Bacchos et pour quelles raisons.

Le problème est assez complexe. Il faut expliquer d'abord

1. Un roi légendaire de la Macédoine portait le nom de Κισσεύς ; une ville du golfe de Thermaïque, le nom de Κίσσος. Pline, *Hist. nat.*, XVI, 62 : *hedera Liberi Patris et nunc adornant thyrsos ac scuta in Thraciae populis in sollemnibus sacris*. Cf. l'article *Epheu*, dans Pauly-Wissowa.

2. Plutarque, *Quaest. conv.*, III, 2, 2.

pourquoi Philopator tenait à réunir Juifs et Grecs dans une même religion.

C'est le sort, et le malheur, des pays du Levant d'être habités par les races les plus diverses. Elles n'y sont pas amalgamées, mais juxtaposées. Elles vivent les unes à côté des autres, formant chacune un ἔθνος ou *nation*, et dans chaque ville un πολίτευμα, ayant chacune son quartier ou son ghetto, se jalousant et se méprisant les unes les autres. Un fanatisme irrémédiable est à la base de ces divisions. Tel est le Levant d'aujourd'hui, tel il devait déjà être dans l'antiquité, avec cette différence que les Anciens ignoraient le christianisme et l'islamisme, qui ont poussé le mal à l'extrême. Les Égyptiens tenaient les étrangers pour impurs ; c'était pour eux une abomination que d'user de la même vaisselle que ces mangeurs de choses immondes[1]. Chez les Juifs, la haine de l'étranger allait jusqu'à l'aberration.

Quelle politique un tel état de choses dut-il inspirer aux premiers Ptolémées? Ils succédaient à Alexandre, qui avait conçu le projet chimérique d'effacer les différences et les haines entre les races, de fondre Grecs et Barbares en une seule humanité. Nul doute que les Ptolémées n'aient voulu amalgamer les races diverses de leur empire. Pour cela, il fallait supprimer les difficultés provenant du désaccord en matière de foi ; autrement dit, il fallait trouver un culte qui réunît Grecs et indigènes. C'est un coup de génie du premier Ptolémée d'avoir imaginé le culte de Sarapis[2], culte à la fois égyptien et grec, égyptien par ses origines, puisque Sarapis n'est autre que l'Apis mort *(Osar-ḥapi)*, le dieu de Memphis dont Mariette a retrouvé la nécropole, et grec par sa forme, presque pareil à l'Hadès hellénique.

Mais le culte de Sarapis ne s'adressait qu'aux Égyptiens et aux Grecs. Des trois éléments ethniques qui, dans le royaume des Ptolémées et spécialement dans Alexandrie, étaient les plus importants, la création du culte de Sarapis en laissait un indifférent, l'élément juif.

1. *Genèse,* XLIII, 32 ; Hérodote, II, 41. Les étrangers, d'ailleurs, leur rendaient fèves pour pois : on se rappelle ce que dit Horace (*Odes*, I, 37), de la séquelle de Cléopâtre, *funus et imperio parabat | contaminato cum grege turpium | morbo virorum.*
2. Cf. Bouché-Leclercq, *op. cit.*, t. I, p. 113 sq.

Il y avait, en effet, beaucoup de Juifs en Égypte. Depuis les temps lointains de l'Exode, ils étaient rentrés dans cette terre bénie, ils y avaient pullulé. Quand les Assyriens envahirent la Judée, Jérémie ne dut pas être le seul Israélite à se réfugier en Égypte. Les papyri araméens d'Éléphantine parlent de Juifs cantonnés à la Cataracte sous les Pharaons perses [1]. Une tradition juive, fort sujette à caution, prétend que des Juifs avaient été établis par Alexandre dans Alexandrie [2]. Mais c'est surtout sous Ptolémée Ier que l'élément juif s'accrut en Égypte. Il semble que Jérusalem ait été prise par ce prince [3], et une grande partie de sa population transportée à Alexandrie. Elle y fut logée à part [4], au N.-O., dans le quartier Δ, non loin du palais royal [5]. Elle y vivait dans un isolement farouche, conformément à la loi mosaïque, sous la direction d'un ethnarque juif. Il devait en aller de même dans les autres villes d'Égypte où les Israélites avaient des ghettos. Ils vivaient en Égypte comme ils ont fait si longtemps dans les autres pays de la diaspora, sans se mêler aux populations au milieu desquelles ils se trouvaient, pas plus que le rognon de silex ne se mêle au banc de craie où on le rencontre.

Philadelphe et Évergète semblent, comme Ptolémée Ier, avoir attiré les Juifs à Alexandrie. Ceux-ci, n'y ayant pas l'avantage du nombre, se tenaient tranquilles, payaient régulièrement l'impôt, et s'adonnaient au commerce, de tous les états celui qui se soumet le plus docilement à l'ordre établi. Pourvu qu'on les laissât libres de pratiquer leur religion, ils ne songeaient pas à faire parler d'eux. N'importe, ils formaient dans le royaume ptolémaïque un groupe isolé, qui avait quelque chose d'inquiétant, parce qu'il refusait obstinément de s'assimiler.

1. Cf. Vogüé, *Papyrus araméens d'Égypte*, dans *C. R. de l'Acad. des Inscr.*, 1906, p. 499-508.

2. Pseudo-Hécatée, dans Josèphe, *Contre Apion*, II, 4, 42. Sur les Juifs alexandrins, cf. l'article *Alexandria*, dans *The Jewish Encyclopedia*, t. I, p. 361-368, ainsi que la brochure de Bludau, *Juden und Judenverfolgungen im alten Alexandria* (Münster, 1906) et l'intéressante dissertation de Stähelin, *Der Antisemitismus des Altertums* (Bâle, 1905), p. 50, dont je dois connaissance à l'amitié de Pierre Jouguet.

3. Bouché-Leclercq, *op. cit.*, t. I, p. 50.

4. Strabon, dans Josèphe, *Ant. Jud.*, XIV, 7, 2, § 117 Niese.

5. πρὸς τοῖς βασιλικοῖς, dit Josèphe; cf. Schürer, *Gesch.*, t. II, p. 501, n. 30, et Schubart, dans l'*Archiv für Pap.*, V, p. 119.

Cette attitude avait sans doute, pour l'État, plus d'un inconvénient, et l'on comprend qu'un Ptolémée se soit préoccupé d'une telle anomalie. Je crois que Philopator a tâché d'y remédier, et que le moyen qu'il imagina fut de proposer aux Juifs d'entrer dans la religion dionysiaque. Elle était alors en plein crédit, d'un bout à l'autre de l'hellénisme (c'est l'époque où elle s'introduit à Rome, et où se passe cette affaire des Bacchanales, si mal comprise par Tite-Live et à sa suite par tant d'historiens modernes). La religion dionysiaque, de plus, tenait particulièrement au cœur des Macédoniens et des Ptolémées. Osiris, d'ailleurs, le grand dieu des Égyptiens, était identique, pour les Grecs, à Dionysos : Hérodote l'assure, et cette opinion a été partagée par nombre de savants, anciens et modernes[1]. Sarapis aussi était considéré comme une sorte de Dionysos[2], comme un Dionysos funéraire : à l'entrée du Sérapéum memphite, Mariette[3] a trouvé deux groupes de pierre, datant, semble-t-il, de l'époque impériale et représentant l'un Cerbère, le chien de Sarapis, l'autre la panthère de Bacchos, tous deux montés par un génie dionysiaque.

VIII

Mais tout cela n'explique pas suffisamment pourquoi Philopator eut l'idée de faire adhérer en masse les Juifs de son royaume à la religion dionysiaque. Il y a là un problème dont, à mon avis, on ne peut trouver la solution que si l'on se rappelle : premièrement, que le dieu des Juifs s'appelait Sabaoth ; secondement, que le Dionysos thraco-macédonien s'appelait Sabazios[4] ; troisièmement, que les Anciens ont sans

1. Hér., II, 144 : Ὄσιρις δὲ ἐστὶ Διόνυσος κατὰ Ἑλλάδα γλῶσσαν. Voir le commentaire de Wiedemann.

2. Cf. Wellmann, *Ægyptisches*, dans l'*Hermes*, 1896, p. 221 sq.

3. *Choix de monuments et de dessins découverts ou exécutés pendant le déblaiement du Sérapéum de Memphis*, par A. Mariette (Paris, 1856), pl. VIII et IX.

4. M. Seure a bien voulu, à deux reprises, recommander aux lecteurs de la *Revue archéologique* (1907, II, p. 427 et 1908, II, p. 44), un article que j'aurais publié sur Sabazios dans le tome I de la *Rev. des Études anciennes*. Je n'ai jamais rien publié de tel. M. Seure aura confondu avec ma note sur le dieu thrace Zbelthourdios (*Rev. des Études anciennes*, I, pp. 23-26).

cesse confondu, à cause de la ressemblance des noms, Sabaoth et Sabazios.

Sur le premier point, il est permis, après les explications de Schürer[1], d'être bref : je me bornerai à rappeler que Σαβαώθ est employé absolument comme nom divin dans les *Oracles sibyllins*, Celse, les Gnostiques, etc. Cet emploi remonte sans doute beaucoup plus haut.

Le Dionysos thraco-macédonien s'appelait de son vrai nom Sabazios. Le fait est attesté par de nombreux témoignages : par les scholiastes d'Aristophane[2] et par Alexandre Polyhistor (dans Macrobe[3] : *Liberum, quem Thraces Sebadium nuncupant*), enfin, par des textes relatifs à Dionysos-Zagreus[4]. Un Macédonien du début du IVe siècle avant l'ère vulgaire porte le nom de Σαβαττάρας[5], dérivé évidemment de Σαβάζιος, comme Κοτυττάρις[6] dérive de Κοτύττω.

Grecs et Romains ont confondu Sabaoth et Sabazios : une bonne preuve s'en trouve dans l'*Epitome* des *Faits et dits mémorables* de Valère Maxime, par Julius Paris[7] : *Cn. Cornelius Hispalus praetor peregrinus* (139 av. J.-C.) *Judæos, qui Sabazi Jovis cultu Romanos inficere mores conati erant, repetere domos suos coegit.* Un auteur, il est vrai beaucoup plus récent, Jean le Lydien, assimile Dionysos, Sabazios, Jaô et Sabaoth[8]. La même confusion explique le syncrétisme qui, sous l'Empire romain, en certaines régions de l'Asie Mineure, paraît avoir amalgamé au culte indigène de Sabazios le culte de Jéhovah-

1. *Op. cit.*, t. III, p. 29.

2. *Ad Vesp.* 9 : Σαβάζιον τὸν Διόνυσον οἱ Θρᾷκες καλοῦσιν. Plus intéressante encore la scholie sur le vers 874 des *Oiseaux* : τύχειν Διόνυσον τῆς προσηγορίας ταύτης διὰ τὸ γινόμενον περὶ αυτὸν εὐασμόν [cf. Démosthène, *Pro Corona*, p. 260, d'où Strabon, X, 3, § 18]. τὸ γὰρ εὐάζειν οἱ βάρβαροι σαβάζειν ἔλεγον.

3. *Saturn.*, I, 18, § 11 (*FGH*, t. III, p. 244). Pour ce point, je me permets de renvoyer à l'étude que je viens de publier, *Cultes et mythes du Pangée*, p. 53 sq.

4. Τέρπανδρός γε μὴν ὁ Λέσβιος Νύσσαν λέγει τετιθηνηκέναι τὸν Διόνυσον, τὸν ὑπό τινων Σαβάζιον ὀνομαζόμενον (Joan. Lydus, *De mensibus*, IV, 51, p. 106 Wünsch = Bergk, *Poetae lyrici*, 4e éd., t. III, p. 12). — Ἡ δύναμις τοῦ Σαβαζίου εἰς βαχχείας καὶ ἀποκαθάρσεις ψυχῶν καὶ λύσεις παλαιῶν μηνιμάτων οἰκειότητα παρεσκευάσται (Jamblique, *De mysteriis Ægyptiorum*, III, 10, p. 121 Parthey).

5. *BCH*, XX, p. 473.

6. Théocrite, VI, 40.

7. I, 3, 3, p. 17 Halm.

8. *De mens.*, IV, 51 : τὸν Διόνυσον, τὸν ὑπό τινων Σαβάζιον ὀνομαζόμενον... Χαλδαῖοι τὸν θεὸν Ἰαὼ λέγουσιν... καὶ Σαββαὼθ δὲ πολλαχοῦ λέγεται.

Sabaoth, importé dans le pays par les colonies juives qu'y avaient installées les Séleucides [1].

Cette confusion entre Sabaoth et Sabazios explique que des auteurs graves aient pu croire que les Juifs adoraient Dionysos. Dans le quatrième livre des *Questions de table* de Plutarque, un Dionysiaste d'Athènes, Mœragénès, parle longuement de ce prétendu culte des Juifs pour Bacchus : il tire argument, entre autres, de la ressemblance entre le mot σάββατον et le nom de Σάβοι, qu'on donnait à ceux qui célébraient les orgies de Διόνυσος Σάβος ou Σαβάζιος. Cette opinion était si répandue que Tacite [2] a cru devoir la réfuter : *Liberum patrem (Judaeos) coli*, dit-il, *domitorem Orientis, quidam arbitrati sunt, nequaquam congruentibus institutis : quippe Liber festos laetosque ritus posuit, Judaeorum mos absurdus sordidusque.* Mais cette réfutation même prouve combien l'opinion que Tacite combat était enracinée. C'est à tort, d'ailleurs, qu'on a voulu en trouver la trace, à Rome même, sur les deniers de l'édile Aulus Plautius [3] (54 av. J.-C.), qui portent la légende *Bacchius Judæus*.

D'autres raisons encore expliquent que les Grecs, puis les Romains aient pu prendre — qui l'aurait cru? — Jahvé-Sabaoth pour un Dionysos. En voici une qui me semble assez plausible, étant donné que l'une des choses que le populaire regarde avec le plus d'attention, sur quoi il ratiocine le plus volontiers, c'est la monnaie : les numismates [4] ont remarqué que sur les monnaies juives figurent comme types des objets que les

1. Fr. Cumont, *Les mystères de Sabazius et le Judaïsme*, dans les *C. R. de l'Acad. des Inscr.*, 1906, p. 63 sq.

2. *Histoires*, V, 5.

3. Babelon, dans la *Revue belge de numismatique*, XLVII (1891), p. 5 sq. L'explication juste paraît avoir été donnée par Th. Reinach : « Bacchius the Jew may have been some insignifiant Syrian prince, more or less Jewish, whose subjection had been the work of Plautius. Written records make no mention of this person, but we know that at the time of Pompeius's expedition there existed in the Lebanon district several rulers of this kind, holding a position midway between that of brigand chief and of king. One of these, mentionned by Josephus, was called Dionysios : is it not possible that Bacchius is simply the Latin translation of this Greek name? The Babelon's opinion, that Bacchius the Jew is Aristobulus, priest of the Jewish Bacchus (*i. e.* Jehovah), is very unlikely. » (*Jewish Coins,* by Th. Reinach, translated by Mary Hill, London, 1903, p. 30).

4. Babelon, *art. cit.*, p. 18. Cf. Madden, *Coins of the Jews* (Londres, 1881), p. 67, 117, 179, 198 et les planches III-X des *Jewish Coins* de Th. Reinach.

Gentils ont pu prendre de très bonne foi pour autant de symboles dionysiaques, la feuille de vigne et la grappe, la coupe et l'amphore.

Autre fait qui concorde avec les précédents : Claudius Jullus, un érudit qui vivait, croit-on[1], immédiatement avant la prise de Jérusalem par Titus et qui avait écrit un recueil de Φοινικικαὶ ἱστορίαι, dérivait le nom de la Judée ἀπὸ Οὐδαίου Σπάρτων ἑνὸς ἐκ Θήβης μετὰ Διονύσου ἐστρατευκότος[2].

IX

Le lecteur qui a eu la patience de nous suivre jusqu'ici voit où nous voulions en venir. Nous pensons que Philopator, pour donner plus de cohésion à la population hétéroclite d'Alexandrie, eut l'idée d'un syncrétisme qui réunirait Juifs et Grecs, et que ce rapprochement lui parut possible et naturel, étant donnée l'identité qu'il croyait exister entre Sabaoth, dieu des Juifs, et Sabazios-Dionysos, dieu des Macédoniens et des Grecs. Maintenant, qu'on imagine la scène entre Philopator et l'ethnarque des Juifs alexandrins : l'un proposant à l'autre de se faire marquer au front du signe du lierre ; l'un féru de son idée mystique, et en monarque absolu, ne souffrant pas de contradiction, l'autre écoutant, muet, une proposition qui lui semblait l'abomination de la désolation. Il est bien possible que Philopator, dans son zèle pour la religion de Bacchos, dans la conviction où il était que les Juifs formaient une certaine catégorie de Dionysiastes, et aussi dans le désir tout politique d'unifier une population que divisaient les questions religieuses, ait usé du *compelle intrare* envers les Juifs d'Alexandrie. Ils se montrèrent, en cette occasion, ce qu'ils ont toujours été — et je ne les en blâme pas — le peuple au col raide. Ils souffrirent quelques persécutions, peut-être assez anodines, dont l'écho, fortement grossi, nous est parvenu dans le IIIe livre des Maccabées. Comme Antiochos IV, Philopator

1. E. Schwartz, dans Pauly-Wissowa, VI, 2728, n° 197.
2. Étienne de Byzance, *s. v.* Ἰουδαία.

commit la faute la plus grave, de l'avis de Renan[1], que puisse commettre un souverain, il se mêla de la religion de ses sujets. On frémit quand on pense à la réputation que M. Combes aura un jour, si l'Église romaine reprend le dessus.

Comme les plaintes des Juifs, les moqueries que la dévotion dionysiaque de Philopator inspira aux Grecs d'Alexandrie sont venues jusqu'à nous; et c'est sur ces médisances qu'est fondé en partie le jugement sévère que les modernes portent sur le quatrième Ptolémée. Peut-être cette dévotion était elle plus sincère et respectable, plus habile aussi, que ne le disent les historiens : « Dans la cervelle bourdonnante de ce roi désœuvré, écrit M. Bouché-Leclercq[2], le culte de Dionysos devint une sorte d'obsession. » Mais, outre que Philopator paraît avoir eu, comme le prouvent ses rapports avec le clergé égyptien, une politique religieuse assez habile, outre que ses goûts littéraires lui concilient la sympathie[3], je constate que le culte de Dionysos était devenu, à l'époque hellénique, particulièrement dans les royaumes orientaux des monarques macédoniens, la plus attirante de toutes les religions grecques, celle qui avait le plus de prise sur les âmes. C'est l'époque où, d'un bout à l'autre de l'hellénisme, apparaissent, on sait en quelle abondance, les Διονύσιε χαῖρε. Le quart des bronzes hellénistiques de la collection Fouquet, au Caire, appartient au cycle dionysiaque. Ces belles urnes hellénistiques d'Alexandrie, dont le col est orné de couronnes de lierre en relief et dorées, ont renfermé probablement les cendres de Dionysiastes; et le nom même de notre Satyros est dionysiaque. En Palestine, quand Antiochos IV persécuta les Juifs de Jérusalem, il les contraignit à célébrer la fête, non point d'Apollon, comme on

1. *Hist. d'Israël*, t. IV, p. 102.

2. *Hist. des Lagides*, t. I, p. 327.

3. Philopator avait le culte d'Homère, comme il avait celui de Dionysos : κατασκευάσας Ὁμήρῳ νέων, αὐτὸν μὲν καλῶς ἐκάθισε · κύκλῳ δὲ τὰς πόλεις περιέστησε τοῦ ἀγαλματος, ὅσαι ἀντιποιοῦνται τοῦ Ὁμήρου (Élien, *Var. hist.*, XIII, 22). On ne sait si l'Ὁμήρειον alexandrin est plus récent que ceux d'Ionie (pour celui de Smyrne, cf. Strabon, XIV, 1, 37; pour celui de Notion-Colophon, cf. l'inscription dans *Jahreshefte*, 1905, p. 163). Watzinger (*63. Berl. Winckelmannspr.*, p. 18 sq) a tenté de prouver que le relief de l'« apothéose d'Homère » était un témoignage du culte homérique de Philopator; j'avoue que sa démonstration ne m'a pas convaincu ; je ne crois pas ce relief aussi ancien que le IIIe siècle. Cf. dans le même sens, les réserves de Hauser, dans *Jahreshefte*, 1905, p. 85, et de Cultrera, *Saggi sull'arte ellenistica*, p. 220-226.

aurait pu s'y attendre de la part d'un roi syrien, mais de Dionysos[1]. La religion de Bacchus devait son attrait extraordinaire à l'extase enthousiaste où elle plongeait ses dévots, aux promesses eschatologiques dont elle les enchantait. Dans les siècles qui ont précédé immédiatement le christianisme, elle fut déjà une « Bonne nouvelle ». Elle aussi a consolé la pauvre humanité en lui promettant la survie. Si la cervelle de Philopator « bourdonna », ce fut peut-être comme bourdonnent celles des réformateurs hantés de l'idée religieuse. Les esprits secs et terre à terre raillent les rêveurs et les mystiques; il est mieux d'avoir pour eux de l'indulgence et de la sympathie. Un Philopator, un Aménophis IV n'en sont peut-être pas indignes. Pour juger la tentative de ces rois singuliers, il faudrait, en tout cas, être mieux informés que nous ne le sommes.

Je prie qu'on n'exagère pas ma pensée. Je ne tente point la réhabilitation paradoxale d'un souverain que Polybe a jugé avec sévérité, et auquel l'histoire reprochera toujours son indolence[2] et l'indignité de ses favoris. Mais deux choses, touchant Philopator, me paraissent sûres.

L'une, c'est que la dévotion dionysiaque de ce Ptolémée doit être jugée d'une façon plus juste, aux deux sens du mot, qu'on ne l'avait fait jusqu'ici. Les historiens modernes ont répété le jugement des anciens; mais les anciens ne se préoccupaient guère des questions religieuses et n'y comprenaient pas grand'-chose. Un bon exemple de leur incompréhension est fourni par Plutarque, dans un jugement qui vise à la fois Ptolémée Aulète et Néron, Marc Antoine et Philopator : οἱ πολλοὶ τῶν βασιλέων, οὐχ Ἀπόλλωνος μὲν, ἂν μινυρίσωσι, Διόνυσοι δὲ, ἂν μεθυσθῶσιν, Ἡρακλεῖς δὲ, ἐὰν παλαίσωσι, προσαγορευόμενοι, καὶ χαίροντες, εἰς ἅπασαν αἰσχύνην ὑπὸ τῆς κολακείας ἐξάγονται[3]. Si Plutarque a raison pour Néron, il se trompe pour les trois autres, dont la foi dionysiaque fut sincère.

Mon autre point, c'est que la biographie de Philopator, telle qu'on nous la raconte, est faite surtout d'anecdotes insigni-

1. II, *Maccab.*, VI, 7 Swete : γενομένης δὲ Διονυσίων ἑορτῆς, ἠναγκάζοντο κίσσους ἔχοντες πομπεύειν τῷ Διονύσῳ.
2. Pour la ῥαθυμία de Philopator, voir Holleaux dans *Mélanges Nicole*, p. 275.
3. *De discernendo adulatore ab amico*, ch. 12, p. 56 F.

fiantes ou invraisemblables, de propos malins comme les Alexandrins en tenaient sur leurs souverains, et de sermons, aussi moraux qu'assommants, comme Justin savait les faire[1]. Certains modernes — non pas tous[2] — condamnent parfois un peu vite, sur des preuves qui ne sont pas concluantes. Un *graeculus* nommé Callixène avait décrit la dahabyeh de Philopator : elle était grande et luxueuse, et Callixène en avait été tout ébloui. Pour ma part, je ne trouve ni surprenant, ni blâmable que le roi d'Égypte eût un yacht splendide. M. Bouché-Leclercq est d'un autre avis : « Gigantesque et surtout somptueux, » écrit-il[3], « était le palais flottant ou *thalamège* que Philopator avait fait construire pour promener sa voluptueuse personne et sa cour sur le Nil. Salles de festin, chambres à coucher, portiques, galeries servant à la promenade, profusion de bois précieux, d'ivoire, de bronze doré, de tapis, de tentures de toute sorte, tel était ce chef-d'œuvre de la science et de l'art mis au service d'un maniaque. » Je laisse au lecteur à juger s'il convient de traiter de maniaque un Ptolémée parce que son yacht avait des salles à manger, des cabines et des tapis. Dans sa haute probité, l'éminent auteur de l'*Histoire des Lagides* comprendra que j'ai tâché de justifier les doutes qui me sont venus à lire son chapitre sur Philopator.

Paul PERDRIZET.

1. J'emprunte cette appréciation de Justin, sévère mais juste, à M. Bouché-Leclercq, *op. cit.*, t. I, p. 332. C'est surtout à Justin et au III[e] livre des Maccabées que Philopator doit sa fâcheuse réputation ; cf. Perizonius ad Ælian., *Var. Hist.*, XIII, 22 : «pessimae notae homo, de quo velim videas Justinum libb. XXIX et XXX ac auctorem libri III Maccab. »

2. Voici les remarques que suggère à M. Hauser (*Jahreshefte*, 1905, p. 85), le portrait de Philopator, tel que le montrent les monnaies : « sehr individuellen Züge, die eher einem schwäbischen Bauern als einem ägyptischen König anstünden... Das Porträt dieses Ptolemäers besiegelt geradezu seine von Mahaffy, *A history of Egypt under the Ptolemaic dynasty*, p. 144, versuchte Ehrenrettung. Das schwarze Bild, welches namentlich das dritte Makkabäerbuch von Ptolemaios IV in Umlauf brachte, ist, wie Mahaffy überzeugend nachweist, von dem hasserfüllten Verfasser so düster gefärbt. Man braucht ja nur dieses Gesicht anzuschauen : dieser König kann kein Bösewicht gewesen sein, ein schlechter Herrscher vielleicht, auch wohl kaum eine hoch stehende Natur, aber gewiss kein schlechter Mensch. » Quant au moule découvert à Memphis, qui a été l'occasion des remarques de M. Hauser, il faut probablement y reconnaître, avec Furtwängler (*Bonner Jahrbücher*, 1906, p. 195), une représentation d'Hermès, d'époque impériale.

3. *Id.*, t. I, p. 327.

SCULPTURES ANTIQUES

ET SCULPTURES IMITÉES DE L'ANTIQUE

AU MUSÉE PROVINCIAL DE BARCELONE

Les sculptures antiques ont été souvent imitées, au XVIe siècle, avec assez d'habileté pour qu'il soit difficile aujourd'hui de distinguer une copie de la Renaissance de l'original romain dont elle s'inspirait. Les problèmes de ce genre se posent en Espagne plus fréquemment peut-être qu'ailleurs, parce que les renseignements sur la provenance des objets, dans bien des cas, sont insuffisants ou ne remontent pas assez haut. L'observation directe des monuments permet seule de suppléer à ce manque d'informations, et d'établir, à défaut de certitudes, des vraisemblances.

Le Musée provincial de Barcelone possède une série de sculptures qui méritent d'être étudiées de ce point de vue. L'obligeante courtoisie de don Eduardo González Hurtebise, conservateur du Musée, m'a mis en mesure de les examiner à loisir, d'en prendre les photographies que je publie ici, et de consulter dans les archives du Musée les documents qui pouvaient m'être utiles; je le remercie très vivement de sa complaisance.

Ces sculptures, au nombre de vingt-cinq, portent les numéros 1042 à 1066, et figurent, dans le Catalogue imprimé[1], aux pages 238-242. Elles se divisent en trois groupes :

1° treize bas-reliefs, nos 1042-1054 (v. pl. IX);

2° cinq bustes, nos 1055-1059 (pl. VII);

3° sept têtes, nos 1060-1066 (pl. VIII).

1. *Catálogo del Museo provincial de Antigüedades de Barcelona*... redactado por D. Antonio Elías de Molins. Barcelone, 1888.

Tous ces monuments ont la même provenance, indiquée en ces termes à la page 238 du Catalogue : « Proceden del patio interior de la antigua casa de los Marqueses de Barberá, que estuvo situada en la plaza de la Cucurulla (Barcelona). En 1836 fueron cedidos á la Academia de Buenas Letras. »

A la suite de cette indication, le Catalogue reproduit la page 723 du tome premier d'un *Diccionario geográfico universal* publié à Barcelone en 1831[1]. Cette page contient quelques renseignements complémentaires : « En la plaza de la Cucurulla había una casa antigua de los Marqueses de Barberá, que posee actualmente D. N. Anglada, y cuyo edificio es enteramente nuevo, en el cual había un patio que contenía algunos monumentos curiosos... » Vient alors une description, dont nous parlerons plus loin. « Todos estos monumentos, » dit la dernière phrase, « fueron trasportados á la casa del Sr. Marqués de Pinos, propietario de la antigua de Barberá, cuando se renovó el edificio. »

Ces données sont confirmées par le catalogue manuscrit rédigé par le premier conservateur du Musée provincial, D. José de Manjarrés, et gardé au musée : « La colección procede del palacio que la casa de Pinos poseía en la plaza de la Cucurulla, derruido en la primera mitad del siglo XIX. »

Donc, au commencement du XIXe siècle, ces sculptures se trouvaient, depuis une époque indéterminée, dans le palais, situé plaza de la Cucurulla, qui avait appartenu aux marquis de Barberá et qui était devenu la propriété du marquis de Pinos. Quand l'édifice fut démoli pour être entièrement reconstruit ensuite, les objets qui le décoraient furent transportés dans la maison du marquis de Pinos, où ils étaient en 1831. En 1836 ils furent cédés à la Academia de Buenas Letras. Ils font maintenant partie du Musée provincial au même titre que le reste des collections de l'Académie[2].

Tous ces monuments sont classés dans le Catalogue parmi

1. *Dicc. geogr. univ...*, redactado... por una Sociedad de Literatos, 10 vol., Barcelone, 1831-1834. L'article *Barcelona* va de la p. 695 à la p. 740 du t. I.

2. Il y a plus de trente ans que l'Académie, réservant simplement son droit de propriété, laisse en dépôt permanent au Musée provincial les objets qui lui appartiennent.

ceux de la Edad moderna ». Il faut commencer par déclarer que pour les treize bas-reliefs 1042-1054, il est absolument hors de doute qu'ils datent en effet de la Renaissance. La discussion n'est possible que pour les bustes et les têtes. Voici la description très sommaire qu'en donne le Catalogue imprimé :

« Núms. 1055 á 1059. — Bustos de personajes romanos. Mármol blanco. Renacimiento. Miden : de o′63^{m} á o′66^{m}.

» Núms. 1060 á 1066. — Cabezas de personajes romanos. Mármol blanco. Renacimiento. »

Manjarrés, dans son catalogue manuscrit, avait été un peu plus explicite. Si, pour les bustes 1055-1059, il se contentait de dire, sans fixer de date : « Bustos de personajes romanos; relieve entero. Hubieron de figurar en el jardín del palacio, » il définissait ainsi les têtes 1060-1066 : « Cabezas de personajes romanos de los últimos tiempos de la república, copiadas indudablemente de monumentos antiguos en relieve entero. »

Et cependant la première impression du visiteur non prévenu est que bustes et têtes sont antiques. Particulièrement forte pour les têtes, cette impression semble confirmée, pour l'un et l'autre groupe de sculptures, par un examen plus attentif.

Les cinq bustes représentent des personnages impériaux[1]. Le n° 1056 est une réplique — un peu idéalisée peut-être — de l'Hadrien du musée de Naples[2]. Le n° 1058 est un portrait d'Antonin[3]. Quant aux trois autres, plutôt que de chercher pour eux des appellations individuelles qui resteraient hypothétiques, il suffira de dire que les n°s 1055 et 1059 représentent probablement des empereurs du IIIe siècle, le n° 1057 un empereur de la fin du IIIe siècle ou même du IVe.

Les dimensions de ces bustes varient de o^{m}57 à o^{m}70[4]; ils sont tous en marbre blanc : tout au plus peut-on noter que le n° 1056 est d'un marbre particulièrement poli et brillant, tandis

1. Voir planche VII, 1 (1055), 2 (1056), 3 (1059), 4 (1057), 5 (1058).

2. Bernoulli, *Römische Ikonographie*, II Teil, 2, pl. XXXVII.

3. Cf. Bernoulli, II, 2, pl. XLV (buste de Naples).

4. N° 1055, hauteur o^{m}60; n° 1056, o^{m}70; n° 1057, o^{m}57; n° 1058, o^{m}63; n° 1059 o^{m}70.

que le n° 1057 est le plus gris et le plus terne des cinq. Mais il ne manque pas de particularités qui les différencient. Les n°s 1055 et 1059 répondent, plus exactement que les trois autres, au type du « buste à aisselles »[1]. Le revers des cinq bustes est évidé : mais dans le n° 1056 l'évidement ne commence qu'au-dessous des épaules, dont le revers est formé par un plan vertical, tandis que dans les quatre autres bustes la concavité commence immédiatement au-dessous du cou. Les prunelles ne sont pas indiquées dans le n° 1056; elles sont sculptées dans le n° 1055, gravées dans les n°s 1057, 1058 (avec une grande précision), 1059. Les reproductions me dispensent de décrire les coiffures et les costumes. J'insisterai seulement sur les détails dont elles ne permettent pas qu'on se rende compte :

N° 1055 : les mèches de cheveux ne sont marquées que sur le front et sur les côtés de la tête : le reste du crâne est fruste.

N° 1056 : les cheveux sont traduits par des traits légers sur toute la tête.

N° 1057 : les cheveux sont divisés en zones. L'ensemble du buste donne l'impression d'un style de décadence, d'une œuvre sensiblement postérieure aux autres.

N° 1058 : des cinq bustes, c'est, de beaucoup, celui où le marbre a été le plus fouillé, où l'exécution est la plus minutieuse. La chevelure, la barbe, les petits plis de la tunique, les plis profonds du manteau, sont détaillés avec un soin extrême.

N° 1059 : les boucles des cheveux sont indiquées sur toute la tête. Toutes les lignes du nœud de ruban qui pend de l'épaule droite sur la cuirasse sont accompagnées d'une série de petits points exécutés au foret[2].

Aucun de ces bustes ne porte trace de restauration. Tous ont le nez cassé ; en outre la bouche est en mauvais état dans

1. V. Bienkowski, *Note sur l'histoire du buste dans l'Antiquité* (*Revue archéologique*, 1895, 2, p. 293-297).

2. Le relief qui décore la cuirasse, et qui n'est pas visible sur ma reproduction, est une tête de faune aux oreilles pointues. Le buste étant placé par terre, toute la partie inférieure se trouve dans l'ombre portée d'un coffre, et il était malaisé d'en prendre une photographie satisfaisante.

le n° 1056, le menton dans le n° 1058. Le n° 1055 a été (vraisemblablement au cours d'un transfert) brisé en deux morceaux qui sont simplement rapprochés l'un de l'autre.

Des mutilations analogues apparaissent sur les têtes numérotées 1060-1066[1]. Aucune n'a de nez; aucune ne se termine en bas par une section régulière; même le n° 1066 n'a pas de cou[2]. Aucune non plus n'a été soumise à une restauration.

La description de Manjarrés : « cabezas de personajes romanos de los últimos tiempos de la república, » est plus que contestable. Si le n° 1060 rappelle, par sa calvitie complète[3], les effigies où l'on reconnaît Scipion l'Africain[4], le n° 1062 semble ne pouvoir être qu'un membre de la famille julio-claudienne[5]; le n° 1063 a le front, la barbe et le menton de Néron[6]; le n° 1064 reproduit l'image traditionnelle de Vitellius[7]; le n° 1061 est un L. Verus[8]. Le n° 1065 ressemble au portrait supposé d'Ursus Servianus, beau-frère d'Hadrien[9]. Enfin le n° 1066 rappelle et les effigies de Marius[10], et celles de Corbulon[11], sans être identique ni aux unes ni aux autres.

Les dimensions de ces têtes varient entre 0m30 et 0m41[12]. Toutes sont en marbre, mais elles diffèrent de ton ou de patine : blanc dans les nos 1063, 1064 et 1065, le marbre est gris dans les nos 1060 et 1062; il est gris également, mais d'une patine plus jaune, dans le n° 1061; enfin le n° 1066 a un ton rougeâtre[13].

1. Voir pl. VIII, 1 (1061), 2 (1060), 3 (1062), 4 (1066), 5 (1063), 6 (1064), 7 (1065).

2. Il faut signaler encore : dans le n° 1060, un petit trou rond sur la joue droite; dans le n° 1065, les cassures des lèvres et du menton.

3. Je dois noter cependant que de tout petits coups de ciseau, qui veulent peut-être représenter des cheveux très ras, couvrent les côtés de la tête.

4. Bernoulli, I. Teil, pl. I (buste du Capitole).

5. Cf. dans Bernoulli, II, 1, les images d'Auguste, Tibère, Germanicus, etc.

6. Bernoulli, II, 1, pl. XXIV (tête de bronze de la Bibliothèque Vaticane).

7. Bernoulli, II, 2, pl. VI (tête de Vienne). Dans l'exemplaire de Barcelone comme dans celui de Vienne, le sommet de la tête n'est pas dégarni de cheveux, contrairement à ce que pourrait faire croire ma reproduction.

8. Bernoulli, II, 2, pl. LVI (buste du Louvre). — Le nom a été écrit au crayon sur le front du buste.

9. Bernoulli, I, p. 281, fig. 42 (buste d'Apsley House).

10. Bernoulli, I, p. 82-83, fig. 9, 10, 11.

11. Bernoulli, I, p. 275, fig. 41, et pl. XXIII.

12. N° 1060, hauteur 0m30; n° 1061, 0m41; n° 1062, 0m41; n° 1063, 0m36; n° 1064, 0m35; n° 1065, 0m31. Le n° 1066, qui n'a pas de cou, n'a que 0m24.

13. En outre, cette tête porte les traces d'une sorte d'enduit de chaux.

Dans aucun de ces visages les prunelles ne sont indiquées plastiquement. Mais, par d'autres détails, ils se distinguent les uns des autres : il n'y a pas de ressemblance entre les traits légers qui expriment la barbe et la moustache dans le n° 1063, et les boucles profondément fouillées du n° 1061, entre la manière réaliste, vigoureuse et un peu sèche, du n° 1065 ou du n° 1066, et le style plus conventionnel, le faire plus rond du n° 1064, entre la rudesse archaïque ou archaïsante du n° 1060 et l'allure classique du n° 1062.

Ces différences de caractère et de technique, constatées entre les têtes comme entre les bustes, semblent être une présomption en faveur de l'antiquité des objets. Si nous nous trouvions en présence d'une série de sculptures exécutées sur commande au XVIe siècle, pour orner un palais ou un jardin, il y aurait entre les diverses pièces une parenté plus facile à reconnaître. Sans doute on a pu s'adresser à un groupe de sculpteurs, non à un sculpteur unique, et ces sculpteurs pouvaient être des pasticheurs habiles; sans doute aussi, dans cette hypothèse, les différences même qui existaient entre les œuvres antiques utilisées comme modèles auraient pu produire les différences que nous notons entre les œuvres qui seraient des copies; mais n'aurions-nous pas, malgré tout, une impression plus forte d'uniformité ou d'unité? Si l'on avait en vue une décoration d'ensemble, comment se fait-il encore que l'on n'ait pas cherché à employer dans tous les exemplaires le même marbre?

Il reste une conjecture possible : nous aurions affaire à une collection de copies d'antiques, collection formée au hasard des rencontres; les différences de matière et de style, dans ce cas, ne seraient plus surprenantes. Mais existe-t-il un argument positif pour appuyer cette explication, alors que l'examen des monuments en eux-mêmes ne nous oblige pas à y reconnaître un travail moderne?

Il semble bien que l'opinion de Manjarrés, comme celle d'Elías de Molins, ait été déterminée surtout par le fait que les têtes et les bustes ont la même provenance que les bas-reliefs, dont l'origine moderne n'est pas douteuse : ils ont traité

comme un lot indivisible toutes les sculptures qui avaient été au palais des marquis de Barberá. Mais on n'a qu'à jeter les yeux sur notre planche IX pour voir que les bas-reliefs forment un groupe nettement séparé des autres objets. Jugeant inutile de donner la série complète de ces monuments, j'en ai reproduit cinq spécimens, pris parmi les plus caractéristiques (nos 1042, 1043, 1046, 1053, 1054).

Voici comment on peut subdiviser ces bas-reliefs, suivant certaines particularités de facture :

1° N° 1042 (pl. IX, 4). — Bas-relief rectangulaire (haut. $0^{m}52$; larg. $0^{m}38$; ép. $0^{m}06$), représentant, en buste, Auguste couronné; au fond, un arc de triomphe portant l'inscription *Providentia;* au bas, l'inscription *Divus Augustus Pater.* La prunelle est gravée. Quoique deux plans soient marqués, le relief est très faible : l'arc de triomphe se détache à peine du fond.

2° Nos 1053 et 1054 (pl. IX, 1 et 2). — Reliefs de marbre, dans des encadrements gothiques de pierre calcaire[1]. Le n° 1053 (hauteur totale : $0^{m}56$; ép. $0^{m}22$) représente un guerrier barbu et casqué, le n° 1054 (hauteur totale : $0^{m}59$; ép. $0^{m}22$) un empereur (Vespasien?) couronné de laurier. Dans le n° 1053, la prunelle est gravée. Le relief est peu prononcé, quoique plus sensible que dans le n° 1042.

3° Nos 1043, 1044, 1047, 1048, 1049, 1050, 1051, 1052. — N° 1043 (pl. IX, 5) : médaillon rond (diam. $0^{m}55$, ép. $0^{m}085$) portant une tête d'empereur couronné de laurier. On a voulu représenter Domitien, comme le prouve l'incription en exergue : *Imp. Caes. Domitian. Aug. Germ. Cos. XI.* La prunelle est sculptée. Le relief est accentué : il est d'environ $0^{m}05$.

Le n° 1044 est exactement semblable au n° 1043, dont il devait être le pendant; c'est Tibère qui y est figuré. Dans la même catégorie, avec des différences de forme et de dimensions, rentrent les nos 1047 (rectangle dont les angles supérieurs sont arrondis; haut. $0^{m}42$; buste de femme), 1048 (médaillon rond; diam. $0^{m}24$; buste d'empereur couronné, et non de femme,

1. « Adornos góticos, écrit Manjarrés, de los que se usaban en el siglo XV y aún en el XVI. »

comme l'indique le Catalogue), 1049 (rond; diam. 0^m28; buste d'empereur couronné de laurier), 1050 (médaillon entouré d'une couronne de laurier inscrite dans un octogone; haut. 0^m47; buste d'empereur, Balbin d'après le Catalogue), 1051 (même forme que 1047; haut. 0^m36; buste de femme), 1052 (rond; diam. 0^m39; buste de femme, et serpent; on a voulu sans doute représenter Hygie). Tous ces médaillons sont en fort relief: ainsi, 0^m04 pour le n° 1052, 0^m06 pour le n° 1050. L'exécution, assez bonne dans les n°s 1043 et 1044, est médiocre dans les n°s 1047, 1050, 1051, 1052, franchement négligée dans les n°s 1048 et 1049.

4° N°s 1045 et 1046: médaillons ronds à relief très fort, presque caricatural tant il est exagéré. Le n° 1046 (pl. IX, 3) a 0^m47 de diamètre; l'épaisseur du médaillon proprement dit est de 0^m038; la tête qui y est sculptée a 0^m09 de relief. C'est l'effigie d'un empereur, couronné de laurier, que le Catalogue nomme Valérien. La prunelle n'est pas indiquée. Le n° 1045 a sensiblement la même dimension (haut. 0^m44), et exactement le même caractère; il porte de même l'effigie d'un empereur couronné de laurier.

Les n°s 1042 à 1052 sont tous du même marbre grisâtre; dans tous la surface est polie soigneusement. On peut noter une patine un peu plus jaune dans les n°s 1045 et 1046. Ce marbre ne se reconnaît dans aucun des bustes ni dans aucune des têtes. Les n°s 1053 et 1054 sont d'un beau marbre blanc, qui a presque des tons d'albâtre, mais qui est malheureusement piqué de nombreuses taches (surtout dans le n° 1053); il ne se retrouve non plus dans aucune des sculptures étudiées plus haut.

Il est évident que les auteurs de ces bas-reliefs n'ont eu l'intention de tromper personne. Leurs œuvres, « copias sacadas indudablemente, écrit Manjarrés, de medallas y monedas en el siglo XVI, » n'ont pu jamais être données pour autre chose que pour de très libres imitations de l'antique. Aux monnaies, qui ont dû en effet servir de modèles pour les effigies impériales, j'ajouterais volontiers, pour les autres sujets, les pierres gravées et les camées. Mais qu'on regarde,

par exemple, le casque figuré sur le n° 1053 : on verra toute la part de fantaisie qu'ont admise dans leur travail les auteurs des bas-reliefs, et l'on reconnaîtra à quel point ils se sont peu souciés de reproduire fidèlement l'antique. En outre, si on laisse de côté les n°s 1053 et 1054 — probablement un peu plus anciens que les autres, comme l'indique l'encadrement gothique où ils sont placés, — on saisira facilement entre tous les reliefs, malgré les particularités qui permettent de les répartir en plusieurs groupes, et malgré les inégalités d'exécution, une certaine unité fondamentale de conception et de style, qui ne se manifestait au même degré ni pour les bustes, ni pour les têtes.

De plus, il a déjà été dit que tous les bustes, toutes les têtes ont souffert des détériorations plus ou moins graves; dans le plus grand nombre, l'usure et les chocs ont rendu rugueuse par endroits la surface du marbre. Tous les reliefs sont au contraire parfaitement conservés[1]. Si toutes ces sculptures, qui proviennent du même endroit, dataient de la même époque, on ne comprendrait pas pourquoi les unes ont été maltraitées, et non les autres[2].

Enfin, il est établi, comme on va le voir, qu'au moins une sculpture certainement antique se trouvait dans le palais des marquis de Barberá. C'est ici le moment de reproduire la description du « patio », telle que la donne le *Diccionario geográfico universal*, et telle que la transcrit Elías de Molins dans le Catalogue :

« Primeramente se veían esparcidas por las paredes hasta 16 cabezas en bajos relieves de mármol blancos sin adornos que representaban personajes romanos, á pesar de haber una

1. Exception faite pour le n° 1047, qui a dû tomber et se fendre en trois morceaux : un petit fragment a été perdu, on a rapproché les deux autres.

2. A vrai dire, la force de cet argument est diminuée par deux faits dont témoigne Laborde, *Itinéraire descriptif de l'Espagne*, 3e éd., t. II (Paris, 1827), p. 43 : d'une part, la maison « fut presque détruite par les bombes pendant le siège de Barcelone, de 1713 et de 1714 »; d'autre part, au commencement du XIXe siècle, avant qu'on la reconstruisît, elle était « comme abandonnée et ouverte à tout le monde; on brisait, on enlevait tous les jours quelqu'une *(sic)* de ces antiques. » Les bas-reliefs pouvaient être placés de telle sorte qu'ils fussent mieux protégés que les autres sculptures contre les dangers du bombardement et les déprédations des visiteurs. Malgré tout, la différence de conservation s'explique mal s'il s'agit de sculptures de même date.

en donde estaría antes la de un Vice-Canciller, como se leía en una inscripción, pero que fué ocupado su lugar con una de las expresadas, según siente Bosarte[1]; en un nicho, sobre una ventana del descanso de la escalera, se veía una estatua pequeña de Baco, sin cabeza y sin la mano derecha. El mérito de esta escultura dice el citado autor que es muy grande y de carácter totalmente griego, y cree que fué traida de Italia : al fondo del corredor del patio, se hallaba un relieve que representaba una jóven romana de edad de quince años, de tamaño natural hasta medio cuerpo, velo flotante en la cabeza, túnica y manto en actitud como si estuviese hablando; por el brazo izquierdo le baja una ardilla y da con el hocico en la misma muñeca: no se sabe á quién representa esta figura aunque se le da el nombre de Priscila; en la escalera se encontraba una columna dórica de piedra de Monjuich, labrado su primer tercio á estrías torcidas; se tenía por antigua, pero el señor Bosarte no le concede mayor antigüedad que del siglo XVI. »

On s'aperçoit qu'il n'est question, dans ce texte, ni des têtes, ni des bustes. Ce que Bosarte a examiné, ce sont seize têtes de personnages romains en bas-reliefs de marbre blanc, une petite statue mutilée de Bacchus, un bas-relief représentant une jeune Romaine jouant avec un écureuil, et une colonne dorique en pierre de Montjuich. Il s'abstient de dater les reliefs; la colonne dorique lui a paru moderne; mais il a jugé la statue de Bacchus antique, et même grecque.

Des seize bas-reliefs signalés par Bosarte, onze sont sans doute devenus les numéros 1042-1052 du Musée (il faut vraisemblablement éliminer 1053 et 1054, dont on n'aurait pu dire qu'ils étaient *sin adornos;* apparemment la description les passe sous silence). Les cinq autres manquent, ainsi que la pseudo-Priscilla et la colonne dorique. Quant au Bacchus, il est évidemment antique, comme le prouve la simple indication de l'état dans lequel il est conservé. Je pense qu'il doit

1. Isidro Bosarte publia à Madrid en 1786 une *Disertación sobre los monumentos antiguos de Barcelona.*

être identifié avec la statuette sans tête ni mains[1] reproduite par Reinach, *Répertoire de la Statuaire*, II, p. 118, nº 7, avec l'indication « Barcelone », et des références à Laborde, *Voyage en Espagne*, I, pl. XI, 2, et à Hübner, *Die antiken Bildwerke...*, p. 280[2].

Ainsi, d'une part, le palais des marquis de Barberá contenait des objets qui ne sont pas au Musée; d'autre part, le Musée possède des sculptures, provenant du même palais, que ne mentionne pas le *Diccionario geográfico universal.* Mais ce qu'il faut retenir, c'est que cette collection comprenait au moins un antique indiscutable, la statuette mutilée de Bacchus. Il est permis de croire que d'autres antiques accompagnaient celui-là.

En résumé, il existe tout un faisceau de présomptions qui nous autorisent à déclarer antiques, puisque le style des sculptures ne s'y oppose pas, les bustes et les têtes catalogués sous les nºs 1055-1066. Ce sont :

1° Les différences de matière et de facture qui séparent ces douze monuments les uns des autres, et qui s'expliquent bien si ce sont les produits, réunis fortuitement, de différentes époques de l'art romain;

2° Les différences profondes qui séparent ces sculptures des bas-reliefs catalogués sous les nºs 1042-1054, bas-reliefs qui, eux, sont certainement modernes, et portent tous l'empreinte du XVIe siècle;

3° Les mutilations des bustes et des têtes, en opposition avec la belle conservation des reliefs;

4° La présence attestée d'une statuette antique de Bacchus au palais des marquis de Barberá.

1. Cependant Bosarte spécifiait : « sin la mano derecha. »

2. C'est aussi de ce monument que parle Cean Bermúdez (*Sumario de las Antigüedades romanas que hay en España* [1832], p. 15), quand il mentionne, parmi les antiquités de Barcelone, « una estátua mutilada de Baco ». Hübner ne connaît la statue que par la mention de Cean et la planche de Laborde.

De Laborde, je n'ai eu à ma disposition que l'*Itinéraire* déjà cité plus haut. La description du palais qui nous intéresse (t. II, p. 43) n'est pas sensiblement différente de celle qu'on lit dans le *Diccionario* : « Les murailles de la cour d'une maison qui tombe en ruines sur la place de la Cucurulla, et qui appartient aux Pinos, sont ornées de beaucoup de sculptures antiques : ce sont des médaillons, quelques têtes d'empereurs, une tête inconnue, avec cette inscription : *Augustus Pater* (en note : « elle est d'une bonne exécution »); une petite statue de Bacchus, à laquelle il manque la tête, mais qui est d'un beau travail; une figure en bas-relief dans un corridor au-dessus de la cour. »

Bosarte croyait ce Bacchus importé d'Italie. Il avait probablement raison, et nos têtes et nos bustes de marbre doivent être aussi des œuvres importées. Mais à quelle époque sont-elles arrivées en Espagne? Dès l'antiquité, ou seulement au XVIe siècle, achetées en Italie, au cours d'un voyage ou d'une mission diplomatique, par un grand seigneur catalan? Le fait que les sculptures semblent n'avoir jamais été restaurées tendrait à indiquer plutôt qu'elles ont été trouvées dans le pays, et que dès l'époque romaine elles étaient en Espagne, soit à Barcelone même, soit dans une ville plus importante et plus riche en monuments, comme Tarragone.

Eugène ALBERTINI.

26 février 1910.

Le travail qui précède est le premier qui soit sorti de l'École des Hautes Études hispaniques fondée à Madrid par l'Université de Bordeaux. M. Albertini a pu, grâce à l'intelligente munificence de l'Université de Paris, faire partie de la promotion inaugurale. Il s'est consacré à l'étude des monuments romains de la Péninsule et nous promet un équivalent espagnol du grand recueil de M. Espérandieu.

N. D. L. R.

NOTES GALLO-ROMAINES

XLVII

LA JEUNESSE DE SAINT MARTIN

A PROPOS D'UN LIVRE RÉCENT

On peut voir dans le *Répertoire* de M. Ulysse Chevalier la prodigieuse bibliographie de la vie de saint Martin[1]. Encore n'est-elle plus, ne sera-t-elle jamais complète. Chaque année nous apporte, là-dessus, de nouveaux livres, de nouveaux mémoires : car, plus peut-être que César et que la guerre des Gaules, Martin et sa propagande excitent et suscitent le travail des érudits et l'imagination du populaire. Il y a, dans sa vie réelle, et plus encore dans sa vie posthume, des choses extraordinaires. Le Christ mis à part, aucun personnage du Christianisme n'a exercé, vivant et surtout mort, une si tenace influence. On ne peut même pas lui comparer celle de saint Jacques de Compostelle (et ce sont, je crois, les deux phénomènes les plus intenses du Christianisme médiéval) : l'influence de saint Jacques, c'est celle d'un tombeau, d'un sanctuaire, d'une route ; on trouvera le même genre d'influence dans l'apothéose continue de saint Martin, mais son action véritable vient non de *son sépulcre*, mais de *son nom*, de sa vie, de ses souvenirs. Et, je le répète, c'est, dans toute l'histoire du Christianisme, le phénomène le plus semblable au phénomène initial, le nom, la vie et le souvenir du Christ. — Cette même existence renferme pour les érudits des questions d'un

1. Ulysse Chevalier, *Bio-bibliographie*, c. 3108-12.

extraordinaire intérêt, qui les ont passionnés au moins depuis la Renaissance. Sur la date de sa naissance, sur son âge, sur ses miracles, les mêmes embarras se présentent qu'aux différents moments de la vie du Christ; et, comme pour le Christ, la tradition nous met en présence de données inconciliables.

Je pense à tout cela en lisant le livre de M. Adolphe Regnier[1]. Ce livre fait partie de cette collection des « saints » fondée par le libraire Lecoffre, collection composée évidemment avec une tendance religieuse, très catholique, très orthodoxe, mais qui, cependant, a fait au travail scientifique toute la part nécessaire. Pas d'*apparatus* d'érudition, sans doute, mais une base historique solide, et la légende et même la tradition douteuse exclues soigneusement. La *Sainte Mélanie* de M. Georges Goyau[2] peut être donnée, à ce point de vue, comme le modèle de la collection. Le livre de M. Regnier est bien à sa place dans l'ensemble, par la connaissance des principaux travaux, la notion des problèmes difficiles, la marche simple et claire du récit, le ton mesuré dans les exposés de miracles.

1° La question de la date de la naissance.

M. Regnier adopte la chronologie traditionnelle en ce qui concerne les premières années du saint : il le fait naître vers 316-317, et quitter le service à vingt-cinq ans, en 341[3]. — Qu'il me soit permis, à ce propos, de plaider la cause du système contraire, qui place la naissance de saint Martin vers 335-336, et son départ du service militaire sous Julien

1. *Saint Martin (316-397)*, par Adolphe Regnier, 2e éd., Paris, Lecoffre (Gabalda), 1907, in-12 de 210 pages. — Il n'y a rien à prendre chez Kemper, *De vitarum Cypriani, Martini*, etc., *rationibus*, Munster, 1904 (thèse). — De C. H. van Rhijn (de Groningue), *Martinus van Tours*, Utrecht, 1907, rien à tirer non plus en ce qui concerne la vie de saint Martin : l'auteur suit la tradition et même la légende. Les seules choses intéressantes, dans le volume, concernent la popularité du nom et du culte du saint dans les Pays-Bas.

2. Goyau, *Sainte Mélanie*, 1908. Le dernier volume paru, et nous intéressant, est le *Saint Sidoine Apollinaire* de M. Paul Allard. On annonce une *Sainte Radegonde*, de M. Kurth, un *Saint Cyprien*, de M. Audollent, un *Saint Benoît*, de M. Roy, un *Saint Grégoire le Grand*, de M. Jean Guiraud.

3. Regnier, pp. 28 et 42, 46. C'est le système de Lecoy de la Marche, *Saint Martin*, 1881, p. 52, 105, 662 et suiv.; et c'est le système traditionnel dans ces derniers siècles, surtout en France (Tillemont, *Mém.*, X, p. 310 ; etc.)

César, en 356, à vingt et un ans. Ce système a été préconisé surtout par Reinkens[1] et a eu, je crois, un nombre limité d'adhérents[2].

C'est avec ces dernières dates, et elles seules, que peut s'expliquer le récit unique que nous ayons de la jeunesse de saint Martin, celui de Sulpice Sévère.

Sulpice Sévère place *exclusivement* dans l'adolescence de Martin son temps de service militaire (*armatam militiam in adulescentia secutus*[3]). Le futur saint entra au service à l'âge de quinze ans, comme fils de vétéran (*cum esset annorum quindecim*[4]), il est baptisé à dix-huit ans[5], désire dès lors son congé définitif, mais ne le demande que deux ans après (*per biennium fere postea militavit*). Il aurait donc servi depuis quinze ou seize

1. Reinkens, *Martin von Tours*, Gera, 1876, pp. 245 et suiv. En réalité, ce système et les arguments qui l'appuient proviennent du vieil éditeur de Sulpice Sévère, Victor Giselinus (1574), beaucoup trop oublié aujourd'hui, et aux remarques desquels il faut presque toujours s'en tenir encore (cf. p. 406, *vita b. Martini*). L'édition de Georges Hornius (Leyde, 1647) reproduit le système de Giselinus. — Giselinus, comme veut bien me l'apprendre l'homme du monde qui connaît le mieux l'érudition du XVIe siècle, M. Émile Picot, est un médecin nommé Victor Ghyselinck, qui a travaillé à la fin du XVIe siècle pour le compte de Plantin d'Anvers, chez lequel il a publié (outre le Sulpice Sévère de 1574) des *Sententiæ poetarum veterum* en 1561, un Prudence en 1562 (refait en 1564 et 1566), des Élégiaques latins en 1569, etc. Il a dû mourir en 1591, sans doute à Rouen, où il avait fini par s'établir.

2. Il paraît surtout en vogue en Allemagne, où l'autorité de Reinkens a été fort grande; cf. Krusch, éd. de Grégoire de Tours, *Mon. Germ.*, pp. 589-590 (Reinkens, dit-il, *de historia ecclesiastica optime meritus*).

3. *Vita Martini*, 2, § 2. L'expression de *militia armata* n'est pas une expression chrétienne s'opposant à *militia cœlestis :* c'est l'expression publique pour désigner le service militaire (*Code Théodosien*, VII, 1, 5 et 6, etc.). Il est bien vrai que le service militaire des *alæ scholares* n'était pas toujours compris comme une *militia armata* (cf. Godefroy, éd. Ritter, II, p. 243 ; *Code Théodosien*, XII, 1, 38), mais il lui était assimilé en cas d'*expeditio bellica* (*id.*), ce qui fut le cas pour Martin. Plus on examine la langue de Sulpice, plus on est frappé de son exactitude technique.

4. *Vita Martini*, 2, 5. Sulpice parle à ce propos d'édits impériaux, *edictum a regibus ut veteranorum filii ad militiam scriberentur :* c'était la règle, mais il s'agit peut-être d'un édit particulier de Constance et Constant (*regibus*, dit Sulpice), fixant l'âge de l'apprentissage militaire à quinze ans révolus. Cela pourrait bien être la loi de 343 : *Iterata lege sancimus ut veteranorum filii, si post sedecim annos militiæ munus subire non possint*, etc. (*Code Théodosien*, XII, 1, 35) : et cette loi a pu être rappelée et sévèrement exécutée en 351 (date à laquelle nous supposons l'incorporation de Martin). Car c'est précisément l'année des plus grands périls militaires de Constance, guerre contre Magnence, bataille de Mursa, etc. (Tillemont, art. 22-24), et M. Seeck fait justement remarquer à ce propos (*Geschichte des Untergangs*, II, p. 489) que ces lois sur les fils des vétérans n'étaient pas en état de vigueur permanente, mais étaient rappelées seulement lors des occasions importantes par des édits spéciaux, *programmate per omnes civitates proposito* (VII, 22, 2).

5. Il faut lire non pas XXII, mais *duodeviginti* (3, 5) : cf. Paulin de Périgueux, *De vita Martini*, I, 126, Petschenig : *Quattuor a lustris geminos minus egerat annos*. Halm fait honneur de ce rapprochement et de cette correction à de Prato. Les plus anciennes éditions en font déjà mention.

ans jusqu'à vingt ou vingt et un ans, pas davantage : cela est très net chez Sulpice, et il n'y a pas moyen de tirer autre chose de son texte. — Or, dit Sulpice, il a servi sous Constance II d'abord *(sub rege Constantio)*, puis sous le césar Julien *(sub Juliano Cæsare)*, c'est de Julien César qu'il a reçu son congé, et, ce congé obtenu, il s'est retiré auprès d'Hilaire de Poitiers, non encore exilé[1]. Or, comme l'exil d'Hilaire est de 356, l'arrivée du césar Julien en Gaule de 355, c'est en 356 que Martin a quitté le service, en 351 qu'il y est entré, âgé de quinze ans révolus, vers 335 qu'il est né.

Pour arriver à faire naître Martin en 315, à lui faire quitter le service en 341, voici les artifices auxquels ont eu recours, depuis des siècles, les partisans de ces deux dates. — Au lieu de *sub Constantio rege*, dans le texte de Sulpice, ils écrivent *ubs Constantino*, correction qui n'offre du reste rien que de très plausible[2]. — Mais il reste toujours, dans le texte du même Sulpice, *sub Juliano Cæsare*, dont il n'est pas facile de se débarrasser. — Ils le corrigent en *sub Julio Constante*[3], et il s'agirait de Constant, qui régna en Gaule de 337 à 350, dates qui conviennent à la jeunesse de Martin. — Cette fois, je proteste énergiquement. Jamais une faute de copiste n'a pu donner, à propos de *Julius Constans, Julianus Cæsar*, ce que porte déjà le manuscrit de Vérone, du VIIe siècle, et que Fortunat, au VIe siècle, avait déjà lu dans le texte de Sulpice[4]. D'ailleurs, *Julianus* apparaît deux fois (2, § 2, et 4, § 1). En outre, le même personnage est désigné (4, § 4) par le titre de *Cæsar*, ce qui ne pourrait viser Constant. En outre encore (4, § 4), l'expression de *tyrannus* ne peut convenir qu'à Julien[5]. Non,

1. *Vita Martini*, 5, § 1.

2. On trouve la correction *Constantino* chez Lazius (1551) et dans de fort anciennes éditions. Mais Halm a tort de voir dans cette lecture la leçon courante (*v*) : car Giselinus avait dès 1574 rétabli *Constantio* (cf. p. 363), qu'on pouvait voir dans l'édition de 1511, et qu'a maintenu de Prato. Au reste, *Constantino* paraît être dans certains manuscrits (Lecoy de La Marche, p. 675).

3. La correction paraît être venue à l'esprit au moins dès le XVIIe siècle (cf. Tillemont, *Mém.*, X, p. 773). Elle a été acceptée par l'école française (Lecoy de la Marche, p. 666 ; Goyau, *Chronologie*, p. 438 ; Regnier, pp. 36-37).

4. *Vita Martini*, I, vers 71.

5. Ce que remarque Jérôme de Prato, dans cette fameuse édition in-4° de 1741-1754 qui est un des chefs-d'œuvre de l'érudition italienne du XVIIIe siècle (I, p. 239) ; avant lui, Tillemont, X, p. 773.

c'est et ce ne peut être que Julien que Sulpice Sévère a voulu désigner; c'est Julien qu'il a mis en face de Martin, dans la scène fameuse du congé. Que l'historien n'ait pas imaginé cette scène, qu'il n'ait pas voulu opposer l'un à l'autre, en un dialogue dramatique, l'antéchrist et l'apôtre, c'est une autre affaire. Mais je me place ici au point de vue du texte de Sulpice.

Au surplus, d'autres indices montrent bien que ces événements se passent vers 356, au temps de Constance Auguste et du césar Julien. — 1° Sulpice parle d'une guerre contre les Barbares autour de Worms[1]. Cela ne peut guère convenir à l'expédition de Constant, en 341, qui fut contre les Francs : car ce n'est pas du côté de Worms en Haute Germanie, mais du côté de Cologne et de la Basse Germanie, que l'armée romaine se serait rassemblée[2]. Mais cela convient fort à l'expédition de Julien en 356, qui se passe entre Saverne, Strasbourg, Worms, Coblentz : Ammien Marcellin, précisément, parle de Worms à propos de cette guerre; il nous dit que les Barbares occupaient la campagne, mais évitaient les villes, ce qui a pu permettre à Julien de concentrer un instant son armée à Worms[3]. Cette place, d'ailleurs, à mi-cours du Rhin, a été un excellent poste de surveillance pour ces campagnes. — 2° Le fameux miracle de Martin (la seule peur de son apparition, armée du signe de la croix, suffisant à écarter les Barbares[4]) ne peut-il être l'explication que les Chrétiens ont donnée plus tard d'un fait réel : une retraite des Francs, subitement apaisés (*Francorum regibus furore mitescente perterritis*) au cours de cette même année 356[5]? — 3° L'altercation entre Julien et Martin s'est produite à propos d'un *donativum*[6]. Je me demande s'il ne s'agit pas

1. 4, § 1 : *Coacto in unum exercitu apud Vangionum civitatem.* Les Barbares n'avaient pas réussi à prendre Worms (Ammien, XVI, 2, 12).

2. Cf. Tillemont, *Hist., Constance,* art. 7 et 8.

3. Voyez note 1.

4. 4, § 7 : *Postero die hostes legatos de pace miserunt, sua omnia seque dedentes.*

5. Ammien, XVI, 3, 2. Je trouve dans les vieilles éditions le rapprochement entre ces deux faits (*scite huc quadrare possunt verba illa Marcellini,* disait Giselinus dès 1574, p. 366).

6. Nous verrons tout à l'heure qu'Ammien Marcellin parle précisément d'une distribution solennelle faite par Julien en 355-356 (p. 270, note 1).

d'un don de joyeux avènement, fait par Julien en arrivant à l'armée en 356. (Mais je n'insiste pas là-dessus, il pourrait se faire que ce fût un *donativum* d'anniversaire[1].) — 4° En somme, Martin a obtenu sans peine son congé, bien qu'il eût tout au plus vingt et un ans d'âge et cinq ans de service; et, ce congé, il l'a obtenu sous prétexte de vocation religieuse. Je doute fort que l'empereur Constant l'eût accordé en 341 : je m'explique que le césar Julien l'ait accordé en 356. A cette date, en effet, gouvernait Constance, et l'on sait les privilèges extraordinaires que Constance était en train d'accorder au clergé chrétien[2]. — 5° Voici un autre argument en faveur de la date de 335 comme date de la naissance de Martin. Sulpice raconte qu'au temps de l'exil d'Hilaire, 356, Martin partit pour la Pannonie afin de convertir son père et sa mère[3]. Je m'explique très bien ce voyage si, à cette date de 356, il a vingt et un ans, s'il est nouveau baptisé et s'il sort du service : c'est un devoir filial qu'il accomplit tout de suite. Mais à quarante et un ans, vingt ans et davantage après son baptême et son entrée dans la vie chrétienne, cela me paraît extraordinaire. — On voit donc que tout converge vers cette chronologie : 335, naissance; 351, entrée au service; 354, baptême; 356, congé.

Il faut donc, pour que cette chronologie n'ait presque jamais été acceptée, pour qu'elle ait été repoussée par les érudits

1. Par exemple l'anniversaire de la naissance ou de l'avènement de Constance, ou de la naissance de Julien.

2. Voyez les lois (*ut ecclesiarum cœtus concursu populorum ingentium frequentetur* XVI, 2, 10) de Constance, entre 343 et 361 (*Code Théodosien*, XVI, 2, 8-16). — Le cas de Martin est celui qui a été défini ainsi par le *Code Théodosien* (VII, 20, *de veteranis*, 12) : *Quoniam plurimos vel ante militiam vel* POST INCHOATAM *vel peractam latere* OBJECTU PIÆ RELIGIONIS *agnovimus, dum se quidam vocabula* CLERICORUM *et infaustorum obsequiis occupatos*, etc. — Ce chiffre de cinq ans pour la durée du service militaire de Martin s'explique, dit Sulpice (3, § 5), parce qu'il voulut attendre le départ du tribun qu'il aimait. Il serait possible que la loi l'ait obligé à ce minimum de cinq ans, qui paraît constituer une charge ou une condition particulière dans certains cas, et entraîner certaines prérogatives (loi de 346, *Code Théodosien*, XII, 1, 38; loi de 373, VII, 1, 6; etc.). Par exemple, les *protectores*, dont la condition rappelle de près celle des *scholares*, servaient d'ordinaire cinq ans (Jullian, *De protectoribus*, 1883, pp. 39 et 40), après quoi ils pouvaient passer dans un grade supérieur. Peut-être est-ce ce grade supérieur (par exemple celui de tribun, cf. p. 268, note 4) et la continuation du service qu'a également refusés Martin.

3. *Vita Martini*, 5, § 3; 6, § 3.

les plus habiles, il faut qu'il y ait des motifs très puissants à alléguer. Voici ces motifs :

1° Faites naître Martin en 335. Il aura donc cinquante ans en 385, l'année où il se montra à la cour de l'usurpateur Maxime[1]. — Or, le même Sulpice, racontant ce voyage, dit formellement que Martin, à cette date, était septuagénaire, *in vita jam septuagenario*[2]. Et cela le fait naître vers 315-316. Le texte est formel, les leçons des manuscrits sont concordantes[3]. Il n'y a pas à le nier un seul instant : Sulpice Sévère donne lui-même la plus forte objection à la chronologie qu'il a lui-même établie.

2° Grégoire de Tours a évidemment un système chronologique tout différent de celui de la *Vita Martini* de Sulpice. Pour lui, Martin est né la onzième année du règne de Constantin, 316-317[4], et il est mort à quatre-vingt-un ans, en 397[5]. — Grégoire de Tours est donc en accord complet avec le *septuagenarius* de Sulpice Sévère.

Reinkens, après d'autres[6], n'a pas manqué de combattre ces deux objections. — Pour lui, la chronologie de Grégoire de Tours n'a aucune valeur; l'historien franc n'en est pas à une erreur de date près[7]. — Et quant à *septuagenarius*, c'est un mot interpolé : il faut le supprimer du texte[8].

1. Goyau, *Chronologie*, p. 587.
2. *Dialogues*, I [II], 7, § 4.
3. Giselinus (p. 391) avait des doutes à cause de certaines particularités *(litura libri Laur.* = il s'agit d'un *codex S. Laurentii Leodiensis)*; de même Joseph Antelmi (*De ætate*, § 10) : doutes que ne paraissent pas avoir confirmés les nouveaux éditeurs. Voyez les réponses du P. Pagius (*ap.* de Prato, I, pp. 229-230, etc.) et de J. de Prato (I, pp. 111 et 197). Je n'ai jusqu'ici, à cet endroit, rien constaté d'anormal dans les manuscrits de Sulpice.
4. *Hist. Franc.*, I, 36. Chose étonnante, sauf la mention de la date, Grégoire de Tours reproduit, sur la naissance de Martin, les termes mêmes de la *Vita Martini* de Sulpice Sévère : seule, la date *(hujus = Constantini imperii anno undecimo)* est de son fait ou du fait d'un autre auteur. Cette onzième année de l'empire de Constantin correspond à sa nomination comme César, 305. — Je me demande si Grégoire de Tours n'aura pas lu chez quelque auteur que Martin était né *undecimo anno imperii Constantii*, et n'aura pas, confusion fréquente, lu *Constantini* pour *Constantii* : la onzième année de Constance, créé César en 323, 324 ou 325 (Tillemont, 46ᵉ note sur Constantin), correspond à 334, 335 ou 336, c'est-à-dire à la date que nous suggère Sulpice Sévère. Tous les chiffres erronés sur l'âge de Martin peuvent venir de cette erreur initiale.
5. *Hist. Franc.*, X, 31, p. 444, Arndt; I, 48, p. 55; *De virt. Martini*, I, 3, p. 589, Krusch.
6. Cf. note 3.
7. Reinkens, pp. 245 et suiv.; de même Krusch, pp. 589-590.
8. Reinkens, p. 249 *(eingeschoben)*. C'était déjà l'avis de Giselinus, p. 391 *(depravatum esse locum... a nimium piis librariis, aut ab impudentibus interpolatoribus)*.

Que faut-il penser de ces réponses?

En ce qui concerne Grégoire de Tours, il est certain que, même pour l'histoire de Tours et de ses évêques, c'est un fort mauvais calculateur de dates. Et, de plus, lui-même, dans son Histoire des Francs, ne parle de l'apostolat de Martin qu'après 360[1]. — Je suis beaucoup plus embarrassé en ce qui concerne le mot *septuagenarius*. Je ne peux croire à une interpolation, que semble démentir le contexte (on présente Martin comme un vieillard). Mais ce mot se trouve, remarquons-le, non pas dans la *Vita Martini* de Sulpice, mais dans un de ses dialogues, moins étudiés, moins soigneusement préparés. Et peut-être, en l'écrivant, l'auteur a-t-il eu quelque *lapsus* de mémoire[2].

Je n'en reconnais pas moins qu'il y a place, pour la date de la naissance de saint Martin, entre deux systèmes inconciliables. Je préfère, pour le moment, celui de 335, qui s'appuie sur tout un ensemble et non pas sur un mot. Mais je ne dis pas que mon opinion ne changera point.

Remarquez que la chose est d'importance. Faites naître Martin en 316, il commence son apostolat à plus de quarante ans, c'est un homme fait et qui sait ce qu'il veut[3]. Faites-le naître en 336, il débute dans la vie évangélique à moins de vingt-cinq ans, c'est un néophyte et un jeune enthousiaste.

2° Ou saint Martin a-t-il fait son service?

La carrière militaire de Martin suggère quelques réflexions qui tendraient à marquer davantage la précision historique de Sulpice Sévère.

Sulpice n'a jamais dit que Martin servit dans les troupes

1. *Hist. Franc.*, I, 39 : *Eo tempore* (après le retour d'Hilaire à Poitiers).
2. Hypothèse de Giselinus, p. 391 : *Memoria sua Severum misere esse lapsum.*
3. On a, pour concilier la date de 316 comme date de naissance avec celle de 356 comme date de la sortie du service, supposé que Martin a servi son temps complet de soldat, vingt-cinq ans, de sa quinzième à sa quarantième année (Baronius, 351, XVII ; de Prato, I, pp. 232-256 ; Babut, *Recherches sur Sulpice Sévère* [*Ec. norm. sup., positions des Mémoires*, 1900], 1897, p. 46 ; etc. : ce système a eu, du reste, quantité de variantes). Mais il faut, pour cela, remanier tout le texte de Sulpice Sévère.

de ligne, quoiqu'on le répète[1]. Martin n'a jamais été soldat que dans les cohortes d'élite du palais, *inter scholares alas militavit*[2]. Et cela seul doit nous le faire considérer comme mieux qu'un simple soldat.

Ces troupes, du reste, étaient aussi bien pour la parade que pour le service. Elles formaient l'escorte du prince, vêtues de beaux costumes[3]. Et l'on comprend aisément pourquoi Martin a été incorporé dans ces *alæ*. Il avait quinze ans à peine, il était fils d'un officier supérieur. On lui a donné un service de page ou d'élève-officier[4].

Ces *scholares*, à cause de leurs belles chlamydes blanches[5], s'appelèrent souvent les *candidati*[6]. — Sulpice Sévère dit,

1. Lecoy de la Marche, p. 83, qui coupe ainsi la phrase de Sulpice : *Ipse armatam militiam in adolescentia secutus inter scholares alas sub rege Constantio* [stage dans « les écoles de cavalerie de la garde »], *deinde sub Juliano Cæsare militavit* [« la milice » proprement dite], et c'est en effet ainsi que Halm coupe la phrase. Il me semble que la virgule doit se placer avant *alas*, et que les deux dates impériales se rapportent également à *militavit*. De même Bernoulli, *Die Heiligen*, 1900, p. 7 : *Dem Heere einverleibt*.

2. *Vita Martini*, 2, § 2.

3. Corippe, *In laudem Justini*, III, vers 158 et suiv.; Agathias, V, 15; etc. Cf. *Code Théodosien*, t. II, p. 314, Godefroy-Ritter.

4. Laniogaisus, *candidatus* en 350, tribun en 355 (Ammien, XV, 5, 16). Il est du reste probable qu'il y avait chez les *scholares* (comme chez les *protectores*, qui leur ressemblaient fort) la catégorie des jeunes gens, débutant dans le service par la *schola* (cf. Ammien, XX, 8, 13), et la catégorie des vieux soldats, qui y servaient à titre de récompense.

5. La chlamyde blanche paraît l'insigne du *scholaris : Candida turba*, Justin, III, 161; *militis alba chlamys*, dit Fortunat (I, 66) du manteau de saint Martin. C'est ce manteau que, suivant une anecdote célèbre, Martin partagea avec un pauvre d'Amiens (*Vita Martini*, 3, § 2). Je n'ai aucun motif pour révoquer en doute cette anecdote, mais je croirai volontiers que l'acte du saint a consisté, non pas à partager le manteau, mais à en couper et à en donner un pan, le pan qui renfermait ces luxueux ornements d'or ou de soie dont étaient décorés les angles ou le bas des chlamydes des soldats de cour (φαιδροείμονες, dit Agathias, V, 15, p. 111, Venise = 310, Bonn). — Il n'y pas à rechercher à quelle campagne se rapporte l'épisode : il se passe en hiver à Amiens (*Vita Martini*, 3, § 1), c'est-à-dire pendant les hivernages. On peut songer aux hivers de 353-354, 354-355, 355-356, c'est-à-dire à ceux qui ont suivi l'arrivée de Constance à Lyon, été de 353. — Il y a un certain nombre de faits qui militent en faveur de cet hivernage à Amiens des *scholares*, dont faisait partie saint Martin. C'était en ce temps une des cités les plus importantes du nord de la Gaule (*Ambiani, urbs inter alias eminens*, Ammien, XV, 11, 10); les empereurs y séjournaient parfois l'hiver, avant de préparer leurs campagnes du Rhin (Ammien, XXVII, 8, 1; *Chronologia* du *C. Théod.*, p. LXXX-I); il devait y avoir là un palais important, puisque c'est à Amiens qu'eut lieu la cérémonie de l'investiture de Gratien comme Auguste en 367 (*Chronica minora*, III, p. 636, Mommsen; Jérôme, *Chron.*, *ad a.* 2383, Migne, col. 695; etc.); c'était enfin un lieu de garnison et de manufacture d'armes (*Not. Occ.*, IX, 39; sans doute *Or.*, VI, 36; *C. I. L.*, XIII, 3492-5).

6. Sans qu'on puisse établir une analogie complète entre les deux expressions; cf. Mommsen, *Hermes*, 1889, XXIV, pp. 221 et suiv.; Seeck, *Enc. Wissowa*, III, c. 1468-1469. Nous manquons d'ailleurs d'un vrai travail sur les *scholares* et les *can-*

à propos du séjour de Martin dans cette troupe, qu'il y faisait « le candidat au baptême », *agebat baptismi candidatum* [1]. Peut-être Sulpice a-t-il voulu jouer sur ce mot de *candidatus* : ce ne serait pas une chose étrangère à ses habitudes [2].

On nous présente saint Martin, au service, comme se contentant d'un seul esclave [3], ce qui veut dire qu'il aurait pu avoir un certain train de maison. — Un tel luxe de serviteurs convient surtout à ce genre de milice, les *scholares* étant privilégiés à tous les égards [4].

Martin avait pour chef, dit Sulpice, un tribun dont il semble qu'il partageât la tente [5]. — Les chefs des *scholares* portaient en effet ce titre de tribun, et Martin a pu servir au sien d'ordonnance ou d'officier d'état-major [6].

Voici enfin un détail qui, tout en n'excluant pas les troupes ordinaires, s'applique beaucoup mieux à ces corps d'élite.

Le jour du *donativum* venu, dit Sulpice, on appela tous les soldats par leur nom, et on vint ainsi au nom de Martin, *ut est consuetudinis singuli citabantur* [7]. — Il me paraît difficile que cet appel et cette distribution nominales aient pu être faites par le prince pour tous les soldats de l'armée. Mais nous savons que c'était ainsi que l'on distribuait les *donativa* aux troupes du palais. Et, chose remarquable, Ammien cite précisément, pour cette année 356, une gratification de ce genre faite par Julien à ses *scholares*, *inductis quadam sollemnitate*

didati. Et je suis convaincu que la solution des questions relatives à leur titre, leur origine, leur costume, leur temps de service, avancerait beaucoup la connaissance de la jeunesse de saint Martin. — Il est étonnant que les *candidati* ne soient pas mentionnés par les inscriptions; car je ne crois pas qu'il faille leur rapporter le *Ulpius Martinus cand(idatus) dom(ini) n(ostri)* de Carnuntum (*Corpus*, III, n° 14356, 2; pas davantage, n° 3503 ; cf. Seeck, *apud* Wissowa, III, c. 1467 ; l'article *candidatus* dans le *Thesaurus* me paraît mêler des choses différentes).

1. *Vita Martini*, 2, § 8.

2. Cf. *Dialogues*, I, 27, 4.

3. *Uno servo comite contentus* (2, § 5). Il a un cheval et un esclave, cf. *unum (equum) idoneum et servum* (*Code Théodosien*, VII, 22, 2 ; ici, note 4).

4. Les fils des simples vétérans, quand ils servaient dans les corps de cavaliers, avaient le rang de *circitor* (au-dessus de simple soldat), avec deux chevaux ou un esclave (loi de 326, *Code Théodosien*, VII, 22, 2). Cf. note 1.

5. *Tribuni sui, cui contubernium familiare præstabat* (*Vita Martini*, 3, § 5). Cf. *contubernii adfectione* (Végèce, II, 21).

6. Voyez le titre *de comitibus et tribunis scholarum* (*Code Théodosien*, VI, 13, etc.).

7. *Vita Martini*, 4, § 1.

agentibus in rebus in consistorium ut aurum acciperent[1]. Je me demande même si ce n'est pas lors de cette solennité et de cette distribution que se place la rencontre de Julien et de Martin[2].

3° La rencontre de Martin et d'Hilaire.

Au sortir du service, en 356, Martin se retira auprès d'Hilaire, évêque de Poitiers, alors le prélat le plus influent de l'Occident, et le vrai défenseur de l'orthodoxie contre l'arianisme et contre l'empereur Constance, fauteur de l'hérésie[3].

Mais dans ce nouvel épisode de la vie de saint Martin, une nouvelle difficulté se présente.

Martin, nous dit Sulpice, rejoignit Hilaire à Poitiers et resta quelque temps près de lui, *aliquamdiu* : Hilaire offrit au jeune homme la qualité de diacre, et Martin se contenta de celle d'exorciste[4]. — Or, Hilaire a été exilé de Gaule par Constance dans le cours de l'année 356[5]. Martin a quitté Julien et

1. Ammien, XVI, 5, 11 : il place cet épisode dans le temps (5, 10) *cum cogeretur exercere proludia disciplinæ castrensis*, c'est-à-dire, semble-t-il, à son arrivée à l'armée. — Il y a (tout est matière à discussion dans les événements de ces années) une grosse objection à l'épisode de ce *donativum* (et elle a été faite en particulier par Valois dans ses notes à ce passage d'Ammien) : c'est que les soldats romains se plaignirent de n'avoir reçu, depuis l'arrivée de Julien en Gaule, ni solde ni *donativum* (*nec donativum meruit*, XVII, 9, 6). — Mais cette objection tombe, si l'on songe qu'il s'agit, dans ce texte et dans cette plainte, des troupes de ligne et non pas des *scholares alæ*.

2. Ce qui serait un argument de plus en faveur de cette date (cf. p. 264-6).

3. *Vita Martini*, 5, § 1 : *Hilarium Pictavæ episcopum civitatis, cujus tunc in Dei rebus spectata et cognita fides habebatur :* les termes dont se sert ici Sulpice à propos du rôle d'Hilaire se réfèrent évidemment aux événements de 355-356, comme l'a déjà montré de Prato dans une dissertation trop oubliée (éd. de Sulpice, I, pp. 239 et s.), et c'est un nouvel et très fort argument en faveur de la chronologie de Giselinus et de Reinkens (p. 3, pp. 5-6).

4. *Vita Martini*, 5, § 1 et 2. — On s'étonne souvent qu'Hilaire ait pu offrir le diaconat à Martin, tout jeune encore, et on en prend acte contre Sulpice. Mais est-il certain que la limite d'âge pour la nomination au diaconat ait été, dès ce temps-là et partout, la trentième année (cf. le *Kirchen-Lexikon*, *s. v.*, c. 1670)? Sulpice n'aurait-il pu, par mégarde, écrire *diaconus* au lieu de *subdiaconus?* N'aurait-il point placé dès 356 un fait postérieur au retour de Martin à Poitiers en 360? Une erreur de ce genre ne permet pas d'incriminer l'ensemble de ce récit. — Fortunat semble s'être fait l'objection ou avoir connu un autre récit. Car c'est après 360, en effet, qu'il met la nomination comme exorciste (*Vita Hilarii*, 9, § 33). — Paulin de Périgueux, au contraire, accepte la donnée de Sulpice (I, v. 179 et suiv.).

5. Sulpice, *Vita Martini*, 6, § 4; le même, *Chr.*, II, 39, §§ 2 et 7; Jérôme, *De viris ill.*, 100; etc. Cf. Reinkens, *Hilarius*, Schaffouse, 1864, pp. 119 et suiv.; Tillemont, *Mémoires*, VII, p. 749.

l'armée après le début de la campagne, dans cette même année 356. — Hilaire est-il donc parti de Poitiers assez tard dans l'année pour pouvoir accueillir saint Martin?

La chose paraît d'ordinaire impossible[1]. — 1° D'une part, les opérations militaires, dit Ammien Marcellin, ne commencèrent que le 24 juin, par l'entrée de Julien à Autun, et ce n'est guère qu'en juillet qu'il a pu se trouver à Worms et y congédier Martin[2]. — 2° D'autre part, Hilaire a été exilé après le concile de Béziers, qui eut lieu au début de 356[3]. — On ne voit donc pas, au milieu de l'année, assez de marge entre le congé de Martin et l'exil d'Hilaire, pour placer un long séjour du néophyte auprès de l'évêque.

Je ferai cependant remarquer deux choses à propos de ces deux arguments :

1° En ce qui concerne le départ d'Hilaire, l'étude approfondie qu'on vient de faire de deux de ses œuvres (le premier libelle à Constance et les fragments historiques) a prouvé qu'il les composa après le concile de Béziers et avant son exil, et que par suite il a dû s'écouler entre ces deux faits des semaines et des mois[4]. Tout ce qui a été écrit récemment sur la vie de l'évêque de Poitiers, tend à élargir l'intervalle qui sépare les deux événements, et à reculer de plus en plus son départ vers la fin de l'année 356[5].

2° D'autre part, je suis fort étonné qu'Ammien nous donne la date du 24 juin pour le début des opérations militaires. De la part d'un jeune général, actif et avisé comme l'était Julien,

1. Par exemple, Antelmi, § 25, Tillemont, X, p. 772-773, Goyau, *Chronologie*, pp. 466-467, et d'une manière générale, tous ceux qui font naître Martin en 316.

2. Ammien, XVI, 2, 2 : *Satis omnibus comparatis octavum kalendas julias Augustodunum pervenit.*

3. Tout ce qu'on peut dire sur la date du concile de Béziers, c'est qu'il paraît avoir précédé le départ de Julien pour l'armée en juin (au dire d'Ammien, note 2).

4. Il a fallu, entre autres choses, échange de messagers entre les évêques du concile et la cour (*nuntiis synodi ad te*, dit Hilaire à Constance, *Ad Const. II*, 2, col. 565, Migne).

5. Marx, dans *Theologische Quartalschrift*, LXXXVIIIe année, 1906, pp. 390 et suiv. (conclusions, p. 405); Wilmart, *L'Ad Constantium liber primus*, dans la *Revue Bénédictine* de 1907, XXIV, p. 316 (conclusions); Massigli, *Recherches sur la crise arienne en Gaule et le rôle d'Hilaire de Poitiers* [ms., mémoire présenté pour le diplôme d'études supérieures à la Faculté des lettres de Paris], 1909, f° 174 et suiv.; le P. Feder, *Studien zu Hilarius von Poitiers*, I, Vienne, 1910 (*Sitzungsberichte*, CLXII), p. 119.

cela est fort surprenant. La Gaule était alors en proie aux Barbares, dit Ammien[1]; Julien aurait donc attendu l'été pour la délivrer? Ses autres campagnes commencèrent de très bonne heure[2] : pourquoi pas celle-ci? Le même Ammien nous dit un peu plus haut que Julien apprit au milieu des occupations de l'hiver le danger d'Autun, et qu'il courut la délivrer : le mot de *hiems* jure avec le 24 juin[3]. Après Autun, la campagne fut longue, il y eut le rassemblement de l'armée à Reims, puis Saverne, Worms, Mayence, et enfin Cologne; celle-ci fut reprise au plus tard en septembre[4] : j'hésite à borner la campagne à ces trois mois, juillet-septembre. Et je ne refuserai pas de croire à une erreur de tradition, pour la date du début, dans les manuscrits d'Ammien[5].

Dans ces conditions, il n'est pas impossible que Martin ait pu rencontrer Hilaire à Poitiers et séjourner quelque temps avec lui[6]. — J'ajoute que je n'affirmerai pas absolument cette rencontre, sur la seule foi de Sulpice Sévère : mais celui-ci, en la rapportant, ne voyait pas d'objection contre elle.

4° Les voyages de Martin pendant l'exil d'Hilaire.

Martin, continue Sulpice, quitta saint Hilaire avant l'exil

1. Ammien, XVI, 1, 1; XV, 8, 19; XVI, 2, 2 et 12.

2. En 357, *exacta hieme properavit* (Ammien, XVI, 11, 1); en 358, *anni maturitate non exspectata* (XVII, 8, 2); en 359, *anni tempore opportuno* (XVIII, 2, 3).

3. *Agens negotiosam hiemem ... nihil remittentibus curis...* (Ammien, XVI, 2, 1 et 2).

4. XVI, 2 et 3.

5. Il y a cependant des arguments, et très forts, en faveur du maintien, dans le texte d'Ammien, de cette date du 24 juin, *VIII kal. julias*, début de l'été. C'était la date consacrée pour le début des opérations militaires en Gaule : *operiens Julium mensem, unde sumunt Gallicani procinctus exordia* (Ammien, XVII, 8, 1); *exercitum ad Gallias constituimus destinare ... VIII die kal. Juliarum proxime veniente* (Cassiodore, *Variarum*, I, 24). Et Julien lui-même déclare (*Epist. ad s. p. q. Ath.*, p. 278, Sp. = p. 357, H.) que Constance lui donna l'ordre de gagner l'armée περὶ τὰς τροπὰς τὰς θερινάς [*sic:* χειμερινάς est une correction du P. Petau]. — Je me demande s'il ne faut pas distinguer deux parties dans la campagne de Julien : une première, pour délivrer Autun et la Gaule, en mai-juin, et une seconde, contre les Germains, après la concentration de l'armée à Reims (*ubi in unum congregatum exercitum,* XVI, 2, 8) : c'est à cette concentration que pourraient se rapporter la date du 24 juin et le στρατεύω ἀκμάζοντος τοῦ σίτου de Julien (p. 278 = p. 359). Un dédoublement semblable de la campagne eut lieu en 358 (XVII, 8, 2; cf. XVII, 8-10).

6. Dans le même sens, voyez la longue dissertation de J. de Prato, I, pp. 238 et suiv. Mais déjà la possibilité du séjour *aliquot mensibus* avait été indiquée par Giselinus (p. 407).

de ce dernier. Il franchit les Alpes, où il fut assailli par des brigands; il traversa l'Italie du Nord, où le diable le tenta près de Milan; il visita la Pannonie, où il revit ses parents et dont il fut chassé par les Ariens; il revint à Milan, dont il fut également chassé par les mêmes Ariens, et il attendit dans une retraite le retour d'Hilaire à Poitiers[1].

Je suis très frappé de ces voyages de Martin. Le motif qu'en donne Sulpice, revoir ses parents, n'explique ni le retour à Milan, ni les courses en Pannonie. Il a pu ou dû y avoir autre chose, que le biographe ne dit pas. Qu'on me permette quelques hypothèses suggérées par les événements contemporains et par les itinéraires du saint.

Il quitte la Gaule avant le départ d'Hilaire pour l'exil. Or, Hilaire vient d'écrire des mémoires justificatifs destinés à l'empereur Constance[2] : l'envoi de ces mémoires a dû précéder son départ. Qui sait si Martin ne fut pas de ceux qui portèrent au prince les écrits de l'évêque? Martin était fils d'un officier supérieur, et ancien garde du palais de Constance. Il était, dans l'entourage d'Hilaire, un des plus désignés pour une mission de ce genre.

De Poitiers, dit Sulpice, Martin gagne Milan par les Alpes[3]. Il arrive donc à Milan à la fin de l'année 356. Or, précisément, en ce temps-là et durant toute l'année 356, l'empereur Contance séjourne à Milan[4]. J'incline de plus en plus à croire que c'est à lui qu'avait affaire le courageux ami d'Hilaire.

Il est vrai que le seul épisode de ce voyage à Milan est qu'il y fut tenté par le diable : c'est du moins ce que raconte Sulpice[5]. Qui sait si ce diable sous forme humaine ne signifie pas simplement cette cour et cet entourage de Constance, pleins de séductions et de périls pour un jeune chrétien

1. *Vita Martini*, ch. 5 et 6.

2. J'indique les conclusions du P. Feder (pp. 151-152): *Hilarius vom Poitiers schrieb im Jahre 356 kurz nach der Synode von Biterræ, ehe er in die Verbannung ging, zu seiner Rechtfertigung ein historischpolemisches Werk. Von demselben sind mehrere Partien erhalten geblieben ... die beiden unter dem Titel des* LIB. I AD CONSTANT. *überliefert sind.*

3. *Vita Martini*, 6, § 1 : *Inde progressus quum Mediolanum præterisset.*

4. Il est à Milan le 29 octobre 356 (Tillemont, art. 40) et il y est encore au début de 357 (art. 41).

5. *Diabolus in itinere, humana specie adsumpta*; 6, § 1.

orthodoxe? si ce diable ne signifie pas peut-être l'empereur Constance lui-même, intéressé à détourner de la bonne voie les amis d'Hilaire? Constance n'était-il pas « la bête » ennemie de l'Église, comme dit saint Jérôme, l'acolyte du diable, comme disaient les amis d'Hilaire[1]?

De Milan, saint Martin gagne la Pannonie, et, dit son biographe, y combat presque seul contre la perfidie des prêtres, *adversus perfidiam sacerdotum solus pæne acerrime repugnaret*[2]. Nous sommes dans le premier semestre de 357, et nous sommes en Pannonie, dont la plus grande ville est Sirmium. Or, dans le cours de 357, Constance a séjourné à Sirmium, le grand concile occidental s'y est réuni par ses ordres, là s'est élaborée la résistance publique à l'orthodoxie[3]. — Il est naturel de penser que Martin y est allé, qu'il y a combattu, qu'il y a souffert, et naturel aussi de supposer qu'il s'y est rendu comme représentant de saint Hilaire.

De Pannonie, il revient à Milan, dont l'exile l'évêque arien Auxentius[4]. On sait que Constance est également revenu de Sirmium à Milan dans le cours de l'automne de 357[5], mais je me garde d'établir une coïncidence entre les deux faits. Ce que je veux simplement noter, c'est qu'Auxentius, évêque de Milan, fut le principal auxiliaire occidental de Constance dans sa lutte contre l'orthodoxie, et que Martin, pendant l'exil d'Hilaire, alla se poster à Milan, comme pour défier Auxentius[6].

1. Jérôme, *In Luciferianos*, § 19, Migne, col. 175. Le nom du diable apparaît constamment dans les invectives contemporaines contre Constance et les Ariens; voyez notamment Lucifer de Cagliari : *Viam istam tuam* [à Constance] *quam per Arium instituerat diabolus* (c. 98, Migne). Et les actes du concile de Paris, qui sont œuvre de saint Hilaire, ont consacré ce rapprochement : *Fraudem diaboli et conspirantia adversus ecclesiam domini hæreticorum ingenia cognovimus* (Mansi, II, c. 357).

2. *Vita Martini*, 6, § 4.

3. Tillemont, art. 42 et 45; *Mém.*, VI, pp. 416-418; Hefele, éd. fr., I, II, p. 899; Massigli, f° 95 et suiv.; etc.

4. *Vita Martini*, 6, § 4 : *Mediolani sibi monasterium statuit. Ibi quoque eum Auxentius... gravissime insectatus est.* Il ne peut, du reste, s'agir de la fondation d'un monastère (*non monasterium hodierno sensu, ubi plures cohabitant*, dit justement Hornius), cela signifie seulement qu'il vécut dans la solitude, *in cella* (en dernier lieu, Regnier, p. 55). — Si l'on en croyait la vie apocryphe de Maurilius d'Angers, attribuée à Fortunat, ce que saint Martin aurait fondé à Milan, ce serait un monastère-séminaire dans le genre de Marmoutiers (1, § 1) : *A beato Martino, qui illis temporibus Mediolani sibi monasterium collocaverat, sacris litteris et liberalibus studiis institutus est.* Mais ce détail manque dans la plus ancienne vie du saint, écrite par Magnobod (*Acta*, 13 sept., IV, p. 72).

5. Sur ces voyages de Constance, voyez Tillemont, note 39.

6. Pour qu'Auxentius ait persécuté et expulsé Martin, il faut que ce dernier ait

De tout cela il résulte, sans certitude, que le rôle de Martin a été, dans cette crise, plus considérable qu'on ne pense. Je le trouve toujours aux endroits et aux heures décisives de la lutte. Commen. ne pas supposer qu'il a été le délégué spécialement choisi par saint Hilaire pour porter ses messages et plaider sa cause?

Aussi, dès qu'il apprit la grâce et le retour d'Hilaire, il quitta sa retraite et tâcha de le rejoindre à Rome[1]. — Nous ne savons pas ce qu'Hilaire fit à Rome et ce que Martin aurait pu y faire. Mais je doute qu'il n'y ait pas eu à ce voyage un autre motif que le désir de se revoir.

Hilaire était parti de Rome quand Martin y arriva. Le jeune homme prit alors, derrière son maître, la route des Gaules, et il rejoignit Hilaire, qu'il ne devait plus quitter[2].

Toute l'histoire de cette crise arienne est, on le voit, pleine de mystères et de doutes. Sulpice Sévère, visiblement, n'a pas voulu préciser sur le rôle joué par saint Martin. Son but, en écrivant sa vie à la façon d'un Salluste[3], ce n'est pas d'expliquer l'enchaînement des faits, c'est de coudre bout à bout un certain nombre d'épisodes pittoresques et caractéristiques; et ces

été autre chose qu'un ermite. Pour qu'il se soit décidé à vivre en ermite dans l'île Gallinara seulement après cette expulsion de Milan, et pour qu'il ait quitté cette île tout de suite après le rappel d'Hilaire, il faut que cette réclusion sur la côte ligure ait été plus ou moins obligée. Et je me demande s'il n'a pas été envoyé là en exil par ordre de Constance. Ces sortes d'exil dans les îles du littoral ne furent point rares au IVe siècle dans les cas de persécution religieuse et autre (Sulpice, *Chr.*, II, 51, 3; Ammien, XXII, 3, 6; XXVIII, 1, 23; etc.).

1. *Romæ ei temptavit occurrere profectusque ad Urbem est. Cum jam Hilarius prætерisset*, etc., 6, § 7; 7, § 1. Je ne vois pas de sérieux motifs de douter de ce passage d'Hilaire à Rome. Il venait de Constantinople, où il a pu s'embarquer pour l'Occident. Reinkens, *Hilarius*, pp. 224-228. — Il n'est pas, du reste, impossible qu'il se soit ensuite, à Rome, embarqué à destination de Narbonne ou de Marseille (ce qu'on faisait souvent alors; Brochet, *La Correspondance de Paulin*, 1906, pp. 25, 26, 97; etc.). — Cela explique qu'on ait pu le faire passer en vue de l'*insula Gallinaria*, le lieu de retraite de Martin (Fortunat, *Vita Hilarii*, 10, § 35). L'île Gallinara (Gallinara, près d'Albenga) est, en effet, sur la route des navires qui vont du Tibre en Gaule en longeant le littoral, et le chenal qui la sépare du rivage est un bon abri contre les vents du large (*Instructions nautiques*, p. 24, n° 922). — Si Martin a été à Rome par terre, ce qui était naturel partant d'un rivage sans bateaux, si Hilaire s'est embarqué à Rome pour Marseille, ils devaient nécessairement se manquer. Je ne vois rien là que de très simple.

2. *Vita Martini*, 7, § 1.

3. Une chose à remarquer, c'est que Sulpice a voulu faire non seulement un traité d'édification, mais un livre de classe qui pût supprimer Homère ou Platon. Il faut, dit-il, que saint Martin remplace les héros classiques, Hector et Socrate (1, § 3): *Quid posteritas emolumenti tulit legendo Hectorem pugnantem aut Socratem philosophantem?* et, disant cela, Sulpice fait certainement allusion aux livres qui formaient en ce temps-là

épisodes, il les choisit de manière à faire de Martin un nouveau Christ[1], tenant tête à César, tenté par le diable, convertissant les gens de mauvaise vie, ressuscitant les morts, évangéliste violent et thaumaturge émérite[2]. Mais, à placer les faits et gestes de Martin dans la chronologie des événements de son temps, nous devinons qu'il a été d'abord bien autre chose[3].

5° La fondation du monastère de Ligugé.

Tout de suite après le retour de Martin et d'Hilaire à Poitiers, Sulpice Sévère place la fondation, par le premier, du monastère de Ligugé[4].

On a révoqué en doute, au moins pour cette époque, l'existence de ce monastère. Ce que Martin établit près de Poitiers, dit-on, ce ne fut pas une confrérie, mais tout simplement une retraite pour lui et pour un disciple[5].

Pourtant, à lire Sulpice Sévère, il semble bien que l'auteur ait entendu cette fois un vrai monastère, une réunion assez nombreuse d'hommes vivant les uns près des autres. Il nous dit bien qu'un catéchumène vint se joindre à Martin, *se ei*

l'instruction des enfants, car Paulin de Pella, tout jeune encore, avait alors pour sujets d'études *dogmata Socratus et bellica plasmata Homeri* (*Eucharisticos*, v. 73). — Au reste, je ne connais aucun écrivain qui, à ce point de vue, ait tenu le plus longtemps la place qu'il souhaitait. La Vie de saint Martin est demeurée un ouvrage classique juqu'à ces dernières années dans certains milieux : voyez l'édition pour les classes qu'en a faite Dübner chez Lecoffre, édition toujours portée sur le catalogue de la vente courante.

1. Cette idée, de rapprocher Martin du Christ, est bien visible ; cf. *Dial.*, I = II, 7, 5.

2. Je me demande si Sulpice n'a pas eu également en vue de supplanter les vies d'Apollonius de Tyane, qui étaient encore fort recherchées au IVe siècle (Vopiscus, *Aurélien*, 24, § 9 ; Ammien, XXI, 14, 5 ; XXIII, 6, 19 ; etc.)

3. L'auteur de l'admirable édition bénédictine de saint Hilaire, Coustant, semble bien pencher aussi de ce côté (*S. H. opera*, 1693, p. XCIV). Et il semble que Mgr Duchesne se soit aussi douté qu'il y avait chez Martin quelque chose de plus que ce que nous savons (*Hist. anc. de l'Église*, II, 2e éd., 1907, p. 526).

4. *Haut longe sibi ab oppido monasterium conlocavit ;* 7, § 1. La localité est nommée par Fortunat, *Vita s. Hilarii*, 12, § 41 : *In vico Locoteiaco*, et par Grégoire de Tours, *De virt. s. Martini*, 4, 30 : *Locotigiacensim*. Les monnaies porteront *Locoteiaco* (Prou, n° 2320). Comme l'a bien vu Holder (II, c. 303), ce fut primitivement le domaine d'un *Lucotius* ou d'un *Lucoteius*. — Je ne pense pas que l'on puisse conclure du *fratribus* de Sulpice (5, § 3) que le monastère existât dès 357 (Besse, *Revue Bénédictine*, XVIII, 1901, p. 265). Cela, pourtant, n'est pas impossible en soi.

5. « Ermitage », « l'ermite de Poitiers », dit M. Babut, *Priscillien et le Priscillianisme*, 1909, p. 79, note 1.

quidam catechumenus junxit; mais aussitôt après, l'auteur ajoute que ce catéchumène étant mort, les derniers devoirs lui furent rendus par ses frères, *fratrum officio.* Je ne crois pas que cela puisse signifier autre chose que ses confrères en vie monastique[1].

Pour différer de quelques années encore l'introduction du monachisme en Gaule, pour la reculer jusqu'à la fondation de Marmoutiers après 370, on n'a d'autres motifs que la défiance inspirée par Sulpice Sévère[2].

Mais pourquoi se défier de lui à ce propos? Saint Martin, toute sa vie, aura le désir de fondations de ce genre[3]. Nul ne conteste qu'une fois chef de l'église de Tours, il ne l'ait dotée du monastère de Marmoutiers[4]. En 360, à son retour à Poitiers, il est, pour la première fois de sa vie, libre et en sûreté, maître de sa vocation : pourquoi n'aurait-il pas réalisé aussitôt son rêve le plus tenace?

Il se trouvait, en 360, dans le diocèse dont saint Hilaire avait fait le boulevard de l'orthodoxie en Occident[5]. Hilaire, intelligent, audacieux, batailleur[6], avait devant lui une belle œuvre à terminer : l'unité de la Gaule chrétienne à faire ou à rétablir[7], les campagnes à conquérir sur les idoles[8]. La fondation de monastères pouvait collaborer à sa tâche[9].

Car il faut regarder ces monastères occidentaux non pas comme des lieux de retraite, mais plutôt comme des lieux d'étude et d'exercices. Ce furent, à leur début, surtout des séminaires, d'où sortirent des évêques et d'où partirent des

1. Sulpice, *Vita Martini,* 7, § 1 et 2.

2. Cela semble être demeuré la pensée de M. Babut, *Priscillien,* p. 93, note 1. Cf. ici p. 278, note 1.

3. *Vita Martini,* 2, § 4; 6, §§ 4 et 5; 10, § 5; 13, § 9.

4. *Vita Martini,* 10.

5. Sulpice, *Vita Martini,* 5, § 1; *Chron.*, II, 45, §§ 3-7; concile de Paris, Mansi, III, c. 357-362.

6. Sulpice, *Vita Martini,* 5, § 2; *Chron.*, II, 45, §§ 3-7; Fortunat, *Vita Martini,* I, 123 et suiv.; etc.

7. *Chron.*, II, 45, §§ 5-7; concile de Paris, *loc. cit.*

8. Cela résultera des événements postérieurs à 360. Cf. les vers célèbres : *Signum, quod perhibent esse crucis Dei, magnis qui colitur solus in urbibus* (Riese, n° 893, v. 105-106).

9. M. Massigli (f° 165 et suiv.) a bien montré les motifs qui ont pu pousser Hilaire à favoriser la fondation de saint Martin.

missionnaires[1]. Martin, dit Sulpice, ne resta pas enfermé dans sa cellule de Ligugé; il faisait des absences qui pouvaient durer jusqu'à trois jours[2]; on le voyait aux abords des domaines des grands[3]. Il fallait bien qu'il fût connu très loin de Ligugé et de

1. Cela, évidemment, n'est d'abord attesté en Gaule que pour Marmoutiers (*Vita Martini*, 10). Mais je ne vois aucun empêchement à dire la même chose de Ligugé, où Martin devint *potens etiam et apostolicus* (7, § 7), d'où il sortit pour être évêque (9, § 1), où il avait des « frères » (7, § 2), où il formait des disciples (*institui disciplinis*, 7, § 1). Et je ne crois pas qu'on puisse alléguer ici le texte de Paulin de Périgueux (I, 296 : *Construit hic cellam fessis solacia membris*), qui se borne à paraphraser Sulpice, plus ou moins exactement.

Dans son livre, très habilement charpenté, sur Priscillien (cf. *Revue*, 1909, p. 382-5), M. Babut tend à donner à cette organisation du monachisme français une origine espagnole. Saint Martin, dit-il (p. 79), n'a été d'abord qu'un « saint à la mode égyptienne », « ermite » ou « itinérant », qui serait « venu à Poitiers de la côte ligure »; c'est, on le voit, une conception du saint tout à fait différente de celle que nous a suggérée ici le récit de Sulpice. Le monastère martinien, séminaire de prêtres, ne « paraît » s'être constitué, dit M. Babut, que sous l'influence de « la confrérie » espagnole », à laquelle se rattache Priscillien (p. 93). Ce n'est pas impossible, assurément, mais à la condition de ne tenir aucun compte de Ligugé, du passé de Martin, et de l'activité de saint Hilaire. Ce que, jusqu'à un texte formel, je me refuse à faire. — M. Babut avait ébauché sa thèse dès 1897 (*Positions*, p. 46).

Je ne suis pas, du reste, aussi convaincu que M. Babut (et c'est là, ce me semble, une des idées capitales de son livre) que « la confrérie » des saints espagnols ne formait les siens « à la sainteté que pour les préparer au gouvernement des âmes, pour les rendre dignes d'être élus à la prêtrise et à l'épiscopat » : « faire du monachisme l'école du sacerdoce, personne en Occident ne paraît avoir eu cette idée avant nos religieux espagnols » (pp. 92-93), dit M. Babut. Je lis avec soin les trois textes de Priscillien sur lesquels s'appuie M. Babut : je n'y vois pas très nettement cette conception du monastère-séminaire que nous retrouvons clairement dans le Marmoutiers de saint Martin. Voici ces textes. — 1° Priscillien, p. 17, Schepss : *Tendimus*, dit Priscillien, *ad consummationem sanctorum, in opus ministerii, in ædificationem corporis Christi*. Comme c'est un passage de saint Paul (*Ad Ephesios*, 4, 12), je ne crois pas qu'on puisse l'alléguer comme preuve en faveur d'une idée nouvelle. — 2° Priscillien, p. 40, écrit que beaucoup d'entre eux étaient recherchés comme prêtres, *multi ex his post professionem ad sacerdotium peterentur*. Cela signifie que des confrères étaient devenus fort souvent des prêtres, mais cela n'implique pas une organisation à la fois de monastère et de séminaire. — 3° Même remarque à propos du dernier passage de Priscillien, p. 35 : *Alii nostrum jam in eclesiis electi Deo, alii vita elaborantes ut eligeremur*. Tout cela indique un vif désir, chez les confrères, de devenir prêtres ou évêques. Mais jusqu'à nouvel ordre, je ne trouve là rien de semblable à un monachisme, école du sacerdoce. — Et c'est ici, je le répète, un des points essentiels du livre de M. Babut. Car, si son interprétation de ces trois textes est solide, si les conséquences qu'on en tire sont justes, c'est aux Espagnols du cercle de Priscillien qu'il faut attribuer le mérite de la rénovation religieuse de l'Occident. — Qu'il y ait eu plus d'un point commun entre l'œuvre de Priscillien et celle de Martin, c'est ce qui est évident, et ce qu'avait mis en lumière, entre autres, M. Lavertujon, dans un livre fort curieux, très souvent pillé depuis son apparition, presque jamais cité (*La Chronique de Sulpice*, surtout t. II, 1899). Mais de là à voir chez l'un l'imitateur de l'autre, il me semble, jusqu'à plus ample informé, que le pas ne doit pas être franchi. — Cette idée, de plus en plus forte chez M. Babut, de voir Priscillien à l'origine des pensées et des polémiques de l'époque théodosienne, reparaît encore dans son dernier travail sur *Paulin de Nole et Priscillien* (*Rev. d'hist. et de litt. relig.*, 1910, p. 275 : « Paulin a passé par le priscillianisme, et en a gardé tout l'essentiel »).

2. *Vita Martini*, 7, § 2.

3. *Vita Martini*, 8, § 1.

Poitiers, puisqu'il finit par être évêque de Tours, aux acclamations d'une multitude venue même des villes voisines[1].

D'ailleurs Ligugé n'est pas pays perdu. C'est à deux heures à peine de Poitiers, sur une rivière aux bords toujours vivants, dans une région riante et peuplée. Et près de là passe la grande route de l'Occident gaulois, celle qui va de Trèves à Bordeaux et en Espagne, une des plus passagères du monde romain.

Si Martin s'est installé à Ligugé, je doute fort que ce soit en ascète ami de la retraite et du repos. Au surplus, il ne faut point voir en lui, à ce moment ni à aucun moment de sa vie, un simple ascète, un moine itinérant et girovague. Partout où Sulpice marque sa présence, à Milan, à Rome, en Pannonie, à Poitiers, c'est là où il y a des luttes à soutenir. Et s'il est resté quelques mois isolé dans un îlot ligure, c'est que les hérétiques l'ont chassé de partout. A Poitiers ou à Ligugé, c'est aussitôt un poste de combat qu'il a choisi.

Aussi Sulpice Sévère date-t-il de ce double retour d'Hilaire et de Martin les plus beaux temps de l'Église des Gaules, et fait-il de cet événement comme l'ère des missions conquérantes. Dans ses *Chroniques,* il nous montre Hilaire multipliant les réunions des conciles et délivrant la Gaule de l'hérésie[2]. Et dans sa *Vie de saint Martin*, il nous montre le jeune prêtre devenu « un puissant apôtre »[3]. L'expression annonce, non pas un ascète qui vit dans sa cellule, mais un chef de moines qui prêche et combat.

Il ne faut point séparer les faits religieux des faits politiques. En cette même année 360, Julien se brouille avec Constance, puis commence à gouverner comme seul Auguste[4]. Son règne est contemporain des premières victoires d'Hilaire et des premières tentatives de Martin[5]. Je ne peux pas dire qu'il les ait encouragées, mais il les a permises[6]. Nulle part

1. *Vita Martini*, 9, §§ 1-2.
2. *Chron.*, II, 45, §§ 5 et 7.
3. *Vita Martini*, 7, § 7 : *Ab hoc tempore* [le premier miracle après la fondation de Ligugé] *beati viri nomen enituit, ut qui sanctus jam ab omnibus habebatur, potens etiam et vere apostolicus haberetur.*
4. Goyau, *Chronologie*, pp. 481-483.
5. Ici, note 6.
6. C'est ici que se place la grosse question du concile de Paris, qui sanctionna le

nous ne voyons que l'un ou l'autre, ni aucun de leurs amis en Occident, n'ait souffert par lui[1]. Sulpice Sévère, après les périls que son héros a rencontrés sous Constance, ne présente plus devant lui, sous Julien, qu'un chemin triomphal. Et là où on attendrait, chez les chroniqueurs chrétiens de l'Occident, la colère et la rancune à l'endroit de l'Apostat, on lit ces mots d'allégresse : *Tunc jam et lumen nostrum exoritur novisque lampadum radiis Gallia perlustratur*[2].

Tout ce qui précède repose uniquement, je le répète, sur le témoignage de Sulpice Sévère. Détruisez-le, et il faudra se figurer tout autrement saint Martin. Ou plutôt il faudra dire que, jusqu'à son avènement comme évêque de Tours, nous l'ignorons complètement[3]. J'avoue hésiter encore beaucoup à condamner Sulpice au nom de l'adage *Testis unus, testis nullus.* Car le même proverbe pourrait s'appliquer à tous les textes qui nous ont transmis l'histoire de ces temps obscurs.

Camille JULLIAN.

triomphe d'Hilaire, et de la part qu'y prit Julien. Pour la date on hésite toujours entre la fin de 360, 361 et même le début de 362 (Mansi, III, c. 361-362 ; etc.). Julien, parti pour le Midi en octobre-novembre 360 (Ammien, XX, 10, 3 ; XXI, 1, 4), ne peut guère y avoir assisté. Cela cependant n'est pas impossible. C'est le moment où, pour s'attacher les esprits en Gaule, *adhærere cultui Christiano fingebat,* il assistait solennellement aux offices (Ammien, XXI, 2, 4-5). Je suis d'autre part très frappé de ce que ce concile se réunit à Paris, le séjour préféré de Julien (cf., de même, de Vos, *Revue des Études anciennes*, 1910, p. 65). L'entente de Julien avec Hilaire et les orthodoxes de la Gaule lui était évidemment fort utile contre Constance. Cf. Massigli, f° 148 et suiv. — Je suis également très frappé des rapports qui *ont pu* unir Martin, Julien, Hilaire. Martin a été le garde du palais de Julien, dont il a reçu le congé (p. 265, note 2); nous avons marqué les relations *possibles* entre Martin et Hilaire avant 360 (p. 270-2); Hilaire et Martin *ont pu* se rencontrer à Béziers ou à Vienne au palais de Julien en 355-356, et *certainement* en ce temps-là, Hilaire et Julien ont été en rapports; Julien fut bien l'auteur apparent de l'exil d'Hilaire, mais sur l'ordre de Constance, et Hilaire, à ce propos, traite avec éloge le césar : *Nec levem habeo querelæ meæ testem* DOMINUM RELIGIOSUM CÆSAREM TUUM JULIANUM, *qui plus in exilio meo contumeliæ a malis quam ego injuriæ pertulit*, dit saint Hilaire (*Ad Const. II*, 2, Migne, col. 565). Toutes ces coïncidences font qu'on peut supposer qu'il y a eu, entre ces trois hommes, des relations en des ententes qui ne nous ont pas été rapportées. — Tout cela, bien entendu en partant du texte de Sulpice Sévère : s'il s'écroule, toutes ces coïncidences disparaissent.

1. Hefele (éd. fr., I, II, p. 960) est peut-être un des écrivains modernes qui ont été, à ce propos, les plus justes pour Julien.

2. Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, I, 39.

3. Les attaques contre Sulpice sont certainement antérieures à Baronius : c'est lui, je crois, qui a été le premier à les développer énergiquement. En dernier lieu, Babut, *Priscillien,* p. 79, note 1 : « Tout le début de la *Vita Martini*, jusqu'à l'élection, est d'une information suspecte, et les données chronologiques que Sulpice Sévère fournit sur son héros sont incohérentes. » La plus vigoureuse et la plus minutieuse attaque contre Sulpice est encore celle de Joseph Antelmi, *De ætate sancti Martini*, Paris, 1693 (cf. § 35, *Sulpicii caligo circa initia Martini,* et dans tout le traité).

LA RACE DE CRO-MAGNON EN ESPAGNE

D'APRÈS M. ANTÓN FERRÁNDIZ

Parmi les conférences faites à l'Université de Bordeaux, pendant la Semaine espagnole (30 mai-4 juin 1910), par les professeurs de l'Université de Madrid, il en est une qui doit être analysée ici. C'est celle qu'a donnée, sous les auspices de la Faculté des Sciences, dans la grande Salle de l'Institut de Géographie de la Faculté des Lettres, M. Antón Ferrándiz, directeur du Musée anthropologique de Madrid. Elle avait pour titre : « La race bordelaise fossile de Cro-Magnon et les races espagnoles. »

Nous en résumons les principaux développements.

Quand Louis Lartet, en 1868, eut mis à jour, dans une grotte des bords de la Vézère, le premier spécimen de l'homme fossile contemporain de l'*elephas primigenius*, Broca, étudiant le crâne et le squelette, détermina les caractères distinctifs de cette race quaternaire, appelée dès lors, du nom du site où avaient été dirigées les fouilles, race de Cro-Magnon. A cette race sont dues les inventions d'art qui se rencontrent dans les grottes de cette région du Périgord et correspondent à l'industrie de la pierre magdalénienne de Mortillet.

Or, la même race, avec les mêmes orbites basses et quadrangulaires, avec la même désharmonie entre l'ampleur du crâne et l'étroitesse du visage, existe en Espagne. M. Antón Ferrándiz l'y a découverte. Seulement, au sud des Pyrénées, les crânes offrant tous les indices du quaternaire se trouvent, non dans le quaternaire, comme en Périgord, mais dans le postquaternaire, c'est-à-dire, tantôt dans le néolithique primitif, tantôt dans le néolithique postérieur, qui aboutit, sans interruption aucune, à l'*homo iberus*.

Du fait que l'homme de Cro-Magnon appartient au quaternaire en France et au néolithique en Espagne, il résulte, contrairement à la théorie de Mortillet, qu'il n'y a pas d'*hiatus* entre les deux périodes. Sous le rapport de l'ethnographie, elles se font suite.

La race de Cro-Magnon est partout répandue en Espagne, parmi les Charros de Salamanque et les Maragatos d'Astorga, comme dans les montagnes d'Aragon. On peut l'étudier notamment au Musée anthropologique de Madrid qui possède une riche collection de types dolichocéphales, où l'on voit graduellement s'élargir les orbites à mesure que l'œil, jadis petit, se développe, en abandonnant la vie des cavernes, pour percevoir la lumière. On a pu étudier aussi la même race aux Canaries, non seulement dans ses crânes (mission Verneau), mais dans ses habitudes, puisqu'en pleine époque historique, — quand les îles furent occupées au xve siècle par les Espagnols, — la population, celle des Guanches, en était encore au stade néolithique et à l'ignorance des métaux. L'*homo iberus* est une dérivation pure et simple de l'homme de Cro-Magnon. Étant le seul que l'on ait jusqu'ici trouvé dans les grottes et les dolmens d'Espagne, il est le seul à qui l'on puisse attribuer l'architecture mégalithique.

En dehors de la Péninsule, on peut suivre l'extension du crâne dolichocéphale néolithique depuis le détroit de Gibraltar jusqu'à l'Inde. Des photographies représentant les échantillons spécifiques des diverses races indigènes de l'Afrique du Nord prouvent la parenté des Berbères du Rif marocain ou des Égyptiens de l'époque pharaonique avec les Basques et les Aquitains primitifs. On sait d'ailleurs que le basque et le berbère sont l'une et l'autre des langues agglutinantes.

Toutes ces données de l'anthropologie sont d'accord avec celles des textes littéraires. Le *Périple* de Scylax atteste que les Ibères s'étendaient jusqu'au Rhône. Dans le premier chapitre de ses *Commentaires*, César, relatant les trois grandes divisions de la Gaule, place les Belges au nord de la Seine et de la Marne, les Celtes entre Seine et Garonne, les Aquitains, c'est-à dire les Ibères, entre Garonne et Pyrénées. N'est-il pas curieux

de noter, comme persistance d'habitudes psychologiques, que le domaine de l'*homo iberus* en France correspond à la zone de propagation du sport espagnol par excellence : celui des courses de taureaux ?

Quant au Celte, *homo alpinus*, petit, trapu, de type brun clair et de crâne brachycéphale, il ne forme pas seulement la majeure partie du peuple français : il a aussi de nombreux représentants en Espagne, particulièrement sur les hauts plateaux de Castille et le long du littoral des Cantabres. S'il n'a pas entamé les hauts bastions de montagnes, en revanche, dans certaines régions de plaines, il comprend plus de 30 o/o de la population.

La conclusion de la remarquable conférence de M. Antón Ferrándiz fut que la parenté ethnique entre les deux nations que séparent de moins en moins les Pyrénées, date d'une époque bien antérieure à celle de l'âge historique et qu'elle a des racines plus profondes encore que celles dont on parle quand on fait allusion à la fraternité des races latines [1].

Georges RADET.

1. De la thèse qui vient d'être soutenue on rapprochera les observations faites par M. P. Vidal de la Blache dans son *Tableau de la Géographie de la France (Histoire de France* de Lavisse, t. Ier, p. 27-30) :

« Les anciens qui visitaient la Gaule étaient frappés, aux approches de la Garonne, de changement dans le type, la langue, les mœurs des habitants ; ils traduisaient cette impression en disant que les Aquitains tenaient des Ibères plus que des Gaulois... Les recherches de l'anthropologie montrent que ces analogies remontent aux temps préhistoriques, bien au delà de l'époque déjà avancée où un nom commun, celui d'Ibères, était parvenu à s'établir sur la péninsule...

» Dès le Périgord, on se trouve en présence des groupes humains dolichocéphales à cheveux très noirs, dont le type s'écarte autant des brachycéphales du Massif Central que des dolichocéphales blonds du nord de la France. Les populations pyrénéennes sont, il est vrai, assez différentes entre elles : le Navarrais à visage long et mince ; le Basque aux tempes renflées et au menton pointu, aux larges épaules et aux hanches rétrécies comme un ancien Égyptien ; le Catalan à large face et à épaisse encolure, ne se ressemblent guère. Mais ils représentent des éléments qui n'existent pas ailleurs dans la composition ethnique de la France ; ce sont les avant-gardes dont il faut chercher le centre au delà, vers le Sud. C'est ainsi qu'à travers nos contrées sub-pyrénéennes apparaît l'image d'une contrée plus vaste, de ce continent en petit qu'on nomme la Péninsule ibérique. »

JUNON ALLAITANT HERCULE?

TERRE CUITE GALLO-ROMAINE

(Planche X)

La figurine de cette planche fait partie de la collection Victor Bordes à Bordeaux[1]. D'après la provenance ordinaire des objets gallo-romains de cette collection, celle-ci viendrait de Bordeaux et sans doute des fouilles faites dans le cours du XIXe siècle, rue Saige. Mais je ne peux l'affirmer.

En tout cas, l'origine gallo-romaine de cette statuette ne fait aucun doute. Elle appartient à la classe si nombreuse des figurines en terre-cuite blanche, et en particulier des images de déesses-mères. Elle mesure 125 millimètres de hauteur.

Mais celle-ci offre un sujet qui, jusqu'à plus ample informé, est nouveau dans ce genre d'objets. La déesse allaite un grand et gros garçon, robuste et solide, qui se tient debout pour lui prendre le sein.

Je me demande si le prototype de cette figurine[2] ne serait pas l'image de Junon allaitant Hercule[3]. On sait le rapport étroit qui fut établi en Gaule entre le culte des déesses-mères et le culte de la Junon classique[4].

C. J.

1. C'est la collection qui a fourni le plus beau et le seul exemplaire complet, je crois, de la figurine de *Pistillus* au type du « lit nuptial » ; cf. Amtmann, *Lit nuptial*, 1892 (extrait de la *Soc. Arch. de Bordeaux*, XVII); Blanchet, *Supplément*, p. 67-69.

2. Sur les prototypes classiques des figurines gallo-romaines, cf. en dernier lieu Blanchet, *Étude sur les figurines*, etc., *Supplément* (= *Mém. des Ant.*, LX), 1901, p. 9 et suiv.

3. Dans la figure reproduite par le *Dictionnaire* Saglio, n° 3754, p. 83, Hercule, quoique au sein de Junon, est figuré en jeune homme.

4. Quoique l'influence égyptienne soit fort possible en Gaule, je ne crois pas ici à quelque imitation de Sebek-nit allaitant Horus (en dernier lieu, Churchward, *Signs and Symbols of primordial Man*, p. 122).

A ALÉSIA

LE TEMPLE DE MORITASGUS

---

11 juin 1910.

Mon cher Ami,

Le temple octogonal de la Croix-Saint-Charles, au mont Auxois, était celui du dieu Moritasgus, et je crois bien que nous sommes en train d'en déblayer le portique, construit, comme vous le savez, en son nom et au nom de sa femme et de ses deux filles, par Tib. Claudius Professus Niger, parvenu à tous les honneurs dans les deux cités des Éduens et des Lingons[1].

Du temple provient un éclat de pierre, *de forme arrondie,* avec les lettres.. RITA.., que j'avais cru détaché d'un milliaire. Il faut lire :

aug. sac.
deo Apollini
*mo*RITAS*go*

Les ruines de ce qui pourrait être le portique viennent, en effet, de nous fournir deux inscriptions qui ne laissent pas de doute à cet égard. L'une est gravée, en caractères nettement formés, probablement du Ier siècle, sur une cuisse de pierre, offerte en ex-voto, et décorée d'un dauphin de chaque côté. En voici la copie :

AVG· SAC
DEO APOLLIN*i*
MORITASGO
CATIANVS
OXTAI

Je ne sais pas — je m'en assurerai tout à l'heure — si le nom gaulois *Oxtaius* a déjà été signalé.

L'autre inscription, aussi en fort beaux caractères, mais partielle-

1. *C. I. L.*, XIII, n° 2873.

ment détruits, se lit sur une base demi-cylindrique de pierre supportant l'image d'un tronc humain. Elle est ainsi conçue :

AVG· SAC *deo* APOLLIN*i*
MORITA*sgo* *n*AVIVS· ALI
D*i*OFANES *fec*ER· LIB· P

Ce texte, un peu difficile à lire, aura besoin d'être revu ; mais l'essentiel est certain.

La partie déblayée de ce que je crois être le portique a déjà 42 mètres de long, et nous ne sommes pas au bout. On n'a, du reste, recommencé les fouilles que depuis huit jours.

Une tête de griffon, en pierre, et de nombreux menus objets complètent nos trouvailles. Il faut y ajouter du marbre en quantité, des portions, quelquefois grandes comme la main, de mosaïques, des enduits peints, etc.

Les monnaies sont aux effigies de Néron, Trajan, Hadrien, Antonin le Pieux, Sevère Alexandre, Tétricus, Postume, Julien, Constantin Ier, et d'autres que j'oublie, car je cite de mémoire.

En sommes, notre seconde campagne de fouilles s'ouvre sous de très favorables auspices. J'ai dans l'idée que nous ferons, cette année, des découvertes sensationnelles.

É. ESPÉRANDIEU.

Ce nom de *Moritasgus,* devenu épithète d'Apollon et de dieu de source, n'en est que plus curieux. Il doit signifier quelque chose de « marin », *mor-* = *mare.* Mais *tasgus?* une plante? l'if?? un animal? En tout cas, l'attribution à l'Apollon gaulois d'un élément marin est une nouveauté importante, et le rapproche encore (je le crois du moins) de l'Apollon grec.

C. J.

ORIGINE DU NOM DE PLANTE « SALIUNCA »

I

En cherchant la source géographique du terme *saliunca*[1], j'avais tout d'abord pensé au nom similaire des Salyes ou Saliens, bien connus dans l'histoire de la Provence. Mais j'y avais tout de suite renoncé, parce que M. Camille Jullian arrête à l'est leur territoire vers Brignolles et les îles d'Hyères, estimant que Strabon les fait commencer trop près d'Antibes[2]. J'y reviens aujourd'hui, après m'être assuré qu'il y a lieu de distinguer entre la donnée de Jullian, qui vise surtout l'état politique du pays aux Ier et IIe siècles de notre ère, selon Pline et Ptolémée, et la donnée de Strabon qui se rapporte à un état antérieur à l'organisation administrative établie par Auguste. Strabon, le seul auteur ancien qui traite vraiment des Salyes, est si formel, tant dans l'ensemble de sa rédaction que dans le détail des lieux précisés, au sujet de leur aire d'extension, qu'il ne peut pas ne pas exprimer une opinion courante de son temps, juste ou non. Cela suffit à ma thèse et m'autorise à me couvrir de son autorité.

Strabon mentionne d'abord à plusieurs reprises les Salyes dans son chapitre relatif à la Narbonnaise (IV, 1), pour nous dire que « les Marseillais et eux, οἱ Σάλυες, en détiennent tout le littoral tourné au Midi, jusqu'[au pays des] Ligures, partie italienne, et au fleuve du Var, où commencent la Narbonnaise et l'Italie » (IV, 1, 3); — que diverses villes, dont Antibes et Nice « sont des remparts opposés à la nation des Salyes, τῷ τῶν Σαλύων ἔθνει, et aux Ligures des Alpes » (IV, 1, 5); — que « les montagnes des Salyes remontent du couchant vers le nord, tandis que leur littoral court droit à l'ouest » (IV, 1, 6); — qu' « au levant, le pays est tellement resserré contre la mer qu'il reste à peine de quoi établir la route, les Salyes en occupant la première partie, et les Ligures annexés à l'Italie, la dernière » (IV, 1, 9).

Mais c'est surtout dans son chapitre des Alpes (IV, 6) qu'il en parle longuement, un paragraphe durant, à titre de nation ou race inal-

1. *Rev. Ét. anc.*, t. XI, 1909, pp. 246 et 364.
2. *Hist. de la Gaule*, t. II, p. 11, note 5 et *passim*.

pine, et à la suite des Ligures proprement dits, qui habitent les montagnes du littoral, de l'Étrurie à Monaco, point limite où la crête principale des Alpes tombe à la mer (col de la Turbie et cap d'Ail). C'est par Monaco que débute le paragraphe 3, consacré aux Salyes. « A partir de là jusqu'à Marseille et même un peu plus loin, cette nation, τὸ τῶν Σαλύων ἔθνος, occupe et le littoral en mélange avec les Marseillais et à elle seule les Alpes qui le dominent. » Après avoir rappelé que « les anciens Grecs les nommèrent d'abord Ligures » tout court, puis Celtoligures et que ce furent « les premiers [peuples] de la Celtique transalpine que soumirent les Romains », il continue le paragraphe de leur histoire sous leur première dénomination de Ligures, « qui résistèrent quatre-vingts ans, avant d'être définitivement subjugués ». C'est au point que dans le paragraphe suivant, relatif au régime administratif des peuples alpins, il tait le nom de Salyes et dit « qu'Allobroges et Ligures relèvent du gouverneur de la Narbonnaise, tandis que les autres Ligures qui habitent le long de la mer entre le Var et Gênes sont de droit italien et que ceux de [l'intérieur] des montagnes reçoivent un préfet d'ordre équestre, comme les autres [nations] barbares ».

Le nom de Salyes était donc encore pour Strabon et de son temps le nom national d'une grande race inalpine et le synonyme de Ligures transalpins par rapport à Rome. On le donnait à tous les indigènes du littoral et de l'intérieur des montagnes à partir du Var, voire de Monaco, jusqu'au Rhône et à la Durance. Il allait de pair avec ceux de Celtes et de Ligures et se substituait à eux. Aussi rien d'étonnant à ce qu'il soit passé des habitants à un produit du même pays.

Strabon écrit Σάλυες, variantes des manuscrits Σάλλυες et Σάλλιες, — César, *Sallyas* (acc. plur.), — Tite-Live, *Saluum, Salyum* (gén. plur.) et *Saluvii, Salluvii*, — Pline, *Sallui, Salluvii*, — Ptolémée, Σάλυες, variantes des manuscrits Σάλιες et Σάλικες, — Appien, Σάλυες, — Avienus, *Salyes* [1]. Les formes primitives, Σάλυες, *Sălŭi* me semblent indiquer un nom établi comme Λίγυες, *Lĭgŭi, Lĭgy̆i*, les Ligyes ou Ligures, et sans doute aussi comme Λίβυες *Lĭbŭi, Lĭby̆i*, les Libyens, car la finale *uii* = *i*, *ii* et ες, si commune en Gaule, est intervenue en dernier. Par suite, on peut lui supposer des dérivés similaires non transmis par la littérature ni par les inscriptions, notamment le nom. sing, **Sălŭs* répondant à *Lĭgŭs*, et l'adjectif **Sălŭcus*, répondant à *Lĭbŭcus*, lequel est le singulier latin de la variante Σάλικες, qui se trouve dans Ptolémée. La mouillure, facultative d'abord, est devenue ensuite habituelle, d'où **Sallus, *sallucus*, et finalement **salluccus*,

1. Voir Holder, *Altcelt. Sprachsch.* au mot Salluvii. — Strabon et Ptolémée, éditions récentes.

dont **saliuncus* n'est plus qu'un mode graphique, comme *alius* et *folium* le sont des mots **allos* et **follom* du vieux fond commun gréco-latin.

Saliunca, s. ent. *herba*, était ainsi l'herbe salionce ou la salionce tout court. Quant au nom régional de Salyes, on peut sans témérité voir en lui un dérivé de la racine *sàl-* (mer salée), et le faire synonyme de marins ou de maritimes. Par rapport aux autres Ligures, c'étaient des littoraux. Ainsi s'expliquerait la réapparition du nom de Σαλίογκα, à propos d'une salinière d'Espagne (Ptol. 2, 6, 52) et de Σαλιογκανός, à propos d'un port de mer armoricain (Ptol. 2, 8, 2). Dans ce cas, l'expression latine d'*Alpes maritimæ* et l'expression grecque d' Ἄλπεις Παράλιοι ou Παραθαλάσσιοι ne seraient que des traductions de celle d'Alpes salyennes.

D[r] J.-A. GUILLAUD.

II

Étant donnée l'hésitation des auteurs grecs et latins entre Σάλυ-, Σάλλυ-, Σάλλι- et *Sălŭ-*, *Sallŭ-*, etc... pour le radical du nom des Ligures Salyens, il semble probable que, dans la langue indigène, il devait affecter la forme **Salyu-*, comportant ainsi un *l* suivi de *y* consonne (*j* allemand). Or, ni le grec ni le latin, à l'époque où l'emprunt a été fait, ne possédait plus un tel groupe. Ou bien instinctivement, le grec assimilait *-ly-* en -λλ- comme il avait fait des anciens *-ly-* indo-européens (ex. ἄλλος-: *alius*; ἄλλομαι-: *saliō*) ce qui donnait Σαλλυ-, ou bien il vocalisait le *y* en ι et était forcé par là même de négliger l'υ suivant (étant donnée la quasi-impossibilité d'une forme *Σαλιυες ou *Σαλιε(υ)ες (nom. plur. **Salyewes*), d'où Σάλλι-ες. Quant au latin, tout *-ly-* pour lui était devenu *-lĭ-* (ex. *ălĭŭs* en 3 syllabes contre gr. ἄλλος, *sălĭō* (item) contre gr. ἅλλομαι). Ceci montre que toutes les formes du nom des Salyens données par les auteurs latins sont influencées par l'orthographe grecque : ou elles négligent le *-y-* (*Sălŭī*, *Sălŭviī*), ou bien elles rendent par *-ll-* le groupe *-ly-* (*Sallŭī*, *Sallŭuiī*). A la rigueur on pourrait pourtant voir dans *-ll-* un essai de notation pour *l* mouillée provenant de *l*+*y*. Mais cela n'est pas nécessaire. La graphie grecque suffit à rendre compte de la graphie latine.

Quoi qu'il en soit, le thème du nom de peuple étant **salyu-* (nom. sing. **Salyu-s*, nom. plur. **Salyew-es* etc...), ce peuple étant ligure, et le suffixe *-nko-* étant reconnu depuis longtemps lui aussi comme ligure, vu enfin, que d'après les recherches historiques de M. Guillaud[1], le nard celtique venait dans l'antiquité de cette région, il est

1. *Revue des Études anciennes*, t. XI, n° 3, p. 246 suiv. Voir en particulier le texte décisif de Dioscoride reproduit p. 249.

probable que le nom qui la désigne, *saliunca,* est simplement le féminin d'un adjectif indigène **salyu-nkos* qui signifiait « ce qui a rapport aux Sallyens », soit, dans l'espèce, « l'herbe des Salyens » [1]. Ici le latin n'a pas été influencé par le grec dans la transcription puisqu'il a été montré qu'au contraire ce sont les Grecs qui plus tard ont transcrit le latin *saliunca.* On comprend donc parfaitement pourquoi le latin, se laissant aller à ses habitudes phonétiques, ait rendu le $l+y$ consonne par $l+i$ voyelle (Virg. ecl. V, 17, *Puniceis humilis quantum sălĭunca rosetis*). Le nom des *Salyens* (radical **sal-yu-*), n'est pas exactement sur le même plan que celui des Ligures (Λίγυ-ες), car celui-ci a perdu, selon les habitudes grecques, un *s* intervocalique (cf. λιγυσ-τικός; *Ligures,* thème *ligus-*). Il n'est pas sûr non plus qu'il dérive du mot pourtant pan-européen *sāl, săl-is,* ἅλς, ἁλός, got. *sal-t,* v.- slave *solĭ,* etc., parce que l'étymologie des noms propres est en général tout ce qu'il y a de plus incertain. Au point de vue phonétique, cette dérivation est simplement possible.

A. CUNY.

1. On peut donc entendre ἐπιχωρίως ὠνομασμένη à la fois comme M. Guillaud voulait qu'on le fît, et suivant son sens naturel : *dans la langue du pays.*

STÈLES ESPAGNOLES

En parcourant chez M. Paris l'admirable collection de photographies que M. Albertini a réunies en vue d'un *Corpus* des sculptures de l'Espagne romaine, j'ai été frappé par les trois suivantes, et j'ai voulu tout de suite, avec l'aide de notre jeune et actif membre de l'École de Madrid, les communiquer aux lecteurs de la *Revue des Études anciennes*.

Je laisse la parole à M. Albertini.

C. J.



I. STÈLE A LA TÊTE DE MÉDUSE

Stèle funéraire du Musée provincial de Barcelone, n° 1179 :

Stèle quadrangulaire, dont la base est renflée, et dont les quatre faces sont arrondies à la partie supérieure. Hauteur, $1^{m}06$; largeur (de la partie non renflée), $0^{m}515$; épaisseur (difficile à mesurer, car la stèle est reliée par du ciment à d'autres pierres placées derrière elle), environ $0^{m}525$. Pierre grisâtre du pays (comme

beaucoup de monuments du Musée de Barcelone; c'est la pierre que le catalogue appelle *piedra berroqueña*). Une des faces porte, sculptée, une tête de méduse; le visage est entouré de serpents ailés (ailes visibles au-dessus du front), dont les queues se nouent sous le menton. Les yeux ont les prunelles creusées.

Je n'ai pas sous la main le Catalogue du Musée (par Elías de Molins, Barcelone, 1888); mais je crois bien qu'il ne contient aucune donnée intéressante[1]. Sur un catalogue manuscrit, dressé par Manjarrés, le premier en date des conservateurs du Musée, — catalogue que j'ai dépouillé à Barcelone; il fait partie des archives du Musée, — le n° 1179 est accompagné de cette mention : *se ignora su procedencia.* La même formule se retrouve pour beaucoup d'autres monuments; tous ont dû être découverts au hasard des travaux de construction ou de voirie, à Barcelone ou aux environs, et recueillis, avant l'organisation définitive du Musée, sans que personne eût soin de noter la date ni le lieu de la découverte.

La stèle est reproduite dans Puig y Cadafalch, *L'Arquitectura Romànica á Catalunya* (Barcelone, 1909), p. 254. La figure (non numérotée) a pour légende : *piedra terminal.* Elle est employée comme cul-de-lampe, et il n'est pas question du monument dans le texte.

Je dois enfin vous signaler que d'autres monuments de Barcelone présentent des faces de méduses : particulièrement le n° 1425 du Musée provincial, et une sculpture sans numéro du Musée municipal. J'en ai les clichés, mais n'en ai pas encore tiré d'épreuves; je vais en tirer que je pourrai vous envoyer. D'ailleurs, il n'y a qu'une analogie de sujet entre ces méduses et la stèle qui vous intéresse : celle-ci reste à part par la façon dont le motif est traité.

II. STÈLE A MOTIFS MYCÉNIENS

Pierre provenant d'Ampurias, au Musée provincial de Gérone.

Hauteur, 1m02; largeur, 0m55; épaisseur, 0m30. Grès.

Il est impossible de préciser dans quelle partie des ruines d'Ampurias la pierre a été trouvée. Il n'y a pas de catalogue du Musée, et M. Cazurro, conservateur, n'a pu me donner de renseignements sur ce point.

Les deux faces latérales portent la même décoration formée de spirales[2]. J'ai photographié la face gauche.

1. [Une lettre ultérieure de M. Albertini m'envoie l'extrait de ce *Catálogo*, p. 20. Rien à noter d'utile.]

2. [Ce que j'appellerais volontiers des *spirales affrontées*, ou plutôt *adossées* (car elles rappellent vaguement des formes humaines), caractéristiques de cette pierre, comme de la pierre irlandaise que nous donnons ici. J'ai placé la pierre de Gérone dans le sens inverse de celui qu'elle présente au Musée. Je ne garantis pas ce sens. — J.]

Puig y Cadafalch, *op. cit.*, donne, p. 22, une reproduction de la pierre, face principale et face latérale :

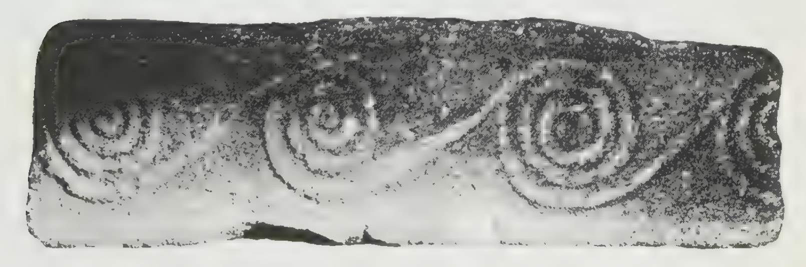
Fig. 20 : « Carreu ab dècoraciò grega micenica trovada a Empuries ».

Fig. 21 : « Cara lateral ».

Rien dans le texte ne se rapporte au monument. Dans un compte rendu de l'ouvrage de Puig y Cadafalch (dans la revue *Estudis Universitaris Catalans*, 1909, p. 363), M. Pijoan regrette que M. Puig n'ait pas insisté sur cette pierre, dont il note la ressemblance absolue avec les monuments crétois et mycéniens, sans se dissimuler la difficulté chronologique qu'il y a à expliquer cette ressemblance, et dont il rapproche des pierres d'Osuna.

M. Schulten (*Ampurias*, dans *Neue Jahrbücher für das klass. Altertum*, XIX, p. 334 sqq.) avait déjà signalé brièvement ce bloc de pierre « mit Zickzack-und Spiralornamenten ».

Je me suis permis d'ajouter aux renseignements que je pouvais vous



donner sur la pierre même ces quelques renseignements bibliographiques ; c'est très peu de chose, comme vous le voyez. L'*Anuari* de l'Institut d'Études Catalanes, qui doit paraître prochainement, contiendra un article de M. Puig y Cadafalch sur Ampurias ; mais ce

sera surtout un compte rendu des fouilles de 1908 et de 1909, et je ne crois pas que M. Puig, dans cet article, revienne sur la pierre « mycénienne » du Musée de Gérone[1].

E. ALBERTINI.

L'intérêt de ces deux stèles, qui n'ont du reste aucun rapport l'une avec l'autre, n'échappera à personne. Et on verra par ces deux exemples ce que la sculpture en Espagne peut offrir d'enseignements et de nouveautés.

Je ne sais ce que peut signifier chez les Espagnols l'usage de la tête de Méduse en fait de statuaire funéraire : peut-être un talisman pour protéger le mort (me suggère M. Collignon) comme l'*ascia* gauloise[2]. Je ne peux cependant m'empêcher de songer aux rapports étroits qui unissent la Méduse à la religion chthonienne et aux religions sidérales[3], si souvent présentes sur les tombes espagnoles. Tout cela est à étudier de très près. J'indique le sujet d'études sans l'aborder.



La stèle aux décors mycéniens rappelle de très près certaines stèles irlandaises[4]. Et c'est une nouvelle preuve en faveur de l'analogie entre l'art espagnol et l'art irlandais, analogie que nous avons signalée ici même (il est vrai pour des monuments de type et sans doute d'époque très différente)[5]. Je crois que certaines analogies également existent entre ces monuments et la stèle à quatre faces du Musée de Kernuz (cf. *Bull. arch.*, 1898; *Revue*, 1905, p. 159). Voilà donc tout un groupe de monuments qui commence à se former en Occident. Nous ne voulons du reste pour le moment ni préciser sur les dates, ni tirer aucune conclusion historique.

C. J.

1. L'*Anuari* vient de paraître au moment où nous corrigeons nos épreuves : M. Puig y reproduit les fig. 20 et 21 de son livre.
2. Cf. Glotz, *Dictionnaire des Antiquités*, II, p. 1617.
3. *Ibid.*, p. 1617-8.
4. Celle que nous donnons ici vient de Romilly Allen, *Celtic Art*, p. 49.
5. *Revue*, 1906, p. 261.

CHRONIQUE GALLO-ROMAINE

Le coq gaulois. — On dit souvent que le rapprochement entre *Gallus* = coq et *Gallus* = gaulois est une chose de la Renaissance. Il n'en est rien. Les Romains ont constamment joué sur la ressemblance entre les deux mots, et cette homophonie a précisément donné lieu à de nombreuses plaisanteries et à force présages. C'est, par exemple, Néron que les coqs réveillent, c'est-à-dire que les hommes de Gaule font sortir de sa torpeur (*Gallos eum cantando excitasse,* Suétone, *Néron,* 45). C'est Vitellius, sur l'épaule duquel un coq se pose, signe sans doute d'une victoire donnée par les Gaules (*Vitellius,* 9); mais, comme ce coq se pose ensuite sur sa tête, cela signifie que Vitellius devra céder à des Gaulois, à *Becco,* l'homme au *rostrum gallinaceum* (*id.,* 18). Mais si les devins avaient l'habitude d'associer coq et gaulois dans leurs combinaisons, on peut toujours se demander si cela ne tirait pas une importance plus grande du fait que les Gaulois avaient pour grand dieu le Mercure au coq. Et c'est pour cela que je ne m'indigne plus outre mesure contre le coq de nos monnaies et l'usage du coq comme emblème de la France (cf. *Revue,* 1900, p. 405).

Inscriptions de Périgueux. — D'après les photographies de M. Ch. Durand :

1	2
deux portraits en pied, homme et femme, ciseaux de drapier ?, caisse avec rouleaux ? MASCELLIO·IIV///////·P///·M/////////ORIA	C·IVL·CAN... [*quinquen-* ? NÁLESDÍS *dis*[*pensatores* ?? *ca*]*nales dis*[*posuit,* propose M. Cagnat.

3	4
petru COR·A·POMP·DVMNOM *otus* AE·PRAEF·FABR· AMPHIT *heatrum* D·S·P·D·A·POMP·A·POMP·TER IDEMQ Ꝺ DEDICAVIT je doute qu'il s'agisse de l'amphithéâtre actuel.	SECVNDO·BASSI NIFTVT*o*R·APPAR D·S·T *d(e) s(uo) t(itulavit),* Cagnat.

5	6	7
NIS·F·PATRI·ET GONIS·F·MATRI· VIVOS·P H	L·IVL·EXPECTATI dans un cartouche à queues d'aronde.	DM SATVRNIN

Fouilles exécutées dans le mur romain, rue Bourdeilles, par les soins de cette admirable municipalité de Périgueux, dont nous avons si

souvent ici fait l'éloge (cf. 1908, p. 256), et fouilles toujours dirigées, avec beaucoup de soin, par M. l'adjoint Ch. Durand, à la belle publication duquel nous renvoyons.

Découverte préhistorique dans les collines de la Nerthe. — « Nous apprenons que M. Clastrier, le sculpteur archéologue bien connu, professeur à notre École des Beaux-Arts, vient de découvrir dans la chaîne de la Nerthe, à Rio-Tinto même, dans une grotte, les vestiges préhistoriques de l'homme des cavernes, époque campinienne. M. Clastrier, présumant qu'un émissaire conduisant à des chambres inconnues devait exister, se mit à l'œuvre, aidé de deux terrassiers, voilà plus d'un mois. Il exécuta des fouilles profondes et non sans danger. Cependant, il fut assez heureux pour atteindre les dites chambres où gisaient, épars ou enterrés, les restes d'une importante tribu néolithique représentée par divers tessons de poterie dont deux décorés et peints [1], plus de cent silex, instruments variés des troglodythes de la Nerthe, et aussi des galets à cupules, meules, percuteurs, perles et pendeloques de collier; enfin, une tête humaine et un crâne, brûlés par endroits, ainsi que deux beaux vases apodes; le tout mêlé à des charbons, de la terre noire et toutes sortes d'os humains, de mammifères (herbivores et carnassiers) brisés et carbonisés. » (Extrait du *Petit Provençal*, d'avril 1910.)

Poterie ornée gallo-romaine. — Knorr, *Die verzierten Terra-sigillata-Gefässe von Rottenburg-Sumelocenna,* Stuttgart, 1910, nombreux dessins. On connaît le précédent travail de Knorr sur les mêmes sortes de poteries trouvées à Rothweil, 1907.

L'Église et le monde barbare, de Mourret, 2ᵉ édition, Bloud, in-8ᵒ.

Les mœurs romaines. — La huitième édition des *Darstellungen* de Friedländer paraît à Leipzig en 1910.

Le Théâtre. — Inama, *Il teatro antico,* 1910, manuels Hœpli, 1910.

Épigraphie chrétienne. — Dans la même collection, Marucchi, *Epigrafia cristiana,* 1910, 30 tables de fac-similés.

La préhistoire. — G. et A. de Mortillet, *La Préhistoire,* 1910, Schleicher, 1 fr. 95. Dans la *Bibliothèque des sciences contemporaines.*

Art culinaire. — Lebault, *La table et le repas à travers les siècles,* grand in-8ᵒ, Paris, Laveur.

Saints irlandais. — Plummer, *Vitæ sanctorum Hiberniæ,* 2 vol. 1910, Oxford. Textes et commentaires et longue introduction sur le paganisme irlandais. Paraît capital.

La philosophie de Tacite. — *Die Weltanschauung des Tacitus,* par Robert von Pœhlmann, Munich, 1910 (Académie). C'est à M. Fabia à parler longuement de ce gros mémoire.

Cybèle. — J. Toutain, *La légende de la déesse phrygienne Cybèle, ses transformations,* extrait de la *Revue de l'Histoire des religions,* 1909.

1. [Ceci me paraît particulièrement important.]

Histoire des religions antiques. — A lire J. Toutain, l'*Histoire des religions de la Grèce et de Rome au début du XXe siècle*, extrait de l'année 1910 de la *Revue de synthèse historique*.

Alésia, *cité gallo-romaine*, conférence (avec planches) de M. J. Toutain, *Revue scientifique* du 9 avril 1910. Nous ne pouvons que nous féliciter, au point de vue scientifique, que l'ardeur au travail ne chôme pas sur *tous* les points du plateau d'Alésia.

Stèles funéraires. — A. Blanchet, *Les stèles romaines de Saint-Ambroix* [représentation de défunts], extrait du *Bulletin des Antiquaires*, 1909.

Poteries hallstattiennes. — Sous le titre *Des temps intermédiaires entre la pierre polie et l'époque romaine*, les amis du regretté Ulysse Dumas[1] ont fait tirer à part (Le Mans, 1910) sa dernière communication à la Société préhistorique de France. Je remarque surtout les poteries à décor linéaire incisé, tout à fait remarquables, que M. Dumas paraît avoir classées à la première époque du fer. Je ne peux pas me prononcer avant de les avoir vues.

A Worms. — *Bericht über den X. Verbandstag der west- und süddeutschen Vereine für rœmisch-germanische Altertumsforschung in Worms*, 9-12 sept. 1909. Paru en 1910. Comme toujours, mine précieuse.

A Cassel. — *Bericht über die fünfte Tagung des Nordwestdeutschen Verbandes für Altertumsforschung in Cassel*, 13-15 avril 1909. Paru en 1909. Même remarque.

Toponomastique. — Nicollet, *Mélanges de linguistique provençale*, Aix, 1910, extrait des *Annales de Provence*. Recommandé chaudement à M. Antoine Thomas, très utile pour les noms de lieux.

Le prédécesseur de Fustel, je parle de l'abbé du Bos : voyez A. Lombard, *L'abbé du Bos et l'origine de l'école romaniste*, extrait de la *Revue d'histoire littéraire de la France*, oct.-déc. 1909. Fait avec beaucoup de soin, et apporte des choses toutes nouvelles.

La sépulture d'Inglemare. — Objets qui seraient — d'après Montelius — du premier âge du fer. Deglatigny, *Note sur des objets*, etc., *Belbeuf près Rouen*, extrait du *Bull. de la Soc. norm. d'ét. préhist.*, XVI, 1908.

Cérialis. — Fabia, *Le premier consulat de Pétilius Cérialis*, 1910, extrait de la *Revue de philologie*. On sait le rôle qu'a joué Cérialis en Gaule.

Le limes. — Nous tenons à donner ici (pl. XI) le plan des cartes dressées par la Commission du *limes* (von Sarwey, E. Fabricius, F. Hettner). Il y a aujourd'hui, si je ne me trompe, 32 livraisons de parues. Le malheur est que cela coûte 250 francs. Mais on peut se procurer les descriptions séparées des différents *castella* à des prix

1. Surtout M. le Dr Guébhard.

plus abordables. Les plus importantes sont celles de Zigmantel (dirigée par Jacobi), de Cannstatt (par Kapff), de Wiesbaden (par Ritterling), de Weissenburg (par Kohl et Trœltsch), de Pfünz (par Winkelmann).

Découverte d'un trésor. — « On a découvert, au Villars, près de Tournus (Saône-et-Loire), dans un vase de poterie fine de l'époque romaine, des monnaies en argent qui sont frappées aux effigies des empereurs Philippe, mort en 248, Dèce, mort en 251, et de sa femme Etruscille, Valérien, mort en 263, Postume, mort en 268, et de sa femme Salonine, Tétricus père (267-273) et Tétricus fils (267-272).

Ce trésor, enfoui au lieu dit les Perrières, semble avoir été caché en 270 au moment de la fameuse insurrection des Bagaudes, paysans gaulois, qui ravagèrent Autun et la région de 270 à 277.

Ces pièces de monnaie, qui sont très bien conservées, ont été déposées au musée de Tournus. » (*Le Temps* du 5 mai 1910.)

Numance. — Reçu le rapport des fouilles de 1909 de M. Schulten *(Jahrbuch d. k. D. arch. Inst.)*. D'importants résultats sur les dispositions intérieures des camps.

Céramique néolithique de Provence. — Dans le *Congrès des Sociétés savantes de Provence,* Arles, 1909, p. 5 et suiv., par le Dr Guébhard.

Préhistoire dauphinoise. — Sous le titre *Ethnographie préhistorique alpine,* M. Hippolyte Müller donne une bibliographie des derniers travaux et une nomenclature des dernières découvertes (extrait de la *Revue des Alpes dauphinoises,* 1909).

Tibère à Boulogne; cf. 1910, p. 200-1. Contre Kornemann, voyez Holwerda, *Rœmisch-germanisches Korrespondenzblatt,* III, 2.

Le désastre de Varus. — Des vétérans, non des recrues, dit von Domaszewski, même recueil.

L'archéologie au village. — Lisez le discours — beau discours et bonne œuvre — de M. Babelon au Congrès des Sociétés savantes d'avril 1910 :

«... N'interrogez pas ce docteur de chef-lieu de canton sur ces noms, parfois si pittoresques et si expressifs, que vous déchiffrez à l'angle des vieilles ruelles de sa petite ville, ou bien sur ces lieux-dits dont les noms sont évocateurs de drames historiques ou légendaires; il ne les connaît que pour les trouver ridicules et il n'aspire qu'à les remplacer par quelque nom qui soit plus en rapport avec sa pauvre et vaniteuse mentalité. Ce vieux pont aux arches de pierre élevées et inébranlables, n'est-ce pas un pont romain? Le villageois le plus instruit ne peut que vous répondre : on l'appelle ainsi. Ce chemin dénommé *la voie romaine,* qui se perd à travers champs et n'est plus frayé que par tronçons pour la rentrée des récoltes, où allait-il, d'où venait-il? Il ne se l'est jamais demandé. Il ignore tout de l'histoire de

son village; personne n'a jamais cherché à l'en instruire et à provoquer de ce côté sa curiosité. Il n'est point un déraciné matériellement, un immigré, loin de là! mais on a fait de lui un déraciné intellectuel et il ne sait rien du sol où ses racines familiales sont ancrées. On le laisse végéter dans l'ignorance traditionnelle de son passé; seulement, comme il lit son journal imprimé dans le chef-lieu voisin, il se croit informé de tout ce qui est hors de sa portée; il peut parler de tout, sauf de ce qui devrait par-dessus tout l'intéresser: puisqu'il s'agit de sa tradition, de ses aïeux, de sa maison, de sa petite patrie... »

D'où la nécessité, dit justement M. Babelon, de multiplier les petites histoires locales et départementales. On ne saurait trop applaudir à ces conseils et à ces paroles.

Les cultes chthoniens et astraux en Occident. — J'ai toujours cru à l'existence et à la prééminence du culte de la Terre-Mère, des cultes du Soleil, de la Lune, des Étoiles-Dioscures chez les peuples de l'Occident, et cela, bien avant les Gaulois, sans doute dès les néolithiques. M. Salomon Reinach s'inscrit en faux contre mes théories à ce sujet. Il écrit :

« Je ne suis guère disposé à croire cela » [un culte chthonien dès l'époque néolithique]. « Du culte du soleil, de la lune et des astres, je ne vois aucun indice en Gaule avant le druidisme; encore ne suis-je pas sûr que les druides, en étudiant les mouvements de ces corps célestes, aient songé à en faire des divinités, *aut solis nescire datum*, écrit Lucain. » *Revue archéologique*, 1910, p. 205. — J'indique ici les termes du débat, en attendant d'y revenir.

Le texte de César. — Le XXXVIe volume des *Jahresberichte des philologischen Vereins*, p. 20 et suiv., nous apporte de nombreuses observations sur le texte de César, observations dues, comme on le pense, à cet admirable Meusel qui utilise ses années de retraite à de nouvelles explorations à travers le texte et les manuscrits de César. — Le début est consacré par lui aux interpolations géographiques. Je serais volontiers plus conservateur que M. Meusel. Ainsi au livre V, ch. XI, § 8, il supprime : *Tamesis a mari circiter millia passuum LXXX*. Évidemment, au point de vue strictement géographique, César n'est ni clair ni exact; mais je crois qu'il indique la distance entre le point où il quitta la mer, et le point où il traversa la Tamise, entre Deal et Brentford, et cela fait bien 80 milles.

La Gaule thermale. — A ceux, si nombreux, qu'intéressent les bains et la médecine des Romains, je signale le long mémoire de M. Sudhoff, *Aus dem antiken Badwesen*, Berlin, 1910, et le compte rendu qu'en a fait H. Blümner dans la *Wochenschrift* du 25 avril.

La Table des Marchands et la Terre-Mère. — *Locmariaquer, la Table des Marchands, ses signes sculptés et ceux de la pierre gravée du Mané-el-H'roeck*, par Z. Le Rouzic et Ch. Keller, Nancy, Barbier,

1910, in-8° de 23 pages, avec dessins de J. Keller et très bonnes photographies. — Au bas de la Table des Marchands, les auteurs de la brochure ont cru voir un soleil, et il paraît bien apparaître sur la photographie (p. 9). Des deux côtés de ce soleil sont, alors, les rangées de signes en forme de bâtons recourbés ou de crosses, tournés à gauche et à droite dans un sens différent. Et alors, ce ne seraient pas des crosses, mais des épis courbés. Et tout cela cadrerait fort bien, je l'avoue, avec la manière dont nous nous figurons les néolithiques et les hommes des dolmens. Et déjà, les gravures du mont Bego et du lac des Merveilles *(qu'on ne connaît pas assez et auxquelles on ne pense jamais)* nous ont révélé le caractère agricole de l'art (d'ailleurs informe) des premiers temps du bronze. Tout cela rapproché, avec des comparaisons tirées de l'Orient, fait évidemment de la thèse de cette brochure une thèse extraordinairement séduisante : « Les morts de la Table des Marchands... semblent avoir été placés sous la garde de la déesse qui pendant leur vie avait présidé à leurs occupations d'agriculteurs, divinité de la Terre nourricière qui fait songer à l'Isis égyptienne, etc. » Personne ne peut être plus que moi séduit par cette hypothèse, car j'ai toujours fait à la Terre-Mère la place prépondérante dans les divinités universelles d'autrefois, Orient comme Occident : ce qui me vaut de la part de mon ami Salomon Reinach, une douce et affectueuse contradiction (ici p. 299). Et cependant, je me défie de ce qui séduit trop. Avant d'accepter la thèse chthonienne de MM. Keller et Le Rouzic, je voudrais revoir la Table des Marchands. Et je voudrais aussi que M. d'Ault du Mesnil nous donnât enfin le *Corpus* photographique des signes dolméniques. Quand on voit (ici, p. 297-298) ce que l'Allemagne a fait pour les monotones débris du *limes*, on s'indigne et on s'afflige de ce que nos richesses préhistoriques n'aient encore suscité aucune collection d'ensemble. Ce n'est pas seulement en politique que la France « rouit » dans « des mares stagnantes », pour combiner les expressions de Saint-Simon et de M. Briand.

Revue d'histoire et de littérature religieuses. — Elle commence une nouvelle vie, sous la direction de M. Alfred Loisy : elle paraît désormais tous les deux mois, depuis le 1er janvier 1910. L'éditeur est M. E. Nourry.

Le menhir de Kernuz : c'est le fameux menhir [mais est-ce bien un menhir?] à sculptures figurant des dieux gallo-romains. M. Guénin lui a consacré un long travail dans les *Annales de Bretagne*, mai 1910. Je suis obligé de faire des réserves.

La ville disparue d'Anchoine (cf. p. 88). M. Massiou veut bien me demander d'exposer plus longuement les raisons de mon scepticisme sur sa théorie (qui place Anchoine sur la Grande Côte, passé Royan). — Je viens de lire les plus anciens textes relatifs à *Anchoine*,

Anseune, etc. Ce sont les textes qui se rattachent au cycle du Faux Turpin, *Tote l'istore*, etc. Et, comme dans ce genre d'écrits la vérité géographique est presque toujours respectée (cf. *Revue*, 1899, p. 237 et s.), je n'hésite pas à croire à l'existence d'une localité saintongeoise de ce nom d'*Anseune*, *Anchoine*, etc. Voilà un premier point. — Remarquez que je serai beaucoup moins conciliant pour d'autres villes disparues, lesquelles ou n'ont existé que dans l'imagination d'un populaire mal renseigné, ou sont le résultat de mauvaises lectures (par exemple, dans le Bordelais, la ville disparue d'Anchise n'est qu'une mauvaise graphie pour *Archiso*, Arcachon). Anchoine a donc sur ses congénères de la tradition le réel avantage d'avoir existé. — Quant à la placer sur la Grande Côte de Royan, je ne le peux pas. Il n'y a pas là place pour une ville, sur ce mauvais sol et sur cette mer terrible. Je parle *de visu*. Les textes qui mettent là Anchoine sont, je crois, des fantaisies ou des hypothèses d'érudits : ils n'ont pas plus de valeur que ceux qui mettaient au Bouscat la villa d'Ausone. — A mon sens, relisant les textes anciens, plus haut rappelés, Anchoine doit être cherchée dans la vallée de la Seudre. Ce n'est pas une ville disparue, c'est un nom disparu, comme *Gesoriacum* a disparu devant Boulogne, *Anicium* devant Le Puy, *Calo* devant Saint-Estèphe, *Condate* devant Libourne, *Lapurdum* devant Bayonne. Et j'incline, comme on le faisait jadis, à voir dans *Anseune* l'ancien nom de La Tremblade.

Étymologie de Bordeaux. — Delboy, *Burdigala, nom celtique devenu Bordeaux*. Bordeaux, 1910, extrait de la *Revue philomathique*.

Panceltisme. — M. Delboy est aujourd'hui un des représentants les plus ardents de l'école de Le Brigant. L'article mentionné plus haut est extrait d'un ouvrage *Origines celtiques des langues de l'Occident* qui nous ramène aux beaux temps de La Tour d'Auvergne. — Du même M. Delboy, et brochure dont le titre montre bien la tendance : *Les Langues vivantes rapprochées d'après leurs origines celtiques, grecques ou latines*, Bordeaux, 1909, extrait des *Procès-verbaux du Conseil général de la Gironde*, 24 avril 1909. — Qu'aurait dit Strabon, d'après lequel, à Bordeaux, les Celtes ne sont pas chez eux ? — Et je crois en effet *Burdigala*, non celtique, mais ibérique ; cf. *Revue*, 1908, p. 271.

Pressoirs à huile. — On revient là-dessus, *Bulletin de la Société préhistorique de France*, 1910, p. 209 et suiv. Cf. *Revue*, 1910, p. 197.

Céramique annelée. — Cf. Guébhard, même *Bulletin*, p. 212 et suiv.

Les travaux de M. Rutot. — Nous avons peine à nous mettre au courant des publications de l'ardent conservateur. De 1910 : 1° *Les Découvertes de M. le professeur Commont*; 2° *Glaciations et Humanité*.

La station Ad Horrea. — Foncin, *Les Maures et l'Estérel* (Paris, Colin, in-12, 1910), p. 66 : « On a été jusqu'ici fort embarrassé pour

l'identification de la station *Ad Horrea;* un texte, passé inaperçu, du Cartulaire de Lérins, nous paraît formel : *In Mugino, campum de Orreis*, XIe siècle, n° 125; Mougins, au nord de Cannes. »

Le plan tréflé, à propos de la discussion entre M. Strzygowski (*Kleinasien,* 1903, p. III) et M. Tileman (*Der rœmische Kaiserpalast in Trier,* 1908) : M. Blanchet fait intervenir les ruines de Sarbazan dans les Landes et de Jurançon en Béarn (*Les Origines antiques du plan tréflé*, Caen, 1910; extrait du *Bulletin monumental*). Je crois que l'Espagne va nous fournir là-dessus de très précieuses indications, et je renvoie cette note à M. Albertini.

Notices numismatiques. — Nous recommandons à nos lecteurs de suivre avec soin la chronique numismatique que M. Blanchet donne à la *Revue numismatique* et dont il envoie régulièrement à notre Revue les tirages à part parus sous le titre *Notices extraites de la Chronique*, etc. — Du même, également, *Chronique de numismatique celtique,* extrait de la *Revue celtique*, t. XXXI, n° 1.

Les sous gaulois du Ve siècle. — Il s'agit des « sous gaulois » démonétisés par Majorien. M. Blanchet pense les voir dans les sous d'or pâle d'origine barbare trouvés dans le trésor de Dortmund (extrait du *Moyen-Age*, janv.-févr., 1910).

Paléographie latine. — Voici la 3e édition du *Manuel de paléographie latine et française* de M. Prou (1910); de nouvelles améliorations dans un livre déjà excellent.

Stèle grecque d'Égypte découverte à Marseille. — Représentation d'un repas funéraire, inscription peu lisible se terminant par ΑΣΚΛΗΠΙΑΔΟΥ. De Gérin-Ricard, extrait du *Congrès des Sociétés savantes de Provence* tenu à Arles en 1909 (Bergerac, 1910).

La civilisation de Hallstatt en Séquanie. — Piroutet et Déchelette, *Découverte de vases grecs dans un oppidum hallstattien du Jura*, extrait de la *Revue archéologique* de 1909. L'inquiétude que j'éprouve en lisant le mémoire de MM. Piroutet et Déchelette, c'est de les voir écrire le mot de celte à propos de Hallstatt. Qu'ils défendent avec énergie et succès la méthode synchronistique, qu'ils admettent la contemporanéité absolue des produits indigènes et des vases grecs du VIe et du Ve siècles trouvés ensemble, qu'ils en concluent à un commerce hellénique en Franche-Comté dès cette époque, rien de mieux. Mais, dès que l'on fait de cette civilisation indigène, dite de Hallstatt, une chose celtique, cette fois, je trouve que c'est, trop tôt et sans preuve, tirer une *conclusion historique* ou *ethnographique* de *prémisses archéologiques.* Rien ne prouve que ces gens de Franche-Comté ou de Suisse fussent des Celtes. Ils pourraient être des Ligures, des Galates, ils pourraient être autre chose. Ces noms de Celtes, d'Ibères, de Ligures, nous ont fait beaucoup de mal. Les archéologues d'aujourd'hui, comme M. Déchelette, peuvent faire beaucoup de bien

en remettant les choses en place, et l'archéologie dans ses vraies méthodes. Mais, dès l'instant où, à propos d'un objet, le mot ethnique est prononcé, les vieux errements (dont je me suis moi-même rendu coupable) recommencent. En ce qui concerne Hallstatt, je crois, avec Hœrnes, que les Celtes ont mis fin à cette civilisation et que parler de Celtes à son propos, c'est comme parler de Romains à propos de Dagobert. — Pour en revenir au fond même de l'important mémoire qui a provoqué cette observation, qu'il y ait eu, dès le VI[e] ou V[e] siècle, pénétration jusqu'en Suisse ou Franche-Comté des produits helléniques, je ne vois, je n'ai jamais vu (je sais lire entre les lignes), je n'ai jamais vu d'obstacle à l'admettre. Si les Grecs se sont installés à Marseille en 600, c'est pour remonter le Rhône, évidemment. Et si le périple d'Aviénus parle vers 500 du « Pic de Midi » dans le Valais et du lac Léman, c'est évidemment que des Grecs y sont allés au VI[e] siècle : l'archéologie confirme sur ce point les textes[1]. — Que les Grecs aient été en contact par le Rhône avec les Sigynnes maîtres de Hallstatt entre 600 et 500, c'est ce que j'ai dit et répété. — M. Déchelette, dans une note manuscrite qu'il veut bien m'adresser à propos de ce même mémoire, m'écrit ceci : « J'ai cru dans ce mémoire que ces relations helléniques étaient par le Rhône. Je crois maintenant que les produits grecs sont venus par l'Italie du Nord ou par la Suisse, non par Marseille. Ils abondent dans la région du Rhin. Ils manquent entre Vaucluse et la Saône, chez les Ligures. La pénétration du commerce de Marseille est plus récente. » C'est possible, encore qu'une *lacune archéologique* n'autorise pas toujours une conclusion historique. M. Viollier, de son côté (ici p. 320), reconnaît que la civilisation de Hallstatt est venue en Suisse par le Rhin-Danube. De Suisse, elle a continué dans la Séquanie par les cols du Jura. Il y a ou y avait des deux côtés du Jura un groupe assez important de civilisation hallstattienne, dû à la présence des mines de sel (même phénomène à Hallstatt). La seule chose qui m'inquiète, c'est ce mot de celtique. — Tout travail qui soulève de grosses questions en apportant des faits nouveaux est un fait capital. C'est donc le cas de celui de MM. Piroutet et Déchelette.

Au Musée de Nîmes. — *Les Musées archéologiques de Nîmes, recherches et acquisitions*, 1909, Nîmes, in-8 de 62 pages, par M. Mazauric. Ce n'est plus seulement un registre d'entrées du Musée, c'est une chronique archéologique de Nîmes et du Bas-Languedoc, chronique pleine de détails nouveaux, très précis, sans chose inutile. Tous les Musées de France devraient imiter celui de Nîmes. Mais il y a dans certains de ces Musées d'incurables paresseux auxquels ne fera jamais honte le bel exemple de M. Mazauric : ils ne le connaîtront pas.

1. *Revue des Études anciennes*, 1906, p. 121.

Saint-Seurin et Saint-Baudile. — L'analogie entre les deux cimetières est frappante. Cf. Mazauric, p. 32 et s.

Poterie peinte chrétienne. — Cf. Mazauric, *ibid.* J'ai la tentation d'écrire à ce propos le mot attention! Et cet attention! s'adresse non pas à M. Mazauric qui est un des rares à voir juste, mais à tous ceux, si nombreux aujourd'hui, qui placent cette poterie à l'époque néolithique. Non. Elle est et elle ne peut être que du quatrième et du cinquième siècle de notre ère. Elle est contemporaine de cette poterie dite [à tort] wisigothique à dessins étampés qui, elle aussi, a ridiculement passé pour néolithique, malgré tout ce que nous avons écrit à Bordeaux à son sujet.

Fabri tignarii. — Mazauric, p. 46 : Plaque de bronze avec l'inscription : *Collegium fabrorum tignariorum Nemausensium,* etc.; la

CFTN
PORCI
FILETI
O

plaque est très intéressante, et confirme l'authenticité d'une plaque similaire d'utriculaires, jadis révoquée en doute par Hirschfeld (*C. I. L.*, XII, 136*).

Autel taurobolique à Caveirac. — Mazauric, p. 55 : *Matri deum mag... ae Palatinae... criobolia... Caes... ic. Aug... Aug... tota.., XV viris... Nemaus... o... IIIIII aug... ral... prae... lio... o... io... cos.* Je crois qu'il s'agit de l'empereur Philippe : *tota = et Otacilia*[1].

Je pense qu'avec un nouvel effort, M. Mazauric arrivera à déchiffrer ce monument capital. — On voit, par ces quelques exemples, tout l'intérêt qu'offre le recueil de M. Mazauric.

Ampurias. — Le second volume de l'*Anuari del Institut d'Estudis Catalans,* qui vient de paraître (avec le millésime MCMVIII), contient un mémoire d'une importance capitale sur Ampurias. Longtemps abandonné aux recherches cupides et sans méthode des paysans, l'emplacement de l'antique Emporiae a été enfin, depuis deux ans, interrogé scientifiquement par des fouilles bien conduites dont l'honneur revient à la Commission des Musées municipaux de Barcelone, et particulièrement à M. Puig y Cadafalch. Ce sont les résultats de ces fouilles que M. Puig y Cadafalch présente dans un long article richement illustré. Les rapports étroits qui unissaient Ampurias et Marseille font que ce travail n'est pas moins intéressant pour l'histoire de la Gaule que pour celle de l'Espagne. Les grandes lignes de la topographie d'Emporiae sont maintenant certaines; on reconnaît les deux villes grecques, l'« l'ancienne » et la « nouvelle », l'une au nord, l'autre au sud de la rade antique; la ville barbare, beaucoup plus vaste, était sur la colline où les Romains, par la suite, ont installé leur colonie, dont on retrouve l'enceinte et les voies principales. — Une troisième campagne de fouilles va commencer; elle confirmera sans doute par de nouveaux documents ce qu'on sait déjà de l'impor-

1. Cf. *C. I. L.,* XII, 1567.

tance commerciale d'Ampurias; la régularité des relations avec la Gaule est attestée par la rencontre fréquente de monnaies marseillaises et de poteries gallo-romaines. — Outre l'article de M. Puig y Cadafalch, l'*Anuari* contient un catalogue dressé par M. Frickenhaus, des inscriptions grecques et des vases grecs d'Ampurias; on trouvera parmi les inscriptions l'épitaphe du Marseillais Thespis.

A. ALBERTINI.

Au Grand-Pressigny. — Nous avisons nos lecteurs que, fin août 1910, pendant la durée du VI[e] Congrès préhistorique, aura lieu, à Tours, une Exposition d'objets préhistoriques et, en particulier, des silex originaires de la région du Grand-Pressigny.

Les collectionneurs qui possèdent de ces pièces, s'ils veulent les exposer, sont priés de s'adresser, directement, à M. le D[r] Dubreuil-Chambardel, rue de Jeanne-d'Arc, 3, à Tours, Secrétaire général du Comité local. — Inutile de dire que, puisqu'il s'agit d'une Exposition d'ordre exclusivement scientifique, destinée à montrer surtout la distribution géographique des silex taillés du Grand-Pressigny en France, tous les moulages, photographies et dessins de pièces sont admis à l'Exposition, au même titre que les pièces elles-mêmes.

Cette Exposition permettra une étude très approfondie de la belle station néolithique d'Indre-et-Loire.

Art byzantin. — L'art byzantin intéresse la Gaule de tant de manières que tous nos érudits gallo-romains doivent se procurer le *Manuel d'art byzantin*, d'autant plus que l'auteur, M. Diehl, est un maître incontesté en la matière (Paris, Picard, 1910, in-8° de 840 pages et 420 gravures). — M. Diehl laisse encore pendante la question des influences byzantines en France : j'imagine qu'elle ne sera pleinement résolue que lorsque nous aurons un aperçu complet de l'art espagnol aux époques contemporaines. — J'hésite à considérer les marques de tâcherons en lettres grecques (p. 105) comme un argument en faveur de l'origine orientale de l'architecture du monument; cf. *Revue*, 1903, p. 131 et suiv. Mais j'ai trop peu étudié ces questions pour insister dans un sens.

La Turbie. — Formigé, restitution du trophée d'Auguste dans le dernier fascicule des *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, mars.

Les fouilles d'Alésia. — Voyez dans le dernier fascicule des *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.* (mars), le rapport de M. Toutain, si plein de choses nouvelles. M. Toutain sait comme nous tous que le fragment d'inscription XVIII K. O.... (14 sept.) peut faire penser à un anniversaire de la victoire de César. Mais il est difficile de parler même de probabilité.

Le Commerce gaulois. — Sous le titre de *Le Mouvement commercial en Gaule avant la fondation de Lyon*, M. Germain de Montussan publie, dans le *Bulletin de la Soc. des Amis de l'Université de Lyon*,

t. IV, 1910, la leçon d'ouverture du « Cours libre d'antiquités romaines de Lyon », professé en 1909-1910 à cette Université. — Nos lecteurs se rappellent le travail de M. de Montussan sur les aqueducs romains de Lyon. M. de Montussan, qui est un technicien, nous doit un livre d'ensemble sur les *aquæ* de la Gaule.

Le recueil Espérandieu. — Le tome III vient de paraître (partie de la Celtique, Lyon, Autun, etc.). C'est une joie pour nous tous.

Bretagne romaine. — M. Sagot imprime chez Fontemoing, à Paris, un énorme volume sur la Bretagne [je dis l'Angleterre] romaine. — Le *British Museum* vient de faire paraître, en un gros volume, le catalogue de ses poteries romaines. — M. Burton vient de faire paraître un fort livre sur *The Roman fort at Manchester*, Manchester, 1909.

Religion des Germains. — Du gros livre de M. Richard M. Meyer, *Altgermanische Religionsgeschichte* (Leipzig, 1910), je n'ai vu que la table. Je n'y trouve pas le nom de M. Salomon Reinach, ni bien d'autres noms français. Et dire que nos voisins répètent que nous ne connaissons pas leurs travaux! (cf. *Revue*, 1906, p. 356).

Le cerveau du Moustérien. — « Le 30 mai, M. Edmond Perrier présente à l'Académie un moulage de la cavité cranienne de l'homme primitif de la Chapelle-aux-Saints, le plus ancien des représentants actuellement connus des races préhistoriques. Grâce à l'habile rapprochement des pièces qui constituaient le crâne, M. Boule, professeur de paléontologie au Muséum, a réussi à obtenir un crâne presque complet, se prêtant parfaitement à un moulage. On sait que les diverses parties du cerveau sont si parfaitement appliquées contre le crâne que ses circonvolutions sont moulées exactement par la surface interne de celui-ci. Un moulage de sa cavité interne équivaut donc presque à la surface externe du cerveau. En comparant ce moulage à celui obtenu de la même façon avec un crâne de singe et un crâne d'Européen, MM. Boule et le docteur Anthony, ce dernier préparateur au Muséum, sont arrivés à des résultats de haute importance.

» Très nettement humain par son volume et un certain nombre de ses caractères, le cerveau de l'homme de la Chapelle-aux-Saints se rapproche de celui des anthropoïdes. M. Perrier ajoute que ce cerveau semble indiquer un faible développement intellectuel, une aptitude peu développée au langage, une attitude légèrement penchée en avant, tous caractères simiens. En revanche, les dimensions un peu plus grandes de l'hémisphère gauche indiquent que l'homme de la Chapelle-aux-Saints était déjà droitier, et que par conséquent il devait manier les instruments dont quelques-uns ont d'ailleurs été retrouvés. »

Si l'on arrive jamais à prouver que l'homme, par suite de son propre travail cérébral, a transformé son cerveau, voilà qui rappellerait le mot admirable de Michelet, parlant des peuples qui se forment

leur tempérament : « L'homme est à lui-même son propre Prométhée. » — Ne pas oublier, à propos de cette race primitive du Moustier, que certains préhistoriens considèrent l'époque du Moustier comme une décadence sur l'époque antérieure (Acheuléenne), et l'époque qui suit (Aurignacienne) comme une véritable renaissance. Le Moustier serait un temps de Moyen-Age, comme le Mérovingien pour l'époque moderne. Et on peut se demander si le temps de décadence ne correspond pas à cette race. Reste à savoir ce qu'était la race acheuléenne : *toute la question est là maintenant.* Et peut-être sont-ce les fouilles en sol acheuléen qu'il faudrait le plus encourager.

L'empereur Avitus. — Ouvrage posthume de Bugiani, *L'imperatore Avito,* Pistoia, 1909.

Les fouilles de Vieux. — Sous le titre : *Histoire des fouilles de Vieux*, M. Besnier donne l'historique de toutes les recherches d'antiquités qui ont été faites sur le sol de Vieux, avec une carte indiquant les emplacements des découvertes (extrait des *Mémoires de la Société des Antiquaires*, LXIX, 1910).

Le symbolisme solaire. — Nous recevons de M. le docteur Chervin, *Le symbolisme dans la céramique américaine,* extrait de *L'Homme préhistorique*, 1910. Beaucoup de rapprochements avec nos antiquités occidentales.

Anses céramiques multiforées. — Nous recevons de M. le docteur Guébhard de nouveaux aperçus sur cette céramique (*Sur une spécialité*, etc., imprimé au Mans, doit être extrait du *Bull. Soc. préhist. de France*). De curieux rapprochements avec des vases métalliques du monde égéen me paraissent confirmer ce que nous avons enseigné au Collège et noté ici même (*Revue*, 1910, p. 200), que les progrès de la métallurgie ont fait disparaître ce genre de céramique. — Qu'il me soit permis de dire, à propos du travail de M. Guébhard, combien je trouve regrettable la polémique provoquée par la question de cette céramique. A chaque instant, dans ce travail, où il y a des choses utiles, des choses neuves, je vois intervenir des allusions et presque des invectives personnelles ; ne peut-on donc pas se combattre sans sortir du domaine des faits ? Je supplie M. le docteur Guébhard, je supplie ses adversaires, tous hommes de bonne foi et de bonnes manières, de renoncer à ces procédés de discussion où la science française a tout à perdre. Certes, entre MM. de Villefosse, Reinach, Espérandieu, il n'y a pas toujours eu, en matière gallo-romaine, conformité absolue de vues. Mais comme leurs discussions, quand il y a lieu, s'encadrent de formules polies qui sont tout à la fois l'expression d'un sentiment de respect et d'estime et la parure de l'amour de la vérité !

Les fouilles de Marseille. — M. Vasseur a lu à l'Académie (10 juin) son mémoire sur les débris de poterie grecque trouvés au fort Saint-

Jean à Marseille. La couche de débris commencerait au VIIe siècle, et ne s'interromprait plus jusque dans les temps barbares. J'attends avec impatience la lecture du mémoire pour en marquer l'importance. Mais je ne vois pas pour le moment que les découvertes infirment les textes : tout au contraire, elles me paraissent cadrer admirablement avec eux.

Murs romains à Paris, faits de matériaux rapportés, signalés au Marché aux Fleurs par M. Charles Normand. — Autres, semblables, trouvés également par lui, cour de Mai du Palais de Justice. — Autres semblables trouvés dans les fouilles de la même cour, dirigées, et très bien, par M. G. Villain. Tout cela va être bientôt étudié en détail.

Onomasticon goedelicum, de Hogan, paraît à Dublin, chez Hodges, en un gr. in-4°, 1910.

Fabri tignarii (cf. p. 304). — Nous pouvons donner ici, grâce à M. Mazauric, la plaque en question. On peut lire *(h)o(spitis)* et songer à une tessère d'hospitalité.



Stèles d'Orgon. — Henry de Gérin-Ricard, *Les stèles énigmatiques d'Orgon et de Trets*, extrait des *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1910. Je ne crois pas, jusqu'à plus ample informé, qu'elles figurent des têtes, membres ou organes. C'est du linéaire, symbolique si l'on veut, mais sans idée de figure. Et je ne crois pas, contrairement à l'opinion générale, qu'il faille les placer en dehors des temps romains. Les véritables analogues sont à chercher, je pense, dans les stèles de l'Espagne romaine. — Mais je me hâte de dire que ce n'est qu'une première impression.

Éolithes. — Commont, *Silex présentant les apparences de la taille intentionnelle à la base de l'éocène*, 1909 (extrait des *Ann. de la Soc. géolog. du Nord*, XXXVIII, p. 462). Appels très sages à la prudence. — Du même, *A propos d'éolithes*, extrait du Ve *Congrès préhistorique*, Beauvais.

L'industrie moustérienne *dans la région du Nord de la France*, par M. Commont, même Congrès, extrait.

CAMILLE JULLIAN.

BIBLIOGRAPHIE

W. Deonna, *Les Apollons archaïques*. Genève, Georg et Cie, 1909 ; 1 vol. in-4° de 407 pages, avec 9 planches et 202 figures dans le texte.

Les *Apollons archaïques*, ou, comme on les appelle de préférence aujourd'hui d'un nom qui ne me semble pas très heureusement choisi, les « Kouroi », réduits jadis à quelques rares exemplaires, sont maintenant légion. M. Deonna a jugé avec raison qu'il était temps de les cataloguer, de les classer, de les analyser et d'en donner une étude d'ensemble, car ils sont, au même titre que les « Korai », des documents de première importance pour l'histoire de la sculpture grecque primitive. Le Kouros est le type de l'homme nu, comme la Koré est le type de la femme vêtue archaïque. En voici l'attitude bien connue : « personnage debout, la jambe gauche avancée, les pieds portant à plat sur le sol. Les bras sont allongés contre le corps et collés aux cuisses, tandis que les mains sont fermées, le pouce recouvrant les doigts. Parfois les bras sont détachés du corps et pliés aux coudes, à des degrés divers, jusqu'à angle droit. » Mais si l'attitude est uniforme, le type des kouroi, la technique, le style sont très divers, et c'est l'analyse de ces éléments qui donne une partie de son prix à la monographie de M. Deonna.

Je reprocherai à l'auteur d'avoir choisi un plan défectueux. La première partie de son livre est une étude générale où les kouroi sont examinés par le menu, démontés vraiment pièce par pièce, avec quel soin, on en jugera par cet extrait de la table des matières :

Chapitre XI. La représentation du corps viril. — Les proportions. Les Kouroi vus de profil. — Les Kouroi vus de face : la taille, les hanches, le ventre, le nombril, les parties viriles, le « schamhaar », la poitrine, les seins, les clavicules, les épaules, le cou. — Les Kouroi vus de dos : les membres supérieurs et inférieurs, le bras, la main, le genou, le pied. — La tête : la forme de la tête, l'oreille, l'œil, le sourire, la chevelure.

Il me semble que cette première partie aurait dû changer de place avec la seconde où sont décrits les monuments groupés suivant la

matière dont ils sont faits, pierre, bronze, terre cuite ou ivoire, et selon leur pays d'origine, Grèce continentale, Cyclades et îles du Nord, Grèce d'Asie, Chypre, Égypte, Italie, Sicile, provenances inconnues. N'aurait-il pas été plus naturel de dresser avant tout le catalogue des monuments que l'on devait étudier, et de connaître d'abord le particulier avant de s'attaquer à l'ensemble ?

Quoi qu'il en soit, cette première partie est de haute importance, car avec ses procédés de dissection, où je trouve un peu d'exagération toutefois, elle prépare excellemment la troisième, c'est-à-dire l'essai de groupements par écoles qu'a tenté l'auteur.

Elle apporte aussi des clartés à des questions traitées jusqu'ici de façon un peu vague, par exemple l'influence égyptienne et l'influence de la technique du bois.

Sur le premier point, M. Deonna me semble bien avoir dit le dernier mot : « L'influence qu'exerça l'art de l'Égypte sur le Kouros se constate dans l'avancement de la jambe gauche, et dans quelques menus détails tout superficiels. On ne peut donc pas dire que le type est emprunté à l'Égypte. On ne peut non plus en attribuer l'invention à un sculpteur particulier ou à une région déterminée. Ce n'est pas une invention proprement dite, mais la première création, toute naturelle, de la statuaire, qui s'est développée à la fois dans la Grèce orientale et occidentale. Le rôle de l'Égypte a été d'introduire quelques modifications de détail par l'intermédiaire des contrées grecques qui étaient en rapport avec elle, ainsi que par le commerce phénicien » (p. 32).

Sur le second point, à savoir si les kouroi de pierre les plus anciens gardent vraiment dans leur technique le souvenir d'une *période du bois* qu'aurait traversée l'art grec à ses débuts, M. Deonna est assez catégorique dans la négation. Et de fait, je crois bien que l'existence de cette période est problématique. Mais les arguments de l'auteur, s'ils sont victorieux sur ce sujet, n'empêchent pas que le plus grand nombre des kouroi ne paraissent vraiment taillés au couteau ; des observateurs raffinés comme M. Holleaux n'ont pu s'y tromper, et si j'avais à donner ici mon avis propre, j'admettrais volontiers que les sculpteurs du bois et les sculpteurs de la pierre ont, à la même période initiale de l'histoire de l'art grec, travaillé la pierre et le bois avec les mêmes outils tranchants. Plus tard seulement les artistes ont spécialisé leurs outils et fixé les techniques des différentes matières.

Quant aux essais de groupements de M. Deonna, je reconnais ce qu'ils ont d'ingénieux, et très souvent d'acceptable en principe ; mais il est ici sur un terrain bien mouvant. Il me reproche « d'avoir dit que les différences constatées d'un Apollon à l'autre proviennent de circonstances purement fortuites et du libre arbitre des sculpteurs, et

de faire trop bon marché du rôle des écoles, des traditions, des ateliers qui se sont efforcés de traduire dans la matière l'idéal qu'ils se faisaient du corps viril » (p. 281). Peut-être, en effet, ai-je pu faire une trop large part à l'individualité des artistes ; cependant, je persiste à croire, et la lecture du livre de M. Deonna m'y engage plutôt, que les écoles grecques de sculpture ne peuvent être constituées, comme toutes les écoles d'art, que sur des bases très larges, en laissant très ouvert le champ des exceptions et des pénétrations. M. Deonna fait lui-même un aveu imprudent : « Si nous n'avions que des corps acéphales, » dit-il, « il nous serait sans doute impossible de grouper ces statues, avec quelque certitude, en séries homogènes » (p. 281). Des constatations de ce genre atténuent singulièrement la valeur des classements par écoles, d'autant qu'il entre dans ces essais des éléments d'appréciation et de critique très personnels, et que tous ceux qui regardent une statue ne la voient pas de la même façon. Tel fait précis, par exemple la difficulté qu'ont les historiens à s'entendre même sur un problème qui paraît simple, comme celui du style dorien et du style ionien, serait plutôt fait pour m'encourager dans mon scepticisme et ma prudence.

Quoi qu'il en soit, les groupements de M. Deonna ont, en principe, une valeur que je ne nie pas, et il aura le mérite d'avoir mis un ordre utile dans une série jusqu'à présent assez confuse de monuments essentiels.

D'ailleurs, sa critique, qui se complaît aux minuties et aux précisions parfois trop nettes, parfois aussi superflues, sait s'élever au-dessus du détail, et je me plais à citer ces quelques lignes de sa conclusion, car rien ne montre mieux qu'elles le grand intérêt de son bel ouvrage : « Ainsi l'évolution du type de l'homme nu se poursuit sans interruption dans l'art grec depuis les premières années du VIe siècle. La période de formation laborieuse du VIe siècle annonce et prépare la période de perfection du VIIe siècle qui n'aurait pu être sans le travail des générations antérieures..... Sous l'apparence d'une monotonie qui n'est qu'illusoire, les Kouroi trahissent chacun un effort individuel du sculpteur pour se rapprocher de la Vérité et de la Vie... Qu'ils soient naxiens, milésiens, attiques, péloponésiens, tous ces artistes du monde grec, éloignés les uns des autres, contemporains ou séparés par l'intervalle d'une ou de deux générations, travaillent à un but commun, sans distinctions d'écoles, à l'élaboration de la forme idéale du corps athlétique. C'est aux naïfs tailleurs de Kouroi, soucieux de rendre de leur mieux l'apparence du corps qui les avait charmés, que revient l'honneur d'avoir préparé les voies à tous ceux qui, plus tard, immobilisèrent dans le marbre ou le bronze la forme athlétique » (p. 377).

P. P.

Georges Nicole, *Meidias et le style fleuri dans la céramique attique*. Genève, Kündig, 1910; 1 vol. in-4° de 155 pages, avec 43 figures et XV planches.

Une hydrie du Musée britannique porte cette signature : Μειδίας ἐποίησεν ; ce vase est un des plus beaux vases attiques qui nous soient conservés, comme il est un des plus célèbres. L'étude de ce chef-d'œuvre est le point de départ de l'important mémoire de M. Nicole.

En effet, l'hydrie qui fut fabriquée et décorée dans l'atelier de Meidias, mais non peinte par lui, comme l'indique le verbe ἐποίησεν, est la seule qui porte ce nom ; mais autour d'elle il est aisé de grouper un certain nombre de vases qui lui sont étroitement apparentés, et sur lesquels on retrouve, presque sans hésitation, la même main qui la décora. Il est donc légitime de parler de *style de Meidias* et d'attribuer à son atelier le succès du *style fleuri*.

Parmi ces vases, le plus important est une hydrie de Carlsruhe dont le sujet principal est le *Jugement de Pâris*. M. Nicole, contrairement à l'avis de Furtwaengler, revendique l'hydrie pour Meidias lui-même, et il a raison, tant la forme des deux vases, la disposition des sujets sur le col et la panse, tant la technique et le style du dessin et de la couleur sont semblables. Autour de ces deux pièces capitales viennent se grouper deux hydries de Vetulonia au Musée de Florence, une hydrie inédite du Musée de Boston, et une hydrie d'Athènes. Puis se constitue le cycle de Meidias, où viennent prendre place en grand nombre des vases de formes et de dimensions diverses, œnochoés, aryballes, lécythes, cratères, cotyles, lébès, lékanis et pixis, que rapproche une fraternité certaine de style et dont beaucoup sont inédits ou n'avaient été que sommairement signalés. M. Nicole a rendu service en établissant ce catalogue.

Il en a rendu un plus grand encore en précisant avec beaucoup de soin, jusque dans le menu détail, ce qui caractérise la peinture de l'atelier de Meidias, c'est-à-dire le choix de certains ornements, grecques, méandres et palmettes servant de cadre aux scènes figurées, la composition des grands tableaux, où les personnages se groupent en deux plans superposés, le goût pour les figures si petites parfois qu'elles sont de véritables miniatures, pour les nus transparents sous des étoffes légères et diaphanes, souvent brodées, drapées à mille plis, pour la richesse somptueuse des vêtements et des bijoux, pour la dorure. Il analyse par le menu le traitement des cheveux des hommes et des femmes, le costume des femmes, les yeux, les mains, le dessin du nu, et tout aussi bien la perspective, et il lui est désormais facile de caractériser le style fleuri, style abondant et d'une exubérante richesse, style d'élégance charmante, et même, car M. Nicole est juste

en ses louanges, de maniérisme, de mièvrerie dans les attitudes et les gestes.

Tout cela, en somme, avait été dit; M. Nicole mérite l'éloge de l'avoir redit avec plus de précision et d'insistance. Il est plus original lorsqu'il constate, à l'examen minutieux des personnages, que les peintres de Meidias semblent avoir usé de patrons et de poncifs, tant on les voit souvent reproduire les mêmes mouvements et les mêmes gestes, et tomber, par suite, dans les graves défauts de la convention et de la répétition fatigante. Ingénieusement aussi, M. Nicole compare les procédés de ces céramistes avec les procédés connus des coroplastes qui formaient des séries d'éléments identiques, moulés à la grosse, et en combinaient des ensembles variés.

Reste la question de date. Ici non plus, M. Nicole ne pouvait prétendre à des idées bien nouvelles. Du moins a-t-il fait un utile effort pour soutenir des arguments les plus solides celle des théories en présence qu'il a choisie. Milchhoefer plaçait l'hydrie du Musée britannique vers 440, M. Pottier au milieu du ve siècle, Furtwaengler entre 430 et 420, M. Rizzo vers 430. Plus récemment, M. Ducati semblait la placer vers 415 ou 414. Mais Winter mettait le groupe Aristophanès, Xénophantos et Meidias au milieu du IVe siècle. C'est à cette date extrêmement basse que se rallie M. Nicole, l'activité de Meidias s'étant dès lors exercée pendant toute la première moitié du IVe siècle.

Ses arguments pour abaisser ainsi la date du style fleuri sont nombreux. En particulier, il voudrait prolonger la période d'influence de Polygnote, influence que l'atelier de Meidias a certainement subie; il en est de même de l'influence de Phidias et de ses élèves. Meidias doit d'ailleurs autant qu'à ces artistes à Zeuxis et à Parrhasios, dont l'activité remplit la fin du ve siècle. Surtout, M. Nicole songe à l'influence d'Alcamène. Mais j'hésite, pour ma part, à le suivre, tant le style d'Alcamène me paraît sérieux, grave et simple en face du style fleuri. Je préfère marcher résolument — M. Nicole nous y invite avec trop de timidité — vers Praxitèle, dont on fait plus que « pressentir la venue » quand on admire le charmant monde élégant et voluptueux qui s'épanouit sur les vases de style fleuri.

De même, M. Nicole a raison de dire que le fossé qui sépare Meidias du style de Kertsch lui paraît moins profond qu'on ne le dit généralement. Ce style est bien véritablement issu, sans intermédiaire, à la fin du IVe siècle, du style fleuri; leur parenté très étroite s'impose, et l'on voit que la monographie de M. Nicole, si tous les éléments en étaient en somme faciles à retrouver, à grouper, à critiquer, n'en a pas moins un prix réel, puisqu'elle fixe plusieurs points importants de la chronologie des vases peints attiques.

P. P.

G. Mendel, *Musées impériaux ottomans. Catalogue des figurines grecques de terre cuite.* Constantinople, 1908; 1 vol. in-8° de 663 pages et XIV planches.

Dans le vaste domaine de l'archéologie grecque il n'est pas de champ mieux exploré maintenant que celui des coroplastes. L'art de ces ingénieux ouvriers s'est révélé jusque dans ses plus menus détails; l'histoire des terres cuites est celle qui désormais laisse le moins de place à la discussion, et tous les problèmes essentiels relatifs à la destination des figurines, à leur chronologie, aux diverses écoles, aux divers ateliers, semblent avoir reçu leur solution définitive. Depuis les plus délicates œuvres d'art jusqu'aux plus naïves et sommaires ébauches, toutes les séries peuvent désormais se multiplier sans donner lieu qu'à des observations nouvelles de détail. Mais ces observations mêmes sont encore d'un grand prix, car elles peuvent éclairer plus d'un point ignoré ou obscur de religion ou de mœurs.

Aussi devons-nous nous féliciter toutes les fois que nous est présentée une collection nouvelle ; et quand cette collection est celle d'un grand Musée comme celui de Tchinily-Kiosk, à Constantinople, qui centralise presque tout ce qui est découvert dans un vaste et riche empire, le profit est considérable.

Le catalogue de cette collection, qu'a dressé et publié M. Gustave Mendel, par ordre du ministère impérial de l'Instruction publique, est excellent. C'est une œuvre de longue haleine, qui comprend 3,554 numéros. M. Mendel a adopté l'ordre géographique; chaque figurine est l'objet d'une description très minutieuse que suivent, en plus petit texte, des indications sur l'état matériel de la pièce, la technique, le style, les dimensions, et, s'il y a lieu, les ouvrages où la figurine ou des figurines analogues ont été publiées. Dans chaque chapitre les terres cuites sont rangées dans l'ordre chronologique et par types. Le consciencieux inventaire est conduit d'un bout à l'autre avec la même rigueur, sans défaillance. Quatorze bonnes planches donnent l'image des figurines les plus caractéristiques ou les plus belles.

En somme, ce catalogue ne donne lieu à aucune critique, tant M. Mendel était bien préparé à sa tâche et s'en est acquitté avec goût et courage. Car il faut assurement du courage pour ne pas se lasser à la rédaction de 3,554 notices qui souvent se ressemblent ou même se répètent, et à l'examen d'une multitude de débris ou d'ébauches grossières qu'il n'est pas permis de négliger, mais qui sont d'une importune et agaçante monotonie.

Par bonheur, M. Mendel a eu d'heureux dédommagements à manier de très nombreuses pièces de choix prises dans les séries de Lindos,

de Cos, de Priène, de Myrina et Cymé, de Tarente; la grâce légère des groupes d'In-Tepe, des jolies dames ou des spirituels Éros de Myrina l'a consolé des pauvretés lourdes des divinités archaïques de Lindos, d'Argos ou de Cos, autant que des banalités redondantes qui déshonorent trop souvent les ateliers des coroplastes asiatiques.

P. P.

Sir W. M. Ramsay et Miss Gertrude L. Bell, *The Thousand and one Churches:* Londres, Hodder and Stoughton, 1909; 1 vol. in-8° de XIV-580 pages, avec 386 gravures et 4 cartes.

A la bordure méridionale des steppes de Lycaonie se dresse, en avant de la chaîne du Taurus, un soulèvement volcanique auquel les Turcs ont donné le nom de Kara-Dagh, « Montagne noire ». Dans la partie du massif qui fait face au désert s'échancre une vallée couverte de ruines. Cet ensemble de monuments, dont les uns remontent à l'époque héthéenne et dont les autres sont de l'âge byzantin, est appelé par les gens du pays, tantôt Maden-Chéhir (Cité des Mines), tantôt Bin-Bir-Kilisseh (Les Mille et une Églises). J'ai traversé ce district en mai 1885, lorsque, d'Isaura (Zengibar-Kalessi)[1], je me rendais, en compagnie de mon ami Pierre Paris, à Césarée de Cappadoce (Kaisarieh), par Karaman, Érégli et Urgub.

Les édifices chrétiens que j'avais vus en passant et où j'avais copié, avec mon compagnon de route, quelques inscriptions misérables[2], ont, depuis lors, attiré l'attention d'autres explorateurs, Holtzmann, Crowfoot, Smirnov, Strzygowski, et, en dernier lieu, celle de la phalange anglaise formée par Sir W. M. Ramsay, le vétéran des grands « raids » anatoliotes. En 1905, Miss Gertrude Bell, son élève, opéra, dans ce recoin perdu des Hauts Plateaux, une première reconnaissance, qui fut suivie, en 1907, 1908, 1909, de voyages complémentaires dont son maître prit la direction.

Ce sont les résultats de ces recherches, effectuées séparément ou en commun, qui nous sont présentés aujourd'hui. L'ouvrage comprend quatre sections : I. Topographie et histoire; II. Description des édifices; III. Examen des formes architecturales; IV. Monuments non chrétiens du Kara-Dagh. La première et la quatrième partie sont l'œuvre de Sir W. M. Ramsay; la seconde et la troisième ont été rédigées par Miss Gertrude Bell.

L'introduction géographique et historique résume excellemment, avec la sobre clarté d'un érudit qui domine son sujet, tout ce qu'il importe de savoir pour comprendre la curieuse floraison artistique

1. *BCH.*, t. IX, 1885, pp. 433-436.
2. *Ibid.*, t, X, 1886, pp. 512-513.

dont traitent les chapitres suivants. Le Kara-Dagh a été, comme le Sinaï, comme l'Athos, une véritable montagne sainte, et il offrait déjà ce caractère dès l'époque hittite. Il semble y avoir eu, durant la période gréco-romaine, une éclipse de vie et d'activité, si du moins l'absence, peut-être accidentelle, des vestiges de cet âge autorise une pareille conclusion. Puis, vers le temps de Justinien et jusqu'au XIe siècle, c'est une renaissance monumentale, très inférieure assurément à celle qui s'est développée dans les grandes villes de la côte, mais originale et vigoureuse dans sa lourdeur rustique.

Églises et mausolées — on en compte une cinquantaine, soit dans la Basse-Ville (Bin-Bir-Kilisseh), soit dans la Ville-Haute (Deghileh), soit sur les croupes avoisinant le grand cratère — ont été décrits, définis et classés avec un soin diligent par Miss Bell. Le texte s'appuie sur une illustration abondante, vues d'ensemble et de détail, plans d'édifices, croquis de colonnes et de chapiteaux, de corniches et de moulures. Autant qu'on en peut juger, cet art ecclésiastique des versants nord du Taurus emprunte ses types et son inspiration aux vieilles traditions indigènes. Ce n'est pas un art importé. Il se différencie du courant méditerranéen dérivé de la source hellénistique. S'il a subi, directement ou indirectement, des influences, ce sont surtout celles de l'Arménie, de la Mésopotamie et de la Perse.

Le dernier chapitre du livre s'efforce de retrouver le nom que portait dans l'Antiquité ce vaste ensemble de ruines. Ramsay part de cette hypothèse que les monuments de Maden-Chéhir, étant donnés leur caractère et leur étendue, ne peuvent avoir appartenu qu'à un des évêchés de la province de Lycaonie. Or, si des listes épiscopales de la contrée nous éliminons les attributions certaines, il ne nous reste plus que trois sièges entre lesquels nous puissions hésiter: Hyde, Thebasa, Barata. Depuis longtemps, Ramsay, s'est prononcé en faveur de ce dernier[1]. Aux arguments nombreux qui militent pour l'assimilation de Bin-Bir-Kilisseh avec Barata, il en ajoute de nouveaux: le terme « barata », que l'on peut considérer comme une forme anatolienne du grec « barathron » (gouffre, abîme), se réfère, selon toute apparence, au grand cratère qui occupe le centre du Kara-Dagh.

Les *Mille et une Églises* ne prétendent pas à nous divertir comme les *Mille et une Nuits;* mais elles nous instruisent: Sir W. M. Ramsay est un sultan Chahriar plein d'expérience, et Miss Gertrude Bell une Chéhérazade qui se fait agréablement écouter.

GEORGES RADET.

1. *Historic. Geogr. of Asia Minor,* p. 337; *Lycaonia,* ap. *Jahresh. österr. Inst.*, t. VII, 1904, *Beiblatt*, col. 82; *Studies in the History of roman Empire*, p. 266.

A. Wilms, *Der Hauptfeldzug des Germanikus im Iahre 15 n. Chr.* Hambourg, 1909; in-8° de 83 pages et une carte.

Je ne suis pas trop chagriné de voir que M. le professeur Wilms, de Hambourg, rabaisse Vercingétorix au profit d'Arminius. Après tout, Arminius a été vainqueur, Vercingétorix vaincu, et *victrix causa diis placuit.* Pourtant, j'aurais bien des choses à répondre. Si Vercingétorix a été « l'ami de César », je crois bien qu'Arminius a été l'ami d'Auguste, et les procédés de guerre d'Arminius rappellent beaucoup plus ceux d'Ambiorix que la crânerie juvénile du soldat arverne. — Mais après tout, mon cher Collègue, nous avons chacun notre héros : n'attaquons pas le héros d'à côté.

Ce qui me déplaît davantage, au point de vue scientifique, ce sont des phrases dans le genre de celle-ci : « Le Christ et Arminius, la croix sur le Golgotha et la bataille de Teutoburg, sont les deux colonnes qui nous sont venues comme le plus bel héritage de l'Antiquité en une inaltérable beauté et un éclat radieux. » Et plus loin : « La main toute-puissante de Dieu s'est montrée visible dans notre histoire, » etc., et il y a beaucoup de lignes de ce genre. Elles proviennent évidemment de sentiments louables. — Mais je vous assure, mon cher Collègue, que les biographes français de Vercingétorix ne sont pas allés aussi loin vers le ciel.

Cela n'empêche pas M. Wilms de connaître ses textes et son terrain. Il est partisan acharné du système topographique de Detmold[1], il le défend depuis des années, il le fait avec plus de science et de précision que personne, et c'est une raison pour lui pardonner tout ce qu'il dit contre Vercingétorix et en faveur du Golgotha[2].

C. J.

Ernst Kœstlin, *Die Donaukriege Domitians.* Tubingue, Heckenhauer, 1910; in-8° de 100 pages.

Bon travail, bien supérieur à la moyenne des thèses de doctorat, et où l'on retrouve sans peine les effets de l'enseignement et de l'exemple de M. Kornemann. Toutes les sources me paraissent étudiées, les ouvrages modernes, même français, consultés. L'exposé est écrit sans trop d'encombrement par les références. — Sur les principaux points, on peut accepter les idées de l'auteur. Il a bien vu le

1. Pour comprendre ce que cela signifie, voyez l'article Arminius, chez Wissowa. — Voyez maintenant, comme répertoire assez commode de la question Varus (pire chez nos voisins que chez nous la question Alésia) : Henke et Lehmann, *Die neueren Forschungen über die Varusschlacht,* 1910, Gütersloh.

2. Je me hâte d'ajouter que la presse scientifique allemande n'a pas été la dernière à protester contre ces comparaisons. Voyez sur M. Wilms l'excellent article d'Édouard Wolff, auquel nous renvoyons également au point de vue du débat topographique (*Wochenschrift für cl. Ph.,* 11 avril 1910).

caractère de cet extraordinaire empire dace, sous Burbistas, son fondateur, et Décébale-Duirpaneus, son rénovateur. Et il a bien montré l'importance des guerres de Domitien, vrai précurseur de Trajan, sur ce point. Je crois M. Kœstlin, que je ne connais que par sa thèse, appelé à un réel avenir d'historien. C. J.

A. van Gennep, *La Formation des légendes*. Paris, Flammarion, 1910; in-12 de 326 p. *(Bibliothèque de philosophie scientifique)*.

Voici un livre extrêmement intéressant, je dirai volontiers presque amusant, tellement il touche à des questions qui nous passionnent et qui sont à la fois très anciennes et très vivantes. Car, si les légendes se rattachent souvent au passé le plus lointain, il n'est aucune période historique qui n'ait les siennes, et nous les verrons se former sans cesse autour de nous : un « potin » de salon n'est souvent que la forme initiale de la légende. Évidemment, l'auteur de ce livre n'a pas tout dit : il lui fallait choisir, la matière est innombrable, voyez seulement les gros volumes de Sébillot. Mais, enfin, le choix est bon et les questions à résoudre sont bien dénombrées. Je dis à résoudre, parce qu'il s'en faut qu'elles soient résolues : M. van Gennep le reconnaît lui-même de bonne grâce. — Je ne trouve pas saint Martin dans la table : c'est peut-être le plus gros faiseur de légendes que je connaisse avec Roland, qui est ici en très bonne place : Roland, c'est le héros plutôt aristocratique, Martin, plutôt démocratique, mais l'un et l'autre vont de pair au Moyen-Age. — Le pays basque eût été intéressant à étudier, à propos de la *non-formation* des légendes ; il n'y en a pas : dans ce pays si fermé, vivant d'une vie si propre et si intense, la légende n'a pas pu éclore. — C'est que, hélas ! je crois que la légende est le plus souvent fille, non pas de la tradition, mais de l'école primaire : c'est de la demi-érudition, c'est, si je peux dire, de l'histoire mal cuite, mal digérée ou mal dirigée, comme on voudra : M. Sébillot le reconnaît chaque jour davantage. Potin d'école, potin de lavoir, potin de salon, potin de journal, la légende est trop souvent simplement la déformation de la vérité, sans symbole et sans idéal. — Et cette déformation, alors, se présente sous toutes sortes d'accidents ; il y a le phénomène de la *régression*, le fait actuel transporté à un individu du passé ; le phénomène de la *localisation*, l'événement raconté fixé sur un monument ; l'*anthropomorphisation*, un grand fait fixé sur un individu ; le *dédoublement*, si fréquent dans les mythes (le dieu se dédoublant, et luttant contre son double) ; la *transposition*, par exemple l'histoire d'un saint se transposant sur un de ses attributs devenu saint à son tour. On trouvera cela, et bien d'autres choses, dans le livre de M. van Gennep. — J'hésite à le suivre dans ce qu'il dit sur la pantoufle de « verre » de Cendrillon (p. 66). C. J.

Charles Guignebert, *L'Évolution des dogmes*. Paris, Flammarion, 1910; in-12 de 351 pages *(Bibliothèque de philosophie scientifique)*.

J'aurais peut-être désiré que le livre fût conçu autrement : d'une part, qu'une place plus grande fût faite aux dogmes non chrétiens et, par suite, que l'auteur eût insisté sur l'entrée (et la manière d'entrer) des croyances payennes dans la dogmatique chrétienne; d'autre part, qu'il y eût un peu moins de considérations générales, un peu plus d'exemples typiques, j'entends par là que tel ou tel dogme fût étudié dans toute son histoire, depuis l'origine jusqu'à la fin. Je ne serais peut-être pas toujours, non plus, de l'avis de l'auteur, et j'aurais, parfois, insisté moins sur la mort des dogmes que sur leur évolution. Pour prendre une enveloppe ou un formulaire diamétralement opposé à celui sous lequel il a longtemps vécu, le dogme n'en meurt point pour cela : de même que l'on ne peut dire, même aujourd'hui, que ni le Roi-Soleil, ni la Mère des Dieux, ne sont réellement morts. Ils vivent, même dans notre religion chrétienne, d'une vie diffuse et sourde : et rien n'empêche que nous ne les voyions brusquement reparaître, tout comme après l'ère impériale ils se dégagèrent dans une nouvelle splendeur du milieu de l'anthropomorphisme classique. Au reste, telle est bien au fond la pensée de M. Guignebert; jusqu'à la fin de son livre, il nous laisse non pas sur l'impression de la mort, mais sur celle de la transformation. — Cela dit, reconnaissons avec plaisir que ce livre est venu à son heure, au moment où la vogue légitime des livres de Loofs et de Harnack rend à l'histoire des dogmes sa situation; qu'il est écrit avec clarté, conscience, sagesse d'esprit, et un instinct profond du vrai libéralisme; qu'il a abordé, en ce qui concerne la formation et le caractère des dogmes chrétiens, toutes les questions fondamentales. Je crois que désormais en France, avec Mgr Duchesne, avec M. Guignebert, avec M. Loisy, avec M. Monceaux et bien d'autres, l'histoire du Christianisme a ses maîtres, son école organisée, ses tendances propres, qui sont les bonnes.

C. J.

G. Tyrrell, *Suis-je catholique?* Paris, Nourry, 1909; in-12 de 260 pages.

La nouvelle encyclique condamnant le Modernisme donne un regain d'actualité à la traduction de l'œuvre célèbre du Père Tyrrell. Je ne devrais pas dire, du reste, regain d'actualité, à propos d'une œuvre que rendra éternelle le souffle douloureux qui l'inspire, ce qu'elle renferme de conscience angoissée et d'instinct d'idéal. Certes, l'historien lira avec plus de plaisir *l'Évangile et l'Église*, de Loisy, œuvre

si délicate dans sa tournure, si habile dans sa contexture, une merveilleuse bâtisse de déductions et de subtilités. Je crois que le penseur, rêveur ou métaphysicien se plongera avec plus de force et de doute sur les pages de l'autre apôtre du Modernisme, Tyrrell, celui-là mort à la tâche, et à la dépouille duquel le Protestantisme a fait le touchant accueil que l'on sait. Loisy et Tyrrell, après tout, sont deux grandes âmes, victimes de l'éternel conflit et dont nul ne doit médire. — On sait que le livre que nous annonçons est le *Medievalism* anglais, dont les traducteurs ont changé le titre. — La traduction se lit sans aucune peine.

C. J.

David Viollier, *Étude sur les fibules de l'âge de fer trouvées en Suisse, essai de typologie et de chronologie* (extrait de l'*Indicateur des antiquités suisses*, 1907). Paris, Picard, 1908; in-4° de 46 pages, 322 figures.

Ce livre est dédié à M. Salomon Reinach; l'auteur a été l'élève, à l'École du Louvre, de l'éminent érudit; il est visible qu'il s'inspire de ses travaux et de ceux de M. Hubert. Et l'œuvre fait honneur aux maîtres qui le dirigèrent. — C'est par des monographies de ce genre seulement, que la préhistoire et l'archéologie peuvent progresser. Et voici en quoi consiste le genre de celle que nous avons sous les yeux. — D'abord, tous les objets dont il est ici question ont été soigneusement « stratifiés », c'est-à-dire replacés dans la couche archéologique au milieu de laquelle ils ont été découverts. Puis, ils ont été bien repérés, c'est-à-dire que l'auteur a bien étudié la situation topographique du gisement, près de quel accident de terrain, source, lac ou colline : et c'est vraiment un des gros mérites de ce travail, que de n'avoir point séparé le sol et les ruines, la géographie et l'archéologie. Enfin, M. Viollier s'est borné à une catégorie d'objets, les fibules, et à leur étude dans une contrée déterminée, la Suisse : et c'est le meilleur moyen de vérifier les lois synchroniques établies par l'école dominante et de poser quelques précisions nouvelles sur la marche des produits et sur le développement des types. — Voici quelques-unes des conclusions de l'auteur. Pour la marche : « C'est par le Rhin que pénétra en Suisse la civilisation de Hallstatt. » — Pour la chronologie : « La civilisation de Hallstatt ne pénétra pas en Suisse plus haut que 560 ou 600... La civilisation du bronze se prolonge en Suisse bien au delà de l'époque où elle disparut dans les autres pays voisins. » — Il reste à savoir si dans les pays voisins on n'a pas placé trop tôt la fin de la civilisation du bronze.

C. J.

De Pachtère, *Musée de Guelma,* dans la collection des *Musées et Collections archéologiques de l'Algérie et de la Tunisie.* Paris, Leroux, 1909; in-4° de 57 pages et 10 planches.

Très bon travail d'un jeune érudit dont les lecteurs de la *Revue* ont déjà apprécié la finesse, la sûreté, le goût pour l'information complète, la prudence et la méthode : et toutes ces qualités se retrouvent dans le présent travail. — Outre le Musée de Guelma, le travail renferme un relevé des monuments du dépôt d'Hammam-Meskroutine. — Les principales pièces à Guelma sont celles qui viennent de Khamissa, entre autres le torse d'homme nu qui est, semble-t-il, le plus bel objet du Musée (un Mercure au caducée? p. 27).

C. J.

Carton, *Thugga,* [1910]. Tunis, Fortin; in-8° de 128 pages, nombreuses gravures et plan.

C'est un guide à travers les ruines de la célèbre ville, la plus comparable à Timgad dans l'Afrique, et la seule où la civilisation carthaginoise ait laissé un monument à elle, et c'est un guide comme seul pouvait l'écrire le docteur Carton, avec une vision très nette des choses, une connaissance sûre de l'Antiquité, un talent expérimenté de fouilleur et de metteur en œuvre. Le grand et franc travailleur que celui-là, auquel nous n'avons pas assez rendu justice !

C. J.

Dubarat et Daranatz, *Recherches sur la ville et sur l'église de Bayonne,* manuscrit du chanoine René Veillet, t. I. Bayonne, Lasserre, 1910; in-4° de CVIII-580 pages, très grande quantité de gravures, plans, fac-similés.

Nos lecteurs, que nous avons toujours tenus au courant de l'archéologie bayonnaise, connaissent de longue date le manuscrit du chanoine Veillet (cf. t. VII, 1905, de la *Revue*, p. 151). Veillet, chanoine de la cathédrale de Bayonne, mort en 1714, appartient à cette école d'érudits français du XVIIe siècle, de Marca, Oïhenart, Lopes, etc., qui fit de tels efforts et si heureux, pour reconstituer l'histoire provinciale, religieuse surtout, école qui, en dernière analyse, se réclame, je crois, de Baronius. Mais, moins favorisé que ses contemporains, Veillet n'a pu voir l'impression de son œuvre, demeurée manuscrite, et, du reste, extraordinairement pillée depuis 1714. C'est cette œuvre que nos amis MM. Dubarat et Daranatz, chanoines honoraires de Bayonne, publient avec un soin, un luxe de commentaires et d'illustrations, tout à fai

extraordinaires, si bien que les *Recherches* de Veillet sont devenues, sous leur direction, une sorte de *corpus* de toute l'histoire et de toute l'archéologie bayonnaises. On voit par là combien de questions intéressant la Gaule ancienne sont soulevées dans ce bel et savant ouvrage : sur le nom primitif de Bayonne (cf. *Revue*, 1909, p. 363), sur la *civitas Boiorum* (les auteurs acceptent la conclusion Buch ; cf. *Revue*, 1905, p. 74), sur la mission de saint Léon (nous y reviendrons), sur l'étendue primitive du diocèse de Bayonne, etc. — Je ne crois pas que Bayonne ait jamais produit d'aussi vaillants, aussi utiles érudits que maintenant. Et bien peu de villes de France, à l'heure actuelle, peuvent montrer des hommes comme MM. Dubarat et Daranatz, consacrant les meilleures années de leur vie à faire valoir l'œuvre d'un de leurs prédécesseurs.

C. J.

Foulon et Aubert. *Contribution à l'histoire de la commune de Landelies et de sa filiale Goutroux.* Bruxelles, Ernult-Doncq, 1909 ; in-8° de 148 pages.

Il y a depuis une génération, en Belgique, un admirable mouvement d'études locales. Et je crois que l'exemple et l'influence de M. Pirenne ne sont pas étrangers à ces beaux travaux. Le livre que nous annonçons ici et qu'a reçu la *Revue* ne concerne qu'une petite localité du Hainaut, villa autrefois dépendante de la célèbre abbaye de Lobbes. Mais il n'en a pas moins son intérêt et sa valeur, il est fait avec soin et les matériaux y sont disposés avec clarté. Des deux auteurs, l'un, M. Aubert, est instituteur à Landelies, l'autre, M. Foulon, est bien connu de tous les Français qui vont travailler à Charleroi, où il dirige avec passion et compétence le Musée d'archéologie et de paléontologie.

C. J.

CHRONIQUE

Orient, Grèce, Rome.

Les Mille et une Nuits et le Livre d'Esther. — On sait que les célèbres contes arabes sont précédés d'un prologue qui leur sert de cadre et dont l'héroïne est Chéhérazade. M. De Goeje, l'illustre arabisant de Leyde, a prétendu rattacher et ce prologue-cadre des *Mille et une Nuits* et le récit biblique d'*Esther* à une même légende perse.

Cette théorie a fait fortune, et récemment M. Paul Haupt, l'assyriologue de Baltimore, découvrait le prototype d'Esther et de Chéhérazade dans la Phédyme d'Hérodote. M. Emmanuel Cosquin s'est attaqué au problème (*Revue biblique* de janvier et avril 1909). Il a surabondamment démontré que le prologue-cadre des *Mille et une Nuits* n'avait rien à voir avec la Perse, mais venait en droite ligne de l'Inde. Il n'a rien laissé subsister non plus des rapprochements de M. Haupt, et après s'être égayé de la manie des partisans attardés des mythes solaires, il a conclu : « Y aurait-il à s'étonner grandement si quelque jour un historien novateur allait découvrir qu'Esther serait... Esther ? »

Le disque de Phaistos et les peuples de la mer. — Dans la *Revue archéologique* de 1910 (I, p. 1-65), M. A.-J. Reinach étudie la tablette d'argile à signes pictographiques découverte à Phaistos par M. Luigi Pernier. Il y voit la copie d'un original gravé sur métal précieux, dans le genre du traité de Ramsès II avec le roi des Hétéens. Les figurines et caractères linéaires estampés sur les deux faces lui semblent devoir être rapprochés des célèbres sculptures de Médinet-Habou représentant des Shardana, des Péléshéta, des Tchakara. Il conclut que dès le XVIII[e] siècle avant notre ère des rapports suivis ont existé entre ces divers peuples et la Crète, comme entre la Crète et l'Égypte. La thèse de l'auteur est appuyée, comme à l'ordinaire, sur une riche documentation.

La Méditerranée mycénienne. — Au moment d'achever l'impression de ce fascicule (27 juin 1910), nous recevons, de M. René Dussaud, *Les Civilisations préhelléniques dans le bassin de la mer Égée : études de protohistoire orientale* (1 vol. grand in-8° de 314 pages, avec 207 gravures et 2 planches hors texte, à Paris, chez Geuthner). Nous y reviendrons.

Cultes et mythes du Pangée. — Un travail de M. Paul Perdrizet, paru sous ce titre, inaugure la 3[e] série des *Annales de l'Est.* Notre collaborateur M. W. Vollgraff doit analyser prochainement l'ouvrage.

Les forêts du Liban. — Parmi les renseignements précieux que nous apportent les *Nouvelles Inscriptions de Syrie*, des PP. Jalabert et Mouterde (*Mélanges de la Faculté orientale* de Beyrouth, t. IV, 1910, p. 209-232), il faut noter la solution d'un problème épigraphique qui avait jadis beaucoup embarrassé Renan. Le sigle D F S doit être lu : *Definitio silvarum.* Il s'agit des mesures conservatrices prises par Hadrien pour réglementer l'exploitation des forêts du Liban. Notre compatriote M. Descombes peut revendiquer l'empereur romain comme un des apôtres de l'aménagement des montagnes.

Les bronzes de Mahdia. — En juin 1907, on faisait, sur la côte tunisienne, entre Sousse et Sfax, une trouvaille qui rappelle celle d'Anticythère : il s'agissait d'un navire antique, coulé à pic, et contenant toute une cargaison de marbres et de bronzes. Les fouilles sous-

marines qui furent entreprises ont déjà mis à jour une bonne partie des objets. Ils font maintenant l'orgueil du Musée du Bardo. Deux des bronzes, un Éros praxitélien et un hermès de Dionysos, ce dernier portant la signature de Boethos, viennent d'être publiés avec grand soin par MM. A. Merlin et L. Poinssot (*Monuments Piot,* t. XVII, 1909, p. 29 sqq.). La catastrophe où sombrèrent ces œuvres d'art paraît s'être produite dans la seconde moitié du Ier siècle avant notre ère.

Les adversaires de l'hellénisme à Rome pendant la période républicaine. — Tel est le titre d'un livre important de M. Alfred Besançon (Paris, Alcan, et Lausanne, Payot, 1910, 1 vol. grand in-8° de VII-361 pages) que notre collaborateur, M. Ph.-E. Legrand, doit prochainement analyser et que nous ne mentionnons aujourd'hui que pour mémoire.

Préliminaires de la conjuration de Catilina. — En 66-65, il y eut, à Rome, une conspiration, où l'on trouve, comme chefs avoués ou secrets, les mêmes noms qu'en 63-62, lors de la fameuse conjuration découverte et punie par Cicéron. M. Nutting (*University of California publications in classical Philology*, t. II, 1910, p. 43-55) voit dans la première une sorte de répétition générale de l'autre.

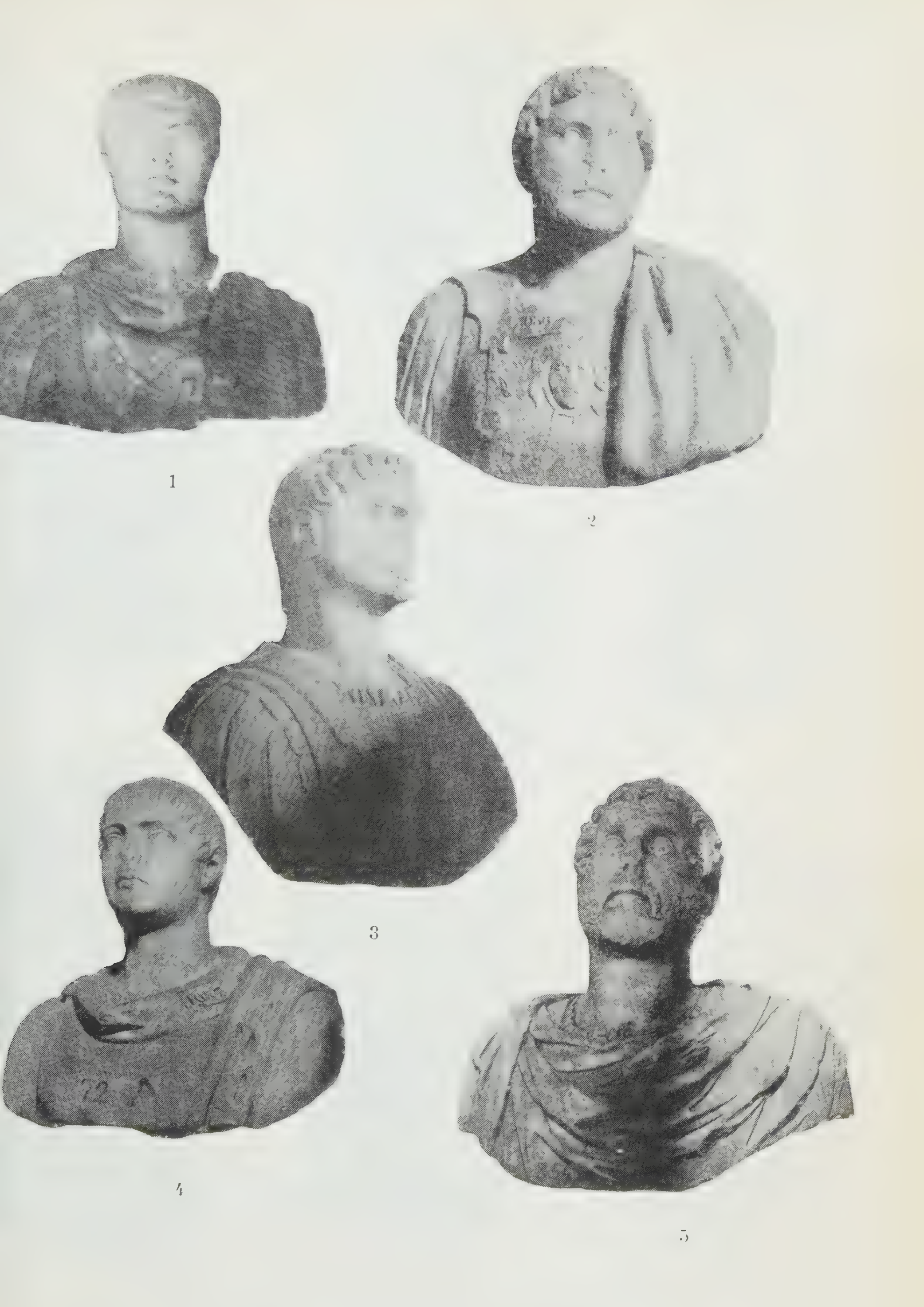
Le Culex. — M. Charles Plésent vient de présenter comme thèse de doctorat à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris, d'une part, une édition critique et explicative du *Culex* (Paris, Fontmoing, 1910, 1 vol. in-8° de 264 pages), d'autre part, un travail de 502 pages (à Paris, chez Klincksieck) consacré au même poème, avec ce sous-titre : *Étude sur l'alexandrinisme latin.* Voici les résultats de cette minutieuse enquête : « Le *Culex* n'est pas l'œuvre de Virgile ; c'est une contrefaçon composée, peu de temps après sa mort, d'après un petit conte grec, publiée entre l'an 14 avant notre ère et la naissance de Jésus-Christ ; l'Octave dont il est question dans le préambule n'est autre qu'Auguste encore jeune, et le *Culex* que nous lisons est bien le même que Lucain, Stace, Martial avaient entre les mains. » Quant au nom de son auteur, le plus vraisemblable est celui d'Asinius Pollion, « l'homme qui avait cru pouvoir remanier les *Commentaires* de César ».

Georges RADET.

---

27 juin 1910.

Le Directeur-Gérant, Georges RADET.



BUSTES D'ÉPOQUE ROMAINE

(MUSÉE PROVINCIAL DE BARCELONE)



TÊTES D'ÉPOQUE ROMAINE
(MUSÉE PROVINCIAL DE BARCELONE)

1

2

3

4

5

BAS-RELIEFS DE LA RENAISSANCE

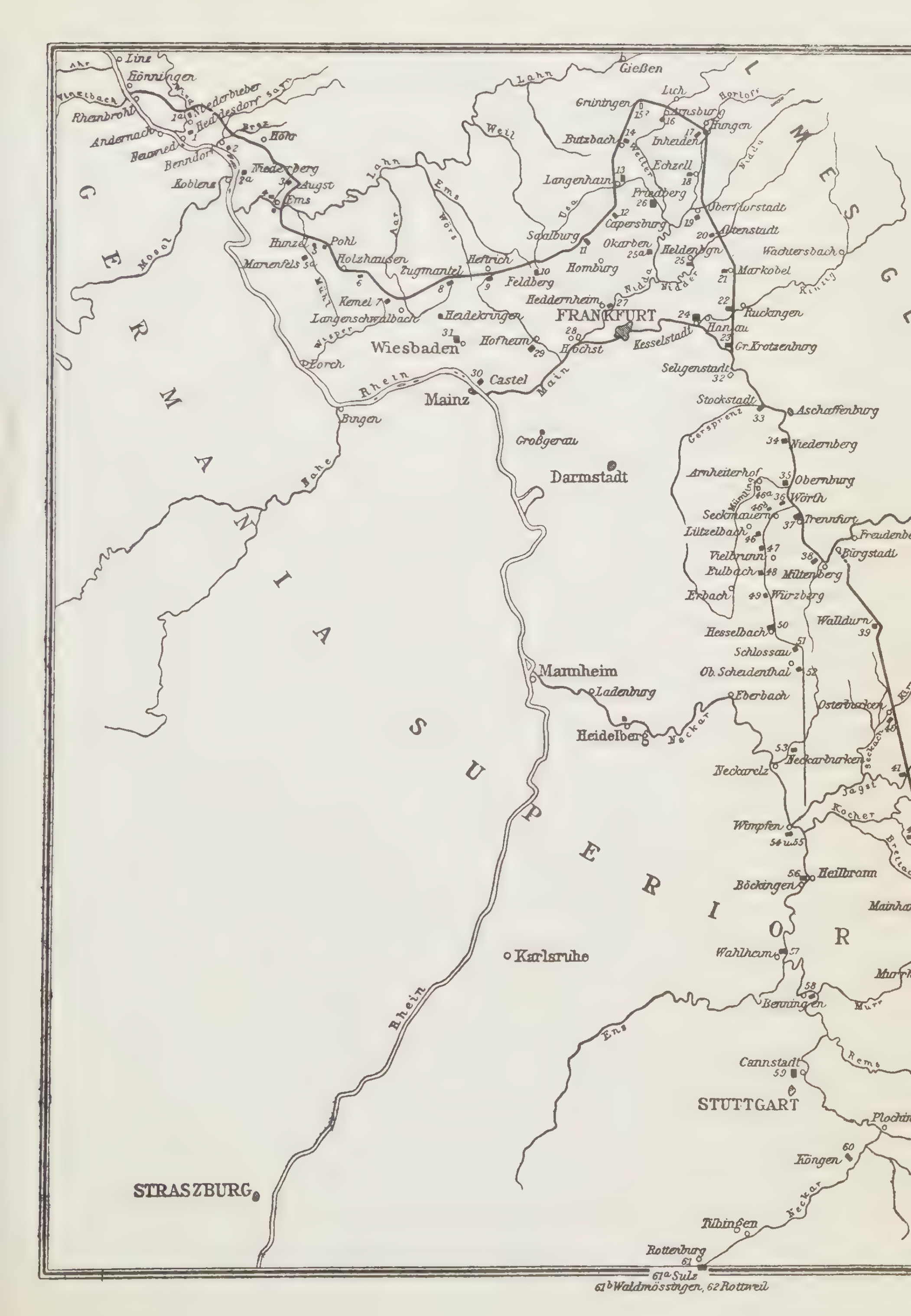
(MUSÉE PROVINCIAL DE BARCELONE)



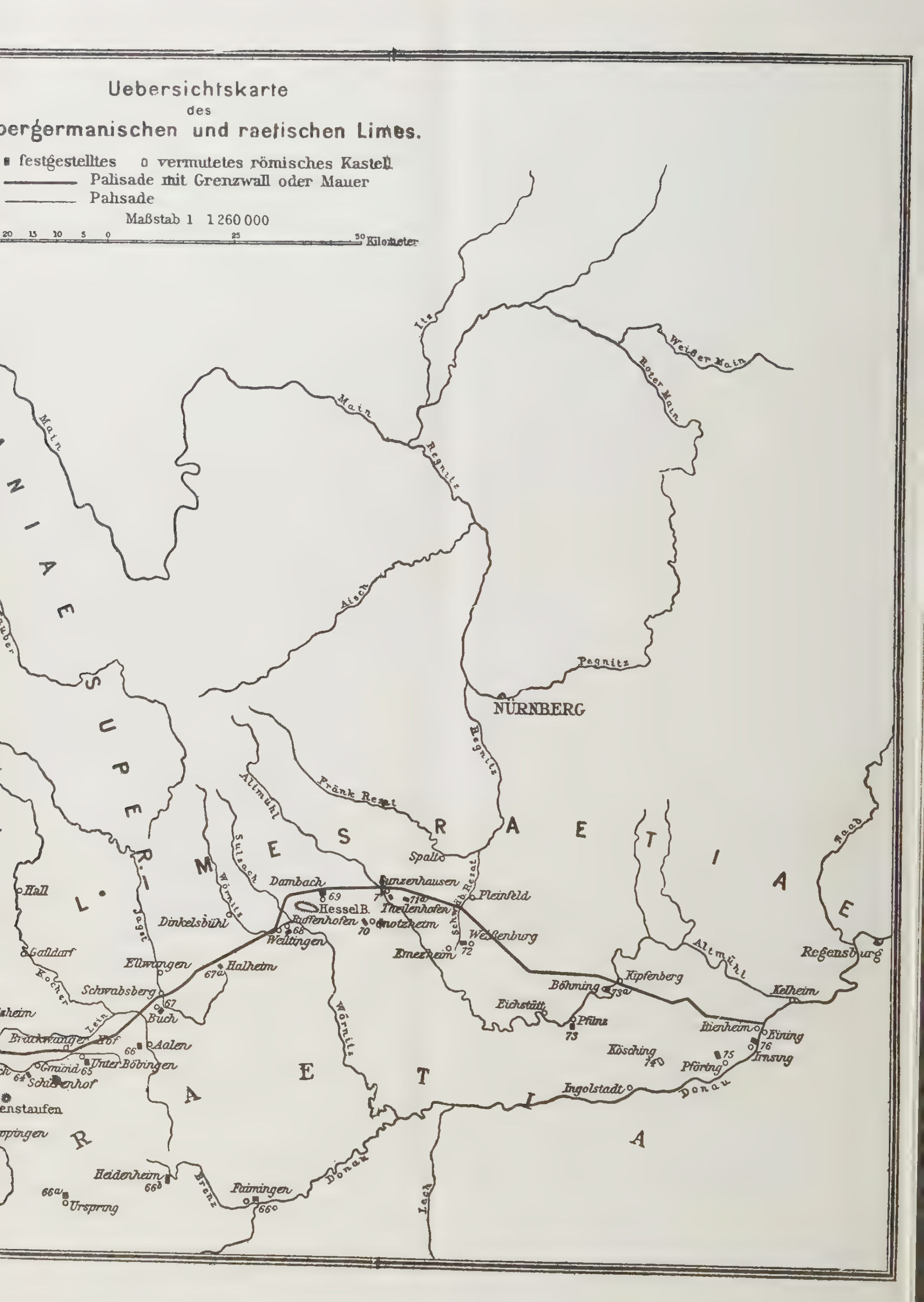


TERRE CUITE GALLO-ROMAINE DE LA COLLECTION VICTOR BORDES

(JUNON ALLAITANT HERCULE ?)



GERMANIA SUPERIOR
LIMES G
Linz
Hönningen
Rheinbrohl
Andernach
Niederbieber
Heddesdorf
Bendorf
Koblenz
Niederberg
Augst
Ems
Holzhausen
Pohl
Marienfels
Hunzel
Kemel
Langenschwalbach
Zugmantel
Heftrich
Feldberg
Heidekringen
Wiesbaden
Lorch
Bingen
Mainz
Castel
Hofheim
Höchst
FRANKFURT
Heddernheim
Homburg
Saalburg
Okarben
Capersburg
Langenhain
Butzbach
Grüningen
Gießen
Lich
Arnsburg
Hungen
Inheiden
Echzell
Friedberg
Oberflorstadt
Altenstadt
Heldenbergen
Markobel
Rückingen
Hanau
Kesselstadt
Gr. Krotzenburg
Seligenstadt
Stockstadt
Aschaffenburg
Niedernberg
Obernburg
Wörth
Trennfurt
Bürgstadt
Miltenberg
Walldürn
Wächtersbach
Großgerau
Darmstadt
Arnheiterhof
Seckmauern
Lützelbach
Vielbrunn
Eulbach
Erbach
Würzberg
Hesselbach
Schlossau
Ob. Scheidenthal
Eberbach
Mannheim
Ladenburg
Heidelberg
Osterburken
Neckarburken
Neckarelz
Wimpfen
Heilbronn
Böckingen
Wahlheim
Benningen
Cannstadt
STUTTGART
Köngen
Tübingen
Rottenburg
Karlsruhe
STRASZBURG
Rhein
Main
Lahn
Neckar
Mosel
Nahe
Nidda
Kocher
Jagst
Rems
Murr
Enz
61a Sulz
61b Waldmössingen, 62 Rottweil



ILLES DU « LIMES »

NOTES ARCHÉOLOGIQUES

(Art grec)

II[1]

Plastique et Poésie.

Euripide. — Ceci est une rallonge aux pages publiées il y a six mois, à cette même place et sous cette même rubrique. Il s'agit d'un rapprochement, dont l'heureuse idée est due à M. Sitte[2], entre un passage de l'*Hécube* d'Euripide et l'admirable statue de *Niobide* blessée, qui fut découverte en 1906 à Rome, dans la villa Spithœver, propriété de la *Banca Commerciale*, sur l'emplacement des anciens Jardins de Salluste[3].

Le héraut Talthybios fait à Hécube le récit des derniers moments et de la mort de Polyxène : la noble victime, réclamée par l'ombre d'Achille[4], a souhaité mourir libre, sans qu'une main la touchât, en s'offrant d'elle-même au couteau; et, quand Agamemnon eut ordonné qu'on ne la touchât pas, « ... alors, ayant pris son péplos, du haut de l'épaule elle le déchira jusqu'au milieu du ventre vers le

1. I : cf. *Rev. Ét. anc.*, XII, 1910, p. 117-151.
2. H. Sitte, *Zur Niobide der Banca Commerciale* (*Wiener Eranos zur 50e Philologenversammlung* [in Graz, 1909], p. 307-308).
3. Elle est en marbre de Paros, haute de 1m49. Articles à lire : Furtwængler, *Die neue Niobidenstatue aus Rom* (*München. Sitzungsb.*, 1907, p. 207-225, pl. I-II); A. Della Seta, *La Niobide degli Orti Sallustiani* (*Ausonia*, II, 1907, p. 8-15, pl. I-III); *Arch. Anzeiger*, 1907, c. 116-119 (G. Kœrte). Une bonne reproduction, commentée en quelques lignes excellentes par M. G. Mendel, a été donnée dans la *Revue de l'Art ancien et moderne*, 1909, I, p. 260 sqq. — C'est cette statue qui est aujourd'hui sous séquestre à Milan, et que revendique la municipalité de Rome : cf. *Rev. arch.*, 1910, I, p. 176-177.
4. Sur les légendes relatives au lieu et aux circonstances de l'apparition d'Achille, cf. N. Terzachi, *l'Ombra d'Achille* (*Ausonia*, IV, 1909, p. 26-30). Dans cet article est reproduite une peinture de vase archaïque, du British Museum, laquelle illustrerait exactement, selon M. Terzachi, les vers 110-112 de l'*Hécube*.

nombril, et elle découvrit ses seins, sa poitrine, d'une beauté de statue; puis, ayant fléchi vers la terre un genou, elle dit... etc. » (v. 557 sqq.). — Après avoir relu avec attention les vers du poète, si maintenant on jette un regard sur la *Niobide*, sur cette jambe ployée dont le genou va toucher le sol, sur ce péplos écarté du corps, sur cette belle poitrine offerte (μαστούς τε στέρνα τε κάλλιστα), on demeure saisi d'étonnement, à constater un tel accord entre la description littéraire et l'œuvre de sculpture. Il ne peut y avoir là une rencontre de hasard.

Considérons d'abord qu'Euripide pensait bien à une statue. Les mots ὡς ἀγάλματος ont une valeur singulière; car, au temps où ils furent écrits, avant l'année 423[1], une statue de femme représentée nue, ou du moins avec les seins nus, était encore une insigne rareté dans la sculpture grecque. Nous ne connaissions jusqu'à ce jour qu'un seul exemple de ce genre, attribuable au milieu du ve siècle, à savoir l'original d'où est dérivée la *Vénus de l'Esquilin*[2]; la *Niobide* des *horti Sallustiani* en fournit le second. Œuvre grecque originale, postérieure plus ou moins à 450, mais certainement antérieure à 425, elle paraît provenir d'un fronton de temple, auquel auraient appartenu aussi, selon une hypothèse de Furtwængler, deux autres *Niobides*, du Musée Ny Carlsberg, à Copenhague[3]. Ce temple, Furtwængler affirma longtemps que c'était le « Théseion » d'Athènes. Avec quelle ardeur, s'il avait assez vécu pour connaître la découverte de M. Sitte, aurait-il soutenu que, « Théseion » ou autre, c'était sûrement, en tout cas, un temple athénien! et comme il eût triomphé d'ouïr la voix lointaine d'Euripide témoigner en faveur d'une œuvre que

1. Les philologues tiennent que l'*Hécube* fut jouée en 424 probablement, et dans tous les cas avant 423.

2. Même dans la sculpture en relief, les exemples sont presque aussi rares : nous ne pouvons nommer que la *Joueuse de flûte*, sur le « *Trône* » *Ludovisi*, puis, plus récemment, la *Déidamia* de la frise de Phigalie. — On avait supposé que la figure à laquelle Euripide fait allusion était cette *Déidamia :* cf. Kinkel, *Euripides und die bildende Kunst*, p. 44 (cité par M. Sitte). Mais Euripide connaissait-il seulement ce détail de la décoration d'un temple lointain? D'ailleurs, sa comparaison vise un ἄγαλμα, non pas un relief; et on doit admettre, en outre, que cet ἄγαλμα était familier aux auditeurs du poète, et qu'il se trouvait donc à Athènes.

3. J'ai résumé jadis le premier des articles que Furtwængler a consacrés aux statues de Copenhague : cf. *Rev. Ét. gr.*, XIII, 1900, p. 384 sqq.



Statue d'une *Niobide* blessée au dos.
[*Ausonia*, II, 1907, pl. I.]

lui-même Furtwængler avait déclarée être la plus achevée et la plus belle statue originale en marbre qu'on pût citer entre les sculptures d'Ægine et celles du Parthénon! Car, bien

entendu, il n'eût pas douté un instant que l'ἄγαλμα auquel Euripide a comparé Polyxène était justement notre *Niobide*. Et, de fait, on est entraîné à le croire, on le croit volontiers, puisqu'il n'y a pas seulement, pour nous persuader, cette nudité quasi totale, par quoi se trouve déjà plus que remplie la première condition à laquelle doit satisfaire l'ἄγαλμα cherché, mais qu'en outre, dans la nature de la draperie, dans l'agenouillement, dans la pose renversée qui tend la poitrine et découvre tout le cou, il y a la plus exacte ressemblance, trait pour trait, avec la fille d'Hécube, quand elle dit (v. 563 sqq.), prête à mourir et s'offrant : « Tiens, voici ma poitrine,... frappe-la,... ou bien voici mon cou... »

Il pourrait donc être vrai qu'Euripide a regardé avec complaisance ce beau marbre, et qu'il en a tiré une inspiration! Alors, on aimerait se figurer que la chose eut lieu peut-être de cette façon-ci : — Le poète songeait, en marchant, à sa tragédie prochaine. Tandis qu'il cherche à fixer les traits de la pathétique Hécube, tandis qu'il modèle secrètement les contours de Polyxène, cette noble fille de sa pensée, sa marche l'a conduit vers un de ces temples récents, dont Athènes s'est parée après les ruines de l'invasion perse. On y voit, dans un fronton, le *Massacre des Niobides*. Le poète regarde la tragique tuerie, et cette vue ne le détourne pas de son travail intérieur; car Hécube n'est-elle pas, autant que Niobé, une mère douloureuse?... Au milieu du fronton, une Niobide s'affaisse, frappée au dos d'une flèche que ses deux mains désespérément essaient d'arracher : statue connue de tous à Athènes, parce qu'elle est très belle et parce que c'est une des très rares où la sculpture jusqu'alors ait représenté une femme nue. Euripide la connaît, comme tout le monde; mais, soudain, il la voit autrement que tout le monde ne l'a vue encore : en cette vierge qui fléchit le genou, et dont le corps est dépouillé du péplos, et qui se rejette en arrière, et qui offre à découvert son cou, sa poitrine, son ventre, c'est Polyxène elle-même qu'il lui semble voir, dans l'instant dernier du sacrifice... Il emporte en lui cette image concrète de la fille de Niobé, devenue à ses yeux la fille d'Hécube. Et

de cette image il s'est inspiré, ou plutôt l'a reproduite, on peut dire copiée, consciemment copiée, dans quelques-uns des vers du rôle de Talthybios...[1].

Que ce petit jeu d'imagination paraisse acceptable ou frivole, quoi qu'il en soit, je crois bien que M. Sitte a lié pour toujours la Polyxène d'Euripide et la *Niobide* des Jardins de Salluste. Quand même celle-ci ne serait pas l'ἄγαλμα auquel pensa le poète, les ressemblances d'ordre matériel sont trop frappantes pour qu'on les oublie désormais. De la création poétique de Polyxène, on a écrit, au moins une fois à ma connaissance, qu'elle avait « toute la noblesse et la pureté d'un marbre antique » : ce qui auparavant n'était dit que par figure est devenu à présent la plus littérale vérité.

Sculpture.

Pancrétisme. — La remarquable démonstration qu'a développée M. Lœwy dans un grand mémoire récent[2] ne se laisserait pas facilement résumer, tant sont nombreuses les œuvres qu'on y trouve examinées, rapprochées, confrontées, et tant sont divers les éléments qui composaient la matière à analyser. Pour en donner brièvement une idée, j'imagine que le mieux serait de figurer par des signes, sur une carte de la Grèce, toutes les principales sculptures connues de l'archaïsme, chacune en son lieu natal reconnu ou présumé, puis de tracer, en conformité avec les explications de M. Lœwy, des traits qui relieraient entre eux certains de ces signes, des accolades qui en grouperaient certains autres, des cercles à

1. Furtwængler (*München. Sitzungsb.*, 1907, p. 217), cherchant les exemples de nudité féminine que la peinture avait pu donner, antérieurement à la statue de la *Niobide*, rappelle une *Polyxène* de Polygnote, connue par une épigramme de l'*Anthologie* (Planud., IV, 150 = Overbeck, *Schriftq.*, 1061; y remarquer les mots: πέπλοιο ῥαγέντος). Il serait fort possible que le sculpteur de la *Niobide* se fût inspiré de cette œuvre du peintre; et ainsi Euripide, en s'inspirant à son tour de l'œuvre du sculpteur, n'aurait fait que rendre à Polyxène ce qui déjà venait de Polyxène.

2. E. Lœwy, *Typenwanderung* (*Wien. Jahreshefte*, XII, 1909, p. 243-304). L'article est illustré d'une quarantaine de bonnes images, sans lesquelles la lecture en serait malaisée; et, même ainsi, elle n'est guère possible qu'à des personnes déjà familières avec les monuments de l'archaïsme.

rayon variable où seraient enclos tels signes isolés et des accolades entières. Cela ferait un graphique assez compliqué, dont je voudrais ici pouvoir au moins indiquer les parties essentielles.

On a découvert en Crète quelques échantillons de la sculpture grecque la plus archaïque : à Éleutherna, le haut d'une figure de femme, et plus récemment, à Priniá, les restes d'une idole assise, avec un socle décoré de reliefs ; or, la statue féminine assise, recueillie à Hagiorgitika, en plein milieu du Péloponnèse, a la plus étroite ressemblance avec le buste d'Éleutherna : ces témoins matériels confirment donc la tradition des anciens, selon laquelle des sculpteurs venus de Crète auraient été les premiers apôtres de l'art statuaire dans le Péloponnèse. Au groupe des sculptures crétoises-péloponnésiennes, d'origine prouvée, viennent s'en agréger plusieurs, de provenance non connue, par exemple l'intéressante figure d'Auxerre, aujourd'hui au Louvre, et une petite statuette de femme assise, également au Louvre[1]. — D'autre part, voici, à Chios, deux bustes de femme (sans tête), les incunables, peut-on dire, de cette île dont les artistes devaient bientôt jouir d'un grand renom : ces bustes sont apparentés de fort près à celui d'Éleutherna, et dépendent de l'archaïsme crétois. — A Délos maintenant, voici la vénérable « *Nicandra* » et les débris de statues diverses, d'un âge à peine moins reculé : ces œuvres aussi sont inséparables du buste d'Éleutherna, en même temps qu'elles rappellent de près la figure d'Auxerre ; et bref, le groupe constitué par ces antiques statues déliennes doit se fondre dans le groupe crétois-péloponnésien. — On est conduit à en dire autant du petit groupe bien connu que formaient jusqu'ici, à elles trois, l'*Héra de Samos* (au Louvre), et les deux *Samiennes* de l'Acropole. — Et si, après avoir considéré d'abord l'aspect des corps, leurs poses, leurs gestes, leurs vêtements, on vient à l'examen spécial des têtes, le résultat n'est pas modifié : par

1. Cf. Ch. Picard, *Statuette archaïque de femme assise* (*Rev. arch.*, 1910, I, p. 66-92). — Hauteur : 0m20 ; matière : calcaire dur ; sujet : divinité(?) ou morte héroïsée ; date : vers 600 av. J.-C. M. Lœwy ne connaissait pas ce petit monument, qu'il aurait sûrement ajouté à ses listes.

exemple, deux têtes qu'on a souvent opposées l'une à l'autre, l'*Héra* colossale d'Olympie et la tête de la *Niké de Délos* (produit d'un atelier de Chios), sont, en réalité, deux œuvres inspirées du même esprit, deux représentants d'une seule et même famille. — Quant à l'Attique, la statuaire n'y est pas plus autochtone qu'à Chios : la tête qui ressemble le plus à celle du *Sphinx de Spata*, œuvre attique, est celle de l'*Aphrodite* du musée de Lyon, œuvre d'un atelier de la Grèce d'Asie, cependant que la petite *tête à polos*, au musée de l'Acropole, est proche voisine de l'*Héra d'Olympie*. Pour mieux convaincre le lecteur, M. Lœwy, après ses explications et analyses, juxtapose les images des sept têtes suivantes : *Sphinx de Spata, Moschophore,* petite *tête à polos* (Attique); *Héra d'Olympie,* principale figure de la stèle de *Chrysapha* (Péloponnèse); *Niké de Délos, Aphrodite* de Lyon (Grèce d'Asie) : et, devant ces images réunies, il conclut que ce qu'on appelle école péloponnésienne, ou attique, ou de Chios, ou d'Ionie, tout cela se joint et se mêle, ou du moins ce ne sont là que des pousses à peine divergentes, issues d'une souche unique. Et celle-ci est la souche crétoise.

La première moitié du mémoire de M. Lœwy traite surtout des types féminins, puisque les figures d'Éleutherna, Priniá et Hagiorgitika, qui fournissent la base de toute la démonstration, sont exclusivement des figures féminines. Mais il reste l'abondante troupe des « Apollons archaïques ». Étant admis que ce type est venu de l'Égypte, par quelle porte a-t-il pénétré en Grèce, et en quel coin de la Grèce a-t-il reçu sa naturalisation grecque? Rien n'indique *a priori* que la Crète ait, ici encore, joué le principal rôle. Cependant, les deux *Apollons* de Delphes, qui sont presque les plus anciens de tous, portent une chevelure de la même forme exactement que les figures d'Éleutherna et d'Hagiorgitika. Et alors, poursuivant ses comparaisons pas à pas, détail après détail, en tenant compte des changements que le progrès du temps amena dans l'aspect de la tête et du visage, M. Lœwy aboutit à déclarer qu'il existe une fraternelle ressemblance entre les types féminins et le type des « Apollons », et que celui-ci,

comme les précédents, est d'origine crétoise, puisque aussi bien c'est la Crète qui offrait, à un type venant de l'Égypte, la porte la plus prochaine et la mieux ouverte pour pénétrer en Grèce. — Ainsi la Crète, au début de l'archaïsme, aurait été la mère et nourrice de toute la statuaire grecque; la Crète de Dipoinos et Skyllis aurait eu alors, à ce point de vue, un rayonnement d'influence analogue à celui qu'avait eu, huit ou dix siècles plus tôt, la Crète de Minos. Bien entendu, Dipoinos et Skyllis n'ont pas tout fait à eux seuls; la diffusion des types inventés ou adoptés par les imagiers crétois déborde leur rôle personnel; car elle avait sans doute commencé auparavant, grâce à des artistes plus anciens, desquels le nom n'a pas survécu; mais Dipoinos et Skyllis, en raison de leur talent mieux reconnu, de leur activité, de leurs travaux exécutés en maints endroits dans le premier tiers du vi[e] siècle, sont restés, aux yeux de la postérité, les représentants par excellence de l'action crétoise. On ne doit pas craindre d'exagérer la force d'une telle influence, ni d'en trop étendre le champ : elle a tout envahi, des cités grecques de Sicile aux cités grecques d'Asie; même l'illustre famille des sculpteurs de Chios, « la famille de Mikkiadès, n'est qu'un rameau de l'école crétoise ».

Pancrétisme! Le mot que j'ai inscrit en tête de ces lignes résume la thèse de M. Lœwy. Elle est neuve. S'il n'y a peut-être pas un seul des multiples rapprochements entre les œuvres qui n'eût été déjà indiqué, à l'occasion, par Pierre ou Paul, l'idée générale qui domine ici toutes les comparaisons de détail, et les ramène toutes à soi, n'avait encore jamais été énoncée. On avait bien tenté, dans ces années dernières, d'imposer la croyance que le développement entier de l'archaïsme grec avait été subordonné à une direction unique : mais c'est en Ionie qu'on situait le pouvoir artistique dirigeant, c'est à l'art ionien qu'on reconnaissait une sorte de suzeraineté, jusque sur les plus anciennes productions du Péloponnèse; bref, on proclamait le *panionisme,* qui est à l'opposé du *pancrétisme* de M. Lœwy. A l'une comme à l'autre de ces deux théories, je crois qu'on peut reprocher d'être

excessive, intransigeante, absolue; aujourd'hui, non moins que jadis, je tiens pour mieux justifiée par les témoignages littéraires et par les différences d'aspect des monuments eux-mêmes, pour mieux adaptée aussi aux conditions historiques, l'hypothèse d'une double croissance et d'une double floraison, à peu près simultanée et indépendante, l'une pour l'Ionie et la Grèce orientale, l'autre pour la Crète et le Péloponnèse et le reste de la Grèce occidentale[1]. Mais, quelque opinion qu'on préfère, c'est un devoir de reconnaître que M. Lœwy a soutenu la sienne avec une admirable ampleur de science, accumulant preuves sur preuves, ne négligeant nul indice dans le vaste champ à parcourir, suivant avec souplesse toutes les inflexions et sinuosités du sujet, n'omettant même pas de voir les difficultés, de prévoir les objections, et y marchant tout de suite pour les surmonter, ou au moins les tourner.

Marbres archaïques de l'Acropole. — Quand naguère j'essayai de suivre, par une analyse minutieuse, les progrès de la sculpture attique depuis ses commencements jusqu'à la fin de l'archaïsme, et que j'étudiai à ce dessein la foule des anciennes œuvres recueillies dans le musée de l'Acropole, je n'ai pas eu la candeur de croire que ces pauvres mutilées, auxquelles on achevait de rajuster, la veille encore, à l'une ceci, à l'autre cela, étaient maintenant aussi complétées que possible et ne changeraient plus. Bien au contraire, après avoir rappelé tout l'effort dépensé sur elles par de nombreux travailleurs, au cours des vingt ans déjà écoulés, mon premier mot était pour dire qu'« à peine le plus gros du travail était terminé »[2]. Combien il restait à faire, personne ne le sentait mieux qu'un de ceux mêmes qui avaient le plus fait jusque-là : M. Schrader, à qui l'on était redevable de la restitution totale du fronton *Gigantomachie,* lequel avait décoré la façade de l'*Hécatompédon* renouvelé par les Pisistratides[3]. Un si heureux succès avait

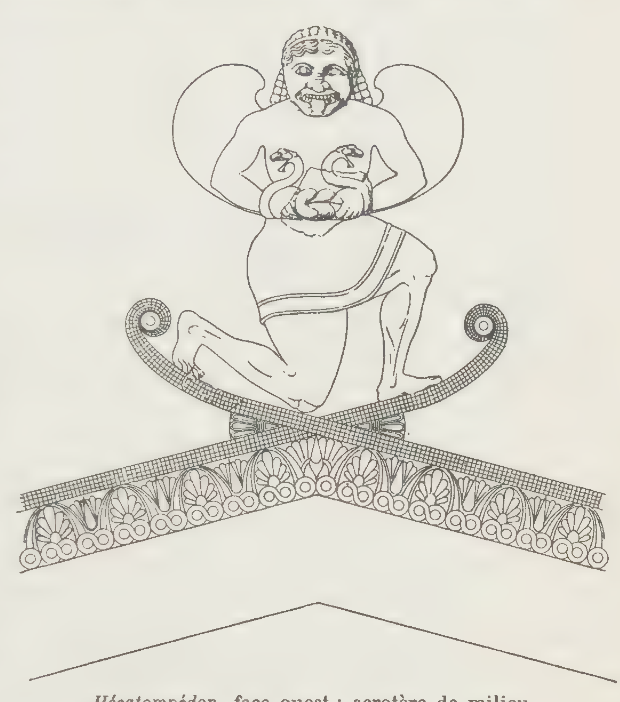
1. Cf H. Lechat, *La sculpture attique avant Phidias,* p. 150.
2. H. Lechat, *Ibid.,* première page de la Préface.
3. Cf. *Athen. Mitteil.*, XXII, 1897, pl. III-V, p. 59 sqq. (H. Schrader).

convaincu M. Schrader qu'on pouvait encore découvrir maints fragments utilisables dans l'inutilisé d'alors; et son séjour prolongé à Athènes, comme Directeur en second de l'Institut allemand, lui donna le moyen de poursuivre des recherches, qui, pour être pleinement fructueuses, devaient s'opérer à loisir, avec calme et lenteur, durant plusieurs années; il y fallait, en outre, une inlassable patience et la plus perspicace attention. Les résultats obtenus ont bien payé la peine. Le catalogue, maintenant prochain, des marbres archaïques de l'Acropole sera un ouvrage définitif, auquel l'abondance, le format, la beauté de ses illustrations donneront un caractère monumental; et dès aujourd'hui, nous en possédons les prémices, M. Schrader ayant eu la pensée de réunir ensemble ses plus notables découvertes et de les offrir au public savant, un jour de fête, comme une gerbe de fleurs choisies[1].

1. Il y a, au musée de l'Acropole, une tête de *Gorgone,* à qui sa laideur horrible et naïve garantit qu'on la remarquera et qu'on ne l'oubliera pas. Une cassure verticale, assez régulière, l'a réduite à n'être plus qu'un masque; et de tout le reste de la figure, deux petits morceaux seulement ont subsisté, l'un provenant du pied droit, et l'autre du milieu du corps, où les mains serraient un nœud de serpents. Or, ces deux morceaux, une fois identifiés, ont suffi pour que, de la façon la plus certaine, fût restituée la figure entière, fût reconnue sa fonction décorative, fût déterminé l'édifice qu'elle décorait, et fixée enfin sa place exacte sur cet édifice. C'était une *Gorgone* courant, haute de 1^{m}05 environ, dans sa pose à demi agenouillée; elle formait l'acrotère central d'un fronton de temple, et ce temple était l'ancien Hécatompédon, et ce fronton était celui de la face postérieure. La *Gorgone* y était placée d'une curieuse manière. Car, à l'endroit où les deux corniches rampantes se rencontraient et s'arrêtaient l'une l'autre en

1. H. Schrader, *Archaische Marmor-Skulpturen im Akropolis-Museum zu Athen* (Vienne, 1909): *Festschrift* publiée par l'Institut archéologique autrichien pour la 50e *Philologenversammlung,* à Graz, fin septembre 1909. — Cette brochure, qui compte 87 pages et 76 gravures, dans le format des *Wien. Jahreshefte,* est présentée avec ce même goût délicat, cette distinction, ce souci de l'irréprochable exécution matérielle, qui assurent aux *Jahreshefte* le premier rang, sans conteste, entre toutes les Revues d'archéologie antique, en n'importe quelle langue.

déterminant le grand angle du fronton, la partie supérieure de leur cymaise, en forme d'un chevron taillé carrément, ne s'arrêtait pas avec le reste, mais au contraire continuait droit devant elle; les deux pseudo-chevrons se croisaient là, en croix de Saint-André, et chacun d'eux, détaché et libre, bientôt se courbait légèrement vers en haut, afin de préparer l'enroulement de volute par quoi il se terminait[1]. Et c'est dans l'ouverture de cette large fourche, sur les deux branches hautes de cette sorte de croix, qu'était posée la *Gorgone*[2] : ainsi entourée de vide, sans autre appui que l'adhérence de ses pieds à la tranche supérieure des chevrons étroits, elle fait penser à quelque danseur de corde, dans le moment où il vient d'accomplir le tour difficile de



Hécatompédon, face ouest : acrotère de milieu.
[Schrader, *op. laud.*, fig. 7.]

1. Il y avait là, dans cette corniche de *marbre,* une remarquable survivance de la primitive construction en *bois*, lorsque c'étaient de vrais chevrons de bois qu'on faisait pareillement se croiser et se dépasser. D'autres exemples de ce genre, avec les conséquences décoratives en résultant, étaient d'ailleurs déjà connus, et Benndorf avait montré tout le parti à en tirer pour expliquer l'origine des acrotères (cf. *Wien. Jahreshefte,* II, 1899, p. 3 sqq. ; notamment, aux pages 4-5, les fig. 2, 3 et 4, et, à la page 30, les fig. 30-31).

2. M. Schrader note que l'arrangement est le même, pour l'essentiel, dans l'acrotère en terre cuite de Cervetri, à l'Antiquarium de Berlin, qui représente *Éôs* emportant *Képhalos.* Ce petit monument a été reproduit par Benndorf, au cours de son mémoire (cité dans la note précédente) sur l'origine des acrotères, p. 48, fig. 52.

s'agenouiller d'un genou sur la corde et regarde le public, d'un visage content.

Sur les deux côtés de la même façade ouest, que couronnait à son faîte la *Gorgone,* près l'enroulement de volute par quoi se terminait (dans le bas aussi, comme dans le haut) la partie supérieure de la corniche rampante, un socle portait une figure de *lionne* couchée. Pareillement, sur la façade Est, aux mêmes places et près de semblables enroulements de volute, étaient couchées, corps de profil et tête de face, deux figures de *panthère*, longues d'environ 1m10 et hautes de 50 centimètres[1]. — M. Schrader a donc identifié cinq acrotères de l'Hécatompédon; il manque le sixième, celui qui décorait le faîte de la principale façade, et qui probablement devait être une seconde *Gorgone*, de dimensions un peu plus grandes que l'autre.

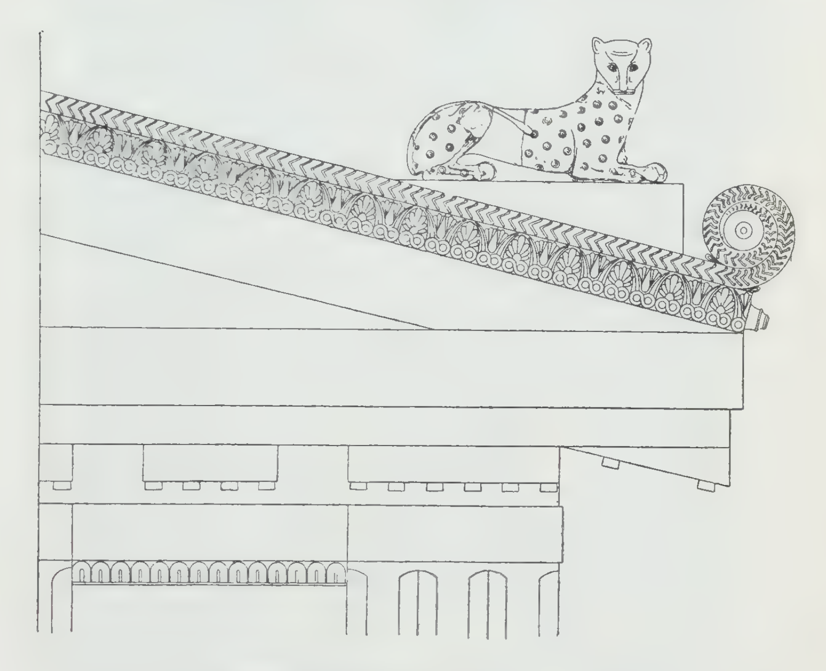
Ainsi, morceau à morceau, il ressuscite, il reprend sa forme complète, le vieil *Hécatompédon* des Athéniens, et nous voyons (ceux du moins qui savent voir) de nouveau se dessiner sur le ciel attique la silhouette du temple vénérable, qui fut le bisaïeul du Parthénon[2]. Il y a vingt-cinq ans que M. Dœrpfeld, dans un premier article[3], en annonçait la découverte et en décrivait le plan sommaire. Les recherches méthodiques ont continué. Et maintenant, ses sculptures décoratives après ses membres d'architecture, ses acrotères de marbre après ses

1. On a objecté que les enroulements de volute à chaque extrémité de la cymaise constituaient déjà des acrotères et pouvaient suffire : cf. *Berlin. philol. Wochenschrift*, 1910, c. 146-147 (Pfuhl). Il est vrai, mais cette constatation ne se tourne pas nécessairement en objection. Les parties de cymaise qui se croisaient au faîte et se terminaient par un enroulement auraient pu suffire aussi, et cependant on y avait ajouté une figure de *Gorgone;* l'adjonction d'une panthère ou d'une lionne sur chaque côté n'a rien qui soit plus surprenant. Il faut voir, dans ce doublement de l'acrotère, l'effet d'un temps de transition : l'ornement d'origine purement tectonique subsiste encore, cependant qu'un autre genre d'ornement, sans rapport avec la construction, à savoir la figure décorative, vient déjà d'apparaître; le second ornement finira par éliminer le premier, mais seulement après un certain temps durant lequel il y aura eu coexistence et juxtaposition des deux. Au reste, cette sorte de pléonasme se rencontre dans divers autres exemples : cf. le mémoire Benndorf (cité aux notes précédentes), p. 18-19, fig. 19 et 21.

2. *Hécatompédon* en son premier état, le même renouvelé et transformé par les Pisistratides, temple commencé après 510 sur l'emplacement que le Parthénon devait occuper plus tard, enfin le Parthénon de Périclès : cela fait comme quatre successives générations.

3. Cf. *Athen. Mitteil.*, X, 1885, p. 275-277.

frontons de calcaire commun, les couleurs de sa polychromie avec les lignes de sa construction, il nous est rendu entier et tel que l'admirèrent en sa prime fraîcheur Solon déjà vieux et Pisistrate encore jeune. Il nous a instruits de bien des



Hécatompédon, face Est : acrotère de côté.

[Schrader, *op. laud.*, fig. 13.]

choses jusqu'ici; il y ajoute aujourd'hui certaines précisions quant aux commencements de l'art attique. Nous apprenons par lui, en effet, que des sculptures en marbre, les plus voisines du *Moschophore* pour la matière et le travail, sont exactement contemporaines des frontons en poros où étaient figurés le groupe d'*Héraclès et Triton* et le triple *Typhon,* et que ces premiers marbres ont suivi sans délai des œuvres en bois, en ivoire, en os, dont la technique particulière subsiste sur eux et s'y prolonge, et qu'ainsi la sculpture en pierre ne doit pas avoir fait son apparition à Athènes beaucoup avant l'époque où fut construit l'*Hécatompédon :* c'est dire qu'elle pourrait à peine être plus ancienne que le début du VIe siècle.

2. Au voisinage des anciens édifices de l'Acropole, se dressaient en foule des figures votives, dont les débris avoisinent aujourd'hui, dans le petit musée, les restes des sculptures qui décoraient les constructions. Beaucoup de ces statues brisées se sont maintenant, grâce aux patientes recherches de M. Schrader, accrues de quelque morceau, d'importance variable; en outre, certains fragments sans emploi, ayant pu être rajustés ensemble, ont fourni de quoi reconstituer partiellement et reconnaître, tout au moins entrevoir des œuvres nouvelles jusqu'ici insoupçonnées. Entre ces conquêtes laborieusement faites sur ce qui était presque le rebut des fouilles, il faut mentionner : *a)* les vestiges, jolis et fins, d'un petit groupe à deux personnages (peut-être trois), qui paraît avoir été constitué par deux héros agenouillés symétriquement de chaque côté d'un socle de pierre, sur lequel ils jouaient aux dés ou aux dames (en présence peut-être d'Athéna debout au milieu, derrière la table du jeu) [1]; *b)* le bas du corps d'une figure de femme courante, dont on ne saurait dire avec certitude que c'est une *Niké*, quoique ce nom-là vienne d'abord à l'esprit; du moins est-il assuré que cette figure, restreinte de dimensions et dépassant à peine 1 mètre en hauteur, offrait une des plus délicates et savoureuses, en même temps que hardies créations de l'archaïsme attique au début du ve siècle.

Mais considérons surtout les marbres déjà connus auparavant, voire les plus connus, ceux qui occupaient le premier plan à la fois dans les études des archéologues et dans les curiosités admiratives des visiteurs. La majorité de ces figures, je l'ai dit, ont gagné des parties nouvelles de leur corps ou de leurs membres. Il n'en résulte pas pour elles, dans tous les cas, un changement bien profond, et on ne doit pas en craindre le moins du monde un bouleversement de nos opinions antérieures. Le premier résultat, et le plus général, est la naturelle satisfaction qu'on ressent d'une chose égarée enfin remise à sa place, d'un débris jusque-là sans vie rendu soudain vivant, utile et actif. Puis, une statue qui a récupéré

1. M. Schrader renvoie le lecteur à diverses peintures de vases, principalement à une coupe de Hiéron : cf. Hartwig, *Griech. Meisterschalen*, pl. XXVIII.



Statue archaïque, au musée de l'Acropole.

Schrader, *op. laud.*, fig. 17.

ses fragments épars, ceux-ci fussent-ils horriblement mutilés, redevient davantage elle-même, par cela seul qu'elle s'est rapprochée de ses dimensions et de son volume primitifs. Il y en a plusieurs, cependant, à qui les adjonctions récentes ont apporté un heureux complément de signification. A l'une a été rajusté un de ses avant-bras, avec la main ouverte présentant l'offrande. Une autre, brisée aux genoux, a recouvré le bas d'une jambe, et sa forme générale a pris de là comme une allure neuve. A une troisième, dont on ne connaissait que la tête, sont attribués maintenant des pieds, des morceaux de jambes ou de torse, qui permettent de mieux apprécier les qualités de l'ouvrage et de mieux déterminer à quelle date il fut exécuté. Une grande statue d'homme drapé, la seule en ce genre que possède le musée de l'Acropole, n'avait point sa tête, et elle l'a maintenant; le visage en est, par malheur, tout meurtri et presque méconnaissable, mais encore vaut-il mieux avoir une tête détériorée que de n'en avoir plus. Enfin, une statue de femme a été favorisée entre toutes, et il convient de la mentionner avec quelque détail.

De celle-là, on possédait déjà son torse entier avec la tête; une cassure arrêtait le marbre vers le milieu des cuisses; or, il a été retrouvé et identifié assez de fragments des parties inférieures, pour que le restaurateur ait pu, malgré de petites lacunes, redresser la figure debout sur ses deux pieds et les pieds sur la plinthe. C'est une vraie résurrection, aussi complète que celle qu'avait eu le bonheur d'accomplir M. Studniczka, jadis, avec la célèbre statue d'Anténor; et elle offre un intérêt d'autant plus vif que la figure reconstituée réellement n'est point tout à fait celle qu'on reconstituait par l'imagination. Son torse, ses épaules, son cou produisaient alors un effet de lourdeur épaisse, qu'on croyait devoir étendre à toute la personne; mais, après les adjonctions nouvelles, toute la personne a pris, au contraire, un élancement élégant à quoi on ne s'attendait pas; en s'allongeant par en bas, elle semble s'être amincie par en haut, et elle a beaucoup gagné dans l'ensemble. Pourtant, gardons-nous d'exagération : si la *coré*, vue de face, comme la montre l'image ci-jointe, jaillit fine et mince de

son piédestal, elle s'alourdit et se tasse un peu lorsqu'on la voit de profil, et l'on constate, sous cet angle, que ce n'est pas seulement la poitrine qu'elle a grosse et les bras qu'elle a épais. Une preuve matérielle de cette différence d'aspect, suivant le point de vue, nous est fournie par le rapport de la hauteur totale à celle de la tête. Haute de 1^{m}805 (sans la plinthe), la figure mesure juste 7 têtes; et, selon qu'on l'examine de profil ou de face, on admet sans peine ce chiffre ou on est enclin à le croire erroné, trop faible.

Laissons ce détail, et ne pensons qu'à féliciter M. Schrader de sa conquête, de celle-là en particulier et des autres avec elle. Car ce sont bien des conquêtes, ou, si l'on préfère, ce sont des reprises opérées sur la destruction, sur la sauvage destruction de l'Acropole en 480-479. Et, à ce propos, observe-t-on quelquefois que la science archéologique d'aujourd'hui prolonge et achève, à sa façon, la grande victoire du Grec sur le Barbare? Arrêté dans son élan d'invasion, obligé de refluer en arrière, quand le Perse abandonna définitivement Athènes et l'Attique, au moins se croyait-il sûr que les ruines matérielles qu'il y avait faites resteraient ruines. Cela aurait dû être vrai, et le fut longtemps; et cela ne l'est plus aujourd'hui, puisque les constructions et les sculptures sacrées, que les Athéniens eux-mêmes avaient jugées n'être plus bonnes que pour un enfouissement sous la terre, ont été pieusement ramenées au jour et reprennent, peut-on dire, leur existence jadis interrompue : ce que Xerxès abattit a été relevé, ce qu'il mit en pièces a été rassemblé, ce qu'il crut avoir tué est redevenu vivant. *Etiam revixere ruinae!*

La « Coureuse » Barberini. — Il faudrait désormais, selon M. Schrœder[1], l'appeler *Danseuse*, non plus *Coureuse*. De fait, l'interprétation courante (soit dit sans jeu de mots) laisse beaucoup à désirer, quand on analyse la pose du corps et de la tête. Mais, avant de tenter aucune explication, on doit réta-

1. B. Schrœder, *Die Vatikanische Wettlæuferin* (*Rœm. Mitteil.*, XXIV, 1909, p. 109-120). — Belle reproduction de ce marbre dans les Brunn-Bruckmann's *Denkmæler*, 521 (texte de P. Arndt).

blir la figure, telle que son auteur l'a créée ; il y a des comptes à demander au restaurateur moderne et même au copiste ancien. Dans le marbre que nous possédons, le bout du pied droit pose sur une sorte de grosse rondelle : celle-ci n'est pas un objet déterminé, ce n'est guère qu'une surélévation partielle de la plinthe. Pareil détail existait-il dans le bronze original ? M. Studniczka[1] avait déjà soupçonné, et M. Schrœder affirme aujourd'hui catégoriquement qu'on doit voir là une adjonction du copiste, non moins étrangère à l'original que le tronc d'arbre qui étaie la jambe gauche. Moi aussi, je crois que le pied droit était détaché du sol, sans contact avec rien[2]. D'autre part, il est reconnu que les bras, tous deux brisés un peu au-dessous de l'épaule, n'ont pas été restaurés avec exactitude : l'un et l'autre étaient plus rapprochés du corps, et ainsi, l'avant-bras gauche étant à peu près horizontal et le bras droit tombant de toute sa longueur presque vertical, s'accusait plus nettement le *chiasmos*, c'est-à-dire l'association en diagonale des deux jambes et des deux bras.

Après qu'on a reconstitué la figure exacte, il apparaît bien, en effet, que son attitude est plutôt d'une danseuse : la correspondance croisée entre les membres inférieurs et les supérieurs lui assure son robuste équilibre ; le mouvement qui l'anime ne la porte pas en avant, ne la jette pas de côté, il la laisse sur place ; et ni le torse, ni la jambe fixe, ni la jambe libre ne contredisent à l'idée que ce mouvement consiste à « retirer la jambe au genou », en alternant par sautillement d'un pied sur l'autre[3]. Non pas, sans doute, que toute la danse

1. Cf. *Leipzig. Berichte*, 1900, p. 349.

2. La statue appartient au deuxième tiers du ve siècle : c'est juste l'époque où la statuaire grecque, dans son régulier progrès, dut aborder les problèmes de statique et de rythme que pose une figure dressée sur une seule jambe. La « *Coureuse* » *Barberini* pourrait bien nous avoir conservé une des plus anciennes œuvres de cette espèce. — Sur une relation possible entre les figures ainsi construites et certaines créations de Polyclète, j'ai dit quelques mots dans mon précédent article, à propos d'une opinion exprimée par M. Hauser : cf. *Rev. Ét. anc.*, XII, 1910, p. 144-145.

3. Cf. M. Emmanuel, *La danse grecque antique*, p. 190-191 : « Les danseurs grecs se sont très souvent contentés d'une danse rudimentaire qui consiste à *marquer le pas* sur place en retirant la jambe au genou, ou en soulevant la cuisse. Ces mouvements très simples ne sont qu'une modification, une exagération des mouvements de la marche et du saut, ils n'exigent guère d'étude préalable... Cette orchestique rudimentaire est à l'usage de tout le monde. »

ait dû être la monotone répétition, toujours et toujours, de ce pas rudimentaire et de cet instinctif mouvement des bras répondant par opposition au mouvement des jambes; il n'est





La « *Coureuse* » *Barberini*, sans les adjonctions du copiste ancien et les restitutions du restaurateur moderne.

(*Rœm. Mitteil.*, 1909, p. 113.)

pas défendu de croire que d'autres pas et d'autres mouvements succédaient, pour varier le plaisir. Mais nous n'avons à considérer, nous, que le caractère plastique de ce qui nous est mis devant les yeux. — Bref, l'original du marbre Barberini devait commémorer une victoire dans un concours de danse; et cette danseuse aux belles jambes est suffisamment désignée par son court péplos, ouvert à gauche et agrafé sur une seule épaule, comme étant une jeune Dorienne. A ces conclusions se limite M. Schrœder, et il se déclare incapable de préciser pour quelles

fêtes avaient lieu ces concours, et non plus à quel artiste ou quelle école attribuer la statue.

Phidias. — Il y eut, pour annoncer au public la brochure de M. Jules Nicole sur le *Procès de Phidias*, qu'édita naguère la librairie Kündig à Genève[1], un papier-prospectus qui promettait monts et merveilles : éclaircies, toutes les obscurités de la carrière de Phidias! bouleversé, tout ce qu'on savait! révélé, tout ce qu'on ne savait pas!... Il fallait, sans doute, justifier le prix élevé de la mince brochure; pourtant, le bon sens ne commandait-il point de prendre garde à ne pas provoquer une déception trop forte et qui pût tourner en mauvaise humeur contre le méritant travail de l'auteur? De fait, la déception est assez forte. Les réalités apportées par M. Nicole, voire ses conjectures, proposées « sous toutes réserves », ne répondent pas entièrement aux mirifiques promesses qu'étalait le boniment de son éditeur.

M. Nicole a découvert que deux fragments de papyrus, conservés à Genève, devaient provenir des *Chroniques* d'Apollodoros d'Athènes. L'un des morceaux est à peine utilisable; l'autre mesure en hauteur 12 centimètres, et sa largeur ne franchit guère 4 centimètres, sauf sur un court espace où elle va jusqu'à 6 centimètres. On y compte les restes de seulement 18 vers (trimètres iambiques), dont pas un n'est entier, et qui ne se suivent pas[2], en sorte qu'on n'aperçoit plus que des lueurs de sens, brèves et intermittentes, lesquelles sont comparables et ont été comparées joliment par M. Nicole à la lumière d'un phare à éclipse. Un texte si mutilé réclame d'abord, pour devenir intelligible, un minimum de restitutions qui n'est pas petit. Mais, avec ces restitutions, c'est de l'arbitraire qui entre en lui : on en sait quelque chose depuis l'affaire de l'*Anonymus Argentinensis;* c'est pourquoi M. Radet, ici même[3], a déjà rappelé ce fameux exemple de grandeur tôt

1. J. Nicole, *Le procès de Phidias dans les Chroniques d'Apollodore, d'après un papyrus inédit de la collection de Genève;* in-8°, Genève, 1910.

2. Cela tient à ce que chaque ligne du manuscrit contenait plusieurs vers, trois au moins, mis bout à bout sans séparation.

3. Cf. *Rev. Ét. anc.*, XII, 1910, p. 213.

suivie de décadence, et exprimé le vœu que la Némésis des papyrus épargne, mieux que celui de Strasbourg, celui de Genève. Que si nous tenons cependant pour bonnes toutes les lectures de M. Nicole, et pour légitimes toutes ses restitutions, ce qu'il en résulte de principal quant à Phidias se ramasse sous ces trois titres : 1° date de la *chouette;* 2° vol d'ivoire; 3° procès à Athènes et séjour en Élide. Mais reste à examiner de quoi est fait le nouveau en ces trois points et l'intérêt de ces nouveautés.

1. Une *chouette*, œuvre de Phidias, avait été dédiée dans l'Acropole, on supposait en l'année 438-437[1]. Le papyrus indique l'année 440-439. M. Nicole ne doute pas que cette consécration ne se rattache à l'heureuse fin de la guerre contre Samos (printemps 439) ; il estime aussi que l'offrande devait être placée en plein air, non pas dans un temple, et qu'elle devait être complète en soi, non pas adjointe à une statue d'Athéna. Plausibles ou non, ce ne sont là que des hypothèses ; nous ne savons, de la *chouette*, rien plus qu'avant, sauf la date où elle fut consacrée. Et je ne dis pas que ce seul petit gain sur l'inconnu soit méprisable : une date précise est toujours précieuse.

2. Les lectures et surtout les conjectures de M. Nicole l'ont amené à l'énoncé suivant : l'accusation portée par Ménon contre Phidias eut pour fondement ou prétexte un vol d'ivoire (non pas d'or, comme Plutarque le raconte)[2] ; cet ivoire, qui était destiné à la *Parthénos*, fut dérobé avant 438, et le compte du vol ne fut liquidé qu'à la fin de l'été 436; donc, « en tout cas, la *Parthénos*, quand on l'installa, n'était pas terminée ». — On conçoit mal que l'*Athéna* ait pu être inaugurée solennellement, aux grandes Panathénées de 438, si elle n'était pas terminée; ou bien, c'est que les plaques d'ivoire alors man-

1. Textes : cf. Overbeck, *Schriftq.*, 677-679, Jahn-Michaelis, *Arx Ath.*[3], p. 84, *s. v.* γλαῦξ. — Commentaires et hypothèses : cf., en dernier lieu, *Athen. Mitteil.*, XXXIII, 1908, p. 23-24 (Frickenhaus); *Bull. Corr. hell.*, XXXII, 1908, p. 547-548 (Pottier); *Wien. Jahreshefte*, XI, 1908, p. 193-194 (Amelung).

2. C'est ce vol qui aurait provoqué le décret ordonnant la construction d'un corps de garde provisoire à l'entrée de l'Acropole : cf. *Bull. Corr. hell.*, XIV, 1890, p. 177 sqq. (Foucart); *Hermes*, 1891, p. 51 sqq. (Wernicke). Wernicke eut le mérite de deviner (cf. p. 53 de son article) un rapport possible entre ce décret et quelque détournement des matières précieuses remises à Phidias pour ses travaux.

quantes étaient en petit nombre et dans des parties aisément dissimulables; quoi qu'il en soit, l'accident n'a pas eu la moindre conséquence pour la statue, en tant qu'œuvre d'art, et sa date même demeure inchangée. Mais, d'ailleurs, je ne suis pas sûr que la conclusion que M. Nicole a tirée de ses prémisses y soit vraiment contenue. M. Nicole a raisonné comme si tout ivoire dont il est question pour l'Acropole, avant ou après 438, avait été nécessairement l'ivoire de la *Parthénos*. Cela n'est rien moins que certain; l'atelier de Phidias avait pu être approvisionné de matières précieuses pour d'autres usages encore, spécialement en vue de la confection des grandes portes du Parthénon[1]; et ainsi, un vol d'ivoire a pu être commis avant 438, sans que l'achèvement de la statue ait été retardé, puis un compte d'ivoire a pu être réglé fin 436, sans que la *Parthénos*, inaugurée deux ans plus tôt, y ait été intéressée.

3. Pour le procès de Phidias, M. Nicole a lu ou deviné (surtout deviné) ceci : l'année 438-437, accusé, mais non convaincu, Phidias fut mis en prison préventive; les Éléens, qui tenaient à lui pour l'exécution du *Zeus*, obtinrent qu'il fût élargi, moyennant la grosse caution, déposée par eux, de 40 talents; le procès doit avoir été repris en 433-432, et Phidias doit avoir été alors condamné « probablement à la peine capitale »; les Éléens, ne l'ayant pas livré, doivent avoir perdu leur caution,

1. Ces portes étaient luxueuses; une inscription du IVe siècle (*C. I. A.*, 704, 708 = Jahn-Michaelis, *Arx Ath.*[3], p. 97, n° 12) nous apprend qu'elles avaient des parties métalliques en relief — telles que tête de lion, protome de bélier, Gorgoneion — qui sûrement étaient en or ou revêtues d'or; mais, comme le corps même de la porte était en bois, non pas en métal, il est infiniment probable qu'on y voyait aussi des incrustations d'ivoire : comparer les portes du temple d'Asclépios à Épidaure, faites d'ivoire et de plusieurs essences de bois, avec des clous d'or et des parties en bronze doré (Defrasse et Lechat, *Épidaure*, p. 60). — On n'objectera pas, j'espère, qu'il n'était pas digne de Phidias de suivre le travail des portes. D'abord, Phidias devait s'occuper de toutes choses (πάντα δὲ διεῖπε καὶ πάντων ἐπίσκοπος ἦν..., dit Plutarque, *Périclès*, 13, 4); puis, il était naturel que son atelier, qui avait été outillé pour les ajustages de bois et d'ivoire destinés à la statue, continuât de servir pour les ajustages, techniquement analogues, destinés aux grandes portes; et enfin, les Grecs anciens n'avaient pas, sur une prétendue incompatibilité de l'art, du grand Art, et du simple métier, les idées fausses et sottement académiques de nous modernes : le même Thrasymédès, qui fit la statue chryséléphantine d'Asclépios pour le temple d'Épidaure, exécuta aussi les portes du temple et son plafond en bois. J'ai exprimé jadis, à ce sujet, des réflexions qui n'ont pas cessé, je crois, d'être justes (cf. Defrasse et Lechat, *Épidaure*, p. 61).

mais eurent la joie de posséder enfin, terminé en 432-431, le célèbre *Zeus*, et à cette occasion ils conférèrent à l'artiste l'*isotéleia*. — Les deux plus importants de ces faits, à savoir le départ d'Athènes en 437 et l'exécution du *Zeus* dans les années 437-432, étaient généralement admis; l'histoire de la caution fournie par les Éléens était inconnue; quant à la reprise du procès et à son épilogue, nous ne sommes pas du tout plus instruits qu'avant, ce qu'en a dit M. Nicole étant pure hypothèse, à quoi rien dans le papyrus, absolument rien, ne l'obligeait.

En résumé, même en tenant pour bonnes toutes les lectures et restitutions de M. Nicole, que d'autres pourront contester plus ou moins, on n'y trouve, en réelles nouveautés sur Phidias, que peu à récolter, très peu. Encore y aurait-il à se demander quelle créance mérite Apollodoros, s'il faut accepter d'emblée ce que raconte sur Phidias, trois siècles après Phidias, un faiseur de chroniques versifiées, et s'il faut, par exemple, prendre pour vérité le détail, jusque-là ignoré, de la caution éléenne. Ce n'est pas que j'aie le méchant dessein de rabaisser Apollodoros. Mais il n'est pas Thucydide. Il me rappellerait plutôt cet auteur d'un poème en vers latins sur les gestes de Jeanne d'Arc, de qui M. Anatole France a dit exquisement : « Enfin Valerand peut être considéré comme un historien : il apporte des incertitudes nouvelles. » Rendons pareille justice à Apollodoros: les lambeaux de ses *Chroniques* ont apporté déjà une notion précise (date de la *chouette*) et des incertitudes nouvelles. C'est bien quelque chose... Mais, en fin de compte, nous restons loin de ce que promettait la grosse caisse du bibliopole genevois.

Scopas, Praxitèle, Lysippe. — La plus récente livraison parue des Brunn-Bruckmann's *Denkmæler*[1] semble avoir été composée tout en l'honneur de Praxitèle : l'ombre du maître charmant, créateur de formes jeunes et de contours suaves, flotte

1. Livraison 124, pl. 616-620. Pl. 616-617 : statue d'un *jeune dieu*, aux Uffizi; pl. 618-619 : statue d'*Apollon*, à Florence, Palazzo Vecchio, et tête d'un autre exemplaire du même type, à Venise, Museo archeologico; pl. 620 : groupe de *Dionysos avec un Satyre*, aux Uffizi.

au-dessus de ces belles grandes images, et son nom vient solliciter notre esprit, même quand M. Arndt l'a exclu avec intention du texte des notices. C'est le cas pour la première notice, concernant une statue des Uffizi, qui est le meilleur exemplaire aujourd'hui connu d'un type désigné quelquefois sous le nom d'« *Apollon à l'oie* ». Furtwængler[1] a prétendu y reconnaître un Génie ailé, *Pothos*, ce proche cousin d'Éros, en qui se personnifiait le vague et sourd désir d'aimer, et il a énergiquement affirmé que le modèle original avait été créé par Scopas. M. Arndt approuve avec chaleur toute la démonstration de Furtwængler[2], et il estime que le seul argument sérieux qu'on y pût opposer, à savoir la grande dissemblance entre la tête de la statue et les têtes authentiquement scopasiennes des frontons de Tégée, a perdu sa raison d'être et ne compte plus, depuis qu'a été identifiée la tête de l'*Atalante* des mêmes frontons, laquelle diffère tellement, tellement des autres têtes voisines, et témoigne que Scopas savait pour ses diverses figures employer des types de têtes fort divers... Oui, mais l'identification de la tête de l'*Atalante* me paraît moins certaine qu'à M. Arndt, ou plutôt il me paraît certain que la tête en question n'est pas du tout celle de l'*Atalante*[3]; ainsi, l'ancienne objection subsiste toujours, et tant s'en faut qu'elle soit négligeable. En vérité, rien, dans le prétendu *Pothos*, ne rappelle

1. Cf. *München. Sitzungsb.*, 1901, p. 783-786.

2. L'approbation est si chaude et complète qu'on se demande pourquoi les deux planches et leur notice ont été intitulées par M. Arndt : « Statue d'un *jeune dieu* », et non pas, franchement et nettement : Statue de *Pothos*.

3. Le torse de l'*Atalante*, figure du fronton Est au temple de Tégée, a été retrouvé par M. Mendel, dans ses fouilles de 1900 : cf. *Bull. Corr. hell.*, XXV, 1901, p. 259-260, pl. VI. Dans les mêmes fouilles fut découverte une tête (cf. *Ibid.*, p. 260-261, pl. IV-V), que M. Mendel se garda bien d'attribuer à l'*Atalante;* mais d'autres, venus après lui et se croyant plus perspicaces, ont fait cette attribution : cf. *Arch. Jahrbuch*, XIX, 1904, p. 78-79 (L. Curtius; dans la longue note de la p. 79 est invoquée l'autorité de Furtwængler); *Journ. hell. stud.*, XXVI, 1906, p. 169-175 (E. Gardner); E. Gardner, *Handbook of greek sculpt.* (éd. de 1907), p. 546-547, fig. 140; *Id*, *Six greek sculptors* (1910), p. 183. L'idée n'en était guère heureuse : qu'on regarde seulement l'image publiée par M. Gardner dans son article du *Journ. hell. stud.* et reproduite dans son *Handbook !* Puis, les plus graves objections d'ordre matériel ont été présentées par M. Arvanitopoullos (Ἐφημ. ἀρχ., 1906, c. 38 sqq.; 1907, c. 121, note 5). Et enfin, il est trop vrai de dire, comme M. Amelung (Brunn-Bruckmann's *Denkmæler*, texte des pl. 583-584, p. 7, note 16), que, si une pareille tête est du même auteur que les têtes certaines des frontons de Tégée, tout *notre* Scopas s'effondre, et l'on peut désormais attribuer à Scopas n'importe quoi.

Scopas (je veux dire : le Scopas que nous connaissons)[1]; on pense bien plus à Praxitèle, puis à Lysippe. A Praxitèle d'abord : car M. Arndt, qui prend soin aujourd'hui de ne pas même écrire ce nom, était naguère moins intransigeant, lorsqu'il constatait[2], pour le motif général et pour certains détails de la pose, d'indéniables ressemblances avec plusieurs statues de Praxitèle, notamment l'*Apollon Sauroctone*. Quant à Lysippe, les traits qui obligent à évoquer les nouveautés apportées par lui ont été jadis précisés par M. Amelung[3]. Or, devant cette double apparence, à la fois praxitélienne et lysippienne, ne peut-on pas soupçonner qu'il en est de l'original du prétendu *Pothos* comme de celui de la *Vénus de Médicis*[4]? Ce serait un motif de Praxitèle, revu et modifié selon Lysippe, à la fin du IVe siècle ou dans les premiers temps du IIIe siècle.

La deuxième notice de M. Arndt commente une figure d'*Apollon*, connue aussi à plusieurs exemplaires. On en discerne tout de suite le caractère praxitélien, mais il n'y a pas une raison suffisante d'attribuer au maître lui-même l'original, lequel devait être en bronze. Si ce bronze était bien de Praxitèle, il daterait de la première partie de sa carrière, antérieurement à 350. — Enfin, la planche dernière de la livraison reproduit un groupe que M. Arndt me semble avoir loué avec justesse, comme il l'a analysé avec finesse. Le sujet en est le suivant : *Dionysos* rentre chez lui après un banquet, accompagné d'un jeune *Satyre,* qui, de son bras gauche passé autour du corps de son maître, le soutient un peu, tandis que le maître, familier, s'appuie du bras droit sur les épaules du serviteur. Vraiment, le maître a besoin qu'on ne le laisse pas marcher seul; le vin lui a fait les pieds trop légers et la tête lourde, le corps vacillant et le regard trouble. Mais quelle jolie ivresse sans grossièreté! On sent si bien qu'elle n'a pas rendu le dieu étranger à lui-même; qu'elle le rend, au contraire, plus complètement lui-même : en sa chair heureuse c'est l'âme du vin qui est à présent son âme, le sang de la vigne qui court à

1. Cf. Amelung, *Vatikan-Katalog*, I, p. 708 (Museo Chiaramonti, 590).
2. Cf. *Glyptothèque Ny Carlsberg*, I, p. 164 (notice de la pl. 116).
3. Cf. *Führer in Florenz*, p. 7 (commentaire de la statue n° 4, Palazzo Vecchio).
4. Sur celle-ci, cf. Amelung, *Vatikan-Katalog*, II, p. 714.

présent dans les veines du dieu de la vigne. Aussi le jeune *Satyre*, qui ne sent pas cette divine chaleur circuler en lui, qui est calme et ferme sur ses jambes, regarde son maître avec une tendre attention, avec respect, et il ne se croit pas devenu momentanément supérieur à lui, parce qu'il a gardé un plus juste sentiment de la pesanteur de son corps. L'original d'où dérive le groupe des Uffizi était, selon M. Arndt, en bronze ; il ressortit sûrement au cycle praxitélien, et les têtes des deux personnages, surtout celle du *Satyre*, rappellent de très près des œuvres de Praxitèle.

Voici maintenant, au Musée du Bardo, une statue d'*Éros* en bronze, pour laquelle aussi on nomme Praxitèle, mais, cette fois, peut-être à tort; et, tandis que M. Arndt tout à l'heure se refusait à prononcer ce nom quand il le fallait, MM. Merlin et Poinssot semblent bien l'avoir écrit quand il ne le fallait pas. Cette statue, haute de $1^{m}40$, à qui manque malheureusement le bras gauche, fait partie du lot des sculptures antiques repêchées en mer près la côte de Tunisie[1] ; c'en est à ce jour la plus précieuse, bien qu'elle ne soit qu'une copie, voire assez négligée par endroits, et non pas une œuvre originale. Sur une plinthe, dont la surface inégale devait être ménagée de façon à offrir au pied droit un appui plus élevé que celui du pied gauche, le jeune dieu ailé se présentait dans la pose d'un marcheur qu'un objet soudain aperçu à quelque distance vient d'arrêter net; ses yeux regardent avec attention, sa main gauche s'est levée brusquement à la hauteur du front, et il est probable que la main droite, tenant l'arc, obéissait à la même impulsion et se soulevait plus ou moins haut. L'action représentée n'apparaît d'ailleurs pas avec une clarté entière.

Pour l'artiste ou l'école à qui attribuer la création originale, MM. Merlin et Poinssot disent : cet *Éros* est de Praxitèle, et celui-là même qu'a décrit Callistrate (= Overbeck, *Schriftq.*,

1. A. Merlin et L. Poinssot, *Bronzes trouvés en mer près de Mahdia, Tunisie* (*Monuments Piot*, XVII, 1910, p. 29-57, pl. II-IV). — Cf., en outre, plusieurs rapports insérés dans les *Comptes rendus Acad. Inscr.*, 1908, p. 245-254 (Merlin), p. 386-388 nssot), p. 532-541 (Merlin); 1909, p. 650-671 (Merlin); et aussi *Arch.* c. 207-215 (A. Schulten et L. Curtius).



Groupe de *Dionysos et jeune Satyre*, aux Uffizi.
Brunn-Bruckmann's *Denkmæler*, 620

1265). L'une et l'autre affirmation m'inquiètent : car, en ce qui concerne la statue décrite par Callistrate, elle diffère quelque

peu de celle que nous avons sous les yeux [1]; et quant à reconnaître ici l'art de Praxitèle, les deux auteurs n'en auraient sans doute pas eu la pensée, s'ils n'avaient trop mis leur confiance en Callistrate. Ils n'auraient pas, alors, remarqué seulement l'analogie qu'offre leur statue, pour la pose des jambes et le hanchement, avec le *Satyre verseur* de Praxitèle, ils auraient constaté qu'elle en offre au moins autant avec l'*Apoxyomène* de Lysippe. Une partie même, excellente, de leur analyse [2] contredit formellement l'attribution à Praxitèle, lorsqu'ils signalent dans l'*Éros* des caractères qui sont si peu praxitéliens : cette *nervœse Unruhe des Ausdrucks,* cet *Elastische in der Stellung,* en quoi M. Amelung (à qui j'emprunte ces formules concises et pleines [3]) résume les deux traits les plus signalétiques de Lysippe. Le nom de Lysippe s'impose, en effet, devant l'*Éros* de Mahdia; aussi bien ce nom a-t-il été déjà prononcé, à voix forte, cependant qu'était rejeté celui de Praxitèle [4]. Cela ne veut pas dire que l'œuvre doive être rapportée d'emblée à Lysippe même; mais c'est une sculpture toute lysippienne de conception et d'exécution. Si on craint de l'apprécier plus haut que son prix, qu'on voie en elle simplement la production d'un des « suiveurs » de Lysippe, lequel aura su, d'une main adroite, dans un sujet traité avec le sentiment de vie mouvante et nerveuse de Lysippe, remettre à neuf le geste ancien du *Kyniscos* de Polyclète.

Le Mausoleion. — Commandé par Mausolos et commencé de son vivant [5], continué après sa mort (353) par Artémisia, sa sœur et femme [6], continué encore après la mort d'Artémisia (351), mais bientôt terminé, alors qu'Idrieus et Ada étaient devenus

1. Ces différences ont déjà été signalées par M. L. Curtius (*art. cité*, c. 210); la principale tient à l'aspect des cheveux.

2. P. 33 des *Monuments Piot.*

3. Cf. Brunn-Bruckmann's *Denkmæler*, texte de la pl. 593, p. 2.

4. Cf. L. Curtius, *art. cité*, c. 210-211.

5. Cela résulte de la place qui lui avait été réservée dans le plan de la nouvelle Halicarnasse, rebâtie par Mausolos.

6. Dès la mort de Mausolos, les travaux, qui avaient pu être menés lentement jusque-là, durent être poussés avec la plus intense activité : là est sans doute l'origine de la croyance qu'Artémisia aurait été la fondatrice du tombeau.

les souverains de la Carie [1], le prodigieux tombeau appartient tout entier, construction et décoration, au deuxième quart du IVe siècle. Les constructeurs en furent Pythéos et Satyros, l'un et l'autre sculpteurs en même temps qu'architectes [2], tous deux bien qualifiés, par conséquent, pour un édifice qui devait tirer sa plus grande gloire de l'exceptionnelle importance de sa décoration sculptée. Les sculptures, sur les quatre faces du monument, furent confiées respectivement à quatre artistes, dont l'un compta parmi les plus grands de la Grèce et les trois autres furent justement renommés : Scopas eut le côté Est, et Léocharès, l'ouest; Timothéos, le long côté sud, et Bryaxis, le long côté nord. Sur chaque côté, statues en ronde bosse et frises en relief; celles-ci, au nombre de trois [3], ceinturant l'édifice entier, à des endroits différents : les deux premières *(Amazonomachie* et *Centauromachie)*, presque certainement sur le gros massif du soubassement; la troisième *(Course de chars)*, probablement en haut du mur de la cella [4]. Il ne subsiste, de la *Centauromachie*, que d'infimes débris; la *Course de chars* est aussi une lamentable ruine; en revanche, de l'*Amazonomachie*, on a retrouvé beaucoup, et c'est sur cette frise qu'ont porté généralement les efforts afin d'y reconnaître la part revenant à chacun des quatre sculpteurs.

Brunn, le premier [5], débrouilla la confusion de ces reliefs,

1. Idrieus et Ada, frère et sœur cadets de Mausolos et d'Artémisia, fils et fille d'Hécatomnos comme leurs aînés, et, comme eux, mariés ensemble.

2. Pythéos était l'auteur du quadrige en marbre, placé au sommet du monument (quatre chevaux et le char *vide;* car on tend de plus en plus à croire que les deux grandes statues, dénommées *Mausolos* et *Artémisia*, lesquelles sont, au British Museum, dressées dans le char, n'ont jamais figuré à cet endroit). — Quant à Satyros, il nous a été révélé comme sculpteur par la découverte, à Delphes, d'une base qui avait porté les statues en bronze d'Idrieus et d'Ada, et qui a conservé, avec la dédicace, la signature : Satyros, fils d'Isotimos, Parien (cf. *Bull. Corr. hell.*, XXIII, 1899, p. 384).

3. Les dessins de tous les morceaux qui restent des trois frises ont été rassemblés et ordonnés par M. Michaelis, dans les *Antike Denkmæler*, II, pl. 16-18.

4. On plaçait jadis l'une des frises, habituellement l'*Amazonomachie*, sur l'entablement de la colonnade ionique, et c'est de la sorte qu'a été restitué, au British Museum, l'ordre du Mausoleion : cf. A. H. Smith, *Catalogue sculpt. Brit. Mus.*, II (1900), n° 980, p. 79 sqq., fig. 4-5 et pl. XV. Mais il semble certain que cet entablement était architravé, sans frise, selon l'ancienne loi de l'ordre ionique en Asie : cf. la restitution, par G. Niemann, de l'ordre ainsi compris, dans les *Wien. Jahreshefte*, XI, 1908, *Beiblatt*, c. 205, fig. 118.

5. En 1882. Cf. ses *Kleine Schriften*, II, p. 357 sqq., avec une grande planche empruntée à Overbeck; celui-ci l'avait fait établir (il le dit lui-même : cf. *Gesch. griech. Plastik*4, II, p. 106-107) en conformité avec le texte de Brunn.

y discerna par l'analyse quatre mains différentes, et les distribua donc en quatre séries, qu'il attribuait de la façon suivante : la série I à Léocharès (ou Timothéos) et la série II à Timothéos (ou Léocharès), sans nettement choisir entre les deux; la série III à Bryaxis, la série IV à Scopas. Dans le même temps, M. Treu[1] revendiquait pour Scopas les reliefs que Brunn donnait à Bryaxis; et cette opinion a été depuis en se confirmant, on ne la discute plus guère aujourd'hui : en sorte que la série numérotée III par Brunn peut être mise hors de cause, comme étant le lot reconnu de Scopas. Pour les trois autres, les noms des artistes ont toujours paru trop aisément interchangeables; mais, du moins, s'en tenait-on à la répartition matérielle de Brunn. Or, une première atteinte fut portée naguère par M. Amelung à cette répartition, et une nouvelle, bien plus grave, lui est portée maintenant par MM. Wolters et Sieveking[2]. M. Amelung, en effet, a pensé qu'un morceau, rangé par Brunn au commencement de la série II, devait être rendu à la série I; et, après ce petit remaniement accompli, ses attributions étaient : la série I à Timothéos, la série II à Léocharès, la série IV à Bryaxis. Mais tout autre est le remaniement opéré par MM. Wolters et Sieveking; c'est un vrai bouleversement. La série I de Brunn est divisée en trois lots, que je désignerai par les signes I^a, I^b, I^c, et la série II est réunie à la série IV; puis, la répartition entre les trois sculpteurs est faite ainsi : I^a à Léocharès, I^b à Bryaxis, $II + IV + I^c$ à Timothéos[3].

Si on met ces conclusions en regard de celles de M. Amelung, on s'aperçoit que l'accord est loin d'exister entre les plus récents commentateurs de l'*Amazonomachie;* il y a même un

1. Cf. *Athen. Mitteil.*, VI, 1881, p. 412 sqq. (le fascicule contenant l'article de M. Treu n'a été publié qu'en 1882).

2. W. Amelung, *Saggio sull' arte del IV secolo av. Cristo* (*Ausonia*, III, 1908, p. 91-135, pl. III-V; pour la discussion sur la frise *Amazonomachie*, cf. les p. 105-110); — P. Wolters et J. Sieveking, *Der Amazonenfries des Maussoleums* (*Arch. Jahrbuch.*, XXIV, 1909, p. 171-191, avec 2 planches en *Beilage*).

3. Comme Brunn, MM. Wolters et Sieveking ne croient pas que la grande plaque, achetée à Gênes de la famille Serra en 1865 (cf. A. H. Smith, *Catalogue sculpt. Brit. Mus.*, II [1900], n° 1022), provienne du Mausoleion. Mais, puisque, après avoir rejeté cette plaque (p. 183-184 de leur étude), ils permettent ensuite (p. 191, note 60) qu'on la conserve pour en grossir le lot de Bryaxis, j'userai de la permission; car il me semble que les raisons contre ne tiennent guère devant les raisons pour.

désaccord total, sauf pour une seule partie, et l'une des moindres [1]. Et cela donne à craindre que les difficultés ne soient peut-être pas encore près d'être dénouées. Cependant, il faut retenir un moyen neuf d'investigation, duquel MM. Wolters et Sieveking se sont avisés avec finesse, c'est à savoir le type des chevaux des Amazones. Ils en distinguent trois différents, l'un chez Scopas et les deux autres dans les parties que, pour telle ou telle raison, ils avaient déjà attribuées respectivement à Timothéos et à Bryaxis [2]. Or, nous connaissons des chevaux authentiques de Bryaxis, grâce à la base du monument athénien « des trois phylarques », qui porte la signature du sculpteur [3]; nous connaissons aussi, par les marbres d'Épidaure, des chevaux authentiques de Timothéos [4]. De là, un instrument de contrôle, dont on devine quel usage ont fait les deux auteurs. Suffira-t-il pour que tout le monde adopte désormais leur répartition de l'*Amazonomachie?* J'ai peur que non, et qu'on ne trouve pas toujours suffisamment tranchées les différences qu'ils invoquent dans la facture, ou le style, ou les formes. Alors, cette question se pose : comment n'y a-t-il pas des différences mieux apparentes entre ces travaux de sculpteurs différents qui avaient chacun sa personnalité marquée? Tandis que, par exemple, les restes des frontons de Tégée et ceux des frontons d'Épidaure, œuvres contemporaines, l'une de Scopas et l'autre de Timothéos, sont si peu semblables, comment un écart analogue ne s'offre-t-il pas entre les morceaux de l'*Amazonomachie* attribués à Scopas et tel ou tel des morceaux restants?

Cela s'expliquera peut-être, si on commence par remettre

1. Il s'agit de la plaque désignée ci-dessus par le signe I[c], celle-là même que M. Amelung enlève à la série II de Brunn et restitue à la série I.

2. Il n'y a pas d'Amazone montée, dans la partie attribuée à Léocharès.

3. Cf. *Bull. Corr. hell.*, XV, 1891, p. 369 sqq. (Homolle); XVI, 1892, p. 550 sqq., pl. III et VII (Couve); Ἐφημ. ἀρχ., 1893, c. 39 sqq., pl. IV-VII (Cavvadias); Svoronos, *Le Musée nat. d'Ath.*, I, p. 164 sqq., pl. XXVI-XXVII.

4. MM. Wolters et Sieveking ont intercalé dans leur étude (aux p. 186-189) une démonstration en vue d'établir que Timothéos devait être tenu, certainement et sans restriction, pour l'auteur des frontons d'Épidaure. Il me sera permis de rappeler que j'avais déjà exprimé cette opinion (cf. Defrasse et Lechat, *Épidaure*, p. 62-63 et 78. — Sur Timothéos et certaines œuvres qui lui sont attribuables, cf. le mémoire de M. Amelung cité ci-dessus (p. 354, note 2); toute la première partie, p. 92-115, en est consacrée à ce sculpteur, qui y apparaît comme un des plus intéressants parmi les très bons artistes de second rang au IVe siècle.

cette frise dans l'ensemble dont elle faisait partie, et dont elle n'était pas la plus notable partie. Le principal, dans le vaste ensemble des sculptures du Mausoleion, fut certainement les statues et les groupes en ronde bosse, soit de grandeur naturelle ou plus grands que nature, qui entouraient le monument et sur ses quatre faces l'embellissaient, selon une ordonnance que nous ne sommes d'ailleurs pas en état de préciser. C'est dans ces travaux-là que les quatre sculpteurs durent dépenser le meilleur d'eux-mêmes. Les frises ne pouvaient les intéresser que beaucoup moins; car, faisant le tour de l'édifice, elles n'appartenaient en propre à ni l'un ni l'autre de ceux qui avaient à tailler seulement le quart de chacune d'elles; on doit même croire que leur sujet et leur dessin général avaient dû être arrêtés, comme leur place, par les deux architectes-sculpteurs qui conduisaient l'œuvre entière, et que Scopas et Timothéos, etc., n'avaient été chargés que de l'exécution seule. Dès lors, ayant avec eux une équipe d'exécutants en sous-ordre, c'est à ceux-ci qu'ils durent laisser cette besogne secondaire, pendant qu'eux-mêmes s'occupaient des statues et des groupes. Ils avaient bien la direction de leur équipe : mais quantité de négligences et d'irrégularités [1] témoignent que leur direction fut peu vigilante. Sans doute, encore, les praticiens de Scopas travaillaient suivant l'esprit de Scopas, et ceux de Timothéos suivant l'esprit de Timothéos : mais ils n'étaient qu'un reflet du maître, et un reflet doublement amorti, si la maquette d'après quoi ils travaillaient n'était pas même une invention de Scopas ni de Timothéos. Bref, les frises représentaient, dans la tâche exécutée par les quatre sculpteurs, ce qui leur était le moins personnel. Aussi disputera-t-on peut-être éternellement devant les morceaux de l'*Amazonomachie,* sans pouvoir les étiqueter tous, avec une sûreté entière, sous les noms de leurs vrais auteurs. Si les conclusions apportées sont incertaines, la faute n'en est pas à des savants tels que M. Amelung ou MM. Wolters et Sieveking; elle tient à l'incertitude même des données du problème.

1. Irrégularités dans la dimension des moulures qui terminent les plaques en bas : cf. *Ant. Denkmæler,* II, fasc. 2, p. 5 (Michaelis); Wolters et Sieveking, à leur page 173.

La Victoire de Samothrace. — La statue qui se dresse, mutilée, mais toujours triomphale, en haut de l'escalier Daru au Louvre, lorsqu'elle avait été érigée à Samothrace, dans le sanctuaire des Cabires, y était destinée évidemment à commémorer une victoire navale. On admettait volontiers, depuis la démonstration de Benndorf jadis[1], qu'il s'agissait de l'éclatante victoire remportée, l'an 306, près Salamis de Chypre, par Démétrios fils d'Antigone sur la flotte de Ptolémée. La grandeur du succès était digne d'une telle offrande, et la vive dévotion macédonienne pour les Grands Dieux de Samothrace expliquait à merveille le choix de leur sanctuaire. Les monnaies mêmes de Démétrios paraissaient bien trancher la question, puisqu'on y retrouvait l'image fidèle du monument. — Mais voici un petit article de M. Hatzfeld[2], selon qui les monnaies de Démétrios ne prouveraient rien; car la Niké qu'on y voit figurée n'est pas rigoureusement identique à la statue, et une Niké analogue se rencontre sur des monnaies diverses, lesquelles sont sans rapport avec Démétrios. D'autre part, l'île de Samothrace, en 306, n'était pas au pouvoir de Démétrios et d'Antigone, elle était à leur ennemi Lysimaque; d'où résulte une « difficulté historique insurmontable » contre l'idée que le succès de Démétrios ait pu être glorifié dans cette île. Cependant, un fragment d'inscription, avec les lettres ΣΡΟΔΙΟΣ, retrouvé par Champoiseau en 1891, doit être un « fragment de la dédicace de la statue ou de la signature de son auteur »; et, après cet important témoignage, d'autres indices encore engagent à « rattacher à Rhodes la *Victoire de Samothrace* ». Celle-ci, très vraisemblablement, fut une offrande des Rhodiens, à l'occasion de quelque victoire navale non connue de nous. Telles sont les conclusions du petit article.

Il est très bien que M. Hatzfeld, qui fait là (je crois) ses premières armes, ne se montre pas intimidé devant les tâches difficiles et ne s'en laisse imposer non plus par le juste

1. Cf. Conze, Hauser et Benndorf, *Neue Untersuchungen auf Samothrake*, p. 79 sqq.
2. J. Hatzfeld, *Démétrios Poliorcète et la Victoire de Samothrace* (*Rev. arch.*, 1910, I, p. 132-138).

renom des travaux d'un Benndorf. Mais il est moins bien que M. Hatzfeld, ayant porté si fier défi, ne soit entré en lice, pour le soutenir, qu'avec des arguments pauvres, dénués de mordant, dénués même de nouveauté. Car, en somme, nous ne voyons guère que reparaître les objections anciennes de Murray[1], sans qu'y soit ajouté grand'chose de vraiment valable.

1. On allègue que des monnaies romaines présentent une image qui ressemble beaucoup à la statue de Samothrace. Benndorf n'ignorait pas cela, mais il savait quelle importance donner à cela. D'autres monnaies romaines ou hellénistiques, en grand nombre et de villes très diverses, offrent une image qui ressemble beaucoup aussi à la *Tyché d'Antioche,* exécutée par Eutychidès en l'an 300; et on ne tire de là nulle conclusion, sinon que l'œuvre célèbre d'Eutychidès a été maintes fois copiée ou imitée pour des villes désireuses d'avoir leur *Tyché*[2]. Pareillement, quelque sculpteur créa, un jour, afin de commémorer une victoire navale, un type de *Niké* debout sur un avant de navire, qui parut être un bon modèle pour des commémorations de ce genre; et cette *Niké* fut, en diverses villes, copiée ou imitée: les monnaies romaines qui révèlent l'existence de ces imitations ne font simplement qu'attester la vogue du commun modèle[3]. Il reste toujours que les plus anciennes monnaies où se rencontre cette image sont celles de Démétrios, et que ce sont les plus nombreuses, et qu'elles comprennent tout un monnayage; tant qu'on ne connaîtra pas d'autres exemplaires antérieurs à ceux-là, on devra donc admettre que la dite *Niké* eut son origine dans la brillante victoire de Démétrios en 306.

2. Certes, la statue retrouvée à Samothrace n'est pas nécessairement, *a priori,* la *Niké* de 306, la *Niké* prototype; elle pourrait être une de ces imitations que le prototype a ins-

1. Elles ont été résumées nettement par M. S. Reinach, dans la *Gazette des Beaux-Arts,* 1891, I, p. 97 sqq.

2. Cf. Brunn-Bruckmann's *Denkmæler,* texte de la pl. 610, p. 1 (Arndt).

3. J'avantage le contradicteur, quand je suppose ainsi que toutes les *Nikés* sur toutes les monnaies peuvent être la reproduction d'une statue, tandis que, dans plus d'un cas, certainement, il n'y a là qu'une allégorie devenue courante.

pirées. Œuvre rhodienne, avait dit Murray; œuvre rhodienne, répète M. Hatzfeld, en ajoutant: et offrande des Rhodiens. Il importe de séparer ces deux termes : *œuvre* et *offrande*. Que la statue de Samothrace ait été une offrande des Rhodiens, il n'y a point, pour l'affirmer, l'ombre d'une bonne raison. Les rares « indices » qu'a réunis à ce dessein M. Hatzfeld sont insignifiants; ou plutôt, ce ne sont pas du tout des indices. Le morceau d'inscription ...ς Ῥόδιος... n'a qu'une apparence de valeur. Car, en acceptant même que ce fragment ait rapport à la statue (ce qui n'est *rien moins que prouvé*), il serait, selon toute vraisemblance, un fragment de la signature, et nous apprendrait que l'auteur de la statue était originaire de l'île de Rhodes. Mais quoi! il fallait bien que ce sculpteur fût de quelque part; et, de connaître sa patrie, cela ne nous avance à rien pour le reste. Qu'on accueille cet ethnique Ῥόδιος les yeux fermés, qu'on lui donne le sens le plus strict, on pourra bien parler d'une *œuvre* rhodienne, non pas d'une *offrande* des Rhodiens.

3. Le seul obstacle à ce que cette œuvre prétendue rhodienne ait été la *Niké* de Démétrios serait donc la raison historique alléguée ci-dessus. Loin qu'il y ait là une « difficulté insurmontable », l'exposé fait par M. Hatzfeld est plutôt rassurant, puisqu'on y lit que Lysimaque, en 306, n'était pas en guerre avec Démétrios et Antigone, et qu'il n'avait pris aucune part à la bataille où la flotte de Ptolémée venait de succomber. Peu importe comment il agit deux ans après, quatre ans après; peu importe même quels étaient ses sentiments à l'égard du vaincu Ptolémée et du vainqueur Démétrios : l'important, c'est de constater qu'en 306, voire en 305, il ne fit rien, ne bougea pas, et très probablement sa réserve d'alors eut pour cause l'impression qu'avait produite dans le monde grec l'éclatante victoire de Démétrios. On ne conçoit donc pas que, juste en ce temps-là [1], il aurait empêché le vainqueur de consacrer une offrande aux Dieux Cabires. Avait-il seulement Samothrace en sa possession? Nous n'en savons rien... Ainsi,

1. Je raisonne, naturellement, sur les mêmes dates que M. Hatzfeld, à savoir que l'érection de l'offrande aurait suivi de près le triomphe naval de Démétrios; Benndorf (*op. laud.*, p. 86) inclinait à la croire plus tardive, de douze ou quinze ans peut-être.

l'obstacle d'ordre historique ne paraît pas être insurmontable. Car, premièrement, on n'est pas en droit d'affirmer que Lysimaque fût, en 306, seigneur de Samothrace; secondement, eût-il été le maître de l'île, rien n'autorise à penser qu'il eût voulu provoquer celui qui était alors le maître de la mer; troisièmement enfin, la possession de l'île n'impliquait peut-être pas la mise en servage du sanctuaire dont elle tirait sa gloire. Ce dernier point mérite d'être considéré. Un sanctuaire, tel que ceux d'Olympie ou de Delphes ou de Samothrace, est un endroit neutre en principe; lieu d'asile pour les hommes, à plus forte raison l'est-il pour les offrandes qui accroissent son renom et sa fortune. Est-ce qu'on pouvait, légitimement, entraver les manifestations de piété, les actions de grâces? Les dieux acceptent donc le monument que leur consacre le vainqueur d'aujourd'hui, et accepteront ensuite l'offrande du vaincu, redevenu à son tour le vainqueur. Ces trophées contraires ne sont pas ennemis; ils ne s'accompagnent point d'inscriptions agressives[1]; ils sont réconciliés, peut-on dire, dans le commun hommage rendu à la divinité[2]. C'est pourquoi un beau monument votif, consacré dans le sanctuaire des Cabires par Démétrios vainqueur, n'avait en soi rien d'offensant pour Ptolémée qui avait été vaincu, encore moins pour Lysimaque qui ne l'avait pas été.

4. L'objection d'ordre historique étant écartée, le témoignage des monnaies de Démétrios reprend toute sa force. La *Niké* qu'on y voit figurée offre bien quelques différences avec la statue de Samothrace; mais elles sont petites, secondaires, et on doit se souvenir, après les avoir constatées, que les graveurs en monnaies, quand ils avaient à reproduire une œuvre du grand art, ne faisaient pas fonction proprement de copistes et gardaient une certaine liberté d'interprétation, l'œuvre à reproduire n'ayant pas été composée en vue de leur tâche à eux. La tâche ici consistait à ramener une statue colossale

1. Exemple de la *Niké* de Paionios à Olympie, offrande des Messéniens-Naupactiens, avec une dédicace en termes volontairement vagues (cf. Pausanias, V, 26, 1).

2. Au sujet de certaines offrandes à Delphes, lire la dernière page du mémoire de M. Poulsen, *Recherches sur quelques questions relatives à la topographie de Delphes* (*Bulletin de l'Académie des Sciences et Lettres de Danemark*, 1908, p. 424-425).

aux dimensions d'un relief minuscule, qui fût clair et lisible; encore la statue n'était-elle pas seule : il y avait, en outre, son piédestal si caractéristique. Or, il semble bien qu'on doive, avec Benndorf, reconnaître dans l'image des monnaies de Démétrios la statue et le piédestal maintenant conservés au Louvre : ce serait fausser la vérité par un zèle inutile, si on disait que l'image est conforme au modèle identiquement, trait pour trait; mais nier que du moins elle soit fidèle en somme, exacte d'ensemble, serait pousser peut-être trop loin l'humeur vétilleuse et l'esprit de chicane.

Boéthos. — Parmi les bronzes repêchés au fond de la mer en face de Mahdia, il y en a un signé de Boéthos[1]. C'est un petit hermès, haut de 1 mètre, avec tête de Dionysos[2] : un *Dionysos* archaïsant, dont les cheveux s'étagent autour du front en trois arcs de frisures, et dont la barbe descend sous le menton en tuyaux aussi droits et serrés que les roseaux d'une syrinx. A ces tuyautages et ces frisures, d'un archaïsme imité qui ne saurait tromper personne, s'ajoute, en guise de coiffure et d'ornement, une longue et large bandelette, laquelle s'enroule, se plie, se tord, fait des nœuds et des coques, enrubanne capricieusement le crâne entier, puis, de ses deux bouts retombants de chaque côté, vient garnir, à défaut des épaules absentes, la partie supérieure de la gaine carrée; entre deux détours du ruban, une feuille de lierre, une seule, est piquée dans les cheveux, au-dessus de l'oreille droite. Cette feuille sur l'oreille et ce ruban fantasque n'ont assurément rien d'archaïque; MM. Merlin et Poinssot ont très bien vu que là devait être la coupure entre ce que l'artiste prit de son modèle

1. Cf. A. Merlin et L. Poinssot, article cité ci-dessus, p. 350, note 1. — Boéthos, fils d'Athanaion, de Calchédon (aujourd'hui Kadi-Keuï, à l'entrée du Bosphore, sur la côte d'Asie), artiste appartenant à la première moitié du IIe siècle av. J.-C.; cette date a été fixée par une inscription rhodienne : cf. *Arch. Anzeiger*, 1904, p. 212-213 (Hiller von Gærtringen). Textes divers : cf. Overbeck, *Schriftq.*, 1596 sqq.

2. M. L. Curtius (note publiée dans l'*Arch. Anzeiger*, 1909, c. 212-214) veut que la tête représente *Hermès*, non *Dionysos;* mais il n'a pas remarqué dans les cheveux une feuille de lierre, qui ne convient qu'à Dionysos. La suite de la note de M. Curtius prête à d'autres critiques. Sans doute par distraction, il a traduit Καλχηδόνιος : *aus Carthago;* alors il n'a pas reconnu en ce Boéthos « de Carthage » l'auteur de l'*Enfant à l'oie*, et il a fondé sur cette prétendue origine carthaginoise d'inutiles hypothèses.

et ce qu'il y ajouta. Mais on peut, je crois, parler de ce modèle en termes plus précis.

Que l'on observe, dans le *Dionysos* de Mahdia, comment le triple arc des frisures capillaires a été prolongé par en bas, au point d'envahir la place que devraient occuper les oreilles, et de les faire disparaître. Que l'on considère aussi de quelle façon, relativement à l'ovale du visage, la barbe est plantée ; celle des joues ne couvre pas les joues, elle ne commence guère que sur la ligne du maxillaire inférieur; pareillement la mouche, au lieu d'être sous la lèvre, se trouve abaissée jusqu'au bord du menton; et quant à la partie descendante, large et carrée, ce n'est pas des joues et du menton, c'est du cou qu'elle descend, et sous le cou qu'elle s'attache[1]. Une telle manière de forcer et fausser les traits de la nature en vue de l'effet décoratif n'appartient pas à l'archaïsme; on peut donc être assuré, *a priori*, que le sculpteur ici n'a pas été un copiste fidèle. En voici, d'ailleurs, la preuve directe. Je ne pense pas me tromper en reconnaissant une plus exacte copie du même modèle dans une tête provenant de Vaison et conservée au musée d'Avignon[2]. Cet honnête témoin nous renseigne sur ce qu'étaient vraiment les cheveux et la barbe de l'original, et, par contre-coup, sur les libertés que Boéthos a prises avec celui-ci. Il nous apprend, en outre, que la tête originale devait être couronnée de pampres : Boéthos remplaça la vigne par une bandelette, et ce n'est pas seulement l'arrangement fantaisiste de ce ruban qu'on doit lui attribuer, c'est l'idée même de l'avoir employé. Idée qui était, il est vrai, à la portée de tout le monde, puisqu'un usage séculaire consistait à nouer des bandelettes au front des idoles sacrées, et que, justement, un relief connu de Munich[3] nous montre cette cérémonie s'accomplissant pour un hermès. En somme, l'artiste a été

1. La belle planche à grande échelle des *Monuments Piot* (pl. IV) rend aisée la constatation de ces divers détails.

2. Cf. *Mémoires Acad. de Vaucluse*, 1909, p. 258, n° 11, pl. IV (J. Sautel); Espérandieu, *Recueil des sculpt. de la Gaule rom.*, III, p. 389, n° 2577. — Je n'ai pas vu le morceau, et dois m'en rapporter aux indications des deux ouvrages cités. Je suppose que la tête (qu'on pense avoir été découverte dans le théâtre antique de Vaison) devait surmonter un hermès.

3. Cf. Furtwængler, *Beschreibung d. Glyptothek*, 264.





Hermès de *Dionysos*, signé de Boëthos : partie supérieure (face et revers).

Monuments Piot, XVII pl. IV, et fig. p. 43

arrangeur bien plus qu'inventeur, il a combiné et non pas créé; il a reproduit, en le modifiant un peu, dans un goût plus décoratif, un ancien type de *Dionysos;* le ruban dont il fit usage était aussi, chiffonnement à part, un emprunt; et même la feuille de lierre, bizarrement seule, ne sert qu'à rappeler les couronnes de feuillage, vigne ou lierre, attributs habituels du dieu. Tout cela veut être fantaisiste, et n'est que laborieux.

Boéthos ne gagne pas à cette découverte d'un de ses bronzes signés. On ne voyait en lui, jusqu'à présent, que l'auteur de l'*Enfant à l'oie*, et on était enclin à le juger, d'une manière irréfléchie, comme si toute production de lui devait avoir les mêmes qualités que ce groupe joli et amusant. Cependant, que laissaient entrevoir les textes le concernant? C'est qu'il avait été un bon toreuticien, un bon ciseleur, et que sa fabrication d'articles en métal était réputée; mais on pouvait soupçonner aussi qu'il avait peu pratiqué l'art statuaire proprement dit, et, en tout cas, une réserve significative de Pline (XXXIV, 84) témoigne qu'il ne l'avait point pratiqué avec éclat, exception faite pour l'*Enfant à l'oie.* Encore l'*Enfant à l'oie* n'était-il que l'habile reprise et rénovation d'un sujet déjà tout trouvé. Cette petite œuvre de genre, si bien réussie, doit donc avoir été une réussite unique dans la carrière de l'artiste; tenons-la désormais pour telle, d'accord avec Pline. Probablement l'Hermès de Mahdia, qui lui est tant inférieur, fixe mieux le niveau moyen du talent inventif et du savoir-faire de Boéthos.

Henri LECHAT.

Lyon, juillet 1910.

RECHERCHES SUR LA GÉOGRAPHIE ANCIENNE
DE L'ASIE MINEURE[1]

V

LYRBÉ

Le site de Lyrbé est inconnu. Strabon ne mentionne pas cette ville, qui ne figure pas non plus dans le catalogue d'Étienne de Byzance. Les seuls textes auxquels on ait eu jusqu'ici recours pour en déterminer l'emplacement sont Ptolémée, Denys le Périégète, Hiéroclès et les Notices ecclésiastiques.

Ptolémée range Lyrbé parmi les villes de l'intérieur de la Cilicie Trachée[2], avec quatre autres, Laerte et Cibyra, qui sont des places côtières, Casae et Colybrassos, dont le site n'est pas fixé encore et qui, par suite, ne peuvent fournir aucun point de repère sûr.

Denys le Périégète attribue Lyrbé au pays pisidien. Il la cite entre Termesse et Selgé[3]. Après les Lycaoniens, dit-il, viennent

Πισιδέων λιπαρὸν πέδον, ἧχι πόληες
Τερμησσός, Λύρβη τε καὶ ... Σέλγη.

Dans Hiéroclès, Lyrbé, sous la forme Λύβρη, appartient à la Pamphylie[4].

Cette préfecture ayant été subdivisée, postérieurement à Justinien, en deux provinces, Pamphylie Première et Pam-

1. Voir *Revue des Études anciennes*, t. V, 1903, p. 1-14; VI, 1904, p. 277-319; VIII, 1906, p. 1-22.
2. V, 5, 8 (éd. Didot, t. II, p. 864).
3. V. 858-859 (*Geogr. gr. minores*, éd. Didot, t. II, p. 157).
4. *Synecdème*, 682, 4.

phylie Seconde[1], c'est à la Pamphylie Première, dont Sidé était la métropole, que les Notices ecclésiastiques rapportent uniformément Lyrbé[2].

On possède des monnaies avec la légende ΛΥΡΒΕΙΤΩΝ. Les numismates les rattachent tantôt à la Pisidie[3], tantôt à la Cilicie[4].

Malgré la pauvreté des renseignements qui précèdent, il est possible, en les combinant, de déterminer, avec une précision suffisante, la région de l'Asie Mineure où se trouvait Lyrbé.

Une première indication se dégage. Pour que Lyrbé, selon les temps et suivant les auteurs, ait pu être attribuée tantôt à la Pisidie, tantôt à la Cilicie, tantôt à la Pamphylie, il faut que le district dont elle faisait partie ait occupé une situation médiane entre ces trois provinces limitrophes. On devra, par suite, le chercher dans le carrefour que délimitent, à l'ouest, le haut Eurymédon; au nord, le lac Caralitique; à l'est, le massif isaurien.

C'est ce qu'a très judicieusement fait Ramsay. Pour lui, le pays de Lyrbé se confond avec celui des Homonadées[5], situé à l'extrême pointe nord-ouest de l'Isaurie[6]. Cette opinion me semble inattaquable[7]. Il n'est rien de ce que dit Strabon du pays des Homonadées qui ne réponde, trait pour trait, aux grandes caractéristiques du pays de Lyrbé : d'une part, les Homonadées confinent à la Cilicie[8]; d'autre part, ils détiennent la frange nord des chaînes isauriennes[9], où ils ont pour voisins les Pisidiens[10], et particulièrement les Selgiens[11]. On s'explique

1. Waddington, *Revue numismatique*, t. I, 1883, p. 29.

2. I, 224; III, 161; VIII, 276; IX, 185; X, 283; XIII, 142 (éd. Parthey).

3. F. Imhoof-Blumer, *Monnaies grecques*, Amsterdam, 1883, p. 338, et *Griechische Münzen*, Munich, 1890, p. 696.

4. Hill, *Catalogue of the greek Coins of Lycaonia, Isauria and Cilicia* (British Museum), Londres, 1890, p. xxxv, 93-94, et pl. XV, 7-9; Babelon, *Inventaire de la Collection Waddington*, p. 242.

5. *Historical Geogr. of Asia Minor*, p. 335.

6. Pline, *Hist. nat.*, V, 27, 23 : « Contermina illi [Isauricae] gens est Homonadum. »

7. Cf. Cellarius, *Notitiae orbis antiqui*, t. II, 1706, p. 205; Cramer. *Geogr. and historical Description of Asia Minor*, t. II, 1832, p. 313; Forbiger, *Handb. der alten Geogr.*, t. II², 1877, p. 336.

8. XII, 6, 3 (Amyntas tué par les Ciliciens lorsqu'il envahit le pays des Homonadées); cf. Tacite, *Annales*, III, 48.

9. XIV, 5, 1.

10. XIV, 5, 24.

11. XII, 7, 1.

le silence de Strabon sur Lyrbé : s'il ne la nomme pas, c'est parce qu'elle est virtuellement comprise dans la catégorie des nombreuses places homonadéennes auxquelles il se contente de faire allusion [1].

Résumons nos données sur Lyrbé :

1° Les Notices ne nous permettent pas de la chercher à l'ouest du sillon de l'Eurymédon. En effet, c'est la vallée de ce fleuve, on le voit en étudiant la répartition des évêchés, qui séparait la Pamphylie Première de la Pamphylie Seconde, et Lyrbé, dans les classifications ecclésiastiques, a Sidé pour métropole.

2° Inversement, la mention de Lyrbé comme ville pisidienne nous interdit de nous écarter beaucoup à l'est vers le massif isaurien.

Nous voici donc obligés, par ces deux obligations contraires, de rester plus ou moins en contact avec la ligne de l'Eurymédon, et comme toute la zone moyenne du bassin appartient à Selgé, c'est seulement dans la haute vallée du fleuve que Lyrbé peut se révéler à nos recherches.

Or, le carrefour où nous localisent impérieusement les textes renferme des ruines considérables que Schœnborn découvrit en 1841 et qui, après lui, ne furent revues, je crois, par aucun autre savant européen, jusqu'à ce que nous les explorâmes à notre tour, mon camarade Pierre Paris et moi, il y a vingt-cinq ans [2].

Nous avions quitté la côte pamphylienne pour nous rendre, en remontant le cours du Keupru-Sou, sur les hauts plateaux de Lycaonie. D'Aspendus (Balkiz) au lac Caralitique (Bey-Chéhir-Ghieul), le voyageur traverse, de loin en loin, quelques larges cuvettes, où il échappe à l'oppression écrasante de la montagne. Là, au sortir de gorges profondes que dessert, à flanc de muraille, un horrible sentier en escalier, l'étau des

1. Τῶν πλείστων χωρίων (XII, 6, 5). Pline leur attribue 44 *castella* en dehors de leur capitale (*Hist. nat.*, V, 27, 23).

2. Schœnborn mourut en 1857 sans avoir publié son journal de voyage; mais le manuscrit fut utilisé par Carl Ritter au t. IX de son *Erdkunde : Klein-Asien*, 2e partie, 1859 (voir surtout, pour le sujet qui nous intéresse, les pages 499 et 500). Un résumé de l'exploration de Schœnborn a été donné par Vivien de Saint-Martin, *Histoire des Découvertes géographiques*, t. III, 1846, p. 317-318.

cimes et des forêts s'écarte; le couloir tortueux et désert où l'on a péniblement cheminé en corniche au-dessus des eaux mugissantes, aboutit soudain à une plaine habitée dont le sol se prête aux cultures. Deux de ces enclos de terres arables dominés par des chaînes neigeuses l'emportent, en étendue et en majesté âpre, sur tous les autres : ce sont, au cœur du massif, celui de Sürk et, plus au nord, celui de Kiesmé.

De Sürk (Selgé), je n'ai pas à m'occuper ici. Après que Schœnborn en eut reconnu les monuments et le nom, elle a reçu plus d'une visite d'archéologues[1]. Kiesmé nous arrêtera davantage; car elle continue à être enveloppée de mystère : Schœnborn y releva bien des assises de murs et d'édifices, des fragments d'architecture et de sculpture, des sarcophages sur piédestaux et des tombes rupestres, mais aucun texte épigraphique de nature à nous éclairer sur son passé.

Le cirque de Kiesmé offre les vestiges, non pas d'une, mais de deux anciennes places, l'une découverte par Schœnborn, l'autre retrouvée par nous. Cette dernière, qui s'étale avec aisance dans un site assez riant, est à une petite heure de marche vers le nord, sur la route de Kasimler. Elle se nomme aujourd'hui Saryntch. Dans l'Antiquité, comme nous l'apprit une dédicace à ethnique en l'honneur de Septime-Sévère[2], elle s'appelait Moulassa. L'autre n'est pas une bourgade de plaine, mais une forteresse de montagne. Elle se dresse à deux kilomètres de Kiesmé, vers le sud-ouest, dans l'angle opposé du gigantesque amphithéâtre. Elle a reçu la dénomination d'Asar-Kalessi, qui, chez les Turcs, s'applique toujours à des citadelles imposantes.

Les ruines d'Asar-Kalessi couvrent le sommet d'une sorte de piton abrupt que déchaussent des ravins sauvages. A l'ouest, s'élève, toute proche, la muraille du Zarb-Dagh, dont l'Eurymédon rase en tourbillonnant la base escarpée. A l'est, parallèle, mais lointaine, court, du nord au sud, la barrière formée

1. Daniell, Gustave Hirschfeld, en dernier lieu l'expédition Lanckoroński (*Les villes de la Pamphylie et de la Pisidie*, t. II, 1893, p. 182-195; dans l'étude que j'ai faite de cet ouvrage, quelques pages sont consacrées à Selgé : voir *Revue archéologique*, t. XXII, 1893, p. 204-206).

2. Radet et Paris, *Bull. de Corr. hellén.*, t. X, 1886, p. 502.

par le Doumanly-Dagh et l'Emereddin-Dagh, entre lesquels une dépression marque le col de Ghiaour-Bel, qui mène de Kiesmé à Kachagli, le premier village du versant caralitique. De toutes parts, à la date où nous explorions Asar-Kalessi (22 avril 1885), les cimes dentelant l'horizon étincelaient de neiges. J'ai encore présente à l'esprit l'impression grandiose que me fit alors cet ensemble formidable.

La ville antique magnifiquement encadrée par ce paysage sévère comprend trois quartiers : l'aire centrale et deux croupes annexes. Au quartier central, les principaux édifices forment, sous les buissons et les ronces, sous les arbres à l'écorce rongée de lichens, aux branches tordues par le vent, un inextricable amoncellement de décombres. Les croupes annexes sont plus dégagées. L'une, au nord-est, se compose d'un mamelon où j'ai noté, parmi d'autres débris, les restes d'une église byzantine, ainsi qu'un bas-relief avec une croix. L'autre, au sud-ouest, est la nécropole. Elle montre encore, sur sa longue arête, une voie des tombeaux. Bon nombre des monuments funéraires qui la bordaient sont détruits. Mais deux grands sarcophages, hauts de quatre à cinq mètres, subsistent, debout sur leurs piédestaux. Il s'en conserve de semblables dans mainte cité pisidienne.

Nous avons pu copier, dans les ruines d'Asar-Kalessi, une demi-douzaine d'inscriptions, la plupart mutilées et peu lisibles. Elles étaient gravées sur des blocs de pierre grise dont la teinte se prêtait mal au déchiffrement et qui d'ailleurs étaient rongées par les siècles. Un seul texte se laissa transcrire en entier. C'est la dédicace d'une statue élevée par le peuple des Sillyens, ὁ δῆμος ὁ Σιλλυέων, à un certain Cléon[1].

Dans le mémoire que je rédigeai à la suite de mon voyage en Karamanie, et qui fut soumis à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres[2], je m'étais attaché à prouver, en m'appuyant sur cette dédicace, qu'indépendamment de la ville pamphylienne de Syllion, bien connue par ses ruines,

1. *Bull. de Corr. hellén.*, t. X, 1886, p. 500.
2. Il fut analysé dans le Rapport sur les travaux des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, par M. Henri Weil, à la séance du 17 décembre 1886.

ses inscriptions et ses monnaies, il avait existé en Pisidie une ville homonyme, Sillyos, dont le site était indiqué par notre inscription.

Qu'il y ait eu en Asie Mineure une Sillyos distincte de Syllion, c'est ce qui résulte d'une notice d'Étienne de Byzance. Seulement, la Sillyos dont il parle était en Ionie, près de Smyrne [1], et M. Aristote Fontrier l'a retrouvée au village turc de Tchikly (prononciation officielle : Silly), qui garde l'ancien nom [2]. Il est également vrai que le même Étienne de Byzance, au mot Σύλειον, dit de cette ville que pour les uns elle est en Phrygie et pour les autres en Pamphylie [3]. Mais cette incertitude provient soit d'une confusion avec la Syleum de Cibyratide mentionnée dans l'itinéraire du consul Manlius [4], soit du fait que la pamphylienne Syllion a pu être rangée, suivant les temps et les remaniements administratifs, tantôt dans une province, tantôt dans l'autre.

C'est pourquoi je me rallie pleinement à la manière dont Ramsay interprète la dédicace de la statue de Cléon : il rappelle que les villes, lorsqu'elles voulaient honorer un bienfaiteur originaire d'une autre cité, avaient coutume d'ériger le monument commémoratif dans la patrie de celui qui leur avait rendu service [5], et il cite notamment le cas d'un décret de Prymnessos affiché dans ces conditions à Nacoléa [6]. Reconnaissons donc avec lui que la dédicace relative à Cléon ne prouve pas du tout l'existence d'une Sillyos pisidienne, mais émane purement et simplement de la Syllion de Pamphylie. La divergence d'orthographe entre Sillyos et Syllion ne saurait être un obstacle, car si les écrivains classiques se servent de la forme Σύλλιον [7], ou Σύλλειον [8], pour désigner la grande forteresse

1. Σίλλυος, πόλις Ἰωνίας, πρὸς τῇ Σμύρνῃ, τὸ ἐθνικὸν Σιλλυεῖς.
2. *Bull. de Corr. hellén.*, t. XVI, 1892, p. 403.
3. Cf. Eustathe, *Comment. ad Dionys. Perieg.*, v. 815.
4. Polybe, XXII, 17, 11 ; Tite-Live, XXXVIII, 14. Sur le site, cf. Ramsay, *Cities and Bishoprics of Phrygia*, t. I, p. 266.
5. *Historic. Geography of Asia Minor*, p. 416.
6. *CIG.*, 3818.
7. Arrien, *Anab.*, I, 26, 5. Cf. Suidas, s. v., et la Table de Peutinger.
8. Scylax, *Peripl.*, 101 (*Geogr. gr. minores*, éd. Didot, t. I, p. 75). Cf. Eustathe, *Comment. ad Dionys. Perieg.*, v. 815.

pamphylienne, les monnaies donnent l'ethnique ΣΙΛΛΥΕΩΝ[1], identique à celui de la base d'Asar-Kalessi.

Le décret en l'honneur de Cléon nous laissant en présence de ruines anonymes, de quel nom ancien pouvons-nous faire choix? Ramsay, sous toutes réserves et en convenant que l'évidence manque, propose Isba[2]. Il n'y a pas lieu de s'arrêter à cette hypothèse, indiquée faute de mieux et sans aucune raison convaincante. J'en présenterai une autre qui me semble meilleure et je mettrai en avant Lyrbé.

Si le district de Lyrbé se confond avec le pays homonadéen, et nous avons été induits à le croire, il suffira de confronter la description de Strabon avec ce que nous avons dit du cirque de Kiesmé pour que de part et d'autre la ressemblance éclate. Tel est le cas, en effet, soit qu'on examine la situation générale, soit qu'on étudie la topographie particulière.

Le premier trait du canton de Kiesmé, comme l'a fort bien noté Schœnborn[3], est d'être une vasque peu abordable où l'on ne pénètre que par des étranglements très difficiles, des chaos de rochers et des sentiers en escalier. Or, les Homonadées, derrière les chaînes qui leur servaient de rempart, ὄρη τειχίζοντα, étaient réputés pour être les gens les plus inexpugnables de la contrée : ἐνομίζοντο ἀληπτότατοι[4].

Un second trait du bassin de Kiesmé est d'être raviné en éventail par des rivières qui descendent des rampes orientales pour aller se jeter dans l'Eurymédon. Lisez maintenant le passage où Strabon évoque le pays homonadéen : « C'est, dans les hautes parties du Taurus, au milieu de rochers à pic et presque sans accès, un enclos encaissé, une plaine fertile, partagée elle-même en plusieurs vallons[5]. »

Il y a concordance étroite et fidèle.

A l'appui de ma thèse, j'alléguerai un dernier texte qui n'a pas été signalé jusqu'ici[6]. Dans sa *Description de la Terre*,

1. Babelon, *Inventaire de la Collection Waddington*, n°s 3516 à 3543.
2. *Histor. Geogr. of Asia Minor*, p. 416.
3. Voir Carl Ritter, *op. cit.*, p. 499.
4. Strabon, XII, 6, 5.
5. *Ibid.*
6. Il a échappé à Cellarius et à tous ceux qui sont venus après lui. Th. Fischer,

Avienus, mentionnant les plus fameuses des cités pisidiennes, en cite trois et Lyrbé est l'une d'elles. Il la nomme entre Termesse et Selgé : « là, » dit-il, « apparaît Lyrbé qui dresse à travers les nues les murailles illustres de sa citadelle[1]. »

Quand il m'arriva de lire pour la première fois cet hexamètre du géographe versificateur :

Inclyta per nubes attollens moenia Lyrbe,

une association d'idées irrésistible fit lever aussitôt dans ma mémoire l'aspect formidable des ruines d'Asar-Kalessi. Il me sembla que ce château de montagne, dont la masse s'élance en plein ciel dans les plus fières régions du Taurus, ne pouvait être que Lyrbé. Je vérifiai mon impression en étudiant de près les textes. Elle se confirma. Il me reste à souhaiter maintenant qu'un de nos jeunes conscrits des chevauchées d'Asie exécute de ce côté quelques sondages. Je me figure qu'ils seraient fructueux, le district de Kiesmé ayant formé, selon toute apparence, le cœur du pays homonadéen.

Georges RADET.

le dernier éditeur de Ptolémée (édit. Didot, t. II, 1901, p. 864), qui nous donne le dépouillement le plus complet, n'a pas réparé l'omission de ses prédécesseurs.

1. Voici le passage entier tel que le donne l'édition Holder (*Descr. orb.*, v. 1023-1025) :

Telmissusque dehinc urbs eminet, eminet arcem
inclyta per nubes attollens mœnia Lyrbe,
et Lacedaemoniae surgunt fastigia Selges.

Le second « eminet » du premier vers est évidemment un doublon. Il faut, soit « erigit », soit « exhibet », soit un verbe actif équivalent. Au même vers, corriger « Telmissus » en « Termessus », que donnent d'ailleurs les éditions courantes.

Πεντηκοντάχους

Pour exprimer le rendement des terres, Théophraste et Strabon usent parfois[1] d'adjectifs composés en χους : τριακοντάχους[2], πεντηκοντάχους[3], ἑκατοντάχους[4], διακοσιοντάχους[5], διακοσιοκατεσσαρακοντάχους[6], τριακοσιοντάχους[7]. Quel sens faut-il attribuer à ces mots? Les dictionnaires les rattachent au verbe χέω et traduisent « qui rend tant de fois plus qu'il n'a reçu, qui produit tant pour un ». On n'hésiterait pas à accepter cette interprétation, si M. Guiraud[8] n'en avait proposé une tout autre : devant une telle autorité, il convient de ne se prononcer qu'après examen des raisons apportées.

Voici l'argumentation de Guiraud. A s'en tenir au sens traditionnel, les chiffres fournis par Théophraste[9] sont invraisemblables. Supposons que l'on sème deux hectolitres de grain par hectare[10]; un rendement de 50 à 100 pour un[11] nous donnerait de 100 à 200 hectolitres par hectare[12]. Pour obtenir des

1. Dans une revision, faite réeemment, des textes relatifs à l'agriculture antique, je n'ai rencontré ces adjectifs nulle part ailleurs que dans les passages cités aux notes suivantes.

2. Théophraste, *Hist. plant.*, VIII, 2, 8; Strabon, VII, 4, 6.

3. Théophraste, *Hist. plant.*, VIII, 7, 4.

4. Théophraste, *Hist. plant.*, VIII, 7, 4; Strabon, XV, 3, 11.

5. Strabon, XV, 3, 11.

6. Strabon, XVII, 3, 11.

7. Strabon, XVI, 1, 14; dans ce passage la forme est douteuse et rétablie par conjecture.

8. *La propriété foncière en Grèce*, p. 554.

9. Il s'agit dans Guiraud du passage *Hist. plant.*, VIII, 7, 4.

10. C'est le chiffre moyen adopté de nos jours (Risler, *Physiologie et culture du blé*, p. 89). Les rares chiffres donnés par les anciens concordent à peu près avec celui-là : à Léontini, on semait un médimne par jugère, soit environ 205 litres par hectare (Cicéron, *Verr.*, III, 47, 112); Pline (*H. N.*, XVIII, 55, 1), Varron (*De re rust.*, I, 44) donnent pour le froment le chiffre de 5 *modii* par jugère (173 litres par hectare), de 10 modii pour l'épeautre, de 6 ou 10 pour l'orge.

11. Guiraud dit, par inadvertance, de 150 à 100 pour un, soit 200 à 300 hectolitres par hectare; même en reprenant les données exactes de Théophraste, le raisonnement subsiste.

12. Le rendement moyen du froment en France est actuellement par hectare de 17 hectol. 85 (Desriot, *Les céréales*, p. 2). Les bonnes terres de Brie arrivent à donner 40 à 60 hectolitres (Risler, *Physiologie et culture du blé*, p. 177). Le maximum cité par

chiffres admissibles, il nous faut admettre une autre interprétation. L'adjectif en χους ne se rattache pas au verbe χέω, mais au nom de mesure χοῦς, et signifie « qui produit tant de χόες ». Comme nous devons avoir un rapport, nous prendrons comme terme sous-entendu la mesure agraire usuelle, le plèthre. Théophraste parle donc d'un rendement de 50 à 100 χόες par plèthre, soit de 17 à 34 hectolitres par hectare.

Cette théorie soulève des objections. Tout d'abord, un tel emploi de χοῦς est insolite. Le χοῦς est une mesure de capacité pour les liquides et non pour les matières sèches. Puisqu'il s'agit de céréales, nous devrions avoir des adjectifs composés de χοῖνιξ ou de μέδιμνος, tels que τριχοίνικος, τετραχοίνικος ou τριακοσιομέδιμνος, πεντακοσιομέδιμνος.

Admettons toutefois cette confusion inaccoutumée entre liquides et matières sèches. Les adjectifs que nous étudions pourraient être composés de χοῦς, puisqu'aussi bien nous en avons d'autres où la présence de ce mot est indéniable, comme δίχους[1], τρίχους[2], τετράχους[3], πεντέχους[4], ἑξάχους[5]. Mais ces mots signifient simplement « qui a la contenance de 2, 3... χόες »; aucun d'eux ne suppose un rapport, pas plus que les autres adjectifs formés d'un nom de nombre et d'un nom de mesure, qui tous expriment une quantité absolue. Rien ne serait aussi vague qu'un rapport dont l'un des termes resterait sous-entendu; et, dans le cas présent, qui pourrait nous certifier que l'unité de superficie adoptée est bien le plèthre?

Enfin, il est nécessaire d'admettre, à côté d'adjectifs formés du substantif χοῦς, d'autres formés du verbe χέω. On ne saurait sans cela expliquer les composés ὀλιγόχους[6] et πολύχους[7]. Ils

Risler (*ibid.*, p. 178) est de 72 hectolitres et est dû à des soins exceptionnels et à l'emploi intensif des engrais chimiques. Avec l'orge on a des rendements plus élevés : la moyenne en France est de 20 hectol. 17 par hectare; les orges de printemps donnent 25 à 30 hectolitres et peuvent monter jusqu'à 50; l'escourgeon, qui en moyenne produit 35 à 45 hectolitres, atteint parfois 70 (Desriot, *Les céréales*, pp. 109, 118). Le texte de Théophraste s'applique aux céréales en général sans que nous puissions préciser s'il s'agit d'orge ou de froment.

1. Athénée, 495 a.
2. Athénée, 499 c.
3. Athénée, 473 a; Geopon., IX, 10, 8.
4. Aristophane, fr. 183 (Dindorf).
5. Plutarque, *Sol.*, 23.
6. Théophraste, *Hist. plant.*, VIII, 4, 4; *Caus. plant.*, IV, 8, 2.
7. Théophraste, *Hist. plant.*, VIII, 3, 4; VIII, 4, 3; *Caus. plant.*, II, 12, 4; IV, 8, 1.

veulent dire « qui produit peu » ou « beaucoup »[1] et n'ont rien à voir avec la mesure χοῦς, puisqu'on les applique aux animaux dans le sens de « peu » ou « très prolifique »[2].

Ces différents arguments nous rendent suspecte l'interprétation de Guiraud. Nous trouvons au contraire une confirmation du sens traditionnel dans un passage où Pline reproduit presque mot pour mot Théophraste[3]. Le texte latin nous fournit la raison décisive de nous en tenir à l'ancienne traduction « qui rend cinquante pour un ».

Est-ce à dire qu'il faille accepter les témoignages de Théophraste et de Strabon? L'invraisemblance qui a choqué Guiraud est réelle. Mais, au lieu de chercher à interpréter les textes, nous les rejetterons purement et simplement. Il s'agit de régions lointaines, pour lesquelles toutes les exagérations semblent permises[4]. En Mésopotamie, les céréales rendent 50 à 100 pour un, dit Théophraste[5], l'orge 300 pour un, dit Strabon[6]. Hérodote avait déjà noté des rendements de 200 à 300 pour un[7]. En Susiane, le froment et l'orge, d'après Strabon, rendent 100 et 200 pour un[8]. En Bactriane, selon Théophraste, les grains de blé sont aussi gros que des noyaux d'olive[9] et, en certaines régions, le froment est si lourd qu'on ne saurait sans danger en consommer beaucoup[10]. Tout cela n'a pas plus de réalité que les rendements extraordinaires signalés par Hérodote pour le pays du Cinyps ou celui des Hespérides[11]. On

1. Hésychius, *s. v°*, explique πολύχους par πολύφορος.
2. Aristote, *De gener. anim.*, 3, 7; *Hist. anim.*, 9, 43, 2.
3. Voici les deux textes à rapprocher : Théophraste, *Hist. plant.*, VIII, 7, 4 : ἐν Βαβυλῶνι δὲ ἀεὶ καὶ ὥσπερ τεταγμένως ἐπιχείρουσι μὲν δὶς, τὸ δὲ τρίτον τὰ πρόβατα ἐπαφιᾶσιν· οὕτω γὰρ φύει τὸν καυλὸν, εἰ δέ μὴ φυλλομανεῖ· γίνεται δὲ μὴ καλῶς ἐργασαμένοις πεντηκονταχόα, τοῖς δὲ ἐπιμελῶς ἑκατονταχόα. — Pline, *H. N.*, XVIII, 45, 5 : Babylone tamen bis secant, tertio depascunt : alioqui folia tantum fierent. Sic quoque cum quinquagesimo fenore messes reddit fertilitas soli, verum diligentioribus cum centesimo.
4. Guiraud dit à tort que Théophraste étend sa remarque à toutes les terres fertiles. Il ne s'agit que de la Babylonie, et à propos de méthodes agricoles très spéciales.
5. Théophraste, *Hist. plant.*, VIII, 7, 4.
6. Strabon, XVI, 1, 14.
7. Hérodote, I, 193.
8. Strabon, XV, 3, 11.
9. Théophraste, *Hist. plant.*, VIII, 4, 5; *Caus. plant.*, IV, 11, 6; cf. Pline, *H. N.*, XVIII, 12, 6.
10. Théophraste, *Hist. plant.*, VIII, 4, 5; *Caus. plant.*, IV, 9, 5; IV, 11, 6.
11. Hérodote, IV, 198.

peut trouver plus étonnant que Strabon exagère la production d'un pays connu comme la Chersonèse taurique[1]. Mais, en l'absence de statistiques rigoureusement établies, les anciens avaient une tendance à se contenter d'approximations fort éloignées de la vérité. Pline et Varron[2] ne nous indiquent-ils pas des rendements de 100 à 150 pour un dans le Byzacium, en Sicile, en Bétique, en Égypte, en Syrie? En face de tous ces textes, un seul nous fournit un chiffre précis, celui où Cicéron[3] nous apprend qu'à Léontini le jugère produit de 8 à 10 médimnes de blé (16 à 20 hectol. par hectare). Ce document unique sur le rendement des céréales a du moins l'avantage de nous montrer que les chiffres de l'Antiquité ne différaient pas sensiblement de ceux d'aujourd'hui.

Auguste JARDÉ.

1. Strabon, VII, 4, 6. L'exagération d'ailleurs est moins forte, puisqu'il ne s'agit que de trente pour un, c'est-à-dire, avec les chiffres indiqués plus haut, 60 hectolitres par hectare.
2. Pline, *H. N.*, XVIII, 21 ; Varron, *De re rust.*, I, 44.
3. Cicéron, *Verr.*, III, 47, 112.

NOTES GALLO-ROMAINES

XLVIII

LE SÉNAT DES PARISIENS

A-T-IL PARTICIPÉ A LA PROCLAMATION DE JULIEN COMME AUGUSTE ?

M. de Vos, il y a plus d'un an, a fait à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres une communication qui a excité un très vif intérêt et suscité des contradictions nombreuses[1]. Je voudrais, vu l'importance de sa thèse, la soumettre à un minutieux examen.

Voici en quoi elle consiste. — En 360, Julien, en résidence à Paris, prit le titre d'Auguste[2]. Quelques semaines après arriva à Paris, au nouvel Auguste, une lettre de l'empereur Constance, lettre qui sommait Julien de rentrer dans le devoir. Julien la fit lire à haute voix en présence de l'armée et du peuple[3]. Au cours de cette lecture, lorsqu'on arriva au passage où Julien était traité par Constance de César et de César seulement, la foule s'écria, entre autres choses : « Julien Auguste ! car ainsi l'ont voulu les soldats, les provinciaux, et l'autorité de la république, *reipublicæ decrevit auctoritas*[4]. » Que signifie cette expression, *auctoritas reipublicæ ?* Jusqu'ici,

1. *Revue*, 1910, p. 47 et suiv. Cf. les *Comptes rendus des séances de l'Académie* pour 1909, séances des 2 et 9 juillet.

2. Ammien Marcellin, XX, 4, 14, et suiv.

3. *Principi progresso in campum cum multitudine armata pariter et plebeia, quam de industria convocarat, e tribunali, ut emineret altius, superstanti, scripta jubetur offerre* (XX, 9, 6).

4. *Quum ventum fuisset ad locum id continentem quod gesta omnia Constantius improbans Cæsaris potestatem sufficere Juliano censebat, exclamavit undique vocum terribilium sonu : Auguste Juliane, ut provincialis et miles et reipublicæ decrevit auctoritas, recreatæ quidem, sed adhuc metuentis redivivos barbarorum excursus* (XX, 9, 6 et 7).

on interprétait *respublica* par l'État, l'autorité supérieure[1]. M. de Vos propose de traduire par le pouvoir municipal, la cité de Paris[2]. La municipalité parisienne serait donc intervenue, d'après lui, pour donner l'empire à Julien. Il aurait été fait Auguste par le vœu des soldats et par un décret des Parisiens. — On voit qu'une telle hypothèse amplifie singulièrement le rôle de Paris au IVe siècle, au temps de Julien.

Demandons-nous si cette hypothèse peut s'appuyer d'abord sur le sens des mots d'Ammien Marcellin, ensuite sur les circonstances historiques de l'avènement de Julien, enfin sur les conditions de la vie municipale en Gaule et à Paris dans le cours du IVe siècle.

I

Respublica, chez Ammien Marcellin, désigne d'ordinaire l'État ou la patrie romaine : *defensores reipublicæ, propugnatores reipublicæ*[3], ce sont les soldats du peuple romain, défenseurs de l'Empire[4]. — Mais je dois ajouter tout de suite que ce mot de *respublica* étant fort rare chez Ammien, rien n'empêche qu'il ait pu lui donner un autre sens que celui d'État romain, par exemple le sens de pouvoir municipal.

Qu'il eût au IVe siècle ce sens de cité, de commune, de municipe, cela ressort jusqu'à l'évidence de nombreux textes du *Code Théodosien*[5]. A vrai dire, c'est l'expression courante, dans les documents juridiques, pour désigner la chose municipale : et *respublica,* dans les écrits de ce genre contemporains d'Ammien, s'entend même plus souvent de la cité que de l'empire[6].

J'en dirai tout autant du mot *auctoritas,* signifiant décision, volonté exprimée. Il peut s'appliquer, évidemment, à des

1. « L'investiture de la puissance publique, » traduction de la collection Nisard ; Cf. Amédée Thierry, *Hist. de la Gaule sous la domination romaine,* t. III, p. 372, édit. de 1847.
2. Pages 54, 61 et suiv.
3. C'est le sens traditionnel de *respublica* dans les légendes des monnaies.
4. Ammien, XV, 8, 5 ; XX, 5, 3.
5. Bien vu par M. de Vos, qui a cité les textes, p. 49, n. 2.
6. Godefroy, dans son *Glossarium*, définit *respublica absolute pro civitate*,

décisions du prince, du sénat, des magistrats[1]. Mais il est parfaitement à sa place quand il s'agit de décrets de décurions municipaux[2]. Sur ce point encore, il ne saurait y avoir matière au doute.

Il est donc fort possible de voir dans *auctoritas reipublicæ*, chez Ammien, une sentence, un décret de la cité de Paris conférant à Julien le titre d'Auguste. Jusque-là, aucun obstacle. Nous pouvons donc hésiter entre le sens de décret public et de décret municipal.

II

Les raisons historiques nous inclineraient maintenant à préférer le dernier sens, décret municipal, au sens traditionnel, décret d'État.

Si *auctoritas reipublicæ* rappelle un décret d'État promulgué en faveur de Julien, je ne vois pas de quel pouvoir aurait émané cette décision. L'État, ce ne peut être que l'empereur ou que les sénats d'empire. Mais l'empereur, c'est toujours Constance, hostile à Julien[3]. Les sénats, à Rome ou à Constantinople, dépendent encore du seul Constance[4]. D'ailleurs, Julien, à peine proclamé Auguste, s'est hâté d'écrire à Constance pour tenir de lui seul, dans l'État, ce titre d'Auguste, et n'a provoqué aucune investiture des conseils suprêmes[5].

Il me semble donc, comme l'a supposé M. de Vos, qu'Ammien parle d'un décret municipal seulement, et d'un décret de Paris.

III

Mais voici la double objection, très grave, que l'on peut faire à cette solution, objection tirée des conditions politiques

1. Cf. le même *Glossarium*, au mot *auctoritas;* voir aussi le *Thesaurus linguæ latinæ* (article trop complexe).
2. *C. I. L.*, XI, 1421 : *Eorum (decurionum) publica auctoritate.*
3. Ammien, XX, 2, 1 ; 9, 2 et 6 ; etc.
4. Remarquez les difficultés qui ont assailli les envoyés de Julien à Constance, XX, 9, 1.
5. XX, 8, 2 et suiv.

des villes romaines en général et de Paris en particulier. — Peut-on croire qu'une simple ville, et surtout une petite ville comme Paris, ait pu prendre l'audacieuse initiative de faire un empereur?

A quoi on peut répondre d'abord que l'initiative n'est point partie de la ville, mais des soldats, créateurs habituels d'Augustes. Le décret municipal n'est venu qu'après la proclamation militaire, et pour la confirmer[1].

C'est ensuite une erreur de croire que les cités municipales, en Gaule ou ailleurs, aient humblement suivi l'impulsion de Rome, du sénat, des chefs d'armée ou de province. Elles ont souvent dit hardiment leur mot dans les crises de succession, et à toutes les époques depuis la mort de Claude. Les unes se sont levées pour défendre jusqu'à la ruine l'empereur régnant, et les autres ont pris fait et cause pour les usurpateurs; et cela, d'elles-mêmes, de par la volonté de leur sénat ou de leur multitude, sans la contrainte de garnisons. Et il ne serait pas impossible de trouver, aux différentes époques, des Augustes qui ne furent d'abord que des Augustes municipaux[2]. Pour ne point sortir de la génération la plus voisine de celle de Julien, de la contrée la plus proche de Paris, le dernier usurpateur en Occident, avant Julien, est Magnence, qui prit la pourpre en Gaule en 350 : et il la prit, dit l'écrivain Zosime, « aux acclamations de tous les habitants de la ville d'Autun »[3].

Mais, dira-t-on, Autun était une des grandes villes de la Gaule, Paris une simple bourgade. Je ne crois ni l'un ni l'autre pour le milieu du quatrième siècle. Autun était alors fort déchue

1. Voyez de Vos, p. 50 et suiv.

2. Pour les exemples tirés des années 69-70, de Vos, p. 63-64 (mais c'est, je crois, trop loin pour être allégué ici). — Résistance de Trèves à Décentius en 352 (Ammien, XV, 6, 4), et il s'agit bien ici de la *civitas*, de la *plebs*. Résistance d'Aquilée à Julien en 361 (Ammien, XXI, 11, 2), et là aussi, intervention de la plèbe, *juvante indigena plebe*. Résistance d'Autun à Tétricus en 269 (cf. Tillemont, *Hist.*, à cette date). — Voyez pour Gordien I[er], proclamé d'abord par un décurion de Tysdrus (*V. Gord.*, 7, § 4; 8, § 5), 11, § 5 : *Gratias igitur agamus Tysdritanæ juventuti, gratias Cartaginiensi populo*. Pour Proculus, proclamé empereur *hortantibus Lugdunensibus* (*Hist. Aug., V. Proc.*, 13, §1).

3. Πάντες ὁμοίως ὅσοι τὴν πόλιν Αὐγουστοδούνον ᾤχουν; Zos., II, 42, 6. — De même, en 355, l'usurpation de Sylvain à Cologne paraît résulter d'une entente entre la garnison et le populaire (*convena undique multitudine;* Ammien, XV, 5).

de son ancienne splendeur, elle occupait à peine le quart du terrain sur lequel elle s'était jadis étendue [1]. Et pour Paris, les temps de Julien et de Valentinien ont été, sans conteste, les plus beaux qu'il ait connus sous l'Empire romain. Julien y passait l'hiver avec son armée et sa cour[2]; Valentinien fit longtemps comme lui [3]. C'est à Paris que Julien prend la pourpre et qu'il organise, en 360, son autorité impériale[4], comme Vitellius l'avait jadis fait à Lyon[5]. C'est à Paris, en 360 ou 361, que va se réunir le grand Concile où se refera l'unité de la Gaule orthodoxe[6]. Trèves et Arles mis à part, Paris est la ville de Gaule dont il est le plus souvent question dans les documents historiques de ce temps. Il est donc naturel de penser que le sénat et le peuple de Paris, *respublica,* auront joué leur rôle dans la proclamation de Julien comme Auguste, et que c'est à ce rôle que fait allusion Ammien Marcellin.

Pour ces raisons, que M. de Vos n'a point toutes données, je crois qu'on peut accepter son hypothèse, et le féliciter de l'avoir faite.

Deux mots encore, sur les circonstances dans lesquelles ce mot de *respublica* a été prononcé.

C'est dans une assemblée convoquée par Julien, assemblée composée, dit Ammien, de soldats et de peuple, *cum multitudine armata et plebeia.* Or, *multitudo plebeia* doit désigner le peuple de Paris, la foule des habitants [7]. Et comme c'est cette foule qui crie et manifeste, et qui parle de *respublica*, c'est à sa *respublica* à elle, à la cité de Paris, qu'elle doit songer.

1. Voir le livre de Blanchet sur les enceintes romaines.

2. Ammien, XVII, 2, 4; 8, 1; XX, 1, 1; 4, 11; 5, 1; 8, 2; 9, 6; XXI, 2, 1; Julien *Misopogon*, p. 340, Sp.

3. Ammien, XXVI, 5, 8; XXVII, 2, 1 et 10; Godefroy, *Code Théodosien;* Ritter, *Chronologia,* p. LXXV.

4. Amm., XX, 4-5; 8-9.

5. Tacite, *Hist.*, II, 59.

6. Mansi, III, p. 358 et suiv.; cf. *Revue*, 1910, p. 65 et suiv.

7. *Plebs* peut désigner chez Ammien tout le peuple de la ville, et même être à peu près synonyme de *civitas : Cum Treveri civitatem Cæsari clausissent Decentio, Pœmenius ad defendendam plebem electus est* (Amm., XV, 6, 4); *(milites) Aquileiam clausere, juvante indigena plebe* (XXI, 11, 2).

On peut trouver fort singulière la forme de la longue acclamation par laquelle cette multitude manifeste en faveur de Julien : *Auguste Juliane, ut provincialis*[1], *et miles, et reipublicæ decrevit auctoritas, recreatæ quidem, sed adhuc metuentis redivivos barbarorum excursus*. A mon sens, il n'y a pas là une exclamation populaire, mais la reprise par la foule des termes mêmes du décret qui avait proclamé Julien Auguste. Car c'est par des formules de ce genre que l'on désignait alors les empereurs et les magistrats mêmes, et ces formules étaient répétées en chœur comme des litanies. Et nous trouverons dans l'Histoire Auguste nombre d'acclamations identiques à celle que nous a conservée ici Ammien Marcellin[2].

CAMILLE JULLIAN.

1. M. de Vos (p. 54-61) a conclu de cette expression qu'il y avait eu réunion d'un concile gaulois pour approuver l'élection de Julien. Cela n'est pas impossible et je crois, comme lui, que M. Guiraud a trop restreint (jusqu'à le nier complètement) le rôle politique des *concilia* (*Assemblées provinciales*, p. 199 et s., p. 274-7). Il me semble difficile, par exemple, pour le cas de Gordien, que les expressions *Afri, consilio Afrorum magno* (*V. Gord.*, 11, 4) ne désignent pas une résolution unanime des membres d'une assemblée. Toutefois, je ne trouve pas, en faveur de l'hypothèse de M. de Vos, un argument décisif.

2. Comparez par exemple l'acclamation pour Probus (*Vita Probi*, 11): *Tuere rempublicam, bene tibi committimus quos ante servasti* (cf. chez Ammien, *reipublicæ recreatæ quidem sed adhuc metuentis*); pour Tacite (*Vita Taciti*, 4) : *Suscipe imperium ex senatus auctoritate* (cf. chez Ammien, *reipublicæ decrevit auctoritas*). Voyez, sur ces *acclamationes*, Mommsen, *Staatsrecht*, III, p. 951, etc., Schmidt *apud* Wissowa, *s. v.*, et surtout l'article de Hirschfeld, dans les *Sitzungsberichte* de l'Académie de Berlin, t. XLV, 1905. — J'ai entendu faire à la théorie de M. de Vos la très sérieuse objection suivante : la fin de l'*acclamatio*, *reipublicæ recreatæ quidem, sed adhuc metuentis redivivos barbarorum excursus* ne peut rappeler que les craintes et dangers que les incursions des Francs ont fait courir à l'État, Paris étant trop loin de la frontière. Mais il ne faut pas oublier que les Barbares ont pénétré très avant dans l'intérieur du pays et ont assiégé Autun (XVI, 2, 1) et Sens (XVI, 4, 1), et cela, Julien étant déjà là. Rien n'empêche de croire qu'ils soient venus jusqu'à Paris. Ces bandes de Germains allaient très vite et très loin (*impetu repentino*, XVI, 2, 1).

CONTRIBUTION A L'ÉTUDE

DES

VASES PEINTS DE BASSE ÉPOQUE

(Planche XII)

La question des vases gaulois ou gallo-romains à décor polychrome est plus que jamais à l'ordre du jour. Les opinions les plus contradictoires ont été émises sur l'origine et l'époque de cette fabrication.

Nos recherches personnelles nous ont convaincu qu'il fallait se mettre en garde contre les conclusions trop absolues ou trop prématurées.

L'idée d'appliquer la peinture à la décoration des produits céramiques est certainement de toutes les époques et de tous les peuples. Les grottes de notre région nous en offrent de curieux exemples remontant jusqu'aux âges néolithiques (voir notre collection du Musée de Nîmes).

En ce qui concerne spécialement le début des temps historiques et la phase gallo-romaine, on trouve fréquemment chez nous :

1° Des vases d'*importation* à figures rouges ou simplement à couverte noire brillante, de style italo-grec;

2° De nombreuses imitations *indigènes* de ce dernier type campanien;

3° Des vases *polychromes* à décor géométrique ou floral, qui, tout en conservant un certain caractère local, n'en sont pas moins une imitation plus ou moins parfaite des procédés classiques. A ce sujet, je dois signaler la découverte, toute récente, dans une sépulture à incinération du Ier siècle avant notre ère, de deux vases peints d'un galbe et d'une élégance d'exécution inconnus jusqu'ici. Ils me paraissent de nature à jeter quelque lumière sur la question et vont faire l'objet d'une communication spéciale au Comité des Travaux historiques et scientifiques.

4° Il reste enfin une quatrième catégorie de vases peints jusqu'ici

fort peu remarquée ou confondue avec les précédentes, sur laquelle je m'étendrai plus particulièrement dans cette courte notice.

*
* *

Pour tous ceux qui ont eu l'occasion de fouiller un certain nombre de sépultures romaines, il est un fait qui ne manque pas d'attirer vivement l'attention. C'est la prépondérance, presque exclusive, aux deux premiers siècles de notre ère, des vases rouges — avec ou sans reliefs — du type dit arrétin[1]. Tous les anciens procédés semblent disparaître devant celui-ci dont la vogue devient universelle. Il est peut-être permis de supposér que ce prodigieux développement tient à autre chose qu'à un vulgaire caprice de la mode, et qu'il fut la conséquence de *privilèges* spéciaux réservés à quelques officines? Quoi qu'il en soit, dès la fin du second siècle, la mode — ou les règlements — paraissent se relâcher considérablement et nous voyons peu à peu reparaître les anciens types plus ou moins modifiés : vases à peinture noire (monochromes), vases à décor *guilloché* ou *estampé,* enfin vases à décor polychrome.

Depuis assez longtemps j'avais eu l'occasion de recueillir, autour de nos vieilles églises et parmi les ruines romaines de basse époque, quelques fragments de vases à engobe rouge ou brun foncé, ornés sur la panse de lignes courbes généralement peintes en blanc. Les circonstances de leur découverte et le style propre du décor ne permettaient point, malgré leur bonne exécution, de les rapprocher des types fréquents à la fin de l'époque celtique. Tout en les considérant comme beaucoup plus récents, je n'avais cependant aucune preuve à invoquer en faveur de leur origine. Fort heureusement, les fouilles exécutées en 1909 au sein de la vieille nécropole nîmoise de Sainte-Baudile, sont venues dissiper tous mes doutes.

Nous avons eu, en effet, la bonne fortune de retrouver ces mêmes poteries dans des tombeaux en briques nettement datés par des monnaies du IVᵉ siècle[2].

Malheureusement, dans la partie fouillée, les grands sarcophages en molasse calcaire du haut Moyen-Age sont venus se superposer aux sépultures à *tegulae* et ont provoqué leur écrasement complet : nous n'avons donc pu recueillir aucune pièce entière. Les fragments qui nous restent n'en sont pas moins intéressants dans leur ensemble et méritent bien une rapide description.

1. Je parle ici seulement de la céramique fine et non des produits ordinaires en terre jaune ou grise.

2. Voyez *Les Musées archéologiques de Nîmes en 1909,* par F. Mazauric, *in Mém. Acad. de Nîmes* de la même année.

*
* *

Nos vases peints d'époque chrétienne peuvent se ranger en deux grandes catégories suivant que le décor est *rouge et blanc* ou *noir et blanc* (voir pl. XII).

I. Les fragments de la première catégorie sont assez rares. Tous ceux que nous possédons proviennent de Saint-Baudile. Ils appartiennent à des vases à panse arrondie, sortes de *guttus* à goulot étroit. La *couleur* rouge qui les recouvre offre la plus grande analogie avec celle des vases dits *samiens*. Nous reproduisons ici deux spécimens différents.

Le numéro 1 est un fragment de pot à *engobe blanc* sur lequel le dessin se détache en rouge vif. A la base, sont des bandes circulaires et parallèles : au-dessus, un ornement bizarre, formé d'une tige centrale d'où se détachent, comme d'un tronc d'arbre, des sortes de branches parallèles et coudées. Fait curieux, les bandes rouges sont limitées par un mince trait de couleur brunâtre. L'intérieur du vase ne portait aucune trace d'engobe ni de peinture.

Le numéro 2 appartient aussi à un guttus. L'engobe est ici constitué par un enduit rouge analogue à celui des vases samiens. Le décor consiste uniquement en bandes parallèles de couleur blanche. L'intérieur n'est peint qu'en partie.

II. Les vases à engobe noir ou brun sont très fréquents.

Je laisserai ici de côté la description des vases à peinture monochrome appliquée sur toute la surface extérieure et même intérieure : ils ont été signalés depuis longtemps et les formes en sont connues. Ceux qui nous intéressent ne se distinguent des précédents que par l'application d'un décor peint en blanc sur le même fond brunâtre.

Notons ici que cet engobe brun ou noir est loin d'offrir partout la remarquable uniformité des anciens vases campaniens. La flamme du foyer devait pénétrer jusque dans la chambre supérieure du four ; elle léchait les parois des vases peints et leur donnait un aspect fumigé, parfois si remarquable qu'il semble avoir été obtenu intentionnellement.

Tous les endroits protégés par la couleur blanche ont conservé leur teinte primitive uniforme, ce qui permet de reconnaître le dessin, — même après la disparition de la couleur superposée — en examinant la surface du vase par simple réflexion.

La couleur blanche est, en effet, très fugace et ce n'est qu'avec mille précautions qu'on doit se livrer au nettoyage de cette céramique.

Le décor général est très simple :

1° Bandes parallèles alternativement brunes ou blanches, ou parfois jaunâtres ;

2° Enroulements simples en forme d'S couchés ou de spirales très lâches.

Nous possédons un grand nombre de fragments de ce type trouvés soit à Saint-Baudile, soit un peu partout parmi les débris de basse époque. Ne pouvant les reproduire tous à cause de l'extrême difficulté qu'offre l'imitation des teintes fumigées, nous nous contentons de figurer le fragment n° 3 qui appartient à un vase de forme carénée.

Comme on le voit par ce spécimen, le décor *guilloché* à la roulette concourt également à l'ornementation de la partie inférieure du vase. Sur le marli horizontal de certaines coupes et sur la panse de quelques autres, les *rouelles* ont été semées à profusion au moyen d'un cachet : nous en avons recueilli de fort intéressants exemples.

Tous les vases trouvés à Saint-Baudile sont bien tournés et généralement bien cuits. La pâte en est rosée à l'intérieur. Nous n'avons point recueilli ici de ces beaux plats à pâte grise et couverte noire, avec empreintes de fougère, si abondants dans d'autres quartiers nîmois. Peut-être n'ont-ils fait leur apparition qu'un peu plus tard?

En terminant, j'attire l'attention sur le décor à enroulements de nos vases peints, lequel est fort différent de celui des types gaulois et nous paraît inspiré de modèles orientaux. J'en trouve deux exemples à peu près semblables sur les intéressantes pièces avec inscription figurées dans l'Album de Caranda[1].

*
* *

Avant de conclure, il nous paraît utile d'insister sur les considérations suivantes :

1° La décadence des vases arrétins et l'apparition de nouveaux types paraît coïncider avec l'invasion des cultes orientaux (Cybèle, Isis, Mithra).

2° La destruction de Jérusalem amène de bonne heure l'apparition des Juifs sur notre littoral. Les anciens historiens nous les montrent établis aux carrefours des grandes villes. Nous savons par des documents précis qu'ils étaient nombreux à Nîmes sous les Wisigoths, qu'ils avaient leur cimetière vers Saint-Baudile, à côté de celui des chrétiens, et que leur expulsion fut le prétexte d'une guerre civile.

3° Les premiers chrétiens devaient former, au début, des *colonies* à peu près semblables à celles des Juifs. Le triomphe définitif de l'Église, au IVe siècle, fut aussi celui de l'art oriental. A côté des vases peints décrits ci-dessus, nous trouvons en effet : des amphores très allongées de forme *cylindrique;* des assiettes et des plats creux d'un

1. Caranda *(suite)*, par M. Fr. Moreau, père.

vernis rouge dégénéré, analogues à ceux qu'on découvre dans les villes chrétiennes d'*Afrique;* des lampes d'un type spécial, dites lampes *chrétiennes;* des boucles en bronze ornées souvent de croix grecques; des verres avec pied, inconnus précédemment, des fioles en forme de fuseau d'un type *syrien*[1], etc. Tout cela paraît bien démontrer que les modifications considérables éprouvées par l'art romain dès le IIIe siècle sont la conséquence des influences orientales. Les sépultures nettement datées comme celles de Saint-Baudile prouvent combien on a eu tort de vouloir tout rapporter aux peuples barbares.

Au IVe siècle nous assistons à un grand essor de l'industrie céramique qui, libérée de toute contrainte et lancée sur des voies nouvelles, n'aurait point tardé à produire des œuvres réellement artistiques.

Les Barbares n'ont fait qu'arrêter brusquement le développement de cet art naissant. Un ou deux siècles suffiront pour en effacer toute trace et ne laisser à la place que ces grossiers vases à bec, informes et mal tournés, auxquels M. de Saint-Venant a donné le nom de *pégaus*, et qui, eux du moins, paraissent bien un produit spécial de ces peuples encore à demi sauvages.

Félix MAZAURIC.

1. M. Courteault nous donnera en 1911 un article sur ces fioles à propos de celle qui a été découverte dans les fouilles de Saint-Seurin. — C. J.

UN ORACLE D'ESCULAPE

La lampe que reproduit la pl. XIII provient d'Almendralejo près de Mérida. Elle appartient aujourd'hui à mon ami M. Pierre Paris, que je remercie chaudement de me l'avoir communiquée. Elle n'offre, au premier abord, rien de remarquable. C'est une lampe en terre cuite, de type très banal. Aucune signature. Sur le disque, l'image d'un coq, dans un encadrement de feuillages. Mais voici une particularité que je crois unique. Sur le pourtour du revers, on lit l'insoription n° 1, en caractères en relief, très faiblement tracés. C'est une inscription en caractères cursifs, que j'interprète ainsi :

oraclum pridie nonas sep(tembres).

L'inscription se présentant sur la lampe *en relief*, c'est qu'elle a été gravée *en creux* sur le moule de l'objet. Et ce moule ayant dû servir à former plusieurs lampes similaires, toutes portant donc la même inscription, je suppose que ces lampes, avec leur inscription, auront été faites pour commémorer quelque oracle, rendu par une divinité la veille des nones de septembre. Comme d'autre part le mois de septembre est le mois cher à Esculape, que le disque de cette lampe figure un coq, animal également cher à ce même Esculape, je suppose que la divinité de l'oracle en question n'est autre que le dieu de la médecine, célèbre par ses oracles. Et en dernière analyse, voici ce que je crois. Esculape, dans un temple à lui consacré, se sera manifesté par un de ses oracles coutumiers, un jour de septembre. Un des marchands du temple aura fait aussitôt mouler et graver des lampes pour commémorer cet événement. Et les dévots présents auront emporté ces lampes comme souvenir.

Au centre du revers je crois apercevoir les signes de l'inscription n° 2. J'ai pensé tout de suite à une date consulaire. Toutefois, les signes sont trop peu nets pour qu'on puisse affirmer rien de précis.

Camille JULLIAN.

INSCRIPTION N° 1.

INSCRIPTION N° 2.

VOSGES ET FAUCILLES (FAUCILE)

Depuis que l'esprit et les méthodes de la critique historique ont pénétré dans la science géographique, nombreuses sont les dénominations, même parmi celles dont la réputation et l'autorité semblaient le mieux assises, *jure consuetudinis* tout au moins, qui ont dû subir une revision sévère. Pareille aventure vient d'arriver aux Monts Faucilles, au point même que M. Gallois, dans son article du 15 janvier dernier, dans les *Annales de Géographie,* ne propose rien moins que la suppression de ce vocable. Le procédé est radical, assurément ; mais même en reconnaissant que cette appellation est ambiguë, qu'elle a provoqué des étymologies erronées, voire même qu'elle ne répond pas à une individualité géographique bien accusée, autant dire qu'elle est superflue, il me semble que c'est passer un peu vite condamnation sur un mot dont l'usage est devenu certainement courant. D'autant plus que M. Gallois n'a pas pu élucider son origine. Son argumentation revient en somme, après avoir démontré que le mot apparaît pour la première fois dans la littérature géographique chez Abraham Ortelius, et que les auteurs lorrains et franccomtois contemporains ne l'ont pas employé, à supposer une erreur de transcription ou de lecture, en tout cas une variante fortuite du nom de *Mont de Fourches.* Je tiens que cette démonstration n'est pas convaincante ; car de la similitude graphique entre *Fourches* et *Faucilles* ou *Faucilles* à ériger en fait que le second provient du premier, il y a loin, et M. Gallois n'en a fourni aucune preuve.

Le fait que le nom de *Monts Faucilles* a été mis en usage pour une partie de la région qui de longue date portait indistinctement celui de *Vosges, Voge* ou *Vauge,* comme M. Gallois l'a surabondamment démontré, établit un rapport certain entre ces deux mots, et permet de reprendre la question d'un peu plus haut.

Le nom même de *Vosges* n'a, que je sache, jamais été expliqué d'une façon acceptable. Il apparaît en premier lieu chez César, à l'extrême ouest de la région à laquelle il peut s'appliquer, aux sources de la Meuse, c'est-à-dire non loin de Langres[1].

On le retrouve loin dans le nord jusqu'au Mont Tonnerre (Donnersberg) et dans ce qui s'appelle maintenant le Hundsrück.

1. De bello gallico, IV, 10 : *Mosa profluit ex Monte Vosego, qui est in finibus Lingonum.*

Il serait facile, mais certainement oiseux de dresser ici une liste, qui serait longue, de toutes les formes tant orthographiques que cacographiques sous lesquelles le mot se retrouve à travers tous les documents écrits et imprimés, depuis César jusqu'à nos jours, et dont la distribution géographique comprendrait une foule d'endroits situés entre les deux extrêmes précités[1].

Ce catalogue ne prouverait pas grand'chose; il permet pourtant la remarque qu'à ce mot s'attache d'une façon bien visible l'idée de forêt. En effet, aucune des localités mises en rapport avec l'une quelconque des formes latinisantes, germanisantes ou francisantes (patois compris) du primitif *Vosegus* de César ne se trouve en dehors de la région forestière du grand massif auquel les anciens appliquaient si volontiers des épithètes comme : *silva*, *heremus*, *saltus*, *vastitas*, *desertum*, etc.[2].

Les noms géographiques ou topographiques ont certainement dû avoir, à l'origine, une signification et par conséquent une étymologie; nous pouvons même admettre en fait que cette signification était en rapport intime avec telle qualité, générale ou particulière, de l'endroit qu'ils servaient à désigner. La difficulté commence lorsqu'il s'agit de déterminer dans quel idiome, dans la langue de quel peuple le mot s'est formé — en une région surtout où tant de couches ethnologiques ont superposé et entremêlé leurs traces au cours des siècles, durant la seule période historique déjà.

Lorsque César recueillit *Vosegus*, les Lingons étaient des Celtes, ce qui ne signifie pas d'emblée que le mot dût nécessairement appartenir à leur langue. D'autres peuplades les avaient précédés dans le pays, et la persistance toujours de nouveau constatée des appellations toponymiques peut parfaitement induire à supposer que *Vosegus* n'était pas même un mot d'origine celtique. En effet, les celtisants,

1. Ce nom semble même avoir existé aussi dans une autre région, au témoignage de Dom Calmet, *Histoire de Lorraine:* « On connaît encore une autre forêt dénommée *Sylva Vosagus,* dans le Diocèse de Laon, où est bâtie la fameuse abbaye de Prémontré, chef de cet ordre. C'est ainsi qu'en parle le moine Herman : *Laudunum rediens duxit eum in Silvam Vosagum.* On croit que c'est la forêt de Coucy, près de Laon. »

2. En 1634, Jean Ruyr, « Charmesien, chantre et chanoine de l'Eglise insigne de Sainct-Diey, » en a donné dans l'avant-propos de ses *Recherches des Sainctes Antiquitez de la Vosge, province de Lorraine,* une définition ou délimitation qui est, dans sa naïveté, fort exacte : « Or, le Mont de Vosge, selon la description des autheurs anciens et voire au iugement de l'œil, commence non loin du territoire de Langres et par une longue traînée de vallons regardant le Midy et fléchissant vers l'Orient, va aboutir pour le Septentrion aux confins de Treues, séparant à ce moyen la Lorraine austrasine de la Lorraine alsatique... ainsi que succinctement se voit exprimé par ces vers du poète vosgien au rapport du R. Père Iodocus Coccius, chap. 4 de son Dagobert:

Mons Vogesus sumit Rheticis et Alpibus ortum
Et viridi costa te quoque Treuir adit.
Gallica Teutonicis qui separat arva colonis,
Et Mediomatricae mox videt urbis agros. »

qui n'ont pas manqué d'en produire plusieurs exégèses, ne sont pas arrivés à l'établir de façon quelque peu plausible. Dès le XVIII[e] siècle, Le Brigant et Bullet, les auteurs du *Dictionnaire celtique*, le faisaient dériver de *vou* = bœuf, *guez* = sauvage et *us* = montagne. Plus près de nous, le D[r] Mehlis a proposé divers rapprochements avec certains noms propres gaulois, avec une racine *waz* qui doit signifier montagne et finalement avec le nom du peuple basque[1].

Mais si le celtique de Bullet, de Le Brigant et de son élève La Tour d'Auvergne dont la réputation est mieux fondée comme Premier grenadier de France que comme linguiste, était passablement fantaisiste, les autres étymologies qui ont été mises en avant sont quelque peu fantastiques. On a le choix entre les deux épithètes, sans faire tort à leurs auteurs dont la bonne foi n'est nullement en cause.

D'après une opinion fort acceptable, et que l'anthropologie étaye de raisons très plausibles, les tribus celtiques auraient été précédées, dans nos régions, par une race qu'on s'accorde à appeler Ligure, dont on croit retrouver les descendants modernes dans le peuple basque, des deux côtés des Pyrénées. La langue basque, l'Euskara, ainsi la nomment ceux qui la parlent, serait le dérivé en ligne directe des parlers ligures, antérieurs à l'arrivée des Celtes dans les pays appelés plus tard les Gaules. Or, parmi les mots qui dans le basque de nos jours, signifient forêt, il en est un : *basoa*, auquel il faut s'arrêter.

Il est bien entendu que nous ne pouvons procéder que par approximation; la langue euskare n'a pas de littérature écrite antérieure à la fin du XVI[e] siècle, son vocabulaire n'a été fixé, pour la première fois qu'en 1745[2], malgré son extrême ancienneté. Si nous considérons que le changement d'une voyelle, l'élimination d'une consonne, altérations en somme légères, peuvent masquer à l'ouïe une assonance, une parenté phonétique même très rapprochée, nous ne pouvons avancer que des propositions conjecturales.

Le système auquel je me suis arrêté est le suivant: dans le mot *Vosegus*, qui est la forme latinisante donnée par César à un vocable autochtone dont nous ignorons la prononciation exacte, nous observons une suite de consonnes *v-s-g*, ou en variant un peu leur valeur *b-s-c*, qui s'est conservée à peu près intacte dans les formes plus

1. Cette théorie a été reprise récemment par un érudit allemand, Oscar Schœnemann, dans un ouvrage assez bizarre, *Das Elsass und die Elsässer* (Strasbourg, Heitz, 1907), mais il serait difficile d'affirmer qu'il l'a prouvée. Ceci sort de la question actuelle, mais il n'est peut-être pas indifférent de préciser un point de vue qui a échappé tant à Mehlis qu'à Schœnemann. Le mot de Basque n'appartient pas à la langue de ce groupe ethnique; c'est bien plutôt le nom que lui ont donné ses voisins, Celtes ou Gaulois, d'où il a passé dans les patois et les langues modernes.

2. *Diccionnario trilingue del Castellano, bascuense y latin*, su autor el Padre Manuel de Larramendi S. I., San Sebastian, 1745.

récentes. L'idée de forêt-silva, qui dans toute la suite des siècles s'attache au mot de Vosges, le rapproche des dérivés de la racine *bosc* qui se trouvent dans les patois bas-latins[1], les langues barbares de la Gaule, et qui subsistent dans les langues romanes actuelles : *bosco* en italien, *bosque* en espagnol, *bois* en français, et même *Busch* en allemand et *bosch* en néerlandais. L'euskalduna *basoa* en est une forme adoucie par la perte de la troisième consonne[2]. Le latin classique n'a aucun dérivé d'une racine analogue[3], ce qui autorise à croire que César n'en a pu saisir la signification, et quant au celtique, c'est au moins douteux[4].

Vosegus avec toutes ses variantes et tous ses dérivés signifie donc simplement, *La Forêt, le pays des forêts;* il provient d'une langue antérieure au celtique. On conviendra que cet appellatif s'applique absolument à cette région, même actuellement, alors que de nombreux, trop nombreux défrichements ont produit des vides considérables dans le vaste manteau qui la couvrait autrefois. Ce caractère est d'ailleurs étroitement lié à sa nature géologique et pétrographique; si l'on compare une carte forestière avec une carte géologique des Vosges, on reconnaîtra immédiatement que la zone des forêts coïncide exactement avec la nature du sol. Ce sont les parties formées de roches siliceuses, gneiss, granits, phyllites métamorphiques, carboniférien, permien, grès vosgien et bigarré, qui produisent la forêt. Sitôt qu'apparaissent les terrains calcaires, le caractère du pays change, moins assurément parce que le substratum calcaire ne conviendrait pas à la production de forêts que parce que le sol qui en résulte, plus productif que les détritiques de roches siliceuses, a de tout temps, dès l'apparition de l'homme cultivateur, provoqué la disparition de la forêt primitive qui n'a pu s'y maintenir que dans des parties restreintes.

Ce phénomène est tout particulièrement sensible dans la partie sud-ouest où le grès bigarré forme, par-dessus le granit sous-jacent, une sorte de langue aplatie dont le bord est plutôt compact et presque rectiligne de Cirey à Épinal, tandis que celui qui regarde vers le bassin de la Saône est déchiqueté en lambeaux aux contours capricieux. Elle se continue à partir de Mélisey et de la vallée de l'Ognon par le massif forestier qui se trouve à l'ouest de Belfort et d'Héricourt,

1. Ducange, *Glossarium mediae et infimae latinitatis*, *verbo boscum*, etc.

2. Le rapprochement que les auteurs allemands cités plus haut ont fait aurait une raison d'être, fort différente toutefois de celle qu'ils ont donnée, en admettant que les Euskaldunak, Vascons ou Bascongades pour leurs voisins, seraient des hommes des bois, des habitants des forêts. Les autochtones refoulés par une race envahissante le deviennent très souvent, et tout porte à croire que tel a été le sort des Euskariens-Ligures.

3. Forcellini, *Lexicon totius latinitatis*.

4. On a indiqué dans ce sens un mot *fasach*, mais il est sujet à caution, car il pourrait fort bien être ligure et non pas celtique.

s'avançant vers le sud jusqu'à Granges, et s'aligne par sa bordure Est sur le prolongement de la grande faille vogéso-rhénane.

Passons au *Mont des Fourches,* dont M. Gallois relève la présence en deux endroits de la région des Faucilles contestées. L'explication qu'il en donne est faite pour étonner, car on ne conçoit pas bien que le terme savant et judiciaire de *fourches patibulaires* puisse suffire pour servir de base à un mot qui est assurément du terroir.

Fourche ou *Forche* est à rapprocher de vocables dont nous trouvons toute une série dans les Alpes : *la Furka; la Forclaz* entre la vallée de Martigny et celle de Trient; *la Fourche d'Habère* entre la vallée de l'Arve et celle de la Drance en Savoie; *la Sefinen Furgge* entre la vallée de Lauterbrunnen et le Kienthal; l'italien dit *Forca* (*Forca,* du Val di Bosco dans le Val Pommat), diminutif *forcola, forcellina* et d'autres; le rhétoroman a les formes *Fuorca* et *Fuorcletta,* etc. Dans l'Apennin nous avons les *Furculae Caudinae* bien connues, surtout au figuré. Les *ports* pyrénéens en sont une autre forme, en étroite parenté avec *port* (de mer), *porte,* l'allemand *Pforte*, etc. C'est une grande famille de mots dont la racine commune exprime l'idée d'ouverture, de passage.

Le nom de *Boiche* ou *Haut de la Boiche,* qui a été appliqué à la Fourche de Corravillers, et qui signifie *le gibet*, comme M. Gallois le relève, n'est d'ailleurs pas autre chose qu'un membre de cette même famille. C'est une transcription rudimentaire et phonétiquement insuffisante d'un mot que tous les patois des Vosges et du Jura possèdent, sauf variantes légères dans la prononciation. Dans le patois franc-comtois (Montbéliard), il a une consonance qui répond à peu près à *poètche* (l'*e* final est semi-muet) et signifie : *porte.* Et c'est assez simple; deux montants et une traverse pour y accrocher les macchabées.

Le *Mont de la Fourche,* ou plutôt *La Fourche,* tout court, est un très ancien point de passage d'un pays dans un autre (avant même que Lorraine et Bourgogne ne s'y touchassent); aussi bien celle qui derrière Corravillers mène des plaines de la Saône bourguignonne dans la profonde vallée de la Moselle et par celle-ci en Lorraine, que celle qui à Lamarche (encore une frontière, *marca*) permet au voyageur d'aller du bassin de la Saône dans celui de la Meuse par la vallée du Mouzon [1], qui la rejoint à Neufchâteau. C'est une voie de communication naturelle qui utilise une dépression large et facile, à pentes douces dans les deux sens, dont le point culminant, presque à Lamarche même, est à 402 mètres; la route directe qui de Dijon et de Besançon, par Jussey, descend ensuite, entre Argonne et Ardenne, le long couloir qui mène à Verdun, en Flandre, dans les Pays-Bas.

1. On remarquera l'assonance entre Meuse et Mouzon.

L'existence d'un gibet sur la frontière n'est pas insolite ; peut-être même qu'en cherchant bien on en trouverait deux, car ce *signe* avait non seulement une utilité répressive, mais préventive aussi. Il disait à l'arrivant : chez nous, la police est bien faite. Et la haute croix, de bois ou de pierre, jadis potence à l'occasion *(signum potentiae)* se retrouve un peu partout, au haut des passages des Vosges comme dans les Alpes (Rawyl, Gemmi, Loetschenpass, etc.) quand le col regarde dans deux pays.

Les données historiques que M. Gallois a réunies sur la Forche de Corravillers-sur-le-Plain sont bien intéressantes, et combien serait-il désirable que tant d'autres localités importantes pour l'histoire, politique ou économique, eussent leurs parchemins aussi lumineusement exposés. Remarquons en passant qu'il fut un temps où cette frontière séparait non seulement Lorraine et Faucogney, fief de Bourgogne, tributaires du Rhin et tributaires du Rhône, mais aussi deux races et deux langues. Car la haute vallée de la Moselle fut longtemps de langue allemande : Remiremont s'appelait *Reimersberg*, et maints autres noms de lieux y sont d'origine germanique (Libauxaire = *Liebenhardt ;* Ferdrupt = *Furtelbach*, etc.). Je relève le fait parce que M. Gallois a cité dans son mémoire (page 30) un des souvenirs de cette période : toute la partie supérieure de la vallée, en amont de Ramonchamp, s'appelait autrefois l'*Estaille* ou *Estraille,* ou aussi le *Val d'Estaye.* Ortelius en donne la forme allemande, dont proviennent tous ces noms de lieux semés dans la vallée jusqu'en haut de Bussang : *Auff der Stay,* qui reproduit la prononciation, en dialecte, de ce qui se nomme en allemand classique *auf der Steig = sur la montée.* Voici derechef une dénomination très répandue, pour des routes de montagne : *Steige* dans la val de Villé sur la route de Schlestadt à Saales ; *die Zaberner Steige,* la montée de Saverne vers Phalsbourg ; et d'autres dans les Vosges et dans la Forêt-Noire. Dans les Alpes, il y a entre autres *Gsteig = Châtelet*, à la bifurcation du chemin de Gessenay dans la vallée de la Sarine vers le col de Pillon qui va à Bex et le Sanetsch ou Senin qui conduit vers Sion. Le redoublement du son de l'*i* final, en place de la consonne, particulier au dialecte, a ensuite été figuré dans l'écriture française par *aye* ou *aille*, d'où des formes graphiques différentes, avec intercalation d'un *r* non étymologique.

Le commencement de la montée se trouvait vis-à-vis de Ramonchamp, dont l'annexe, de l'autre côté de la Moselle, s'appelle l'Étraye. Sur la butte qui domine cette agglomération qui fut jadis bien plus importante, à l'entrée du vallon du Ménil, doit s'être trouvée une tour, une maison forte servant de bureau de péage et de corps de garde, mais dont il ne reste plus trace. C'est là probablement ce château d'Estaye que certains ont placé bien plus haut dans la vallée de Bussang.

Il est temps d'aborder les Faucilles. Je crois avoir rendu sensible que ce mot ne peut pas provenir de Fourche ou Forche. Ce n'est pas vraisemblable phonétiquement et, en l'absence de toute donnée paléographique, il n'est nullement nécessaire de charger, soit Ortelius, soit n'importe qui parmi ses correspondants, d'une bévue aussi lourde.

Il y a autre chose : on trouve sur de nombreuses cartes publiées en Allemagne au XVIIe et au XVIIIe siècle la région des Vosges (dans l'acception ancienne de la définition, c'est-à-dire comprenant tant le grand massif alsato-lorrain que le « seuil de Lorraine » de M. Vidal de la Blache), sous le nom de *Vogelberg* ou *Vogelsberg*. Ceci signifierait : le Mont des Oiseaux, s'il était d'origine authentiquement germanique, mais il n'y a pas raison suffisante pour le classer comme tel, nonobstant qu'il se trouve encore ailleurs dans le domaine de la langue allemande. Retenons pourtant que le V allemand a le son de F, ce qui rapproche singulièrement Fauciles et Vogelsberg, car un des résultats indiscutablement acquis de l'étude de M. Gallois est que la forme première telle qu'Ortelius la consigna dans la *Synonimia* de 1573 n'a qu'un *l*, tandis que c'est probablement aux continuateurs de Mercator qu'est due la graphie avec deux *l*, assurément fautive. Celle-ci a produit, on peut dire tout naturellement, par la forme et la prononciation qu'elle lui a données en français, l'étymologie burlesque rapportée à une courbure de la « chaîne » en forme de croissant[1].

La collection de cartes anciennes dont je dispose ne me permet pas de déterminer jusqu'à quelle époque Vogelberg remonte sur ces documents. Ne dut-il apparaître que plus tard que la *Synonimia* d'Ortelius et les cartes de Mercator, comme il est probable, il ne me semble pas possible qu'il soit une transposition de Fauciles, car on ne saisit pas le joint. Il reste une hypothèse, à savoir que *Fauciles* et *Vogelsberg* son congénère sont tous deux des déformations d'un mot, perdu aujourd'hui, dont la trace subsistait au milieu du XVIe siècle, apparenté de près avec *Vosegus*, et sa forme *Vogesus* qui paraît très tôt au Moyen-Age, et désignait le groupe entier de nos montagnes. Cette conclusion se rapproche de l'idée émise tout récemment par M. A. Philippe[2]. Il ne faut pas omettre qu'un hameau de la commune de Tendon (arrondissement de Remiremont), au-dessus du chemin du Tholy, s'appelle *Les Faucilles*.

Cette question des Vosges et des Faucilles n'a pas seulement un intérêt purement académique, mais c'est bien plutôt une question

1. Il en existe une autre, non moins naïve, que le savant Schoepflin, *Historiographus regius Franciae*, exprime dans son *Alsatia illustrata* (1751-61), un ouvrage pourtant de haute valeur : Mont des Faucilles, *Montes Falcium, ob pratis et pascuis*.

2. *Le nom de Faucilles* (*Revue des Études anciennes*, avril 1910).

de géographie pratique. En Alsace, copropriétaire des Vosges pour une forte part, on a ressenti la nécessité d'une définition rigoureuse du terme *Vosges-Vogesen*. Cette initiative est partie du Bureau géologique d'Alsace-Lorraine, et il s'agit, il est vrai, tout principalement de la délimitation vers le nord, car vers l'est la démarcation entre la plaine et la montagne est d'une netteté absolue tant pour le géologue que pour le géographe, alors que le flanc ouest et la terminaison sud sont en France. Le parti auquel on s'est arrêté est de terminer les Vosges, *sensu stricto*, à Phalsbourg, où la couverture de Muschelkalk venant du plateau lorrain s'avance vers la fracture vogéso-rhénane presque jusqu'à la toucher ; le Muschelkalk étant exclu de la définition. Au nord de Phalsbourg, le pays est tout autrement constitué, les altitudes sont bien moindres, de sorte que l'opportunité d'une coupure à cet endroit n'est pas discutable. Ce parti pris a été fixé graphiquement sur la magnifique carte hypsométrique au 200,000e avec courbes de niveau de 100 en 100 mètres que le Bureau a publiée[1].

Le terme de : *La Faucile*, remplaçant celui de : *Les Faucilles* (en laissant de côté *monts*, car c'est inutile, et surtout *chaîne*, un des plus haïssables et malencontreux vocables de la terminologie géographique, fauteur d'idées fausses et de représentations erronées), se prêterait admirablement à continuer sur le territoire français une délimitation à la fois rationnelle et pratique, en terminant les Vosges au sud au point où la faille vogéso-rhénane disparaît sous les terrains calcaires, ou plus exactement où le grès bigarré n'émerge plus, c'est-à-dire à la forêt de Granges, et de là à Épinal par la vallée de l'Ognon, le col de Château-Lambert et la vallée de la Moselle depuis le Thillot.

Toute la partie située à l'ouest et au sud-ouest de cette ligne, en tant qu'elle est composée de grès recouvrant presque entièrement le granit, s'appellerait *La Faucile*, que la Fourche de Lamarche terminerait fort opportunément vers la région toute différente des bords du plateau de Langres. Nous retrouvons là, pour une grande partie, la région à laquelle le nom de *la Voge* est resté traditionnellement attaché, et telle que l'ont fort bien définie le Dr Fournier[2] et le Commandant Barré[3].

1. *Höhenschichtenkarte von Elsass-Lothringen und den angrenzenden Gebieten*, 2 feuilles, Strasbourg 1906. J'ajouterai que le relief y est en outre figuré par une gradation de quinze teintes allant du vert clair au brun foncé, produisant un véritable modelé à la fois rigoureusement exact et de lecture très facile. Le principal promoteur de cette belle publication, le Dr L. van Werveke, lui a adjoint un cahier d'explications qui donnent désormais une base scientifique à la topographie du pays.

2. « La région lorraine qui est devenue le département des Vosges a été de tout temps divisée par la population en deux grandes parties, la Plaine et la Montagne, et une intermédiaire, la Voge, de bien moins grande surface. A chacune répond un sous-sol différent : la Montagne avec le granit et le grès Vosgien, la Plaine le Muschelkalk et les terrains jurassiques, la Voge enfin avec le grès bigarré ». Dr Fournier, *Topographie ancienne du département des Vosges*.

3. « Le travail de tous ces cours d'eau s'est traduit, dans la majeure partie de la

Cette région est suffisamment grande, assez bien caractérisée pour mériter une désignation autonome qui la différencie du massif des Vosges proprement dites. « La Voge » n'est pas à recommander, déjà à cause de la confusion imminente. *La Faucile*, auquel terme je m'estimerais heureux d'avoir pu revendiquer le droit à l'existence, est euphonique, compréhensif et légitimé historiquement, alors que *Seuil de Lorraine* est trop savant. Il a d'ailleurs l'inconvénient de comprendre des portions de territoire qui n'ont jamais fait partie de la Lorraine.

J. E. GEROCK.

Strasbourg, mai 1910.

dépression, par l'ablation de tous les terrains supérieurs aux grès triasiques. Il en est résulté la constitution d'un pays particulier où s'étale exclusivement le grès bigarré, à l'exception de quelques endroits où le jeu des failles a ramené assez près le substratum pour qu'on puisse voir apparaître le grès vosgien ou pointer les terrains anciens. Ce pays, couvert de forêts, riche en eaux, c'est la Voge ». Commandant Barré, *La haute vallée de la Saône*, *Ann. de Géogr.* (1901); *L'architecture du sol de la France.*

QUELQUES RECHERCHES

SUR LES RUINES DE LUGDUNUM CONVENARUM

(SAINT-BERTRAND-DE-COMMINGES)

L'emplacement de la cité gallo-romaine de *Lugdunum Convenarum* (Saint-Bertrand-de-Comminges, Haute-Garonne, arrondissement de Saint-Gaudens) n'a été l'objet d'aucune fouille méthodique. A part quelques restes d'édifices considérables déjà décrits [1] et du reste fort maltraités, le hasard des cultures seul a pu mettre à jour un grand nombre de vestiges dont beaucoup malheureusement ont été perdus ou dilapidés par les habitants. On peut, grâce à ces trouvailles, soupçonner un peu partout l'existence de ruines très vastes ensevelies sous un sol livré à une culture intensive. J'ai pensé qu'il pourrait être utile, en attendant des recherches plus étendues, de fixer quelques points de repère et d'essayer de retrouver quelques-uns des fragments monumentaux et des objets anciens que recèlent un grand nombre de fermes et d'habitations de l'endroit.

A l'époque du Haut-Empire, la ville de Lugdunum comprenait, outre la colline où est aujourd'hui la ville haute de Saint-Bertrand et qui représente l'ancien oppidum, la plus grande partie de la petite plaine occupée par les communes actuelles de Saint-Bertrand et de Valcabrère. Le sol de cette plaine recouvre, malgré tant de destructions successives, une masse énorme de débris. Les quartiers qui renferment ou doivent renfermer les ruines les plus considérables sont les suivants : dans la commune de Saint-Bertrand : le *Plan,* au pied du versant nord de la colline où est située la ville haute ; *Coupéré* ou *Pélubre*, *Sales Arrouges*, *Antuche* ou *Tranquistan*, au nord-est du Plan, à droite du chemin qui conduit à Valcabrère. Au nord-ouest du Plan, à gauche de ce chemin, les *Bourdettes*, les *Vignettes*. A l'extrémité nord-ouest de l'enceinte, *Montels* et *Bord de Garonne*.

A Valcabrère : Le prolongement du quartier des Vignettes ; les *Aygalets* entre le village et la Garonne, et le quartier de *Saint-Just* (voir planches XIV et XV).

J'ai pris comme point de départ de mes recherches l'habitation de

1. Voir le résumé des faits déjà connus relativement à ces ruines dans l'ouvrage de J. Sacaze, *Inscriptions antiques des Pyrénées* (Toulouse, L. Privat).

M. H. Bordères qui occupe elle-même l'emplacement d'une maison gallo-romaine.

La maison Bordères est située à 200 mètres environ du pied de la colline sur le côté droit de la route qui va vers Valcabrère après le carrefour d'où se détache le chemin du Plan; en face le quartier de *las Bourdettes* qui commence à l'autre bord de chemin. Cette construction attire les regards par le pittoresque de son architecture renaissance. Un pignon et une petite échauguette se profilent à son angle nord-ouest.

Cette maison, construite au XVe siècle, remaniée au début du XVIIe, a appartenu peu après cette dernière époque à M. d'Orfeuil, trésorier de France. M. Bordères la fit restaurer en 1893-94. Ces travaux ont permis de mettre à jour les substructions antiques sur lesquelles elle est construite.

Le mur de façade actuel du côté de la route est supporté par une muraille gallo-romaine reconnaissable dans la construction jusqu'à une hauteur de 3^m^50 au-dessus du sol. Cette muraille se prolonge au sud de la façade, toujours parallèlement à la route, sur une dizaine de mètres environ, ce qui lui donne une longueur totale de près de 50 mètres.

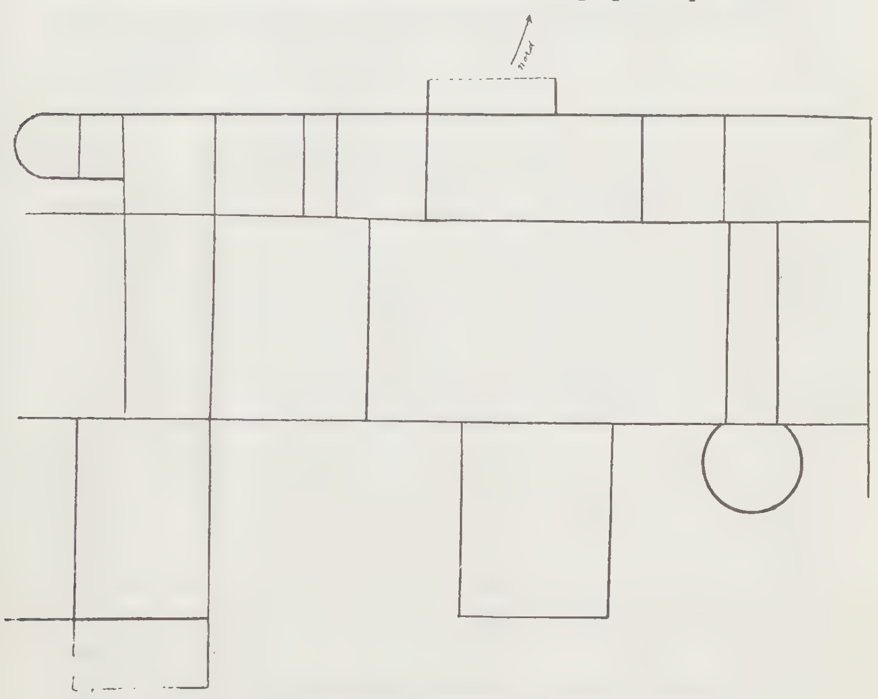
Parallèlement au mur précédent, à 4 mètres de distance, une autre muraille gallo-romaine soutient le mur qui traverse la partie nord de la maison actuelle entre le corps de bâtisse principal et l'aile qui s'en détache. Ce mur se prolonge sous le sol de la cour.

Au dessous de la partie sud-ouest de l'habitation et de la petite cour attenante, M. Bordères a découvert, en 1894, une mosaïque dans un état de conservation parfaite. Cette mosaïque à dessin très simple, formé par des alignements alternés de cubes blancs et rouges sur fond noir, a été décrite dans la *Revue de Comminges*, 1894, 4e trimestre (A. Couget, *Nouvelle découverte à Saint-Bertrand*)[1]. D'après les mesures opérées par M. Bordères, elle aurait formé le pavement d'une pièce de 20 mètres de côté.

Divers travaux de terrassements opérés dans la cour et le petit pré attenant ont permis de constater l'existence de pans de murs ensevelis se rattachant à la même construction. Signalons quelques fragments de feuilles d'acanthe de chapiteaux trouvés sur cet emplacement; un débris de frise à enroulement de feuillages et une tête de divinité, féminine probablement, d'une exécution assez barbare et grossière. La tête et le fragment de frise ont été encastrés par les soins de M. Bordères dans la façade de la cour au-dessus de la porte du petit salon.

1. M. Joulin, dans son étude sur les *Établissements antiques de la vallée de la Garonne* (*Revue archéologique*, 4e série, page 15) mentionne seulement des mosaïques trouvées à Saint-Bertrand sans aucune description ni indication de lieu ou de provenance.

M. Bordères a constaté l'existence d'un souterrain voûté perpendiculairement à la façade actuelle qu'il traverse par le milieu. Dans les terrains avoisinant son habitation ont été découverts de nombreux débris antiques, éclats de marbre, de pierre, urnes funéraires, squelettes dont le crâne avait encore une pièce de monnaie dans la bouche. Avec ses trouvailles personnelles leur propriétaire avait pu réunir une assez importante collection de monnaies de l'époque impériale.



PLAN DE LA CONSTRUCTION ROMAINE DE COUPÉRÉ OU PÉLUÈRE.
Échelle : 166 millimètres pour 10 mètres.

M. Bordères a pu relever dans une prairie voisine dont il est propriétaire, le plan d'une construction plus vaste que celle dont l'emplacement est occupé par sa maison d'habitation.

Cette prairie est située à 200 mètres au sud-est de la maison, au lieu dit de Coupéré ou de Péluère. En y travaillant le sol, on rencontre des murailles enfoncées à une très faible profondeur (20 cent.). Lorsque les foins sont hauts, l'herbe, très vigoureuse ailleurs, reste basse là où affleurent les murs. Le plan de l'édifice enseveli apparaît ainsi nettement. Grâce à d'attentives observations, M. Bordères a pu lever ce plan que nous reproduisons ici : La partie reconnue de cet ensemble de bâtiments occupe une superficie de 2,155 mètres carrés (voir ci-dessus).

Le mur de façade orienté vers le nord-ouest se développe sur une longueur totale de 64 mètres. Il est rencontré à angle droit par le mur de la façade latérale nord-est qui a été relevé sur 30 mètres de longueur, mais qui doit se prolonger beaucoup plus loin dans la direction du sud-est. Nous sommes en présence d'un vaste corps de bâtisse rectangulaire faisant face au nord-ouest, comprenant deux sections longitudinales divisées en pièces de dimensions inégales[1]. La plus grande atteint 448 mètres carrés de superficie et mesure 16 mètres de profondeur sur 28 de longueur. A l'extrémité sud-ouest de la première section se détachent une petite pièce et une absidiole. Au sud-est se détachent de ce corps de bâtisse : 1° une pièce de 10 mètres de long sur 15 de profondeur; 2° une autre salle de 12 mètres sur 15; 3° une sorte de rotonde formant trois quarts de circonférence.

La partie sud-ouest du bâtiment principal et la première des pièces dont nous venons de parler projettent des amorces dont le prolongement n'a pu être retrouvé. Le sol de la prairie doit recéler des ruines beaucoup plus vastes encore que celles déjà très considérables dont le plan a pu être reconstitué. Des fouilles opérées sur cet emplacement amèneraient des découvertes d'un intérêt capital et mettraient à jour les vestiges d'un édifice de premier ordre. S'agit-il d'une habitation particulière ou d'un édifice public ? Il est impossible de se prononcer.

M. Bordères m'a dit avoir vu dans son enfance découvrir des mosaïques à fond blanc entre Péluère et son habitation actuelle. Il se souvient même avoir joué alors avec des cubes qui en étaient détachés.

Tout près de ce champ, au nord-est, est situé un lieu dit de *Sales Arrouges* (salles rouges en dialecte gascon), nom qui est dû à la découverte de salles pavées en mosaïques à fond rougeâtre, il y a une soixantaine d'années. Ce renseignement m'a été également donné par M. H. Bordères.

Au sud-est de Coupéré ou Péluère, à 2 ou 300 mètres en ligne droite; en bordure d'un chemin qui va du Plan à l'église Saint-Just de Valcabrère, dans les prairies du quartier de Tranquistan ou Antuche, on peut voir émerger au-dessus du sol, à 1m50 ou 3 mètres, selon les endroits, quatre pans de muraille formant les côtés d'un vaste rectangle. La plus grande longueur peut être évaluée à plus de 180 mètres[2]. Dans cette enceinte on a découvert à diverses époques, en travaillant le sol, des fûts de colonnes moulurées, des débris de marbres sculptés. Cet emplacement serait, d'après M. Bordères, celui

1. Le corps de bâtisse principal a 58 mètres dans sa plus grande longueur sans ses annexes sur 24 mètres de profondeur (8 mètres pour la première section; 16 mètres pour la deuxième).

2. Le petit côté du rectangle a 155 mètres. La superficie totale atteint 2 hectares 79 ares. Depuis la composition de cet article, nous avons revu ces vestiges et nous comptons dans une note ultérieure revenir plus longuement sur cette question.

de l'ancien Forum de Lugdunum. Il est impossible de pouvoir se prononcer sur cette hypothèse.

Il convient toutefois de rapprocher l'existence de ces ruines de la présence de bas-reliefs très riches, ornés de trophées qui ont été conservés dans la maçonnerie de l'église Saint-Just de Valcabrère[1] toute voisine de cet emplacement. Ces bas-reliefs n'auraient-ils pas été détachés de quelqu'un des monuments de ce Forum hypothétique?

Plus loin, entre le chemin qui conduit au val de Barousse et le chemin de Saint-Just, se dressait il y a quelques années une curieuse ruine gallo-romaine, un massif informe de maçonnerie appelé dans le pays Marroc (ou massif) de Herrane. Il a été exploré et décrit par M. Bernard de Luchon dans la *Revue de Comminges*, 1891 *(Découvertes archéologiques à Saint-Bertrand, Valcabrère* et *Barsous par M. Bernard)*. Ce dernier y voyait une ruine de tombeau monumental. M. Bordères y verrait plutôt un ouvrage fortifié se rattachant à l'enceinte des murailles de la ville basse. Il attribue la même destination à une ruine analogue située à l'extrémité opposée de la cité, au quartier de *Bord de Garonne,* sur une éminence. Il ne m'a pas été possible, malheureusement, de voir cette dernière ruine.

M. Bordères a cru pouvoir invoquer à l'appui de son opinion une intéressante découverte personnelle. Au cours des travaux dont nous avons parlé, il a reconnu l'existence au sud de sa maison d'habitation d'un passage souterrain de $1^{m}50$ de hauteur recouvert par une voûte. Ce passage traverse la route du sud au nord et se dirige vers le quartier de Saint-Martin. Il se poursuit dans la direction de ce hameau. Son ouverture y est visible dans un champ situé sur un petit plateau qui fait face de l'autre côté de la route à la colline où s'élève le monument que nous venons de signaler à *Bord de Garonne,* tandis que son prolongement sud irait tomber dans l'axe des ruines de Herrane. M. Bordères pense qu'il s'agit d'un chemin couvert unissant dans un intérêt stratégique deux ouvrages fortifiés. Il repousse l'hypothèse d'un égout, parce que, dit-il, on n'y peut relever aucune trace de la présence ancienne de l'eau. Mais le temps a pu effacer ces traces. Pour ma part, je verrais dans ce souterrain un égout ou un conduit souterrain distribuant les eaux apportées par l'aqueduc de Tibiran (voir planches XIV et XV)[2].

Le quartier et le hameau du Plan au pied du versant nord-est de la colline de Saint-Bertrand pourrait bien aussi cacher des vestiges

1. Voir notamment sur les antiquités de Valcabrère et l'église Saint-Just : Métivier, *Monographie de la basilique Saint-Just de Valcabrère* (Toulouse, L. Privat, 1899); — A. Couget, *Saint-Just de Valcabrère* (*Revue de Comminges*, 1897); — E. Espérandieu, *Recueil général des bas-reliefs de la Gaule romaine,* tome II (Aquitaine), Paris, Imp. Nat., 1908.

2. Nous comptons également étudier d'une manière plus approfondie dans une nouvelle note les curieux problèmes que pose l'existence de ce souterrain.

importants. Notons pour mémoire l'hypothèse de plusieurs érudits locaux, M. Trey-Signalès entre autres, qui y verraient l'emplacement d'un temple d'Hercule. Quoi qu'il en soit, il y a quatre ans, M. Trey-Signalès fut avisé de la découverte d'une large table de marbre couverte d'inscriptions antiques par un fossoyeur qui creusait une tombe dans le cimetière du Plan. Ni lui ni M. Bordères ne purent malheureusement arriver à temps. Avant qu'il leur fût possible d'examiner et de faire exhumer tout à fait ce monument épigraphique, un défunt venait d'être enterré dans cette fosse.

Le chemin de Valcabrère à Saint-Bertrand sépare la maison Bordères des quartiers voisins de *las Bourdettes* et plus loin des *Vignettes*. Nous sommes ici au centre même de l'ancienne cité, mais au point de vue des recherches nous sommes encore moins avancés que dans les quartiers précédents. J'ai cependant cherché à relever quelques indications sur les points les plus intéressants.

1° En remontant la route de Saint-Bertrand à Valcabrère, on trouve à 250 mètres au-dessus de la maison Bordères, sur le côté opposé du chemin, une grange en bois. A quelques mètres avant d'arriver à la grange, à gauche sur le bord de la route affleurent au ras du sol les quatre murs en appareil romain d'une chambre carrée de 4 mètres de côté qui sert aujourd'hui de fosse à fumier. Du côté opposé de la grange, débordant vers le quartier des Vignettes s'étend un champ de maïs en plein rapport appartenant à M. Gèz dit Michelet. A une trentaine de mètres de la grange, le champ est limité sur son côté nord-est par une muraille gallo-romaine longue de 30 mètres, perpendiculaire au chemin de Valcabrère près duquel elle se termine. Ce mur bien appareillé s'élève encore à $0^m 50$ au-dessus du sol. J'ai pu obtenir de cultivateurs occupés en ce moment à la récolte du maïs, les renseignements suivants sur les ruines que je supposais recouvertes par ces cultures :

1° A l'extrémité opposée au chemin du mur encore visible que j'ai signalé, on a découvert récemment en creusant le sol une paroi demi-circulaire « en forme de four » selon l'expression même des cultivateurs, se détachant sur le côté extérieur de la muraille. Il s'agit évidemment d'une absidiole demi-circulaire. Elle devait avoir $7^m 50$ à 8 mètres de diamètre, d'après les indications recueillies.

2° Parallèlement au premier mur, à 8 mètres de distance environ, un autre mur enfoui à une très faible profondeur traverse le champ. Les instruments de travail viennent fréquemment s'ébrécher contre cette maçonnerie très résistante.

3° Trois autres murs parallèles à 20 centimètres de la surface tout au plus viennent couper perpendiculairement les murs précédents et rencontrer la muraille visible qui limite le champ. L'un d'eux, le deuxième, aboutit au point d'où se détache la paroi de l'hémicycle; il

est séparé du troisième par une distance approximative de 14 mètres. Du troisième au chemin, la distance doit être de 10 mètres.

Ayant relevé le plan sommaire de ces constructions d'après des indications orales naturellement peu précises, je dois m'en tenir à des chiffres plus ou moins approximatifs pour évaluer ces dimensions. Un fait toutefois demeure acquis. En outre de l'absidiole extérieure, ces murailles encadrent trois pièces assez vastes qui se succèdent du chemin à l'autre extrémité du champ.

Nous sommes là en présence d'une vaste construction entièrement recouverte par le champ de maïs, genre de culture qui ne se prête guère au relevé d'un plan comme la prairie de Coupéré. Il convient d'ajouter que des lambeaux de revêtement en stuc rouge ont été retrouvés plusieurs fois par les cultivateurs sur cet emplacement.

La petite ferme habitée par le propriétaire du champ, M. Gez, dit Michelet, à peu de distance de là, au quartier de las Bourdettes, recouvre elle-même les ruines d'une autre construction gallo-romaine.

La façade nord de la maison Gez-Michelet est appuyée sur un mur romain visible à l'intérieur de l'écurie qui occupe une partie du rez-de-chaussée jusqu'à une hauteur de 2 mètres au-dessus du sol. Son épaisseur atteint 1^{m}50. Ce mur se prolonge en formant le soubassement du mur de clôture nord de la cour. Il est encore reconnaissable sur la limite nord du champ qui s'étend à l'ouest de la maison. Au ras du sol apparaît, bien conservé, le parement en appareil régulier formé de petits cubes de pierre. La façade ouest de la maison est soutenue par un autre mur gallo-romain de même épaisseur.

Un très grand nombre de débris, éclats de marbre, fragments de colonnes et de mosaïques, lambeaux de stuc rouge ou recouvert de peintures ont été trouvés à diverses époques dans le champ attenant à la maison. M. Bernard (de Luchon) y avait opéré une fouille très superficielle, un simple sondage (voir *Revue de Comminges*, 1891; M. Bernard, *Découvertes à Valcabrère, à Saint-Bertrand et à Barsous*). Les travaux font souvent découvrir des débris de ce genre. La maison Gez en renferme un certain nombre, sans parler de ceux qui ont péri.

J'ai pu examiner les suivants :

1° Un grand nombre d'éclats de marbre de diverses dimensions et de diverses couleurs : rouge, rose, gris, blanc rosé, provenant sans doute de revêtements intérieurs;

2° Une grande dalle de marbre blanc uni, de 1^{m}50 de long sur autant de large, servant de seuil à l'habitation;

3° Des fragments de marbre se rattachant à des ordres d'architecture d'après leurs moulures et leurs profils. Tels sont :

1° Un fragment de corniche en marbre de 50 centimètres de long sur 20 centimètres de haut; dont le profil harmonieux et simple

présente un quart de rond, une plate-bande, une rainure superposée à un talon droit.

2° Un fragment de 60 centimètres de long sur 25 centimètres de haut, dont les moulures, largement traitées, se composent d'une gorge, d'un talon droit et d'un quart de rond. Les lignes se courbent vers l'extrémité. Sommes-nous en présence d'un angle de corniche arrondi? d'un débris de base ou de pied droit?

3° Un éclat de marbre rouge et blanc beaucoup plus petit portant une gorge et un talon droit séparés par une rainure.

4° Des débris de bancs en marbre blanc, un tronçon de fût de colonne en beau marbre rouge sombre (25 centimètres de diamètre); un tailloir de chapiteau ionique ou composite avec oves et palmettes encastré dans le mur du hangar; un fragment d'urne funéraire en poterie rougeâtre et sans ornement.

5° J'ai relevé l'estampage d'une petite inscription gravée sur une plaque de marbre; encastrée par les soins du propriétaire dans le même mur que le tailloir. La tablette de marbre blanc a 20 centimètres de long sur 13 centimètres de large; elle est ébréchée sur deux côtés. Une moulure à profil très adouci de 3 centimètres de large et une rainure encadrent un petit rectangle de 14 centimètres sur 7 centimètres dans lequel sont gravées les deux lettres F. C. en majuscules qui ne présentent aucun des caractères de la paléographie médiévale et se rattachent, sans nul doute, comme le style de la moulure à l'époque de l'empire romain, probablement à la fin du IIe siècle. Une difficulté provient pourtant de la présence de neuf points circulaires gravés trois par trois en creux et, sur des lignes parallèles au sens de la hauteur des caractères, à gauche de l'F, à droite du C, entre les deux lettres. L'inscription présente la disposition suivante : ⋮ F ⋮ C ⋮ Ces lignes de points ainsi disposés constituent un élément que l'on ne trouve guère dans l'épigraphe romaine à laquelle appartiennent indubitablement tous les autres signes extérieurs de l'inscription. Peut-être sommes-nous en présence d'une singularité épigraphique; peut-être ces points ont-ils été gravés à une époque postérieure dans un but qui nous échappe.

F. C. est généralement l'abrévation de la formule : *Faciendum curavit.* Est-ce le cas ici?

6° En creusant le puits de la maison Gez-Michelet, on a trouvé des tuyaux de plomb, débris d'anciennes conduites d'eau. Des tuyautages du même genre ont été trouvés dans un puits communal de Saint-Bertrand.

Tous ces vestiges démontrent que cette maison d'habitation s'élève sur les ruines d'une construction luxueuse. Ici, comme dans la propriété Bordères; ce que nous pouvons entrevoir du passé monumental, nous fait regretter plus vivement encore l'absence de fouilles

sérieuses dans le passé, l'impossibilité d'en entreprendre actuellement. Tous les champs de ce quartier des Bourdettes doivent recéler encore de vastes étendues de ruines et de débris antiques. Dans l'un d'eux j'ai vu deux pans de mur, encore apparents, d'une longueur considérable et s'élevant encore de 1 mètre à 1m50 au-dessus du sol. Ils devaient faire partie d'un très vaste édifice. Dans ce même hameau des Bourdettes, les travaux entrepris pour la construction de la nouvelle maison d'école de Saint-Bertrand, en 1909, ont amené la découverte d'une muraille gallo-romaine très épaisse servant sans doute de mur de façade à un édifice. Cette muraille est accompagnée à son extrémité nord-ouest d'une abside en demi-cercle (voir plan n° 11). La façade actuelle de l'établissement scolaire repose sur cet ancien mur. Il est regrettable que l'école n'ait pas été construite à quelques mètres plus loin vers le nord-est. Les fondations auraient été creusées au milieu de la construction ancienne dont la façade seule a été un instant mise à jour. D'intéressantes trouvailles étaient possibles. Notons que cet emplacement se trouve à peu près à égale distance de la maison Gez et des ruines d'un amphithéâtre qui s'adossent à la colline de Saint-Bertrand.

Dans la commune de Valcabrère, le sol doit recéler également de nombreuses richesses archéologiques. J'ai pu y relever une trouvaille assez curieuse, faite par M. Monsérié, maire de la commune.

Au quartier dits des Aygalets, près du moulin dit des Moines sur la rive gauche de la Garonne très escarpée à cet endroit; on peut voir se développer parallèlement au fleuve des pans de murailles gallo-romaines d'une énorme épaisseur, émergeant de quelques mètres au-dessus du sol. Sacaze, dans son ouvrage sur *les Inscriptions anciennes des Pyrénées*, a vu là les restes d'une naumachie. Nous y verrons plutôt les débris de l'enceinte fortifiée qui entourait la ville basse sous le haut empire et dont quelques autres vestiges sont visibles au quartier de *Bord de Garonne* à Saint-Bertrand. Dans une sorte de dépression qui se creuse près de ces débris de murailles non loin du château de Valcabrère (le *Castelbert*) à l'ouest d'une sorte d'éperon qui surplombe le cours du fleuve, M. Monsérié a découvert six grandes dalles en marbre blanc alignées perpendiculairement à la direction de la Garonne.

On peut voir actuellement trois de ces dalles sur le bord de la route, près de la maison Monsérié. Trois autres sont enfouies à moitié sous un tas de sable dans la cour de la maison. L'une d'elles mesure 3 mètres de long. Ces dalles, épaisses de 3 à 4 centimètres, portent sur leurs deux bords longitudinaux une gorge demi-circulaire formant une sorte de gouttière. Sur l'une d'elles, cette gorge s'interrompt avant d'atteindre l'extrémité et s'encadre de rainures longitudinales et transversales. La gorge longitudinale est coupée au milieu par une

autre gouttière transversale. Une plate-bande assez étroite s'interpose entre cet ensemble de moulures et l'origine d'un autre tout à fait semblable.

Il est très difficile de déterminer la destination de ces dalles. Se rattacheraient-elles à quelque ouvrage hydraulique?

J'ai pu voir encore chez M. Monsérié une volute détachée d'un chapiteau et plusieurs fûts de petites colonnes en marbre. Il m'a signalé lui-même l'existence de nombreuses antiquités gallo-romaines conservées dans d'autres habitations particulières de la commune. Je n'ai pu prolonger cette fois ces investigations assez délicates et difficiles. J'ai relevé toutefois dans la maçonnerie d'un mur de clôture en bordure de la route un fragment de pierre sculptée figurant la moitié d'une pelte ou bouclier en croissant.

Entre Valcabrère et Labroquère, à droite de la route, à 500 mètres de cette dernière localité se dresse une ruine d'édicule gallo-romain de plan quadrangulaire ayant 3 mètres de côté et 5 à 6 mètres de haut. Le parement en petit appareil romain est bien conservé à la base sur le côté opposé à la route. Ailleurs, la maçonnerie en blocages noyés dans le ciment apparaît à nu. Ce monument démantelé présente une sorte de cavité à moitié hauteur. D'après M. Bordères, ce serait un tombeau. Un squelette d'enfant y a été retrouvé il y a quelques années. Ce tombeau devait être situé près de la voie romaine qui passait près de là en venant de Toulouse. On retrouve, en travaillant la terre, le pavé de la chaussée dans les champs voisins. Le pont par lequel cette voie franchissait la Garonne devait être le pont ancien appelé au Moyen-Age pont Saint-Just; aujourd'hui détruit. Il était situé à 100 mètres en aval du pont actuel de Labroquère.

Avant de quitter Valcabrère, signalons une découverte récente qui confirme l'existence d'un cimetière chrétien remontant au IVe, peut-être au IIIe siècle, autour de l'emplacement du très ancien sanctuaire de Saint-Just, dans un faubourg de Lugdunum voisin de la porte par où devait entrer la voie romaine dont nous venons de parler.

En 1909, deux sarcophages ont été découverts par des cultivateurs dans un champ situé sur le côté droit du chemin qui longe la façade occidentale de l'église Saint-Just. Ils étaient placés près du chemin et perpendiculairement à sa direction au sud-ouest du vaisseau de cet édifice.

L'un était en pierre, sans ornements ni sculpture et contenait un squelette. L'autre, plus large, en marbre, mais également dépourvu d'ornements sculptés, en contenait deux. Malheureusement ces ossements ont été ensevelis de nouveau ou dispersés avant que le médecin de Saint-Bertrand, prévenu par M. Bordères, ait pu venir les examiner. Les sarcophages ont disparu peu après, probablement affectés à quelque usage domestique ou agricole. D'autres découvertes plus intéressantes

encore pourraient être faites dans ce champ, qui doit renfermer de nombreuses tombes chrétiennes des IVe et Ve siècles. C'est de ce cimetière que proviennent sûrement les inscriptions funéraires du prêtre Patrocle[1], de Valeria Severa et de Severinus (IVe siècle), ainsi que les fragments de bas-reliefs chrétiens (Cène, Bon-Pasteur) utilisés dans la construction de Saint-Just, comme nous l'avons vu. Ces bas-reliefs ornaient sans doute des sarcophages sculptés[2].

Avant de terminer ces quelques notes sur mes recherches à Saint-Bertrand et Valcabrère, je dois mentionner deux petits monuments figurés qui ne sont reproduits ni par Sacaze ni par M. Espérandieu.

A Izaourt, village situé au sud-est de Saint-Bertrand sur le chemin qui conduit vers le val de Barousse, on voit encastré dans la maçonnerie récente de l'église, au-dessus du portail, une stèle funéraire ornée de deux bustes en bas-relief analogues à ceux qui ont été fournis en assez grand nombre par l'ancien pays des *Convenae.*

La stèle d'Izaourt est en marbre blanc jaunâtre du pays. Je n'ai pu, en raison de sa situation peu accessible, en prendre la mesure exacte. Elle semble, selon toute approximation, avoir 60 centimètres de haut sur 35 centimètres de large. Les deux bustes, encadrés par une plate-bande, occupent la partie supérieure de la stèle. Ce sont deux figures féminines. L'ovale du visage présente une coupe harmonieuse, les cheveux sont divisés en bandeaux symétriques. La sculpture est plus soignée que celle de beaucoup d'autres stèles pyrénéennes, qui procèdent en général d'un art local assez fruste et souvent presque barbare. Au-dessous des bustes, un filet avec rainures dessine un encadrement rectangulaire. La partie inférieure ne porte pas d'inscription[3]. Cette stèle ne présente pas non plus ces ornements géométriques, rosaces, étoiles, croix gammées ou *svastikas* fréquents sur les monuments analogues des Pyrénées centrales, symboles religieux qui se rattachent à de très anciens cultes astronomiques dont ces populations ibériques ont conservé si longtemps les survivances. Le caractère de l'exécution un peu raide et sèche, quoique soignée, semble pouvoir faire assigner la date de ce petit monument au IIIe siècle.

Je dois signaler aussi une tête de divinité féminine que l'on voit encastrée dans la maçonnerie au-dessus d'une porte d'habitation particulière, suivant un usage fréquent dans la région, dans une rue en pente du quartier ouest de la ville haute de Saint-Bertrand, rue qui vient aboutir à la place de l'Église.

Cette tête est en pierre, à peu près de grandeur naturelle. Elle a dû

1. Pour les inscriptions chrétiennes de Valcabrère, voir Le Blant, *Recueil des Inscriptions chrétiennes de la Gaule,* t. II, n° 596; — *Nouveau recueil des Inscriptions chrétiennes de la Gaule,* n° 296.
2. E. Espérandieu, *loc. cit.*, pages 19 et 20.
3. L'inscription a probablement été grattée.

appartenir à une statue de Junon ou de Vénus. Elle est très mutilée. Le nez a à peu près complètement disparu, ainsi qu'une partie de la bouche. L'ovale du visage est d'une facture large et correcte, conforme à la tradition classique de l'art gréco-romain. Les cheveux, divisés en bandeaux par une raie médiane, forment, du côté gauche, une boucle qui retombe au-dessus de l'oreille.

Nous ne terminerons pas le rapide exposé de ces quelques notes sur les ruines de Lugdunum sans adresser nos plus chaleureux remerciements à M. H. Bordères, l'homme qui connaît le mieux peut-être le sol de l'antique cité, l'érudit archéologue qui seconda et éclaira nos recherches avec un dévouement aussi inépuisable qu'éclairé.

R. LIZOP.

PROTECTION DES MONUMENTS PRÉHISTORIQUES
EN FRANCE

La protection des œuvres d'art, des monuments et beautés naturelles d'un pays est à l'ordre du jour. Dans la plupart des États civilisés de l'Europe, on a compris que les beautés de la nature, que les endroits historiques et préhistoriques doivent être conservés à la postérité, si des motifs impérieux ne forcent pas à en faire le sacrifice. C'est ainsi que nous avons vu se former en Suisse la société pour la protection des œuvres d'art du pays et la ligue pour la protection de la Nature; la première est très florissante, la deuxième s'occupe en ce moment de créer un parc suisse national. Notre ligue pour la protection de la Nature prend soin aussi des monuments préhistoriques menacés. Elle a commencé à veiller sur les retranchements et camps préhistoriques; elle protégera les tumulus préhistoriques contre la manie des chercheurs de trésors et contre les fouilles des profanes. Une commission fédérale veille à la conservation des édifices de l'époque romaine et du Moyen-Age, et déjà l'amphithéâtre de Vindonissa est devenu propriété de la ligue.

L'Allemagne a procédé tout à fait de la même manière. Les autorités allemandes portent aux œuvres d'art et aux monuments naturels de leur pays un intérêt tout particulier. A Berlin fut créée une fonction spéciale pour la protection des beautés de la Nature. Nous trouvons presque partout dans les autres villes et pays de l'Allemagne des associations et des conservateurs pour la protection des beautés de la Nature et des monuments des temps passés. En Bade, en Hesse, etc., toutes les trouvailles faites par hasard doivent être déclarées aux autorités administratives, et les fouilles ne peuvent être entreprises que par des Musées et des hommes de science, par des gens du métier ayant des connaissances sûres.

En Danemark, en Suède, en Norvège, les fouilles sont également soumises à un règlement. Ainsi, la Suède, qui la première s'est occupée de ses nombreux restes préhistoriques, a, depuis le commencement du XVIIe siècle, pour la protection de ses antiquités, un antiquaire du royaume, lequel est en même temps directeur du Musée national. Les résultats excellents de cette protection des monuments,

on peut les voir en Danemark quand on a occasion d'étudier à Copenhague les riches trésors du vieux Musée scandinave. Les Musées provinciaux ne sont d'ailleurs pas négligés, car le Musée national leur envoie ce qu'il a en double, de telle sorte que l'intérêt pour les restes du temps passé peut être partout entretenu. Il est étonnant de voir avec quelle piété le Scandinave veille sur les monuments de son histoire primitive. Il a pour eux un véritable amour.

Tout récemment, la France à son tour a fait un pas de plus, surtout en ce qui concerne la protection des restes préhistoriques, d'un intérêt et d'une importance extrêmes; dans quelques semaines, une loi à ce sujet sera présentée au Sénat. Ce projet de loi est tout à fait opportun; y voir une arme dirigée contre l'Allemagne, cela se comprend de la part des gens qui ont plaisir à voir se quereller les deux grands États civilisés nos voisins, et cela n'a d'ailleurs aucune importance; il est regrettable seulement que des Suisses aussi se laissent aller à attiser pareilles querelles, comme on l'a vu faire dans quelques journaux.

La France a précédemment fait beaucoup déjà pour la protection de ses trésors de la plus haute Antiquité. Nous avons dernièrement parcouru la Bretagne et considéré les alignements, dolmens, menhirs et cromlechs, dont le grandiose n'a pas été dépassé. Auprès de tous les monuments importants de ce genre, nous trouvions toujours une pierre avec l'inscription: *propriété de l'État!* Où trouverions-nous en Suisse des soins du même genre? Lorsque nous avons visité la célèbre vallée de la Vézère pour y examiner les trouvailles les plus renommées qui aient été faites dans des cavernes d'Europe, nous avons pu lire en plus d'un endroit que telle ou telle caverne était propriété de l'État. Nous n'avons jamais trouvé de motif qui permette de prétendre que les Français ont trop tard, et seulement à l'instigation d'étrangers, prêté attention à la richesse préhistorique de leur pays.

Ce qui a irrité quelques journaux suisses ou plutôt leurs correspondants, c'est, semble-t-il, ce fait que M. Hauser, marchand d'antiquités, un de nos compatriotes, doit être touché par la nouvelle loi. Nous ne voudrions pas offenser M. Hauser et nous comprenons fort bien que ses amis rompent une lance en faveur d'un hôte qui les reçoit, à ce qu'on dit, d'une façon si agréable; mais nous nous permettons pourtant de ne pas partager leur opinion et de douter des capacités scientifiques de M. Hauser en ce qui concerne les fouilles préhistoriques[1].

De toutes façons, nous protestons hautement, quand nous entendons porter des accusations contre les archéologues français qui s'occupent de la préhistoire, quand on s'en vient prétendre, comme

1. Cf. l'article de M. Obermaier, *Revue des Études anciennes*, 1908, p. 85 et suiv.

on l'a fait, qu'il n'y a plus en France depuis Mortillet de savant investigateur de premier ordre, quand des hommes comme l'abbé Breuil ou le professeur M. Boule, etc., ne sont pas tenus pour dignes d'être de la corporation. Opposer aussi les chercheurs allemands aux chercheurs français n'a rien de louable. A dire le vrai, il y a en France aussi bien qu'en Allemagne d'excellents historiens de la préhistoire. Et à la différence des correspondants de journaux dont je parle, ces savants ne connaissent pas les haines nationales. Dans les derniers congrès français, il y avait chaque fois tout un petit groupe de Suisses et d'Allemands auprès des Français. Nous fûmes reçus d'une façon parfaite et nous avons pu nous instruire beaucoup. En retour, dans les congrès allemands d'anthropologie auxquels nous avons assisté, nous avons chaque fois rencontré des savants français qui furent des hôtes bien accueillis. Au Congrès préhistorique suisse qui aura lieu à Bâle dans quelques semaines, nous attendons également des savants français et nous ferons tout notre possible pour leur rendre leur séjour parmi nous véritablement instructif et agréable.

Réjouissons-nous de voir disparaître les vieilles querelles de nationalités dans les milieux scientifiques, et de voir tout le monde s'unir quand il s'agit du progrès de la science; soyons heureux de constater que la France, comme d'autres États, est prête à protéger ses monuments préhistoriques, au même titre que nous nous efforçons nous aussi de le faire. Au lieu de nous laisser guider par des considérations d'amitié ou d'inimitié, reconnaissons ce qui est bien partout où nous le trouvons, chacun gardant naturellement le droit d'exprimer librement son opinion.

J. HEIERLI.

(Extrait de la *Neue Züricher Zeitung*, 17 octobre 1910.)

Traduction DRESCH.

La rédaction et la direction de la *Revue* s'associent entièrement à toutes les paroles et à tous les jugements de l'éminent préhistorien suisse. Notre *Revue* a été du reste une des premières, sinon la première, à signaler le danger que couraient nos antiquités (*Revue*, 1907, p. 273).

CHRONIQUE GALLO-ROMAINE

L'âge du cuivre. — Nouvelle et très importante contribution sur l'âge du cuivre, dont il ne faut plus nier l'existence par la France entière : ce sont des tombes fouillées par M. H. Müller à Fontaine-le-Puits en Savoie (*Cinquième Congrès préhistorique*, 1909, tirage à part). — Je ne crois pas qu'il faille, à ce propos, agiter outre mesure la question de l'importation du cuivre. Il y a eu certainement, autrefois, des mines de cuivre en Savoie ou dans les Alpes.

Graines officinales de bourrache, etc., renfermées dans des pots ; c'est là ce que M. H. Müller a trouvé évidemment de plus curieux dans ses *Sépultures gallo-romaines* des Buttarias (Isère) (extrait du *Bulletin d'ethnologie*, Grenoble, t. XV). Le cimetière paraît des abords de l'an 300 après J.-C. Je signale le fait, fort intéressant, aux folkloristes.

Station néolithique découverte au Moulin de Bozer (Savoie) par le même infatigable M. H. Müller (extrait du *Cinquième Congrès préhistorique*).

La **Céramique préhistorique**, par H. Müller, extrait de l'*Homme préhistorique*, 1910. De bons conseils; mais que la stratigraphie est difficile à faire avec ces tessons de céramique, qui se glissent si étrangement dans les terres !

Le Trophée des Alpes. — Casimir, *Le Trophée des Alpes depuis trois mille ans* [*sic !*], Paris, Leroux, 1910, in-8° de 173 p., nombreuses planches. — Ne vaut que par les planches, dont la majeure partie représente la visite de M. Fallières.

Les Dieux gaulois, par M. Courcelles-Seneuil, Leroux, 1910. — Vu ce titre dans une annonce de journal.

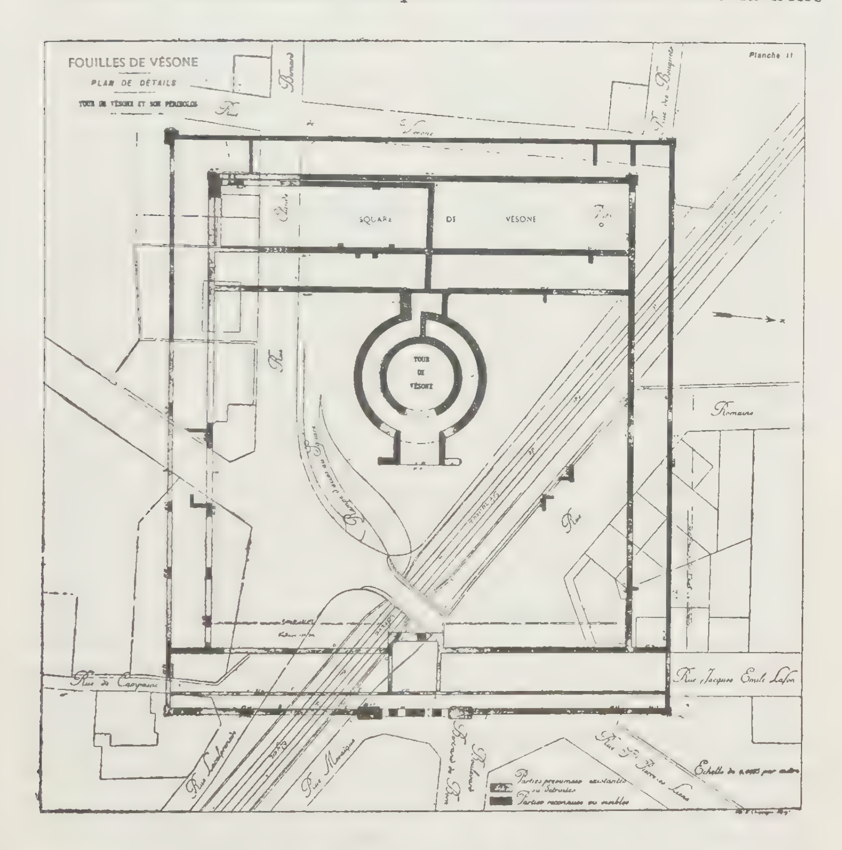
Ammien Marcellin. — Le tome Ier d'une nouvelle édition (publiée par U. Clark) paraît chez Weidmann.

César. — 1° Ebert, *Ueber die Entstehung von Cæsars Bellum Gallicum*, Leipzig, chez Fock, in-8° de 80 p. ; 2° Lowe, *Cæsar in Britain*, extrait des livres IV et V de César, in-12 de 92 p.

A Avenches (cf. *R.*, 1907, p. 273). — Le nouveau (X^e^) fascicule *Pro Aventico* vient de paraître. Il renferme toutes les découvertes faites à Avenches depuis trois ans, ce qui doit être le but propre des recueils de ce genre, *pro genio loci*. Plus qu'aucun autre, *Pro Aventico* fait son devoir d'informateur local. — Je signale notamment que l'on a

découvert une plaque de bronze avec l'inscription : MART CAISIV | POMP·OPTATV | P·I·AVG·EXSTIP, que l'on a rendu au Musée la fameuse inscription de *C. Valerius Camillus*, qui a fait verser beaucoup d'encre, que MM. Cart, Secretan et autres nous donnent dans le fascicule des mémoires à la fois sobres et copieux.

A Périgueux. — M. Durand veut bien nous autoriser à reproduire le plan du temple de Vésone, tel que les fouilles récentes de Périgueux ont permis de le rétablir, tel qu'on le trouve dressé dans la belle



publication qui vient d'être consacrée à la dernière campagne des fouilles (Ch. Durand, *Fouilles de Vésone, compte rendu de 1908*, Périgueux, Joucla, 1910 ; in-8° de 30 p. et 15 pl.). Cf. *R.*, 1910, p. 295.

Retouches anormales de silex. — Il s'agit de silex retouchés anormalement (retouches inverses transversales) trouvés à la station de La Bertonne (Peujard, Gironde), silex dont l'étude amène M. Daleau à des considérations pleines d'intérêt sur les gîtes d'étapes à l'époque paléolithique. Daleau, *Silex à retouches anormales*, etc., Bordeaux, 1910 (extrait de la *Société archéologique de la Gironde*).

Folk-lore. — Cosquin, *Étude de Folk-lore comparé, le conte de la chaudière bouillante et de la feinte maladresse, dans l'Inde et hors de l'Inde*, Rennes, 1910, extrait de la *Revue des traditions populaires*, janvier-avril 1910. Sur les travaux de M. Cosquin, ici, p. 322-3.

Le Tricéphale de Carnavalet. — A propos du travail de M. Krüger (*Revue*, 1909, p. 358), M. Adr. Blanchet revient sur le tricéphale de Carnavalet et les bas-reliefs du désarmement de Mars, qui se réfèrent, on le sait, au même monument (extrait du *Bull. de la Soc. de l'Hist. de Paris*, t. XXXVI, 1909). — Que Teutatès ait été assimilé à Mars, c'est ce que je continue à croire. Que le tricéphale gaulois ait pu représenter Teutatès ou Mars, c'est fort possible. Mais entendons-nous. Le Mars gaulois, le Teutatès gaulois ont singulièrement évolué depuis la conquête. Et le fait qu'en face de lui a surgi le Mars classique, dieu de la guerre, avec ses attributs et son histoire, a dû faire descendre très vite Teutatès (Mars ou le tricéphale) de son rôle souverain, de son rôle de héraut de guerre, d'autant que ce n'était plus lui, mais le Mars classique, qui conduisait les Gaulois aux combats. Alors il n'apparaît plus guère qu'en fonction civile, en dieu domestique, en dieu local, en dieu du foyer ou du lieu. — Regardez, du reste, le bon tricéphale de Carnavalet. Il tient d'une main un chenet à tête de bélier (ce qu'on a cru être un serpent est un pan d'habit : c'est ainsi qu'il m'a semblé, ainsi qu'à M. S. Reinach, qui s'est occupé du dieu dans le t. III de ses *Mythes*). Il tient de l'autre main une marmite à suspension. Il ressemble bien plus, avec sa marmite et ses chenets, à un dieu du foyer, protecteur de la crémaillère, qu'à Mars. — Si maintenant il y a quelque rapport de pensée entre les bas-reliefs du désarmement de Mars et l'image du tricéphale, voici ce qu'on peut supposer. Un soldat gaulois vient de quitter le service dans l'armée romaine : il représente comme symbole de sa retraite, le désarmement de Mars. Il revient à Paris dans ses foyers : il représente comme symbole de ce retour, son dieu gaulois du foyer aux chenets et à la marmite. — Mais il se pourrait très bien que ces deux figurations n'eussent aucun rapport l'une avec l'autre, et que le tricéphale eût été ajouté après coup. — Voilà le résumé de ce que j'ai dit sur ce monument au Collège de France, en mai 1907.

Le culte des héros chez les Celtes (cf. *Revue*, 1902, p. 232-3). — Voici un texte que je n'ai pas connu et qui, du reste, a échappé à beaucoup, et m'aurait encore échappé sans M. Holder : Tertullien : *De anima*, 57 : *Nasamonas propria oracula apud parentum sepulcra mansitando captare... et Celtas apud virorum fortium busta eadem de causa abnoctare, ut Nicander affirmat.*

Bibliographie archéologique. — Nous recommandons le *Répertoire d'art et d'archéologie*, dépouillement des périodiques français et

étrangers, dont le 1er fascicule vient de paraître à la Bibliothèque d'art et d'archéologie, rue Spontini, 19, Paris. — Voici le second.

Couteau courbé à douille : c'est le principal objet trouvé par M. J. Loth dans ses fouilles au Tertre de Locouyern en Séglien-Morbihan (extrait du *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan*).

Bononia (cf. 1910, p. 200-1). — M. Kornemann revient sur la question dans *Klio*, 1910, p. 258-260. Je persiste à croire que *Bononia* en Gaule ne peut signifier, sous Auguste, que Bologne. Si Boulogne s'était appelée *Bononia* en ce temps-là, on le saurait : géographes, itinéraires, etc., ne seraient pas d'accord pour dire *Gaesoriacum*. Et les écrivains du IVe siècle ne seraient pas non plus d'accord pour dire que *Bononia* est un nom nouveau. D'ailleurs, je ne vois pas Tibère hivernant à Boulogne pour préparer la guerre sur le Rhin. Et enfin, les lieux où les princes de son temps passent l'hiver avant leur campagne sont le plus souvent en Cisalpine, d'où ils peuvent, suivant les besoins, rejoindre l'armée du Rhin ou l'armée du Danube.

A Xanten et à Bonn. — *Bericht über die zweite gemeinsame Tagung des Südwestdeutschen* (c'est la XIe) *und Nordwestdeutschen* (Ve) *Verbandes für Altertumsforschung in Xanten und Bonn*, du 29 mars au 1er avril, Berlin, 1910. Beaucoup de choses, comme à l'ordinaire.

A Vendœuvres-en-Brenne. — A propos de la célèbre inscription conservée au musée de Châteauroux, M. Héron de Villefosse a étudié avec sa précision, son érudition, sa sagesse coutumières, l'ensemble des monuments et la localité même. *Inscription romaine de Vendœuvres*, etc., (extrait des *Mémoires de la Soc. des antiquaires de France*, t. LXVIII), Paris, 1909.

La question de Varus. — La plus récente bibliographie est celle de M. Anthes, *Korrespondenzblatt des Gesamtvereins der deutschen Geschichts-und Altertumsvereine*, 1910. Bibliographie, mais critique et raisonnée.

D'Arbois de Jubainville. — Notice nécrologique parue dans l'*Academia real* de Lisbonne, avril 1910, due à M. Leite de Vasconcellos.

Métallurgie gauloise. — De Besnier, *Les vases de métal découverts à Alésia en 1909*, extrait de *Pro Alesia*. Important.

Le Calendrier de Coligny. — Énorme brochure de M. le professeur Rhys : sous le simple titre *Notes*, etc., (extrait des *Proceedings of the British Academy*, t. IV, [1910]), c'est une reconstitution du fameux calendrier, une étude d'ensemble sur la langue, le monument, etc., telle qu'on pouvait l'attendre de notre éminent maître.

La Céramique multicolore des Celtes. — Nous reviendrons sur les découvertes faites à ce sujet par M. Mazauric. Elles sont de tout premier ordre. Et elles confirment étonnamment ce qui a été dit par ailleurs sur le goût des Gaulois pour les choses bigarrées à couleurs voyantes et se heurtant. *Versicolore sagulo*, disait Tacite. On peut le

dire de cette céramique. M. Mazauric nous rend des services plus que pas un. Cf. ici, p. 383.

Les monnaies d'Avignon, j'entends d'Avignon celtique, par Eug. Duprat, extrait de la *Revue numismatique*, 1910. J'ai souvent signalé les monographies si complètes et si précises de cet excellent esprit.

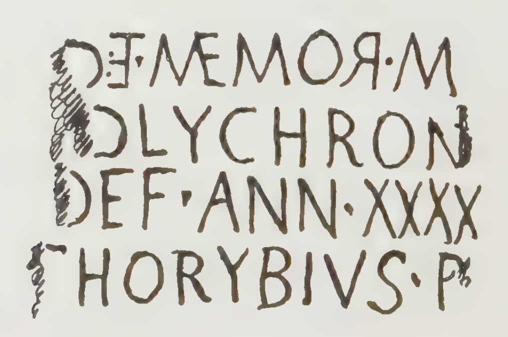
Mosaïques. — Du même, *Les mosaïques antiques* d'Avignon, extrait des *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1910. De nombreuses, trop nombreuses rectifications à l'*Inventaire* publié récemment.

Vase grec trouvé en Provence. — « Vase trouvé dans le tumulus formant borne entre les trois quartiers de l'Agnel, de la Dévention et du Samson, à la limite des propriétés de MM. de Gasquet et Auzet (commune de Pertuis, Vaucluse). — Diamètre à l'ouverture : 0m 12. — Peinture brun bistré sur fond jaunâtre. — Le vase était à droite de la tête d'un individu à forte ossature inhumé avec poignard en fer sur le côté droit de la poitrine et bracelet en bronze à l'avant-bras gauche. »



Ch. COTTE.

Inscription girondine copiée dans l'église de Sainte-Hélène sur un autel funéraire : lettres de bonne époque :



D(iis) M(anibus) et memori(ae) [P]olychroni(i) def(uncti) ann(orum) XXXX. [T]horybius p(osuit). — Remarquer la place de D. M., les deux points qui suivent D et me paraissent antiques, l'R retourné qui me paraît signifier RI liés. — L'autel a servi lors de la construction de l'église du XIVe siècle pour recevoir un fleuron. M. le curé actuel l'a retrouvé dans des décombres au presbytère et mis en bonne place à l'église. — On ne peut pas affirmer que l'objet n'ait pas été transporté, au Moyen-Age, de Bordeaux à Sainte-Hélène, par quelque entrepre-

neur, mais il paraît plus vraisemblable qu'il est originaire du pays même, et provient de quelque sépulture gallo-romaine de Sainte-Hélène. La localité est importante comme centre agricole et de marché, entre la région des étangs et celle du Médoc. Les noms grecs indiquent sans doute des esclaves ou des affranchis de quelque villa. — L'existence de l'inscription m'a été signalée par mes collègues de la Société archéologique de Bordeaux. — 8 octobre 1910.

Le Manuel de M. Déchelette. — Le t. II de cet admirable travail vient de paraître ; cf. *Revue*, 1908, p. 193. Nous en reparlerons souvent, et toujours en bien.

A Metz. — Que de choses et de bonnes choses et de choses utiles, nous envoie M. Keune, l'aimable et savant conservateur : 1° un guide de Metz (*Metz*, 1910, in-8 de 132 p., 93 gr.), un petit chef-d'œuvre d'impression, d'illustration, de rédaction (cf. *fig. 2,* la dédicace VISVNAE, que nous signalons à nos voisins de Périgueux) ; 2° son second article sur *die Flur Sablon in rœmischer Zeit,* dans le *XXVI*e *Jahresbericht des Vereins für Erdkunde zu Metz* pour 1907-1909, très riche en stèles funéraires nouvelles ; 3° le rapport sur le *Museum der Stadt Metz* (1910, extrait du rapport administratif de 1908) ; d'autres choses encore, sur le *limes*, dont nous parlerons plus tard. M. Mazauric à Nîmes, M. Keune à Metz, deux modèles de conservateurs à imiter. Mais, je le répète, combien peu de nos conservateurs de province seront tentés de prendre exemple sur eux !

Camille JULLIAN.

BIBLIOGRAPHIE

Ph.-E. Legrand, *Daos, tableau de la Comédie grecque pendant la période dite « nouvelle »*. Lyon, A. Rey, et Paris, A. Fontemoing, 1910; 1 vol. in-8° de 673 pages.

Ce gros livre est un peu décevant. Non pas tant, j'ai hâte de le dire, par la faute de l'auteur que par celle du sujet. Car M. Ph.-E. Legrand est sans doute, à l'heure actuelle, l'homme de France qui connaît le mieux la Comédie nouvelle et toutes ses annexes, en particulier le théâtre de Plaute et de Térence. Mais je doute qu'en l'état présent de nos connaissances, le tableau qu'il a tenté pût être tracé avec sûreté et précision. Que serait, pour prendre un exemple dans notre littérature, un tableau de la tragédie française, si l'auteur était dans l'impossibilité de retracer, même par à peu près, l'évolution progressive du genre? S'il était réduit à une caractéristique générale, à laquelle la tragédie héroïque de Corneille, la tragédie psychologique de Racine, la tragédie philosophique de Voltaire apporteraient, selon le hasard des fragments conservés, leur part d'éléments disparates, et où, par suite, toutes les différences individuelles se noieraient? Si les *poetae minores*, les Scudéry, les Pradon, les Crébillon, fournissaient à cette caractéristique autant de traits que les maîtres? Si enfin, faute de documents originaux suffisants, il fallait essayer de ressaisir dans quelques adaptations italiennes ou allemandes du XVIIIe siècle, l'image effacée de Corneille ou de Racine? Or tel est à peu près l'état dans lequel nous est parvenue la Comédie nouvelle. M. Legrand déclare lui-même que « l'heure n'est pas venue, si elle doit venir jamais, où les divers poètes de la νέα nous apparaîtront comme de nettes individualités littéraires » (p. 24). Déclaration très grave. Si en effet l'histoire d'un genre littéraire peut, et doit même, être autre chose qu'une série de monographies, il n'en reste pas moins que toute synthèse qui ne s'appuie pas sur de telles monographies préalables est une construction arbitraire et chancelante par la base.

Je reconnais, certes, que M. Legrand est prudent, que sa méthode d'exposition est presque exclusivement descriptive et analytique, qu'il inventorie plus qu'il ne juge et qu'il se garde avec soin des généralisations aventureuses. Mais de cette prudence même naît un autre

inconvénient. Considérons en effet la *matière* de la Comédie nouvelle. Cette matière, c'est, pour la résumer d'un mot, la vie de société à Athènes au temps des Diadoques. A la décrire, l'auteur a consacré plus de 300 pages de son livre : personnages, mœurs, aventures y sont dépeints avec une exactitude qui va jusqu'à la minutie et qui épuise le sujet. Mais une constatation fâcheuse s'impose : par cela même qu'il a renoncé, jugeant la chose impossible, à caractériser la manière propre de chaque dramaturge, ce n'est plus que la matière brute et amorphe de la comédie que M. Legrand nous livre en ces 300 pages. De sorte qu'on peut dire que, dans toute une moitié de son travail, il a fait œuvre d'historien des mœurs athéniennes bien plus que d'historien d'un genre littéraire. J'irai même plus loin. Dans maint chapitre, lorsque par exemple il passe en revue les diverses variétés de courtisanes, la courtisane de proie, la courtisane bonne fille, la courtisane amoureuse; ou bien encore lorsqu'il dépeint la genèse de l'amour chez les jeunes premiers de comédie, les manifestations extérieures de cette passion, ses suites ordinaires, dépits, jalousies, brouilles, ce n'est même plus de mœurs proprement athéniennes qu'il s'agit, mais de l'humanité en général, qui reste la même en tout pays et tout temps. Et c'est pourquoi, je le répète, malgré l'intérêt réel de cette longue étude morale, le lecteur, qui s'attend à une étude dramatique, s'étonne et est quelque peu déçu. Quel parti personnel avaient tiré de cette matière et de ces cadres communs les divers poètes de la Comédie nouvelle, par où la manière de Diphile différait de celle de Philémon, en quoi l'art de Ménandre l'emportait sur celui d'Apollodore, voilà avant tout ce que nous voudrions savoir.

M. Legrand, il est vrai, estime, on l'a vu plus haut, que dans l'état actuel de la science ces monographies sont impossibles. Peut-être a-t-il raison, mais, en ce cas, je me permets de dire qu'il a raison contre lui-même. Car le début de son livre, où il expose sa méthode et ses sources, promettait, ce me semble, bien plus qu'il ne nous donne. L'auteur y expliquait pour quelles causes il a cru devoir reprendre une étude déjà plusieurs fois tentée; ce n'est pas seulement en raison de l'accroissement considérable des fragments originaux, dû à de récentes découvertes, c'est aussi et surtout par ce qu'il juge légitime d'user bien plus hardiment et plus largement qu'on ne l'a fait jusqu'ici des sources indirectes, en particulier des imitations latines de Plaute et de Térence. En d'autres termes, M. Legrand n'est pas éloigné de penser que les *palliatae* latines ne sont que des traductions à peu près littérales de leurs modèles grecs. Cette thèse n'est-elle pas excessive? Je ne veux pas, pour le moment, examiner ce point. Mais si elle était fondée, il s'ensuivrait qu'outre les 1,300 vers récemment retrouvés de Ménandre, nous disposons encore, pour étudier et juger ce poète, de quatre comédies entières, traduites par

Térence, l'*Héautontimorouménos*, l'*Andrienne*, l'*Eunuque*, les *Adelphes*, et de deux, peut-être même de trois pièces imitées par Plaute, les *Bacchides*, la *Cistellaire*, l'*Aululaire* (?). Ce sont là des matériaux considérables. Comment donc M. Legrand n'a-t-il pas tenté, avec leur aide, de tracer le portrait en pied de Ménandre? Les ressources ne lui manquaient pas non plus pour esquisser celui de Philémon, s'il est vrai que le *Mercator*, le *Trinummus*, la *Mostellaire* reproduisent fidèlement les originaux de ce poète. Il n'était pas complètement dépourvu enfin pour juger Diphile, dont Plaute a imité deux pièces sous les titres de *Casina* et *Rudens*, ni Apollodore de Karystos, auteur de l'*Hécyre* et du *Phormion* traduits par Térence. De sorte qu'en résumé on a le droit, je crois, de faire à l'auteur un double reproche. C'est : 1° d'avoir fondé son étude sur une thèse très hasardeuse et peut-être indémontrable; 2° de n'avoir pas eu lui-même assez de foi en cette thèse pour en déduire les conséquences légitimes. Mais je m'en voudrais d'insister davantage sur ces objections de principe et de méthode. Il est temps de signaler la valeur et l'utilité très grandes de ce livre.

Le sujet y est traité largement, dans toute son ampleur et toute sa complexité. Non seulement M. Legrand, qui n'ignore aucun des travaux dont la Comédie nouvelle a été l'objet, nous en communique les résultats les plus sûrs, mais encore, sur toute question, il apporte sa riche contribution personnelle de faits et d'idées. Érudition très vaste, stricte probité scientifique, jugement à la fois avisé et prudent, exposition méthodique et lucide, telles me paraissent être les qualités maîtresses du livre. Parmi les questions, qui m'ont semblé le plus heureusement traitées, je mentionnerai en particulier des recherches intéressantes et neuves sur la part de vérité et de convention dans les intrigues traditionnelles de la Comédie nouvelle (rapts, viols, expositions et suppositions d'enfants, etc.) — une étude excellente, très précise et très poussée, sur le style de Ménandre — des chapitres pénétrants et détaillés sur l'action, sa conduite, ses ressorts — sur le prologue et l'exposition — sur les éléments comiques. Même dans d'autres chapitres moins fouillés, comme ceux qui concernent la psychologie et le pathétique de la Comédie nouvelle, il y aurait également à relever bien des observations originales et fines. Je regrette qu'une conclusion générale ne nous présente pas en faisceau les résultats essentiels de cette importante étude. Le chapitre final, un peu maigre, où l'auteur nous montre, avec raison, du reste, dans l'épigramme et l'élégie amoureuses les héritières de la νέα, ne saurait en tenir lieu.

Quoi qu'il en soit, ce livre fait le plus grand honneur à l'excellent helléniste qu'est M. Legrand. Ce n'est pas simplement, comme il l'appelle avec trop de modestie dans sa préface, une compilation.

C'est un bilan complet, exact, méthodique, de nos connaissances actuelles sur la Comédie nouvelle, dressé par un savant très compétent, qui possède admirablement son sujet et qui le domine.

O. NAVARRE.

R.-J. Walker, Ἀντὶ μιᾶς, *An Essay in Isometry*. London, Macmillan, 1910; 2 vol. in-8° de VIII-507 et 394 pages.

Il s'agit de métrique. Dans les vers lyriques des Grecs une longue peut-elle répondre à une brève? Au jugement de M. Walker, les passages où l'on admet cet équilibre sont si manifestement corrompus, ou du moins si difficiles à comprendre, et cet équilibre lui-même est si exceptionnel, que s'il doutait déjà de sa légitimité, son doute, après un examen méticuleux de nos textes, est devenu une quasi-certitude. Non, à une seule syllabe, ἀντὶ μιᾶς, selon l'expression de Triclinius, deux syllabes ne peuvent être opposées dans les vers doriens de Pindare, de Bacchylide, d'Eschyle, de Sophocle, d'Euripide. C'est sur ces poètes que l'enquête est faite.

A première vue, la thèse semble être fort discutable. Quand on voit Pindare, dont le lyrisme est si rigoureux, violer plusieurs fois la règle dans sa seconde *Olympique*, pour s'en tenir à ce seul exemple, au troisième, au sixième vers, dans le jeu des strophes et antistrophes, au premier et au quatrième dans celui des épodes, on ne peut s'empêcher de regretter pour M. Walker, qu'il ait pris tant de peine pour corriger les vers du grand lyrique, en s'appuyant sur un principe si peu certain Et si Pindare se permet ces libertés, comme Christ le reconnaît, comme cela est sûr, pourquoi les tragiques n'en auraient-ils pas fait autant? Euripide, notamment, n'aurait jamais usé de cette licence? Elle n'est pourtant pas bien grave. Aristophane, qui l'accusait d'en prendre bien d'autres, se serait donc trompé? A qui le fera-t-on croire? Pourtant, il assistait aux pièces du tragique; il avait apparemment un texte authentique sous les yeux. Toutes les fautes contre la règle qu'essaie d'établir M. Walker, ne proviennent donc pas des copistes.

Cela paraît de toute évidence. Un exemple seul le prouvera. Dans les hexamètres dactyliques, chacun sait que, dans les cinq premiers pieds, le spondée peut remplacer le dactyle : il en est la *monnaie* exacte. En employant ce mètre dans son *Œdipe-Roi*, Sophocle a donc pu très légitimement opposer aux vers 152-161, Ἄρτεμιν à Θήβας, M. Walter ne l'admet pas. Après quelques hésitations. il remplace Ἄρτεμιν par Ἄγραν. Personne, je suppose, ne lui enviera cette correction.

Z.

H. Francotte, *Les finances des cités grecques*. Liége, Vaillant-Carmannes. Paris, Champion, 1909 ; 1 vol. in-8° de 315 pages.

Sous ce titre, M. Francotte a réuni plusieurs articles déjà publiés, *Étude sur le système des impôts dans les cités et les royaumes grecs ; Le tribut des alliés d'Athènes ; les taxes du vingtième et du dixième dans la ligue de Délos ; l'administration financière des cités grecques* ; et six articles nouveaux ou complétés : *les impôts indirects ; l'eisphora à Athènes ; la contribution foncière en dehors d'Athènes ; les taxes accessoires, système des impôts à Délos, Cos, Cyzique, Téos, Priène ; l'administration financière du temple de Delphes ; les immunités d'impôts*. Cette seule énumération indique l'importance des recherches complètes, minutieuses et sur quelques points nouvelles de M. Francotte. Pour les impôts indirects, son interprétation des *hekatostai* est peu probable. Sur l'*eisphora* beaucoup d'hypothèses, par exemple la distinction de deux sortes d'*eisphora* et de deux périodes relativement au rôle des trois cents plus riches citoyens, nous paraissent inutiles et mal fondées. Sur l'*eisphora* en dehors d'Athènes, il y aurait à citer encore beaucoup d'autres textes et sur la taxe des médecins l'article *medicus* de M. S. Reinach au *Dictionnaire des Antiquités*. L'étude sur l'impôt foncier du *phoros* est excellente. La première partie du travail sur l'administration financière des cités grecques est une synthèse intéressante ; ajoutons seulement qu'elle avait déjà été tentée dans l'article *Prosodoi* du même *Dictionnaire*. Dans la seconde partie sur Athènes, M. Francotte admet avec raison une seule réserve ; mais l'essai de reconstituer la gestion financière pendant la guerre du Péloponnèse nous paraît aussi hypothétique que tous les précédents. L'étude sur les finances de Delphes a été complétée avec l'aide du livre de M. Bourguet et aurait pu citer en outre *L'administration des temples en Grèce* de M. Homolle. Il faudra tenir compte désormais de l'étude sur les immunités d'impôts infiniment meilleure que l'article d'Oehler.

Ch. LÉCRIVAIN.

Exploration archéologique de Délos, faite par l'École française d'Athènes. Introduction. Carte de l'île de Délos au 1/10,000e, avec un commentaire explicatif par le capitaine **André Bellot**. Paris, Fontemoing et Ce, 1909 ; 1 vol. in-4°, 44 pages, 11 tableaux annexes, 6 vues panoramiques, 2 planches-cartes : *a)* carte à 1/10,000e, en couleurs ; *b)* transparant donnant les cotes du levé topographique.

M. Holleaux, directeur de l'École française d'Athènes, continuant, après M. Th. Homolle, l'Exploration archéologique de l'île de Délos

faite sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique et aux frais de M. le duc de Loubat, a justement pensé que l'exécution d'une carte de précision de l'île était le prélude des travaux archéologiques à entreprendre. La carte de MM. Ardaillon et Convert (1893-1894) ne répondant pas, malgré son réel mérite, au but qu'on se proposait, c'est un levé entièrement nouveau que dut faire M. le capitaine Bellot, du Service géographique de l'Armée, mis à la disposition de l'École d'Athènes par le Ministère de la Guerre.

Le travail confié à cet officier avait ceci de particulier, qu'à Délos, comme dans plusieurs des Cyclades voisines, la topographie est en grande partie artificielle, c'est-à-dire qu'aux formes naturelles du terrain s'ajoutent des éboulis, des terrasses, des murs, des ruines entièrement ou en partie ensevelies. Si petite que soit l'équidistance adoptée pour les courbes de niveau, on risque de laisser inaperçu, dans l'intervalle de deux de ces courbes, tel ou tel détail de cette topographie adventice. D'autre part, incorporer purement et simplement ceux de ces détails qui s'y prêteraient au dessin des courbes, serait donner à celui-ci un aspect d'invraisemblance topographique. L'auteur de la carte indique comment il a résolu la difficulté, par les procédés graphiques en usage au Service géographique de l'Armée, par le filage des courbes sur le terrain, enfin par le dessin, et la vue de la belle carte qui est née de ses levés montre qu'il s'est heureusement acquitté de sa tâche.

P. CAMENA D'ALMEIDA.

Exploration archéologique de Délos. La salle hypostyle, par **G. Leroux**. Paris, Fontemoing, 1910; 1 vol. in-4°.

Au nord de l'ancien port de Délos s'étendait une place de marché, créée vers 127/6 avant l'ère vulgaire par l'épimélète athénien Théophraste. Les fouilles entreprises à Délos, en 1907 et 1908, aux frais de M. de Loubat, ont consisté notamment à déblayer d'une façon méthodique le marché de Théophraste, ainsi qu'un grand édifice qui y attenait au nord. Ni les sondages des explorations antérieures, ni les renseignements contenus dans les textes épigraphiques ne permettaient de soupçonner l'existence de cet édifice. C'est un rectangle d'environ 57 mètres sur 35, d'une surface d'à peu près 1,900 mètres carrés, le plus vaste édifice couvert de Délos après le portique de Philippe V. Les fondations étaient en granit, les murs en gneiss, le stylobate, les socles, les chapiteaux et l'entablement en marbre, les fûts en brèche de ponce recouverte de stuc. Le long côté qui s'ouvrait au sud, sur le marché, était formé de quinze colonnes doriques entre deux larges parastades. L'intérieur était divisé, dans le sens de la longueur, en six travées, par cinq colonnades, de neuf colonnes chacune. Les colonnes les plus rapprochées des quatre côtés étaient doriques; les

autres, c'est-à-dire celles qui se trouvaient à l'intérieur du rectangle formé par ces colonnes doriques, étaient d'ordre ionique. Les données manquent pour déterminer la hauteur des murs et des colonnades, et l'on n'a rien conservé, naturellement, de la charpente en bois. La restitution graphique tentée par l'architecte Gabriel, sur les indications de Leroux, ne peut donc prétendre qu'à la vraisemblance. Leroux pense que l'édifice était couvert d'un toit à quatre versants, et qu'il s'éclairait par un long lanterneau couvrant toute l'étendue de la travée centrale. Cette hypothèse a été suggérée par la découverte d'une tuile d'arêtier (p. 41, fig. 63), qui provient à n'en pas douter de la toiture de la salle hypostyle, et qui ne peut trouver à se placer que sur une arête de croupe. Les formes des chapiteaux et les proportions accusent l'époque hellénistique. Les restes d'une inscription en lettres monumentales, gravée sur l'épistyle de la façade, indiquent que le bâtiment a dû être élevé dans le temps que l'île était indépendante, c'est-à-dire avant 166 (peut-être à l'époque de Philippe V); les Athéniens, redevenus maîtres de l'île, s'approprièrent la dédicace en y corrigeant ΔΗΛΙΟΙ en ΑΘΗΝΑΙΟΙ.

A quoi servait cet édifice? Rien n'autorise à penser qu'il eût une destination religieuse. Sa proximité du marché et sa forme font croire qu'il répondait à des besoins de la vie commerciale. Il y répondait sans luxe, car il n'était pas décoré de sculptures, et se contentait d'un sol en terre battue. Servait-il de halle, et pour préciser l'hypothèse, de halle au blé? La colonnade centrale (n° 3), au lieu de neuf colonnes, n'en avait que huit; il lui manquait la colonne n° 5, celle qui, formant le milieu de la colonnade centrale, aurait occupé le centre de l'édifice; celui-ci avait donc, en son milieu, une place vide. On imagine assez volontiers qu'elle avait été ménagée pour les marchands à la criée, les commissaires priseurs, etc. L'édifice servait donc, peut-être, de bourse de commerce. Rien, d'ailleurs, n'empêche d'admettre que le long des murs de cette sorte d'*okel* s'empilassent des sacs de denrées. Je tâche de me le représenter, simplement, par analogie avec ce qui existe encore dans le Levant.

Cet édifice, jusqu'ici, est unique de son espèce parmi les monuments de l'ancienne architecture grecque; car ni le Thersilion de Mégalopolis, ni le Bouleutérion de Milet, ni le Télestérion d'Eleusis ne peuvent lui être comparés. Il évoque plutôt le souvenir, d'une part, des grandes basiliques de Rome, la Julia, l'Æmilia, l'Ulpia, et d'autre part, toutes proportions gardées, des salles hypostyles du Nouvel Empire, qui sont déjà des sortes de basiliques, à telles enseignes que ce mot est venu naturellement sous la plume de ceux qui ont décrit Karnak (cf. Maspéro, *Hist. anc. des peuples de l'Orient classique,* t. I, p. 379). Studniczka et Michaelis avaient proposé naguère de faire dériver la grande basilique romaine de monuments,

d'ailleurs inconnus, que les Ptolémées auraient élevés à l'imitation des salles hypostyles de la période pharaonique. Séduisante hypothèse, à laquelle la découverte de Délos est venue presque aussitôt donner de la consistance, en révélant un de ces édifices intermédiaires, dont Studniczka et Michaelis avaient supposé l'existence. Car il importe peu que l'intermédiaire désiré ait été découvert, non pas en Égypte même, mais à Délos : l'île sacrée fut longtemps, à l'époque hellénistique, sous le protectorat des Lagides et sous l'influence de l'Égypte grecque. Ces considérations sur l'origine et l'évolution du type architectural de la basilique sont indiquées brièvement par Leroux ; il en traitera bientôt d'une façon approfondie, dans un ouvrage spécial. J'en parle pour faire comprendre le titre de « Salle hypostyle » : c'est, comme disent les grammairiens, un titre « prégnant ». Il est regrettable que la « salle hypostyle » de Délos, au lieu d'être conservée comme celle de Karnak, ne dresse plus ses colonnes que sur le papier, et qu'il n'en subsiste, sur le sol même, que des fondations, des socles et des pieds de murs.

Deux inscriptions de comptes, mentionnées à la page 51, concernent, ce semble, la construction de cette halle. Mais la chose n'est pas absolument certaine. Aussi Leroux n'a-t-il pas cru devoir comprendre l'étude de ces deux textes dans une publication où il ne voulait donner que des résultats autant que possible incontestables. Il publiera ailleurs, à bref délai, les hypothèses que les inscriptions en question l'ont amené à faire au sujet de la salle hypostyle.

Telle quelle, cette monographie constitue un excellent début et un solide chapitre de la description complète des fouilles de Délos. Elle a été conçue et exécutée selon la méthode que les archéologues allemands ont inaugurée avec la description des édifices d'Olympie, et qu'ils ont continuée par leurs publications des édifices de Pergame et de Milet. Il ne suffit pas de dire que cette méthode est bonne, il faut reconnaître qu'elle est la seule bonne.

On louera dans la monographie de Leroux la clarté de l'exposition, la précision des termes techniques (empruntés, autant que faire se pouvait, à la langue même des anciens architectes grecs), le soin et l'abondance des illustrations. Quant à celle-ci, c'est à la générosité insigne de M. de Loubat, que Leroux et tous les archéologues avec lui en sont redevables. Mais, pour le reste, Leroux est l'obligé d'un autre, qu'il me reprocherait de ne pas désigner. On sent, à chaque page et à chaque planche de sa monographie, la marque du maître impeccable qui a surveillé le travail. La rapidité avec laquelle a paru ce volume consacré aux fouilles de 1907-1908 est de très bon augure. Tout fait présumer que sous la forte et féconde impulsion d'Holleaux, la publication des fouilles de Délos va se poursuivre de façon à confondre les envieux — πατάξῃ ὁ βάσκανος — et à combler d'aise les hommes d'étude.

Avec Holleaux refleurit la noble tradition d'Albert Dumont. Nous félicitons de tout cœur les jeunes Athéniens d'avoir, pour les guider dans la voie du travail bien fait, un guide aussi sûr, aussi désintéressé, aussi généreux.

Je me permettrai de soumettre à nos Déliens quelques remarques sur divers monuments trouvés dans les fouilles de la salle hypostyle et publiées au fascicule que j'ai l'honneur d'annoncer.

Page 60, n° 1, fig. 83. « Le relief représente un enfant accroupi, posé de face... Au dessous : Δηλιάς, Ταρσίς, χαῖρε. » Il s'agit d'une petite fille, née à Délos — d'où son nom Délias — de parents originaires de Tarse.

N° 2, fig. 84. « Le relief représente un guerrier, vêtu d'une chlamyde dont il tient le pan dans la main gauche, et brandissant une épée de la droite. » S'il s'agit d'un guerrier, c'est un ψιλός, car il est nu, sans autre vêtement que sa chlamyde. D'après son nom, Κοσμιάδης, c'est un Crétois (se rappeler les κόσμοι des villes crétoises). Mais les ψιλοί n'étaient pas armés de l'épée. Celui-ci brandissait-il vraiment une épée? A ne regarder que le geste du bras, on dirait plutôt qu'il fait tournoyer une fronde ou une massue. Peut-être sommes- nous en présence d'un berger, lançant le λαγωβόλον.

Page 61, n° 4, fig. 86. « Bloc de marbre imitant la forme d'une calpé. H. 0m45. Inscription : Ῥίβου Ἱεροπολίτη, χρηστή, χαῖρε. » Cette épitaphe a été déjà publiée par M. Roussel (*BCH*, 1909, p. 517). Il rapproche de Ῥίβους le nom de femme Βάβους, dans une inscription d'Asie-Mineure (*JHS*, 1899, p. 77). A tort, car il n'y a rien de commun entre ces deux noms : Βάβους est un de ces noms enfantins, si fréquents dans les parlers ariens de l'Anatolie (cf. Ramsay, ap. *Ztsch. f. vergl. Sprachwiss.*, VIII, 1887, p. 383 sq., et Crusius, *Ad Plutarchi de prov. Alex. libellum commentarius*, Leipzig, 1895, p. 12), et que Kretschmer, qui en a fait la théorie (*Einleitung in die Gesch. der griech. Sprache*, p. 336), appelle *Lallnamen*, tandis que Ῥίβους est un nom sémitique ; les Syriens de Bambycé-Hiérapolis parlaient araméen. D'après M. Jalabert, qui a bien voulu consulter pour moi les fiches de son prochain recueil des inscriptions grecques de Syrie, Ῥίβους ne s'était pas encore rencontré ; M. Philippe Berger, à qui j'en ai parlé, pense qu'on doit peut-être le rapprocher de Rahab, dans le livre de Josué. Il faut noter la forme singulière du monument qui surmontait la tombe de Rhibous. C'est un bloc plein, en marbre, tout à fait pareil comme forme et dimensions à une « lessiveuse ». Ce monument étrange, véritable ἅπαξ dans la sculpture funéraire de la Grèce, me rappelle l'énigmatique dédicace du mont Hermon : Μεννέας Βεελιάβου τοῦ Βεελιάβου πατρὸς Νετείρου τοῦ ἀποθεωθέντος ἐν τῷ λέβητι (*Rev. critique*, 1886, I, p. 232 ; *Lexicon* de Roscher, art. Leukothea, col. 2015 ; *BCH*, 1895, p. 303 ; Clermont-Ganneau, *Recueil d'archéol. orientale*, t. II, p. 64 ; Hubert et Mauss, *Mélanges d'histoire des religions*, p. 196 ;

S. Reinach, *Cultes, mythes et religions*, t. II, p. 133). A mon avis, le monument funéraire de Rhibous doit sa forme extraordinaire aux rites funéraires de la Syrie. Les Araméens faisaient peut-être bouillir dans une chaudière les corps de leurs morts, pour les faire naître à la vie éternelle. Des rites funéraires de ce genre semblent avoir existé chez d'autres peuples : cf. Reinach, *art. cit.*, qui rappelle la légende de Médée et des Péliades, et qui remarque, trop ingénieusement, je crois, que les paroles énigmatiques de Jean Baptiste sur Jésus (*Matth.* III, 11, et *Luc*, III, 16 : ἐγὼ μὲν ὑμᾶς βαπτίζω ἐν ὕδατι... αὐτὸς ὑμᾶς βαπτίσει ἐν πνεύματι ἁγίῳ καὶ πυρί ; — cf. Loisy, *Les évangiles synoptiques*, t. I, p. 400) font peut-être allusion au rite syrien dont nous parlons. Sur une ciste de Préneste, on voit Minerve faisant renaître Mars, dieu de l'année, à la jeunesse ou à la vie, en le baignant dans un λέβης plein de feu (Roscher, *Lexicon*, II, 2407 ; Harrisson, dans *Annual of the Brit. Sch. at Athens*, XV, p. 334).

Page 62, n° 6, fig. 88. « Le relief représente un homme drapé. A sa droite, un masque tragique posé sur le sol ; à sa gauche un coq. Inscription : Δαμόνικος 'Απολ(λ)ωνίου χαῖρε. » D'après les deux attributs qui sont placés aux pieds du mort, cette stèle est certainement celle d'un technite dionysiaque, plus précisément d'un acteur tragique. Le coq y figure comme symbole des ἀγῶνες : les archéologues ont reconnu le génie Agôn sculpté en relief sur le trône du prêtre de Dionysos, au théâtre d'Athènes : il met aux prises deux coqs de combat. Il est inutile de chercher le nom de Damonicos dans les listes choragiques déliennes publiées par Hauvette (*BCH*, 1883, pp. 103-125), car elles sont du deuxième quart du III[e] siècle et l'épitaphe de Damonicos, d'après la forme des lettres, ne semble pas antérieure au II[e].

PAUL PERDRIZET.

P. Perdrizet, *Cultes et mythes du Pangée*. Paris et Nancy, Berger-Levrault, 1910 (= *Annales de l'Est*, XXIV, 1) ; 1 vol. in-8° de 103 pages.

Les cultes de la côte de Thrace sont particulièrement intéressants pour les hellénistes à cause de la grande influence qu'ils ont exercée sur la religion et la mythologie grecques. Paul Perdrizet, qui connaît à fond cette partie du monde antique, se trouve, par le fait, mieux préparé que personne pour soumettre à un nouvel examen les religions et les cultes qui y ont pris naissance. En effet, n'est-ce pas surtout par l'étude combinée de la nature et des monuments historiques d'un pays qu'on arrive à pénétrer le sens des légendes qui en sont sorties ? La géographie, l'histoire, la mythologie se tiennent et s'enchaînent d'une façon indissoluble. Hier, Perdrizet mettait au point un chapitre de l'histoire de la colonisation de la Thrace, qui se confond avec celle

de l'exploitation de ses mines d'or et d'argent[1]; il nous parle aujourd'hui de la religion et des mythes de Dionysos, et promet d'étudier, à bref délai, les autres cultes d'Amphipolis et de Néopolis. Ce sont toutes parties d'un même sujet: le Pangée, la région côtière de la Thrace, dans ses rapports avec le monde hellénique.

Dionysos, le grand dieu des Thraces, était, au début, une divinité de la chasse, puis de la végétation; il devint ensuite par excellence le dieu qui produit l'exaltation des sens et de l'âme. Son grand sanctuaire national était situé sur le territoire des Besses, dans le Rhodope. Celui du Pangée, dans le pays des Satres, était comme une succursale du sanctuaire principal: il était desservi, comme tel, par des prêtres appartenant à la tribu des Besses. C'est ce qu'Hérodote dit clairement dans un passage (VII, 111) que Perdrizet explique à la page 29 de son livre et qui est en général mal compris (en dernier lieu par Farnell, *Cults of the Greek States*, V, p. 86 a). Situé à proximité de la côte, où abordaient les navigateurs et les colons grecs, le sanctuaire du Pangée a joué le rôle d'intermédiaire pour la propagation du culte dionysiaque au dehors. Dans la poésie grecque, le lieu de naissance de Dionysos est le mont Nysa. L'auteur donne d'excellentes raisons pour faire croire que par Nysa, dont l'imagination des poètes devait faire bien vite un pays fabuleux, on entendait anciennement le Pangée (p. 48-51). C'est donc de là que la religion dionysiaque est partie pour conquérir l'Hellade. Elle y a réussi en conservant son caractère essentiel de culte extatique, mais en s'amalgamant, semble-t-il, avec de vieux rites agraires d'origine purement hellénique. Inutile de dire que Perdrizet rejette résolument l'opinion de M. Foucart, d'après laquelle le culte de Dionysos serait d'origine égyptienne. On peut, sur ce dernier point spécialement, être d'accord avec lui, et admettre, d'une façon générale, l'origine thrace du culte grec de Dionysos, tout en différant légèrement d'opinion sur la manière dont ce culte s'est introduit en Grèce. Il semble inadmissible que les Thraces, peuple barbare, aient dominé, aux temps très anciens, sur la mer Égée, et que les groupes de Thraces que les auteurs signalent dans les îles et sur le continent grec soient des restes de colonies établies en pays conquis La religion dionysiaque est de celles qui se répandent au dehors, on serait tenté de dire, par contagion, par le seul effet du zèle et de l'enthousiasme de leurs adeptes. De même qu'au Pangée il y avait des prophètes Besses, des familles sacerdotales thraces ont pu être invitées à venir se fixer en différents endroits de la Grèce. La fameuse *diaspora* thrace, ainsi comprise, serait, non la cause ou l'intermédiaire, mais une simple conséquence de l'introduction du culte de Dionysos en Grèce.

1. *Klio*, 1910, p. 1-27 : *Skaptésylé*.

Il serait difficile de donner, en quelques pages, une analyse quelque peu complète de l'ouvrage de Perdrizet. Son livre est, sous sa forme succincte, riche en idées originales. Ainsi, pour ne citer qu'un seul exemple, Apollon, selon Perdrizet, ne serait devenu prophète que pour avoir pris à Delphes la place de Dionysos, qui aurait fondé au Parnasse une succursale de l'oracle pangéen. Je ne dis pas que cette thèse n'ait pas déjà été soutenue; mais elle était, je crois, considérée comme abandonnée (Farnell, *op. cit.*, V, p. 112). Notons encore les trois premiers chapitres qui traitent des mythes de Rhésos, de Lycurgue et d'Orphée, et les pages dans lesquelles l'auteur interprète les inscriptions et les monuments relatifs au culte de Dionysos en Thrace à l'époque gréco-romaine et qui comptent parmi les parties les plus attachantes de son livre.

Je me permets d'intercaler ici une remarque sur un passage de Plutarque relatif au rite du tatouage. Pour le tatouage dionysiaque, l'auteur renvoie à l'article qu'il a publié ici même (voir plus haut p. 217 et suivantes : *Le fragment de Satyros sur les dèmes d'Alexandrie*). On lit dans le traité *De discernendo adulatore ab amico*, ch. XII, p. 56 E : οὗτος (ὁ τῶν κολακευόντων ἔπαινος) Αἴγυπτον ἀπώλεσε, τὴν Πτολεμαίου θηλύτητα καὶ θεοληψίαν καὶ ὀλολυγμοὺς καὶ τυμπάνων ἐγχαράξεις εὐσέβειαν ὀνομάζων καὶ θεῶν λατρείαν. Perdrizet remarque fort justement que Plutarque ne peut point, comme le voulait naguère Crusius, avoir voulu dire que le roi fût tatoué au signe du tympanon (*art. cité,* p. 236, n. 1). Après τυμπάνων, on est en droit de s'attendre à trouver un mot équivalant, pour le sens, à κτυπήματα. Or, il suffit de comparer Eur. *Cycl.* 203 : τυμπάνων τ' ἀράγματα et *Anth. Pal.*, VI, 94 : ἀραξίχειρα τύμπανα pour deviner que le mot dont ἐγχαράξεις a pris indûment la place est ἀράξεις. La correction avait déjà été trouvée, il y a cent ans, par Daniel Wyttenbach, mais elle semble être tombée complètement dans l'oubli, puisque l'édition, d'ailleurs fort mauvaise, de Bernardakis mentionne pour toute variante l'insignifiante conjecture χαράξεις de L. Dindorf. La question est cependant encore plus compliquée. On se rend bien compte que ἀράξεις ne peut guère avoir été changé, que ce soit par hasard ou de propos délibéré, en ἐγχαράξεις. Or, dans certains manuscrits, le texte porte deux mots de plus : καὶ κρίνων καὶ τυμπάνων ἐγχαράξεις. Je pense que Wyttenbach était dans le vrai, lorsqu'il proposait d'écrire, sans d'ailleurs s'arrêter définitivement à cette idée : καὶ κρίνων ἐγχαράξεις καὶ τυμπάνων ἐναράξεις. Je préférerais seulement lire dans l'ordre inverse : καὶ τυμπάνων ἀράξεις καὶ κρίνων ἐγχαράξεις. Le κρίνον était, lui aussi, un symbole dionysiaque. Il apparaît, précisément associé au tympanon, dans l'épigramme de Dioscoride citée par Perdrizet à la p. 83 de son livre :

Βάλλεθ' ὑπὲρ τύμβου πολιὰ κρίνα καὶ τὰ συνήθη
τύμπαν' ἐπὶ στήλῃ ῥήσσετ' Ἀλεξιμένους...

On reprochait donc à Ptolémée Philopator de jouer du tympanon dans les cérémonies dionysiaques et de s'être fait tatouer (ou d'avoir fait marquer d'autres personnes) au type du lis.

Je ne voudrais pas terminer sur cette chicane. Écrit d'une plume alerte et avec une pleine maîtrise du sujet, l'ouvrage de Perdrizet a droit à notre admiration sincère. Comme il traite de choses qui sont, souvent, connues par un côté seulement, et, d'ailleurs, par leur essence, difficiles à comprendre pour les modernes, il pourra soulever des critiques sur beaucoup de points. Mais il n'en restera pas moins un beau livre, une mine précieuse de faits et de réflexions nouvelles. Les érudits le consulteront avec fruit, et il pourra, en même temps, servir de guide et d'introduction au jeune étudiant désireux de voir les questions d'histoire des religions exposées sous leur vrai jour.

W. VOLLGRAFF.

Ettore Païs, *Ricerche storiche e geografiche sull' Italia antica.* Turin, Societa tipografico-editrice nazionale, 1908; 1 vol. gr. in-8° de VIII-690 pages et 27 figures.

Nés de ces leçons en Amérique dont l'éclatant succès fut pour Ettore Païs une si juste compensation des amertumes subies à Naples, les *Legends of Rome* ont accru dans le monde anglo-saxon la réputation du savant professeur italien. L'accueil qui leur a été fait l'a décidé, en 1908, à publier à Chicago un nouveau recueil sous le titre: *Ancient Italy*. C'est de ce volume que les *Ricerche* nous apportent l'édition italienne, moins luxueuse mais moins coûteuse aussi, et augmentée de dix mémoires (V, VIII, XXII, XXV, XXIX, XXX, XXXI, XXXII, XXXIII, XXXV). Mais, ni en italien ni en anglais, ce remarquable recueil ne paraît avoir rencontré chez nous l'attention qu'il mérite. C'est pour donner à tous ceux qui s'intéressent en France à l'histoire romaine une idée des trésors qu'ils y peuvent trouver que je me permets d'imprimer ces simples analyses. Fruits d'une lecture attentive, et sans autre prétention que d'être fidèles, je les apporte en témoignage de reconnaissance pour tout ce que j'y ai appris, dans l'espérance que d'autres n'en tireront pas moindre profit.

I. On croit généralement que c'est par exagération poétique que Virgile a pu étendre à toute l'Italie du Sud y compris le Latium le nom d'*Ausonia*. Mais on peut montrer qu'il se conformait à une tradition qui remonte à Antiochos de Syracuse. Dans les textes qui dérivent de cet historien comme dans la toponymie, on retrouve les traces d'une grande population Oinotro-ausonienne qui dominait dans l'Italie méridionale avant l'invasion Sabello-lucanienne, population formée elle-même d'éléments divers, les uns descendus des Apennins comme les Opiques, les autres ayant peut-être traversé directement

l'Adriatique, tels les *Chônes* de la Siritide dont les villes s'appellent *Pandosia* et *Acheruntia* comme celles des *Chaônes* d'Épire.

II. C'est à tort qu'on a mis en doute la valeur du récit où Diodore montre les Iapyges infligeant en 473 une défaite aux Tarentins alliés à Rhégium. Il faut seulement la placer après 471, date de la fondation d'une colonie rhégienne à Pyxus (Buxento), près de la bouche du Siris où aboutissait la route isthmique menant de Tarente en Campanie. Il fallait que Tarente eût besoin de l'alliance de Rhégium, maîtresse du détroit, pour lui laisser établir une colonie. Or, en 474, vainqueur des Étrusques à Kymé, Hiéron de Syracuse, dont Mikythos de Rhégium fut l'adversaire malheureux, menaçait d'étendre sa prépondérance à la Campanie. C'est ce danger commun, autant que celui de l'attaque des Iapyges apparemment combinée avec celle des Étrusques, qui aura amené l'alliance entre Tarente et Rhégium; elle ne survécut guère à la défaite qui eut probablement lieu non loin de Pyxus et Mikythos dut abandonner Rhégium en 467.

III. Une peinture, célèbre encore au temps de Pausanias, représentait Euthymos de Locres, vainqueur à Olympie en 484, 476 et 472, chassant de Témésa un démon, Alybas, qui s'apprêtait à y prendre son tribut annuel d'une jeune fille. Le démon vaincu à la lutte, il le jette à la mer et épouse la jeune fille délivrée. M. Païs veut appliquer à cette victime le nom de Sybaris que le Périégète mentionne parmi ceux des personnages du tableau. Il verrait dans toute la légende une transposition dans le domaine mythique d'un épisode historique: Témésa délivrée d'un tribut, qu'aurait imposé Crotone, par les Locriens sous la conduite d'Euthymos et avec l'alliance des Sybarites (qui auraient eu aussi du sang locrien). L'acquisition de Témésa aurait été le résultat de l'alliance. — M. Maass ayant présenté une interprétation différente de la légende (*Jahrbuch*, 1907, 18), M. Païs a défendu la sienne (*Klio*, 1909, 385); toutes les deux ont été critiquées par G. de Sanctis (*Atti della R. Acc. di Torino*, janvier 1910).

IV. Au temps où Crotone s'était emparée de Témésa sur la mer Tyrrhénienne, elle avait dû également se rendre maîtresse de Térina, connue surtout par la belle série de monnaies, objet d'une monographie de Regling (*Térina*, 1906; M. Païs n'a pas connu les remarques complémentaires parues dans *Nomisma*, 1908.) Mais son emplacement demeure incertain. M. Païs incline à la placer, avec Lenormant, aux Bagni di Santa Eufemia dans la vallée du Lamatos qui a donné son nom au golfe tyrrhénien dit *Lametino*. Térina aurait aussi dominé le golfe *Squilacino* qui se trouve de l'autre côté de la Sila sur la mer Ionienne. L'un et l'autre ont été appelés Τεριναῖος κόλπος au V[e] et la forteresse qui, sur la Sila, commande le passage entre eux, Teriolo, appartenait sans doute à Térina (Teriolo serait pour Teriniola).

V. On possède trois exemplaires d'un statère semblable à ceux de

Sybaris de la fin du VIe siècle, mais portant trois lettres que Païs lit 'Αμι. Il ne s'agirait pas du peuple thessalien des *Aminei*, célèbres par les vignes qu'ils importèrent en Italie, à Falerne, mais d'une petite ville, voisine et alliée de Sybaris, dont la destinée n'aurait pas été plus longue que celle de Siris.

VI. De Siris aussi il n'existe que trois statères. Les caractères achéens de leur légende ne se concilient pas avec l'origine colophonienne de Siris (le Kalchos dont l'on montrait le cénotaphe près de cette ville serait identique au Kalchas enterré à Colophon); mais leur similitude avec ceux de Sybaris incline à admettre que Siris a été transformée par l'influence économique de ses voisines achéennes, Sybaris et Crotone.

VII. Le *ad Sacriportem* de Tite-Live (XXVI, 39, 6) où les escadres des Romains et des Tarentins se livrent bataille en 210 doit être corrigé en *ad Satyri portum;* l'emplacement de ce Satyrion serait marqué par la localité dite *torre di Saturo*, à 12 milles au sud de Tarente.

VIII. La Sybaris qu'Ovide mentionne, *Metam.* XV, 51, doit être distinguée de la grande ville de ce nom et placée sur la péninsule Salentine. Un savant local, Foscarini, l'a identifiée aux ruines de Cavallino près de Lecce, s'appuyant sur le passage où Pausanias dit que Sybaris prit dans la suite le nom de Λεύπιαι (Lecce). Païs montre qu'il faut lire Κώπιαι, *Copiae* étant le nom de la colonie romaine de Thurium qui remplaça Sybaris, et que, dans le passage d'Ovide, il faut corriger *Neretum* cité avant Sybaris en *Veretum,* ce que confirme Strabon, p. 281 *C :* καλοῦσι δὲ Βάριν οἱ νῦν Οὐερητόν (cf. Guido 25 : *Sibaris quae nunc Baris dicitur*).

IX. « *Thurias urbem in Sallentinis* » dont Kléonymos s'empare en 302 (Liv. X, 2) doit être cherchée près de Brindisi, comme il ressort de ce texte et d'un caducée portant δαμόσιον Θουρίων et δαμόσιον Βρενδεσίνων. Thurium, la rivale de Tarente, ayant joui d'une grande influence dans les Pouilles, Thuriae pourrait en être une colonie.

X. Kléonymos de Sparte avait été précédé par Alexandre le Molosse. Païs retrace son expédition en s'attachant à montrer comment, débarqué en Apulie, Alexandre devait être amené à intervenir en Campanie.

XI. Païs combat la théorie qui voit dans les *Elymoi* de Sicile une population sémitique. Leur capitale, Eryx, doit être rapprochée de la *Verrugo* des Volsques et expliquée par *verruca : locum editum asperumque.*

XII. Un statère au type de Dionysos barbu portant les lettres MEP a été attribué à Merusium ou à une autre ville de Grande Grèce commençant de même. Mais M est la forme archaïque du Σ; on peut donc penser à Sergeste de Sicile et la similitude des monnaies avec

celles de Naxos s'explique par le voisinage des deux places, Ergeste étant la grande ville indigène de l'Etna.

XIII. La cité sicule que les Syracusains détruisirent en 440 et que Diodore nomme Τρίνακίη serait *Piakos,* sur la route de Catane à Kalakté; *Trinakié* est, en effet, inconnue comme ville, tandis que la *Periocha* de Diodore mentionne cette expédition : ἐπὶ Πιακηνούς.

XIV. En publiant un relief archaïque trouvé à San Mauro près de Caltagirone en Sicile (sur calcaire, zone inf. : deux sphinx adossés; zone sup. : deux groupes de satyres dansants), Païs discute l'emplacement des localités sicules du plateau Héréen.

XV. L'*Assinaros* sur les bords duquel l'armée de Nicias fut faite prisonnière par les Syracusains, serait identique à l'*Elôros.* Son nom actuel, *Tellaro* ou *Teddaru,* serait un compromis entre les deux noms antiques, peut-être eux-mêmes déformations de *Attellarus.*

XVI. Le stratagème prêté par Polyen, V, 3, 6, à Agathocle ne se rapporte ni à la ville épirote de *Phoiniké* en face de Corcyre, comme le supposait Droysen, ni aux Φοίνικες de Carthage, comme le veut Schubert; il s'agirait de Φοῖνιξ, forteresse voisine de Tauroménion, qu'Agathocle aurait enlevée en 312 en même temps que la ville dont elle dépendait.

XVII. Énumérant les peuples de la Campanie, Polybe, II, 91, 4, nomme au S.-E. de Pouzzoles et de Naples les gens de Nola et les Δαύνοι. Au lieu de corriger arbitrairement ce nom, Païs propose d'identifier ce peuple aux Δαύνιοι qui s'unissent aux Étrusques contre Kymé en 524. Ce serait une branche du grand peuple des Iapyges qui aurait joué avant l'arrivée des Ombro-Sabelliens un rôle important en Campanie comme l'atteste la légende de Kalchos roi des Dauniens, amoureux de Circé; les *Daunoi* de Polybe en seraient un débris ayant leur chef-lieu à Hyria, près de Nola, dans la vallée de Sarno.

XVIII. Ischia était célèbre dans l'Antiquité pour la richesse de son sol, ses eaux thermales et ses χρυσεῖα (Strabon, 247). Comme aucun autre texte que ce passage de Strabon ne mentionne de mines d'or et que sa constitution géologique ne permet pas à l'île d'en posséder, Païs propose de corriger en χυτρεῖα, poteries. Il s'appuie sur le passage où Pline (III, 82) explique un autre nom de l'île, Pithékousa, *a figulinis doliorum* (πίθοι) et sur la présence dans l'île d'une argile plastique encore exploitée. On peut se demander si ce n'est pas une des raisons qui fit coloniser d'abord Ischia par des gens de Chalcis, connus pour leur céramique; on peut se demander aussi si ce n'est pas de cette colonie et de ses voisines qu'ils allèrent donner à des îlots voisins de Carthage les noms de Pontia, Pithékousa, Euboia; par contre, l'îlot napolitain de Mégaris conserverait le nom, non de Mégare, mais du quartier de Carthage appelé Maghara et *Punicum* près de Caere serait un poste carthaginois.

XIX. Ischia n'a pas été détachée de Naples en 326 comme on l'a soutenu; cette perte fit seulement partie des punitions que Sylla infligea, en 82, à Naples qui lui avait résisté. Païs montre comment se sont formées alors, aux dépens de la ville coupable, les grandes propriétés napolitaines des amis de Sylla, notamment celles de Lucullus, et comment une partie de ses privilèges et de sa fortune a passé à cette époque à Pouzzoles.

XX. Le temple des Sirènes que les auteurs signalent près de Sorrente devrait être identifié à des ruines qui se trouvent à l'aiguade (Fontanella) de Santa Maria della Lubra (Lubra viendrait de *delubrum*) près de Massa Lubrense, dans la péninsule de Sorrente. Cette Santa Maria est restée très vénérée des marins et M. Païs a donné au Musée de Naples (cf. la *Guida illustrata* du Musée, p. 26, n° 96) le haut d'une tête de femme du VI[e] siècle, qui provient de ces ruines et peut avoir appartenu à une Sirène.

XXI. Sur le dos d'une stèle funéraire trouvée à Naples, a été gravé le nom de Domitia (par *lapsus*, M. Païs l'appelle *Dionysia* dans son mémoire) Kallisté, Ἀθηνᾶς ἱήρεα Σικελῆς ὑπὸ συνκλήτου δημοσία γενομένη. L'*Athéna Sicilienne* dont ce document fait connaître pour la première fois le culte public à Naples serait due à l'influence des Syracusains qui s'établirent à Ischia après leur victoire de Kymé (474). C'est alors que le cap des Sirènes aurait reçu, avec ce culte, le nom d'Ἀθήναιον. Plus tard, ce cap (Punta della Campanella) fut occupé, ainsi que l'île de Capri qui lui fait face, par les Napolitains; ils ne renoncèrent à Capri qu'au temps d'Auguste. Peut-être est-ce à eux qu'il faut attribuer l'introduction dans le temple des Sirènes et d'Athéna du culte de leur fondatrice légendaire, Parthénopé; en retour, ils ont pu introduire l'Athéna du cap à Naples où la tête de Pallas figure sur les monnaies. C'est cette Athéna qui serait *Athéna Sikélé*.

XXII. *Amunclae a serpentibus deletae*, disent, d'après Varron, Servius et Pline, et ils expliquent que les Laconiens qui avaient fondé cette ville (dans la plaine marécageuse où s'étalent près de la mer les eaux du *lago Fondano*) s'étaient laissé détruire par les serpents du voisinage. Appartenant à la secte pythagoricienne, ils n'osaient les tuer et périrent sans se défendre; d'où le proverbe : *tacitæ Amyclae,* auquel Lucilius fait déjà allusion dans son vers : *Nam scio Amyclas tacendo perisse.* En le citant, Cicéron en rapporte une autre explication : c'est pour avoir poussé trop loin le pardon des injures que les gens d'Amyclées auraient péri, supportant, sans même protester, les vexations de leurs ennemis. Cette explication a mis M. Païs sur la voie d'une ingénieuse hypothèse : Isigonos de Nicée, une des sources de Varron, explique la destruction de la ville διὰ τὸ πλῆθος τῶν ὕδρων. Ne faut-il pas, dans la source originale, supposer ὄφεων,

déformation d'une des variantes grecques du nom de ces 'Οφικοὶ dont les Grecs tiraient le nom ἀπὸ τῶν ὄφεων. La ville d'*Amunclae*, transformée en *Amyclées* quand des Laconiens furent établis sur les côtes voisines (à Gaète, à Formies), aurait été détruite dès le VIe siècle par les tribus Opiques ou Osques de la montagne qui transportèrent à Fondi la cité de la région.

XXIII. Rome a subi profondément l'influence de Syracuse : de fait, de 474 à 454, la grande cité sicilienne a exercé une véritable hégémonie sur l'Italie méridionale ; pour la tradition historique, c'est par les historiens syracusains qu'a dû être consigné beaucoup de ce qu'on a attribué aux plus anciennes annales romaines ; bien plus, les premiers annalistes n'auraient pas seulement puisé chez les historiens siciliens, c'est sur le modèle des révolutions siciliennes qu'ils auraient souvent retracé celles de Rome. C'est ce dont M. Païs cherche à fournir la preuve pour les agitations agraires romaines du Ve siècle dont le récit a toujours paru si suspect : la *Cérès* introduite à Rome au début du Ve siècle serait la Déméter d'Enna, de Géla ou de Syracuse ; l'histoire de Ménénius Agrippa serait copiée sur celle de Télinès de Géla ; la statue de Marsyas au Forum, symbole de la liberté plébéienne, n'a pu venir que de Sicile ; l'institution des tribuns de la plèbe elle-même serait inspirée par les προστάται τοῦ δήμου syracusains ; c'est à Philistos de Syracuse, relégué par Denys II à Adria, que serait dû le synchronisme établi entre la prise de Rhégium par ce prince et la prise de Rome par les Gaulois et, en général, tout ce qu'on sait de l'histoire de l'Italie à cette époque.

XXIV. A côté des Siciliens, les Grecs établis en Italie ont exercé une inappréciable influence sur la Rome des premiers siècles, tant directement que par l'intermédiaire des Étrusques, des Sabelliens, des Lucaniens. M. Païs en reprend l'examen sur quelques points : la vigne et l'huile vinrent d'abord à Rome de Campanie avec le pied campanien de 278 millimètres ; plus tard, Thurium introduisit l'essence des olives attiques avec le pied attico-romain de 296 millimètres et le cens quinquennal ; de Tarente vinrent les courses de chevaux et l'organisation de la cavalerie ; les lois des XII Tables s'inspirèrent de celles de la Grande-Grèce, notamment de celles de Charondas, et c'est de Grande-Grèce que sont originaires l'Apollon, le Dispater, le Diomède et l'Hercule vénérés de bonne heure à Rome.

XXV. Parmi les tombes des guerriers morts en combattant qui bordaient la route d'Athènes à l'Académie, Pausanias (I, 29, 11) signale celle d'Athéniens tombés lorsque « les Romains étant en guerre avec un peuple voisin, Athènes envoya à leur secours une petite expédition et que, un peu plus tard, les Romains livrant une bataille navale aux Carthaginois, cinq trières attiques vinrent les aider ». M. Païs n'arrive pas à identifier cette guerre et cette bataille navale,

mais il montre qu'il n'y a pas de raison de mettre en doute les dires de Pausanias. C'est une notice de plus à ajouter à celles qui montrent les Romains envoyant à Athènes pour en recevoir les éléments des lois des XII Tables, consacrant en 395, après la chute de Véïes, un cratère d'or à Delphes, députant une ambassade à Alexandre, etc. De 430 à 415 surtout, quand les Athéniens s'efforcent d'enlever l'hégémonie aux Syracusains, les événements auxquels Pausanias fait allusion ont fort bien pu avoir lieu.

XXVI. Dans le même ensemble de notices doit se placer celle où Tite-Live (IX, 26, 13) montre des pirates grecs dont il ignore l'origine s'unissant en 349 (ou 345) aux bandes gauloises pour dévaster les côtes du Latium, d'Antium au Tibre. Il est possible qu'il s'agisse des débris des mercenaires de Phalaikos, avant-garde de ceux qui débarquèrent à Tarente en 346 avec le roi de Sparte Archidamos.

XXVII. Coup d'œil sur les vicissitudes politiques de Pise. Peut-être les Phocéens l'enlevèrent-ils aux indigènes à la fin du ɪvᵉ siècle; mais les Étrusques y rentrèrent bientôt en maîtres, sans doute avec l'aide des Ligures; entre 300 et 250, elle tomba entre les mains de ces barbares; mais les Romains, apparemment moyennant la promesse du territoire sur lequel ils élevèrent la colonie de Lucques, l'aidèrent à se rendre indépendante (elle était de nouveau leur alliée en 225) et à repousser en 193 une formidable attaque des Ligures : désormais, elle devait servir de quartier général aux armées romaines opérant contre les Ligures.

XXVIII. Sur l'emplacemeht des temples de Junon et de Vulcain à Pérouse.

XXIX. Dans la campagne faite en 223 contre les Insubres, les consuls traversent le pays des *Anamari* οἷς συμβαίνει μὴ μακρὰν ἀπὸ Μασσαλίας ἔχειν τὴν οἴκησιν. Dans ce passage de Polybe on corrige depuis Cluvier Μασσαλίας en Πλακεντίας et il résulte, en effet, d'un autre texte de Polybe (XXXIII, 4) que ce n'est pas loin de Plaisance qu'on entrait dans le territoire des *Anamari ;* mais ce même texte nous apprend que ces barbares avaient dévasté les colonies marseillaises de Nice et d'Antibes. On peut donc placer les *Mares* ou *Marici* dans la plaine où ils avaient fondé *Ticinum*, les *Anamari* ou *Anamares* (*Mares* du haut) au-dessus, dans les vallées alpines qui séparent le Ticino des Alpes-Maritimes. C'est donc chez eux qu'Hannibal aurait remporté sa première victoire après avoir traversé le pays des Insubres et pris la plus forte ville des *Taurini,* qui ne serait probablement pas Turin.

XXX. La bataille d'Aix aurait eu lieu dans l'automne de 102; dans l'hiver 102-101, les Cimbres descendirent en Italie par la vallée de l'Adige; le *Vercellae* près duquel, le 30 juillet 101, aurait eu lieu leur défaite aux *Campi Raudi* serait, plutôt que le Verceil bien connu, le

Vercellaggio du diocèse d'Asti près de Pollenzo; Claudien dit, en effet, qu'en battant Alaric à Pollenzo, Stilicon triomphait *isdem campis* où Marius avait battu les Cimbres. Pendant ce temps, Sylla taillait en pièces les Tigurins dans les Alpes Noriques. (En appendice M. Païs a pu tenir compte de l'ouvrage de M. Clerc sur *La bataille d'Aix,* mais non des critiques faites par M. Jullian, *J. des Savants*, 1907, et par moi, *Rev. arch.*, 1907, I, ni du travail considérable de Sadée, *Bonner Jahrb.*, 1909).

XXXI. Mémoire consacré à élucider divers points obscurs de la géographie des Alpes Carniques et Rhétiques dans Strabon et dans Pline. Ces obscurités proviennent de ce que, jusqu'aux campagnes de Drusus et de Tibère contre les Vindéliciens, on croyait encore — comme au temps où se forma la légende des Argonautes — que l'Ister, se heurtant aux Monts Hercyniens, descendait vers le Sud pour gagner l'Adriatique à travers la région nommée Istrie. C'est pendant que Strabon écrivait que l'on obtint enfin des informations précises sur les cours de la Drave et du Danube : Pline mêle le résultat de ces découvertes aux notions inexactes qu'il trouvait chez les anciens géographes (de Pachtère, *Mélanges de Rome,* 1908, fait remonter à la campagne d'Auguste en Pannonie, en 35, cette découverte des sources du Danube).

XXXII. Commentaire de l'épitaphe *CIL.*, V, *suppl.* I, 53; *add.* 1110, trouvée à l'une des stations de la route romaine qui traverse les Alpes Juliennes. C'est celle du chef d'un détachement de la *leg. XIII gemina* qui a été tué par des brigands dans la première moitié du Ier siècle.

XXXIII. Recherches sur l'histoire d'Olbia en Sardaigne. Le nom indique une fondation grecque ; on sait que les Phocéens, après avoir fondé Aléria et Nikaia en Corse, colonisèrent Marseille, puis fondèrent, dans le voisinage, une Nikaia et une Olbia ; il est donc probable que l'Olbia sarde est une colonie phocéenne antérieure à cette année 540 où les Phocéens d'Aléria furent définitivement écrasés par les Carthaginois. Peut-être Olbia se maintint-elle pourtant indépendante, soutenue par les Marseillais et les Syracusains ; il est possible qu'il faille attribuer à leur influence la fondation d'un *Héraion* proche d'Olbia. En tout cas, elle devait avoir été prise depuis assez longtemps par les Carthaginois quand L. Cornelius Scipion essaya de la leur enlever en 259 ; à la fin de la première guerre punique, les Romains se rendirent maîtres de la Sardaigne et les Carthaginois cherchèrent en vain à la reprendre en 210. Sous Néron, la meilleure partie du territoire d'Olbia paraît avoir été donnée par lui à sa maîtresse Akté et une inscription (*CIL.*, XI, 1414) nous apprend qu'elle y éleva un temple à Cérès.

XXXIV. L'inscription du Musée de Cagliari, *IG.*, XIV, 605 : Ἡρακεῖς Διονύσῳ ἀνέθηκ[αν ne provient pas, comme M. Païs l'avait d'abord

cru, de l'Héraion voisin d'Olbia ; le style du bas-relief au-dessus duquel elle se trouve montre qu'on y doit voir un ex-voto attique du IVe siècle dû à l'association des Ἡρακεῖς. Par contre, un fragment de tuf trouvé à Oristano porte Ϝάνασ[σα en lettres de la fin du VIe siècle. Oristano est l'antique *Othoca*, nom punique comparable à *Utica*. Mais, non loin, s'élevait *Néapolis ;* ce nom peut impliquer l'existence d'une ville grecque plus ancienne sur l'emplacement d'*Othoca* dont *Néapolis* serait une colonie. Bias de Priène conseillait, en 546, aux Ioniens de s'établir en Sardaigne ; il est donc probable qu'il y avait dès lors dans l'île des colons grecs.

XXXV. Les lectures et les identifications des noms des *populi, oppida, vici* et *mansiones* de la Sardaigne connus par Strabon, Pline, Ptolémée et les autres sources. (M. Païs, sarde d'origine, prépare une histoire de la Sardaigne dans l'Antiquité).

Appendice. — Très important mémoire consacré à établir l'époque et le lieu où Strabon composa sa *Géographie* et quel en fut l'objet. La plupart des événements mentionnés comme contemporains se plaçant entre 31 et 7 avant J.-C., c'est en 7/6 que l'ensemble aurait été rédigé ; aux événements qui ont eu lieu entre 6 et 14 après J.-C., il n'y a que trois ou quatre allusions dont une seule se rapporte à l'Occident ; des événements qui se sont passés entre 14 et 17/18 on trouve une vingtaine de mentions, la plupart relatives à l'Orient. L'ouvrage aurait donc été retouché en 17/18, ou peu après, dans l'intention surtout d'y introduire quelques allusions à Tibère.

Or, né vers 64 à Amasie du Pont, envoyé de bonne heure à Nysa en Carie pour y suivre les leçons du rhéteur Aristodémos, allant ensuite entendre Posidonios à Rhodes, Strabon arriva en 44 ou peu après à Rome où il suivit les leçons de Tyrannion. Il y retourna en 29 en passant par Corinthe et Brindisi et il semble y avoir séjourné jusqu'en 25, date à laquelle il accompagna Ælius Gallus en Égypte ; il resta sans doute jusqu'en 20 dans la vallée du Nil et retourna encore à Rome en 13 pour n'en partir, semble-t-il, qu'en cette année 7/6 où sa *Géographie* fut achevée en meilleure partie. S'il avait voyagé en Égypte jusqu'à Syène et jusqu'à Cyrène, s'il connaissait Brindisi, Rome et la côte tyrrhénienne de Naples à Populonia, s'il avait passé à Corinthe, c'est surtout l'Asie qu'il paraît avoir visitée. En quelle qualité ? Remarquons qu'il appartient à une des familles les plus considérables du Pont et qu'il témoigne d'un intérêt particulier pour tout ce qui touche à Pythodoris. Reine du Pont par son premier mari Polémon, reine de Cappadoce par son second mari Archélaos, mère du roi de Grande Arménie Xénon, belle-mère du roi de Thrace Kotys, belle-mère aussi, par Glaphyra, d'Alexandre l'Iduméen d'abord, puis de Juba de Mauritanie, Pythodoris était le personnage le plus puissant de l'Asie Mineure « femme avisée et éminemment capable de diriger

les affaires », écrit Strabon. Lui-même avait pu connaître à Nysa et le père de Pythodoris, Pythodoros époux d'Antonia, fille d'Antoine, et son mari Polémon. Roi de Pont depuis 36, marié en 14 à Pythodoris, la laissant veuve en l'an 8, Polémon a fort bien pu charger Strabon de missions officielles en Asie et à Rome; après la mort du roi, le géographe serait resté auprès de Pythodoris, rédigeant, pour elle et pour ses enfants, sa *Géographie*, son *Histoire d'Alexandre le Grand* et sa *Continuation de Polybe* (de 146 à 27), jouant à peu près à leur cour le double rôle de conseiller et de professeur que son ami Nicolas de Damas remplissait en même temps auprès de la cour de Jérusalem.

Ce mémoire capital sur Strabon clôt dignement les *Ricerche storiche e geografiche*. Les analyses qui précèdent ont pu laisser entrevoir à quel point ce beau recueil est riche en matière neuve ou renouvelée et fécond en idées originales. On regrettera seulement qu'un index ne rende pas plus facile l'exploitation des richesses qu'il contient. S'il est lu, pourtant, comme il devrait l'être, il donnera lieu à bien des discussions. Je ne saurais songer à y entrer ici; mais, après avoir lu avec soin ces vingt-six mémoires auxquels M. Païs applique, avec toutes les ressources de sa vaste érudition, une seule et même méthode de critique, je ne puis m'empêcher de formuler respectueusement les objections que soulève le principe même de cette méthode dont l'application a fait l'originalité — mais, parfois aussi, la faiblesse — de la *Storia di Roma*.

Tous les monuments écrits de la Rome ancienne auraient péri dans le sac de Rome par les Gaulois, assure M. Païs. On ne s'occupa à reconstituer son histoire qu'au IIIe siècle; mais, à cette époque, l'Hellénisme dominait déjà; ce ne fut pas seulement des historiens grecs — siciliens surtout — que les Romains s'inspirèrent; c'est dans l'inépuisable trésor des légendes grecques qu'ils puisèrent les brillants récits dont ils ornèrent la maigre tradition nationale. Comme ce travail était poursuivi parallèlement dans la plupart des grandes familles, pour leur donner le plus d'ancienneté et le plus de gloire possible, on trouve constamment le même trait appliqué à plusieurs personnages marquants, à des époques et en des circonstances différentes. Les annalistes, plus ou moins officiels, qui s'attachèrent à coordonner ces récits disparates, furent dominés par deux préoccupations : sacrifier le moins possible de ces récits, quitte à avoir recours aux combinaisons les moins scientifiques, donner des précédents à tout ce qui se faisait de leur temps pour l'ennoblir par des origines lointaines et fabuleuses. Dans les abondantes séries de parallèles que M. Païs a constituées, il considère presque toujours les traits les plus anciens comme uniquement destinés à légitimer les plus récents et les rejette comme controuvés; lorsqu'il rencontre dans le monde grec un récit analogue, il n'hésite guère à y reconnaître le prototype du récit

romain, qu'il se rapporte à un fait de guerre ou à l'origine d'un culte ou d'une institution. Tel est, dans ses grandes lignes, le système de M Païs.

Or, dans l'inépuisable fonds de la mythologie grecque, on arrive presque toujours à trouver une légende analogue à celle que rapporte Tite-Live ou Denys. Sans doute, ces auteurs sont contemporains d'Auguste et ont écrit sous son inspiration; pour beaucoup de traits douteux de l'histoire ancienne de Rome nous n'avons d'autre autorité que la leur et, lorsqu'il leur arrive de renvoyer à un annaliste plus ancien, on est généralement obligé de les croire sur parole; lors même que le passage auquel ils réfèrent nous est parvenu, il est lui-même sujet à caution. Mais M. Païs n'a pas assez remarqué que la légende grecque qu'il propose comme prototype à la légende romaine n'est souvent guère plus autorisée; pour beaucoup d'entre ces légendes, la première autorité paraît être un des mythographes de la fin de l'époque hellénistique, un Hygin d'Alexandrie, un Aristodémos de Nysa. Et ne peut-on soupçonner souvent ces *Graeculi,* se vengeant spirituellement de leur vainqueur, d'avoir modifié — ou même inventé de toutes pièces — une légende peu connue pour le seul plaisir de montrer aux Romains que tous leurs héros n'avaient rien d'original ou de national, que toutes leurs légendes n'étaient qu'imitation et que réplique de la Grèce? D'autre part, est-il bien certain que le pillage par les Gaulois n'ait rien laissé subsister des documents antérieurs? Non seulement le Capitole ne fut pas pris, mais l'exemple de l'Acropole d'Athènes, deux fois ravagée par les Perses et qui nous a conservé cependant tant de monuments antérieurs, ne montre-t-il pas que pillage et renversement ne veulent pas dire destruction complète? Enfin, à quels étranges résultats n'arriverait-on pas si l'on appliquait à l'histoire moderne la mieux connue cette méthode qui tantôt répudie tous les événements parallèles ou semblables, tantôt les réduit à un seul : les lits de justice qui brisent les testaments d'Henri IV et de Louis XIII au profit des reines-mères ne passeraient-ils pas pour des inventions du Régent destinées à donner des précédents à sa violation des dernières volontés de Louis XIV? La mort de Louis XVI sur l'échafaud, causée en partie par la haine que sa femme, « l'étrangère, » avait attirée sur lui ne paraîtrait-elle pas un doublet de la mort semblable de Charles Ier, également compromis par « l'étrangère » qu'il avait épousée? Il serait facile de multiplier les exemples de ces répétitions. M. Païs n'ignore pas qu'elles sont une des lois constantes de l'histoire. Mais, s'il s'en était plus souvent souvenu, peut-être eût-il apporté d'heureux tempéraments à une critique à laquelle rien ne résiste de ce qui présente le moindre point faible : on en admire la puissante logique, tout en lui souhaitant parfois plus de souplesse et plus de condescendance.

Aussi n'est-ce pas le moindre intérêt du recueil analysé que de nous

montrer ce grand destructeur de l'histoire que Rome s'est faite — s'est fait faire dirait M. Païs — et qu'elle a si longtemps imposée au monde, élever, sur les débris de la tradition antique, de nouveaux édifices. Nul ne connaît mieux que lui toutes les variétés de matériaux utilisables ainsi que leur valeur relative et, dans cette vaste ruine à laquelle il a pris une telle part, il sait où trouver les éléments de choix avec lesquels on pourra édifier une histoire de Rome qui ne sera plus aussi sujette à la critique. Si elle est plus vraisemblable, sera-t-elle pour cela plus vraie? Je n'ai pas à entrer ici dans ce débat où M. Païs, après n'avoir subi longtemps que des critiques de tendance et des procès d'opinion — presque d'hérésie ! — a trouvé enfin, dans G. de Sanctis, un adversaire digne de lui. Mais je veux terminer en souhaitant que M. Païs, dans la nouvelle édition qu'il prépare de sa *Storia,* ne se dérobe pas à la tâche d'ajouter à la partie critique déjà publiée une esquisse reconstructive, ce tableau de l'histoire *probable* de Rome avant Pyrrhus pour lequel nul n'est mieux préparé que lui ; je veux souhaiter aussi que ce grand labeur lui laisse le temps de nous donner de nouveaux recueils de ses mémoires, tant de ceux qu'il publie avec une si étonnante fécondité dans les *Rendi Conti* des Académies des Lincei ou de Naples et dans ses *Studi Storici,* que, surtout, de tous ceux — si précieux et aujourd'hui si difficiles à trouver, — qu'il a répandus dans des recueils locaux lorsqu'il professait à Cagliari ou à Messine, à Pise ou à Naples. S'il trouve, enfin, quelque élève ou quelque ami qui dresse à la fin de ces volumes un index de leurs richesses, on verra que ses *Ricerche* forment, pour l'histoire des Romains, un recueil qui n'est pas indigne de figurer à côté des *Forschungen* de celui qui fut son maître et son ami, Mommsen.

Adolphe J. REINACH.

CHRONIQUE

Rome

L'Antiquité. — Sous ce titre, notre collaborateur A. Jardé vient de publier un excellent manuel que nous signalons avec plaisir à nos lecteurs. Il comprend trois parties : l'Orient, la Grèce, Rome (jusqu'à Théodose). Une rédaction sobre et claire, fondée sur de solides connaissances, une illustration abondante et bien choisie, telles sont

les qualités essentielles de ce petit livre, qui, en dehors des élèves des lycées auxquels il s'adresse, rendra également des services à nos étudiants. La collection dont il fait partie a été entreprise par une maison de Marseille, la librairie Ferran jeune, qu'on ne saurait trop féliciter de son intelligente initiative. — G. R.

A propos de l'inscription delphique de Philopoemen. — Cette inscription a été publiée par Homolle (*BCH*, 1897, p. 293); puis, d'après Homolle, par Dittenberger (*Sylloge*[2], n° 926). Elle a été étudiée depuis par Pomtow (*Klio*, 1909, pp. 160-169) et tout récemment par Bourguet (*Fouilles de Delphes,* t. III, fasc. 1, p. 21 sq.). Pomtow écrit (p. 160) : « Homolle hat die Votivinschrift mit den literarisch überlieferten Statuen nicht identifiziert. » C'est parfaitement exact. Bourguet dit (p. 22) : « M. Pomtow a eu le mérite de le dire le premier » (que le monument delphique de Philopoemen était déjà connu, avant la découverte de la pierre dédicatoire, par Plutarque, *Vie de Philopoemen*). M. Pomtow ne l'a pas dit le premier. Je l'avais indiqué ici même (*Rev. Ét. anc.*, 1900, p. 268), dans mon compte rendu de la *Sylloge* de Dittenberger, en une ligne, que voici : « N° 926. Dédicace de la statue de Philopoemen, à Delphes. Renvoyer à Plutarque, *Philop.* 2, qui mentionne cette statue. » PAUL PERDRIZET.

Sénèque, ad Marciam. — Nous recevons de M. René Pichon des *Observations sur le texte de la Consolation ad Marciam*, extrait des *Mélanges Chatelain*, publiés chez Champion (Paris, 1910). — Nous avons déjà dit notre colère à l'endroit de ce genre de recueil. Cela n'empêche que celui-ci est un des meilleurs du genre, et d'une homogénéité parfaite, et merveilleusement imprimé. Et M. Chatelain est un homme si excellent, si serviable, si érudit ! — C. J.

Tablettes orphiques. — Du même René Pichon, *A propos des tablettes orphiques de Corigliano*, extrait de la *Revue des Études grecques* de 1910. — Il s'agit de l'expression mystérieuse ἐς γάλ ἔπετον. M. Pichon reprend pour son compte l'explication de M. S. Reinach, un bain de lait d'initiation en supposant quelque liquide substitué au lait. — C. J.

Plaute. — *La lacune des Captifs*, par M. L. Havet, extrait des *Mélanges Chatelain.* — Du même M. Havet, l'érudit mondial qui, aujourd'hui, connaît le mieux Plaute : *Observations sur Plaute*, extrait de la *Revue de Philologie*, 1909. — C. J.

TABLE ALPHABÉTIQUE

PAR NOMS D'AUTEURS

TABLE ANALYTIQUE

DES MATIÈRES

I. Articles de fond.

II. Bibliographie.

Lettres de Pline le Jeune (**A. Waltz**), p. 102. — H. GOELZER, Le latin de saint Avit (**A Waltz**), p. 102-105. — É. BOURCIEZ, Éléments de linguistique romane (**G Millardet**), p. 208-211.

A. BOUCHÉ-LECLERCQ, Leçons d'histoire romaine (**C. Jullian**), p. 98-101. — G. BLOCH, M. Æmilius Scaurus (**C. Jullian**), p. 101. — G. VEITH, Feldzüge C. Julius Caesars (**C. Jullian**), p. 206-207. — A. WILMS, Der Hauptfeldzug des Germanikus (**C. Jullian**), p. 317. — E. KOESTLIN, Die Donaukriege Domitians (**C. Jullian**), p. 317-318. — A. VAN GENNEP, La formation des légendes (**C. Jullian**), p. 318. — CH. GUIGNEBERT, L'évolution des dogmes (**C. Jullian**), p. 319. — E. DE STOOP, La diffusion du manichéisme (**Ch. Guignebert**), p. 105-107. — G. TYRRELL, Suis-je catholique? (**C. Jullian**), p. 319-320.

J. DÉCHELETTE, Le culte du soleil aux temps préhistoriques (**A. Audollent**), p. 108-110.— D. VIOLLIER, Les fibules de l'âge de fer trouvées en Suisse (**C. Jullian**), p. 320. — É. DUNANT, Séries gallo-romaines du Musée de Genève (**C. Jullian**), p. 107-108. — DE PAÇHTÈRE, Musée de Guelma (**C. Jullian**), p. 321. — Dr CARTON, Thugga (**C. Jullian**), p. 321 — DUBARAT et DARANATZ, La ville et l'église de Bayonne (**C. Jullian**), p. 321-322. — FOULON et AUBERT, La commune de Landelies (**C. Jullian**), p. 322. — LENNEL, Histoire de Calais (**C. Jullian**), p. 212.

CHRONIQUE : ORIENT, GRÈCE, ROME (**G. Radet, O. Navarre, P. Paris, C. Jullian, P. Waltz**), p. 111-116, 212-216, 322-324, 443-444.

III. GRAVURES.

Stèle d'Érythrées, p. 238.

Prétendue Iole ou Omphale du Louvre, p. 4. — Copie romaine du Diadumène de Polyclète, p. 5 — Hercule et l'Hydre (statuette de Wurzbourg), p. 8. — Groupe d'Athéna et Marsyas, par Myron, p. 138. — Statue d'Athéna à Francfort, p. 139. — Tête de l'Athéna de Francfort, p. 141. — Statuette en bronze, au Louvre, p. 144. — Statuette de la Tyché d'Antioche, à Budapest, p. 147. — Statue d'une *Niobide* blessée au dos, p. 327. — Statue archaïque au Musée de l'Acropole, p. 339. — La « *Coureuse* » *Barberini,* p. 343. — Groupe de *Dionysos et jeune Satyre*, aux Uffizi, p. 351. — Hermès de Dionysos, signé de Boethos, p. 363. — Acrotères de l'*Hécatompédon*, p. 335 et 337. — Peinture de vase attique, à Carlsruhe, p. 129. — Vase grec trouvé en Provence, p. 418.

Vallon de la Gayolle, p. 19. — Carte du quartier de La Manarre, à Hyères, p. 76. — Passage des Cévennes au col de Pal, p. 85.

Inscription d'Hyères (génie d'Olbia), p. 74. — Plaque de bronze des *Fabri tignarii* de Nîmes, p. 308. — Inscription de Sainte-Hélène (Gironde), p. 418. — Inscription chrétienne du cimetière de Saint-Seurin de Bordeaux (Flavinus), p. 68. — Oracle d'Esculape, p. 389.

Statères du trésor de Tayac et monnaies gauloises, p. 22, 24-26, 42. — Pièces gauloises au cavalier, p. 181 et 182.

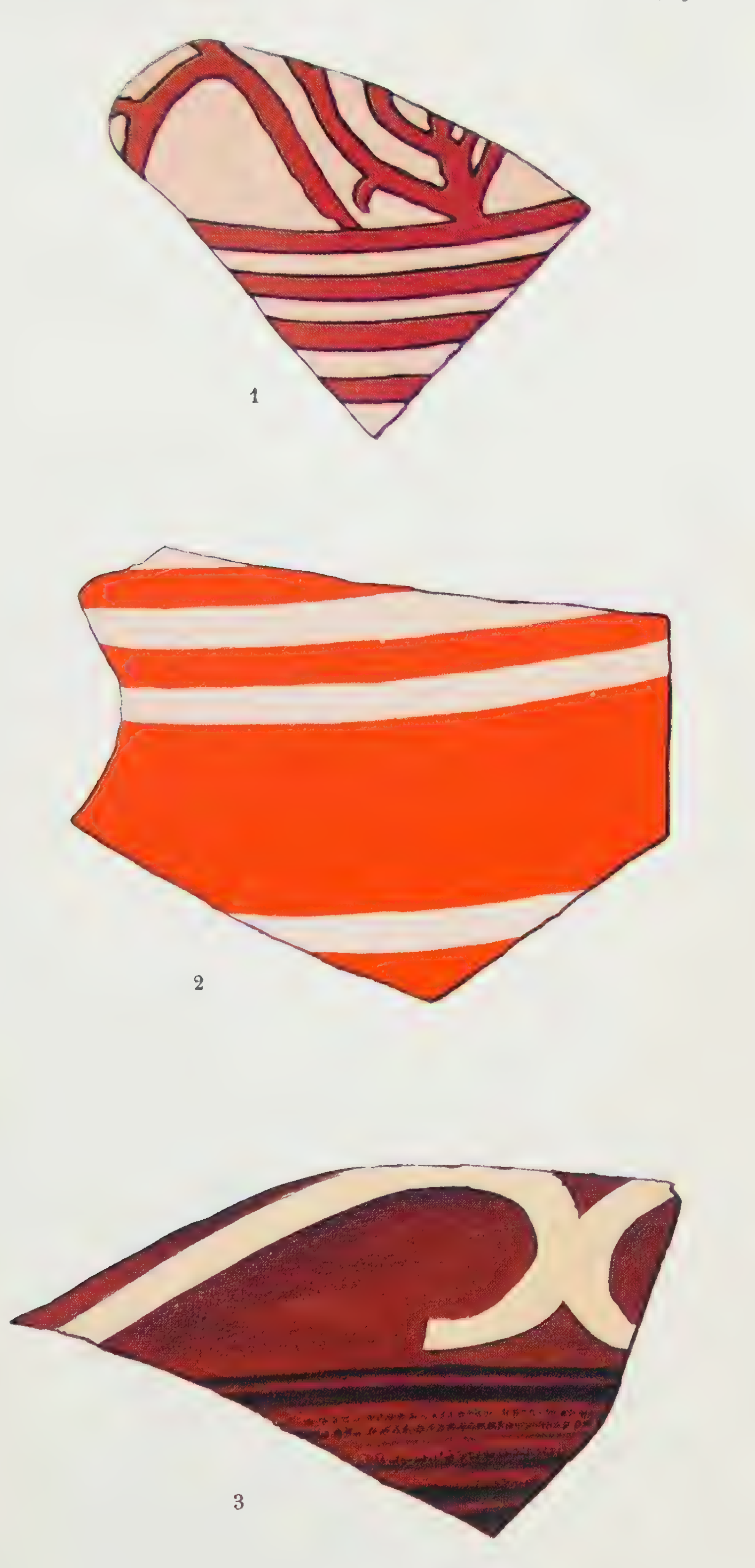
Construction romaine de Coupéré, p. 401. — Tour de Vésone, p. 415. — Sarcophage de la Gayolle, p. 17; Buste de la Gayolle, p. 20. — Autel de Mercure à Villette (Isère), p. 79; soi-disant dolmen de Villette, p. 79. — Autel aixois, p. 197. — Stèles du Musée de León, p. 190 et 191. — Stèle à tête de Méduse du Musée de Barcelone, p. 291. — Stèle à motifs mycéniens du Musée de Gérone, p. 293. — Stèle irlandaise, p. 295.

IV. PLANCHES.

I. Hercule de bronze (ancienne collection W. Rome, à Londres).
II. Stèles romaines du Nord de l'Espagne.
III. Stèles romaines et coffres modernes dans l'Espagne du Nord.
IV. Terre cuite grecque d'Ampurias.
V. Lames paléolithiques d'Amiens.
VI. Motifs d'ornementation espagnole et palestinienne.
VII. Bustes d'époque romaine (Musée de Barcelone).
VIII. Têtes d'époque romaine (Musée de Barcelone).
IX. Bas-reliefs de la Renaissance (Musée de Barcelone).
X. Terre cuite gallo-romaine de la collection Victor Bordes (Junon allaitant Hercule?)
XI. Répertoire des feuilles du « Limes ».
XII. Poteries peintes gallo-romaines du IVe siècle après J.-C.
XIII. Lampe romaine en terre cuite d'Almendralejo en Espagne.
XIV. Saint-Bertrand-de-Comminges : quartiers de Péluère et du Plan.
XV. Saint-Bertrand-de-Comminges : quartiers des Bourdettes et des Vignettes.

15 novembre 1910.

Le Directeur-Gérant, GEORGES RADET.



POTERIES PEINTES GALLO-ROMAINES DU IVe SIÈCLE.



Direction de Saint Martin

Direction de Valcabrère

Route de Saint Bertrand à Valentine

Las Bourdettes

maison Bordères

murailles

mosaïques blanches ruines dites temple de Mercure (?)

mosaïques rouges signalées anciennement

Salles Arrouges

Direction de l'amphithéâtre

emplacement d'anciennes constructions dites temple d'Hercule (?)

Cimetière du Plan

Quartier du Plan de St Bertrand

Chemin du Plan

ruines d'une vaste construction romaine relevées sous la prairie de Pélucre (appartenant à M. Bordères)

Coupéré ou Pélucre

Place

Vaste enceinte entourée de pans de murailles Gallo-Romaines encore visibles. Forum (?)

Tranquistan ou Antache

nombreux débris, colonnes etc. trouvés dans la prairie d'Antache

Chemin de St Just de Valcabrère

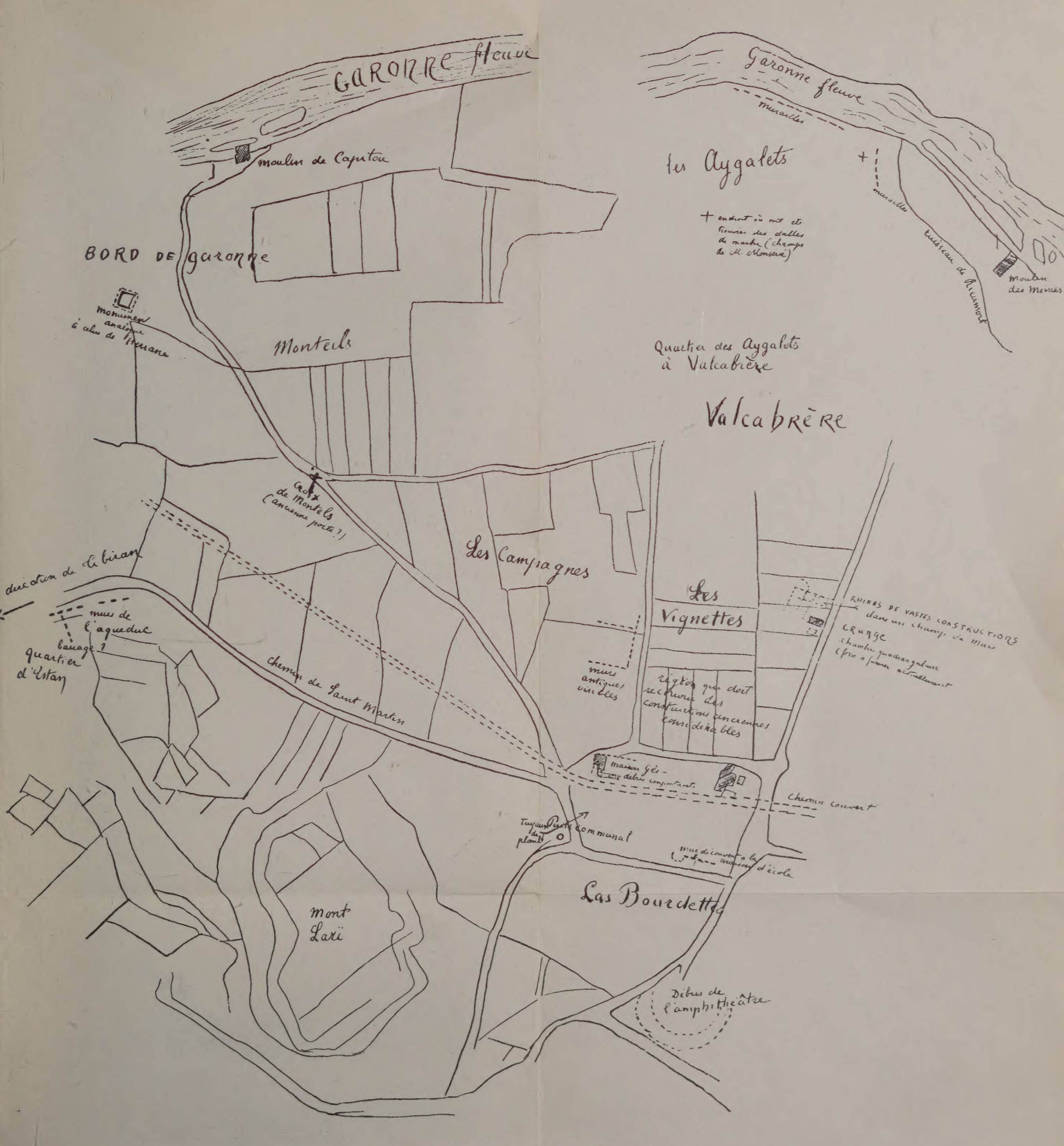
Herrane

Chemin de Saint Bertrand à Izaourt

monument détruit de Herrane

PLAN n° 1. — Quartiers de Péluère et du Plan.

(Saint-Bertrand-de-Comminges.)



PLAN nº II. — Quartiers des Bourdettes et des Vignettes.
(Saint-Bertrand-de-Comminges.)